



LE DÉPARTEMENT

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR

du 13 juin 2023

SOMMAIRE

- **Composition du Conseil départemental du Var**
- **Ordre du jour du Conseil départemental du
13 juin 2023**
- **Livre des rapports**
- **Délibérations adoptées**
- **Discussions lors de la séance**
- **Diaporama : * compte administratif 2022
* budget supplémentaire 2023**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR

Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental

Thierry ALBERTINI, Vice-président

Christine AMRANE, Vice-présidente

Martine ARENAS, Vice-présidente

Stéphane ARNAUD, Conseiller départemental

Bruno AYCARD, Conseiller départemental

Véronique BACCINO, Conseillère départementale

Robert BENEVENTI, Conseiller départemental

Véronique BERNARDINI, Conseillère départementale

Nathalie BICAIS, Conseillère départementale

Laurent BONNET, Conseiller départemental

Michel BONNUS, Conseiller départemental

Didier BRÉMOND, 1er Vice-président

Christophe CHIOCCA, Conseiller départemental

Guillaume DECARD, Vice-président

Caroline DEPALLENS, Conseillère départementale

Françoise DUMONT, Conseillère départementale

Manon FORTIAS, Conseillère départementale

Vesselina GARELLO, Conseillère départementale

Jean-Martin GUISIANO, Conseiller départemental

Nathalie JANET, Conseillère départementale

Dominique LAIN, Vice-président

Chantal LASSOUTANIE, Conseillère départementale

Marc LAURIOL, Conseiller départemental

Sonia LAUVARD, Conseillère départementale

Françoise LEGRAIEN, Conseillère départementale

Véronique LENOIR, Vice-présidente

Philippe LEONELLI, Conseiller départemental

Grégory LOEW, Conseiller départemental

Nicolas MARTEL, Conseiller départemental

Josée MASSI, Conseillère départementale

Valérie MONDONE, Conseillère départementale

Christophe MORENO, Conseiller départemental

Joseph MULÉ, Conseiller départemental

Christine NICCOLETTI, Vice-présidente

Lydie ONTENIENTE, Conseillère départementale

Nathalie PEREZ-LEROUX, Conseillère départementale

Claude PIANETTI, Vice-président

Marie-Laure PONCHON, Conseillère départementale

Ludovic PONTONE, Conseiller départemental

Laetitia QUILICI, Vice-présidente

Louis REYNIER, Vice-président

Valérie RIALLAND, Conseillère départementale

Francis ROUX, Vice-président

Andrée SAMAT, Vice-présidente

Christian SIMON, Conseiller départemental



REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ORDRE DU JOUR

Séance du 13 juin 2023 à 10h30

N° de dossier	Objet
A36	<i>DOSSIER URGENT</i> CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS POUR MENER A BIEN DES PROJETS DEPARTEMENTAUX
A1	ACTES PRIS EN MATIERE DE CONCLUSION ET REVISION DU LOUAGE DE CHOSES - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 3211-2 6° DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
A2	ACCEPTATION DES INDEMNITES DE SINISTRES AFFERENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
A3	RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AUX ASSOCIATIONS - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L-3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - EXERCICES 2021 ET 2022
A4	ACTIONS EN JUSTICE DU DEPARTEMENT - COMPTE-RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
A5	FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - COMPTE-RENDU FAIT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3221-12-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
A6	DEMANDES D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU TITRE DE L'ANNEE 2022 - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
A7	COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICE PUBLICS LOCAUX - ETAT DES TRAVAUX REALISES AU TITRE DE L'ANNEE 2021
A8	BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES AU TITRE DE L'ANNEE 2022
A9	EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX - ANNEE 2022
A10	RENOUVELLEMENT DE TROIS EMPLOIS NON PERMANENTS DE CONSEILLERS NUMERIQUES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "CONSEILLERS NUMERIQUES FRANCE SERVICES" SOUS FORME DE CONTRAT DE PROJET
A11	PRESENTATION DU RAPPORT DE PERFORMANCE 2022
A12	MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ADOPTE PAR DELIBERATION A2 DU 20 JUILLET 2021

A13	VOTE ET AFFECTATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME CONCERNANT LE SYSTEME D'INFORMATION BATIMENTAIRE - DEVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS"
A14	CREATION D'UN CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES
A15	POLITIQUE DEPARTEMENTALE DEFINISSANT DE NOUVEAUX AXES D'ORIENTATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES MENEES PAR TROIS STRUCTURES DEPARTEMENTALES DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL VAROIS : ECOMUSEE DEPARTEMENTAL DES 4 FRERES AU BEAUSSET, ECOFERME DEPARTEMENTALE DE LA BARRE A TOULON, MAISON DEPARTEMENTALE DE LA NATURE DU PLAN A LA GARDE ET AU PRADET
A16	POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE SPORTS DE PLEINE NATURE - ORIENTATIONS POUR UN DEVELOPPEMENT MAITRISE DES SPORTS DE PLEINE NATURE SUR LA PERIODE 2023-2028
A17	MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE REGLEMENTAIRE AUX COLLECTIVITES - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION-TYPE
A18	POLITIQUE HABITAT - MODIFICATION DES CRITERES D'AIDE EN FAVEUR DES BAILLEURS SOCIAUX
A19	VALORISATION DE LA ROUTE DU DEBARQUEMENT DE PROVENCE - VOTE DE DEUX AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR LA PERIODE 2023 A 2026
A20	ENGAGEMENTS POUR UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES USAGES ET SERVICES NUMERIQUES DU VAR
A21	POLITIQUE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL DU DEPARTEMENT DU VAR - CREATION DE CIRCUITS DE DECOUVERTE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DEPARTEMENT "LES CHEMINS DES PAYSAGES"
A22	REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DEDIEE A LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DEPARTEMENTAUX PAR LA MISE EN PLACE DE CIRCUITS DE DECOUVERTE THEMATIQUES ET REVISION DE SES ECHEANCIERS DE PAIEMENT
A23	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT - REVISION DES ECHEANCIERS ET CLOTURE - EXERCICE 2023
A24	COMPTES DE GESTION - EXERCICE 2022
A25	ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022
A26	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR
A27	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE
A28	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DE L'ORGANISME D'INSPECTION
A29	CONSTATATION DE LA PLUS-VALUE 2022 AU BUDGET DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE EN APPLICATION DE L'INSTRUCTION M22
A30	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022
A31	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023
A32	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

A33	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR
A34	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE
A35	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DE L'ORGANISME D'INSPECTION



RAPPORTS DU PRESIDENT

Conseil départemental

Séance du 13 juin 2023



Conseil départemental

RAPPORT

N° : A1

Objet : ACTES PRIS EN MATIERE DE CONCLUSION ET REVISION DU LOUAGE DE CHOSES - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 6° DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport informe le Conseil départemental des actes pris en matière de conclusion et de révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans, conformément à la délégation du Conseil départemental au Président en application des dispositions de l'article L3211-2 6° du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Deux tableaux synthétisant l'ensemble des actes passés par le Département du Var en sa qualité de locataire ou d'occupant de locaux, et de propriétaire ou de bailleur de locaux sont joints en annexe.

Corps du rapport :

L'article L3211-2 6° du code général des collectivités territoriales, prévoit que le Président, par délégation du Conseil départemental, peut être chargé pour la durée de son mandat de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans, et qu'il doit informer le Conseil Départemental des actes pris chaque année dans le cadre de l'exercice de cette compétence.

Cette délégation est intervenue successivement par délibérations du Conseil départemental n° A4 du 1er juillet 2021 modifiée par la délibération A7 du 14 décembre 2021 et A4 du 26 octobre 2022 complétée par la délibération A7 du 7 février 2023, pour la passation de tous les actes où le Département agit en qualité de locataire ou occupant, et propriétaire de locaux.

Les actes signés par le Département du Var inhérents à cette délégation depuis la dernière information faite lors de la séance du Conseil départemental du 24 mai 2022 se caractérisent comme suit :

- 26 actes en qualité de locataire ou occupant de locaux.

La majeure partie des actes passés par le Département du Var locataire ou occupant l'ont été pour l'exercice des missions des services sociaux. Ils ont essentiellement fait l'objet de mise à disposition gratuite, à l'exception de trois actes qui représentent une dépense de fonctionnement de 28 024 €.

- 30 actes en qualité de propriétaire ou bailleur de locaux qui se composent comme suit:
 - 5 actes à titre gratuit correspondant à la mise à disposition de locaux au profit de partenaires essentiellement dans le secteur social ;
 - 15 actes passés à titre onéreux représentant une recette de fonctionnement de 1 635 977,31 €,
 - 10 conventions d'occupation précaire de logement des collèges dont 8 passées à titre

onéreux, représentant une recette globale de 49 081,92 € perçue par les établissements.

Information à la commission patrimoine immobilier départemental du 25 mai 2023

En conclusion, il est proposé de prendre acte :

- de l'information des actes passés en matière de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, pour lesquels le Président du Conseil départemental est chargé, par délégation de l'assemblée délibérante, de décider de la conclusion et de la révision, tels que détaillés dans les tableaux joints en annexe.

Département du Var locataire ou occupant de locaux										
N° Contrat	Date de signature	N° Bien	OBJET	Adresse du bien	Superficie bâti en m²	Prise d'effet du contrat	Durée du contrat	Montant annuel du loyer ou de la redevance	Nom du propriétaire ou bailleur	
2022-732	17/05/2022	007L07	Avenant N°1 à la convention N°2019-918 en date du 11 décembre 2019 de mise à disposition d'un terrain communal afin d'aménager un collège provisoire	Quartier Raiton, 83630 AUPS	Terrain nu de 12362 m²	17/05/2022	7 mois et 14 jours	Gratuit	Commune d'AUPS	
2022-867	29/05/2022	067L02	Convention d'occupation d'un local communal pour des permanences sociales	Maison Arnaud Beltrame Rue Alban Simon, 83 590 GONFARON	56 m²	13/06/2022	14 mois et 17 jours	Gratuit	Commune de Gonfaron	
2022-761	13/06/2022	151L01	Convention de mise à disposition de locaux pour les permanences sociales du Département	place de l'église 83170 VINS SUR CARAMY	60 m²	16/06/2022	1 an	Gratuit	Commune de Vins Sur Caramy	
2022-871	24/06/2022	073L13	Avenant n°1 à la convention N°CO2019-871 portant mise à disposition d'un terrain à titre gracieux pour les besoins des services sociaux du Département du Var	Route de Toulon. Quartier Précoumin, 83 340 LE LUC	Terrain nu de 2570 m²	25/06/2022	3 ans	Gratuit	Centre Hospitalier Intercommunal Brignoles Le Luc	
2022-1013	12/07/2022	075L02	Convention de mise à disposition onereuse d'un terrain communal et de son bâti pour l'installation d'une structure provisoire destinée à accueillir des services départementaux	La plaine de Véran - 83340 LES MAYONS	Terrain nu de 8995 m² supportant un bâti de 95 m²	01/07/2022	36 mois	18 000,00€	Commune des Mayons	
2022-1373	16/09/2022	061L06	Convention de mise à disposition de locaux pour les consultations PMI du Département	460. avenue du XVème Corps 83600 FREJUS	25 m²	01/09/2022	1 an	Gratuit	Commune de Fréjus	
2022-1494	26/09/2022	126L11	Convention de mise à disposition du domaine public d'un bureau de consultation PMI à l'hôpital Georges Sand	Hopital Georges SAND, 421 avenue Jules Renard- 83500 la Seyne sur Mer	16,21 m²	26/09/2022	1 an	Gratuit	Centre Hospitalier Intercommunal Toulon la Seyne (CHITS)	
2022-1501	05/10/2022	004L07	Convention d'occupation précaire pour les permanences sociales départementales	20 rue République, 83 460 Les Arcs	20 m²	05/10/2022	1 an	Gratuit	Commune des Arcs	
2022-1864	24/11/2022	023L12	Convention de mise à disposition des locaux de la salle des fêtes de la Maison des Service Publics pour les besoins des services sociaux départementaux	9 rue de l'Hopital	20 m²	24/11/2022	1 an	Gratuit	Commune de Brignoles	

2022-1856	25/11/2022	090L07	Avenant N°2 de la convention N° CO 2020-337 de mise à disposition gratuite de locaux pour les consultations de la Protection Maternelle Infantile	19 Av Anatole France 83191 OLLIOULES	25 m²	01/09/2022	1 an	Gratuit	Commune d'OLLIOULES
2022-1910	09/12/2022	023L13	Convention de mise à disposition multi sites salle des fêtes et le jardin de la Maison des Service Public	9 rue de l'Hôpital, 83170 BRIGNOLES	200 m²	01/12/2022	13 mois	Gratuit	Commune de Brignoles
2022-1910	09/12/2022	023L14	Convention de mise à disposition multi sites salle polyvalente au complexe sportif Jean Jacques Marcel	8, place Gross Gerau, 83170 BRIGNOLES	700 m²	01/12/2022	13 mois	Gratuit	Commune de Brignoles
2022-1910	09/12/2022	023L15	Convention de mise à disposition multi sites salle Gavoty	4, rue Entraïgues, 83170 BRIGNOLES	250 m²	01/12/2022	13 mois	Gratuit	Commune de Brignoles
2022-1910	09/12/2022	023L16	Convention de mise à disposition multi sites Hall des expositions	Cours de la liberté, 83170 BRIGNOLES	780 m²	01/12/2022	13 mois	Gratuit	Commune de Brignoles
2022-1919	06/12/2022	112L02	Convention de mise à disposition gratuite de locaux au sein du CCAS au profit des permanences PMI du Département	5 avenue Aristide Briand, 83270 ST CYR SUR MER	25,56 m²	01/01/2023	1 an	Gratuit	Commune de St Cyr
2022-1953	20/12/2022	130L05	Convention d'occupation de locaux au sein du CIAS de la Vallée du Gapeau pour les permanences de proximité de la Maison des Aidants de la direction de l'autonomie	1193 avenue des Sénéés, 83210 SOLLIES PONT	22 m²	20/12/2022	1 an	Gratuit	Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Vallée du Gapeau de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
2022-1956	02/01/2023	144L04	Avenant 4 au bail du 31//2000- Lettre avenant en rapport avec le décret tertiaire	Parc tertiaire Valgora, bât A 83160 La Valette du Var	1341m²	02/01/2023	9 ans	sans objet	SCPI NOTAPIERRE
2023-32	06/01/2023	123L03	Contrats onéreux de Stationnements à Sanary au profit des travailleurs sociaux du Département	Parcs de stationnement Esplanade et Ledero- Picotière 83110 Sanary- sur-mer	Néant	01/11/2022	1 an	3 388,00 €	Commune de Sanary
2023-5	23/01/2023	007L07	Avenant 2 à la convention n°2019-918 portant mise à disposition d'un terrain à titre gracieux afin d'aménager un collège provisoire le temps des travaux	Quartier RATTON à AUPS 83630	parcelles cadastrées : Section F n°119 et n°295 superficie : 12362 m²	21/11/2022	7 mois	Gratuit	Commune d'AUPS

2023-6	09/01/2023	112L02	Avenant 1 à la convention N° CO 2003-1433 du 13 novembre 2003 portant mise à disposition gratuite de locaux au sein du CCas de St Cyr au profit des travailleurs sociaux du Département	avenue Aristide Briand 83270 St Cyr sur mer	31,80 m ²	09/01/2023	1 an	Gratuit	Commune de St Cyr
2023-4	16/01/2023	1,27L02	Convention portant mise à disposition gratuite de locaux à la médiathèque de Signes	rue Frederic Mistral 83870 SIGNES	13,5 m ²	16/01/2023	1 an	Gratuit	Commune de Signes
2023-245	16/02/2023	Néant	Convention Conférence Historique dans la semaine départementale de l'Histoire et de l'Archéologie	Centre culturel 83700 SAINT-RAPHAEL	281m ²	08/03/2023	1 jour	Gratuit	Commune de Saint-Raphaël
2023-246	16/02/2023	Néant	Convention Conférence Historique dans la semaine départementale de l'Histoire et de l'Archéologie	Centre culturel 83700 SAINT-RAPHAEL	281m ²	11/03/2023	1 jour	Gratuit	Commune de Saint-Raphaël
2023-414	27/02/2023	Néant	Convention Conférence Historique dans la semaine départementale de l'Histoire et de l'Archéologie	Salle Communale Maison du Peuple 83640 SAINT ZACHARIE	271 M ²	27/02/2023	1 jour	Gratuit	Commune de Saint Zacharie
2023-415	03/03/2023	Néant	Convention Conférence Historique dans la semaine départementale de l'Histoire et de l'Archéologie	Salle Jean Moulin / Musée de la Fleur	178 m ² / 230 m ²	03/03/2023	1 jour	Gratuit	Commune d'Ollioules
2023-254	28/03/2023	Néant	Convention de mise à disposition à titre onéreux de locaux au sein du Palais des congrès Neptune de Toulon	Place de Besagne, 83000 TOULON	798 m ²	04/04/2023	1 jour	6 636,00 €	Société Publique Locale Toulon Métropole Evènements et Congrès

Département du Var propriétaire ou bailleur de locaux									
N° Contrat	Date de signature	N° Bien	OBJET	Adresse du bien	Superficie bâti en m²	Prise d'effet du contrat	Durée du contrat	Montant annuel du loyer ou de la redevance	Nom du bénéficiaire
2022-302	16/03/2022	099P02	Bail d'immeuble au profit de l'Etat renouvellement de bail_caseme de gendarmerie de Puget-Sur-Argens	Quartier "La Coste"- route RN7 83480 PUGET-SUR- ARGENS	1238 m²	01/03/2022	9 ans	133 098 €	Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Var
2022-356	16/03/2022	112P01	Bail d'immeuble au profit de l'Etat renouvellement de bail_caseme de gendarmerie de Saint-Cyr-Sur-Mer	ZAC de la Benièrè- Lieu-dit "Les Pradeaux" 83270 SAINT-CYR- SUR MER	919 m²	01/04/2022	9 ans	150 180 €	Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Var
2022-540	29/04/2022	050P21	Bail d'immeuble au profit de l'Etat- Avenant n°2-Révision de loyer- Caseme de gendarmerie de Draguignan	183 avenue Alphonse Daudet 83 300 DRAGUIGNAN	6 801 m²	01/04/2022	36 mois	475 500 €	Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Var
2022-541	29/04/2022	121P02	Bail d'immeuble au profit de l'Etat- Renouvellement-Caseme de gendarmerie de Salernes	Lieu-dit "La Manserve" RDn°560 83 690 SALERNES	672 m²	01/04/2022	108 mois	43 400 €	Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Var
2022-911	22/06/2022	050P40	Avenant n°1 de la convention n°2021-869 portant sur la mise à disposition des locaux le temps de la réhabilitation de l'îlot de Thorloge	94 rue Juiverie 83300 DRAGUIGNAN	335 m²	17/06/2022	18 mois	Gratuit	Commune de Draguignan
2022-937	29/06/2022	137P67	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Maurice Genevoix de Toulon	698 Rue Sainte Claire Deville 83000 TOULON	90 m²	16/07/2022	1 an	8 268 € Receites perçues par Collège	
2022-174	08/07/2022	137P49	Convention portant mise à disposition à titre onéreux d'une propriété départementale dénommée "La Colline de Sainte Musse - Résidence EHPAD Le COSOR"	1360 Vieux Chemin de Sainte Musse à Toulon et LA GARDE	4243,10 m²	14/06/2022	9 ans 6 mois 19 jours	262 004,80 €	Association d'Entraide Médico-Sociale (AEMS)

2022-956	11/07/2022	062P01	Convention de mise à disposition à titre onéreux de la Maison départementale de la nature du Plan	Chemin de la Bouilla, 83 130 LA GARDE	377 m²	14/07/2022	1 soirée	447€	Commune de LA GARDE
2022-1029	13/07/2022	137D19	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Peiresc de Toulon	31 Boulevard de Strasbourg 83000 TOULON	21 m²	16/07/2022	1 an	3 240 € Recettes perçues par Collège	
2022-1028	13/07/2022	137D19	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Peiresc de Toulon	31 Boulevard de Strasbourg 83000 TOULON	105 m²	16/07/2022	1 an	7 380 € Recettes perçues par Collège	
2022-1052	19/07/2022	137P26	Bail du Tribunal Administratif de Toulon	5 rue Racine, 83000 TOULON	1632,62 m²	01/01/2022	9 ans	88 700 €	Conseil d'Etat - Tribunal administratif de Toulon
2022-1108	29/07/2022	062D03	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Jacques Yves Cousteau de La Garde	310 Avenue Jules Ferry 83130 LA GARDE	86 m²	16/07/2022	1 an	8 400 € Recettes perçues par Collège	
2022-1147	01/08/2022	062P01	Convention de mise à disposition à titre onéreux d'un espace pour le stationnement d'un véhicule électrique à l'ENS DU PLAN	Maison YUPPA Lieu dit Le Plan - Les Castelles 83130 La Garde	/	01/08/2022	1 an	100,00€	Société Bois et Jardin
2022-1010	06/10/2022	055L04	Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un bureau au profit de l'association ISATIS	4, place de la République 83440 FAYENCE	8 m²	06/10/2022	1 an	Gratuit	Association ISATIS
2022-1109	29/07/2022	062D03	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Jacques Yves Cousteau de La Garde	310 Avenue Jules Ferry 83130 LA GARDE	86 m²	16/07/2022	1 an	8 400 € Recettes perçues par Collège	
2022-1245	14/09/2022	009F02	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux sur l'ancienne gendarmerie de Bandol, pour y établir un centre d'hébergement temporaire de personnes déplacées en provenance d'Ukraine	122 rue René Cassin, 83 150 BANDOL	711,68 m²	01/10/2022	6 mois	Gratuit	Association La Ligue de l'Enseignement - FOL du Var

2022-1377	23/09/2022	137D19	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Peiresc de Toulon	31 Boulevard de Strasbourg 83000 TOULON	21 m²	23/09/2022	10 mois	2 700 € Recettes perçues par Collège	
2022-1427	26/09/2022	144P05	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Alphonse Daudet de La Valette du Var	71 Impasse Gabriel Amoretti 83160 LA VALETTE DU VAR	120 m²	16/07/2022	1 an	Gratuit	
2022-1606	24/11/2022	123P06	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège La Guicharde de Sanary sur Mer	82 Chemin des Mas de l'Huile 83110 SANARY	91 m²	16/07/2022	1 an	5 083,92 € Recettes perçues par Collège	
2022-1922	15/11/2022	49P09	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège La Ferrage de Cuers	197 Avenue Jean Moulin 83390 CUERS	105 m²	01/09/2022	11 mois	5 610 € Recettes perçues par Collège	
2022-1937	19/11/2022	073D07	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Pierre de Coubertin du Luc en Provence	Avenue Pierre de Coubertin 83340 LE LUC	95 m²	05/12/2022	8 mois	Gratuit	
2023-43	27/01/2023	104P01	Avenant n°1 au bail d'immeuble en date du 1er décembre 2019. Révision de loyer_Caserne de gendarmerie de Rians	10 chemin Saint Marc 83560 RIANs	730 m²	01/12/2022	9 ans	45 147,00 €	Colonel Commandant groupement de gendarmeries du Var
2023-45	27/01/2023	073P05	Bail d'immeuble au profit de l'Etat_Caserne de gendarmerie du Luc-en-Provence	9039 RN97 LD Les Retraches 83 340 LE LUC EN PROVENCE	1401 m²	01/08/2022	9 ans	112 433,00€	Colonel Commandant groupement de gendarmeries du Var
2023-94	27/01/2023	049P03	Bail d'immeuble au profit de l'Etat_Caserne de gendarmerie du Cuers	37 boulevard Gambetta 83390 CUERS	598 m²	01/10/2022	9 ans	33 729,00 €	Colonel Commandant groupement de gendarmeries du Var
2023-44	27/01/2023	004P03	Avenant n°2 au bail d'immeuble en date du 7 novembre 2016. Révision de loyer_Caserne de gendarmerie des Arc-Sur-Argens	Quartier Bourgogne- route nationale 555 83460 LES ARCS SUR ARGENS	1154 m²	15/09/2022	9 ans	97 100,00 €	Colonel Commandant groupement de gendarmeries du Var

2023-130	10/02/2023	137P31	Convention de mise à disposition à titre onéreux de locaux départementaux sis Maison du Numérique et de l'Innovation	Place Georges Pompidou, 83000 TOULON	293,43 m ²	01/01/2023	3 ans	9 824,15 €	Fondation Méditerranéenne d'Etudes Stratégiques (FMES)
2023-131	10/02/2023	137P31	Convention de mise à disposition à titre onéreux de locaux départementaux sis Maison du Numérique et de l'Innovation	Place Georges Pompidou, 83000 TOULON	4885,91 m ²	01/01/2023	3 ans	116 892,00 €	Association YNCRA MEDITERRANEE
2023-132	10/02/2023	137P31	Convention de mise à disposition à titre onéreux de locaux départementaux sis Maison du Numérique et de l'Innovation	Place Georges Pompidou, 83000 TOULON	1652,10 m ²	01/01/2023	3 ans	67 422,36 €	Association Toulon Var Technologie (TVT)
2023-434	27/03/2023	009P002	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux sur l'ancienne gendarmerie de Bandol, pour y établir un centre d'hébergement temporaire de personnes déplacées en provenance d'Ukraine	122 rue René Cassin, 83 150 BANDOL	711,68 m ²	01/04/2023	3 mois	Gratuit	Association La Ligue de l'Enseignement - FOL du Var
2023-213	30/03/2023	Néant	Convention Journées Européennes des Métiers d'Arts Abbaye de la Celle	Abbaye de la Celle 83170 La Celle	331 m ²	31/03/2023	3 jours	Gratuit	Communauté d'Agglomération Provence Verte

MPA/DAJ/
CL

LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A2

Objet : ACCEPTATION DES INDEMNITES DE SINISTRES AFFERENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport informe, conformément à l'article L3211-2 du code général des collectivités territoriales, des acceptations d'indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance.

Cette délégation est prévue par la délibération n°A4 du 1^{er} juillet 2021 et par la délibération n°A4 du 26 octobre 2022 donnant délégations de certaines attributions du Conseil départemental au Président du Conseil départemental, pour les indemnités de sinistre quel qu'en soit le montant et quelles que soient la nature et l'origine du sinistre,

Cette information est faite à l'aide du tableau joint en annexe.

Corps du rapport :

La loi du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures prévoit que le Président, par délégation du Conseil départemental et dans les cas définis par ce dernier, peut être chargé pour la durée de son mandat d'accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance.

Conformément à l'article L3211-2 du code général des collectivités territoriales, le Président doit informer le Conseil départemental des actes pris dans le cadre de cette délégation.

Sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, 46 indemnités de sinistres ont été acceptées en règlement des dommages subis par le Département.

Information à la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé de prendre acte :

- des décisions d'acceptation des indemnités de sinistre prises par le Président du Conseil départemental pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée et telles que présentées en annexe pour un montant de 269 118,93 € TTC réparti comme suit :

- contrat assurance dommage aux biens : 237 018,20 € TTC correspondant à 41 indemnités,
- contrat d'assurance dommages-ouvrages : 28 964,84 € TTC correspondant à 3 indemnités.
- contrat d'assurance flotte véhicule : 3 135,89 € TTC correspondant à 2 indemnités,

Les recettes correspondantes ont été inscrites au budget départemental chapitre 75, fonction 01, article 75888, chapitre 75, fonction 221, article 75888 et chapitre 75, fonction 80, article 75888.

DÉCISIONS D'ACCEPTATIONS DES INDEMNITES DE SINISTRES						
INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES						
POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022						
Date de sinistre	Nature de contrat	Biens départementaux	Objet	Date décision	Indemnité	
20/10/2021	Assurance dommages aux biens	RD 74 à Ste Maxime	Choc de véhicule identifié	17/01/22	887,57	
03/07/2018	Assurance dommages aux biens	Piste cyclable à Toulon	Choc de véhicule identifié	07/02/22	456,00	
02/01/2022	Assurance dommages aux biens	Collège de la Peyroua le Muy	Choc de véhicule identifié	25/03/22	1 224,37	
21/09/2020	Assurance dommages aux biens	Locaux des forestiers à Pignans	Infiltration	25/03/22	1 000,00	
13/03/2022	Assurance dommages aux biens	RD19 à Fayence	Choc de véhicule identifié	25/04/22	1 335,38	
16/05/2022	Assurance dommages aux biens	RD 26 à Ollioules	Choc de véhicule identifié	06/05/22	3 264,00	
28/12/2021	Assurance dommages aux biens	RD 37 à Montauroux	Choc de véhicule identifié	11/05/22	1 611,60	
11/05/2022	Assurance dommages aux biens	Collège Wallon à la Seyne sur Mer	Vol et vandalisme	11/05/22	4 777,00	
10/09/2021	Assurance dommages aux biens	RD 98 à la Crau	Choc de véhicule identifié	17/05/22	635,82	
23/03/2022	Assurance dommages aux biens	Collège Berty Albrecht à Ste Maxime	Vandalisme	21/06/22	384,00	
24/04/2022	Assurance dommages aux biens	RD 8 à Roquebrune/Argens	Choc de véhicule identifié	27/06/22	4 812,05	
02/05/2022	Assurance dommages aux biens	RD 563 à Fayence	Choc de véhicule identifié	01/07/22	7 344,48	
03/06/2018	Assurance dommages aux biens	Bâtiment Fond Clovisse	Choc de véhicule identifié	05/07/22	1 071,60	
10/03/2022	Assurance dommages aux biens	RD 97 à Cuers	Choc de véhicule identifié	11/07/22	1 220,33	
28/12/2021	Assurance dommages aux biens	RD 14 à Pierrefeu	Choc de véhicule identifié	11/07/22	114,64	
29/07/2022	Assurance dommages aux biens	Collège des Eucalyptus à Ollioules	Choc de véhicule identifié	22/07/22	2 081,70	

annexe à la délibération du Conseil départemental du 13 juin 2023

24/09/2020	Assurance dommages aux biens	RD 226 au Castellet	Choc de véhicule identifié	16/08/22	1 823,81
06/03/2022	Assurance dommages aux biens	RD 29 à la Garde	Choc de véhicule identifié	16/08/22	3 581,75
16/08/2022	Assurance dommages aux biens	RDN 7 à Brignoles	Choc de véhicule identifié	12/09/22	2 454,00
15/06/2022	Assurance dommages aux biens	PCL 559 au Lavandou	Choc de véhicule identifié	13/09/22	2 053,74
28/04/2022	Assurance dommages aux biens	RD 197 à Hyères	Choc de véhicule identifié	14/09/22	694,26
13/11/2020	Assurance dommages aux biens	RD 12 à Hyères	Choc de véhicule identifié	23/09/22	21,84
27/09/2022	Assurance dommages aux biens	RD 25 au Muy	Choc de véhicule identifié	07/10/22	4 125,15
29/06/2020	Assurance dommages aux biens	RD 14 à Collobrières	Choc de véhicule identifié	07/10/22	3 506,77
29/10/2018	Assurance dommages aux biens	Bât des Lices porte garage	Choc de véhicule identifié	07/11/22	12 169,55
05/04/2022	Assurance dommages aux biens	Collège Berty Albrecht de Ste Maxime	Bris de glace	07/11/22	207,20
03/07/2018	Assurance dommages aux biens	RD 25 à Ste Maxime	Choc de véhicule identifié	07/11/22	601,80
04/04/2018	Assurance dommages aux biens	RD 25 à Callas	Choc de véhicule identifié	07/11/22	1 460,45
06/08/2020	Assurance dommages aux biens	RD 30 à Montmeyan	Choc de véhicule identifié	08/11/22	975,95
22/03/2020	Assurance dommages aux biens	RD 97 à Carnoules	Choc de véhicule identifié	08/11/22	4 976,00
26/10/2021	Assurance dommages aux biens	RD 4 à Saint Paul en Forêt	Choc de véhicule identifié	09/11/22	2 066,54
01/07/2022	Assurance dommages aux biens	Collège Leï Garrus Saint Maximin	Choc de véhicule identifié	29/11/22	817,20
02/11/2022	Assurance dommages aux biens	RD 202 à Signes	Choc de véhicule identifié	29/11/22	11 362,20
20/07/2022	Assurance dommages aux biens	RD 92 à Ollioules	Choc de véhicule identifié	05/12/22	2 536,36
21/01/2021	Assurance dommages aux biens	RD 12 à Hyères	Choc de véhicule identifié	05/12/22	7 380,00
12/2019	Assurance dommages aux biens	CAT NAT 2019	Inondation	05/12/22	18 188,39
23/09/2022	Assurance dommages aux biens	RD 19 à Bargemon	Choc de véhicule identifié	21/12/22	4 089,86
19/09/2021	Assurance dommages aux biens	RD 71 à Trigance	Choc de véhicule identifié	21/12/22	4 215,60
06/09/2021	Assurance dommages aux biens	RD N7 au Cannet des Maures	Choc de véhicule identifié	21/12/22	4 275,60

annexe à la délibération du Conseil départemental du 13 juin 2023

12/11/2021	Assurance dommages aux biens	Collège de l'Estérel à Saint Raphaël	Choc de véhicule identifié	21/12/12	2 016,00
11/19	Assurance dommages aux biens	CAT NAT 2019	Inondation	21/12/22	109 197,64
					237 018,20
07/11/2020	Assurance dommage ouvrage	Gymnase à la Londe	Infiltration	17/01/22	26 168,84
15/11/2021	Assurance dommage ouvrage	Collège Raimu à Bandol	Infiltration	06/04/22	1 086,00
06/09/2022	Assurance dommage ouvrage	collège Raimu à Bandol	Infiltration et fissure	06/09/22	1 710,00
					28 964,84
07/12/2021	Assurance flotte automobile	BL-148-SP	Dommages tout accident	07/02/22	2 800,00
08/03/2022	Assurance flotte automobile	401 AT 83	Bris de glace	06/04/22	335,89
					3 135,89
					269 118,93



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A3

Objet : RENOUELEMENT DE L'ADHESION AUX ASSOCIATIONS - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - EXERCICES 2021 ET 2022

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose, conformément à l'article L3211-2 du code général des collectivités territoriales et à la délégation de compétence accordée au Président du Conseil départemental, d'informer l'assemblée des décisions prises en matière de renouvellement d'adhésion aux associations.

Corps du rapport :

Par sa délibération n°A4 en date du 26 octobre 2022, le Conseil départemental a délégué au Président, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la cotisation annuelle est inférieur à 100 000 €.

Au cours de l'exercice 2021, 24 adhésions du Département ont été renouvelées contre 21 en 2022. Ces adhésions portent sur l'ensemble des domaines de compétence du Département. La dépense s'est établie à 158 000 € en 2021 et 142 000 € en 2022, dont plus de 80 000 € pour l'Assemblée des départements de France.

Information à la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé de prendre acte :

- de l'information sur le renouvellement de l'adhésion aux associations dont le Département est membre, prise au titre des exercices 2021 et 2022, par le Président du Conseil départemental, au nom du Département lorsque la cotisation n'excède pas 100 000 euros, telle que présentée dans le tableau en annexe.

Renouvellement de l'adhésion aux associations au titre de l'année 2021 et 2022

Nom tiers	2 021	2 022
ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE (ADF)	83 280,37 €	83 983,46 €
ASSOCIATION FRANCAISE POUR L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (AFIGEO)	680,00 €	710,00 €
AGIR POUR LE TRANSPORT PUBLIC	2 400,00 €	2 400,00 €
ALLIANCE NATIONALE VILLES INNOVATION	6 150,93 €	6 150,93 €
ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL (ANEL)	7 215,00 €	7 215,00 €
CLUB DES UTILISATEURS DE SEDIT MARIANNE (CUSMA)	1 200,00 €	
ASSOCIATION FRANCAISE DES CORRESPONDANTS A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (AFCDP)	450,00 €	450,00 €
ASSOCIATION DES FINANCIERS, CONTROLEURS DE GESTION, EVALUATEURS ET MANAGEURS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (AFIGESE)		340,00 €
ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITES POUR LES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET L'AUDIOVISUEL (AVICCA)	5 330,00 €	5 355,00 €
ASSOCIATION CIP CLUB INFORMATIQUE PROVENCE MEDITERRANEE	550,00 €	
ASSOCIATION COTER NUMERIQUE	480,00 €	480,00 €
ASSOCIATION FRANCAISE DES AIDANTS	550,00 €	550,00 €
INSTITUT DES ROUTES, DES RUES ET DES INFRASTRUCTURES (IDRRIM)	800,00 €	850,00 €
ASSOCIATION RESERVES NATURELLES DE FRANCE (RNF)	520,00 €	520,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL ORDRE DES DAGES FEMMES (CDOSFV)	1 800,00 €	1 800,00 €
CLUB DES RESPONSABLES INFRASTRUCTURES ET DE PRODUCTION	1 440,00 €	1 440,00 €
CLUB UTILISATEURS DE PROGICIELS	500,00 €	
COMITE REGIONAL TOURISME PACA (CRT)	12 902,00 €	12 902,00 €
ASSOCIATION FORET MODELE DE PROVENCE	900,00 €	900,00 €
GERONTOPOLE SUD	500,00 €	500,00 €
ASSOCIATION NATIONALE ELUS DE MONTAGNE	4 135,00 €	4 211,58 €
OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ACTION SOCIALE (ODAS)	11 880,00 €	
OBSERVATOIRE REGIONAL DES TRANSPORTS PACA (ORT)		750,00 €
RISINGSUD	5 000,00 €	5 000,00 €
VELO ET TERRITOIRES DRC	5 000,00 €	5 000,00 €
ASSOCIATION DES VILLES MARRAINES	4 000,00 €	
Total :	157 663,30 €	141 507,97 €



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A4

Objet : ACTIONS EN JUSTICE DU DEPARTEMENT - COMPTE-RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose, conformément à l'article L3221-10-1 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte des actions en justice intentées contre le Département ou au nom du Département par le Président du Conseil départemental.

Cette délégation est prévue par délibération n° A4 du 26 octobre 2022, pour les actions en justice en toute matière, devant toutes juridictions de tous ordres, dans toutes procédures.

Il est rendu compte, à l'aide du tableau joint en annexe, desdites actions en justice.

Corps du rapport :

La loi du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures prévoit que le Président, par délégation du Conseil départemental et dans les cas définis par ce dernier, peut être chargé pour la durée de son mandat d'intenter au nom du Département les actions en justice ou de défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

En application de l'article L3221-10-1 du code général des collectivités territoriales, le Président du Conseil départemental doit rendre compte lors de la plus proche réunion du Conseil départemental de l'exercice de sa compétence en matière de représentation en justice des intérêts du Département.

Depuis la présentation au Conseil départemental du dernier compte-rendu, comme détaillé dans le document ci-annexé, 54 actions en justice ont été intentées contre le Département et 3 ont été engagées par la collectivité sur la période du 1^{er} février 2023 au 17 avril 2023.

Information à la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé de prendre acte :

- du compte-rendu des actions en justice intentées contre le Département et de celles intentées au nom du Département, pour lesquelles le Président du Conseil départemental est chargé, par délégation de l'assemblée délibérante, d'ester en justice, pour la période du 1^{er} février 2023 au 17 avril 2023, tel que joint en annexe.



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A5

Objet : FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - COMPTE-RENDU FAIT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3221-12-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose dans le cadre du dispositif du fonds de solidarité pour le logement (FSL) de prendre acte du compte-rendu concernant les décisions relatives au FSL au titre de l'année 2022. Le tableau rendant compte de ces décisions est annexé au présent rapport.

Corps du rapport :

Par délibérations du Conseil départemental n°A4 du 1^{er} juillet 2021 modifiée et A4 du 26 octobre 2022, sur la base de l'article L3221-12-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental donne délégation au Président du Conseil départemental en matière de gestion du FSL afin de prendre toute décision, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances. Le Président rend compte au Conseil départemental de l'exercice de cette compétence.

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié à chaque département la responsabilité du financement et de la gestion du FSL.

Le FSL participe à la mise en œuvre du droit au logement pour toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir.

Ce fonds s'inscrit dans l'action plus large du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) qui est élaboré conjointement par le Préfet de Département et le Président du Conseil départemental, en association avec les partenaires du logement et de l'action sociale.

Pour 2022, concernant les 3 dispositifs du FSL accès, maintien et énergie, 2 096 ménages ont bénéficié d'une aide FSL pour un montant total de 1 004 089 €.

A noter une diminution du nombre d'aides (-16,76%) et du montant des aides accordées par rapport à 2021. Les précédentes tendances faisaient état d'une diminution récurrente du nombre d'aides accordées depuis 2015 à l'exception de l'année 2021 (année post COVID). Cette tendance s'explique par le maintien à l'identique des seuils d'aide depuis l'année 2016.

Enfin, pour rappel, le Département finance les mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL)

et d'accompagnement prévention des impayés d'énergie (APIE) pour un montant total de 474 640 €. Ainsi en 2022, 332 mesures d'accompagnement ont été financées et 697 ménages ont été accompagnés.

Information à la commission habitat et logement du 24 mai 2023

En conclusion, il est proposé de prendre acte :

- du compte-rendu concernant les décisions relatives au fonds de solidarité pour le logement au titre de l'année 2022, telles que présentées dans le tableau ci-annexé.

**Décisions relatives au fonds de solidarité pour le logement
Aides financières 2022**

		2022	
		Nombre de bénéficiaires	Montant total
Aides financières	Accès	703	473 075 €
	Maintien	119	154 313 €
	Energie	1274	376 701 €
Subventions	Actions favorisant l'accès, le maintien dans le logement et la prévention des impayés d'énergie	697	474 640 €
Total		2793	1 478 729 €

	2022
Budget FSL - recettes Compte administratif	608 239€



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A6

Objet : DEMANDES D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU TITRE DE L'ANNEE 2022 - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport présente les demandes d'aides financières sollicitées auprès de l'État et de collectivités territoriales au titre de l'exercice de l'année 2022.

Corps du rapport :

Conformément aux dispositions de l'article L3211-2 16° du code général des collectivités territoriales, le Président doit informer le Conseil départemental des actes pris dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, notamment pour solliciter l'État ou d'autres collectivités pour l'attribution de subventions.

Au titre de 2022 , 12 dossiers ont été déposés auprès de l'État et de la région pour un montant total de 4 285 766,05 euros.

Ces demandes concernent les domaines suivants:

- sportif avec 1 dossier déposé qui représente 40% du montant total sollicité,
- culturel avec 2 dossiers déposés qui représentent 24% du montant total sollicité,
- jeunesse avec 2 dossiers déposés qui représentent 23% du montant total sollicité,
- environnemental avec 7 dossiers déposés qui représentent 13% du montant total sollicité.

Un tableau récapitulatif de ces aides sollicitées au titre de l'exercice 2022, est joint en annexe.

Information à la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé de prendre acte :

- du récapitulatif des demandes d'aides financières formulées par le Président du Conseil départemental auprès de l'État et des collectivités territoriales, au titre de l'exercice 2022, pour un montant total de financements sollicités de 4 285 766,05 euros, tel que joint en annexe.

DEMANDES D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - EXERCICE 2022

INTITULÉ DE LA DEMANDE	OBJET DE LA DEMANDE	DEMANDES AUPRES DE L'ETAT OU DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	DATE DE LA DEMANDE	ETAT DE LA DEMANDE	MONTANT
DSID	Poursuite du plan de rénovation des collèges 2019-2024	ETAT	24/01/2022	Demande attribuée	864 636,87 €
DSID	Construction d'un gymnase sur la commune de Roquebrune sur Argens	ETAT	18/08/2022	Demande rejetée	1 700 000,00 €
Subvention de la Direction Régionale des affaires culturelles	Réfection couverture pavillon Nord-Est du Couvent Royal à St-Maximin	REGION	15/03/2022	Demande attribuée	55 000,00 €
Subvention FIPD "Programme S"	Sécurisation des établissements scolaires	ETAT	11/04/2022	Demande rejetée	160 000,00 €
Subvention de la Direction Départementale des Territoires et de la mer	Animation auprès des scolaires du bassin versant de l'argens sur le risque inondation - PAPI ARGENS ET COTIER DE L'ESTEREL - ACTION 9	ETAT	30/06/2022	En cours d'instruction	105 000,00 €
Subvention à l'agence de l'eau	Observatoire de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable - avancement des études des intercommunalités et saisie des données pour un poste de chargé de mission de l'observatoire	ETAT	24/02/2022	En cours d'instruction	27 500,00 €
Subvention à la Direction Régionale de l'archéologie et de la culture	Diagnostics archéologique réalisés sur la période du 01/06/21 au 31/05/2022	ETAT	12/12/2022	En cours d'instruction	979 359,18 €

DEMANDES D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - EXERCICE 2022

Subvention de la Direction Régionale des affaires culturelles	Labellisation à l'opération PREMIERES PAGES Sensibilisation à la lecture du jeune public	REGION	20/06/2022	En cours d'instruction	5 000,00 €
Subvention au titre du FNADT - CPER 2021-2027	Etude d'opportunité de la liaison Rians - Saint-Paul-lez-Durance (liaison RD3-RD11)	ETAT	10/02/2022	Demande attribuée	24 997,00 €
Subvention RNNPM dotation de fonctionnement	Dotation de fonctionnement Réserve nationale naturelle de la plaine des Maures	ETAT	24/01/2022	Demande attribuée	164 573,00 €
Dispositif de surveillance estivale de patrouilles assuré par les forestiers sapeurs du Département du Var au titre de l'année 2022	Dispositif de surveillance estivale de patrouilles assuré par les forestiers sapeurs du Département du Var au titre de l'année 2022	ETAT	09/08/2022	Demande attribuée	119 700,00 €
acquisition de deux véhicules camion citerne de feux légers (ccfl) - direction départementale des territoires et de la mer	Acquisition de deux véhicules camion citerne de feux légers (ccfl) - direction départementale des territoires et de la mer	DDTM	09/08/2022	En cours d'instruction	80 000,00 €
TOTAL DES FINANCEMENTS SOLLICITES					4 285 766,05 €



Conseil départemental

RAPPORT

N° : A7

Objet : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICE PUBLICS LOCAUX - ETAT DES TRAVAUX REALISES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose, dans le cadre de l'article L1413-3 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte des travaux effectués par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'année 2021. L'information porte sur le rapport annuel de la société COLOGEN et le transfert de la délégation de service public SMO THD (syndicat mixte ouvert très haut débit) à un groupement de collectivités par voie de convention de coopération.

Corps du rapport :

Concernant le dossier COLOGEN, afin de répondre au besoin prioritaire de 3 collèges devant être construits (ou reconstruits) dans des délais très courts et au regard d'un contexte financier tendu, le Département a approuvé, par délibération n°G13 du 14 décembre 2015, le projet de contrat de partenariat COLOGEN et a signé le 17 décembre 2015 ledit contrat avec la société de projet ad hoc « COLOGEN », filiale à 100 % Eiffage, créée par le groupement Eiffage SA- Dervaux Participation 17.

Il s'agissait de:

- construire à Carcès, un collège (capacité 700) et un gymnase pour la rentrée 2017
- restructurer / reconstruire le collège de l'Estérel à Saint-Raphaël (capacité 800) et le collège l'Herminier à la Seyne-sur-Mer (capacité 800), pour une mise à disposition des deux collèges en février 2018.

Le contrat de partenariat confie à la société COLOGEN, pour une durée de 25 ans d'exploitation, le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance (curative, préventive et GER), l'exploitation technique ainsi que diverses prestations de service contribuant au bon fonctionnement des ouvrages.

En application de l'article L 1413-1 du CGCT, la CCSPL est appelée à se prononcer sur le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

A l'occasion de la présentation du rapport, un débat est organisé sur l'exécution du contrat de partenariat.

Respect des objectifs contractuels :

=> Les délais de livraison fixés par le contrat ont tous été respectés.

=>L'enveloppe globale du contrat et les coûts d'investissement ont été respectés, ainsi que les engagements contractuels et notamment : respect de l'image architecturale, conception bioclimatique, obtention des labels BDM, effinergie, etc...

=> respect de la part d'exécution du contrat dédié aux PME

=> respect de la part d'exécution du contrat dédié à la promotion de l'emploi des personnes en insertion professionnelle

Des ajustements opérationnels sont apparus nécessaires en cours de chantier et lors de la mise en fonctionnement des ouvrages, qui, au 31 décembre 2021, restent contenus dans l'enveloppe de provisions prévue à cet effet.

Faits marquants de l'exercice 2021:

- signature de l'avenant 3 par les parties visant à affecter une partie des ressources, dévolue initialement au programme artistique dans les collèges, au financement d'équipements non prévus au contrat engendrant, de facto, une variation minimale en termes de volume financier notamment au niveau des redevances d'entretien/maintenance, gros entretien et réparation.
- distribution de dividendes pour un montant de 85,5K€ approuvée par l'assemblée générale du 28 juin 2021 soit 4,50€ par action (19 000 actions).
- modifications statutaires déposées le 24/12/2021 portant essentiellement sur l'allégement de la procédure de cession des actions, la création d'un conseil de surveillance et la rémunération du Président de la société au titre de son mandat et des modalités de remboursement de ses frais de représentation.

Éléments financiers : L'exercice 2021 demeure proche des données issues du prévisionnel. Les comptes annuels de la société COLOGEN relatifs à l'exercice clos au 31 Décembre 2021 (certifiés par le commissaire aux comptes) font état d'un bilan totalisant 64 948 K€, d'un chiffre d'affaires de 4 954 K€ issu principalement des redevances départementales et d'un résultat net d'exercice positif à hauteur de 30,2K€. A ce stade, aucun risque n'a été identifié concernant l'équilibre financier du contrat et de la société. Après échanges et retraitements, il est constaté une quasi concordance entre les données prévisionnelles et celles réalisées.

Éléments post-clôture:

- cession de la totalité des parts détenues par la SAS Delvaux Participations 17 (80,1% du capital) soit 15 219 actions (sur 19 000) au profit d'un fonds d'investissement Quaero European Infrastructure Fund géré par la société de gestion QUAERO CAPITAL. Cette cession a pris effet le 14/02/2022, la société Eiffage conservant 19,9% du capital.
- signature d'un avenant n°4 au cours du 3ème trimestre 2022 ayant principalement pour objet la régularisation des montants de l'article 5.4 de l'avenant 3.

Exploitation/maintenance : Le périmètre exploitation/maintenance comprend :

- les travaux courants d'entretien et de maintenance technique, les fluides (eau, électricité) et les services associés
- les travaux de gros entretien et de renouvellement technique

Pour réaliser ces prestations, le partenaire s'appuie sur des équipes dédiées au sein des établissements (pilotant des intervenants spécialisés extérieurs), en lien avec les chefs d'établissement et les personnels du département.

Sur la base du rapport annuel sur l'exercice 2021 remis par le partenaire, il apparaît :

- 932 demandes d'intervention de maintenance pour les 3 sites
- performance énergétique : l'ensemble des consommations engageantes est inférieur aux valeurs cibles Pour Saint Raphaël et La Seyne, cette fixation des volumes de référence interviendra sur la base des résultats opérationnels de l'exercice 2021 (l'année 2020 n'étant pas compatible comme référence).

Conclusion sur le rapport 2021 et le suivi du contrat : L'exercice 2021, malgré un contexte particulier lié à la pandémie, demeure proche des données issues du prévisionnel. A ce stade, aucun risque n'a été identifié concernant l'équilibre financier du contrat et de la société. Les contrats de financement sont toujours optimisés au regard de l'absence de floor dont Cologen bénéficie sur ses contrats et de l'offre actuelle proposée par les établissements bancaires. Concernant les aspects techniques et performantiels, le

partenaire répond favorablement à l'ensemble des engagements contractuels.

Concernant le dossier relatif à la dissolution du SMO PACA et le transfert de la délégation de service public à un groupement de collectivités : les réseaux de communications électroniques relèvent de l'économie de marché et sont déployés par les opérateurs privés. Ces derniers privilégient les territoires rentables provoquant ainsi une fracture numérique territoriale. Face à cette réalité, les Collectivités ont la possibilité d'investir sur des réseaux d'initiative publique (RIP) là où la carence de l'investissement privé est constatée.

Ce dispositif public-privé s'est particulièrement mis en œuvre ces dernières années, pour le déploiement des réseaux de communications électroniques en fibre optique avec des arbitrages entre zones d'investissement privé et zones publiques qui ont fortement évolué afin de doper les déploiements et garantir une couverture intégrale du territoire entre 2022 et 2025. Les EPCI du Var, la Région et les Départements 04,05,13 et 83 ont fait le choix d'un syndicat mixte commun, le SMO PACA THD, pour déployer leur RIP en fibre optique. Pour faire face à des difficultés financières importantes sur le 04, 05 et 13, le SMO THD PACA a vendu à l'opérateur XP Fibre (SFR) le réseau qu'il avait commencé à construire sur les zones publiques des départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et des Bouches du Rhône.

En conséquence le SMO ne gère désormais plus que la zone publique du département du VAR. Cette activité réduite au territoire du Var ne justifie plus la nécessité de l'existence d'une structure de mutualisation à l'échelle régionale. Dans ce contexte, un consensus a été trouvé pour acter la dissolution du SMO. Projet Dissolution du SMO THD PACA au 31 décembre 2022 induisant - la reprise de la compétence RIP par les 13 collectivités - le transfert de la délégation de service public par les 13 collectivités. Le caractère insécable du réseau a conduit les 13 collectivités à constituer un groupement via une convention de coopération. La date d'effet est fixée au 1er janvier 2023. Le Département du Var est coordinateur. Pour ce projet il est assisté par un groupement d'experts composé d'un cabinet d'avocats et d'un cabinet d'expertise comptable.

Les membres du syndicat ayant délibéré à l'unanimité en faveur de la dissolution du SMO THD PACA, le comité syndical réuni le 6 octobre 2022 a pris acte de la décision de ses membres et voté un accord de dissolution proposant les conditions de liquidation de la collectivité .

Outre la dissolution du SMO et la signature de la convention de coopération, le Département du Var doit mettre en place une organisation interne propre à l'exercice de la compétence récupérée et de sa mission de coordination.

Avis favorable de la commission consultative des services publics locaux, le 5 décembre 2022.

Information à la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé de prendre acte :

- du rapport de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2021 relatif au contrat de partenariat COLOGEN, présenté à la commission consultative des services publics locaux le 5 décembre 2022.
- du rapport d'information relatif au transfert de la délégation de service public SMO THD (syndicat mixte ouvert très haut débit) à un groupement de collectivités par voie de convention de coopération.

RAPPORT DE SYNTHÈSE CCSPL/ CONTRAT DE PARTENARIAT COLOGEN**Historique:**

Afin de répondre au besoin prioritaire de 3 collèges devant être construits (ou reconstruits) dans des délais très courts et au regard d'un contexte financier tendu, le Département a approuvé, par délibération n°G13 du 14/12/2015, le projet de contrat de partenariat COLOGEN et a signé **le 17 décembre 2015** ledit contrat avec la société de projet ad hoc « **COLOGEN** », filiale à 100 % Eiffage, créée par le groupement Eiffage SA- Dervaux Participation 17. Il s'agissait de:

- construire à Carcès, un collège (capacité 700) et un gymnase pour la rentrée 2017
- restructurer / reconstruire le collège de l'Estérel à Saint-Raphaël (capacité 800) et le collège l'Herminier à la Seyne-sur-Mer (capacité 800), pour une mise à disposition des deux collèges en février 2018.

Le contrat de partenariat confie à la société COLOGEN, pour une durée de 25 ans d'exploitation (à partir de la date de mise à disposition la plus tardive), le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance (curative, préventive et GER), l'exploitation technique ainsi que diverses prestations de service contribuant au bon fonctionnement des ouvrages relevant de l'opération A (Collège de Carcès), de l'opération B (Collège l'Herminier à la Seyne-sur-Mer) et de l'opération C (Collège l'Estérel à Saint Raphaël).

Information aux élus et rapport annuel :

Conformément à l'article 22 du contrat de partenariat, le Partenaire est tenu de produire à la personne publique, dans les quatre mois suivant le terme du premier exercice de chaque année civile, à compter de la première date effective de mise à disposition (MAD), un rapport annuel comprenant un compte-rendu technique, un compte-rendu financier et un compte-rendu sur les performances.

Indépendamment des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la signature du contrat, celui-ci reste soumis à l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 et aux dispositions du CGCT alors applicables (L1414-1 et suivants). En application de l'article L 1413-1 du CGCT, la CCSPL est appelée à se prononcer sur le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat. Enfin, suivant l'article L 1414-1 du CGCT, un rapport est présenté par l'exécutif de la personne publique, à son assemblée délibérante, afin de permettre le suivi de l'exécution du contrat. A l'occasion de la présentation du rapport, un débat est organisé sur l'exécution du contrat de partenariat.

Respect des objectifs contractuels :

=> Les délais de livraison fixés par le contrat ont tous été respectés :

- le collège de Carcès et son gymnase ont été livrés le 31 juillet 2017
- les collèges de l'Herminier à la Seyne sur Mer et l'Estérel à St Raphaël ont été livrés le 19 février 2018

L'enveloppe globale du contrat et les coûts d'investissement ont été respectés, ainsi que les engagements contractuels et notamment : respect de l'image architecturale, conception bioclimatique, obtention des labels BDM, effinergie, etc...

=> respect de la part d'exécution du contrat dédié aux PME

=> respect de la part d'exécution du contrat dédié à la promotion de l'emploi des personnes en insertion professionnelle

Des ajustements opérationnels sont apparus nécessaires en cours de chantier et lors de la mise en fonctionnement des ouvrages, qui, au 31/12/2021, restent contenus dans l'enveloppe de provisions prévue à cet effet.

Faits marquants de l'exercice 2021:

- signature de l'avenant 3 par les parties visant à affecter une partie des ressources, dévolue initialement au programme artistique dans les collèges, au financement d'équipements non prévus au contrat engendrant, de facto, une variation minimale en termes de volume financier notamment au niveau des redevances d'entretien/maintenance, gros entretien et réparation.
- distribution de dividendes pour un montant de 85,5K€ approuvée par l'assemblée générale du 28 juin 2021 soit 4,50€ par action (19 000 actions).

- modifications statutaires déposées le 24/12/2021 portant essentiellement sur l'allègement de la procédure de cession des actions, la création d'un conseil de surveillance et la rémunération du Président de la société au titre de son mandat et des modalités de remboursement de ses frais de représentation.

Malgré le contexte sanitaire, il n'y a pas eu d'impact significatif sur les volumes d'exploitation.

Eléments financiers :

L'exercice 2021 demeure proche des données issues du prévisionnel.

Les comptes annuels de la société COLOGEN relatifs à l'exercice clos au 31 Décembre 2021 (certifiés par le commissaire aux comptes) font état d'un bilan totalisant 64 948 K€, d'un chiffre d'affaires de 4 954 K€ issu principalement des redevances départementales et d'un résultat net d'exercice positif à hauteur de 30,2K€.

A ce stade, aucun risque n'a été identifié concernant l'équilibre financier du contrat et de la société. Après échanges et retraitements, il est constaté une quasi concordance entre les données prévisionnelles et celles réalisées. Dès lors, la crise sanitaire semble ne pas avoir eu d'impact significatif sur les volumes d'exploitation.

Par ailleurs, un suivi régulier est opéré concernant les opportunités d'optimisation des contrats de financement en cours (opportunité de refinancement). Les conditions obtenues lors de la fixation des taux semblent toujours optimisées au regard de l'absence de floor dont bénéficie Cologen sur ses contrats et de l'offre actuelle proposée par les établissements bancaires.

Eléments post-clôture:

- cession de la totalité des parts détenues par la SAS Devaux Participations 17 (80,1% du capital) soit 15 219 actions (sur 19 000) au profit d'un fonds d'investissement Quaero European Infrastructure Fund géré par la société de gestion QUAERO CAPITAL. Cette cession a pris effet le 14/02/2022, la société Eiffage conservant 19,9% du capital.
- signature d'un avenant n°4 au cours du 3ème trimestre 2022 ayant principalement pour objet la régularisation des montants de l'article 5.4 de l'avenant 3.

Exploitation/maintenance:

Le périmètre exploitation/maintenance comprend :

- les travaux courants d'entretien et de maintenance technique, les fluides (eau, électricité) et les services associés
- les travaux de gros entretien et de renouvellement technique

Pour réaliser ces prestations, le partenaire s'appuie sur des équipes dédiées au sein des établissements (pilotant des intervenants spécialisés extérieurs), en lien avec les chefs d'établissement et les personnels du département.

Sur la base du rapport annuel sur l'exercice 2021 remis par le partenaire, il apparaît :

- 932 demandes d'intervention de maintenance pour les 3 sites
- performance énergétique : l'ensemble des consommations engageantes est inférieur aux valeurs cibles

Pour Saint Raphaël et La Seyne, cette fixation des volumes de référence interviendra sur la base des résultats opérationnels de l'exercice 2021 (l'année 2020 n'étant pas compatible comme référence).

Conclusion sur le rapport 2021 et le suivi du contrat:

L'exercice 2021, malgré un contexte particulier lié à la pandémie, demeure proche des données issues du prévisionnel.

A ce stade, aucun risque n'a été identifié concernant l'équilibre financier du contrat et de la société. Les contrats de financement sont toujours optimisés au regard de l'absence de floor dont Cologen bénéficie sur ses contrats et de l'offre actuelle proposée par les établissements bancaires.

Concernant les aspects techniques et performantiels, le partenaire répond favorablement à l'ensemble des engagements contractuels.



LE DÉPARTEMENT

SMO THD

Information à la CCSPL du 05 décembre 2022

Transfert de la délégation de service public SMO THD (syndicat mixte ouvert très haut débit) à un groupement de collectivités par voie de convention de coopération.

Préambule

Ce rapport présente les différentes étapes du portage juridique concernant la dissolution du SMO PACA et le transfert de la délégation de service public à un groupement de collectivités. Les aspects financiers et juridiques du dossier seront rapportés dans les bilans annuels à venir.

Contexte

Les réseaux de communications électroniques relèvent de l'économie de marché et sont déployés par les opérateurs privés. Ces derniers privilégient les territoires rentables provoquant ainsi une fracture numérique territoriale. Face à cette réalité, les Collectivités ont la possibilité d'investir sur des réseaux d'initiative publique (RIP) là où la carence de l'investissement privé est constatée.

Ce dispositif public-privé s'est particulièrement mis en œuvre ces dernières années, pour le déploiement des réseaux de communications électroniques en fibre optique avec des arbitrages entre zones d'investissement privé et zones publiques qui ont fortement évolué afin de doper les déploiements et garantir une couverture intégrale du territoire entre 2022 et 2025.

Les EPCI du Var, la Région et les Départements 04,05,13 et 83 ont fait le choix d'un syndicat mixte commun, le SMO PACA THD, pour déployer leur RIP en fibre optique.

Pour faire face à des difficultés financières importantes sur le 04, 05 et 13, le SMO THD PACA a vendu à l'opérateur XP Fibre (SFR) le réseau qu'il avait commencé à construire sur les zones publiques des départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et des Bouches du Rhones.

En conséquence le SMO ne gère désormais plus que la zone publique du département du VAR. Cette activité réduite au territoire du Var ne justifie plus la nécessité de l'existence d'une structure de mutualisation à l'échelle régionale. Dans ce contexte, un consensus a été trouvé pour acter la dissolution du SMO.

Projet

Dissolution du SMO THD PACA au 31/12/2022 induisant

- la reprise de la compétence RIP par les 13 collectivités
- le transfert de la délégation de service public par les 13 collectivités.

Le caractère insécable du réseau a conduit les 13 collectivités à constituer un groupement via une convention de coopération. La date d'effet est fixée au 01 janvier 2023.

Le Département du VAR est coordinateur. Pour ce projet il est assisté par un groupement d'experts composé d'un cabinet d'avocats et d'un cabinet d'expertise comptable.

Les 13 collectivités régionales qui composent le groupement sont :

- Région Sud
- Département du Var 83
- Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon

- Communauté de communes Provence Verdon
- Communauté d' Agglomération Sud Sainte Baume
- Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
- Communauté de communes Pays de Fayence
- Communauté de communes Coeur du Var
- Communauté de communes Golfe St Tropez
- Communauté de communes Vallée du Gapeau
- Dracénie Provence Verdon Agglo
- Estérel côte d'azur agglo
- Communauté d' Agglomération Provence Verte

Etapas

- Délibération du département du Var le 25/04/22 demandant la dissolution du Syndicat, autorisant le Président à engager les démarches nécessaires aux opérations de dissolution et à signer tout document afférent.
- Les membres du syndicat ayant délibéré à l'unanimité en faveur de la dissolution du SMO THD PACA, le comité syndical réuni le 06/10/22 a pris acte de la décision de ses membres et voté un accord de dissolution proposant les conditions de liquidation de la collectivité . Cet accord est voté en Commission Permanente du Département du Var le 05/12/22.
A ce jour, l'accord de dissolution a été délibéré par 8 membres sur 16.
- Vote et Signature de la convention de coopération par chacune des 13 parties prenantes d'ici le 31 /12/22. Cette convention est votée en Commission Permanente du Département du Var le 05/12/22. A ce jour, 8 collectivités sur 13 ont délibéré sur cette convention de coopération et 4 l'ont signé.
- Vote et signature de l'avenant de transfert de la délégation de service public dont le Département du Var sera coordinateur. La délibération du SMO concernant cet avenant à la délégation de service public est prévue le 12 décembre 2022; Il est voté en Commission Permanente du Département du Var le 05/12/22. A ce jour, aucune collectivité ne l'a encore délibéré.
- Saisine du Préfet de Région par le SMO pour un arrêté d'ici le 15 /12/22 prononçant la dissolution du Syndicat au 31/12/22.

Conclusion

Outre la dissolution du SMO et la signature de la convention de coopération, le Département du Var doit mettre en place une organisation interne propre à l'exercice de la compétence récupérée et de sa mission de coordination.



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A8

Objet : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose conformément à l'article L3213-2 du code général des collectivités territoriales, d'informer et de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières qui doit être annexé au compte administratif de l'année 2022.

Corps du rapport :

L'article L3213-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'un département par celui-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec ce département donne lieu chaque année à une délibération du Conseil départemental et que ce bilan est annexé au compte administratif du département

En ce qui concerne les acquisitions immobilières, ces dernières répondent à des besoins pour l'exercice des compétences du Département.

Ainsi, l'activité routière a représenté en 2022, 38 acquisitions, dont 4 actes d'échange pour un montant de 215 656 €

Au titre des espaces naturels sensibles, le Département a réalisé 3 échanges sans soulte sur les communes de Montferrat, Montmeyan et Forcalqueiret représentant une superficie totale de 118 663 m² ainsi que 2 acquisitions simples soit 12 312 m² sur les communes de Tourves et Roquebrune-sur-Argens pour un montant de 25 000 €.

En matière de collèges, le Département du Var poursuit sa démarche de régularisation foncière auprès des communes qui sont, à ce jour, encore propriétaires des terrains d'assiette desdits établissements.

Ainsi la commune du Luc en Provence a procédé au transfert avec accord, à titre gratuit en pleine propriété et sans déclassement préalable, au Département du Var, des biens immobiliers du collège "Pierre de Coubertin" soit une superficie de 14 622 m².

La commune de Six-Fours-les-Plages a également procédé au transfert avec accord, à titre gratuit en pleine propriété et sans déclassement préalable, au Département du Var, des biens immobiliers du collège "Font de Fillol" soit une superficie de 10 781 m².

En ce qui concerne les cessions immobilières, elles ont porté sur :

- des délaissés de voirie ou des terrains inutilisés. Les recettes se sont élevées pour l'année 2022 à 478

415 €.

- des propriétés départementales désormais non nécessaires à l'exercice des missions du Département. La recette s'est élevée pour l'année 2022 à 1 223 200 €.
- des terrains abritant des sections abandonnées du canal de la Siagnole représentant 5 065 m² pour la somme de 8 200 €.
- des ENS, avec trois actes de cession par voie d'échange sans soulte de parcelles représentant 36 201 m².






Information à la commission patrimoine immobilier départemental du 25 mai 2023





En conclusion, il est proposé de prendre acte :

- du bilan des acquisitions et des cessions immobilières, pour l'année 2022, tel que joint en annexe.

**BILAN DES
ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES
2022**

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	DELIBERATION	SURFACE ACQUISE EN M ²	IDENTITE DU VENDEUR	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
Voirie						
Carrefour giratoire de la RD 14 avec la RD 61	Grimaud	Délibération n°G39 de la Commission permanente du 22 novembre 2021	43 m ²	Société "ATLASS" représentée par M Dimitrios HATZIDIMITRACIS	acte administratif du 5 janvier 2022 sous forme d'échange	150 € soit une soulte en faveur du Département de 350 €
RD 559 Avenue de la Mer	Six-Fours les Plages	Délibération n°G52 de la Commission permanente du 22 février 2021	37 m ²	SAS SIFO	acte administratif du 5 janvier 2022	5 365 €
RD 559 Avenue de la Mer	Six-Fours les Plages	Délibération n°G19 de la Commission permanente du 22 mars 2021	161 m ²	Syndicat des Copropriétaires de la parcelle DC 34	acte administratif du 5 janvier 2022 sous forme d'échange	25 794 € soit une soulte en faveur du Syndicat des copropriétaires de 20 429 €
RD 8 Élargissements Ponctuels	Roquebrune sur Argens	Délibération n°G53 de la Commission permanente du 22 février 2021	896 m ²	██████████	acte administratif du 24 janvier 2022	3 860 €
RDN7 - Aménagement Entrée EST	Le Muy	Délibération n°G44 de la Commission permanente du 13 décembre 2021	25 m ²	Syndicat des Copropriétaires de la parcelle AW100	acte administratif du 09 février 2022	750 €
RD562 et 25 - Reprise d'ouvrages hydrauliques	Callas	Délibération n°G43 de la Commission permanente du 13 décembre 2021	932 m ²	██████████	acte administratif du 24 février 2022	1 900 €

RD562 et 25 - Reprise d'ouvrages hydrauliques	Callas	Délibération n°G43 de la Commission permanente du 13 décembre 2021	396 m ²		acte administratif du 24 février 2022	800 €
RD562 et 25 - Reprise d'ouvrages hydrauliques	Callas	Délibération n°G43 de la Commission permanente du 13 décembre 2021	435 m ²		acte administratif du 24 février 2022	870 €
Aménagement du giratoire "Pont de Lorgues"	Draguignan	Délibération n°G45 de la Commission permanente du 13 décembre 2021	159 m ²	Syndicat des Copropriétaires de la parcelle BL816	acte administratif du 24 février 2022 sous forme d'échange	7 850 € soit une soule au profit du syndicat des copropriétaires de 7 100 €
RD 82	Le Castellet	Délibération n°G31 de la commission permanente du 24 janvier 2022	200 m ²		acte administratif du 15 mars 2022	3 600 €
RDN7 / RD 43	Pourrières	Délibération n°G109 de la Commission permanente du 31 mai 2021	1 071 m ²	Etat Français	acte administratif du 17 mars 2022	1 000 €
RD562 et 25 - Reprise d'ouvrages hydrauliques	Callas	Délibération n°G43 de la Commission permanente du 13 décembre 2021	285 m ²		acte administratif du 24 mars 2022	570 €
RD562 et 25 - Reprise d'ouvrages hydrauliques	Callas	Délibération n°G32 de la Commission permanente du 24 janvier 2022	137 m ²		acte administratif du 24 mars 2022	280 €
EV 8	Pontevès	Délibération n°G30 de la Commission Permanente du 24 janvier 2022	120 m ²	Commune de Pontevès	acte administratif du 12 avril 2022	Euro symbolique

RDN7 - Régularisation d'emprise	Fréjus	Délibération n°G37 de la Commission permanente du 22 novembre 2021	325 m ²		acte notarié du 13 avril 2022 Maître Céline BARTOLOMEO notaire à Fréjus	73 750 €
RD 559B - Échange avec soulte	La Cadière d'Azur	Délibération n°G118 de la Commission permanente du 31 mai 2021	7 m ²	SCI MONILLEE	acte notarié du 12 mai 2022 (sous forme d'échange) Maître Vancia RELAVE notaire à Le Beausset	76 € soit une soulte en faveur du Département de 324 €
RD 78 délaissé de voirie	Pignans	Délibération n°G17 de la Commission permanente du 27 janvier 2020	236 m ²	Société Les Jardins de Rossima	acte notarié du 20 mai 2022 Maître M. G. LE COCQ, notaire à La Garde	Euro symbolique
EV 8	Pontevès	Délibération n°G44 de la Commission permanente du 25 octobre 2021	368 m ²		acte administratif du 27 juin 2022	552 €
RD 22	Montfort-sur -Argens	Délibération n°G68 de la Commission permanente du 30 mai 2022	145 m ²		acte administratif du 19 juillet 2022	435 €
RD 22	Montfort-sur -Argens	Délibération n°G68 de la Commission permanente du 30 mai 2022	275 m ²		acte administratif du 19 juillet 2022	413 €
RD 559	SAINTE-MAXIME	Délibération n°G67 Commission permanente du 30 mai 2022	155 m ²	Syndicat des copropriétaires de la parcelle AD 1296 dénommée "VILLA MYLAGRADI"	Acte administratif du 25 juillet 2022	Euro symbolique

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	DELIBERATION	SURFACE ACQUISE EN M ²	IDENTITE DU VENDEUR	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 22	Montfort-sur-Argens	Délibération n°G70 de la Commission permanente du 27 juin 2022	106 m ²	SCA OUPALOUX	acte administratif du 08 septembre 2022	1 682 €
RD 22	Montfort-sur-Argens	Délibération n°G70 de la Commission permanente du 27 juin 2022	643 m ²	██████████	acte administratif du 08 septembre 2022	3 858 €
RD 86 régularisation délaisé de voirie	La Garde	Délibération n°G69 de la Commission permanente du 30 mai 2022	45 m ²	██████████	acte administratif du 08 septembre 2022	Euro symbolique
RD 559	Carqueiranne	Délibération n°G60 de la Commission permanente du 18 juillet 2022	28 m ²	██████████	acte administratif du 08 septembre 2022	340 €
RD 46	Toulon	Délibération n°G61 de la Commission permanente du 18 juillet 2022	176 m ²	██████████	acte administratif du 08 septembre 2022	Euro symbolique
RD 559	Sanary-sur-Mer	Délibération n°G62 de la Commission permanente du 18 juillet 2022	38 m ²	SCI ALEXIS	acte administratif du 20 septembre 2022	9 120 €
RD 559	Sanary-sur-Mer	Délibération n°G69 de la Commission permanente du 27 juin 2022	71 m ²	SC CAMAPREV	acte administratif du 20 septembre 2022	17 040 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	DELIBERATION	SURFACE ACQUISE EN M ²	IDENTITE DU VENDEUR	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 559	Carqueiranne	Délibération n°G60 de la Commission permanente du 18 juillet 2022	148 m ²	SCI MILOS	acte administratif du 03 octobre 2022	1 780 €
RD 559	Sanary-sur-Mer	Délibération n°G59 de la Commission permanente du 27 juin 2022	56 m ²		acte administratif du 03 octobre 2022	15 706 €
Carrefour giratoire de la RD 14 avec la RD 61	Grimaud	Délibération n°G63 Commission permanente du 18 juillet 2022	3 m ²		acte administratif du 28 novembre 2022	12 €
Carrefour giratoire de la RD 14 avec la RD 61	Grimaud	Délibération n°G63 Commission permanente du 18 juillet 2022	52 m ²		acte administratif du 28 novembre 2022	60 €
RDN7 - Aménagement Entrée EST	Le Muy	Délibération n°G85 de la Commission permanente du 26 septembre 2022	142 m ²		acte administratif du 02 décembre 2022	4 300 €
Carrefour giratoire de la RD 14 avec la RD 61	Grimaud	Délibération n°G86 Commission permanente du 26 septembre 2022	60 m ²		acte administratif du 12 décembre 2022	252 €
Carrefour giratoire de la RD 14 avec la RD 61	Grimaud	Délibération n°G86 Commission permanente du 26 septembre 2022	172 m ²		acte administratif du 12 décembre 2022	1 116 €


DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	DELIBERATION	SURFACE ACQUISE EN M ²	IDENTITE DU VENDEUR	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 559	Sanary-sur-Mer	Délibération n°G84 de la Commission permanente du 26 septembre 2022	115 m ²	SARL CLOS CECILE	acte administratif du 15 décembre 2022	31 360 €
RD 78	Pignans	Délibération n°G87 Commission permanente du 26 septembre 2022	75 m ²	SARL CMED	acte administratif du 12 décembre 2022	840 €
Aménagement voie d'accès au collège	Aups	Délibération n°G25 de la Commission permanente du 05 décembre 2022	35 m ²		acte administratif du 23 décembre 2022	175 €
Bâtiments – Services Départementaux						
Collège "Pierre de Coubertin"	Le Luc en Provence	Délibération n°G22 de la Commission permanente du 31/05/2021	14 622 m ²	Commune du Luc en Provence	Acte administratif du 05 janvier 2022	acquisition à titre gratuit
Collège "Font de Filloï"	Six-Fours-les-Plages	Délibération n°G12 de la Commission permanente du 21/09/2021	10 781 m ²	Commune de Six-Fours-les-Plages	Acte administratif du 24 janvier 2022	acquisition à titre gratuit

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	DELIBERATION	SURFACE ACQUISE EN M ²	IDENTITE DU VENDEUR	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
Espaces Naturels Sensibles (ENS)						
Terrain communal situé au sein d'un massif forestier	Montferrat Lieu-dit "Beaudron"	Délibération n°G69 de la Commission permanente du 22 février 2021	11 900 m ²	Commune de Montferrat	Acte administratif du 11 janvier 2022	Échange sans soulte
Terrain privé appartenant à la base écogardes de l'Espacrier	Roquebrune-sur-Argens Lieu-dit "L'Espacrier"	Arrêté départemental n°AR 2021-1033 du 26 juillet 2021	8 711 m ²	██████████	Acte notarié du 07 février 2022 Maître Céline BARTOLOMEO, notaire à Roquebrune-sur-Argens	25 000 € Préemption au prix indiqué dans la DIA
Terrains communaux appartenant à l'ENS "Le Château de Valbelle"	Tourves Lieu-dit "Le Château"	Délibération n°G 86 de la Commission permanente du 20 septembre 2021	3 601 m ²	Commune de Tourves	Acte administratif du 15 mars 2022	Acquisition à l'euro symbolique
Terrain communal situé en bordure de la RD 30 et en continuité de l'ENS coeur de nature "Mala Soque"	Montmeyan Lieu-dit "Font de Vallat"	Délibération n°G13 de la Commission permanente du 24 janvier 2022	80 000 m ²	Commune de Montmeyan	Acte administratif du 08 juin 2022	Échange sans soulte
Terrain communal situé au sein d'un massif forestier et en continuité de l'ENS "La Verrerie"	Forcalqueiret Lieu-dit "La Verrerie"	Délibération n°G72 de la Commission permanente du 26 septembre 2022	26 763 m ²	Commune de Forcalqueiret	Acte administratif du 20 décembre 2022	Échange sans soulte

**BILAN DES
CESSIONS IMMOBILIÈRES
2022**

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
Voirie						
Carrefour de la RD 14 avec la RD 61 Délaiisé de voirie	Grimaud Lieu-dit "Chemin de Saint Pierre"	AT 139 : 46 m ² AT 140 : 30 m ² AT 141 : 67 m ² soit une contenance total de 143 m ²	Parcelles issues du domaine public	Société "ATLASS" représentée par son gérant, M Dimitrios HATZIDIMITRACIS	acte administratif du 5 janvier 2022 Echange avec soulte	500 € soit une soulte de 350 € au profit du Département du Var
RD 559 Parcelle départementale	Six-Fours les Plages Avenue de la Mer	DC 398 : 37 m ²	Parcelle acquise par le Département du Var auprès de la SAS SIFO	Syndicat des Copropriétaires de la parcelle DC 34	acte administratif du 5 janvier 2022 Echange avec soulte	5 365 € soit une soulte en faveur du Syndicat des Copropriétaires de 20 429 €
Ancienne route de Toulon	Pignans Lieu-dit "La Lauve"	D 2144 : 1 300 m ² D 2151 : 3 149 m ² soit une contenance total de 4449 m ²	Parcelles départementales, anciennes réserves foncières de la commune de Pignans devant accueillir la caserne du SDIS et objet d'un échange en 2009.	Communauté de communes Coeur du Var	acte administratif du 24 janvier 2022	212 000 €
Ancienne RD 14 Délaiisé de voirie	Cuers Lieu-dit "Le Pouverel"	AR 19 : 1 918 m ²	Parcelle départementale sur laquelle est implantée pour partie la caserne des pompiers, nécessitant une régularisation.	Commune de Cuers	acte administratif du 7 février 2022	115 000 €
RD 557 Parcelle départementale	Draguignan "Pont de Lorgues"	BL 848 : 17 m ²	Parcelle départementale	Syndicat des Copropriétaires de la parcelle BL 816	acte administratif du 24 février 2022 Echange avec soulte	750 € soit une soulte au profit du syndicat des copropriétaires de 7 100 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 7 Délaiisé de voirie	Roquebrune-sur-Argens Lieu-dit "Les Camelines"	BP 325 : 1009 m ² BP 327 : 1185 m ² BP 328 : 1209 m ² soit une contenance totale de 3403 m ²	la parcelle BP 327 est issue du Domaine Public la parcelle BP 325 est issue de la division de la BP 137 la parcelle BP 328 est issue de la division de la BP 133	Société "SCI GOLF ST JOHN"	Acte notarié du 7 février 2022 Maître Céline BARTOLOMEO notaire à Fréjus	41 000 €
RD 35 Délaiisés de voirie	Varages Falaise du Baou Lieux-dits " Les Trulets, Descente des Moulins et Les Escabeaux"	AB 232 (34 m ²) AB 233 (350 m ²) AB 234 (7 m ²) AB 235 (177 m ²) AB 493 (190 m ²) AB 494 (155 m ²) AB 496 (198 m ²) AB 499 (395 m ²) AB 236 (260 m ²)- lots 1 à 14 soit une contenance total de 1766 m ²	Parcelles acquises par le Département du Var auprès de : -AB 232,233,234,235 et lots 13-14 de 236 : Époux RAIBAUT/BAZIN par acte administratif du 30 août 1982 et 22 avril 1983 -AB 493 et 494 : Mme Yvette DONATI par acte administratif du 06 août 1982 -AB 496 et lots 2 et 3: Époux VOHLGEMUTH/ANTOINE par acte administratif du 12 août 1982 -AB 499 : Mme Marie LANTELME par acte administratif du 20 juillet 1982 - Lot 1, lots 8 à 12 AB 236 : Époux RAIBAUT/BERNARD par acte administratif du 22 septembre 1982 -Lots 4 à 7 AB 236 : M Fleury RAIBAUT par acte administratif du 16 août 1982	Commune de Varages	acte administratif du 04 mars 2022	euro symbolique non recouvrable



DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 43 délaiés de voirie	Forcalqueiret lieu-dit "Chemin Pré de Castres"	C 661 (550 m ²) C 662 (740 m ²) C 673 (550 m ²) C 736 (150 m ²) C 740 (350 m ²) C 742 (310 m ²) C 744 (228 m ²) soit une contenance total de 2878 m ²	Parcelles acquises par le Département auprès de : - C 661 : Mme Céline DEMAISON par acte administratif du 26 décembre 1979 - C 662 : M Félix CALAIS par acte administratif en 1979 - C 673 : Consorts VINCENS par acte administratif du 22 décembre 1979 - C 736 : Epoux REPESE/DEMAISON par acte administratif du 18 juin 1982 - C 740 et C 742 : Mme REQUIER par acte administratif du 18 juin 1982 - C 744 : M Joseph RASERA par acte administratif du 18 juin 1982	Commune de FORCALQUEIRET	acte administratif du 14 mars 2022	euro symbolique non recouvrable
RD 28 Délaiés de voirie	Saint-Maximin la Sainte Baume lieu-dit "Chemin de Bras"	BH 1047 (485 m ²)	Parcelle issue du domaine public départemental		acte notarié du 12 avril 2022 Maître Carine PIQ Notaire à Tourves	5 400 €



DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 559B délaiisé de voirie	La Cadière d'Azur lieu-dit "La Noblesse"	B 1990 (34 m ²) et B 1993 (3 m ²) soit une contenance total de 37 m ²	La parcelle B 1990 est issue de la division de la B 1479 et la parcelle B 1990 est issue de la division de la parcelle B 1481. Les parcelles B 1479 et B 1481 ont été acquises auprès de M ALBERT CORDEIL aux termes d'un acte administratif du 05 février 2002	SCI MONILLEE	acte notarié du 12 mai 2022 Maître RELAVE notaire à Le Beausset échange avec soulte	400 € soit une soulte en faveur du Département de 324 €
RD 28 délaiisé de voirie	Bras lieux-dits "Les Candouliers et la Brasque"	F 529 (375 m ²) F 530 (146 m ²) N 1739 (119 m ²) N 1740 (30 m ²) soit une contenance total de 670 m ²	Parcelles issues du domaine public départemental	Commune de BRAS	acte administratif du 20 mai 2022	1 500 €
RD 559B délaiisé de voirie	Le Castellet lieu-dit "Le Plan"	AH 1050 (281 m ²)	La parcelle AH 1050 est issue de la division de la AH 684. La parcelle AH 684 a été acquise auprès de M Emile IMBERT aux termes d'un acte administratif du 05 février 2002		acte administratif du 31 mai 2022	260 €
RD 559 délaiisé de voirie	Le Lavandou	AY 251 (165 m ²)	La parcelle dépendait du Domaine Public du Département avant décision de déclassement par délibération de la CP du CD n°G68 en date du 20/09/2021	Commune du Lavandou	acte notarié du 2 juin 2022 Maître PELLOUX - BOUCHER notaire au Lavandou	2 660 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
EV8 délaiisé de voirie	Callas	B 761 (129 m ²)	La parcelle dépendait du Domaine Public du Département avant décision de déclassement par délibération de la CP du n°G58 en date du 21/03/2022		Acte notarié du 10 juin 2022 Maître Amandine CERAULO notaire à Trans en Provence	6 400 €
EV8 délaiisé de voirie	Salernes	AW 271 (197 m ²)	La parcelle AW 271 est issue de la division de la parcelle AW 183		Acte notarié du 10 juin 2022 Maître Caroline BORIE notaire à Salernes	11 000 €
RDN7 délaiisé de voirie	Brignoles lieu-dit "La Bétoride"	BE 1138 (479 m ²)	La parcelle BE 1138 provient de la parcelle BE 1123. Cette dernière provient de la réunion des parcelles B 275 et B 276. Ces deux parcelles acquises par l'Etat ont fait l'objet d'un transfert au département, conformément au décret n°2005-1500 du 5 décembre 2005. Bien appartenant à l'Etat pour l'avoir acquis des Indivis CIANCHI aux termes d'un acte administratif reçu par Monsieur le Préfet en date du 1er août 1991		Acte notarié du 14 juin 2022 Maître de CELLES notaire à Brignoles	3 970 €
RD 560 délaiisé de voirie	Salernes	AC 1038 (140 m ²)	La parcelle AC 1038 est issue de la division de la parcelle AC 216	EHPAD "La Source"	Acte administratif du 25 juillet 2022	140 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 98 délaié de voirie	Bormes les Mimosas	G 2217 (1350 m ²)	La parcelle départementale nouvellement cadastrée est issue du DP routier	Commune de Bormes les Mimosas	Acte administratif du 08 septembre /2022	2 000 €
RD 558 délaié de voirie avec ancien abri cantonnier	Grimaud	AI 107 (122 m ²)	La parcelle départementale nouvellement cadastrée est issue du DP routier	Commune de Grimaud	Acte administratif du 09 septembre 2022	18 000 €
EV8 délaié de voirie	Figanières	D 2012 (261 m ²)	La parcelle D 2012 est issue de la division de la parcelle D 1838		Acte notarié du 21 septembre 2022 Maître Patricia GIRAUDI notaire à Figanières	3 000 €
EV 8 délaié de voirie	Rians lieu-dit "La Vicarie"	BT 305 (6249 m ²)	La parcelle BT 305 est issue de la division de la parcelle BT 288 Cette parcelle a été acquise auprès de l'Etat par acte administratif en date du 9 avril 2010		Acte notarié du 23 septembre 2022 Maître André LASSIA notaire à Peyrolles-en-Provence (13)	3 100 €
RD 46 Parcelle départementale	Toulon	ES 869 (882 m ² et le demi-lit de ruisseau non cadastré pour 270 m ²).	Parcelle acquise par le Département du Var auprès des Époux LUNVEN / DUTHEIL par acte administratif du 23 juillet 1996		Acte notarié du 28 septembre 2022 Maître Philippe BERNARD notaire à Toulon	41 500 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
		BB 3 (416 m ²)	Les parcelles sont devenues		Acte notarié du 9	4 400 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 559/RD 87 délaié de voirie	Saint-Cyr-sur-Mer lieu-dit "Le Chic"	BB 91 (1415 m ²) BB 93 (457 m ²) BB 95 (382 m ²) BB 97 (279 m ²) BB 99 (86 m ²) soit une contenance total de 3035 m ²	la propriété du Département par ordonnance d'expropriation du 26 août 1985. Biens propres au Département du Var pour les avoir acquis auprès de Monsieur René BRUE (BB3, BB91 et BB95) et Monsieur Louis POUTET (BB93, BB97 et BB99)		décembre 2022 Maître Arnaud MARTINENQ, notaire à Saint-Cyr-sur-Mer	
RD 559B rétrocession partielle	La Cadière d'Azur lieu-dit "Grand et Petit Moulin"	B 2031 (61 m ²) B 2033 (10 m ²) soit une contenance total de 71 m ²	Les parcelles sont devenues la propriété du Département par ordonnance d'expropriation du 29 mai 2000. Biens propres au Département du Var pour les avoir acquis auprès des consorts CLEMENT (B 1465 et B 1467)		Acte administratif du 20 décembre 2022	70 €
Bâtiment - Collège						
Collège "Pierre de Coubertin"	Le Luc en Provence	264 m ² en nature de trottoir et voirie		Commune du Luc en Provence	Acte administratif du 05 janvier 2022	cession à titre gratuit par acte d'échange
Locaux Saunier et Centre méditerranéen d'Art (137P06 et 137P43)	Toulon rue Saunier et rue Adolphe Guiol	CO 193 : 820 m ² CO 291 : 26 m ²	Biens propres au Département du Var : CO n°291 pour l'avoir acquis par acte administratif en date du 19 juillet 1999. CO n°193 pour l'avoir acquis par acte administratif en date du 4 juin 1969.	Société JENZI	Acte notarié du 15 septembre 2022 Maître ROQUEBERT notaire à Ollioules	1 000 000 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
Villa "Marius Autran"	La Seyne sur Mer 9, rue des chantiers	AM 159 : 130 m ²	Bien propre au Département du Var pour l'avoir acquis par acte notarié le 1er juillet 1949 auprès des époux MILLOU ROBBA	Commune de La Seyne sur Mer	Acte administratif du 05 octobre 2022	223 200 €
Canal de la Siagnole						
Terrain abritant une section abandonnée du canal de la Siagnole	Montauroux Lieu-dit "Le Puits"	L 557p : 242 m ²	Bien propre au Département depuis des faits et actes antérieurs à 1956		Acte notarié du 1er juillet 2022 Maître MADJARIAN notaire à Fayence	2 420 €
Terrain abritant une section abandonnée du canal de la Siagnole	Montauroux Lieu-dit "Le Puits"	L 557p : 158 m ²	Bien propre au Département depuis des faits et actes antérieurs à 1956		Acte notarié du 1er juillet 2022 Maître MADJARIAN notaire à Fayence	1 580 €
Terrain abritant une section abandonnée du canal de la Siagnole	Tourrettes Lieux-dits "Font Bouillon", "Collet Ribergue"	D 24 : 1 020 m ² D 26 : 1 285 m ² D 37 : 2 360 m ²	Biens propres au Département depuis des faits et actes antérieurs à 1956	Société civile immobilière "FONT BOUILLEN"	Acte notarié du 1er juillet 2022 Maître MADJARIAN notaire à Fayence	4 200 €
Espaces Naturels Sensibles (ENS)						
Fraction détachée de l'ENS "La Colle" abritant deux réservoirs d'eau intercommunaux	Montferrat Lieu-dit "La Colle"	C 965 : 2 103 m ² (issue de la parcelle C 711 : 119 925 m ²)	Bien propre au Département pour l'avoir acquis des consorts WILLIAMS / VILLANOVA / ATHEA, après déclaration d'utilité publique, aux termes d'un acte authentique réalisé en la forme administrative, reçu par Monsieur le Président du Conseil Général du Var le 24 mars 1986	Commune de Montferrat	Acte administratif du 11/01/2022	échange sans soulte

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
ENS non conforme "Le Pont"	Montmeyan Lieu-dit "Le Pont"	B 72 : 10 746 m ² B 278 : 1 557 m ² B 289 : 3 170 m ² B 399 : 5 195 m ²	Biens propres au Département pour les avoir acquis à titre d'échange de la Commune de Montmeyan aux termes d'un acte authentique réalisé en la forme administrative reçu par Monsieur le Président du Conseil Général du Var en date du 06 mars 2008	Commune de Montmeyan	Acte administratif du 08/06/2022	échange sans soulte
ENS non conforme "Peirascous" + 2 délaissés de voirie * (RD 12)	Forcalqueiret Lieux-dits "Les Peirascous" et "Les Fontaites"	C 604 : 5 280 m ² C 606 : 8 150 m ² B 523 * : 1 530 m ² B 529 * : 580 m ²	Biens propres au Département du Var : C 604 et C 606 pour les avoir acquis auprès de Mme VINCENS par acte administratif en date du 02 avril 1987. B 523 pour l'avoir acquis auprès de M CASSINI par acte administratif en date du 13 décembre 1979. B 529 pour l'avoir acquis auprès de M PASTIRELLI par acte administratif en date du 13 décembre 1979.	Commune de Forcalqueiret	Acte administratif du 20 décembre 2022	échange sans soulte



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A9

Objet : EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX - ANNEE 2022

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose de prendre acte des actions de formation suivies par les conseillers départementaux, au titre de l'année 2022, conformément à la réglementation.

Corps du rapport :

Les membres du Conseil départemental ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Les formations sollicitées en dehors du droit individuel de formation doivent être conformes aux orientations fixées par la délibération n° A9 du 20 juillet 2021 pour être financées par le Département. Conformément à l'article L3123-10 du CGCT, un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par le Département est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil départemental.

Information à la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé de prendre acte :

- des actions de formation, hors droit individuel de formation, suivies par les conseillers départementaux, au titre de l'année 2022, récapitulées dans le tableau ci-joint et annexé au compte administratif.

Formations colloques des élus 2022

Libellé de la formation	Participants	Dates	Montant
Formation "Respecter le RGPD dans ma communication de conseiller départemental"	Christophe CHIOCCA	25/02/2022	750,00 €
Formation "Prendre la parole et réussir ses interventions en public"	Valérie MONDONE	07/03/22 au 08/03/2022	1 740,00 €
Formation "Prise de parole en public"	Valérie MONDONE	28/03/2022 au 30/03/2022	2 280,00 €
Formation "Souveraineté nationale : reprenons la maîtrise de notre territoire !"	Sonia LAUVARD Christophe CHIOCCA	17/09/22 au 18/09/22	2 000,00 €
TOTAL			6 770,00 €



Conseil départemental

RAPPORT

N° : A10

Objet : RENOUELEMENT DE TROIS EMPLOIS NON PERMANENTS DE CONSEILLERS NUMERIQUES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "CONSEILLERS NUMERIQUES FRANCE SERVICES" SOUS FORME DE CONTRAT DE PROJET

Résumé synthétique du rapport :

La Banque des Territoires contribue à la stratégie nationale pour un numérique plus inclusif pour tous sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre d'un mandat de l'Etat, elle a déployé il y a 2 ans 4 000 conseillers numériques France Services au sein de structures publiques, afin d'accompagner les Français vers plus d'autonomie dans leurs usages quotidiens du numérique.

Par ailleurs, le Département souhaite offrir aux usagers la possibilité d'accéder au numérique et à un accompagnement pour apprendre à utiliser ces outils pour des démarches administratives et personnelles.

Quatre conseillers numériques ont été recrutés en 2021 (délibération n° A7 du 20 juillet 2021) mais un conseiller a démissionné. C'est pourquoi la présente délibération porte sur le renouvellement des trois conseillers numériques toujours en poste.

Ainsi, il est proposé de renouveler trois emplois non permanents, à temps complet, de conseillers numériques, relevant de la catégorie C (adjoint administratif). Ces renouvellements sont nécessaires à la réalisation des projets lancés par l'Etat et le Département.

Le salaire de chaque conseiller s'élèvera à 42 500€ pour les trois ans. Il sera versé par le Département. Par la suite, l'Etat remboursera la collectivité après la déclaration obligatoire faite par le Département auprès de la préfecture.

Corps du rapport :

Ce dispositif phare du Plan de relance a pour ambition de rendre plus accessible un usage quotidien du numérique et de favoriser notamment l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi pour les publics fragilisés. La formation et la rémunération des conseillers numériques sont prises en charge par l'Etat. C'est dans le cadre de ce dispositif que le Conseil départemental du Var a embauché 4 conseillers numériques en 2021.

L'objectif des ateliers numériques est de :

- sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques (lutte contre les fausses informations, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux, usages numériques des enfants / adolescents, mécanismes excessifs ou addictifs liés au numérique, etc.) ;

- soutenir les Français dans leurs usages quotidiens du numérique (découvrir et utiliser les outils de messagerie électronique, découvrir, installer et utiliser les logiciels de communication sur les outils numériques, travailler à distance, consulter un médecin, etc. ;
- accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne (trouver un emploi ou une formation, suivre la scolarité de son enfant, accéder aux services en ligne communaux de l'enfance, etc.).

A ce jour, les conseillers numériques ont proposé près de 300 ateliers, et plus de 1000 usagers ont été accompagnés. Ce sont le plus souvent des ateliers collectifs mais une vingtaine d'accompagnements individuels ont pu être proposés.

Au vu de ces éléments, il est proposé, de renouveler les contrats des 3 conseillers numériques France Services actuellement en poste, pour qu'ils puissent poursuivre leurs actions d'accompagnement des usagers vers plus d'autonomie dans leurs pratiques courantes des outils numériques.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé :

- de renouveler trois emplois non permanents de conseillers numériques relevant de la catégorie C, de grade d'adjoint administratif, à temps complet,

Le contrat sera d'une durée de 36 mois, et sera effectif à compter du 1er août 2023. La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C (grade d'adjoint administratif), par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes les conventions nécessaires à la mise en œuvre du recrutement des conseillers numériques France Services.

La dépense sera imputée sur le chapitre 12, fonction 52 et compte 64168 du budget départemental.



Conseil départemental

RAPPORT

N° : A11

Objet : PRESENTATION DU RAPPORT DE PERFORMANCE 2022

Résumé synthétique du rapport :

Conformément à l'article L3121-21 du code général des collectivités territoriales, le Président du Conseil départemental présente un rapport sur la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services du Département.

Il est composé :

- du **bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire varois, dans le cadre de ses compétences** : solidarité, collèges, sport/jeunesse, culture, routes, tourisme et environnement ;
- du **bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.**

Corps du rapport :

Ce rapport présente l'engagement du Département du Var sur l'année 2022, dans la grande diversité de ses compétences au cœur du quotidien des Varoises et des Varois, et dans sa volonté d'équité des actions sur le territoire.

En 2022, au cœur de sa compétence de solidarité, le Département renforce l'accompagnement des allocataires du RSA en partenariat avec Pôle emploi et forme ses agents au référentiel des informations préoccupantes de la Haute autorité de santé pour mieux accompagner les décisions prises dans l'intérêt de l'enfant.

Attentif à l'accueil des collégiens varois dans des locaux durables, le Département investit dans un plan pluriannuel ambitieux de rénovation des collèges qui est entré dans sa 4ème année. C'est ainsi que 249 marchés ont été lancés pour un montant total de plus de 34 M€ en 2022.

En matière de culture, l'Hôtel départemental des expositions (HDE), à Draguignan, a fait rayonner le Var grâce aux expositions "Momies les chemins de l'éternité", suivie de "La fabuleuse histoire des jouets de la Préhistoire à nos jours", attirant plus de 50 000 visiteurs. Le Département développe également des diagnostics archéologiques, préalablement aux travaux d'aménagement, valorisant ainsi le patrimoine historique et archéologique du Var.

En termes d'infrastructures, le Département maintient son engagement sur la qualité du réseau routier tout en mettant en œuvre des procédés techniques visant à réduire les déchets, économiser les ressources et les émissions de gaz à effet de serre. Il maintient, avec ses partenaires, un objectif ambitieux pour le

déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire.

Enfin le Département préserve et valorise son patrimoine naturel en aménageant et en gérant ses espaces naturels sensibles, mais également en proposant des offres de sports de nature pour une découverte respectueuse de nos richesses naturelles.

La qualité de la gestion financière du Département permet de présenter une gestion saine d'extinction de ces emprunts et un résultat cumulé de 295 millions d'euros au compte administratif.

Ce rapport de performance 2022 démontre la qualité de l'action départementale et confirme l'investissement de l'institution au cœur du quotidien des Varoises et des Varois.

Information à la commission développement durable, mobilités douces et performance énergétique du 25 mai 2023

En conclusion, il est proposé de prendre acte :

- de la présentation du rapport de performance pour l'année 2022, joint en annexe.



**RAPPORT
DE PERFORMANCE**
2022

Ce rapport présente l'engagement du Département du Var sur l'année 2022, dans la grande diversité de ses compétences au cœur du quotidien des Varoises et des Varois, et dans sa volonté d'équité des actions sur le territoire.

En 2022, au cœur de sa compétence de solidarité, le Département renforce l'accompagnement des allocataires du RSA en partenariat avec Pôle emploi et forme ses agents au référentiel des informations préoccupantes de la Haute autorité de santé pour mieux accompagner les décisions prises dans l'intérêt de l'enfant.

Attentif à l'accueil des collégiens varois dans des locaux durables, le Département investit dans un plan pluriannuel ambitieux de rénovation des collèges qui est entré dans sa 4ème année. C'est ainsi que 249 marchés ont été lancés pour un montant total de plus de 34 M€ en 2022.

En matière de culture, l'Hôtel départemental des expositions (HDE), à Draguignan, a fait rayonner le Var grâce aux expositions "Momies les chemins de l'éternité", suivie de "La fabuleuse histoire des jouets de la Préhistoire à nos jours", attirant plus de 50 000 visiteurs. Le Département développe également des diagnostics archéologiques, préalablement aux travaux d'aménagement, valorisant ainsi le patrimoine historique et archéologique du Var.

En termes d'infrastructures, le Département maintient son engagement sur la qualité du réseau routier tout en mettant en œuvre des procédés techniques visant à réduire les déchets, économiser les ressources et les émissions de gaz à effet de serre. Il maintient, avec ses partenaires, un objectif ambitieux pour le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire.

Enfin, le Département préserve et valorise son patrimoine naturel aménageant et gérant ses espaces naturels sensibles, mais également en proposant des offres de sports de nature pour une découverte respectueuse de nos richesses naturelles.

La qualité de la gestion financière du Département permet de présenter une gestion saine d'extinction de ces emprunts et un résultat cumulé de 295 M€ au compte administratif.

Ce rapport de performance 2022 démontre la qualité de l'action départementale et confirme l'investissement de l'institution au cœur du quotidien des Varoises et des Varois.



Jean-Louis Masson

Président du Conseil départemental

SOMMAIRE

▪ Solidarité	6-7
▪ Collèges	8
▪ Sport et jeunesse	9
▪ Culture	10
▪ Routes et réseaux	11
▪ Tourisme	12
▪ Environnement	13
▪ Qualité et performance de l'administration	14



Solidarité

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions en matière :

- d'insertion et de développement social
- de proximité, en direction des publics les plus en difficulté
- d'autonomisation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- de prévention et de protection de l'enfance et des familles
- de logements et de cohésion territoriale

Chiffres clés

€ **213 M€** pour l'insertion et le développement social dont **194,5 M€** pour l'allocation RSA

🏠 **34 415 foyers** allocataires du RSA

👨‍👩‍👧 **5 436 familles** ayant bénéficié de secours d'urgence

€ **295,3 M€** pour l'autonomie des personnes dont **112,5 M€** pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)



31 730 bénéficiaires de l'APA dont **21 170** à domicile et **10 560** en établissement



6 095 bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH)



86,7 M€ alloués pour la famille, la prévention et la protection de l'enfance



4 430 mineurs ayant bénéficié d'une mesure d'aide éducative à domicile administrative ou judiciaire

Indicateurs

• **1,3 M€** engagé pour les subventions à l'amélioration de l'habitat

• **618 bénéficiaires** d'un emploi aidé sur enveloppe départementale contractualisée

• **99 personnes** recrutées sur les marchés publics intégrant des clauses sociales suivis par le facilitateur départemental des clauses sociales

• **1 378 bénéficiaires** de l'aide sociale au titre du maintien à domicile (personnes âgées et personnes en situation de handicap)

• **5 764 consultations médicales** pour des enfants de moins de 6 ans effectuées dans les unités de promotion de la santé

• **807 jeunes bénéficiaires** d'un contrat jeune majeur dont **556** en hébergement, **126** en accompagnement et **125** en aide financière



Focus

Formation au référentiel des informations préoccupantes de la Haute Autorité de Santé

Les informations préoccupantes (IP) concernant les enfants sont évaluées par les travailleurs sociaux et les puéricultrices. Afin d'éviter des disparités dans les modes d'évaluation, la Haute autorité de santé a établi un référentiel visant à harmoniser les pratiques d'évaluation et donc à sécuriser des décisions prises dans l'intérêt de l'enfant.

Le référentiel des informations préoccupantes est inscrit dans la loi du 07/02/2022, dans le schéma départemental enfance famille 2022-2026 mais également dans le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2021-2022 signé entre l'Etat, l'Agence régionale de santé (ARS) et le Département du Var.

Dès octobre 2001, le Département a engagé la formation au référentiel évaluation de la Haute autorité de santé pour les cadres de la prévention et de la protection de l'enfance en vue d'assurer la transmission des acquis aux travailleurs sociaux et médico-sociaux en charge de l'évaluation des IP mais également aux partenaires extérieurs.

Ainsi, 30 cadres du Département ont été formés spécifiquement pour assurer la transmission. Enfin une journée a été dédiée à cette démarche rassemblant les cadres des 3 directions du Département œuvrant auprès des enfants et la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et son directeur adjoint.

VOUS RENCONTREZ UNE DIFFICULTÉ SOCIALE OU MÉDICO-SOCIALE ?

Vous rencontrez une difficulté sociale ou médico-sociale ?

VOTRE ENFANT EST EN SITUATION DE HANDICAP ?

Votre enfant est en situation de handicap ?

AIDE À DOMICILE

Aide à domicile

Focus

Engagement dans le soutien de l'habitat inclusif : aide à la vie partagée

Le Département soutient l'habitat inclusif avec une nouvelle aide pour les personnes âgées ou en situation de handicap : l'aide à la vie partagée (AVP). Cette action s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'État et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) formalisé dans un "accord pour l'habitat inclusif".

L'habitat inclusif est destiné aux personnes âgées en situation de handicap qui font le choix, d'un mode d'habitat regroupé, assorti d'un projet de vie sociale. Les habitants disposent de leur espace de vie individuel et partagent des espaces de vie communs et des services utiles à leur projet de vie sociale et partagée. En soutenant cette offre innovante, le Département s'engage dans l'orientation majeure du schéma départemental de l'autonomie pour le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Suite à un appel à candidature, le Département a retenu 21 habitats inclusifs sur le territoire varois portés par 10 opérateurs et assurera le financement de 156 aides à la vie partagées pour 35 personnes âgées et 121 personnes en situation de handicap, soit un montant total de 7,1 M€ pour la période 2023 à 2029.

Focus

Renforcement de l'accompagnement des allocataires du RSA en partenariat avec Pôle Emploi

Le Département a mis en place une mesure d'accompagnement global en partenariat avec Pôle emploi permettant de faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Cette action s'inscrit dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE),

1 300 bénéficiaires ont été orientées en 2022 dans le cadre de l'accompagnement global. A l'issue d'un diagnostic professionnel, 700 bénéficiaires ont été intégrés dans ce dispositif et ont ainsi bénéficié d'un suivi en binôme par Pôle emploi et le service social en UTS.

Grâce au partenariat fort que le Département a su tisser avec les acteurs du territoire, la nouvelle stratégie Var insertion travail (VIT) est déployée dès 2022. Le parcours d'insertion est accéléré grâce à la prise en charge des bénéficiaires dans des délais très courts. Il est résolument tourné vers l'emploi, avec des accompagnants expérimentés et un rapprochement avec le monde de l'entreprise. Ainsi le Département renouvelle son offre d'accompagnement pour l'ensemble des allocataires du RSA.



Collèges

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- pilotage du fonctionnement des collèges en matière d'accueil, d'entretien et de restauration, notamment avec la gestion du personnel technique des collèges
- accueil des collégiens varois dans des locaux durables et un environnement numérique
- pilotage opérationnel des projets de construction, d'aménagement, d'entretien et de renouvellement dans un objectif de qualité durable des constructions
- pilotage et mise en oeuvre des obligations en matière de sécurité, santé et gestion des risques
- développement du numérique éducatif dans les collèges en articulation avec l'État et selon un périmètre fixé par la loi

Chiffres clés



- 71 collèges publics
- 14 collèges privés
- 1 PC pour 3,8 collégiens



33 878 demi-pensionnaires



Collèges publics : 43 457
Collèges privés : 7 006



914 agents techniques des collèges

Indicateurs

• 14 rez-de-chaussée rendus accessibles à tous les handicaps sur l'année

• 26,5 KWh/m².an de consommation moyenne au sein des collèges

• 19 installations produisant des énergies renouvelables sur les collèges

• 140 conventions d'ouverture des locaux des collèges

• 5 007 heures d'ouverture des collèges grâce aux conventions d'ouverture des locaux des collèges

• 46 collèges ayant répondu aux appels à projets de thématiques culturelles ou environnementales

Focus

Plan de rénovation des collèges

Le Département a voté, en 2019, un ambitieux plan de rénovation des collèges, intégrant les travaux de rénovation (axe 1), de transition énergétique (axe 2) et d'amélioration de la qualité de l'accueil et de la vie éducative (axe 3). L'Axe 1 du Plan de rénovation des collèges (75 M€), entre dans sa quatrième année d'exécution.

Var aménagement développement (VAD), maître d'ouvrage délégué depuis 2021, a lancé toutes les demandes d'urbanisme et a finalisé les études globales des travaux à réaliser entre 2022 et 2024.

C'est ainsi que 249 marchés ont été lancés pour un montant total de plus de 34 M€.

Après l'isolation de la quasi-totalité des toitures terrasses des 21 collèges concernés en 2022, la rénovation des menuiseries extérieures et des chaufferies a débuté.

Des travaux conséquents ont été engagés durant l'été 2022 et se sont poursuivis en sites occupés. Ils ont concerné l'étanchéité, le ravalement de façades, l'isolation de planchers, le remplacement de faux plafonds et relamping... pour un montant de 12 M€.

collèges



VOTRE ENFANT EST
COLLÉGIEN ?



Votre enfant est collégien ?



VOUS SOUHAITEZ SAVOIR CE
QUE MANGE VOTRE ENFANT
AU COLLÈGE ?



Vous souhaitez savoir ce que mange votre
enfant au collège ?



Sport et jeunesse

Enseignement supérieur et recherche

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- accompagnement des porteurs de projets d'activités physiques et sportives
- développement maîtrisé des sports de pleine nature grâce au pilotage du plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI 83) et du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR 83)
- valorisation des performances du sport varois et organisation d'actions de sensibilisation
- accompagnement des porteurs de projets et financement des acteurs concourant au développement de l'enseignement supérieur
- élaboration et mise en œuvre d'un document stratégique en matière d'enseignement supérieur et de recherche

Chiffres clés



195 404 licenciés sportifs dont 40 238 pour les sports de pleine nature (valeurs 2021)

2 296 clubs varois dans l'annuaire du sport varois (source comité olympique) (valeurs 2021)

108 espaces, sites et itinéraires inscrits au plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI)



2,6 M€ alloués pour les clubs sportifs varois

749 372 € consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche (540 000 € en fonctionnement et 209 372 € en investissement)

1,8 M€ consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche dans le contrat de projet État-Région (CPER)

Indicateurs

• **2 158 séjours** scolaires et sorties financés pour les 6-18 ans

• **25 jeunes** bénéficiaires d'une prime pour l'obtention du BAFA et du BAFD

• **223 Pass'Sport découverte** pour les varois de 10 à 16 ans

Focus

La soirée des champions : primes à l'excellence et à la performance

Depuis 2017, le Département honore le sport de haut niveau et récompense les sportifs varois âgés de 12 à 25 ans ayant remporté lors de la saison sportive précédente un titre de champion de France, d'Europe, du monde, olympique ou paralympique dans les sports collectifs ou individuels.

Durant la saison sportive 2021/2022, 69 titres ont été remportés par les sportifs varois.

Lors de la soirée des champions 161 athlètes ont été récompensés toutes disciplines confondues (69 athlètes individuels et 14 équipes composées de 92 champions). Le montant total des primes attribuées a été de 66 500 €

Ces champions sont sollicités à l'occasion de manifestations départementales pour valoriser le sport varois. Ainsi Célia Cancan a fait une démonstration de judo lors des championnats de France de judo au Palais des sports à Toulon en novembre 2022.



VOUS AVEZ ENTRE 12 ET 25 ANS ET VOUS ÊTES CHAMPION SPORTIF ?

Vous avez entre 12 et 25 ans et vous êtes champion sportif ?



VOTRE ENFANT PARTICIPE À UN VOYAGE SCOLAIRE ? LE DÉPARTEMENT PEUT VOUS AIDER À LE FINANCER

Votre enfant participe à un voyage scolaire ? Le Département peut vous aider à le financer

culture

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- conservation du patrimoine et de la mémoire du Département
- gestion des équipements culturels départementaux et développement de l'offre culturelle et artistique
- collecte, conservation, restauration et valorisation du patrimoine culturel, scientifique et naturel
- suivi archéologique départemental

Chiffres clés



834 spectacles programmés par les structures de spectacle vivant soutenues par le Département, ayant attiré **261 050 spectateurs**



119 811 personnes accueillies dans les structures culturelles du Département



32 990 pages numérisées par les archives départementales du Var



18 685 visiteurs à l'Abbaye de La Celle



8 859 élèves bénéficiaires des médiations et actions mises en place par le Département



257 512 documents mis à la disposition des bibliothèques varoises (livres, musique, films et jeux vidéo) par la médiathèque départementale

13 interventions en archéologie préventive

Indicateurs

• **50 684 visiteurs** au muséum départemental du Var dont **4 678 scolaires**

• **48 712 visiteurs** à l'Hôtel départemental des expositions, dont **1 584 scolaires**

• **1 730 visiteurs** aux archives départementales du Var dont **844 scolaires**

• **4 163 personnes** ont assisté aux " Voix départementales "

• **173 039 visiteurs** sur le site internet des Archives départementales du Var

• **40 000 visiteurs** à la Fête du livre du Var

• **103 "bus culture"** pour les sorties vers les expositions

Focus

Les expositions de l'Hôtel départemental des expositions (HDE)

L'Hôtel départemental des expositions du Var poursuit son projet ambitieux, avec le soutien de grandes institutions culturelles françaises et internationales.

L'exposition "Momies les chemins de l'éternité" a réuni plus de 300 prêts issus des musées parisiens du Quai Branly - Jacques Chirac et du Louvre, des Confluences à Lyon, et d'autres musées français et étrangers, ainsi que de collectionneurs privés.

La fabuleuse histoire des jouets de la Préhistoire à nos jours, sous la direction de la commissaire d'exposition Anne Monier Vanryb historienne de l'art et conservatrice au département des collections modernes et contemporaines au musée des Arts décoratifs à Paris, a présenté 600 pièces issues des collections de 31 prêteurs. L'HDE a gagné l'intérêt du public et attiré plus de 50 000 visiteurs en 2022. Chacune exposition est accompagnée d'une programmation culturelle pour le grand public et les élèves du Var : conférences, films, ateliers pédagogiques et artistiques, visites guidées.

Focus

Les diagnostics archéologiques menés par les experts du Département

Le Département monte en puissance sur la réalisation de diagnostics archéologiques préalable aux travaux d'aménagement. Ainsi, il a réalisé 12 diagnostics archéologiques en 2022 :

> 4 concernent des opérations de la Société sur Canal de Provence (SCP)

> 6 correspondent à des aménagements menés par des collectivités, dont deux à proximité du site majeur du Var d'Olbia à Hyères

> 2 sont relatifs à des aménagements privés dont l'église Saint-Christophe à Brignoles, monument majeur du XIe siècle

Par cette action, le Département soutient l'aménagement du territoire, tout en valorisant le patrimoine historique et archéologique du Var.



EXPOSITION " LE LAS, UN FLEUVE ET DES HOMMES "

Exposition " Le Las, un fleuve et des hommes "



VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UNE SORTIE CULTURELLE ?

Vous êtes à la recherche d'une sortie culturelle ?



Routes et réseaux

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- pilotage opérationnel des projets d'aménagement et d'entretien pour un réseau et des conditions de circulation de qualité au service de l'usager
- organisation et gestion du transport à l'attention des élèves et étudiants en situation de handicap
- pilotage du déploiement des infrastructures numériques pour le très haut débit fixe et mobile

Chiffres clés



2 963 km de routes départementales

151 km cumulés de voies aménagées en faveur des modes doux



366 000 prises pour raccorder tous les Varois à la fibre optique en 2024



Le budget voté consacré aux routes et réseaux

- **35 M€** en investissement
- **10 M€** en fonctionnement

28 M€ consacrés à la maintenance du patrimoine

Indicateurs

• **138 km** de chaussées renouvelées dont 76,5 réalisées en technique à froid et 29,1 réalisées en technique tiède

• **12 723 personnes** ayant suivi une formation sur la sécurité routière

• **844 élèves et étudiants** en situation de handicap dont les frais de transport sont pris en charge par le Département

• **4 M€** consacrés au transport des élèves et étudiants en situation de handicap

• **413 000 locaux** raccordables à la fibre optique dans les 34 communes déployées par Orange et SFR (initiative privée)

• **220 000 locaux** raccordables à la fibre optique dans les 119 communes déployées par Orange et SFR (initiative publique)

Focus

Décarbonation des revêtements routiers

Pour renouveler les revêtements routiers, le Département fait un effort significatif pour mettre en œuvre différentes techniques alternatives à l'enrobé traditionnel dit "chaud", plus économes en consommation énergétique, en dégagement de gaz à effet de serre et en extraction de matériaux de carrière. Toutes techniques confondues en 2022, 55 500T ont été utilisées pour 138 km de routes dont 51% en techniques à chaud (76,3% moyenne nationale), 34,5% en tiède (17,7% moy nat) et 14% à froid (16% moy nat). L'économie énergétique est de -3 500 000 KWh, de carbone -746 000 T éq CO2, et de matériaux -35 800 T.

Focus

Substitution du SMO SUD THD par une coopération des 13 collectivités varoises membres du Syndicat

Le syndicat mixte ouvert PACA-THD a été dissous. Ses 13 membres - la Région, le Département et 11 intercommunalités du Var - ont passé une convention de coopération public-public pour se substituer au syndicat dissous.

Cette forme de contractualisation, peu courante, est une solution efficace et peu contraignante pour ces collectivités désireuses de s'associer pour un objectif commun : poursuivre le déploiement de la fibre optique et développer les usages numériques pour tous. Ainsi, en privilégiant la mutualisation et la collaboration, les collectivités du Var innovent au service des Varois.



LE DÉPARTEMENT VEILLE À MAINTENIR DES CONDITIONS DE CIRCULATION OPTIMALES SUR LES ROUTES DU VAR

Le Département veille à maintenir des conditions de circulation optimales sur les routes du Var



VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE ENFANT SOIT SENSIBILISÉ AUX DANGERS DE LA ROUTE ?

Vous souhaitez que votre enfant soit sensibilisé aux dangers de la route ?

Tourisme

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- financement et accompagnement des partenaires et projets touristiques, en lien avec l'agence de développement touristique
- gestion de la taxe additionnelle à la taxe de séjour
- qualification de l'offre touristique avec la mise en œuvre de labels, la promotion de marques ou l'organisation de concours
- structuration de l'offre touristique notamment par la création et la promotion de circuits touristiques
- élaboration et mise en œuvre de documents stratégiques et d'actions touristiques visant à renforcer l'attractivité du Var

Chiffres clés



75 millions de nuitées
10 millions de touristes



15 manifestations
touristiques aidées par le
Département



4,8 Mds € de recettes
annuelles liées aux dépenses des
touristes

Indicateurs

- **133 sites** sites labellisés tourisme et handicaps et Var accessible
- **2 214 km** de sentiers inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIIPR)
- **107** espaces, sites et itinéraires inscrits au plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)
- **151 km** cumulés de voies aménagées en faveur du tourisme en mode doux (le parcours cyclable du littoral et l'EuroVélo 8)

Focus

Valorisation des offres de sports de nature sur le site Sport Nature Var

Le site Sport Nature Var a été mis en place pour proposer au grand public une offre de loisirs connectée construite autour de la pratique des sports de nature,

La fréquentation du site progresse de 73% sur 2022 avec 1 900 nouveaux visiteurs,

Pour 2022, 124 offres sont accessibles gratuitement dont 23 nouvelles et 2 nouvelles disciplines (tir à l'arc, course d'orientation). Une nouvelle offre vélo s'adapte aux attentes éco responsables en matière de tourisme et à des déplacements en mobilité douce, 20 tronçons et circuits cyclo touristiques sont proposés sur l'ensemble du territoire pour découvrir les richesses locales en matière de patrimoine et de paysages.



**VOUS ÊTES EN VACANCES DANS LE VAR ?
DÉCOUVREZ LE RÉSEAU DESTINATION VAR**

Vous êtes en vacances dans le Var ? Découvrez le réseau Destination Var



**VOUS ÊTES UN CYCLOTOURISTE ? LE
DÉPARTEMENT AMÉNAGE POUR VOUS
L'EUROVÉLO 8**

Vous êtes un cyclotouriste ? Le Département aménage pour vous l'Eurovélo 8



**EUROVÉLO 8 : DÉCOUVREZ LA PARTIE VAROIS
DE LA PISTE CYCLABLE QUI RELIE L'ESPAGNE
À LA GRÈCE**

Eurovélo 8 : découvrez la partie varoise de la piste cyclable qui relie l'Espagne à la Grèce



Environnement

Valorisation et préservation du cadre de vie

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- aménagement, et gestion des espaces naturels sensibles (ENS)
- entretien et débroussaillage des terrains départementaux
- protection de la forêt contre les incendies et accompagnement de la défense de la forêt contre les incendies (DFCI)
- élaboration et suivi du schéma d'accès à la ressource forestière
- accompagnement de la modernisation des outils productifs agricoles et agroalimentaires
- sensibilisation du public à l'environnement
- gestion du laboratoire départemental d'analyses
- pilotage et mise en oeuvre des actions liées à la gestion des risques sanitaires de compétence départementale
- ingénierie auprès des communes (en coordination avec la société publique locale - ID 83) et des services de la collectivité, notamment dans les domaines de l'eau et de l'information géographique

Chiffres clés



243 espaces naturels sensibles, une superficie totale de 13 690 hectares



83 697 visiteurs dans les structures départementales de la nature



9 M€ consacrés aux espaces naturels, forestiers et agricoles



1 430 hectares de travaux de débroussaillage subventionnés en co-financement mesure Feader



3 249 prélèvements pour le contrôle sanitaire des eaux de baignade en mer sur l'année

Indicateurs

- **26 378 visiteurs** à l'écomusée départemental des 4 Frères
- **13 801 visiteurs** à l'écoferme départementale de la Barre à Toulon
- **43 500 visiteurs** à la maison départementale de nature du Plan

- **629 animations** gratuites et tout public offertes par les structures départementales de la nature
- **112 km** de pistes DFCI subventionnés
- **18 patrouilles** de surveillance armées par les forestiers sapeurs du Département, représentant 2 364 homme/jour sur la saison

Focus

La surveillance des écogardes sur les espaces naturels sensibles

Le Département s'inscrit dans une volonté d'accueil et de sensibilisation des publics sur le ENS. Lors des patrouilles de surveillance, les écogardes communiquent régulièrement auprès des usagers. Ces actions ont vocation à informer sur l'espace et ses richesses, prévenir sur des gestes à éviter pour la préservation du site et éventuellement dissuader des comportements portant atteinte au site et aux visiteurs. Ces missions de surveillance se traduisent prioritairement par des actions pédagogiques sur les territoires à enjeux, mais également par des contrôles aléatoires sur l'ensemble du département.

Focus

La gestion de l'espace naturel de Malassoque : exemple de plan d'aménagement forestier

L'ENS de Malassoque (155 ha) présente divers milieux et une forte biodiversité. Conscient de l'importance de conserver des milieux favorables aux espèces endémiques, dont certaines bénéficient de protections réglementaires (criquet hérisson, magicienne dentelée, fauvettes,...), le Département, en lien avec l'Office National des Forêts, a approuvé un aménagement comprenant des coupes forestières douces ainsi que des travaux de génie biologique favorisant les espèces mieux adaptées aux nouvelles conditions climatiques. D'autre part, comme cet ENS doit être fortement impacté par des travaux de débroussaillage DFCI, le Département a mis en place une importante concertation pour permettre la préservation des enjeux naturalistes tout en disposant d'un ouvrage efficace contre la propagation d'un incendie.



VOUS AVEZ L'HABITUDE DE FRÉQUENTER LA FORÊT VAROISE ?

Vous avez l'habitude de fréquenter la forêt varoise ?

Environnement
Valorisation et préservation du cadre de vie

Qualité et performance de l'administration

La volonté d'améliorer le fonctionnement de la collectivité se traduit par des actions combinées, intégrées à tous les métiers :

- organisation du système décisionnel et de circulation de l'information
- coordination des relations institutionnelles et appui aux manifestations départementales
- structuration de la maîtrise des risques de la collectivité
- gestion des ressources humaines et de la santé au travail
- mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité
- gestion et encadrement de la commande publique
- mise à disposition de ressources documentaires pour la collectivité
- gestion du patrimoine foncier et immobilier
- mise en œuvre des actions et travaux pour la qualité durable des constructions
- gestion du patrimoine numérique
- gestion de la logistique générale

Chiffres clés



€ 1,2 M€ de dépenses de fonctionnement

€ 141,4 M€ de dépenses d'investissement (chap 20 à 23)

Indicateurs

- 9 521 jours de formation pour les agents de la fonction publique territoriale
- 991 jours de formation pour les agents de la fonction publique hospitalière
- 142 contrôles de rapport d'analyse des offres
- 175 marchés centralisés notifiés (toutes procédures confondues)
- 570 bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au sein de la collectivité
- 30 marchés intégrant des clauses ou des critères sociaux
- 134 marchés intégrant des clauses ou des critères environnementaux

Focus

La réduction de la dette via le remboursement anticipé d'emprunts

Suite à la hausse des taux d'intérêt au cours du second semestre 2022, l'ensemble des lignes de prêt adossées au livret A ou au livret d'épargne populaire ont été rachetées. Cette optimisation a généré un gain net sur intérêts estimé à 324,3 K€ pour l'année 2023 et à 3 914,3 K€ sur la durée totale d'extinction de ces emprunts.

Focus

L'accompagnement des directions vers l'achat durable et la mise en ligne d'un site interne dédié : "le développement durable et la commande publique"

La Direction de la commande publique a proposé au cours de l'année 2022 une formation "Le développement durable dans les marchés publics" ainsi qu'une rencontre métier sur la même thématique. Ces journées ont permis d'aborder le cadre juridique général du développement durable dans les marchés publics, ainsi que la rédaction des pièces de marchés. Par ailleurs, un site "Le développement durable et la commande publique" a été mis en ligne sur intranet afin d'accompagner les acteurs de la chaîne achat. Il présente, tant sur les aspects environnementaux que sur les aspects sociaux, l'état de la réglementation, les outils existants (guides, sites internet) ainsi qu'une aide à la rédaction, par thématique.

Focus

Transformations stratégiques en optimisant le recours aux outils numériques

Dans une démarche de réduction du papier, le Département a mis en place et développé le recours à des solutions dématérialisées dans son fonctionnement quotidien. Ces actions se caractérisent notamment par l'utilisation d'un logiciel de gestion et d'enregistrement des productions du service juridique (Esabora), par la dématérialisation des formulaires de déclaration de sinistres et de demandes d'avis juridiques ou encore par la mise en place de tableaux numériques partagés entre directions dans le cadre de démarches transversales de gestion et de suivi des dossiers assurantiels.

La mise à disposition de ressources documentaires au profit des agents départementaux s'effectue désormais prioritairement sous forme dématérialisée au moyen de la Bibliothèque numérique territoriale qui est opérationnelle depuis décembre 2021.



VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE TOUTE L'ACTUALITÉ DU DÉPARTEMENT DU VAR ?

Vous souhaitez connaître toute l'actualité du Département du Var ?

PARTOUT, POUR TOUS,
LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



390 AVENUE DES LICES - CS 41303 - 83076 TOULON CEDEX

DGS/SG/
VM

LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A12

Objet : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ADOPTE PAR DELIBERATION A2 DU 20 JUILLET 2021

Résumé synthétique du rapport :

Il s'agit de modifier et compléter le règlement intérieur du Conseil départemental adopté par délibération A2 du 20 juillet 2021 compte tenu des nouvelles dispositions législatives et réglementaires intervenues depuis son adoption.

Corps du rapport :

Le règlement intérieur complète les dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement du Conseil départemental.

Conformément aux dispositions de l'article L3121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil départemental a adopté son règlement dans les 3 mois suivant son renouvellement.

Néanmoins, compte tenu des évolutions réglementaires et législatives intervenues depuis le 20 juillet 2021, consécutives notamment à l'adoption de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « loi 3DS », il convient de modifier le règlement intérieur du Conseil départemental.

Avis de la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé :

- d'approuver la révision du règlement intérieur du Conseil départemental, tel qu'annexé à la présente délibération, portant sur les éléments suivants :

- ajout de la possibilité de réunir les organes délibérants par visioconférence (article 3 complété ; chapitre XV ajouté) ;
- clarification de la délégation du Président du Conseil départemental accordée aux vice-présidents et à d'autres membres du Conseil départemental (article 7 complété),

- actualisation de la composition et de la publication des procès-verbaux des réunions du Conseil départemental (articles 72-1 à 72-3 ajoutés),
- ajout des éléments relatifs au référent déontologue des élus (article 99 complété),
- complément des éléments relatifs aux conflits d'intérêts et à la mise à jour des déclarations des conseillers départementaux (article 101 complété).



LE DÉPARTEMENT

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR

adopté par délibération du Conseil départemental n°A2 du 20 juillet 2021

modifié par délibération du Conseil départemental n°A12 du 13 juin 2023

SOMMAIRE

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES	3
Compétences	3
Règlement intérieur	3
Réunions du Conseil départemental	3
CHAPITRE II : Le président	4
Élection	4
Droits et prérogatives	4
Délégations au président du Conseil départemental	5
CHAPITRE III : LA COMMISSION PERMANENTE – LE BUREAU	5
- LA COMMISSION PERMANENTE -	5
Formation	5
Election	6
Délégations à la commission permanente	7
Périodicité et publicité des réunions	7
Quorum	8
Convocation et ordre du jour	8
- LE BUREAU -	8
CHAPITRE IV : COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET REPRESENTATION AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS	9
Formation et désignation	9
Commissions organiques	9
Fonctionnement des commissions	9
Constitution de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public	10
Représentation au sein de commissions administratives et d'organismes extérieurs	11
Mission d'information et d'évaluation	11
CHAPITRE V : DROIT A L'INFORMATION DES ELUS	12
Information des conseillers départementaux avant la réunion des organes délibérants	12
Enregistrement des débats et consentement des conseillers départementaux	12
Dotation informatique et de télécommunications des élus	12

CHAPITRE VI : TENUE DES SEANCES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	13
Publicité	13
Quorum	13
Ordre du jour	13
Amendements, vœux et motions	14
Questions orales	14
Déroulement	15
Temps de parole	15
Discipline	15
Police de l'Assemblée	16
Clôture	16
CHAPITRE VII : PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	17
CHAPITRE VIII : VOTE	18
Mode de votation	18
Vote électronique	19
Délégation de vote	19
Adoption	19
CHAPITRE IX : LES GROUPES D'ELUS, LA FORMATION, LE REGIME INDEMNITAIRE ET LES BULLETINS D'INFORMATION	20
Constitution des groupes d'élus	20
Moyens de fonctionnement des groupes d'élus	21
Modalités d'expression dans les bulletins d'information générale	21
Le droit à la formation	21
Le régime indemnitaire	22
Pénalisation pour absentéisme	22
CHAPITRE X : LE REPRESENTANT DE L'ETAT	23
CHAPITRE XI : VACANCE DE SIEGE ET EMPECHEMENT	23
CHAPITRE XII : REMPLACEMENT DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX	24
CHAPITRE XIII : TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE	24
Principes déontologiques	24
Charte de l' élu local	24
Déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale	25
Prévention des conflits d'intérêts	26
CHAPITRE XIV : INSIGNE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX	27
CHAPITRE XV : RÉUNION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT PAR VISIOCONFÉRENCE	27

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Compétences

Article 1 : Le Conseil départemental règle par ses délibérations les affaires du Département dans les domaines de compétences que la loi lui attribue.

Il est compétent pour mettre en œuvre toute aide, ou action, relative à la prévention, ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes. Il est également compétent pour faciliter l'accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge.

Il a compétence pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale sur le territoire départemental, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des régions et des communes.

Références juridiques : article L.3211-1 du CGCT

Règlement intérieur

Article 2 : Le Conseil départemental établit son règlement intérieur dans les trois mois qui suivent son renouvellement. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. Le règlement intérieur détermine les droits des groupes d'élus régulièrement constitués et les droits spécifiques des groupes minoritaires ou s'étant déclarés d'opposition. Le règlement intérieur peut être déféré devant le tribunal administratif.

Références juridiques : article L.3121- 8 du CGCT

Réunions du Conseil départemental

Article 3 : Le Conseil départemental se réunit à l'initiative de son président, au moins une fois par trimestre, dans un lieu du département choisi par la commission permanente. Pour les années où a lieu le renouvellement général des conseils départementaux, la première réunion se tient de plein droit le second jeudi qui suit le premier tour de scrutin.

Références juridiques : article L.3121-9 du CGCT

Les réunions du conseil départemental se tiennent :

- soit à Toulon en l'Hôtel de la Préfecture, salle René-Georges LAURIN,
- soit à Draguignan au bâtiment départemental, salle Édouard SOLDANI,
- soit par visioconférence conformément aux dispositions du chapitre XV du présent règlement.

Toutefois, le président, sur décision de la commission permanente, peut réunir le Conseil départemental en un autre lieu du Département.

Article 4 : Le Conseil départemental, convoqué par son président, est également réuni à la demande :

- de la commission permanente, ou
- du tiers des membres du Conseil départemental sur un ordre du jour déterminé, pour une durée qui ne peut excéder deux jours. Un même conseiller départemental ne peut présenter plus d'une demande de réunion par semestre.

En cas de circonstances exceptionnelles, il peut être réuni par décret.

Références juridiques : article L.3121-10 du CGCT

CHAPITRE II : Le président

Élection

Article 5 : Lors de la réunion de droit qui suit chaque renouvellement général, le Conseil départemental, présidé par son doyen d'âge, élit son président, **le plus jeune membre faisant fonction de secrétaire.**

Le Conseil départemental ne peut dans ce cas délibérer que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard. La réunion peut alors avoir lieu sans condition de quorum.

Le président est élu à la majorité absolue des membres du Conseil départemental pour une durée de six ans, sauf si la loi en dispose autrement. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des membres du Conseil départemental.

En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Cette élection se déroule au scrutin secret.

Références juridiques : article L.3122-1 du CGCT

Droits et prérogatives

Article 6 : Le président du Conseil départemental est l'organe exécutif du Département. Il exerce en séance et hors séance les attributions qui lui sont dévolues par la loi, par le Conseil départemental et par le présent règlement.

Il prépare et exécute les délibérations du Conseil départemental.

Il est l'ordonnateur des dépenses du Département et prescrit l'exécution des recettes départementales, sous réserve des dispositions particulières du code général des impôts relatives au recouvrement des recettes fiscales de collectivités locales.

Il est le chef des services du Département, il peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de signature en toute matière aux responsables des services. Le président du Conseil départemental gère le domaine du Département. A ce titre, il exerce les pouvoirs de police afférents à cette gestion, notamment en ce qui concerne la circulation sur ce domaine sous réserve des attributions dévolues aux maires par le code général des collectivités territoriales et au représentant de l'État dans le Département ainsi que du pouvoir de substitution du représentant de l'État dans le Département.

Article 7 : Le président du Conseil départemental est seul chargé de l'administration ; il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents. Il peut également déléguer une partie de ses fonctions, dans les mêmes conditions, à des membres du conseil départemental en l'absence ou en cas d'empêchement des vice-présidents ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Le président du Conseil départemental peut certifier sous sa responsabilité le caractère exécutoire des actes énumérés par la loi.

Article 8 : Le président du Conseil départemental procède à la désignation des membres du Conseil départemental pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes .

Références juridiques : article L.3221-7 du CGCT

Délégations au président du Conseil départemental

Article 9 : Le Conseil départemental peut déléguer l'exercice de certaines de ses attributions au président, dans les limites qu'il aura fixées, et en vertu des domaines limitativement énumérés par les articles L3211-2, L3221-10-1, L3221-11, L3221-12, L3221-12-1, L1413-1, L1618-2 du code général des collectivités territoriales.

Le président informe le Conseil départemental ou lui rend compte des actes pris dans le cadre de ces délégations, selon une périodicité définie par la loi pour chaque domaine.

CHAPITRE III : LA COMMISSION PERMANENTE – LE BUREAU

- LA COMMISSION PERMANENTE -

Formation

Article 10 : Le Conseil départemental élit les membres de la commission permanente.

Article 11 : Aussitôt après l'élection du président et sous sa présidence, le Conseil départemental fixe le nombre des vice-présidents et des autres membres de la commission permanente. La commission permanente du Conseil départemental est composée du président du Conseil départemental, des vice-présidents et de conseillers départementaux.

Election

Article 12 : Après avoir déterminé la composition de sa commission permanente, le Conseil départemental en élit les membres au scrutin de liste. Toutefois, cette opération peut s'effectuer sans scrutin, si une seule liste est déposée.

Chaque conseiller départemental peut présenter une liste de candidats qui doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes pour l'élection de la commission permanente sont déposées auprès du président dans l'heure qui suit la décision du Conseil départemental relative à la composition de la commission permanente. Si à l'expiration de ce délai, une seule liste a été déposée, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le président.

Article 13 : Dès lors que plusieurs listes sont constituées, le Conseil départemental procède d'abord à l'élection de la commission permanente à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la, ou aux listes, ayant obtenu les plus fortes moyennes suivantes.

Article 14 : Après la répartition des sièges, le Conseil départemental procède à l'élection des vice-présidents au scrutin de liste à la majorité absolue aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Les membres de la commission permanente sont nommés pour la même durée que le président.

Article 15 : En cas de vacance de siège de membre de la commission permanente autre que le président, le Conseil départemental peut décider de compléter la commission permanente. La ou les vacances sont alors pourvues selon la procédure prévue aux deuxième et troisième alinéas de l'article L. 3122-5 du code général des collectivités territoriales. A défaut d'accord sur une liste unique, il est procédé au renouvellement intégral des membres de la commission permanente autres que le président dans les conditions prévues aux quatrième et avant-dernier alinéas du même article L. 3122-5 du code général des collectivités territoriales.

Article 16 : Les pouvoirs de la commission permanente expirent à l'ouverture de la première réunion de droit du Conseil départemental.

Références juridiques : article L.3122-7 du CGCT

Délégations à la commission permanente

Article 17 : Le Conseil départemental peut déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions à la commission permanente, à l'exception de celles visées par le CGCT et la jurisprudence, notamment:

- le débat relatif aux orientations budgétaires, le vote du budget et des engagements pluriannuels, et, s'il y a lieu, des budgets supplémentaires et décisions modificatives,
- l'arrêté des comptes du Département,
- la procédure d'inscription au budget des dépenses obligatoires,
- la présentation du rapport de développement durable ,
- la présentation du rapport sur l'égalité femmes hommes dans le fonctionnement du Département,
- la création ou la transformation d'emplois,
- la fixation du taux des impôts locaux,
- les indemnités de fonction des élus,
- la définition des conditions de publicité des séances de la commission permanente,
- les matières pour lesquelles la loi a expressément prévu la compétence du Conseil départemental,
- les attributions déléguées au président du Conseil départemental. La délégation à la commission permanente n'a pas pour effet de dessaisir le Conseil départemental de ses attributions.

Références juridiques : articles L.3311-2, L.3311-3, L.3312-1, L. 1612-5, L. 1612-12 du CGCT

Article 18 : En application de l'article L3122-7, les pouvoirs de la commission permanente expirent à l'ouverture de la première réunion du Conseil départemental prévue par les dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 3121-9.

Le Conseil départemental peut modifier en cours de mandat la liste des compétences ainsi déléguées.

Périodicité et publicité des réunions

Article 19 : La commission permanente se réunit au moins dix fois par an à l'initiative du président du Conseil départemental ou à la demande d'un tiers de ses membres. Les réunions de la commission permanente ne sont pas publiques.

Elle peut entendre, en tant que de besoin et sans droit de vote, toute personne intervenant dans le cadre d'affaires qui intéressent le Département.

Quorum

Article 20 : La commission permanente ne peut délibérer si la majorité absolue de ses membres en exercice n'est présente ou représentée.

Toutefois, si au jour fixé par la convocation, la commission permanente ne se réunit pas en nombre suffisant pour délibérer, la réunion se tient de plein droit, trois jours plus tard, quel que soit le nombre de présents.

Les délibérations de la commission permanente sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Convocation et ordre du jour

Article 21 : L'ordre du jour des réunions de la commission permanente est établi par le président du Conseil départemental. Les rapports inscrits à l'ordre du jour sont mis à la disposition de tous les membres du Conseil départemental huit jours au moins avant la réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à un jour franc.

Cette mise à disposition peut être réalisée par voie électronique de manière sécurisée, pour les conseillers qui le souhaitent.

Les conseillers départementaux peuvent faire part au président de leurs observations éventuelles et de leurs propositions d'amendement en amont de la séance ou durant la séance.

Article 22 : Les rapports inscrits à l'ordre du jour sont présentés par le président en séance. En cas d'absence du président, la séance de la commission permanente est présidée par le premier vice-président ou à défaut, par l'un de ses membres dans l'ordre des nominations.

Article 23 : Le procès-verbal des séances de la commission permanente est rédigé à partir de l'enregistrement des débats. Il est signé par le président et tenu à la disposition de tous les membres du Conseil départemental. Il est versé aux archives départementales du Var au terme de sa durée d'utilité administrative.

- LE BUREAU -

Article 24 : Le président et les membres de la commission permanente ayant reçu délégation forment le bureau.

Le bureau constitue une instance de conseil auprès du président et se réunit à l'initiative de celui-ci.

Références juridiques : L.3122-8 du CGCT

CHAPITRE IV : COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET REPRESENTATION AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

Formation et désignation

Article 25 : Après l'élection de sa commission permanente, le Conseil départemental peut former ses commissions et procéder à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Références juridiques : article L3121-22

Article 26 : Postérieurement à la composition des commissions, des modifications peuvent être opérées par la commission permanente qui en a reçu délégation.

Commissions organiques

Article 27 : Pour l'élaboration stratégique des grandes politiques départementales, l'étude des affaires qui lui sont soumises et la préparation des décisions qui lui incombent, le Conseil départemental se répartit en commissions organiques.

Article 28 : Les présidents des commissions et leurs membres sont désignés par le Conseil départemental. Les commissions sont composées d'élus appartenant aux différentes composantes du Conseil départemental à savoir de la majorité, de la minorité et l'opposition. Le refus de la minorité et de l'opposition d'être désignés pour participer aux réunions des commissions n'empêche pas la constitution des commissions.

Article 29 : Le président du Conseil départemental est membre de droit de toutes les commissions.

Fonctionnement des commissions

Article 30 : Les commissions peuvent se réunir à tout moment, à la demande du président du Conseil départemental, ou du président de commission, qui en informe le président du Conseil départemental.

En cas d'absence ou d'empêchement du président de commission, la commission est présidée par le membre désigné par le président de la commission, ou à défaut, par un de ses membres dans l'ordre de la liste des membres de ladite commission.

Les avis des commissions sont pris à la majorité des membres présents ; en cas de partage des voix, le président de la commission a voix prépondérante. Les avis rendus demeurent consultatifs et ne lient pas l'organe délibérant.

Article 31 : Les commissions n'étant pas investies d'une compétence décisionnelle, leurs discussions, avis et travaux sont internes et ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers, ni diffusés, hors les dispositions applicables à la communication des documents administratifs.

Article 32 : Les commissions sont valablement réunies sans condition de quorum.

Article 33 : Le président du Conseil départemental peut inviter les chefs de services de l'administration départementale ou toute personne intervenant dans le cadre des affaires soumises à la commission, à fournir aux commissions les renseignements qui leur sont nécessaires.

Article 34 : Toute commission peut également entendre un membre du Conseil départemental qui n'est pas membre de ladite commission.

Article 35 : Les commissions sont convoquées au moins un jour avant leur réunion, pour traiter des affaires entrant dans leurs compétences.

A titre exceptionnel, en raison de l'urgence, de la nature de l'affaire ou de toute contrainte liée à l'organisation ou à la convocation des commissions ou des instances délibérantes, certaines affaires peuvent être ajoutées en séance, ou soumises directement au vote de l'organe délibérant, sans avis préalable de la commission.

Article 36 : Un procès-verbal fait état des avis rendus par la commission sur les dossiers qui lui sont soumis.

Constitution de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public

Article 37 : En application des articles L.1411-5, L.1414-2 et D.1411-3 du CGCT, la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public sont composées du président du Conseil départemental ou son représentant, cinq conseillers départementaux titulaires et cinq suppléants élus au scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Article 38 : L'article D.1411-5 du CGCT dispose que « L'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes » en vue de l'élection des membres titulaires et suppléants des commissions d'appel d'offres et de délégation de service public.

Ainsi, les listes peuvent être déposées jusqu'au jour de la réunion au cours de laquelle intervient l'élection ; le dépôt s'effectue auprès du secrétariat de l'assemblée ou de la séance ; les listes mentionnent les noms et prénoms des candidats à un siège de titulaire et de suppléant.

Article 39 : Selon l'article D.1411-4 du CGCT, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Conformément à l'article L.3121-15 du CGCT, l'organe délibérant peut, pour l'élection de ces commissions, décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. En outre, si une seule liste a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le président.

Représentation au sein de commissions administratives et d'organismes extérieurs

Article 40 : Le Conseil départemental ou par délégation la commission permanente procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Références juridiques : article L.3121- 23 du CGCT

Mission d'information et d'évaluation

Article 41 : Le Conseil départemental, lorsqu'un cinquième de ses membres le demande, délibère de la création d'une mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt départemental ou de procéder à l'évaluation d'un service départemental.

Un même conseiller départemental ne peut s'associer à une telle demande plus d'une fois par an. Aucune mission ne peut être créée à partir du 1^{er} janvier de l'année civile qui précède l'année du renouvellement général des conseils départementaux.

La demande doit être présentée sous forme d'exposé écrit, au minimum 20 jours avant l'ouverture d'une réunion du Conseil départemental.

Si le Conseil décide de la création, la délibération fixe le cahier des charges, la durée (qui ne peut excéder 6 mois) et les moyens de la mission. Le Conseil départemental désigne en son sein et dans le respect des règles de la représentation proportionnelle les membres qui composent la mission.

La mission désigne en son sein un rapporteur chargé de rédiger ses conclusions. Elle peut demander à avoir accès à tout document ou entendre toute personne ou tout service susceptible de l'éclairer, après en avoir informé le président.

A l'issue de ses travaux, la mission remet son rapport au président du Conseil départemental qui en assure la transmission aux membres du Conseil départemental.

Références juridiques : article L.3121-22-1 du CGCT

CHAPITRE V : DROIT A L'INFORMATION DES ELUS

Information des conseillers départementaux avant la réunion des organes délibérants

Article 42 : Tout membre du Conseil départemental a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires du Département qui font l'objet d'une délibération .

Les rapports doivent être adressés, sous quelque forme que ce soit, aux membres du Conseil départemental, douze jours au moins avant chaque réunion du Conseil départemental et huit jours au moins avant chaque réunion de la commission permanente.

En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé par le président, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le président rend compte dès l'ouverture de la séance du Conseil départemental ou de la commission permanente, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

L'ensemble des rapports soumis à délibération est mis à la disposition des conseillers qui le souhaitent par voie électronique de manière sécurisée. Cette mise à disposition fait l'objet d'un avis adressé à chacun de ces conseillers dans les conditions prévues aux deuxième et troisième alinéas ci-dessus.

Références juridiques : articles L3121-18 et L.3121-19 du CGCT

Enregistrement des débats et consentement des conseillers départementaux

Article 43 : Les débats des séances sont enregistrés. Le procès-verbal des séances est rédigé à partir de cet enregistrement ; il est versé aux archives départementales du Var au terme de sa durée d'utilité administrative. Le consentement des conseillers départementaux est requis en début de mandature pour l'enregistrement des débats.

Dotations informatiques et de télécommunications des élus

Article 44 : Le Conseil départemental assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'il juge les plus appropriés.

Afin de permettre l'échange d'information sur les affaires relevant de ses compétences, le Conseil départemental, dans les conditions définies par son assemblée délibérante, met à disposition de ses membres, à titre individuel, les moyens informatiques et de télécommunications nécessaires.

La mise à disposition de cet équipement intervient à titre gratuit avec signature d'un procès-verbal. Cet équipement ne peut être utilisé que par son bénéficiaire et ne peut être ni prêté, ni loué ou cédé.

Références juridiques : article L.3121-18-1 du CGCT

Article 45 : Une adresse mail du domaine de la collectivité est créée à l'attention personnelle de chaque élu et mise à leur disposition pour être utilisée dans le cadre de leur mandat de conseiller départemental. Une demande reçue par l'élu sur cette adresse mail doit être considérée comme une demande faite au Département et traitée en tant que telle.

CHAPITRE VI : TENUE DES SEANCES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Publicité

Article 46 : Les séances du Conseil départemental sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de cinq membres ou du président, le Conseil départemental peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Sans préjudice des pouvoirs que le président du Conseil départemental tient de l'article L.3121-12 du code général des collectivités territoriales, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuels.

Références juridiques : article L.3121-11 du CGCT

Quorum

Article 47 : L'assemblée départementale ne peut valablement délibérer que si la majorité absolue de ses membres est présente dans la salle des délibérations.

Le quorum est apprécié en début de séance, pour que celle-ci puisse se tenir de façon régulière, puis avant toute mise en discussion d'une nouvelle affaire, y compris en cas de reprise, après suspension. Il est calculé sur la base du nombre de conseillers en exercice, à l'exclusion :

- des sièges vacants,
- des conseillers personnellement intéressés à l'affaire, ceux-ci étant tenus de sortir de la salle,
- des conseillers auxquels une disposition légale interdit de prendre part au vote.

En cas de départ ou de sortie de la salle d'un conseiller au cours des débats, celui-ci est porté absent sur les délibérations votées durant le temps de son absence.

Le quorum correspond au nombre entier supérieur à la moitié **du nombre de membres en exercice**.

Si le quorum n'est pas atteint, la réunion se tient de plein droit, trois jours plus tard, et les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, quel que soit le nombre de participants.

Ordre du jour

Article 48 : Il est établi un ordre du jour des séances. Cet ordre du jour est préparé par le président du Conseil départemental. Il est affiché à proximité de la salle des séances.

Article 49 : L'ordre du jour peut être modifié ou complété à l'initiative du président.

Article 50 : Avant de passer à l'ordre du jour, le président donne connaissance au Conseil départemental des communications qui le concernent et des amendements et vœux déposés dans les conditions fixées ci-après.

Amendements, vœux et motions

Article 51 : L'amendement est une modification (soumise au vote du Conseil départemental ou de la commission permanente) apportée à un texte au cours de sa discussion. Tout conseiller peut présenter à tout moment des amendements, avant ou en cours de séance. L'amendement doit être rédigé et signé par le ou les conseillers qui le présentent, avant d'être remis au président de séance. Il doit préciser le rapport auquel il se rapporte et comporter un exposé sommaire des motifs.

Si l'amendement est présenté en cours de séance, l'assemblée décide soit de statuer immédiatement, soit de retirer le rapport en vue d'un nouvel examen.

Article 52 : Le vœu est l'expression d'un souhait par l'organe délibérant quant à la prise d'une décision qui ne relève pas de la compétence du Département, mais qui présente un intérêt départemental. Il est soumis à l'assemblée par un ou plusieurs de ses membres.

La motion est un texte portant sur un domaine de compétence du Département soumis à l'assemblée par un ou plusieurs de ses membres.

Le vœu et la motion font l'objet d'un rapport transmis pour information aux conseillers départementaux dans le respect des délais légaux et soumis au vote de l'organe délibérant.

Afin d'organiser au mieux le bon déroulement des séances, tous projets de vœux et motions émanant d'un ou plusieurs conseillers départementaux, doivent être formulés par écrit, signés par leurs auteurs et remis au président du Conseil départemental, dans un délai raisonnable permettant l'inscription à l'ordre du jour d'une séance dans le respect des délais légaux d'information des conseillers départementaux.

Article 53 : Le président du Conseil départemental transmet au préfet et au gouvernement, s'il y a lieu, les vœux et motions adoptés qui concernent l'État et transmet aux représentants des organismes, institutions et instances publiques ou privées compétentes, les vœux et motions adoptés qui concernent ceux-ci.

Questions orales

Article 54 : Les conseillers départementaux ont le droit d'exposer, à l'ouverture de la séance, des questions orales ayant trait aux affaires du Département.

Afin d'organiser au mieux le bon déroulement de la séance, le président est saisi par écrit, au plus tard deux jours avant la date de réunion. Ce dépôt préalable ne conditionne pas la recevabilité d'une question orale exposée en début de séance.

Chaque conseiller dispose d'un temps de parole équilibré en fonction de la représentation proportionnelle de chaque groupe d'élus, étant précisé que le président peut prolonger le temps de parole en fonction du sujet.

Les questions orales présentant une technicité particulière peuvent faire l'objet d'une réponse écrite dans les quinze jours et l'assemblée en est informée lors de la séance suivante.

Déroulement

Article 55 : Le président ouvre et lève les séances. En début de chaque séance, il fait procéder à l'appel nominal.

Le président dirige les débats. Aucun conseiller ne peut intervenir sans avoir demandé la parole au président.

Article 56 : Le président du Conseil départemental peut demander à toute personne qualifiée, même étrangère à l'administration, de donner des renseignements sur un ou plusieurs points faisant l'objet d'une délibération.

Article 57 : Dans les discussions, les orateurs parlent à tour de rôle selon l'ordre d'inscription dans la discussion. Les rapporteurs chargés de soutenir la discussion des propositions soumises à l'examen du Conseil ne sont point assujettis au tour d'inscription.

Temps de parole

Article 58 : Le président veille à l'équilibre du temps de parole en fonction de la représentation proportionnelle de chaque groupe d'élus.

La répartition du temps de parole consacré à chaque rapport inscrit à l'ordre du jour est appréciée par le président en fonction de l'intérêt et de l'importance de la question en discussion. Le président peut prolonger le temps de parole en fonction du sujet.

Discipline

Article 59 : Il est interdit, sous peine d'être rappelé à l'ordre, de prendre ou demander la parole, ou d'intervenir pendant un vote.

Le président dispose du pouvoir de police générale de l'assemblée ; il met notamment un terme aux interruptions et réprime toute mise en cause personnelle.

Il rappelle à l'ordre le conseiller qui s'écarte de la question discutée ou tient des propos contraires à la loi, au règlement et aux convenances. Les propos tenus en séance ne bénéficient d'aucune immunité, et peuvent, le cas échéant, être qualifiés d'injures ou de diffamations.

Si le conseiller rappelé deux fois à la question dans le même discours continue à s'en écarter, le président peut lui interdire d'intervenir pendant le reste de la réunion sur le même sujet, dans l'intérêt de la séance.

Article 60 : En cas de trouble, le président peut suspendre la séance. A la reprise, si le trouble renaît, le président lève la séance et la renvoie.

Article 61 : Les peines disciplinaires applicables aux membres du Conseil départemental sont le rappel à l'ordre, le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal et l'évacuation de la salle :

- est rappelé à l'ordre tout conseiller qui trouble le calme de l'assemblée, - est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal, tout conseiller qui, dans la même séance, aura fait l'objet d'un premier rappel à l'ordre,
- est évacué de la séance tout conseiller, en raison du trouble manifeste occasionné dans l'assemblée.

Article 62 : La parole est accordée au conseiller qui, rappelé à l'ordre, demande à s'expliquer. Il n'obtient la parole pour s'expliquer qu'à la fin de la séance, à moins que le président n'en décide autrement.

Police de l'Assemblée

Article 63 : Le président a seul la police de l'assemblée.

Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter toute personne qui trouble l'ordre. En cas de nécessité, il peut demander au préfet le concours de la force publique.

En cas de crime ou de délit, il en dresse le procès-verbal et le procureur de la République en est immédiatement saisi.

Article 64 : Aucune personne étrangère à l'institution départementale ne peut s'introduire dans l'enceinte où siègent les membres du Conseil départemental, sauf habilitation du président en séance.

Les chefs de services des administrations en relation avec le Département, ainsi que les représentants de la presse accrédités occupent dans la salle, les places qui leur sont réservées. L'hémicycle sera accessible à la presse avant l'ouverture de séance et à la clôture de celle-ci, afin de permettre le bon déroulement de la séance.

Les places réservées disponibles en sus sont attribuées, par ordre d'arrivée, aux membres des corps élus et aux anciens conseillers départementaux.

Les séances étant publiques, le public peut être accueilli dans le respect des consignes de sécurité et dans la limite des places disponibles.

Article 65 : Pendant le cours des séances, les personnes composant l'auditoire se tiennent découvertes, dans une tenue répondant aux principes de laïcité et aux valeurs de la République et en silence.

Tout comportement d'approbation ou d'improbation peut donner lieu à la mise en action des droits conférés au président du Conseil départemental par l'article [L.3121-12](#) du code général des collectivités territoriales.

Clôture

Article 66 : La séance peut être suspendue par le président, à son initiative ou à la demande de l'un ou de plusieurs des groupes d'élus représentés au Conseil départemental.

Article 67 : La parole est accordée en fin de séance à tout conseiller qui la demande pour un point d'ordre personnel.

Article 68 : Le président prononce la clôture de la séance après s'être assuré auprès de l'assemblée que plus personne ne souhaite s'exprimer en application de l'article qui précède.

Article 69 : Avant de prononcer la clôture de la séance, le président informe le Conseil du jour et de l'heure de la prochaine réunion.

CHAPITRE VII : PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Article 70 : A l'ouverture de chacune des séances du Conseil départemental, le président met aux voix le procès-verbal de la séance précédente.

Lors des années de renouvellement général du Conseil départemental, le dernier procès-verbal de la mandature précédente est mis aux voix lors de la séance suivant la réunion d'installation du Conseil départemental.

Article 71 : Avant la mise aux voix du procès-verbal, chaque membre a le droit d'en demander la rectification ; cette rectification est, s'il y a lieu, ordonnée par le président. Toutes autres réclamations ou propositions ne peuvent donner lieu qu'à une mention au procès-verbal de la séance du jour.

Après la mise aux voix du procès-verbal et son adoption, aucun membre ne peut prendre la parole à son occasion.

Article 72 :

Le procès-verbal adopté par le Conseil départemental est signé par le président ou par le vice-président qui a tenu la séance.

Article 72-1 : Le procès-verbal contient :

- la date et l'heure de la séance,
- les noms du président, des membres du conseil départemental présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance,
- le quorum,
- l'ordre du jour de la séance,
- les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées,
- les demandes de scrutin particulier,
- le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote,
- et la teneur des discussions au cours de la séance.

Tous les litiges en matière de rédaction du procès-verbal sont du ressort du président.

Article 72-2 : Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet du département et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Article 72-3 : L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité. Il est versé aux archives départementales du Var.

Article 72-4 : Les procès-verbaux des séances publiques du Conseil départemental sont communicables à toute personne qui en fait la demande auprès du président du Conseil départemental. Le compte-rendu des séances ou parties de séances où le Conseil départemental a délibéré à huis clos est imprimé à part. Mention en est faite au procès-verbal de la séance publique concernée.

Ce compte-rendu des débats tenus à huis clos ne peut être communiqué qu'aux membres du Conseil départemental.

Article 73 : Toute personne a le droit de demander la communication de toute délibération du Conseil départemental, ainsi que des procès-verbaux des séances publiques dans les conditions définies par la loi.

CHAPITRE VIII : VOTE

Mode de votation

Article 74 : Le Conseil départemental ou sa commission permanente vote sur les questions soumises à ses délibérations, de trois manières : à main levée, au scrutin public ou au scrutin secret.

Le vote est toujours nominatif.

Le vote à main levée est le mode de votation ordinaire.

Le président procède à un scrutin public par appel nominal toutes les fois que le sixième des membres présents le demande.

Le président procède à un scrutin secret dans le cas où la loi ou le règlement le prévoit expressément.

Article 75 : Conformément à l'article [L.3121-15](#) du code général des collectivités territoriales, les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret dans le cas où la loi, ou le règlement, le prévoit expressément. Dans les autres cas, le Conseil départemental ou sa commission permanente peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Vote électronique

Article 76 : Le recours au vote électronique est autorisé pour les trois modes de scrutin mentionnés à l'article 74 du présent règlement.

Le dispositif utilisé doit permettre de connaître le sens du vote de chaque élu, excepté lors d'un scrutin secret et notamment électoral. Les principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales tels que le secret du vote et la sincérité du scrutin doivent être garantis par le vote électronique.

Délégation de vote

Article 77 : Un conseiller départemental empêché d'assister à une réunion peut donner à un collègue de son choix, pouvoir écrit de voter en son nom, pour cette réunion. Son pouvoir écrit identifie précisément par leur numéro et leur objet les dossiers inscrits à l'ordre du jour pour lesquels la procuration n'est pas donnée en raison d'un conflit d'intérêt.

Un conseiller départemental ne peut recevoir qu'une seule procuration, toujours révocable. Un conseiller ayant donné procuration et assistant à la séance n'a pas l'obligation de résilier sa procuration. Il doit toutefois informer le secrétariat de séance, de son intention de voter personnellement ou par le biais de la procuration.

La procuration est prise en compte lorsqu'elle est reçue par le secrétariat de séance, même en cours de séance.

Adoption

Article 78 : Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas de partage, soit à main levée, soit au scrutin public, si le président prend part au vote, sa voix est prépondérante.

En cas de départ ou de sortie de la salle d'un conseiller au cours des débats, celui-ci est porté absent sur les délibérations votées durant le temps de son absence.

Conformément au droit commun en matière électorale, les abstentions n'entrent pas en compte dans le dénombrement des suffrages exprimés. Dès lors, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés en l'absence de vote contre.

Article 79 : Tout conseiller départemental intéressé à l'affaire soumise à délibération s'oblige à sortir de la salle et s'abstient de prendre part au vote. Il ne participe pas non plus aux travaux préparatoires à la décision au sein des commissions organiques.

Article 80 : Le résultat est constaté conjointement par le président et les secrétaires, qui comptent au besoin le nombre de votants pour et contre.

Article 81 : Le résultat des délibérations de l'assemblée est proclamé par le président.

Article 82 : Lorsque le vote a lieu au scrutin secret, il est procédé comme suit : - à l'aide de bulletins portant les noms de ceux que l'on veut élire, sur les questions des nominations et désignations,

- à l'aide de bulletins portant le mot "oui" ou "non" sur les autres questions. Les bulletins blancs et nuls n'entrent pas en compte dans le calcul de la majorité. Les bulletins blancs sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Une enveloppe vide est assimilée à un vote blanc.

Lorsque le vote a lieu au scrutin secret, le président désigne au sein de l'assemblée deux à six conseillers départementaux qui seront chargés du déroulement des opérations de vote et de dépouillement.

Article 83 : Lorsque le vote a lieu au scrutin public, le président désigne au sein de l'assemblée deux à six conseillers départementaux qui seront chargés du décompte des opérations de vote.

CHAPITRE IX : LES GROUPES D'ELUS, LA FORMATION, LE REGIME INDEMNITAIRE ET LES BULLETINS D'INFORMATION

Constitution des groupes d'élus

Article 84 : Les conseillers départementaux peuvent se grouper par affinités. Chaque conseiller peut s'inscrire à un groupe.

Pour être constitué, un groupe doit être composé d'au moins 6 membres. Un groupe peut se déclarer d'opposition. Conformément à l'article L. 3121-24 du CGCT, sont considérés comme groupes minoritaires ceux qui ne se sont pas déclarés d'opposition, à l'exception de celui dont l'effectif est le plus élevé.

Chaque groupe remet au président une déclaration, accompagnée de la liste de ses membres, signée par ceux-ci, ainsi que du nom de son président et celui de son questeur. Le questeur est responsable de la répartition et du contrôle des dépenses inhérentes aux frais de fonctionnement de son groupe.

Un conseiller départemental qui n'appartient à aucun groupe peut s'apparenter à un groupe de son choix avec l'agrément du président de ce groupe.

Les modifications relatives à la composition d'un groupe sont portées à la connaissance du président du Conseil départemental, sous la seule signature du président de groupe s'il s'agit d'une radiation et sous la double signature du conseiller et du président de groupe s'il s'agit d'une adhésion ou d'un apparentement.

Le président en donne connaissance au Conseil départemental au début de la première séance qui suit la déclaration. Il en va de même pour les modifications qui lui auront été notifiées. Les groupes exercent leur activité librement dans le cadre de la loi et du règlement intérieur du Conseil départemental. Ils ne peuvent s'exprimer officiellement au nom du Département, du Conseil départemental, de la commission permanente, d'une commission, ou de toute autre instance de la collectivité.

Les groupes d'opposition ou minoritaires bénéficient des moyens des groupes d'élus et du droit d'expression prévus aux articles suivants du règlement intérieur.

Moyens de fonctionnement des groupes d'élus

Article 85 : En application de l'article L.3121-24 du code général des collectivités territoriales, les groupes d'élus bénéficient pour l'exercice de leur mission : - de dépenses de rémunération des personnels qui leur sont affectés dans la limite de 30% du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil départemental.

- d'un crédit global voté dans le cadre du budget pour les autres dépenses de fonctionnement relatives à l'achat de matériel de bureau, la prise en charge de frais de documentation, de courrier et de télécommunication,

- d'affectation de locaux administratifs.

Les modalités de répartition entre les groupes d'élus de ces moyens de fonctionnement et leur montant sont fixés par délibération.

Modalités d'expression dans les bulletins d'information générale

Article 86 : En application de l'article L.3121-24-1 du code général des collectivités territoriales, les groupes d'élus ont droit à un espace d'expression dans les bulletins d'information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil départemental, sous quelque forme que ce soit.

Ainsi, lorsque le Département du Var diffuse, sous format papier, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil départemental, un espace d'une page est réservé à chaque groupe d'élus régulièrement constitué.

Le droit à la formation

Article 87 : Les membres du Conseil départemental ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil départemental délibère sur l'exercice de ce droit. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau récapitulatif des actions de formations des élus, financées par le Département, est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil départemental.

Ce droit à la formation constitue une dépense obligatoire pour le Conseil départemental.

Références juridiques : article L.3123-10 du CGCT

Le régime indemnitaire

Article 88 : Lorsque le Conseil départemental est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, intervient dans les trois mois suivant son installation.

Toute délibération du Conseil départemental concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil départemental.

Références juridiques : article L.3123-15-1 du CGCT

Pénalisation pour absentéisme

Article 89 : Le montant des indemnités que le Conseil départemental alloue à ses membres est modulé en fonction de leur participation effective aux séances plénières et aux réunions des commissions dont ils sont membres.

En application de ces dispositions, les conseillers départementaux sont invités à justifier leurs éventuelles absences :

- aux séances du Conseil départemental,
- aux réunions de la commission permanente, des commissions organiques et des commissions d'appel d'offres (CAO).

Dans le cas d'une absence injustifiée constatée par un état de présence, une réfaction forfaitaire de 75 € sera appliquée par journée d'absence non justifiée, et ce dans la limite de la moitié de l'indemnité mensuelle attribuée (la réduction d'indemnité ne s'applique qu'une fois lors d'absences cumulées sur une seule et même journée), conformément à l'article L.3123-16 al 2 du CGCT.

Toute absence est décomptée, sauf celles justifiées ou attestées sur l'honneur par l'élu concerné et liées :

- à des raisons médicales,
- à l'exécution directe du mandat départemental (mission pour le compte du Département, représentation du Conseil départemental ou de son président au sein d'une instance ou d'un organisme),
- à l'exercice d'un mandat national ou local,
- à des cas de forces majeures,
- à un événement familial,
- à une nécessité professionnelle présentant un caractère obligatoire.

Les justificatifs d'absence sont à fournir sous 15 jours maximum à compter de l'absence, au secrétariat compétent du Conseil départemental, de la commission permanente, de chacune des commissions organiques ou de la commission d'appel d'offres.

Les abattements sur indemnités mensuelles fondés sur ces absences seront appliqués a posteriori, le second mois suivant la transmission de l'état des présences communiqué par les secrétariats précités à la direction des ressources humaines chargée du règlement des indemnités.

CHAPITRE X : LE REPRESENTANT DE L'ETAT

Article 90 : Par accord du président du Conseil départemental et du préfet, représentant de l'État dans le Département, celui-ci est entendu par le Conseil départemental. En outre, sur demande du Premier ministre, le préfet est entendu par le Conseil départemental.

Article 91 : Chaque année, le préfet informe le Conseil départemental, par rapport spécial, de l'activité des services de l'État dans le département, conformément à l'article [L3121-26](#) du code général des collectivités territoriales.

Ce rapport spécial donne lieu éventuellement à un débat en présence du préfet.

Article 92 : En cas d'audition du préfet en application de l'article qui précède, les questions à lui poser lui sont adressées par écrit par le président du Conseil départemental avant la réunion du Conseil départemental. L'audition donne lieu éventuellement à un débat en présence du préfet.

CHAPITRE XI : VACANCE DE SIEGE ET EMPECHEMENT

Article 93 : En cas de vacance du siège de président pour quelque cause que ce soit, les fonctions de président sont provisoirement exercées par un vice-président, dans l'ordre des nominations et, à défaut, par un conseiller départemental désigné par le Conseil. En cas d'empêchement ou d'absence du président pour quelque cause que ce soit, son remplacement est effectué dans les conditions prévues au 1^{er} alinéa.

Article 94 : En cas de démission du président et de tous les vice-présidents, le Conseil départemental est convoqué par le doyen d'âge, soit pour procéder à la désignation du conseiller départemental prévu à l'article précédent du présent règlement, soit pour procéder au renouvellement de la commission permanente.

Article 95 : Lorsqu'un conseiller départemental donne sa démission, il l'adresse au président du Conseil départemental qui en donne immédiatement avis au représentant de l'État dans le département.

CHAPITRE XII : REMPLACEMENT DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Article 96 : Le conseiller départemental dont le siège devient vacant est remplacé par la personne élue en même temps que lui à cet effet. Le mandat du conseiller remplaçant débute dès la vacance de siège sauf en cas de renonciation de sa part, formulée de manière expresse dans les formes fixées à l'article précédent du présent règlement.

Cependant des élections partielles sont à organiser dans les trois mois dans les cas suivants : - inéligibilité, démission d'office ou annulation de l'élection d'un candidat ou d'un binôme de candidats, prononcée en application de l'article L118-3 du code électoral, - en cas de vacance d'un siège et si le remplacement n'est plus possible, - en cas de vacance simultanée des deux sièges d'un même canton et si le remplacement n'est plus possible, - si deux sièges deviennent vacants successivement dans le même canton et si le remplacement n'est plus possible.

Il n'est procédé à aucune élection partielle dans les six mois précédant le renouvellement général des conseillers départementaux.

Références juridiques : article L.221 du code électoral

Article 97 : Les remplaçants peuvent être invités aux séances publiques du Conseil départemental. Ils se tiennent dans la partie réservée au public.

Article 98 : En aucun cas, le remplaçant ne peut être appelé à représenter le conseiller départemental en titre empêché d'assister aux réunions des instances ou organismes dans lesquelles il a été désigné.

CHAPITRE XIII : TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE

Principes déontologiques

Article 99 : Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l' élu local.

Charte de l' élu local

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Tout conseiller départemental peut consulter le référent déontologue désigné par le Conseil départemental à effet du 1er juin 2023 et chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte.

Les modalités de la saisine du référent déontologue et de l'examen de celle-ci, ainsi que les conditions dans lesquelles les avis sont rendus sont précisées dans la délibération de désignation du référent déontologue des conseillers départementaux.

*Références juridiques : article L1111-1-1 du CGCT
Références juridiques : décret 2022-1520 du 6 décembre 2022*

Déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale

Article 100 : En application de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, le président du Conseil départemental et les conseillers départementaux, lorsqu'ils sont titulaires d'une délégation de fonction ou de signature du président du conseil départemental, adressent par voie dématérialisée au président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique une déclaration de situation patrimoniale et une déclaration d'intérêts dans les deux mois qui suivent leur entrée en fonctions.

Les délégations de fonction ou de signature sont notifiées sans délai par le président du Conseil départemental au président de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

Toute modification substantielle de la situation patrimoniale ou des intérêts détenus donne lieu, dans un délai de deux mois, à une déclaration dans les mêmes formes.

Une nouvelle déclaration de situation patrimoniale est adressée deux mois au plus tôt et un mois au plus tard avant l'expiration de leur mandat ou de leurs fonctions ou, en cas de dissolution du conseil départemental ou de cessation du mandat ou des fonctions pour une cause autre que le décès, dans les deux mois qui suivent la fin du mandat ou des fonctions.

Lorsqu'une déclaration de situation patrimoniale a été établie depuis moins d'un an, la déclaration prévue lors de l'entrée en fonctions n'est pas exigée et la déclaration est limitée, dans ce cas, à la récapitulation de l'ensemble des revenus perçus par déclarant et, le cas échéant, par la communauté depuis le début de l'exercice des fonctions, ainsi qu'à la présentation des événements majeurs ayant affecté la composition du patrimoine depuis la précédente déclaration.

Prévention des conflits d'intérêts

Article 101 : Constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.

Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.

Lorsqu'il estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, qu'il agisse en vertu de ses pouvoirs propres ou par délégation de l'organe délibérant, le président du Conseil départemental prend un arrêté mentionnant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences et désignant le conseiller départemental chargé de le suppléer. Il ne peut adresser aucune instruction à son délégataire.

Références juridiques : article 5 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014

Lorsqu'ils estiment se trouver en situation de conflit d'intérêts, les conseillers départementaux titulaires d'une délégation de signature en informent le président du Conseil départemental en précisant la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leurs compétences. Un arrêté du délégant détermine en conséquence les questions pour lesquelles le conseiller intéressé doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

Il appartient à tout conseiller départemental de prendre les dispositions nécessaires pour informer le président du Conseil départemental d'un éventuel conflit d'intérêts le concernant.

Afin de prévenir les situations de conflit d'intérêts lors du traitement des affaires du Département, les conseillers départementaux établissent et mettent à jour leurs déclarations faites par l'intermédiaire de la notice remplie en début de mandat.

Le contenu de cette déclaration doit faire apparaître distinctement :

- les activités professionnelles actuelles et exercées au cours des cinq dernières années,
- les activités de consultant actuelles et exercées au cours des cinq dernières années,
- les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé, actuelles et lors des cinq dernières années,
- les participations financières actuelles dans le capital de sociétés,
- les fonctions bénévoles,
- les fonctions et mandats électifs exercés.

Les déclarations d'intérêts remplies constituent des documents administratifs non communicables aux tiers.

A l'initiative des conseillers départementaux, elles font l'objet de mises à jour portées à la connaissance du Département, en cas de modification des éléments contenus dans la déclaration initiale, dans un objectif de bon fonctionnement interne des commissions et instances délibérantes.

Références juridiques : article 6 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014

CHAPITRE XIV : INSIGNE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Article 102 : Dans les cérémonies notamment les manifestations patriotiques et toutes les fois que l'exercice de leur fonction peut rendre nécessaire ce signe distinctif de leur qualité, le président, les vice-présidents et les autres membres du Conseil départemental portent l'écharpe départementale d'un modèle uniforme, aux couleurs du Var avec glands à franges d'or et armoiries du Var en son centre.

Les couleurs du Var sont celles de son blason, le bleu azur, l'or et le rouge. Cette écharpe se porte de l'épaule droite au côté gauche, l'ordre des couleurs fait figurer le rouge près du col, l'or au centre et le bleu à l'extérieur.

L'usage de cet insigne est facultatif.

CHAPITRE XV : RÉUNION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT PAR VISIOCONFÉRENCE

Article 103 : Le président peut décider que la réunion du conseil départemental ou de la commission permanente se tient en plusieurs lieux, par visioconférence.

La réunion du conseil départemental ne peut se tenir en plusieurs lieux par visioconférence pour :

- l'élection du président,
- l'élection de la commission permanente,
- l'adoption du budget primitif,
- la formation des commissions internes,
- la désignation au sein d'organismes extérieurs,
- la délégation d'attributions à la commission permanente et au président,
- la création d'une mission d'information et d'évaluation ;

L'organe délibérant se réunit en un seul et même lieu au moins une fois par semestre.

Références juridiques : articles L.3121-9-1 et L.3122-6-2 du CGCT

Article 104 : Les modalités pratiques de déroulement des réunions en plusieurs lieux par visioconférence sont fixées ainsi :

	réunions du Conseil départemental	réunions de la commission permanente
accessibilité au public	<ul style="list-style-type: none"> ● la réunion qui se tient entièrement ou partiellement par visioconférence, est diffusée en direct sur le site internet de la collectivité ● lorsque des lieux sont mis à disposition par le Conseil départemental pour la tenue d'une de ses réunions par visioconférence, chacun d'entre eux est accessible au public 	<ul style="list-style-type: none"> ● les réunions de la commission permanente par visioconférence ne sont pas publiques
convocation	<ul style="list-style-type: none"> ● lorsque la réunion se tient entièrement ou partiellement par visioconférence, il en est fait mention dans la convocation adressée par le président qui précise notamment et dans la mesure du possible : <ul style="list-style-type: none"> - l'outil informatique utilisé pour la réunion, - la nécessité, pour se connecter à cette réunion, d'utiliser l'adresse courrielle départementale @var.fr, - le lien électronique de la réunion - le cas échéant, le ou les lieux mis à disposition par le Département pour la tenue de la réunion par visioconférence ● en outre, une invitation électronique contenant le lien électronique de la réunion est envoyée via l'agenda du Département aux conseillers départementaux et aux membres de la commission permanente au plus tard avant l'ouverture de la séance 	
lieux de connexion	<ul style="list-style-type: none"> ● les conseillers départementaux peuvent participer à la séance par visioconférence : <ul style="list-style-type: none"> - soit depuis un lieu mis à disposition par le Département, - soit depuis un lieu de leur choix (domicile, autre lieu de mandat électif, ...) ● les lieux utilisés pour participer à la séance par visioconférence respectent le principe de neutralité et offrent les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires pour permettre la bonne tenue de la séance et le respect du présent règlement. 	

feuille d'émargement	<ul style="list-style-type: none"> ● une feuille d'émargement électronique est transmise par mail quelques minutes avant l'ouverture de séance et signée par chaque conseiller départemental présent en visioconférence, de manière électronique via l'outil var.connective.eu, ● une feuille d'émargement sous format papier est signée par les conseillers départementaux présents en salle des délibérations 	
quorum	<ul style="list-style-type: none"> ● le quorum est apprécié en fonction de la présence des conseillers départementaux dans les différents lieux par visioconférence 	<ul style="list-style-type: none"> ● le quorum est apprécié en fonction de la présence des membres de la commission permanente dans les différents lieux par visioconférence
	<ul style="list-style-type: none"> ● lorsque la réunion se tient partiellement en visioconférence, le quorum est apprécié par l'addition du nombre de conseillers départementaux présents en salle des délibérations et du nombre de conseillers départementaux présents en visioconférence 	
ouverture et tenue de la séance	<ul style="list-style-type: none"> ● le président ouvre la séance ● il est procédé à l'appel des élus et à l'annonce des procurations ● les conseillers départementaux s'identifient verbalement à l'appel de leur nom ● tout départ en cours de séance est annoncé au président ● il est vérifié que les conseillers départementaux ne rencontrent pas de difficulté de connexion et qu'ils sont en mesure de participer aux débats ● si un dysfonctionnement est constaté ou en cas d'incident technique tel qu'une interruption générale, une perte de connexion pour le président ou une perte de connexion pour plusieurs élus induisant une perte de quorum, la délibération en cours et la procédure sont reprises ou poursuivies dans les conditions antérieures à l'incident ; il en est fait mention au procès-verbal 	
organisation des débats	<ul style="list-style-type: none"> ● pour la bonne tenue de la séance et l'organisation des débats, le conseiller départemental coupe son micro afin d'éviter toute nuisance sonore, ● lorsqu'un conseiller départemental demande la parole, il se manifeste soit de manière orale en ouvrant son micro, soit par le chat de la réunion, soit par main levée numérique 	

enregistrement des débats	<ul style="list-style-type: none"> ● les débats visio phoniques sont enregistrés et utilisés pour la rédaction du procès-verbal de la séance ● ils sont conservés sur le cloud du Département durant le temps d'utilité administrative puis versés aux archives départementales du Var
vote et scrutin	<ul style="list-style-type: none"> ● les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public ● en cas d'adoption d'une demande de scrutin secret, le président reporte le point de l'ordre du jour à une séance ultérieure, qui ne peut se tenir par visioconférence ● le scrutin public peut être organisé soit par appel nominal, soit par scrutin électronique conformément à l'article 76, dans des conditions garantissant sa sincérité ● en cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante ● le président proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants
situation de conflit d'intérêts, adoption du CA et déport	<ul style="list-style-type: none"> ● le conseiller départemental en situation de conflit d'intérêt en informe verbalement le président à l'annonce du rapport concerné et se place dans l'impossibilité de participer au vote ● pour le vote du compte administratif, le Président du Conseil départemental informe l'assemblée de son retrait et se place dans l'impossibilité de participer au vote
équipement informatique et assistance	<ul style="list-style-type: none"> ● les conseillers départementaux peuvent utiliser les moyens informatiques et de télécommunications mis à disposition par le Département pour se connecter aux réunions de l'organe délibérant par visioconférence ● des agents départementaux assurent les missions de support technique et fonctionnel du système de visioconférence et les missions d'assistance ● l'assistance de la direction des solutions numériques est à disposition des conseillers départementaux, en amont de la séance et durant la séance



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A13

Objet : VOTE ET AFFECTATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME CONCERNANT LE SYSTEME D'INFORMATION BATIMENTAIRE - DEVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS"

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose, dans le cadre de la politique patrimoniale et dans la démarche de modernisation numérique du Département, de doter la collectivité d'un système d'information bâtementaire.

Corps du rapport :

Le Département du Var a la compétence pour la construction et le maintien à niveau d'un patrimoine actuel de près de 360 bâtiments et 71 collèges.

A ce titre, la collectivité doit faire face à des enjeux variés, tels que la pérennisation du patrimoine conséquent et vieillissant, le portage d'opérations majeures, le pilotage des démarches ambitieuses réglementaires : plan de rénovation des collèges, décret tertiaire, plan de rénovation bâtementaire à initier, gestion de l'amiante, de la qualité de l'air et du radon ... dans un contexte de maîtrise et de projection des dépenses.

Dans le but d'optimiser et de sécuriser ces actions, il est nécessaire de doter la collectivité d'un outil métier, indispensable à la fiabilisation de sa gestion bâtementaire et des données associées, dans une logique de prospective et d'aide à la décision.

En effet, un système d'information métier permettra notamment de gérer les informations relatives aux bâtiments du département (plans, rapports de vérification de toutes sortes, état, travaux réalisés et à venir), de suivre les demandes d'interventions, de suivre la programmation pluriannuelle des travaux (technique et financière).

Afin de rendre visible et de suivre cette action, il est proposé de créer une autorisation de programme dédiée au système d'information bâtementaire de 785 000€. Cette enveloppe prévisionnelle ayant été prévue initialement au plan pluriannuel d'investissement et dans l'autorisation de programme "rénovation et aménagement des bâtiments", il s'agit de revoir à la baisse cette dernière.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé :

- de dévaloriser l'autorisation de programme n° 2016-2016-0102BA-001 " Rénovation et aménagement des bâtiments" de 785 000 € portant le nouveau montant à 48 130 000€ et suivant l'échéancier ci-joint en annexe 1,

- de voter une autorisation de programme AP-2023-DI23007 ayant pour objet le déploiement d'un logiciel de gestion bâtementaire de 785 000€ codifiée selon l'échéancier prévisionnel joint en annexe 2 afin de financer le système d'information bâtementaire,
- d'affecter cette autorisation de programme pour un montant de 785 000€ sur l'opération budgétaire 23OPE00654 (chapitre 20) afin d'assurer l'acquisition des logiciels et le déploiement des outils métiers bâtementaires.

Vote de dévalorisation d'autorisation de programme 2023 et de crédits de paiement

Millesime	Code Programme	Libellé Programme	Code AP	Libellé AP	Type AP	Montant de l'AP initiale	Montant de l'AP dévalorisée	Mandat antérieur	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement					
									2023	2024	2025	2026	2027	
2016	ADMIPG0004	RENOVATION AMENAGEMENT DES BATIMENTS D'ADMINISTRATION	2016-0102BA-001	RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS	AP Programme	48 915 000,00 €	48 130 000,00 €	17 522 615,53 €	474 000,00 €	120 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
									155 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
									6 211 000,00 €	5 370 000,00 €	6 786 361,44 €	5 727 704,67 €	6 127 704,67 €	4 313 318,36 €
									Total	6 840 000,00 €	5 740 000,00 €	7 186 361,44 €	6 127 704,67 €	4 713 318,36 €

POLITIQUE ADMINISTRATION GENERALE

Directions DSN - DBEP

Annexe 2

Vote d'autorisation de programme 2023 et de crédits de paiement

Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AP	Libellé AP	Type AP	Chapitre M57	Montant de l'AP proposée	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement				
								2023	2024	2025	2026	2027
2023	ADMPG00020	Déploiement et pilotage du système d'information	AP-2023-DI23007	Déploiement d'un logiciel de gestion bâtimentaire	AP Projet	20	785 000,00 €	390 000,00 €	380 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

CDT/DC/
SM

LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A14

Objet : CREATION D'UN CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES

Résumé synthétique du rapport :

Il est proposé de créer à partir de la rentrée scolaire 2023-2024 un Conseil départemental des jeunes composé de 46 conseillers, à savoir un binôme fille-garçon par canton, élus parmi les élèves de 5ème des collèges publics et privés.

Corps du rapport :

Composé de 46 conseillers départementaux des jeunes, le Conseil départemental des jeunes est une instance participative et consultative qui permet l'expression et l'implication citoyenne d'un groupe représentatif de collégiens.

La création du Conseil départemental des jeunes participe :

- à l'éducation à la citoyenneté dans laquelle le Département est engagé
- à la valorisation et à la connaissance des missions et des compétences du Département
- à la politique jeunesse.

Il s'agit ainsi de sensibiliser les jeunes aux valeurs de la République et de les rapprocher des institutions, afin de leur permettre d'appréhender les règles de la vie publique, les valeurs démocratiques et de développer la connaissance de l'institution départementale, en les impliquant à travers la formulation d'avis. Ainsi, il favorise la pratique active de la citoyenneté des jeunes en leur permettant de développer leurs connaissances, leur compréhension des institutions, de la vie démocratique et de leur territoire.

Avis de la commission collèges du 25 mai 2023

En conclusion, il est proposé :

- d'instituer un Conseil départemental des jeunes, à partir de la rentrée scolaire 2023-2024, constitué de 46 conseillers départementaux des jeunes, soit un binôme par canton composé d'une fille et d'un garçon,
- d'approuver le principe de l'élection des conseillers départementaux des jeunes au sein des collèges publics et privés par roulement entre les établissements,
- de déterminer les modalités de mise en place du Conseil départemental des jeunes, conformément à

l'annexe jointe.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES

Principe

Le Conseil départemental des jeunes est mis en place à la rentrée scolaire 2023-2024.

Les Conseillers départementaux des jeunes sont élus parmi les délégués de classe de 5ème, par l'ensemble des délégués de classe, au sein des collèges publics et privés par roulement entre les établissements d'un même canton.

Composition, représentativité et durée de mandat

Le Conseil départemental des jeunes sera composé de 46 conseillers.

Les conseillers départementaux des jeunes sont élus en binôme par canton pour une durée de 2 années scolaires. Le principe de parité est respecté : 23 binômes filles/garçons soit 46 collégiens.

Pour être éligible, il faut :

- être élu délégué de classe de 5ème
- être domicilié(e) dans le Var
- disposer d'une autorisation parentale de participation au Conseil départemental des jeunes.

Le Conseil départemental des jeunes est renouvelé entièrement tous les 2 ans.

Modalités de travail des élus au Conseil départemental des jeunes

Le Conseil départemental des jeunes se réunit à l'initiative du Président du Conseil départemental ou de son représentant :

- en assemblée plénière (2 fois par an) : l'assemblée plénière a pour objet l'installation, la restitution des travaux et le vote des conseillers départementaux des jeunes,
- en commissions thématiques (4 fois par an) entre les différentes séances plénières du Conseil départemental des jeunes.

Les conseillers départementaux jeunes sont répartis entre deux commissions :

- solidarité, citoyenneté, culture et sport
- environnement, déplacements, équipements publics, tourisme

Les réunions ont lieu le mercredi après-midi. Les commissions peuvent se tenir sur les sites du Département en lien avec la thématique à l'ordre du jour.

Les Conseillers départementaux jeunes sont invités à une séance de l'assemblée plénière du Conseil départemental une fois par an.

Attributions

Le Conseil départemental des jeunes émet des avis sur les sujets de la compétence départementale. Il propose des actions ou des projets sur des enjeux départementaux.

Lors de sa première séance, le Conseil départemental des jeunes adopte son règlement intérieur.

Financement

Les dépenses de fonctionnement, d'administration et de conduite des projets du Conseil Départemental des jeunes seront prises en charge par le Conseil départemental du Var sur une ligne dédiée de son budget.



Conseil départemental

RAPPORT

N° : A15

Objet : POLITIQUE DEPARTEMENTALE DEFINISSANT DE NOUVEAUX AXES D'ORIENTATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES MENEES PAR TROIS STRUCTURES DEPARTEMENTALES DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL VAROIS : ECOMUSEE DEPARTEMENTAL DES 4 FRERES AU BEAUSSET, ECOFERME DEPARTEMENTALE DE LA BARRE A TOULON, MAISON DEPARTEMENTALE DE LA NATURE DU PLAN A LA GARDE ET AU PRADET

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose la mise en œuvre d'une politique départementale définissant de nouveaux axes d'orientation et de développement des activités menées par trois structures départementales de valorisation du patrimoine naturel varois : l'écomusée départemental des 4 frères (Le Beausset), l'écoferme départementale de la Barre (Toulon) et la maison départementale de la nature du Plan (La Garde, le Pradet) .

Corps du rapport :

L'écomusée départemental des 4 frères, l'écoferme départementale de la Barre et la Maison départementale de la nature du Plan sont des structures départementales placées sur des espaces naturels sensibles (ENS) et financées à ce titre par la taxe s'y rapportant.

Toutes trois sont dotées d'une identité forte en matière environnementale mais également historique en ce qui concerne l'écomusée des 4 frères.

Elles constituent ainsi un atout majeur pour le département du Var qu'il convient d'exploiter pleinement et de renforcer tant pour l'enrichissement du public amené à les visiter que pour le rayonnement extérieur du territoire.

Elles ont pour vocation de proposer des activités de découverte de leur site : animations, ateliers, sorties nature guidées ou libres méritant un développement et une mise en valeur à la hauteur du potentiel patrimonial qu'elles détiennent.

Les orientations projetées sont les suivantes :

L'écomusée départemental des 4 frères (ancienne maison départementale des 4 frères)

Cet établissement départemental, situé au sein d'un ENS de 380 hectares dispose, outre l'attrait de ses paysages et de ses sentiers pédestres, d'un patrimoine vernaculaire riche (four à chaux, à cade, charbonnières, abris de charbonniers, restanques, puits, aire de battage, fouloir à raisin, bergeries...). Cette ressource historique et naturelle doit être plus largement exploitée ce qui implique une orientation de ses activités affirmant pleinement sa vocation première d'écomusée.

Une évolution de ce site en ce sens est proposée et s'articulera autour de quatre domaines destinés à

retracer l'adaptation de l'individu à son environnement et à valoriser le patrimoine immatériel du Département :

- l'homme : les métiers, l'agriculture...
- la colline : les métiers, la flore, la faune...
- la pierre : l'habitat, les métiers, la ressource...
- l'eau : la gestion, l'aménagement du territoire...

Il sera le lieu privilégié de la valorisation de la culture régionale, aussi bien au travers de ses expositions, de sa programmation artistique que des liens qui seront construits avec le tissu associatif de ce secteur.

L'ouverture de ce nouvel écomusée est prévue début 2024 et comprendra un parcours permanent en extérieur, une exposition temporaire à l'intérieur de la bâtisse et une programmation culturelle associée.

L'écoferme départementale de la Barre :

Ce site de 1,8 hectare implanté au cœur même de l'agglomération toulonnaise s'inscrit, de par sa situation géographique et ses ressources naturelles, au plus près du besoin de retour à la nature exprimé par le public urbain. Afin de répondre à cette aspiration, de nouvelles orientations concernant les activités menées par cette structure ainsi qu'un approfondissement des actions existantes sont projetées autour des axes suivants:

- recentrage de la vocation de l'écoferme vers des innovations en matière d'agriculture urbaine
- propositions de parcours de visites (agroécologiques, ressources, animaux et agriculture urbaine) afin que les visiteurs puissent circuler en parfaite autonomie
- développement du parc animalier de la ferme
- mise en place d'une programmation annuelle d'activités pour le grand public
- poursuite de l'offre destinée aux scolaires et développement de celle destinée au public éloigné

La mise en œuvre de ces objectifs débutera dès cette année 2023.

La Maison départementale de la nature du Plan :

La maison de la nature du Plan, inaugurée en septembre 2020, est un lieu d'observation privilégié sur un espace naturel de 135 hectares abritant une faune et une flore très variées, dont une grande diversité d'oiseaux.

Au regard des deux années de fonctionnement de ce site, qui a accueilli durant l'année 2022 42 000 visiteurs dont 6500 scolaires, de nouveaux axes de développement des actions actuellement menées sont émergents. Ils doivent donner lieu à la poursuite, tout au long de l'année 2023, des objectifs suivants :

- faire de la maison du Plan un lieu de vie en constant renouvellement,
- proposer une programmation annuelle pluridisciplinaire d'actions culturelles en direction du grand public (concerts, conférences, projection de films, ateliers à la lecture de paysage, etc...) à partir de la rentrée 2023,
- développer des événements pour le grand public (journée mondiale des zones humides, journée internationale de la biodiversité, nuits de la lecture...),
- prévoir le renouvellement de l'exposition semi-permanente (2024) et une exposition temporaire par an davantage orientée vers un regard d'artistes sur la nature (à partir de 2024),
- poursuivre et développer l'offre destinée aux scolaires et aux collégiens en particulier
- développer fortement les actions en direction des publics empêchés.

Enfin, ces sites constituant un écrin paysager se prêtant parfaitement à l'organisation d'animations culturelles, il convient d'intégrer dans ces nouvelles orientations l'organisation de manifestations culturelles à connotation artistique touchant notamment aux domaines de la lecture, de l'écriture, du

théâtre, de la musique, certaines pouvant s'inscrire dans le cadre d'événements nationaux tels par exemple que les nuits de la lecture.

Avis de la commission environnement, espaces naturels sensibles (ENS) et maisons de la nature du 25 mai 2023

En conclusion, il est proposé :

- d'approuver les nouvelles orientations et axes de développement de la politique départementale en matière d'actions menées par trois structures départementales de valorisation du patrimoine naturel varois comme suit :

Ecomusée départemental des 4 frères au Beausset :

Articulation des activités de l'écomusée autour de quatre domaines qui mettent en valeur cette ressource historique et naturelle, et destinées à retracer l'adaptation de l'individu à son environnement et à valoriser le patrimoine immatériel du Département :

- l'homme : les métiers, l'agriculture, ...
- la colline : les métiers, la flore, la faune, ...
- la pierre : l'habitat, les métiers, la ressource, ...
- l'eau : la gestion, l'aménagement du territoire, ...

Ecoferme départementale de la Barre à Toulon :

Nouvelles orientations qui s'inscrivent au plus près du besoin de retour à la nature exprimé par le public urbain et articulées autour des axes suivants :

- recentrage de la vocation de l'écoferme vers des innovations en matière d'agriculture urbaine,
- propositions de parcours de visites (agroécologiques, ressources, animaux et agriculture urbaine) afin que les visiteurs puissent circuler en parfaite autonomie,
- développement du parc animalier de la ferme,
- mise en place d'une programmation annuelle d'activités pour le grand public,
- poursuite de l'offre destinée aux scolaires et développement de celle destinée au public éloigné.

Maison départementale de la nature du Plan à La Garde et au Pradet :

Poursuite et développement des objectifs faisant de cet établissement un lieu privilégié d'observation plébiscité par le grand public et le public scolaire :

- faire de la maison du Plan un lieu de vie en constant renouvellement,
- proposer une programmation annuelle pluridisciplinaire d'actions culturelles en direction du grand public (concerts, conférences, projection de films, ateliers à la lecture de paysage, etc...),
- développer des événements pour le grand public (journée mondiale des zones humides, journée internationale de la biodiversité, Nuits de la lecture...),
- prévoir le renouvellement de l'exposition semi-permanente et une exposition temporaire par an davantage orientée vers un regard d'artistes sur la nature,
- poursuivre et développer l'offre destinée aux scolaires et aux collégiens en particulier,
- développer également les actions en direction des publics empêchés.

- d'intégrer dans ces nouvelles orientations l'organisation de manifestations culturelles à connotation artistique.



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A16

Objet : POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE SPORTS DE PLEINE NATURE - ORIENTATIONS POUR UN DEVELOPPEMENT MAITRISE DES SPORTS DE PLEINE NATURE SUR LA PERIODE 2023-2028

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose, pour la période de la mandature, les grandes orientations de la collectivité afin de promouvoir une pratique maîtrisée des sports de pleine nature dans le Var.

Ce développement sera encadré par les travaux de la commission départementale des espaces sites et itinéraires du Var (CDESI 83).

Corps du rapport :

Le Var bénéficie de conditions naturelles exceptionnelles pour la pratique des sports de pleine nature où un nombre important de disciplines sont pratiquées : l'escalade, la plongée, le tir à l'arc, la course d'orientation, les sports nautiques, la randonnée à pied, à cheval, en vélo et bien d'autres.

Le Var est une destination privilégiée pour les amateurs de sports de nature avec un environnement préservé, des paysages exceptionnels, une météo clémente et des sites remarquables tels que: le Verdon, les lacs de Saint-Cassien et de Sainte-Croix, les rives de l'Argens, le Mont Lachens, les massifs de la Sainte-Baume et des Maures, l'Estérel, les 432 km de littoral, les fonds marins, ...

De tels atouts doivent permettre au Département du Var :

- de compléter et de diversifier son offre de sports de pleine nature dans le respect et la préservation des richesses environnementales et patrimoniales de nos territoires,
- de valoriser la destination du territoire varois pour un tourisme sportif proche de la nature,
- d'améliorer la qualité de vie des résidents varois en développant certaines disciplines sportives de plein air en lien avec les politiques de promotion de la santé.

L'article L311-3 du code du sport dispose que les départements favorisent le développement maîtrisé des sports de nature. A cette fin, un plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) et un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR) doivent être élaborés. Les articles R311-1 et suivants du code du sport mettent en place une commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) pour concourir à l'élaboration du PDESI.

Le Département du Var a créé sa CDESI par délibération du conseil général n°A18 du 19 janvier 2009. A ce jour, le PDESI 83 est composé de 52 espaces, sites ou itinéraires (ESI) de sport de nature approuvé par la délibération de la commission permanente n°G131 du 20 juillet 2015. Il englobe les 2200 km de

sentiers du PDIPR 83.

Dès 2023, les travaux de la CDESI 83 vont être relancés afin d'actualiser le PDESI 83 et de dynamiser la pratique des sports de pleine nature dans le cadre d'un développement maîtrisé.

Pour ce faire, une révision des procédures d'inscription au PDESI est nécessaire en lien avec les EPCI et les clubs sportifs départementaux sous couvert des agréments fédéraux ministériels. Les premières étapes de la relance sont donc aussi administratives (validation de la nouvelle composition, révision des procédures de conventionnement, d'inscription ou des règlements).

3 axes dominants sont ciblés pour cette mise œuvre :

- l'ouverture de l'offre à de nouvelles disciplines pour enrichir le plan existant en fonction des richesses et dynamiques locales (diversification de l'offre des sports de pleine nature),
- l'équilibre territorial de l'offre globale en faveur des usagers et de l'attractivité,
- l'accessibilité au sens large (personnes en situation de handicap, sport en famille, pratique intergénérationnelle, ...).

Cette ambition repose sur les principes d'un développement durable où la promotion des sports de nature est accompagnée d'une mise en valeur des richesses environnementales et patrimoniales de nos territoires. La recherche d'un équilibre éco sportif de l'offre de pratique devra permettre de générer de l'attractivité tout en préservant nos richesses naturelles.

Avis de la commission sport et jeunesse du 24 mai 2023

En conclusion, il est proposé :

- d'approuver la relance de la politique sport de pleine nature dans le Var suivant trois axes :

- *une ouverture de l'offre à de nouvelles disciplines pour enrichir le plan existant,
- *un équilibre territorial de l'offre globale en faveur des usagers et de l'attractivité sur l'ensemble du territoire,
- *une accessibilité au sens large (personnes en situation de handicap, sport en famille, pratique intergénérationnelle, ...).

- de concourir à travers ces axes aux objectifs suivants :

- *compléter et diversifier l'offre de sports de pleine nature dans le respect et la préservation des richesses environnementales et patrimoniales de nos territoires,
- *valoriser la destination du territoire varois pour un tourisme sportif proche de la nature,
- *améliorer la qualité de vie des résidents varois en développant des disciplines sportives de plein air en faveur de la santé.



Conseil départemental

RAPPORT

N° : A17

Objet : MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE REGLEMENTAIRE AUX COLLECTIVITES - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION-TYPE

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose d'approuver le projet de convention-type relatif à la mission d'assistance technique du Département avec les communes et leurs groupements éligibles.

Corps du rapport :

L'assistance technique mise à disposition par le Département consiste à aider les communes et établissements publics mentionnés à l'article R. 3232-1 (aide à l'équipement rural) à :

- identifier les intervenants et compétences nécessaires à la réalisation de leurs projets ;
- organiser leurs projets sur les plans juridique, administratif et financier ;
- rechercher les financements publics et présenter les demandes de financement nécessaires à la réalisation de leurs projets ;
- organiser sur le plan technique la conduite de leurs projets et passer les contrats publics nécessaires à cet effet.

Pour tous les domaines, la mission d'assistance technique propose différents niveaux d'intervention, depuis le conseil ponctuel jusqu'à de l'expertise des équipements existants, pour s'adapter aux attentes de la collectivité.

Les domaines d'intervention possibles de la mission d'assistance technique sont les suivants :

- domaine de l'assainissement et de la protection des ressources en eau,
- domaine de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations,
- domaine de la voirie,
- domaine de la mobilité,
- domaine de l'aménagement et de l'habitat.

Engagements réciproques :

Le Département s'engage à :

- assurer l'assistance technique en mettant à disposition le personnel et/ou les moyens techniques adaptés, pour réaliser les prestations ;
- communiquer à la collectivité, et à son ou ses exploitants, tout rapport de rendu et/ou de synthèse annuelle.

La collectivité bénéficiaire s'engage à :

- mettre à disposition de la mission d'assistance technique toute information utile et nécessaire dont elle dispose, notamment les plans et descriptifs des ouvrages, les études et schémas directeurs antérieurs ;

- donner accès au personnel de la mission d'assistance technique (ou aux prestataires qu'elle a désignés) à tous les ouvrages et équipements nécessaires à la réalisation de la mission, dans le cadre de rendez-vous préalablement fixés d'un commun accord ;
- informer la mission d'assistance technique en cas de dysfonctionnement sur les ouvrages ;
- mettre en œuvre les préconisations des rapports de synthèse qu'elle aura préalablement validées. Leur réalisation devra être programmée dans un délai fixé par la collectivité et porté à la connaissance de la mission d'assistance technique.

Conditions financières :

Les prestations d'assistance technique réglementaire sont réalisées sous couvert de devis établis par les services départementaux et acceptés par la collectivité bénéficiaire.

Les prestations simples de conseil sont proposées à titre gratuit.

Avis de la commission solidarités et ingénierie pour les territoires du 24 mai 2023

En conclusion, il est proposé :

- d'approuver le projet de convention-type tel que joint en annexe, relatif aux missions d'assistance technique du Département, à passer avec les communes et leurs groupements éligibles,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions à intervenir, conformes au projet de convention-type.

Les domaines d'intervention possibles de la mission d'assistance technique sont les suivants :

- domaine de l'assainissement et de la protection des ressources en eau,
- domaine de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations,
- domaine de la voirie,
- domaine de la mobilité,
- domaine de l'aménagement et de l'habitat.



D.I.T./
ATH

Acte n° : CO 2023-661

PROJET - CONVENTION RELATIVE A LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX
COLLECTIVITES

ENTRE

le Département du Var, représenté par le Président du Conseil départemental du Var, ou son représentant, agissant en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Var n° <réf. délibération n° et date>,

Le Président du Conseil départemental est représenté par Madame/Monsieur, Xème vice-président(e)/ conseiller(e) départemental(e) et président(e) de la commission “XXX” agissant en vertu de l’arrêté de délégation de fonction et de signature n° AR 2022-1813 du 18 novembre 2022.

d'une part,

ET

la commune/ la communauté de communes / de -----, représentée par son Maire / Président, M. ou Mme -----, agissant en vertu de la délibération -----, désigné(e) ci-après le maître d’ouvrage ,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1- Objet de la convention cadre

La présente convention règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission d’assistance technique fournie par le Département à la commune/ l’EPCI de -----, en application des articles L3232-1-1 et R.3232-1-2 du code général des collectivités territoriales éligibles à l'assistance technique réglementaire (liste jointe en annexe)

Article 2- Limites de la mission d’assistance

Cette mission d'assistance technique ne remplace pas le travail de gestion et d'exploitation des ouvrages qui reste sous l'entière responsabilité de la collectivité, et de son ou de ses exploitants. Elle ne peut, non plus, suppléer à des missions de maîtrise d'œuvre. Elle n'a, de plus, aucun caractère de contrôle administratif. Le Département ne pourra être tenu responsable en cas de défaillance des installations.

Article 3- Offres de service [Décret n°2020-751 du 18 juin 2020](#)

3-I - L'assistance technique mise à disposition par le Département consiste à aider les communes et établissements publics mentionnés à l'article R. 3232-1 (aide à l'équipement rural) à :

- Identifier les intervenants et compétences nécessaires à la réalisation de leurs projets ;
- Organiser leurs projets sur les plans juridique, administratif et financier ;
- Rechercher les financements publics et présenter les demandes de financement nécessaires à la réalisation de leurs projets ;
- Organiser sur le plan technique la conduite de leurs projets et passer les contrats publics nécessaires à cet effet.

Pour tous les domaines, la Mission d'assistance technique propose différents niveaux d'intervention, depuis le conseil ponctuel jusqu'à de l'expertise des équipements existants, pour s'adapter aux attentes de la collectivité.

Les domaines d'intervention possibles de la mission d'assistance technique sont les suivants :

3-2 - Dans le domaine de l'assainissement et de la protection des ressources en eau, l'assistance technique porte sur :

- 1° La gestion patrimoniale et l'amélioration des performances des systèmes d'assainissement collectif ;
- 2° L'organisation des contrôles d'installations et l'identification des travaux à réaliser en matière d'assainissement non collectif ;
- 3° L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité de service prévu à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales et la transmission des données par voie électronique au système d'information prévu à l'article L. 131-9 du code de l'environnement ;
- 4° L'élaboration de programmes de formation des personnels ;
- 5° L'instauration et la mise en œuvre des périmètres de protection des captages d'eau potable au sens de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique ;
- 6° La définition des mesures de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable et leur suivi ;
- 7° La définition des mesures de gestion quantitative des ressources en eau potable et de gestion patrimoniale et performante des réseaux d'adduction d'eau potable.

3-3 - Dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations définie au I bis de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, l'assistance technique porte sur :

- 1° L'identification des collectivités compétentes et l'optimisation de leur organisation pour la réalisation des projets ;
- 2° La définition d'actions de protection et de restauration des zones humides et d'opérations groupées d'entretien régulier des cours d'eau ;

3° Le recensement des digues existantes, l'identification des autres ouvrages ou infrastructures susceptibles de contribuer à la prévention des inondations conformément au II de l'article L. 566-12-1 du code de l'environnement et à la définition de systèmes d'endiguement et d'aménagements hydrauliques, au sens des articles R. 562-13 et R. 562-18 du même code, qui sont susceptibles d'être constitués à partir de ces ouvrages et infrastructures ;

4° La mise en cohérence entre, d'une part, les actions de prévention des inondations décidées dans le cadre de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations définie au I bis de l'article L. 211-7 du code de l'environnement et, d'autre part, les autres actions concourant à la gestion des risques d'inondation conformément aux articles L. 566-2 et L. 566-8 du même code.

3-4 - Dans le domaine de la voirie, qui comprend les chaussées, trottoirs, pistes cyclables, équipements routiers ouverts à la circulation publique et ouvrages d'art, l'assistance technique porte sur :

1° L'identification des obligations et responsabilités de la collectivité concernée en ce qui concerne la voirie relevant de sa compétence ;

2° L'identification et la mise en place de solutions adaptées aux enjeux de sécurité routière, y compris sur le réseau national et départemental lorsque les travaux sont financés par la collectivité concernée ;

3° L'organisation de la gestion du domaine public routier de la collectivité concernée, notamment en matière d'occupation du domaine public, de gestion des ouvrages ou de conventions avec des tiers ;

4° La définition de programmes de surveillance, de viabilité, notamment hivernale, de gestion et d'entretien de la voirie de la collectivité concernée ;

5° La définition des caractéristiques de la voirie d'un lotissement devant être intégrée dans la voirie de la collectivité concernée.

3-5 - Dans le domaine de la mobilité, l'assistance technique porte sur :

1° L'organisation des services réguliers de transport public de personnes ;

2° L'organisation des services à la demande de transport public de personnes ;

3° L'organisation des services de transport scolaire définis aux articles L. 3111-7 à L. 3111-10 du code des transports, dans les cas prévus au quatrième alinéa de l'article L. 3111-7 et à l'article L. 3111-8 du même code ;

4° L'organisation de services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L. 1271-1 du code des transports ou la contribution au développement de ces mobilités ;

5° L'organisation des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou la contribution au développement de ces usages ;

6° L'organisation des services de mobilité solidaire, la contribution au développement de tels services ou le versement d'aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite ;

7° L'offre des services de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité destiné aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi qu'à celles en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite ;

8° La mise en place d'un conseil en mobilité destiné aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants ;

9° La planification, le suivi et l'évaluation de leur politique de mobilité.

3-5 - Dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat, l'assistance technique porte sur :

1° L'élaboration de diagnostics et la définition de stratégies, objectifs et actions permettant de répondre aux besoins du territoire concerné et d'identifier des projets d'aménagement et d'habitat durables, à l'échelle communale ou intercommunale ;

2° La réalisation de diagnostics techniques des situations de non-conformité des logements par rapport au règlement sanitaire départemental portées à la connaissance des maires et le repérage, pour transmission aux autorités compétentes, des situations d'insalubrité.

Le bénéficiaire ne pourra solliciter l'assistance départementale dans le(s) domaine(s) d'intervention visé(s) ci-dessus, que s'il dispose de la compétence dans ces domaines.

Article 4- Conditions d'exécution

La Mission d'assistance technique du Département établit un programme prévisionnel et un calendrier d'exécution prenant en compte les besoins de la collectivité, et l'informe, au préalable, de la date de son intervention. En fonction de la nature de la prestation, la Collectivité s'engage à se faire représenter par un élu ou par un intervenant technique nommément désigné.

La Mission d'assistance est autorisée à pénétrer dans les installations de la collectivité concernée, dans des conditions normales de sécurité.

La Mission d'assistance technique établit ses rapports de visite, sous un délai maximal de trois mois, rapports adressés à la collectivité, et, le cas échéant, à son délégué nommément désigné.

Dans le cas de l'assistance à l'élaboration d'un cahier des charges, la Mission d'assistance s'engage à fournir le document dans le délai de deux mois maximum, après obtention de l'ensemble des données nécessaires auprès de la collectivité, notamment.

Article 5- Diffusion de l'information

La collectivité autorise le Département à diffuser les informations recueillies dans le cadre de l'assistance technique.

Article 6- Engagements réciproques

Le Département s'engage à :

- assurer l'assistance technique en mettant à disposition le personnel et/ou les moyens techniques adaptés, pour réaliser les prestations ;
- communiquer à la collectivité, et à son ou ses exploitants, tout rapport de rendu et/ou de synthèse annuelle.

La Collectivité s'engage à :

- mettre à disposition de la Mission d'assistance technique toute information utile et nécessaire dont elle dispose, notamment les plans et descriptifs des ouvrages, les études et schémas directeurs antérieurs ;
- donner accès au personnel de la Mission d'assistance technique (ou aux prestataires qu'elle a désignés) à tous les ouvrages et équipements nécessaires à la réalisation de la mission, dans le cadre de rendez-vous préalablement fixés d'un commun accord ;
- Informer la Mission d'assistance technique en cas de dysfonctionnement sur les ouvrages ;
- mettre en œuvre les préconisations des rapports de synthèse qu'elle aura préalablement validées. Leur réalisation devra être programmée dans un délai fixé par la collectivité et porté à connaissance de la Mission d'assistance technique.

Article 7 - Conditions financières

Les prestations d'assistance technique réglementaire sont réalisées sous couvert de devis établis par les services départementaux et acceptés par la collectivité bénéficiaire.

Les prestations simples de conseil sont proposées à titre gratuit

Les différents éléments de coûts à retenir pour l'application de l'article R. 3232-1-3 du code général des collectivités territoriales sont les coûts directs et indirects du service, notamment les charges de fonctionnement courant du service, les charges de personnel, les amortissements des immobilisations et les charges liées aux services communs, établis sur la base du dernier compte administratif connu.

Cf [tarification applicable en annexe 2](#)

La participation financière du maître d'ouvrage auprès du Département se fera pendant l'année en cours sur présentation d'un titre de recettes.

Article 8- Comité de suivi et d'évaluation - Information (Article R3232-1-4)

Le comité établit un bilan d'activité annuel mis à disposition du public sous forme dématérialisée par le Département.

Le comité comprend notamment des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale bénéficiaires, un représentant du préfet du département.

Ce comité peut être ouvert à des représentants des organisations professionnelles impliquées sur les thématiques concernées.

Les membres du comité sont nommés par le président du Conseil départemental.

Article 9- Durée de la convention-cadre

La présente convention est établie pour une durée de 5 ans, reconduite par tacite reconduction.

Les communes et EPCI peuvent continuer à bénéficier de l'assistance technique durant l'année qui suit celle au cours de laquelle ils ont cessé de remplir les conditions requises, conformément à l'article R.3232-1 du CGCT.

Article 10- Résiliation

La partie qui ne voudrait pas renouveler le contrat, ou désirerait en modifier les conditions, devra prévenir l'autre, deux mois au moins avant l'arrivée du terme extinctif du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de faute de l'une des parties, l'autre partie pourra résilier la convention à tout moment, dans le respect d'un préavis de 2 mois, par lettre recommandée avec accusé de réception

Article 11- Contentieux

Pour tout litige relatif à l'application de la présente convention, un accord amiable sera recherché dans un premier temps. Ensuite, si le litige subsiste, le tribunal administratif de Toulon sera le seul compétent.

Article 12- Avenant

Cette convention pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenants en cas d'accord entre les parties.

A _____, le
Le Maire/Président de _____

ANNEXES

Annexe 1 : [Liste des communes éligibles en 2023](#)

Annexe 2 : [Tableau des tarifs](#)

Fait à Toulon, le

Liste communes éligibles 2023

Ce sont les [communes rurales](#) répondant aux critères de l'article R3232-1 du CGCT modifié par le décret 2019-589 du 14 juin 2019 (potentiel financier par habitant, pour l'année précédant la demande d'assistance, inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 5 000 habitants) ; les EPCI de moins de 40 000 habitants pour lesquels la population des communes rurales sous ce même seuil représente plus de la moitié de la population totale des communes membres ; les EPCI comprenant une moitié au moins de communes membres situées en zone de montagne quel que soit leur nombre d'habitants.

Les collectivités restent bénéficiaires durant l'année suivant celle au cours de laquelle elles ont cessé de remplir ces conditions (CGCT, art. 3232-1)

1	Aiguines
2	Ampus
3	Artignosc sur Verdon
4	Artigues
5	Aups
6	Bagnols en forêt
7	Bargème
8	Bargemon
9	Barjols
10	Baudinard sur Verdon
11	Bauduen
12	Bras
13	Brenon
14	Brue Auriac
15	Cabasse
16	Callas
17	Camps la source
18	Carcès
19	Châteaudouble
20	Châteauvert
21	Châteauvieux
22	Claviers
23	Collobrières
24	Comps sur Artuby
25	Correns
26	Cotignac
27	Entrecasteaux
28	Esparron
29	Figanières
30	Flassans sur Issole
31	Fox Amphoux

32	Ginasservis
33	La Bastide
34	La Celle
35	La Garde Freinet
36	La Martre
37	La Môle
38	La Roque Esclapon
39	La Roquebrussanne
40	La Verdière
41	Le Bourguet
42	Le Thoronet
43	Les Adrets de l'Estérel
44	Les Mayons
45	Les Salles sur Verdon
46	Mazaugues
47	Méounes les Montrieux
48	Moissac Bellevue
49	Mons
50	Montferrat
51	Montfort sur Argens
52	Montmeyan
53	Nans les Pins
54	Néoules
55	Ollières
56	Plan d'Aups
57	Plan de la Tour
58	Pontevès
59	Pourcieux
60	Puget Ville
61	Rayol Canadel sur mer
62	Régusse
63	Rians
64	Riboux
65	Rougiers
66	Saint Martin de Pallières
67	Saint Paul en Forêt
68	Saint Antonin du Var
69	Saint Julien le Montagnier
70	Seillons Source d'Argens
71	Sillans la Cascade
72	Tanneron

73	Taradeau
74	Tavernes
75	Tourtour
76	Trigance
77	Varages
78	Vérignon
79	Villecroze
80	Vinon sur Verdon
81	Vins sur Caramy

Syndicats intercommunaux éligibles :

- SIVOM Nord Artuby Jabron

EPCI éligibles :

- Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon
- Communauté de communes Provence Verdon

Tarification de l'assistance technique départementale

Dans le domaine de l'eau :

La tarification dans le domaine de l'eau (Assainissement, Protection des ressources en eau, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est définie par [l'arrêté du 21 octobre 2008 relatif à la définition du barème de rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau définie par l'article L. 3232-1-1 du code général des collectivités territoriales.](#)

La rémunération est forfaitaire et annuelle selon un barème défini par arrêté du Président du Conseil départemental (R3232-1-3 CGCT) publié au recueil des actes administratifs.

Domaine	Tarif applicable par habitant et par an en € HT	Seuil de recouvrement en € HT
Assainissement	0,6€	600€
Protection des ressources en eau	0,6€	600€
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	0,6€	600€

Dans les domaines de la voirie, la mobilité, l'aménagement et l'habitat :

Le coût de l'assistance technique appliqué au maître d'ouvrage sera établi par projet. Le tarif horaire par niveau d'intervenant est défini en fonction des charges de personnel, des amortissements des immobilisations et des charges liées aux services communs.

Cadre d'emploi de l'agent départemental engagé dans la mission	Tarif horaire (en € HT)
Expert	76 €
Chef de projet	69 €
Ingénieur	58 €
Technicien	45 €
Agent de maîtrise / Agent administratif	42 €

Processus demandes d'assistance technique réglementaire

contact mail : ingenierieCD83@var.fr

	COMMUNE	ATR/CD83	ÉTAPES
1	Besoins en conseils ou en assistance à maîtrise d'ouvrage	contact mail CD83	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition prise de rdv téléphonique • 1er conseils suffisants à l'issue du RDV : clôture de la mission • prise de rdv physique pour étudier la demande
2	Exposé de la commune de son intention de projet	Elus et techniciens concernés	<ul style="list-style-type: none"> • chef de projet et/ou expert du domaine • réunion de présentation par la commune • 1er conseil ou recommandation ATR suffisants : clôture de la mission (gratuit) • Rédaction CR Réunion
2B	Exposé de la commune de son intention de projet	Elus et techniciens concernés	<ul style="list-style-type: none"> • chef de projet et/ou expert du domaine • réunion de présentation par la commune • mise en réseau avec les partenaires ingénierie • 1er conseils ou recommandation ATR suffisants : clôture de la mission (gratuit)
3	Besoins exprimés de la commune pour une prestation AMO	Elus et techniciens concernés	<ul style="list-style-type: none"> • chef de projet et expert du domaine • Rédaction d'un devis AMO par ATR/CD83 • mise en réseau avec les partenaires ingénierie • Validation par la commune et signature convention annexe
4	Engagement de la mission AMO	Elus et techniciens concernés	<ul style="list-style-type: none"> • chef de projet et expert du domaine • Pilotage mission AMO par ATR/CD83 • Rédaction CR, expressions des besoins • validation par la commune • fin d'intervention ATR/CDV
5	Finalisation de la mission AMO	Elus et techniciens concernés	<ul style="list-style-type: none"> • chef de projet et expert du domaine • émission titre de recette ATR • paiement commune • clôture de la demande



Conseil départemental

RAPPORT

N° : A18

Objet : POLITIQUE HABITAT - MODIFICATION DES CRITERES D'AIDE EN FAVEUR DES BAILLEURS SOCIAUX

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose, dans le cadre de la politique habitat, de modifier l'aide en faveur des bailleurs sociaux et d'ouvrir cette aide aux logements financés en PLS (prêt locatif social) qui étaient exclus du dispositif.

Corps du rapport :

Le Département finance actuellement la construction neuve de logements sociaux.

Les logements financés sont les logements produits en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) qui sont les logements destinés aux ménages ayant les revenus les plus modestes avec une aide maximum de 6 000 € par logement et en PLUS (prêt locatif à usage social) qui sont les logements sociaux médian avec une aide maximum de 4 500 € par logement.

Ce dispositif d'aide aux bailleurs sociaux a pour objectif de favoriser la construction neuve de logements à loyers modérés afin d'offrir à la population varoise un habitat accessible mais également d'aider les communes à réaliser les objectifs de production en lien avec l'article 55 de la loi SRU.

Le besoin en logements sociaux est important dans le département du Var :

- en 2022 c'est plus de 30 000 demandes de logements sociaux qui ont été enregistrées,
- 52,2% des ménages qui sont éligibles au logement social dit « classique » (PLAI et PLUS) et 78,8% des ménages varois sont éligibles au logement social (PLAI/PLUS/PLS),
- 44 communes sont concernées par l'article 55 de la loi SRU. Parmi celles-ci, seule la commune de La Garde a atteint l'objectif des 25% de logements sociaux.

Les bilans et résultats de la période triennale 2020 - 2022 ne sont pas encore connus mais les besoins en logements demeurent toujours importants.

Il est donc opportun, au vu des besoins, d'étendre ce dispositif aux logements PLS (prêt locatif social) qui sont des logements destinés aux classes moyennes, garants d'une certaine mixité au sein des opérations et qui entrent dans le décompte de l'article 55 de la loi SRU.

Cette aide est proposée à hauteur de 2 500 € maximum par logement.

Avis de la commission habitat et logement du 3 mai 2023

En conclusion, il est proposé :

- de modifier l'aide en faveur des bailleurs sociaux qui a été adoptée dans le cadre des délibérations suivantes :
 - délibération du Conseil départemental n° A20 du 18 décembre 2014,
 - délibération de la Commission permanente n° G27 du 26 janvier 2015,
 - délibération du Conseil départemental n° A25 du 27 octobre 2016.
-
- d'ouvrir cette aide aux logements financés en PLS (prêt locatif social) qui étaient exclus du dispositif avec une aide maximum de 2 500 € par logement.

CDT/DDT/
DS

LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A19

Objet : VALORISATION DE LA ROUTE DU DEBARQUEMENT DE PROVENCE - VOTE DE DEUX AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR LA PERIODE 2023 A 2026

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose, dans le cadre de la politique tourisme, de créer deux autorisations de programme afin de valoriser la route du débarquement de Provence, pour la période 2023 à 2026, d'un montant de 706 000 € et de 294 000 €.

Corps du rapport :

La politique touristique départementale a pour objectif de diversifier l'offre touristique et de mettre à valeur les potentiels varois. Le tourisme de mémoire s'impose progressivement comme un élément fort de l'attractivité d'un territoire. La création d'un circuit touristique sur le Débarquement en Provence s'inscrit donc dans cette démarche.

En effet, le département du Var a été, en août 1944, le théâtre d'une opération militaire : l'opération Dragoon, de très grande ampleur. Menée par des troupes américaines, canadiennes, anglaises et françaises, elle fut la suite logique du débarquement de Normandie de juin et permit de prendre en tenaille l'armée allemande.

Le circuit touristique proposé permettra de découvrir les différents lieux de ce débarquement tels que principalement les plages (Le Rayol, La Croix Valmer, Cavalaire, Sainte Maxime, Saint Tropez, Ramatuelle et Saint-Raphaël), les lieux de parachutage (plateau du Mitan, Domaine Valbourges..), les deux nécropoles nationales (le Rayol Canadel et Boulouris), le cimetière américain de Draguignan ou encore le mémorial national du Faron, consacré haut lieu de la mémoire nationale par l'Etat.

Il s'agit de lancer une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

Le marché est passé pour une durée de 3 ans à compter de la notification du marché qui devrait se faire en juillet 2023 soit sur une période de 2023 à 2026.

Le marché est à prix forfaitaire pour la narration et la réalisation d'une application et à bons de commande pour l'installation des panneaux/supports pour les balises, la maintenance, et l'ajout de contenu.

Il est également envisagé une aide aux communes inscrite dans la valorisation du débarquement et de la libération au titre de l'investissement (avec un taux moyen de 25 % du coût du projet), à hauteur de 294 000 €.

Le total maximum en investissement est de :

- 706 000 € à inscrire dans une autorisation de programme pour l'élaboration d'une route sur le débarquement de Provence pour les années 2023 à 2026,

- 294 000 € à inscrire dans une autorisation de programme pour les subventions d'équipements aux communes valorisant le débarquement et la libération.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé :

- de voter une autorisation de programme de 706 000 € codifiée AP2023-DI23006 afin de financer les actions concourant à l'élaboration de la route du débarquement de Provence,
- de voter une autorisation de programme de 294 000 € codifiée AP2023-DI23008 afin de subventionner les équipements des communes valorisant le débarquement et la libération selon l'échéancier prévisionnel joint en annexe,
- d'affecter chacune des autorisations de programme selon la répartition suivante :
 - pour un montant de 706 000 € sur l'opération budgétaire 23OPE00617 (chapitres 20) afin d'assurer la narration et la réalisation de l'application, l'installation des panneaux/supports pour les balises, la maintenance et l'ajout de contenu,
 - pour un montant de 294 000 € sur l'opération budgétaire 23OPE00655 (chapitre 204) afin de subventionner les investissements des communes s'inscrivant dans la valorisation du débarquement et de la libération (avec un taux moyen de 25 % du coût du projet).

POLITIQUE : TOURISME											
Direction du Développement Territorial											
Vote d'autorisation de programme et de crédits de paiement											
ROUTE DU DEBARQUEMENT DE PROVENCE - 2023 à 2026											
Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AP	Libellé AP	Type AP	Chapitre (s) M57	Montant de l'AP proposée	2023	2024	2025	2026
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement											
2023	STRPG00001	AP de la Route du débarquement de Provence	2023-DI23006	Route du Débarquement de Provence 2023 à 2026	Projet	20	706 000 €	382 000 €	144 000 €	120 000 €	60 000 €
Vote d'autorisation de programme et de crédits de paiement											
SUBVENTIONS EQUIPEMENTS AUX COMMUNES VALORISANT LE DEBARQUEMENT ET LA LIBERATION											
Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AP	Libellé AP	Type AP	Chapitre (s) M57	Montant de l'AP proposée	2023	2024	2025	2026
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement											
2023	STRPG00001	AP des subventions d'équipements aux communes valorisant le Débarquement et la Libération	2023-DI23008	Subventions d'équipements aux communes valorisant le Débarquement et la Libération	Projet	204	294 000 €	160 000,00 €	134 000,00 €	- €	- €

/ PF



Conseil départemental

RAPPORT

N° : A20

Objet : ENGAGEMENTS POUR UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES USAGES ET SERVICES NUMERIQUES DU VAR

Résumé synthétique du rapport :

Le Département prend en compte le numérique comme une composante à part entière de l'action publique et souhaite en faire un puissant levier de développement adapté aux besoins de la population et des territoires.

Corps du rapport :

Le numérique offre des opportunités de développement considérables. La distance et le temps ne sont plus des freins à l'échange, à la transmission de l'information et au renforcement des liens entre les personnes, les institutions et les entreprises.

S'inscrire dans cette transformation de la société par le numérique est une ambition forte du Conseil départemental du Var car, s'il est un véritable accélérateur de développement du territoire et de réduction des inégalités entre territoires urbains et territoires ruraux, il est aussi générateur de fractures au sein de la population.

Par les articles L1425-1 et L1425-2 du CGCT d'une part et par l'application du principe d'adaptabilité d'autre part, les collectivités sont des acteurs incontournables du développement numérique du territoire, avec un devoir d'exemplarité dans la mise œuvre d'outils efficaces, utiles, protecteurs des libertés et accessibles à tous.

Ainsi, conformément à l'article L-1425-2 du code général des collectivités territoriales relatif au développement numérique du territoire issu de la loi pour une République numérique de 2016 et la loi 3DS n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, le Département du Var a fait le choix d'exercer ses compétences en matière de numérique et de solidarité aux territoires.

Depuis l'adoption du schéma directeur territorial d'aménagement numérique en décembre 2014, le Département développe et anime une coopération entre collectivités varoises, avec la Préfecture du Var, pour développer les réseaux fixes et mobiles dans tous les territoires afin de garantir l'équité dans l'accès de tous aux services numériques.

De plus, au 1er janvier 2023, une convention de coopération public-public signée par la Région, le Département et 11 EPCI du Var est mise en œuvre pour poursuivre les travaux communs relatifs à l'aménagement numérique et l'étendre progressivement au développement en commun des usages et des services numériques.

Les membres de la convention de coopération, dont le Département est le coordinateur, visent à

développer de nouveaux services et usages numériques exploitant les infrastructures de réseaux de communications électroniques qu'ils ont constituées ensemble par le lancement de nouveaux projets communs ou l'agrégation d'initiatives numériques. Il s'agira d'amplifier la dynamique territoriale et de consolider le modèle innovant de la coopération pour réussir la transformation numérique à l'échelle du Var.

Le Département est également le 1er échelon de proximité du bloc communal, à ce titre, il peut jouer un rôle de catalyseur ou fédérateur pour les nouvelles démarches. En effet, le Département agit en matière de solidarités territoriales et ingénierie, d'accessibilité au service public. Par ailleurs, le Département du Var répond aux besoins d'une réelle diversité des usagers et notamment de leurs relations aux documents administratifs.

Le Département, acteur engagé du numérique, a un devoir d'exemplarité vis-à-vis des autres administrations et de ses partenaires. Il doit donc répondre aux besoins des usagers en les associant en amont à la conception des services puis en les accompagnant en aval, avec pédagogie, dans leurs démarches avec la volonté de fluidifier et sécuriser les accès de tous aux services. Tous les métiers vont être concernés par le numérique en lien avec un management du changement pour accompagner les transformations.

Le présent rapport fixe les 4 engagements du Département du Var en matière de développement des services et usages numériques pour, à la fois, être un acteur exemplaire dans le cadre de ses compétences et un animateur engagé de la stratégie commune de développement numérique du Var au service des usagers, des partenaires, des collectivités et de leurs agents.

1. Garantir le développement numérique des territoires

Les territoires se transforment au rythme de la transition numérique, avec la nécessité d'évoluer en cohérence avec les aspirations des usagers, des territoires et des entreprises.

Le Département est un échelon de proximité adéquat pour venir en soutien des collectivités et réduire une fracture territoriale encore plus présente dans les communes rurales.

Le Département s'engage au service des besoins du bloc communal pour accompagner le développement des services numériques dans le cadre de leurs compétences et obligations.

Afin d'assurer la transition numérique sur son territoire, le Conseil départemental du Var développe une approche globale du numérique en travaillant conjointement sur le déploiement d'infrastructures numériques pour assurer la connectivité de tous les Varois et sur la mise en place d'outils numériques pertinents partagés et collaboratifs avec les collectivités.

L'objectif est de faire du numérique un levier de développement et d'égalité territoriale.

2. Faciliter l'accès de tous aux services numériques

Rapprocher les services publics entre eux, les rendre plus accessibles à la diversité des bénéficiaires et des territoires, c'est répondre aux besoins de la population. Le numérique offre de ce point de vue des possibilités immenses que chaque acteur public souhaite exploiter.

Mais l'usage du numérique soulève de nouveaux enjeux d'accessibilité et de protection des données. On estime qu'aujourd'hui en France, environ 20% de la population des plus de 15 ans est en situation de fragilité face aux outils et services numérisés.

C'est pourquoi associer les usagers à la conception des services en amont et lutter en aval contre l'illectronisme sont des actions essentielles à mener sans tarder pour faciliter l'accès de tous aux services d'une administration qui se numérise.

A travers ses politiques dans l'insertion, l'autonomie, l'habitat ou encore l'éducation et la culture et en sa qualité d'employeur de près de 5000 agents, le Département est un acteur clé de la détection des

personnes vulnérables face au numérique puis de leur orientation vers les dispositifs d'inclusion numérique de proximité.

Concernant ces derniers, il contribuera, dans le cadre de la coopération, à la consolidation d'une offre d'inclusion numérique de qualité sur chaque territoire.

Enfin, à travers ses propres services en lignes, il mettra en œuvre des dispositifs techniques mieux centrés sur le parcours usagers et conformes aux exigences d'accessibilité et de protection des données.

3. Mobiliser le numérique au service des missions départementales

Il s'agit de susciter le renouvellement de nos services par la mobilisation des outils numériques afin de faciliter les accès aux services, favoriser la mutualisation et fédérer pour réduire les fractures territoriales. Les engagements du Département du Var portent sur des usages numériques qui permettent de simplifier le quotidien, de créer de la plus value pour les usagers et mais aussi de maintenir ou de créer du lien.

En première approche, il est proposé un état des lieux des actions d'adaptation des services dans les différentes directions pour valoriser les actions déjà mise en place

Dans un second un travail collaboratif sera porté par direction pour identifier les pistes de digitalisation possibles en lien avec les besoins de services publics ou de services renouvelés en anticipation avec les attentes des usagers.

4. Assurer la mutation numérique de l'administration départementale

Il s'agit d'intégrer les expérimentations nouvelles et les innovations numériques tout au long de leur application, ce qui suppose son actualisation permanente.

Le numérique prend toute sa place au sein de l'administration départementale, gage de qualité aux usagers et d'efficacité dans le fonctionnement de la collectivité. La stratégie numérique s'adresse également aux agents de la collectivité pour une efficacité dans la réalisation de leurs missions.

Le Département considère, le numérique comme une composante à part entière de l'action publique et souhaite en faire un puissant levier de développement adapté aux besoins de la population et des territoires.

Avis de la commission numérique, enseignement supérieur, recherche et innovation du 25 mai 2023

En conclusion, il est proposé :

- d'approuver les engagements suivants pour une stratégie des usages et services numériques du Conseil départemental du Var :

- . garantir le développement numérique des territoires,
- . faciliter l'accès de tous aux services numériques,
- . mobiliser le numérique au service des missions départementales,
- . assurer la mutation numérique de l'administration départementale.



Conseil départemental

RAPPORT

N° : A21

Objet : POLITIQUE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL DU DEPARTEMENT DU VAR - CREATION DE CIRCUITS DE DECOUVERTE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DEPARTEMENT “LES CHEMINS DES PAYSAGES”

Résumé synthétique du rapport :

Le Département du Var, deuxième destination touristique de France, est reconnu pour ses grandes richesses naturelles et patrimoniales.

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Département du Var a mis à profit sa compétence au titre des espaces naturels sensibles pour acquérir plus de 13 200 ha de parcelles remarquables du territoire départemental pour les protéger et les valoriser .

Au regard de l'intérêt de faire découvrir ces espaces pour le grand public, tout en les préservant, le Département a pour ambition de multiplier les aménagements adaptés à chaque site en les mettant en valeur par la création de circuits de découverte thématiques regroupés sous la bannière des “chemins des paysages”.

Afin de veiller à l'équité territoriale qui fonde les politiques du Conseil départemental, les “chemins des paysages” parcourront le Var du massif de la Sainte Baume jusqu'au massif de l'Esterel et des Gorges du Verdon jusqu'au littoral.

Cinq circuits thématiques sont déjà en cours d'aménagement. Ils doivent permettre une ouverture au public maîtrisée, la découverte de la diversité des territoires varois dans un contexte de fragilité des milieux naturels accentuée par le changement climatique et de raréfaction de la ressource en eau.

Corps du rapport :

Le département du Var est reconnu pour sa très grande richesse patrimoniale. La diversité des substrats géologiques, calcaires et cristallins, et des conditions climatiques allant du littoral aux Préalpes sont à l'origine de milieux et paysages très diversifiés. Ces espaces sont une composante majeure des paysages varois aux côtés des activités agricoles.

Le Var est le deuxième département de France pour sa biodiversité. La diversité des paysages associée à un littoral préservé et attractif en font également le premier département touristique de France après Paris. De plus, les espaces naturels du Var abritent, au-delà de cette richesse, un important patrimoine vernaculaire, des témoignages d'activités industrielles en lien avec le terroir et de nombreux sites acteurs de l'histoire de notre pays.

Le département du Var est soumis à un fort développement économique entraînant une pression foncière sur les espaces agricoles, naturels et forestiers. Ce développement est notamment lié au tourisme qui représente une ressource économique importante.

Conscient de ces enjeux, le Département a mis en œuvre les dispositions juridiques et financières du code de l'urbanisme. En effet, la loi de 1985 a précisé le cadre d'interventions sur les espaces naturels sensibles et a autorisé le financement de cette politique avec l'instauration de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS), devenue depuis la part réservée aux espaces naturels sensibles de la taxe d'aménagement (TA). D'autre part, ces dispositions autorisent à mettre en œuvre et à financer le plan départemental des sites et itinéraires (PDESI).

Fort de ces outils, une politique ambitieuse d'acquisition d'espaces naturels et forestiers, de parcelles non bâties ou de jardins insérés dans les tissus urbains a été mise en œuvre de par le passé. Le résultat est à la hauteur de cet investissement : 13 800 hectares ont été acquis sur 244 sites, plaçant le Var au deuxième rang des départements propriétaires d'espaces naturels sensibles en France.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, ces propriétés doivent être ouvertes au public tout en préservant leurs richesses naturelles et patrimoniales.

Le Département a donc eu la volonté de :

- préserver des sites de qualité, contribuer à la sauvegarde des paysages varois, des milieux et habitats naturels,
- créer les meilleures conditions possibles d'accessibilité des publics à ces espaces pour les découvrir et valoriser ce patrimoine, sauf exception justifiée par la fragilité des milieux ou la sécurité des usagers.

Il convient aujourd'hui de poursuivre et renforcer l'ambition de mise en valeur de nos espaces naturels en mettant en œuvre une politique active pour favoriser la découverte des espaces naturels sur l'ensemble du territoire et renforcer l'attractivité du Var tout au long de l'année et pas seulement sur la période estivale. Cette politique s'intitule "Les chemins des paysages"

La première phase consiste en la création de cinq circuits thématiques. Elle est articulée avec la politique Naturellement Var, notamment dans son axe 4 "le Var préserve ses ressources naturelles pour et avec les nouvelles générations".

Les cinq circuits conçus chacun autour d'un thème, valorisent la grande richesse naturelle, patrimoniale et culturelle de ces espaces. Les aménagements réalisés visent une gestion durable par rapport à leur préservation, l'organisation des flux de visiteurs et la maîtrise des ressources dans un contexte de fragilité des milieux naturels accentuée par le changement climatique et la raréfaction de la ressource en eau.

Ces circuits seront mis en lien avec le PDESI, pour proposer des itinéraires connectant ces espaces par des modes doux, comme la randonnée pédestre ou à vélo. Certains ENS sont aussi des points de départ d'activités de sports de plein air.

Enfin, certains aménagements et circuits serviront de support à la politique culturelle du Département.

Les cinq circuits retenus sont :

- le circuit "balade en Préalpes varoises" : Le nord-ouest du département offre des paysages qui contrastent avec l'image que l'on se fait du Var. Antichambre du massif alpin, l'air y est plus vif, les reliefs s'élèvent, les forêts sont singulières. Ce circuit permettra de découvrir des espaces naturels représentatifs de ce Var aux allures alpines. Font partie de ce circuit les espaces naturels sensibles de Siounet (commune de Comps-sur-Artuby), du Lachens (communes de Mons et La Roque-Esclapon), de Saint-Pierre (commune du Bourguet), de La Fontaine, des Salaous, des Aoules (commune de Trigance) et de Notre-Dame (commune de Bargemon). Ce circuit devrait être inauguré en 2024.
- le circuit "d'Histoire en histoires" : Ce circuit permettra au public de découvrir les richesses historiques varoises, aussi bien archéologiques ou vernaculaires, que les anecdotes relatives à la grande ou petite histoire qui va du moyen-âge à la seconde guerre mondiale en passant par la présence de Napoléon Bonaparte. Font partie de ce circuit les espaces naturels sensibles de Siounet (commune de Comps-sur-Artuby), des Bonnes Herbes (commune de Toulon), de Valbelle

(commune de Tourves), du Fort Napoléon (commune de La Seyne-sur-Mer), de Sainte-Christine (commune de Cuers), de La Tour du Faucon (commune de Puget-Ville), de Malpasset (commune de Fréjus), de La Pointe des Sardinaux (commune de Sainte-Maxime) et de La Pointe de l'Observatoire (commune de Saint-Raphaël). Ce circuit devrait être inauguré fin 2024.

- le circuit “ les métiers d’antan ” : Fabrication de la glace, extraction de la bauxite, culture de la châtaigne, de l’osier, autant de métiers qui ont marqué l’histoire du Var et qui ont laissé des traces encore bien visibles : fours à cade, charbonnières, glaciers. Font partie de ce circuit les espaces naturels sensibles de Siounet (commune de Comps-sur-Artuby), de Valbelle (commune de Tourves), des Quatre Frères (commune du Beausset), de la Glacière Pivaut (commune de Mazaugues), de La Fontaine (commune de Trigance), des Laures (commune de La Farlède), de La Touravelle (commune du Revest-les-Eaux), des Pradels (commune de La Môle), de l’Abbaye (commune de la Celle) et de Val de Collobrières (commune de Pignans). Ce circuit devrait être inauguré en 2025.
- le circuit “jardins naturels sensibles” : Cette thématique mettra en valeur aussi bien d’anciennes propriétés avec des jardins de collection que d’autres plus sauvages présentant la diversité du végétal. Font partie de ce circuit les espaces naturels sensibles du Lachens (communes de Mons et La Roque-Esclapon), de Valbelle (commune de Tourves), du Parc Areca (commune de Fréjus), du jardin départemental du Las (commune de Toulon), de l’espace nature départemental du Plan (communes de La Garde et du Pradet), du jardin d’Elie Alexis (commune de La Roquebrussanne, sous réserve d’acquisition), du jardin de l’Enclos (commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume) et des Pradels (commune de La Môle). Ce circuit devrait être inauguré en 2026.
- Circuit “Paysages de la Rade” : Ce circuit mettra en valeur les paysages exceptionnels sur la rade de Toulon et permettra de mieux appréhender la stratégie de défense de celle-ci à travers les vestiges militaires que l’on y trouve. Font partie de ce circuit les espaces naturels sensibles des Bonnes Herbes (commune de Toulon), du Fort Napoléon (commune de La Seyne-sur-Mer), de la Touravelle (commune du Revest-les-Eaux), du Cap Gros (communes d’Evenos et d’Ollioules) et du Mont-Caume (commune du Revest-les-Eaux, sous réserve d’acquisition). Ce circuit devrait être inauguré en 2027.

Une fois ce premier programme d’aménagement achevé, d’autres circuits pourront être mis à l’étude. Ils pourraient s’organiser autour des thématiques telles que l’eau, le littoral, ou la géologie en lien avec le projet de Géoparc “Maures Estérel” valorisant la richesse géologique des zones cristallines du département. Dans le cadre du plan vélo, deux circuits pourraient permettre de mettre en valeur les ENS situés à proximité des itinéraires cyclables (l’Euro vélo 8 et le parcours cyclable du littoral), itinéraires à haut potentiel touristique, adossés à l’histoire des deux voies de chemin de fer du Sud France.

L’ensemble des dépenses afférentes à la création de ces circuits sont inscrites au PPI 2021-2027 de la collectivité dans le domaine environnement. Les dépenses sont imputées sur la part affectée aux ENS de la taxe d’aménagement, sur l’autorisation de programme relative à la valorisation des ENS pour la mise en place de circuits thématiques.

Par ailleurs, le Département se mobilise pour tendre vers une gestion de qualité de l’ensemble des circuits. Au delà de la réalisation des aménagements, le Département développe une politique dynamique et active permettant d’assurer leur bon entretien, avec notamment la maintenance d’ouvrages particuliers (passerelles, filets de protection, ponts, platelages suspendus,...), le remplacement de la signalétique et du mobilier obsolète ou vandalisé, l’entretien des cheminements et aires d’accueil ainsi qu’une surveillance active.

Cette politique d’aménagement et de mise en réseau des ENS varois nécessite également la mise en œuvre d’outils et moyens de gestion, pour assurer l’entretien des ouvrages, la surveillance et la valorisation afin

d'assurer leur pérennité dans le temps. Les budgets nécessaires en investissement et fonctionnement, y compris le coût des moyens en régie, seront également imputés sur la TAENS.

Avis de la commission environnement, espaces naturels sensibles (ENS) et maisons de la nature du 25 mai 2023

En conclusion, il est proposé :

- d'approuver les engagements pour une stratégie du Département intitulée "Les chemins des paysages" dont l'objet est de favoriser la découverte des espaces naturels sur l'ensemble du Var en veillant à l'équité territoriale, à l'équilibre entre valorisation et préservation des sites et à l'articulation avec l'ensemble des politiques déjà engagées par le Département dans le domaine du tourisme, de la culture, de l'éducation, des sports de pleine nature, des mobilités douces et du développement durable.

- d'approuver, sur la période 2023-2027, la création des cinq itinéraires de découverte des espaces naturels sensibles suivants :

- . le circuit "balade en Préalpes varoises",
- . le circuit "Histoire en histoires",
- . le circuit "les métiers d'antan",
- . le circuit "jardins naturels sensibles",
- . le circuit "paysages de la Rade",

- d'approuver la mise à l'étude de circuits complémentaires centrés notamment sur l'eau, le littoral, ou la géologie, en lien avec le projet de Géoparc "Maures Estérel" valorisant la richesse géologique des zones cristallines du département et en lien avec le plan vélo faisant valoir les espaces naturels sensibles situés à proximité des itinéraires cyclables, l'Euro vélo 8 et le parcours cyclable du littoral.

Les dépenses seront imputées au budget départemental sur l'autorisation de programme 2016 2016 - 1202J1-001 « circuits de découverte thématiques » au titre de la taxe d'aménagement.

SST/DENFA/
JM

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A22

Objet : REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DEDIEE A LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DEPARTEMENTAUX PAR LA MISE EN PLACE DE CIRCUITS DE DECOUVERTE THEMATIQUES ET REVISION DE SES ECHEANCIERS DE PAIEMENT

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose de voter la réévaluation de l'autorisation de programme "Valorisation des espaces naturels sensibles par la mise en place de circuits de découverte thématiques" à hauteur de 12 500 000 € et de réviser les échéanciers de paiement sur la période 2023-2027.

Corps du rapport :

Le Département du Var a voté en 2021 une autorisation de programme encadrant la création de cinq circuits de découverte thématiques et a constitué une enveloppe de 11,9 M€ pour y intégrer l'ensemble des aménagements de valorisation des espaces naturels sensibles à travers :

- le circuit balade en Pré-alpes varoises,
- le circuit d'histoire en histoires,
- le circuit labeurs d'hier,
- le circuit jardins naturels sensibles
- le circuit espaces naturels sensibles de la Rade.

Il convient de revoir les échéanciers de crédits de paiement de la présente autorisation de programme, en s'appuyant sur l'avancée des travaux d'ores et déjà engagés et la définition des coûts des projets compte tenu des études de conception en cours.

La programmation en place prend en considération à la fois les aménagements paysagers, mais aussi des acquisitions nécessaires à la pertinence de l'aménagement ou des travaux bâtimentaires.

Il est proposé de revaloriser l'autorisation de programme 2016 2016-1202J1-001 à hauteur de 600 000 €, pour porter son montant global à hauteur de 12 500 000 € selon les échéanciers suivants :

Circuits de découverte thématiques										
Libellé Millésime code AP	Type AP	Montant initial	nouveau montant	mandaté précédent	2023	2024	2025	2026	2027	2028

circuits de découverte thématiques 2016 2016 1202J1-001	APGMO	11, 9 M€	12,5 M€	1 820 361,12 €	2 310 000 €	2 510 000 €	2 400 000 €	1 500 000 €	1 947 518,66 €	12 120.22 €
---	-------	----------	---------	----------------	-------------	-------------	-------------	-------------	----------------	-------------

Avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé :

- d'approuver la revalorisation de l'autorisation de programme n° 2016 2016 - 1202J1-001 relative aux circuits de découverte thématiques à hauteur de 12 500 000 € soit une augmentation de 600 000 € et la révision de ses échéanciers de paiement conformément au tableau ci-annexé.

L'autorisation de programme est affectée pour un montant de 12 500 000 € aux opérations budgétaires suivantes :

21100108 - circuit thématique balades en prealpes varoises (DENFA)

21100109 - circuit thématique ENS de la Rade (DENFA)

21100110 - circuit thématique jardins naturels sensibles (DENFA)

21100273 - circuit thématique ens d'Histoire en histoire (DENFA)

21100274 - circuit thématique ens et labeurs d hier (DENFA)

21100291 - aménagement bâtementaire environnement - (CIRCUITS ENS)

21100278 - circuits thématiques ENS (DGIF)

ANNEXE
Vote de revalorisation d'autorisation de programme et de crédits de paiement

Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AP	Libellé AP	Type AP (Programme)	Chapitre (S) M57	Montant de l'AP initiale	Montant de l'AP revalorisée	2017 (€)	2018 (€)	2019 (€)	2020 (€)	2021 (€)	2022 (€)	2023 (€)	2024 (€)	2025 (€)	2026 (€)	2027 (€)	2028 (€)				
2016	ENVPG00012	CIRCUITS THEMATIQUES JARDINS NATURELS SENSIBLES	2016-1202.11-001	Circuits thématiques EINS	AP GLOBALE MO		11 900 000 €	12 500 000 €	23 686,83	26 293,49	15 667,44	22 232,02	17 002,22	1 715 479,12	2 310 000	2 510 000	2 400 000	1 500 000	1 947 518,66	1 2120,22				
						20																		
						21																		
						23									1 455 000	2 100 000	2 000 000	1 200 000	1 547 518,66	1 2120,22				

MPA/DF/
SL

LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A23

Objet : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT - REVISION DES ECHEANCIERS ET CLOTURE - EXERCICE 2023

Résumé synthétique du rapport :

Le Département gère des opérations pluriannuelles sous la forme d'autorisations de programme ou d'engagement.

Au regard de l'avancement des programmes, il est nécessaire de tenir à jour le niveau d'engagement hors bilan de la collectivité en procédant à la clôture des autorisations de programme ou d'engagement qui sont terminées, abandonnées ou frappées de caducité et de réviser leurs échéanciers si nécessaire.

Corps du rapport :

A ce titre, pour tenir compte de l'avancement de certains dossiers, des dépenses réellement constatées et des règles de caducité posées par le règlement financier, il est proposé de clôturer les autorisations de programme et d'engagement qui figurent en annexe 1 pour un montant réalisé de 13,5 M€.

Par ailleurs, il convient de réviser les échéanciers de crédits de paiement de certaines autorisations qui figurent en annexe 2 et 3 afin de tenir compte de leur réalisation.

La révision représente pour 2023 une baisse de près de 1,6 M€ pour les autorisations de programme et une augmentation de 0,6 M€ de crédits de paiement pour les autorisations d'engagement, en lien avec les crédits votés au titre du BS 2023.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé :

- de clôturer les autorisations de programme et d'engagement telles que présentées dans le tableau joint en annexe 1,
- de réviser les échéanciers des autorisations de programme et d'engagement tels que présentés dans le tableau joint en annexe 2 et annexe 3.

Millénaire	Code Programme	Libellé Programme	Code AP/AE	Libellé AP/AE	Type AP/AE	Chapitre (6) M57	Solde	Montant voté (dernier montant voté)	Montant affecté	Montant engagé AP	Montant réalisé
2020	CULPG00003	EQUIPEMENTS CULTURELS DEPARTEMENTAUX	AE-2020-2020-0802M-001	-AE-FETE DU LIVRE CHATEAU STANDS CONCEPT FOURN AMGT FCT DE LA STRUCTURE	AE PROJET	11	49 929,86 €	1 112 000,00 €	1 112 000,00 €	1 082 070,14 €	1 082 070,14 €
2016	STRPG00014	CONNAISSANCE PROSPECTIVE ET AMGT TERRITOIRE	AP-2016-2016-1008D-001	AP-SUB INV ETAT GRANDE JETEE TOLON REALISATION DE TRAVAILLE COMPORTEMENT	AE PROJET	204	0,00 €	4 224 000,00 €	4 224 000,00 €	4 224 000,00 €	4 224 000,00 €
2017	CULPG00003	ACTIONS CULTURELLES	AP-2017-2017-0802NA-001	AIDES D'INVESTISSEMENT AUX ACTIVITES CULTURELLES INFRASTRUCTURES SPORTIVES	AP PROGRAMME	204	43 694,07 €	463 262,00 €	449 568,00 €	449 568,00 €	449 567,93 €
2016	STRPG00010	HABITAT	AP-2016-2016-0502V1-002	AP-AIDE AUX BAILLEURS PRIVES OPAH FIG REPRISE LOGEMENTS VACANTS	AP PROGRAMME	204	281 609,51 €	1 369 196,42 €	1 369 196,42 €	1 364 963,42 €	1 087 569,91 €
2016	STRPG00010	HABITAT	AP-2016-2016-0505V1-001	AP-FAVORISER RENOUVELLEMENT URBAIN QUARTIERS EN DIFFICULTE	AP PROGRAMME	204	0,00 €	487 930,81 €	487 930,81 €	487 930,81 €	487 930,81 €
2020	STRPG00003 - SCNS	SCNS	AP 2020-1301DB-001	AP-SCNS 2020-2022	AP PROJET	204	0,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €
2020	SOCFG00011	MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	AP-2020-2020-0302H3-001 -	AP-APA HABITAT - AIDE FINANCIERE	AP PROGRAMME	204	74 576,00 €	200 000,00 €	132 704,00 €	125 424,00 €	125 424,00 €

Milieu	Code Programme	Libellé Programme	Code AP	Libellé AP	Type AP (Programme ou Projet)	Chapitre (e) M57	Montant de PAP (M€)	2013-2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033-45	
2019	ADMP00024	CONSTRUCTION DE GROSSES ET RENOVATIONS DES BÂTIMENTS D'ADMINISTRATION	2019-01028A-001	ETUDES BATIMENTS 2019-2021	AP PROGRAMME	20 23	600 000,00		53 873,96	140 000,00	156 126,04	250 000,00									
2019	STRP00014	CONNAISSANCE PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2019-06010-001	EXTERNALISATION DE L'OBSERVATOIRE DEP DEL HABITAT DE 2020 A 2023 AP 2020	AP PROJET	20	953 400,00	237 370,31	86 439,46	83 000,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00	172 690,26							
2020	ADMP00020	DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION	2020-01080A-001	DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION	AP PROJET	20	2 720 000,00	361 075,06	491 974,97	600 000,00	600 000,00	698 948,97									
2020	SOPC00003	SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	2020-03038A-001	EHPAD TX EXTENSION AMELIORATION REHAB	AP PROGRAMME	204	12 821 400,00	1 712 980,00	748 080,00	1 460 564,00	4 050 124,00	3 368 862,00	1 461 800,00	20 690,00							
2020	STRP00006	PROJETS TRANSVERSAUX	2020-10070D-001	PROJETS TRANSVERSAUX INTRADERGUES	AP PROJET	27	4 080 000,00	893 867,82	0,00	825 516,00	1 173 823,00	963 701,00	59 670,00	58 324,04	104 286,14						
2020	ENVP00017	AMENAGEMENT ET GESTION DES ENS	2020-12021-003	TRAVAUX D'AMENAGEMENT SUR LES ENS	AP PROJET	20 21 23	3 000 000,00	0,00	804 348,51	1 490 000,00	460 000,00	100 000,00	100 000,00	96 661,46							
2020	ENVP00005	RESTAURATION ECOLOGIQUE DES SEUILS DEPARTEMENTAUX	2020-12042A-001	RESTAURATION ECOLOGIQUE DES SEUILS DEPARTEMENTAUX	AP PROJET	20 23	2 481 700,00	40 410,76	224 635,76	228 500,00	1 838 153,45	50 000,00									
2021	ENVP00010	ETUDES	2021-12021-001	ETUDES D'INVESTISSEMENT ENVIRONNEMENTALES	AP PROGRAMME	20	1 100 000,00		108 873,62	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	190 026,06							
2021	ENVP00009	INTERVENTION DECI - ESPACES VERTS	2021-12082-002	TRAVAUX DE DEROUSSILLEMENT	AP PROGRAMME	23	12 000 000,00		683 842,31	1 200 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 116 157,69						
2021	SOPC00016	CONSTRUCTION ET GROSSE REPARATION DES BATIMENTS SOCIAUX	2021-01028A-002	RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DU CDE COMPLETS + AMO PILOTAGE	AP PROJET	20 21 23	56 485 000,00	201 682,20	596 860,65	2 900 000,00	20 759 000,00	20 696 000,00	10 804 767,15	486 968,80							
2021	SOPC00004	RENOVATION AMENAGEMENT DU CDE	2021-01028A-003	TYX + AMENAG BTTS CDE	AP PROGRAMME	20 21 23	7 000 000,00	384 461,76	837 204,66	1 200 000,00	600 000,00	600 000,00	1 412 795,05	1 665 508,25							
2021	SOPC00011	MANTEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES EN SITUATION DE HANDICAP	2021-03028A-001	APA HABITAT- AIDE FINANCIERE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES POUR TRAVAUX	AP PROGRAMME	204	800 000,00	28 821,56	82 147,66	200 000,00	479 030,61										
2021	STRP00006	PROJETS TRANSVERSAUX	2021-10070D-001	CONVENTION FINANCEMENT REHABILITATION ROUTIERS QUOTIDIEN EN PACA	AP PROJET	204	9 050 000,00		0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	900 000,00	2 100 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 050 000,00		
2021	ADMP00001	VEICULES ET MATERIELS	2021-10028A-001	ACQUISITION D'ENGINS ROUTIERS QUOTIDIEN EN PACA	AP PROGRAMME	21	12 912 000,00	511 622,22	1 097 258,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 011 119,78	0,00						
2022	SOPC00005	PREVENTION DE L'USURANCE	2022-0222001	CONSTRUCTION ET RENOVATION DE MEGS	AP PROJET	204	11 822 000,00		240 000,00	2 322 000,00	2 890 000,00	2 850 800,00	3 249 200,00								
2022	STRP00001	TOURISME	2022-0222002	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU RESEAU CYCLABLE	AP PROGRAMME	21	22 100 000,00		1 021 344,72	3 750 000,00	3 750 000,00	3 750 000,00	3 750 000,00	6 076 695,26							
2022	SPORT00004	GYMNASES DEPARTEMENTAUX	2022-0222004	CONSTRUCTION DE GYMNASES	AP PROGRAMME	20 21 23	21 920 000,00		188 174,90	3 250 000,00	7 440 000,00	6 660 825,10	1 260 000,00	2 860 000,00							
2022	ROUPO0003	AMENAGEMENT D'INFRASTRUCTURES	2022-0222005	CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES BATIMENTS DOMAINE ROUTES	AP PROGRAMME	20 23	11 500 000,00		9 666,55	580 000,00	2 700 000,00	2 300 000,00	2 100 000,00	3 800 333,45							
2022	ENVP00017	AMENAGEMENT ET GESTION DES ENS	2022-0222006	RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS SUR LES ENS - HORS BRICTS	AP PROGRAMME	20 23	3 620 000,00		250 176,96	80 000,00	3 299 823,00	0,00	0,00	20 000,00							
2023	STRP00001	TOURISME	2023-0223001	FUTURE AP PLAN VELO DEPARTEMENTAL	AP PROGRAMME	20 21 23	2 020 000,00		0,00	120 000,00	467 500,00	537 500,00	537 500,00	337 500,00							
2023	SOPC00016	CONSTRUCTION ET GROSSE REPARATION DES BATIMENTS SOCIAUX	2023-0223003	PMS BRIGNOLES	AP PROJET	20 21 23	13 000 000,00		3 400 000,00	3 400 000,00	3 700 000,00	5 900 000,00									
2023	STRP00003	SDS	2023-0223004	SDS SUBVENTION	AP PROJET	204	10 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00						

Milieu	Code Programme	Libellé Programme	Code AE	Libellé AE	Type AE (Programme ou Projets)	Chapitre (6) M57	Montant de PAE voté	2013-2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033-45
2015	ADMPG0002	DETTE	2015-010A0B-002	COLOGEN FRANS FINANCIERS	AE PROJET	66	36 335 143,00	7 338 548,53	1 586 274,54	1 520 000,00	1 425 000,00	1 340 000,00	1 270 000,00	1 200 000,00	1 145 000,00	1 085 000,00	1 000 000,00	910 000,00	840 000,00	15 685 319,93
2015	COLPG0004	ENTRETIEN DES COLLEGES	2015-0602DB-001	COLOGEN FRANS D'EXPLOITATION	AE PROJET	11	48 348 777,00	4 583 605,91	1 536 209,43	980 000,00	955 000,00	988 000,00	980 000,00	3 000 000,00	1 080 000,00	1 070 000,00	1 090 000,00	1 110 000,00	4 220 000,00	26 755 967,66
2016	SOCFG00014	FONDS SOCIAL EUROPEEN	2016-0201AC-001	APPEL A PROJETS FSE (EUROPE+DDE)	AE PROGRAMME	017 065	31 255 500,00	22 976 465,76	5 514 965,59	2 764 068,05										
2017	ENYFG00014	SUBVENTIONS AUX ENTREPRENEURIALES ET AGRICOLES	2017-1208IC-001	AIDE AUX ELEVEURS MESURES AGRICOLES ENVIRONNEMENTALES CLIMATIQUES	AE PROGRAMME	65	310 000,00	116 187,33	48 098,16	52 302,00	93 414,51									
2019	SOCFG00025	ACTIONS D'INSERTION	2019-0202H4-001	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CERS POLITIQUE INSERTION DEPARTEMENT	AE PROGRAMME	17	38 510 000,00	14 007 965,27	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 502 318,41							
2019	SOCFG00028	ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN DIFFICULTES	2019-0406H5-001	MARCHES ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	AE PROJET	11	1 400 000,00	501 413,75	106 600,00	170 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	117 986,25						
2019	SOCFG00001	TRANSPORT DES HANDICAPES	2019-0805T-003	TRANSPORT D ELEVES HANDICAPES	AE PROGRAMME	011 65	22 800 000,00	4 297 333,65	3 659 672,79	4 050 000,00	4 052 803,00	4 158 175,00	2 482 015,36							
2020	SOCFG00007	PRESTATIONS A DESTINATION DU PERSONNEL DE LA DASP	2020-0406H5-001	MARCHES DE SUPERVISION SOCIAL	AE PROJET	11	875 000,00	110 747,50	19 690,00	88 000,00	124 000,00	130 000,00	137 000,00	195 562,50						
2020	ENYFG00007	PARTENARIATS	2020-1202J-001	SUBV PARTENAIRES FAUNE & FLORE	AE PROGRAMME	65	300 000,00	80 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	20 000,00							
2021	ADMPG00025	COMMUNICATION EXTERNE	2021-0101L-001	Depenses de communication relatives à l'HDE Dragageur 2021-2023	AE PROGRAMME	11	4 709 360,00	9 358,80	743 080,29	750 000,00	760 000,00	760 000,00	760 000,00	826 920,91						
2021	STRPG00010	HABITAT	2021-0501V-001	FINANCEMENT PROGRAMME SAIRE 2021-2023	AE PROGRAMME	65	1 320 000,00	35 253,48	203 746,60	273 285,00	807 716,92									
2021	STRPG00001	TOURISME	2021-1111NC-001	GRAND PRIX DE FRANCE LE CASTELLET	AE PROJET	65	6 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00										
2022	SOCFG00014	FONDS SOCIAL EUROPEEN	2022 - DF22003	AE - FSE - 2022 - 2028 (EUROPE)	AE PROGRAMME	65	16 406 184,00			1 902 000,00	3 000 000,00	4 258 855,00	3 278 081,00	3 279 081,00	887 107,00					
2022	SOCFG00021	AUTRES DEPENSES AUTONOMIE	2022 - DF22007	MISE EN OEUVRE DISPOSITIF AIDE A LA VIE PARTAGEE DANS LE CADRE DE L'HABITAT INCLUSIF	AE PROGRAMME	65	7 064 750,00			367 500,00	640 000,00	1 120 950,00	1 163 450,00	1 163 450,00	1 163 450,00	1 245 950,00				
2022	SOCFG00014	FONDS SOCIAL EUROPEEN	2022 - DF22008	AE-FSE 2022-2027 (DDE)	AE PROGRAMME	17	12 000 000,00			1 920 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	480 000,00					
2023	CULPG00004	EQUIPEMENTS CULTURELS DEP	2023 - DF23002	SCENARIOS HDE	AE PROGRAMME	11	2 500 000,00			500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00						
2023	SOCFG00025	ACTIONS D INSERTION	2023 - DF23005	PARCOURS VAR INSERTION TRAVAIL	AE PROGRAMME	017 65	10 000 000,00			5 000 000,00	4 500 000,00	500 000,00								

MPA/DF/
MBK

LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT

N° : A24

Objet : COMPTES DE GESTION - EXERCICE 2022

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport présente les comptes de gestion établis par Madame le payeur départemental, au titre de l'exercice 2022, pour le budget principal et les budgets annexes de la collectivité.

Corps du rapport :

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le payeur départemental et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de l'établissement.

Pour le budget principal et les budgets annexes du centre départemental de l'enfance, du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var, ainsi que de l'organisme d'inspection, le compte de gestion et le compte administratif sont en concordance.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé :

- d'arrêter les comptes de gestion, joints en annexe, établis par le payeur départemental, au titre de l'exercice 2022, pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes du centre départemental de l'enfance, du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var et de l'organisme d'inspection.

Conseil départemental du mardi 13 juin 2023

RAPPORT

N° : A25

Objet : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022.

Corps du rapport :

Conformément aux dispositions de l'article L.3312.5 du code général des collectivités territoriales, le Président présente annuellement le compte administratif au Conseil départemental qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres.

Le compte administratif retrace l'exécution, en dépenses et en recettes, du budget de la collectivité au cours de l'année civile.

Pour 2022, le compte administratif du budget principal présente, en mouvements réels, toutes sections confondues, un volume de recettes de 1 581,9 millions d'euros pour 1 509,7 millions d'euros de dépenses. L'excédent net de gestion 2022, après intégration des résultats antérieurs, présente un solde positif de 294,7 M€, en augmentation de 32 % par rapport à l'exercice précédent.

L'année 2022 confirme ainsi la bonne santé financière du Département.

Depuis plusieurs années, le département du Var gère avec rigueur et lucidité ses finances.

L'épargne brute est en forte hausse. Elle s'élève, à la fin de l'année, à 259 M€, grâce au produit conjugué de la dynamique exceptionnelle des droits de mutation à titre onéreux et des efforts soutenus pour garder la maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré les mesures réglementaires dans le domaine salarial qui ont fortement pesé sur les dépenses de solidarité et les dépenses de personnel.

Les dépenses d'équipement, entièrement autofinancées, progressent en 2022 pour s'établir à 141,4 M€ avec un taux d'exécution des crédits budgétaires de 80%.

En 2022, la trajectoire de désendettement a été poursuivie et accentuée avec une opération de renégociation de la dette.

L'encours de dette s'établit à 449,3 M€ fin 2022 avec un ratio de désendettement qui se situe à 1,7 années, en dessous de la moyenne des départements (3,5 ans).

Ce bilan positif ne doit toutefois pas faire oublier l'incertitude qui pèse sur les finances départementales depuis la perte du pouvoir de taux pour les départements.

A la fin du premier quadrimestre 2023, les encaissements des droits de mutation à titre onéreux, qui représentent en 2022 plus de 40% des recettes totales, chutent de 19 % entre le 30 avril 2022 et le 30 avril 2023, en raison de l'érosion constatée du marché de l'immobilier ancien.

Le poids des dépenses de solidarité poursuit sa courbe ascendante sous l'effet conjugué, d'une part, des mesures réglementaires récentes (Ségur de la santé et tarif plancher des services d'aide et accompagnement à domicile), et d'autre part du nombre croissant des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap.

Par ailleurs, le haut niveau d'inflation constaté en 2022, qui avait conduit à l'augmentation de + 3,5% du point d'indice au 1er juillet 2022 et pesé sur les finances départementales, se maintient en ce début d'année 2023, rendant probable une nouvelle augmentation du point en 2023.

Les constats chiffrés de l'exercice 2022, exposés ci-après, retracent les opérations réelles du budget principal.

1- La situation des recettes et les dépenses de fonctionnement

Les recettes et les dépenses se chiffrent respectivement à 1 532 M€ et à 1 273 M€ en fonctionnement.

Les écarts présentés en valeur ou en pourcentage dans le corps du rapport, correspondent aux variations entre les crédits constatés au compte administratif 2022 et ceux du compte administratif 2021.

1.1 – Les recettes de fonctionnement augmentent de + 10%

Les recettes de fonctionnement, qui s'établissent à 1 532 M€, contre 1 394 M€ en 2021, augmentent de 138 M€, soit + 10 % après une hausse de + 12,5 % en 2021.



1.1.1- la fiscalité locale : 831 M€

La fiscalité locale augmente de 75 M€, essentiellement en raison de la forte croissance des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

- Les droits de mutation à titre onéreux ont progressé en 2022 de 67 M€, soit + 12 %, pour atteindre 616 M€ contre 549 M€ en 2021.

Les droits de mutation à titre onéreux sont des impôts perçus sur toutes les transactions immobilières portant sur des terrains ou immeubles de plus de 5 ans. L'assiette est constituée par le montant total des transactions et dépend donc du prix et du nombre de ventes. Le taux plafond de 4,5% est appliqué à cette assiette depuis 2015.

Après une année 2020 où le marché immobilier varois a fait preuve de résilience et s'est maintenu au niveau de 2019 (+2 M€ entre 2019 et 2020), les transactions immobilières ont connu une forte augmentation en 2021 (+ 149 M€ entre 2020 et 2021) et 2022 (+ 67 M€ entre 2022 et 2021).

Or, dans le passé, le produit des DMTO s'est montré particulièrement sensible à la conjoncture puisqu'il a été affecté en 2009 par la crise économique et financière de 2008-2009 (- 31% entre 2007 et 2009), en 2012-2013 par la crise des dettes souveraines (- 18% entre 2011 et 2013) et en 2020 par la crise sanitaire (dynamique cassée brutalement pendant 3 mois en 2020).

En ce début d'année 2023, le marché de l'immobilier ancien présente des signes de fragilité avec d'une part, la contraction du volume d'octroi des crédits bancaires due à la remontée des taux et à une inflation élevée ayant des conséquences sur la capacité d'endettement et, d'autre part, un moindre volume de biens à vendre.

Ces signes sont d'ores et déjà visibles sur l'évolution de l'encaissement des DMTO qui marque le pas, à la fin du premier quadrimestre : 143 M€ encaissés au 30 avril 2023 contre 177 M€ au 30 avril 2022 soit une baisse constatée de 34 M€ (- 19 %).

- La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) progresse de 6M€ (+ 5%) pour s'établir à 125 M€ contre 119 M€ en 2021.

Cet impôt de stock (prime versée au titre des contrats déjà signés) progresse régulièrement.

- La taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE), qui remplace la taxe locale sur les consommations finales d'électricité (TLCFE), s'est établie à 19 M€ en 2022, contre 15 M€ 2021 soit une hausse de 4 M€ (+ 24%)

- Le produit de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est en légère baisse de 1,5 M€ (- 3%), 44,5 M€ en 2022 contre 46 M€ en 2021, conséquence du mode de recouvrement de ce produit, l'impact de la crise sanitaire sur la dynamique économique ayant été différé d'une année.

- La taxe d'aménagement sur les espaces naturels sensibles (TAENS) diminue de 0,5 M€ (- 4%) pour s'établir à 11,5 M€ contre 12 M€ en 2021. Cette baisse, liée à la crise sanitaire, s'explique par le décalage des reversements de la taxe de 12 et 24 mois.

- Les autres recettes, issues de la fiscalité locale, s'élèvent à 15 M€. Elles sont relativement stables.

1.1.2- La fraction de TVA et fiscalité reversée : 344 M€

Les recettes issues de la fraction de TVA et fiscalité reversée augmentent de 28 M€ en raison de la forte croissance de la fraction nationale de TVA reversée.

En 2022, la fraction compensatoire de TVA s'est élevée à 315 M€ contre 287 M€ en 2021, soit une hausse de + 10%.

Les autres recettes, issues de ce chapitre, s'élèvent à 29 M€. Elles sont globalement stables.

1.1.3- Les dotations et participations (hors recettes sociales) : 106 M€

Les dotations et participations (hors recettes sociales) diminuent légèrement de - 1,5 M€, essentiellement en raison du décalage d'encaissement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

➤ La dotation globale de fonctionnement s'établit à 75,6 M€, contre 76 M€ en 2021, soit une diminution de 0,4 M€. La péréquation défavorable au département du Var et le transfert de la compétence vaccination contre la tuberculose expliquent cette baisse.

➤ Le fonds de compensation de la TVA n'a pas été encaissé en 2022 (1,1 M€ encaissé en 2021) à la suite de problèmes techniques liés à la transmission des données servant au calcul de ce fonds. Il le sera en 2023. Cette absence d'encaissement se traduit par une moindre recette de 1,1 M€.

➤ Les autres dotations et participations, qui s'élèvent à 30,4 M€, sont globalement stables.

1.1.4- Les recettes sociales : 225 M€

Les recettes sociales augmentent de 26 M€ en raison principalement des nouvelles compensations perçues relatives à l'augmentation exceptionnelle de l'allocation du revenu de solidarité (RSA) de + 4% à compter du 1er juillet 2022, à la compensation des revalorisations salariales issues du Ségur de la santé et à l'augmentation du tarif plancher des services d'aide et accompagnement à domicile.

➤ La compensation de l'aide sociale, assurée par la caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie (CNSA) est en augmentation de 4,5 M€.

Elle concerne pour partie la compensation versée pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui s'établit à hauteur de 56,2 M€ contre 54,7 M€ en 2021, soit une augmentation de 1,5 M€, et pour partie le financement de la prestation de compensation du handicap (PCH), qui s'établit à hauteur de 13 M€, contre 10 M€ en 2021, soit une augmentation de 3 M€.

➤ Le fonds départemental de mobilisation pour l'insertion (FDMI), perçu en 2022 pour 9,1 M€, contre 7,6 M€ en 2021, présente une variation positive de 1,5 M€.

Cette variation correspond d'une part à une baisse du FDMI historique de 0,5 M€ et d'autre part à une compensation exceptionnelle de 2 M€ correspondant à l'augmentation de + 4% de l'allocation RSA appliquée à compter du 1er juillet 2022.

➤ La taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE), taxe qui compense le financement du revenu de solidarité active (RSA), s'élève à 102 M€, cette compensation est stable depuis plusieurs années.

➤ Au titre des recettes sociales exceptionnelles, le Département a encaissé, en 2022, 14 M€ pour compenser les dépenses d'autonomie supplémentaires liées aux revalorisations salariales issues du Ségur de la santé et l'augmentation du tarif plancher des services d'aide et accompagnement à domicile (évolution du tarif : de 20,5 € l'heure à 22 € l'heure).

➤ Les recettes issues du fonds social européen (FSE) s'établissent à 6 M€, contre 1 M€ en 2021, en augmentation de 5 M€.

Là encore, cette variation s'explique par le décalage dans le temps des remontées de dépenses des années précédentes, en raison de la crise sanitaire passée.

- Les autres recettes sociales, qui s'élèvent à 24,7 M€, augmentent de 1 M€.

Cumulées, les compensations versées au titre de l'insertion ne couvrent, en 2022, que 49 % des dépenses totales. Pour mémoire, cette couverture était de 64 % en 2015.

Le reste à charge des trois allocations individuelles de solidarité, non compensé par l'État et financé par le Département du Var sur ses ressources propres, s'élève à 189 M€.

1.1.5- Les autres recettes dont les recettes exceptionnelles et les reprises sur provisions : 26 M€

Les autres recettes, dont les recettes exceptionnelles et les reprises sur provisions, s'établissent à 26 M€ contre 15,5 M€ en 2021, en augmentation de 10,5 M€ en raison principalement des reprises sur provisions.

- Les autres produits de gestion courante (hors recettes sociales), revenus des immeubles, divers recouvrements, et redevances, s'établissent à 9,5 M€, contre 8,5 M€ en 2021, en augmentation de 1 M€.

- Les recettes exceptionnelles, retracées au chapitre 77, s'élèvent à 2 M€ en 2022 contre 6 M€ en 2021. Elles diminuent de 4 M€, cette variation étant la conséquence du changement de méthode comptable avec le passage de la M52 à la M57.

- 14,5 M€ de reprises sur provisions ont été effectuées en 2022, contre 1 M€ en 2021, soit une augmentation de 13,5 M€.

Il s'agit essentiellement de la reprise d'une provision relative à la péréquation des DMTO (dont le paiement s'effectue avec une année de décalage), constituée en raison de la constatation en fin d'exercice 2021 d'une très forte progression des produits encaissés par rapport aux prévisions budgétaires.

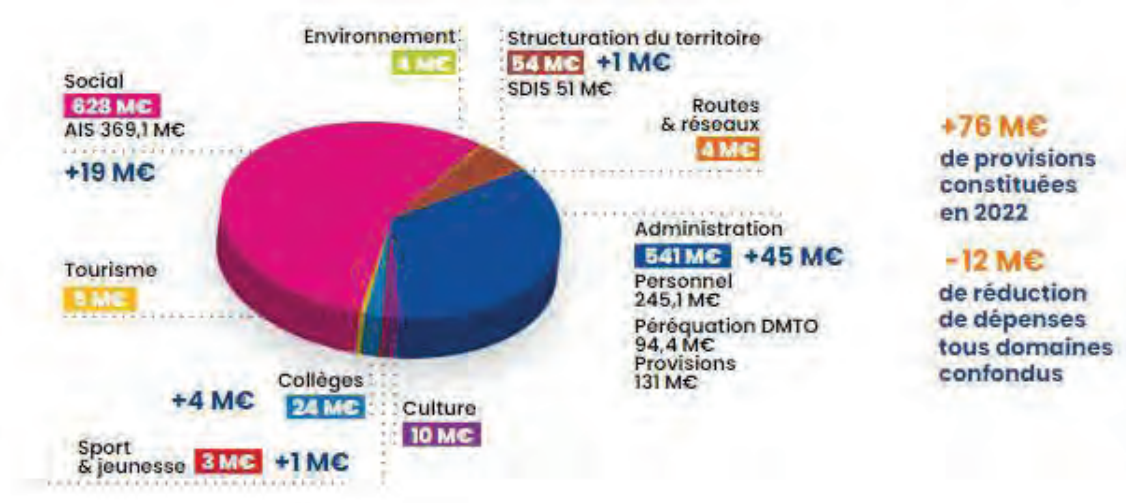
1.2- Les dépenses de fonctionnement (hors provisions) augmentent de + 5 %

Les dépenses de fonctionnement, qui s'établissent à 1 273 M€ contre 1 139 M€ en 2021, augmentent de 134 M€.

Cette augmentation, qui comprend la variation relative aux dotations aux provisions supplémentaires de 76 M€ (dépenses ne faisant pas l'objet d'un décaissement), n'est pas représentative de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Hors provisions, les dépenses de fonctionnement s'établissent en 2022 à 1 142 M€ contre 1 084 M€ en 2021, soit une augmentation limitée à 58 M€, soit + 5%.





1.2.1- Les dépenses sociales : 628 M€

Les dépenses de solidarité s'établissent à 628 M€ contre 609 M€ en 2021, soit une progression de 19 M€ (+ 3 %).

➤ Les allocations individuelles de solidarité (AIS) s'établissent à 369 M€ contre 361 M€ en 2021, soit une augmentation de 8 M€ (+ 2 %).

➤ Les dépenses réalisées au titre du revenu de solidarité active (RSA) sont de 194 M€ contre 201 M€ en 2021, en baisse de 7 M€ (- 3 %).

Le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué en 2022 de 2 % pour s'établir à 33 692 fin décembre en raison principalement de la diminution du nombre de demandeurs d'emplois, l'évolution du chômage et l'évolution des allocataires du RSA étant fortement corrélée.

Cette baisse du nombre d'allocataires explique la diminution des dépenses de RSA, malgré les augmentations de l'allocation de + 2 % en avril 2022 et de + 4 % en juillet 2022.

➤ Les dépenses réalisées au titre de la prestation de compensation du handicap sont de 62 M€ contre 53 M€ en 2021, soit une augmentation significative de 9 M€ (+ 17 %).

La poursuite de la forte croissance de la PCH est la conséquence de l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 294 par rapport à 2021, ce qui porte le nombre total de bénéficiaires à 5 323) ainsi que du coût moyen par mois et par bénéficiaire de près de 100 € (coût qui atteint 971 € par mois et par bénéficiaire en 2022).

Cette augmentation du coût s'explique par l'application des mesures salariales issues du Ségur de la santé, par l'augmentation des tarifs des SAAD et par l'augmentation du SMIC (hausse de 6, 6 % sur un an).

➤ Les dépenses réalisées au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie sont de 113 M€ contre 107 M€ en 2021, soit une augmentation de 6 M€ (+ 17 %).

Cette hausse est liée d'une part à l'application, en année pleine, de l'augmentation de la rémunération des salariés des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant au domicile des personnes âgées dépendantes, et d'autre part, à un recours plus important à l'emploi direct d'aide à domicile en raison des difficultés de recrutement auxquelles sont confrontés les SAAD qui, de ce fait, ne parviennent plus à répondre à l'ensemble des demandes.

➤ Les frais de séjour en établissement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap s'établissent à 105 M€ contre 102 M€ en 2021, soit une augmentation de 3 M€ (+ 3 %) qui s'explique, là encore, par l'application des mesures salariales issues du Ségur de la santé.

➤ Les frais d'accueil des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) s'établissent à 109 M€ contre 101 M€ en 2021, soit une augmentation de 8 M€ (+ 8 %) ; 25 % de cette augmentation (soit 2 M€) concernent le centre départemental de l'enfance (CDE).

L'augmentation des dépenses de la protection de l'enfance est principalement la conséquence des créations de places nouvelles en maison de l'enfance à caractère social (MECS) pour faire face à l'augmentation des prescriptions de placement, et de l'application des mesures salariales issues du Ségur de la santé qui majorent le prix de journée des MECS.

La dépense relative à la prise en charge des mineurs isolés est contenue à 20 M€, en très légère progression. 388 mineurs isolés étaient suivis par la protection de l'enfance au 31 décembre 2022 contre 340 au 31 décembre 2021.

➤ Les dépenses liées aux frais de transport des enfants en situation de handicap s'établissent à 4 M€ contre 3 M€ en 2021, soit une augmentation de 1 M€ (+ 33 %).

➤ Les autres dépenses sociales, qui s'établissent à 41 M€ contre 42 M€ en 2022, sont en légère baisse de 1 M€.

1.2.2- Les dépenses à caractère général (hors provisions) : 410 M€

Les dépenses à caractère général (hors provisions) s'élèvent à 410 M€ contre 365 M€ en 2021, en progression de 45 M€ (+ 12 %).

➤ Les dépenses de personnel (chapitre 012), qui s'établissent à 245 M€ contre 231,5 M€ en 2022, augmentent de 13,5 M€.

La progression des dépenses de personnel, outre l'augmentation mécanique relative aux avancements, provient principalement de l'augmentation du point d'indice de +3,5 % au 1er juillet 2022, de la mise en place en année pleine du Rifseep et du CIA et des autres évolutions réglementaires (dispositions relatives aux réévaluations indiciaires des catégories C et revalorisation du SMIC).

➤ Les dépenses de péréquation, relatives aux droits de mutation à titre onéreux, s'établissent à 94 M€ contre 76 M€ en 2021, soit une augmentation de 18 M€.

L'écêtement des DMTO représente 17 % des produits encaissés.

➤ Les dépenses de transfert sont stables à 18 M€.

➤ Les charges financières s'établissent à 16 M€ contre 14 M€ en 2021.

L'intérêt de la dette baisse de 0,7 M€ : 12,1 M€ contre 12,8 M€ en 2021.

L'augmentation de + 2 M€ s'explique par le versement exceptionnel d'indemnités de remboursements anticipés (IRA), de 2,7 M€, consécutives à l'opération de renégociation de la dette réalisée en 2022 (refinancement des emprunts indexés sur le livret A). Cette charge, étalée sur 10 ans, se traduira par un gain net d'IRA de 4 M€, sur la durée d'amortissement des emprunts.

➤ Les autres dépenses à caractère général s'établissent à 37 M€ contre 25,5 M€ en 2021, soit une

augmentation de 11,5 M€.

Cette hausse résulte essentiellement de l'augmentation des prix. Le taux d'inflation pour l'année 2022 s'est établi à 5,2 % contre 1,6 % en 2021.

1.2.3- Les dotations aux provisions : 131 M€

Les dotations aux provisions (chapitre 68) et la dotation contracyclique (chapitre 65) s'élèvent à 131 M€ contre 55 M€ en 2021, soit une augmentation de + 76 M€.

Au-delà des provisions pour risques de contentieux, une partie significative des dotations concerne le risque d'effondrement des DMTO, dont les premiers signes sont manifestes à la fin du premier quadrimestre 2023 (- 34 M€ de DMTO perçus entre le 30 avril 2022 et le 30 avril 2021).

En l'absence de pouvoir de taux sur la fiscalité, le Département a opté pour une gestion prudentielle des produits exceptionnels des DMTO perçus en 2021 et 2022, en mettant en réserve budgétaire une partie de ces produits.

1.2.4- Les dépenses des autres domaines d'intervention : 104 M€

Les dépenses relatives aux autres domaines d'intervention s'établissent à 104 M€ contre 110 M€ en 2021.

Globalement, les dépenses diminuent de 12 M€ en raison, principalement, de la baisse des dépenses d'intervention apportées par le Département en 2021 pour soutenir ses partenaires pendant la crise sanitaire.

A contrario, certaines dépenses ont été constatées en augmentation : les dépenses de fluides des collèges augmentent de 4 M€, les subventions versées pour la promotion du sport augmentent de 1 M€ et la contribution au service départemental d'incendie et de secours du Var augmente également de 1 M€ pour s'établir à 51 M€ en 2022.

Ces dépenses se répartissent entre les domaines d'intervention de la façon suivante :

- domaine "routes et réseaux" : 4 M€
- domaine "culture" : 10 M€
- domaine "tourisme" : 5 M€
- domaine "collèges" : 24 M€
- domaine "sport et jeunesse" : 3 M€
- domaine "environnement" : 4 M€
- domaine "territoire" : 54 M€, dont 51 M€ versés au SDIS du Var.

2- L'épargne brute augmente de 2 %

En 2022, l'épargne brute atteint 259 M€, contre 255 M€ fin 2021, soit une hausse de 4 M€ (+ 2 %).

Le taux d'épargne brute (rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement) est légèrement en baisse entre 2022 et 2021 (respectivement 17% et 18%), sans toutefois que cette variation soit significative en raison du niveau élevé de provisions effectuées en 2022.

En neutralisant les provisions, le taux serait en progression de + 3% (25% pour 2022 contre 22% pour 2021).

3- La situation des recettes et dépenses d'investissement

3.1- Les recettes d'investissement (hors dettes) s'établissent à 9,7 M€

En 2022, l'encaissement du fonds de compensation de la TVA n'a pu être réalisé pour des raisons techniques, il s'était élevé à 12,6 M€ en 2021.

Les autres dotations et subventions d'équipement s'établissent à 9,7 M€, confirmant ainsi leur faible dynamisme.

Les ressources propres de la collectivité, constituées de l'épargne brute et des recettes d'investissement hors emprunts, financent totalement les dépenses d'investissement.

3.2- Les dépenses d'investissement augmentent de 12 %

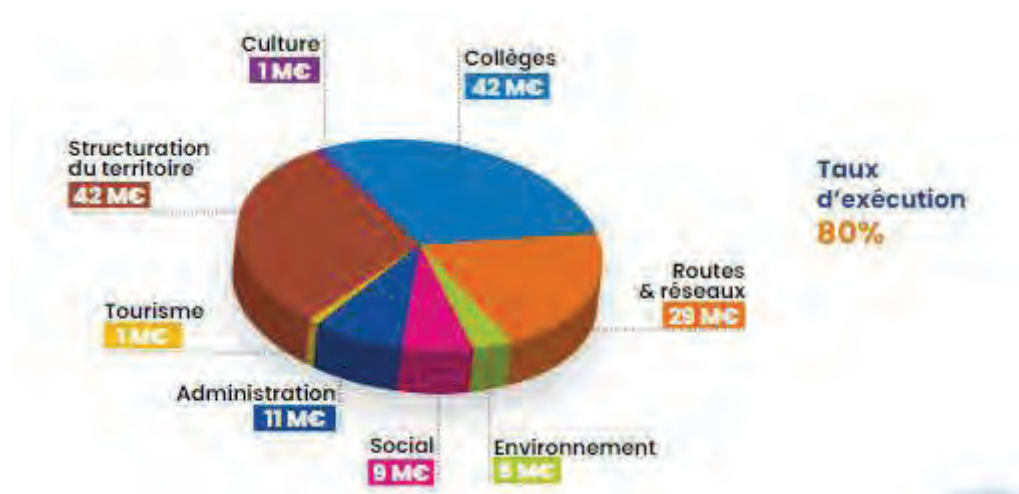
Les dépenses d'équipement s'établissent à 141,4 M€ en 2022 contre 126,3 M€ en 2021, soit une progression de 15,1 M€ (+ 12 %).

Le taux d'exécution de ces dépenses reste élevé à 80%.

Les domaines de l'aide aux communes, des collèges et des bâtiments administratifs demeurent les principales dépenses.

Pour la cinquième année consécutive, ces dépenses d'équipement sont entièrement autofinancées.

Investissement 2022
Montant total 141,4 M€
+15 M€ soit +12 %



3.3 – Le remboursement net de la dette s'établit à 55,2 M€

Le Département du Var poursuit sa politique de désendettement en 2022 avec le remboursement anticipé des emprunts indexés sur le livret A dont le taux est passé de 0,5 % à 1% le 1^{er} février puis 2% au 1^{er} août 2022 (3 % au 1^{er} janvier 2023).

Cette opération de refinancement devrait permettre, sur la durée totale des emprunts, un gain net des indemnités de remboursement anticipé de 4 M€.

L'encours de dette atteint 449,3 M€ à la fin de l'exercice 2022 contre 504,7 M€ en 2021.

La capacité de désendettement, mesurée par le ratio encours de dette/épargne brute, indicateur de solvabilité de la collectivité, est passé de 9,7 ans en 2015 à 1,7 ans fin 2022, bien en deçà du ratio préconisé de 10 ans.

4- L'excédent net de l'année 2022 s'établit à 72,1 M€ et excédent cumulé à 294,7 M€

Pour le budget principal, l'excédent net dégagé sur l'exercice 2022, s'élève à 72,1 M€.

Cet excédent se calcule en faisant la somme de l'épargne brute (259 M€) avec les recettes d'investissement (9,7 M€), de laquelle sont retranchées les dépenses d'équipement (141,4 M€) et le remboursement net de la dette (55,2 M€).

L'excédent cumulé, après intégration des résultats antérieurs, 222,6 M€ en 2021, s'élève à 294,7 M€.

Ce résultat, libre d'affectation, représente 23 % des dépenses réelles contre 20 % en 2021.

La consolidation du résultat cumulé du budget principal et des résultats cumulés de l'ensemble des budgets annexes donne un excédent net consolidé, tous budget confondu, de 299,9 M€.

Les résultats consolidés qui apparaissent à la clôture de l'exercice sont décrits dans le tableau ci-après (opérations réelles et d'ordre) :

	Dépenses	Recettes	Reprise des résultats antérieurs	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Budget Principal					
Investissement	257 293 894,80 €	220 333 393,19 €	-38 678 669,22 €	-36 960 501,61 €	-75 639 170,83 €
Fonctionnement	1 394 594 082,43 €	1 542 405 576,05 €	222 569 141,00 €	147 811 493,62 €	370 380 634,62 €
TOTAL	1 651 887 977,23 €	1 762 738 969,24 €	183 890 471,78 €	110 850 992,01 €	294 741 463,79 €
Budgets annexes					
Centre Départemental de l'Enfance					
Investissement	281 269,30 €	1 050 250,51 €	2 802 850,50 €	768 981,21 €	3 571 831,71 €
Fonctionnement	22 722 659,96 €	22 480 925,16 €	582 848,94 €	-241 734,80 €	336 136,54 €
Laboratoire d'analyses et d'ingénierie					
Investissement	221 316,34 €	199 299,92 €	399 687,81 €	-22 016,42 €	377 671,39 €
Fonctionnement	3 361 882,71 €	3 613 749,94 €	617 615,76 €	251 867,23 €	869 482,99 €
Organisme d'inspection					
Fonctionnement	21 590,68 €	17 337,87 €	15 189,38 €	-4 252,81 €	10 936,57 €
TOTAL DES BA	26 608 718,99 €	27 361 563,40 €	4 418 192,39 €	752 844,41 €	5 166 059,20 €
Consolidation					
Investissement	257 796 480,44 €	221 582 943,62 €	-35 476 130,91 €	-36 213 536,82 €	-71 689 667,73 €
Fonctionnement	1 420 700 215,78 €	1 568 517 589,02 €	223 784 795,08 €	147 817 373,24 €	371 597 190,72 €
Total	1 678 496 696,22 €	1 790 100 532,64 €	188 308 664,17 €	111 603 836,42 €	299 907 522,99 €

Avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé :

- d'adopter le compte administratif du budget principal, joint en annexe, pour l'exercice 2022 dont la présentation donne les résultats suivants :

- dépenses totales : 1 651 887 977,23 euros,
- recettes totales : 1 762 738 969,24 euros,

- compte-tenu de la reprise des résultats antérieurs, l'excédent net de clôture est de **294 741 463,79 euros**.

Conseil départemental du mardi 13 juin 2023

RAPPORT

N° : A26

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE
DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022.

Corps du rapport :

Conformément aux dispositions de l'article L.3312.5 du code général des collectivités territoriales, le Président présente annuellement le compte administratif au Conseil départemental qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres.

Le compte administratif retrace l'exécution, en dépenses et en recettes, du budget de la collectivité au cours de l'année civile.

Pour 2022, le compte administratif du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var présente, en mouvements réels, les résultats suivants:

- dépenses totales : 3 583 199,05 €

- recettes totales : 3 813 049,86 €

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs qui s'élevait à 1 017 303,57 €, l'excédent global cumulé de clôture, avec prise en compte des reports, est de 1 247 154,38 €.

En 2022, en recettes de fonctionnement, la contribution du Département s'élève à 1 109 684,24 d'€, en baisse de - 14,7 % par rapport à 2021.

Les autres recettes s'élèvent à 2 502 676,55 euros, en hausse de +58,6 % qui s'explique, en grande partie, par la régularisation de titres de recettes de 2021.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, d'un montant de 3 361 882,71 €, sont en augmentation de +15,7 % par rapport à 2021.

Deux facteurs expliquent cette évolution:

D'une part, les dépenses de personnel, qui s'élèvent à 2 123 006,92 €, sont en hausse de + 10,4 % en raison notamment de la revalorisation du point d'indice.

D'autre part, les charges à caractère général s'élèvent à 1 010 352,51 €, en hausse de + 24,6 %. Cette

évolution est principalement liée à l'augmentation des frais de déplacements, des frais de carburants et d'autoroutes, suite à la reprise d'activité du laboratoire post Covid. Les fournitures administratives, numériques et les équipements de protection individuelle sont également en augmentation tout comme les prestations de services.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 221 316,34 € et sont en baisse de - 46,5 % par rapport à 2021. Elles concernent l'acquisition d'équipements et de matériel informatique.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var, joint en annexe, pour l'exercice 2022 dont la présentation donne les résultats suivants :

- dépenses totales : 3 583 199,05 €,

- recettes totales : 3 813 049,86 €,

Compte-tenu de la reprise des résultats antérieurs, l'excédent global cumulé de clôture avec prise en compte des reports est de 1 247 154,38 € euros.

Conseil départemental du mardi 13 juin 2023

RAPPORT

N° : A27

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

Résumé synthétique du rapport:

Ce rapport propose d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022.

Corps du rapport:

Conformément aux dispositions de l'article L3312.5 du code général des collectivités territoriales, le Président présente annuellement le compte administratif au Conseil départemental qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres.

Le compte administratif retrace l'exécution, en dépenses et en recettes, du budget de la collectivité au cours de l'année civile.

Pour 2022, la présentation du compte administratif du budget annexe du centre départemental de l'enfance donne les résultats suivants :

- dépenses totales: 23 003 929,26€,

- recettes totales: 23 531 175,67€,

Compte-tenu de la reprise des résultats antérieurs, l'excédent global cumulé de clôture est de 3 912 213,41 €.

Ce montant fera l'objet d'un ajustement lors de l'affectation du résultat afin d'être en conformité avec le solde comptable du compte de report à nouveau.

En 2022, en recettes de fonctionnement, la contribution du Département s'élève à 22 377 400 d'€, en progression de + 8,61% par rapport à 2021. Elle représente l'essentiel des recettes.

Les dépenses, quant à elles, d'un montant de 22 722 659,96 €, sont en augmentation de + 8,43% par rapport à 2021.

Trois facteurs expliquent cette évolution:

D'une part, les dépenses de personnel, qui s'élèvent à 18 785 783,92, sont en hausse de + 1,4 million d'€ soit une évolution de + 8,01% en raison principalement de la revalorisation du point d'indice, du versement de la prime Ségur et du recours aux intérimaires.

D'autre part, les charges à caractère général, qui s'élèvent à 1 840 845,10€ sont en hausse de + 15,55%. Cette hausse est liée au haut niveau d'inflation constaté en 2022 (5,2%) qui a pesé sur le prix des fluides et de l'alimentation ainsi qu'à la révision des prix des marchés publics et aux coûts supplémentaires induits par les recours à des séjours de répit pour les mineurs.

Enfin, les charges liées à l'entretien de la structure, qui s'élèvent à 2 096 030,94€ sont en hausse de + 6,33%. Cette hausse est liée notamment à la prise en compte des révisions de prix du marché de maintenance et réparations des bâtiments.

Les dépenses d'investissement, qui s'élèvent à 281 269, 30€, sont en baisse de - 31,86% par rapport à 2021. Elles concernent l'acquisition de matériel technique, informatique, pédagogique, et de mobilier.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe du centre départemental de l'enfance, joint en annexe, pour l'exercice 2022 dont la présentation donne les résultats suivants:

- dépenses totales : 23 003 929,26€,

- recettes totales : 23 531 175,67€,

Compte-tenu de la reprise des résultats antérieurs, l'excédent global cumulé de clôture est de 3 912 213,41€.



Conseil départemental du mardi 13 juin 2023

RAPPORT

N° : A28

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DE L'ORGANISME D'INSPECTION

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022.

Corps du rapport :

Conformément aux dispositions de l'article L3312.5 du code général des collectivités territoriales, le Président présente annuellement le compte administratif au Conseil départemental qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres.

L'organisme d'inspection est un organisme accrédité par le comité français d'accréditation - COFRAC - pour assurer des missions d'inspection au sein du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var.

Il assure notamment les missions d'inspection des vins varois au regard des dénominations d'indication géographique protégée.

La présentation du compte administratif donne les résultats suivants :

- dépenses totales : 21 590,68 €

- recettes totales : 32 527,25 €

En 2022, les recettes de fonctionnement proviennent du contrôle et de l'inspection des producteurs viticoles. Elles sont stables d'une année sur l'autre car le nombre de producteurs n'augmente pas.

En 2022, les dépenses de fonctionnement sont réparties sur deux postes comprenant principalement, la refacturation par le laboratoire départemental d'analyse et d'ingénierie à l'organisme d'inspection des dépenses de personnel des agents départementaux mis à disposition ainsi que la redevance due au comité français d'accréditation.

L'excédent global cumulé de clôture de l'exercice 2022, avec prise en compte des reports, s'établit à 10 936,57 €.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe de l'organisme d'Inspection, joint en annexe, pour l'exercice 2022 dont la présentation donne les résultats suivants :

Les dépenses totales s'élèvent à 21 590,68 € dont 2 400 € au titre des dépenses de personnel et le reliquat relève des dépenses d'exploitation.

Les recettes totales s'élèvent quant à elle à 32 527,25€ dont 17 337,87 € de résultat d'activités lié à la gestion des prestations de contrôle et d'inspection des domaines vinicoles.

L'excédent global cumulé de clôture pour l'exercice 2022, avec prise en compte des reports, s'élève à **10 936,57 €**.

Conseil départemental du mardi 13 juin 2023

RAPPORT

N° : A29

Objet : CONSTATATION DE LA PLUS-VALUE 2022 AU BUDGET DU CENTRE
DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE EN APPLICATION DE L'INSTRUCTION M22

Résumé synthétique du rapport:

Ce rapport propose d'approuver la constatation de la plus-value nette de cession et la régularisation de la plus-value nette de cession de l'exercice précédent sur le budget annexe du centre départemental de l'enfance.

Corps du rapport:

L'instruction comptable et budgétaire M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux nous impose la constatation sur l'exercice N des plus-values nettes de cession réalisées sur l'exercice N-1.

Il convient ainsi de constater au titre de l'exercice 2023, la plus-value nette de cession réalisée en 2022 d'un montant de 4 977,60€ en section d'investissement relative à la vente de cinq véhicules : trois Renault kangoo cédées au prix de 97,60€, de 1 659,20€, de 2 147,60€, une Renault Clio 2 à 976,00€ et une Citroën C1 à 97,20€. Cela se traduit par l'inscription d'une recette d'investissement au chapitre 10, compte 10682 qui s'équilibre par une dépense d'investissement au chapitre 21, compte 2188.

Au titre de l'exercice 2022, une plus-value nette de cession réalisée en 2021 d'un montant de 5 250,88 € relative à la vente de six véhicules doit également être constatée: trois Renault clio cédées au prix de 683,20€, de 1 464,00€, de 1 268,80€, une Citroën C1 à 1 366,40€, une Renault kangoo à 195,20€ et une Citroën berlingo à 273,28€.

Cette opération a fait l'objet d'un titre de recettes n°37 d'un montant de 5 250,88€ sur l'exercice 2022.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé :

- d'approuver la constatation de la plus-value nette de cession d'un montant de 4 977,60 € en section d'investissement. Cette plus-value nette de cession est inscrite au budget supplémentaire 2023 du centre départemental de l'enfance,

- d'approuver la régularisation de la reprise en section d'investissement, de la plus-value nette de cession au titre de l'exercice 2022 d'un montant de 5 250,88€ réalisée en 2021.

Conseil départemental du mardi 13 juin 2023

RAPPORT

N° : A30

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Résumé synthétique du rapport :

En application de l'article L3312-6 du code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale doit affecter les résultats de l'exercice précédent dès la plus proche décision budgétaire suivant celle du compte administratif.

Cette affectation est réalisée pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes du centre départemental de l'enfance, du laboratoire départemental d'analyses et de l'organisme d'inspection.

Corps du rapport :

Il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice de l'année 2022 de la manière suivante :

- Budget principal :

-

Le compte administratif 2022 dégage un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **147 811 493,62 €**.

En intégrant la reprise des résultats antérieurs de **222 584 330,38 €**, le résultat cumulé s'élève à **370 395 824 €**. Ce résultat doit toutefois être minoré de 15 189,38 € en raison d'une erreur matérielle (comptabilisation sur deux comptes distincts de la reprise de l'excédent 2021 du budget annexe de l'organisme d'inspection).

L'excédent à affecter s'élève donc à **370 380 634,62 €**.

Ce résultat doit financer en premier lieu le besoin de financement de la section d'investissement.

Le déficit de la section d'investissement, au titre de 2022, s'élève à **36 960 501,61 €**, il vient s'ajouter au déficit des résultats antérieurs, soit **38 678 669,22€**. Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de **75 639 170,83 €**.

Le solde de l'excédent, soit **294 741 463,79 €** peut être affecté à la section de fonctionnement

- Centre départemental de l'enfance :

L'affectation des résultats du centre départemental de l'enfance est soumise aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M22.

La section d'exploitation fait apparaître un résultat déficitaire de **241 734,80 €**.

L'excédent antérieur du compte administratif 2022 qui s'élevait à 587 367,38 €, doit être ramené à **582 848,94 €**, c'est à dire le solde comptable du compte de report à nouveau.

A ce résultat cumulé de 341 114,15 € Il convient de retrancher la somme des plus-values sur cessions de véhicules, réalisées en 2022, pour un montant de 4 977,60 €.

Le résultat cumulé final, de **336 136,54 €** est affecté à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice au cours duquel il est constaté, c'est à dire l'exercice 2023 (compte 002).

Le solde de la section d'investissement du compte administratif 2022 s'élève à **768 981,21 €**.
En ajoutant le résultat antérieur de **2 802 850,50 €**, le solde s'établit à **3 571 831,71 €** qu'il est proposé d'affecter en section d'investissement au compte 001.

Le montant des plus-values réalisé, soit 4 977,60 € est affecté en réserves d'investissement au compte 10682.

- Laboratoire départemental d'analyses :

Le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de **251 867,23 €**.

Ajouté au résultat antérieur, le résultat cumulé s'établit à **869 482,99 €** qu'il est proposé d'inscrire en report à nouveau en section de fonctionnement, au compte 002.

Le solde de la section d'investissement du compte administratif 2022 présente un déficit de **22 016,42 €**.
En ajoutant le résultat antérieur de **399 687,81 €**, le solde s'établit à **377 671,39 €** qu'il est proposé d'affecter en réserves d'investissement au compte 10682.

- Organisme d'inspection :

La section de fonctionnement du compte administratif 2022 présente un déficit de 4 252,81 €.
Le résultat antérieur étant de 15 189,38 €, le résultat cumulé s'élève à 10 936,57 €. Il est proposé de l'inscrire en report à nouveau, au compte 002.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé :

- de procéder à l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2022 du budget principal, pour un montant de **370 380 634,62 €** comme suit :

- **75 639 170,83 €** en section d'investissement au compte 1068, afin de couvrir le déficit de la section d'investissement ;

- le solde, soit **294 741 463,79 €** en section de fonctionnement au compte 002.

- de procéder à l'affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé 2022 de **336 136,54 €** du budget annexe du centre départemental de l'enfance en section de fonctionnement au compte 002, après déduction de **4 977,60 €** relative à la constatation de la plus-value 2022.

- de procéder à l'affectation du solde de la section d'investissement 2022 du budget annexe du centre départemental de l'enfance comme suit : en section d'investissement, **3 571 831,71 €** au compte 001 et **4 977,60 €** au compte 10682.

- de procéder à l'affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé 2022 de **869 482,99 €** du budget

annexe du laboratoire départemental d'analyses en section de fonctionnement au compte 002.

- de procéder à l'affectation du solde de la section d'investissement 2022 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses comme suit : **377 671,39 €** en **section d'investissement au compte 001**.

- de procéder à l'affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé 2022 de **10 936,57 €** du budget annexe de l'organisme d'inspection en section de fonctionnement au compte 002.

Conseil départemental du mardi 13 juin 2023

RAPPORT

N° : A31

Objet : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose d'ajuster les provisions pour risques et charges dans le respect de la réglementation en vigueur.

Corps du rapport :

En vertu du principe comptable de prudence et de l'application des articles L3321-1 et D 3321-2 du code général des collectivités territoriales, la constitution de provision est obligatoire dès lors qu'il y a apparition d'un risque de charge à venir ou de dépréciation d'éléments d'actif.

Au titre du budget supplémentaire 2023, les réajustements de risques constatés nous conduisent à inscrire :

- une dotation globale pour risques de contentieux de 6 000 000 € pour risque de déficit du GIP Grand Prix de France,
- une dotation de 46 000 000 € pour les dépenses liées au gros entretien et rénovation notamment thermique, des bâtiments départementaux et des collèges,
- deux reprises sur provisions pour litiges et contentieux, pour un montant total de 1 839 822,60 €.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé :

- d'approuver la constitution d'une provision pour litiges et contentieux, d'un montant de 6 000 000 €. Cette dépense est inscrite au budget supplémentaire 2023, chapitre 68, compte 6815,
- d'approuver la constitution d'une provision pour gros entretien et rénovation, d'un montant de 46 000 000 €. Cette dépense est inscrite au budget supplémentaire 2023, chapitre 68, compte 6815,
- d'approuver les reprises de provisions constituées pour litiges et contentieux pour un montant total de 1 839 822,60 €. Cette recette est inscrite au budget supplémentaire 2023, chapitre 78, compte 7815.



Conseil départemental du mardi 13 juin 2023

RAPPORT

N° : A32

Objet : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2023 établi conformément aux dispositions des articles L.1612-11, L.3312-1 et L.3312-6 du code général des collectivités territoriales.

Corps du rapport :

Le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser et d'ajuster les prévisions budgétaires initialement inscrites lors du vote du budget primitif.

Les crédits votés lors du budget primitif au cours de la séance du 14 avril 2023 doivent être ajustés pour prendre en compte notamment le risque de retournement du marché de l'immobilier ancien, le maintien d'une inflation significative et la hausse des taux d'intérêt qui conduisent le Département à adopter une gestion prudentielle.

Pour le budget principal, l'augmentation des crédits pour la section de fonctionnement est de + 212 M€ pour les recettes (dont + 294,7 M€ de reprise des résultats) et de + 107,1 M€ pour les dépenses. L'autofinancement prévisionnel augmente de 104,9 M€.

Après intégration de ces éléments, l'épargne brute s'élève à 298,2 M€.

Pour la section d'investissement, il est proposé d'inscrire une hausse des recettes pour un montant de 0,1 M€ et une hausse des dépenses pour un montant de 105 M€, dont 90 M€ dédiés à l'opération d'optimisation de la dette (inscription de 100 M€ de crédits supplémentaires au chapitre 16).

La trajectoire de désendettement se poursuivra donc en 2023.

A- le Budget principal

Le résultat de fonctionnement s'établit pour 2022 à 294,7 M€.

75,6 M€ sont affectés au titre de la couverture du solde négatif de la section d'investissement, et 219,1 M€ sont inscrits en recettes de la section de fonctionnement.

1- La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'établit désormais à 1 342,7 M€ en recettes et à 1 339,2 M€ en dépenses pour les opérations réelles.

1.1 - Les recettes + 212 M€

18,2 M€ de recettes supplémentaires sont identifiées (hors intégration du résultat), les réductions de recettes sont estimées à 100,9 M€.

Il est proposé d'ajuster les recettes à la baisse pour le solde, soit - 82,7 M€, augmenté de la reprise des résultats 294,7 M € soit un ajustement total de + 212 M€.

1.1.1 – Les recettes supplémentaires (hors intégration des résultats) + 18,2 M€

Les principaux ajustements à la hausse concernent la compensation versée pour le financement de la prestation de compensation du handicap (PCH) de + 9,9 M €, en lien avec la revalorisation du tarif des services d'aide à la personne.

La fraction compensatoire de TVA est ajustée à + 5 M€ suite à la notification des services de l'Etat.

Divers ajustements sont également réalisés pour + 3,3 M€ dont 0,4 M€ au titre de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et 0,2 M€ au titre des compensations fiscales.

1.1.2 – Les réductions de recettes - 100,9 M€

En ce début d'année 2023, le marché de l'immobilier ancien présente des signes de fragilité avec d'une part, la contraction du volume d'octroi des crédits bancaires due à la remontée des taux et à une inflation élevée ayant des conséquences sur la capacité d'endettement et, d'autre part, un moindre volume de biens à vendre.

Ces signes sont d'ores et déjà visibles sur l'évolution de l'encaissement des DMTO qui marque le pas, à la fin du premier quadrimestre : 143 M€ encaissés au 30 avril 2023 contre 177 M€ au 30 avril 2022 soit une baisse constatée de 34 M€ (- 19 %).

En projetant le rythme de ce premier quadrimestre sur toute l'année 2023, les DMTO prévisionnels s'élèveraient en fin d'année à 428 M€ contre une inscription budgétaire au budget primitif 2023 de 510 M€, ce qui représente une moindre recette prévisionnelle de - 82 M€.

Pour des raisons de prudence, il est proposé d'ajuster à la baisse de 100 M€ la recette prévisionnelle des DMTO.

Un réajustement à la baisse est réalisé sur la dotation de compensation péréquée pour - 0,9 M€.

1.2 - Les dépenses + 107,1 M€

111,3 M€ de besoin en crédits supplémentaires sont identifiés, les restitutions de crédits s'élèvent à 4,2 M€.

Il est proposé d'ajuster les dépenses à la hausse pour le solde, soit 107,1 M€.

1.2.1– Les dépenses supplémentaires + 111,3 M€

Les dépenses sociales + 16,3 M€

Les besoins de crédits supplémentaires des dépenses sociales s'élèvent à 16,3 M€.

L'aide personnalisée d'autonomie versée aux bénéficiaires demeurant dans leur domicile est inscrite à la hausse à hauteur de 5,9 M€ en raison :

- de l'application du relèvement du tarif plancher à 23 € par heure au mois de janvier 2023 ce qui génère une dépense supplémentaire de + 3 M€.
- de la mise en œuvre de la dotation complémentaire en faveur des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) qui correspond à la valorisation de 1,50 € de l'heure soit + 2,9 M€.

La prestation de compensation du handicap est réévaluée de 5 M€ en raison également de la mise en œuvre des dispositifs en faveur des SAAD.

Les frais liés à l'hébergement des personnes handicapées augmentent de 4,3 M € en lien avec la hausse du nombre de bénéficiaires hébergés.

Les frais relatifs à la protection de l'enfance doivent également être réajustés à la hausse de 0,9 M€, pour tenir compte des mesures salariales issues du Ségur de la santé.

D'autres dépenses sont inscrites pour 0,2 M€

Les dépenses à caractère général + 91 M€ dont 71 M€ de provisions

En l'absence de pouvoir de taux sur la fiscalité, le Département fait le choix d'une gestion prudentielle des produits exceptionnels des DMTO perçus en 2021 et 2022.

Il est ainsi proposé de doter la réserve contracyclique des DMTO de 19 M€.

Une dotation aux provisions de 46 M€ est proposée pour couvrir les risques liés aux dépenses à venir dans le domaine de la rénovation thermique des bâtiments départementaux et des collèges, de l'adaptation aux nouvelles contraintes environnementales, de l'installation des panneaux photovoltaïques et de la rénovation des ouvrages.

Par ailleurs, une dotation aux provisions pour risque de contentieux, relatif au grand prix de formule 1, est constituée pour 6 M€.

Les dépenses de personnel devraient augmenter de 4 M€ en raison de la revalorisation du point d'indice attendue, en lien avec l'inflation constatée en 2023.

La péréquation sur les droits de mutation à titre onéreux doit être ajustée à la hausse de 10 M€ pour tenir compte du montant des DMTO encaissé en 2022 (616 M€).

La hausse des taux d'intérêt et les indemnités de remboursement anticipé de la dette conduisent à inscrire des crédits supplémentaires pour 4 M€.

Les frais liés à la médiation pour le couvent royal devraient s'élever à plus de 2 M€.

Les autres ajustements de dépenses + 4 M€

Divers ajustements à la hausse sont évalués + 4 M€, dont notamment + 0,95 M€ pour les travaux dans les collèges et les bâtiments.

1.2.2- Les réductions de dépenses - 4,2 M€

Les restitutions de crédits concernent essentiellement le secteur énergétique et les dépenses de fluides dans les collèges pour 2,2 M€. L'annulation du grand prix de formule 1, pour l'édition 2023, nous conduit à réduire les crédits dédiés à la manifestation de 2 M€

2- La section d'investissement

2.1- Les recettes : + 0,1 M€

Au-delà de l'inscription d'une recette supplémentaire de 0,1 M€ relative à une opération pour compte de tiers, le seul autre mouvement relatif aux recettes d'investissement est la couverture du déficit d'investissement qui s'élève à 75,6 M€.

2.2- Les dépenses : + 105 M€

2.2.1- Les dépenses supplémentaires : 112 M€

Le besoin en crédits d'investissement supplémentaires s'élèvent à + 112 M€, hors couverture du déficit d'investissement de 75,6 M€ :

Dans le cadre de la trajectoire de désendettement engagée depuis plusieurs années par le Département, un remboursement anticipé d'emprunts est inscrit pour un montant de 100 M€.

Les travaux d'aménagement du réseau routier nécessitent une inscription supplémentaire de 6,5 M€.

Les travaux liés au collège Henri Nans à Aups et au décret tertiaire représentent une hausse de 2,2 M€.

1,3 M€ sont prévus pour l'acquisition en VEFA du futur pôle médico social de Brignoles.

1 M€ est consacré à l'aménagement des espaces naturels sensibles (ENS) et leur valorisation au travers des circuits thématiques.

Divers ajustements sont estimés à 1 M€.

2.2.2 Les restitutions de crédits : elles s'élèvent à 7 M€

Ces restitutions concernent essentiellement des ajustements relatifs aux bâtiments et équipements départementaux pour 6,2 M€.

Les travaux liés au débroussaillage sont ajustés à la baisse de 0,7 M€.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé :

- d'arrêter le volume du budget supplémentaire du budget principal conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération.

Conseil départemental du mardi 13 juin 2023

RAPPORT

N° : A33

Objet : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE
DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2023.

Corps du rapport :

Le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2023 est établi conformément aux dispositions des articles L.3312-1 et L.3312-6 du code général des collectivités territoriales.

Le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles. Il ne peut être adopté qu'après le vote du compte administratif de l'exercice précédent dont il intègre les résultats.

Il intègre les restes à réaliser provenant de l'exercice précédent, des ajustements de recettes et de dépenses du budget primitif du même exercice, et, éventuellement, des dépenses et des recettes nouvelles.

La reprise des résultats se traduit par l'inscription des lignes budgétaires : 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté », 002 « résultat de fonctionnement reporté » ; ainsi que, le cas échéant, d'une recette au compte 1068.

Au titre de l'exercice 2022, ce budget présente un excédent de fonctionnement cumulé de 870 K€. Cet excédent permettra de financer les ajustements de crédits nécessaires pour les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses à caractère général seront revalorisées pour un montant de 645 K€.

- * 200 K€ pour financer les prestations déléguées aux sous-traitants ;
- * 200 K€ pour financer le changement de logiciel de facturation ;
- * 245 K€ pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et à l'augmentation des frais des contrats de maintenance sur les différents postes de téléphonie, fournitures administratives, affranchissement et nettoyage des locaux.

Les charges à caractère spécifique seront augmentées de 40 K€ en raison de la régularisation de titres de recettes de 2021.

Pour financer ces nouveaux besoins, il est donc proposé d'utiliser l'excédent de fonctionnement, sachant par ailleurs que les recettes d'exploitation sont revues à la baisse de 185 K€.

Pour la section d'investissement, ce budget présente un excédent cumulé de 378 K€.

Il est proposé d'affecter cet excédent à l'étude et la réalisation de travaux sur les sites de Toulon et de Draguignan, à l'achat de trois véhicules, au développement du réseau informatique ainsi qu'à l'acquisition de nouveaux matériels.

Le volume du budget supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'Analyses et d'Ingénierie du Var s'élève donc à 1,2 M€.

Il vous est proposé d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe qui s'équilibre de la façon suivante :

Chapitre	Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Excédent de la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	377 671,39
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	55 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	322 671,39	0,00
002	Excédent de la section de fonctionnement	0,00	869 482,99	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	644 814,99	0,00	0,00	0,00
012	Dépenses de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	40 000,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	-200 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	15 332,00	0,00	0,00
	Total	684 814,99 €	684 814,99 €	377 671,39 €	377 671,39 €

En conclusion, il est proposé :

- d'arrêter le volume du budget supplémentaire du budget annexe du laboratoire d'analyses et d'ingénierie du Var conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération.

Conseil départemental du mardi 13 juin 2023

RAPPORT

N° : A34

Objet : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2023.

Corps du rapport :

Le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2023 est établi conformément aux dispositions des articles L.3312-1 et L.3312-6 du code général des collectivités territoriales.

Le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles. Il ne peut être adopté qu'après le vote du compte administratif de l'exercice précédent dont il intègre les résultats.

Il intègre les restes à réaliser provenant de l'exercice précédent, des ajustements de recettes et de dépenses du budget primitif du même exercice, et, éventuellement, des dépenses et des recettes nouvelles.

La reprise des résultats se traduit par l'inscription des lignes budgétaires : 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté », 002 « résultat de fonctionnement reporté » ; ainsi que, le cas échéant, d'une recette au compte 10682.

Au titre de l'exercice 2022, ce budget présente un excédent de fonctionnement cumulé de 336 136,54 €, après prise en compte des plus values constatées en 2022 (5 000 €)

Des crédits supplémentaires sont nécessaires au titre des opérations nouvelles pour un montant de 1 270 381,70 €.

Les dépenses de personnels connaissent une augmentation de + 1 200 000€ , sous l'effet des revalorisations salariales et des dépenses d'intérim.

Par ailleurs, 70 381,70 € seront nécessaires pour faire face à l'augmentation des dépenses à caractère général, induite par l'augmentation des prix des dépenses d'alimentation et de la facture d'eau.

Toujours au titre des opérations nouvelles, on constate une recette de fonctionnement supplémentaire de 34 245,16 €. Il s'agit de la compensation salariale pour un agent en formation au sein du centre départemental de l'enfance versée par l'association nationale pour la formation permanente (ANFP).

En synthèse, le besoin de financement du budget supplémentaire du budget annexe du centre départemental de l'enfance s'élève donc à 1 236 136,54 €.

Pour financer ces nouveaux besoins, il est proposé d'utiliser l'excédent de fonctionnement pour 336 136,54 € et de majorer la subvention d'équilibre du centre départemental de l'enfance versée par le budget principal du Département de + 900 000 €.

Pour la section d'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent constaté pour 2022 de 3 571 831,71€ à des acquisitions nouvelles de matériels et mobiliers pédagogiques.

Il vous est proposé d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe qui s'équilibre de la façon suivante :

Chapitre	Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Excédent de la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	3 571 831,71
10	Dotations, fonds divers et réserves (constatation plus value exercice 2022)	0,00	0,00	0,00	4 977,60
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 576 809,31	0,00
002	Excédent de la section de fonctionnement	0,00	336 136,54	0,00	0,00
002	Régularisation ancienne plus-value	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	70 381,70	0,00	0,00	0,00
012	Dépenses de personnel	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00
016	Dépenses afférentes à la structure	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Recette remboursement charges de personnel		34 245,16		
019	Produits de la tarification (Subvention d'équilibre)	0,00	900 000,00	0,00	0,00
	Total	1 270 381,70 €	1 270 381,70 €	3 576 809,31 €	3 576 809,31 €

Avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé :

- d'arrêter le volume du budget supplémentaire du budget annexe du centre départemental de l'enfance conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération.

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.372-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

ETABLISSEMENT

Conseil départemental du Var

ADRESSE :

390 AVENUE DES LICES CS 41303 83076 TOULON CEDEX

ORGANISME GESTIONNAIRE :

TELEPHONE / FAX / Email :

FAX :

Email :

NOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou service:

N° FINESS:

830103008

CATEGORIE :

COMPETENCE :

C.C.N.T. :

DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :

5/23/2023

CAPACITE AUTORISEE :

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1

Classe 6-groupes II et III de produits :

20429900.00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

Lits ou places réels 2021	Lits ou places financés	Nombre de jours d'ouverture	Nombre de jours de présence des travailleurs en E.S.A.T.	Nombre de journées théorique
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2) x (3)
TOTAL	0	0	0	0
Externat				0
Semi-internat				0
Internat				0
Autre 1				0
Autre 2				0
				(5) = (2) x (3)

Activité par dérogation		
Nombre de personnes	Nombre de journées proposées	Nombre de journées allouées
(6)	(7)	(8)
0	0	0

Nature	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Moyenne	BP 2022	BP proposé 2023		Retenu par le tarificateur	
						Nombre	Taux d'occupation	Nombre	Taux d'occupation
(9)	(10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	
Activité prévisionnelle									
TOTAL en journées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Externat				0			0.0%		0.0%
Semi-internat				0			0.0%		0.0%
Internat				0			0.0%		0.0%
Autre 1				0			0.0%		0.0%
Autre 2				0			0.0%		0.0%
				(13) = [(9) + (10) + (12)] / 3			(16) = (15) / (5)		(18) = (17) / (5)

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Activité prévisionnelle - Budget exécutoire de l'exercice 2022	Taux de l'exécution (%)	Activité prévisionnelle - Budget proposé au titre de l'exercice 2023	Taux de l'exécution (%)	Activité prévisionnelle - Budget retenu au titre de l'exercice 2023	Taux de l'exécution (%)
					$[(2)-(1)]/(1)$		$[(3)-(2)]/(2)$		$[(4)-(3)]/(3)$
Nombre de mesures au 31/12									
Nombre de point									
Nombre d'ETP au 31/12									
Poids moyen de la mesure									
Valeur du point service									
Nombre de points par ETP									
Nombre de mesures en moyenne par ETP									

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLI
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SO**

1. Tableau prévisionnel au 31 octobre N-1

Activité prévisionnelle N-1 actualisée au 31 octobre N-1					
TOTAL N-1 (de 1 à 5)	+ 20 ans orientés ESAT (1)	+ 20 ans orientés MAS (2)		+ 20 ans orientés en foyer (autre que FAM) ou SAVS (4)	Autres (1) (5)
		Nombre total	Dont titulaires CMU-C		
Externat	0				
Semi-internat	0				
Internat	0				
Autre 1	0				
Autre 2	0				
TOTAL en journées	0	0	0	0	0

2. Tableau prévisionnel actualisé au 31 janvier N

Activité réelle N-1	
---------------------	--

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées	Budget exécutoire	
			Recon- duction	Mesures nouvelles			Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
GRUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE							
ACHATS							
601	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
602	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
603	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
606	0.00	1,290,000.00	0.00	70,381.70	70,381.70	1,576,381.70	0.00
607	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
709	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
713	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SERVICES EXTERIEURS							
6111	0.00	10,800.00	0.00	0.00	0.00	10,800.00	0.00
6112	0.00	107,500.00	0.00	0.00	0.00	130,500.00	0.00
6118	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6241	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6242	0.00	20,000.00	0.00	0.00	0.00	20,000.00	0.00
6247	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6248	0.00	20,000.00	0.00	0.00	0.00	20,000.00	0.00
625	0.00	10,000.00	0.00	0.00	0.00	10,000.00	0.00
626	0.00	38,500.00	0.00	0.00	0.00	38,500.00	0.00
6281	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6282	0.00	73,000.00	0.00	0.00	0.00	73,000.00	0.00
6283	0.00	80,000.00	0.00	0.00	0.00	85,000.00	0.00
6284	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6287	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6288	0.00	35,000.00	0.00	0.00	0.00	54,000.00	0.00
TOTAL GROUPE I	0.00	1,684,800.00	0.00	70,381.70	70,381.70	2,018,181.70	0.00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées	Budget exécutoire	
			Recon- duction	Mesures nouvelles			Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL							
621	0 00	805,000 00	0 00	250,000 00	250,000 00	1,505,000 00	
622	0 00	20,000 00	0 00	0 00	0 00	25,000 00	
631	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	
633	0 00	510,000 00	0 00	0 00	0 00	545,000 00	
641	0 00	11,010,000 00	0 00	950,000 00	950,000 00	13,320,000 00	
642	0 00	30,000 00	0 00	0 00	0 00	30,000 00	
643	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	
645	0 00	4,085,000 00	0 00	0 00	0 00	4,285,000 00	
646	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	
647	0 00	190,000 00	0 00	0 00	0 00	190,000 00	
648	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	
TOTAL GROUPE II	0 00	16,650,000 00	0 00	1,200,000 00	1,200,000 00	19,900,000 00	

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU J DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	(1)	(2)	Budget prévisionnel proposé		(6)	(7)
			Recon- duction	Mesures nouvelles		
	Réel 2021	Budget exécutaire 2022	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	Dépenses autorisées
						Total
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE.						
612	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6132	0.00	75,000.00	0.00	0.00	0.00	100,000.00
6135	0.00	26,000.00	0.00	0.00	0.00	48,000.00
614	0.00	14,000.00	0.00	0.00	0.00	14,000.00
6152	0.00	130,000.00	0.00	0.00	0.00	230,000.00
6155	0.00	57,000.00	0.00	0.00	0.00	55,000.00
6156	0.00	470,500.00	0.00	0.00	0.00	460,000.00
616	0.00	3,500.00	0.00	0.00	0.00	3,500.00
617	0.00	20,000.00	0.00	0.00	0.00	25,000.00
618	0.00	82,000.00	0.00	0.00	0.00	97,000.00
623	0.00	2,500.00	0.00	0.00	0.00	2,500.00
627	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
635	0.00	21,200.00	0.00	0.00	0.00	15,200.00
637	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
651	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
654	0.00	2,500.00	0.00	0.00	0.00	15,500.00
655	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
657	0.00	600.00	0.00	0.00	0.00	600.00
658	0.00	195,000.00	0.00	0.00	0.00	207,000.00
CHARGES FINANCIERES						
66	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
671	0.00	3,300.00	0.00	0.00	0.00	3,300.00
673	0.00	2,000.00	0.00	0.00	0.00	2,000.00
675	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
678	0.00	10,000.00	0.00	0.00	0.00	10,000.00
DOTATIONS, AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS						
681 1	0.00	995,000.00	0.00	0.00	0.00	1,050,000.00
681 2	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
681 5	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
681 6	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
681 7	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
686	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
687 1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
687 25	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
687 41	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
687 42	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
687 46 1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
687 46 2	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
687 48	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
687 6	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
689 5	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
689 7	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL GROUPE III	0.00	2,110,100.00	0.00	0.00	0.00	2,338,700.00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)						
	0.00	20,444,900.00	0.00	1,270,381.70	1,270,381.70	24,276,881.70
002	RAN 2021	RAN 2022				Report à nouveau 2023
005	0.00	0.00				0.00
	0.00	0.00				0.00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	0.00	20,444,900.00	0.00	1,270,381.70	1,270,381.70	24,276,881.70

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé		Recettes autorisées	Budget exécutoire	
			Recon- duction	Mesures nouvelles			Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
731		0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
731224 et 7312132	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
732	Prise en charge au titre des dispositions de l'article 242-4 du CASF (prix de journée)	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
733	Produits à la charge de l'Etat	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
734	Produits à la charge du département (hors EHPAD)	0 00	20,429,900 00	0 00	0 00	0 00	0 00
735	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
7351	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
7352	dont produits à la charge de l'assurance maladie	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
7353	dont produits à la charge du département	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
738	dont produits à la charge de l'usager	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
	Produits à la charge d'autres financeurs	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
TOTAL GROUPE I		0 00	20,429,900 00	0 00	0 00	0 00	0 00
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION							
70	Produits sauf 7082	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
70821	Forfaits journaliers	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
70828	Autres participations forfaitaires des usagers	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
71	Production stockée	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
72	Production immobilisée	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
74	Subventions d'exploitation et participations	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
75	Autres produits de gestion courante	0 00	10,000 00	0 00	0 00	0 00	10,000 00
603	Variation des stocks (en recettes)	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0 00	0 00	0 00	34,245 16	34,245 16	34,245 16
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
6459/69/7	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
TOTAL GROUPE II		0 00	10,000 00	0 00	34,245 16	34,245 16	44,245 16

**ANNEXE 1 CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES				Budget prévisionnel proposé		Recettes autorisées	Budget exécutoire
	Réal 2021	Budget exécutoire 2022		Recon-duction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)					
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS								
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	5,000,00	0,00	900,000,00	900,000,00	23,896,500,00	0,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la échéance quadriennale (M22)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS								
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
787461	Reprises sur provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
787462	Reprises sur provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif circulant (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78748	Autres reprises (sur provisions réglementées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7876	Dont reprises sur dépréciations exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7891	Utilisation des fonds reportés (ESSMS privés)							
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)							
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)							
7894	Utilisation des fonds dédiés sur événements d'exploitation (ESSMS privés)							
7895	Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)							
7896	Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)							
79	Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GROUPE III		0,00	5,000,00	0,00	900,000,00	900,000,00	23,896,500,00	0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		0,00	20,444,900,00	0,00	934,245,16	934,245,16	23,940,745,16	0,00
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	0,00					336,136,54	0,00
005	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00					0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		0,00	20,444,900,00	0,00	934,245,16	1,270,381,70	24,276,881,70	0,00

**ANNEXE 1 CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

SECTION D'INVESTISSEMENT : EMPLOIS

	Réel 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel 2023
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports			
10	0.00	0.00	0.00
1161			
115921	0.00	0.00	0.00
13	0.00	0.00	0.00
Reprises			
14	0.00	0.00	0.00
15			
16	0.00	0.00	0.00
17	0.00	0.00	0.00
Compte de liaison investissement			
18	0.00	0.00	0.00
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé			
20	0.00	5,000.00	0.00
21	0.00	1,290,000.00	3,576,809.31
22	0.00	0.00	0.00
23	0.00	0.00	0.00
24	0.00	0.00	0.00
26	0.00	0.00	0.00
27	0.00	0.00	0.00
Autres			
28	0.00	0.00	0.00
29	0.00	0.00	0.00
39	0.00	0.00	0.00
481	0.00	0.00	0.00
49	0.00	0.00	0.00
59	0.00	0.00	0.00
001	0.00	0.00	0.00
004	0.00	0.00	0.00
003	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL	0.00	1,295,000.00	3,576,809.31

**ANNEXE 1 CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET
SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

SECTION D'INVESTISSEMENT : RESSOURCES

	Reel 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel 2023
Augmentation des fonds propres			
10 Apports, capitaux et fond propres	0.00	0.00	4,977.60
1161 / Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00
11592			
13 Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00
Dotations aux provisions			
14 Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0.00	0.00	0.00
15 Provisions	0.00	0.00	0.00
Augmentation des dettes financières			
16 Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	0.00
17 Dettes rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00
Compte de liaison			
18 Comptes de liaison investissements (1)	0.00	0.00	0.00
Immobilisations (sorties)			
20 Immobilisations incorporelles	0.00	300,000.00	0.00
21 Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00
22 Immobilisations reçues en affectation (1)	0.00	0.00	0.00
23 Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
24 Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition	0.00	0.00	0.00
26 Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00
27 Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
Autres			
28 Amortissements des immobilisations (dotations)	0.00	995,000.00	0.00
29 Dépréciation des immobilisations (dotations)	0.00	0.00	0.00
39 Dépréciation de stocks et en-cours	0.00	0.00	0.00
481 Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)	0.00	0.00	0.00
49 Dépréciation des comptes de tiers (dotations)	0.00	0.00	0.00
59 Dépréciation des comptes financiers (dotations)	0.00	0.00	0.00
001 Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	0.00	0.00	3,571,831.71
004 Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00
007 Déficit prévisionnel d'investissement (2)	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL	0.00	1,295,000.00	3,576,809.31

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN
ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

TABEAU DE CALCUL DES TARIFS

	Proposition de l'établissement	Retenu par l'autorité de tarification
A	TOTAL CHARGES (TOTAL GROUPES I + II + III)	0.00
B	PRODUITS EN ATTENUATION (TOTAL GROUPES II + III)	0.00
C	Reprises sur le compte 11503 - ESSMS privés -/ 111 ESSMS publiques - excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles) et le compte 1068572 - ESSMS privés -/ 10687 (excédent affecté en réserve de compensation des charges d'amortissement)	
D	Dotations (débits) de l'exercice aux amortissements comptables excédentaires différés (compte 1161 pour les ESSMS publiques et 115921 pour les ESSMS privés)	
E	Solde débiteur du compte 115922 (ESSMS privés) : Dépenses pour congés payés ou solde créditeur du compte 4282: dettes provisionnées pour congés à payer	
F	Provisionnements (débits) de l'exercice au compte 1163 (ESSMS publiques) et 115923 (ESSMS privés); Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R314-45 du CASF et au compte 115	
G	A - (B + C + D + E + F) = Dépenses nettes autorisées	0.00
H	(+/-) Reprises de résultat (comptes 11502 ou 115902 pour les ESSMS privés - comptes 110 ou 119 les ESSMS publiques)	
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G - H	0.00
	Dotation globale de financement	0.00

	(activité 15)	(activité 17)
Nombre de journées	0	0
- Externat	0	0
- Intégration scolaire		
- Semi-internat	0	0
- Internat	0	0

	0.00	0.00
Prix de journée moyen de l'année		
- Externat		
- Intégration scolaire		
- Semi-internat		
- Internat		

Nombre de forfaits ou de séances	
Prix moyen sur l'année du forfait ou de la séance	

ANNEXE 3 - Bilan comptable applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés

A C T I F	31/12/2023		31/12/2022	
	Montant brut	Amort et dépréciation	Montant net	Montant net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement			0,00	
Autres immobilisations incorporelles			0,00	
Immobilisations incorporelles en cours			0,00	
Immobilisations corporelles				
Terrains			0,00	
Constructions			0,00	
Installations techniques, matériels et outillage			0,00	
Autres immobilisations corporelles			0,00	
Immobilisations corporelles en cours			0,00	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations			0,00	
Autres titres immobilisés			0,00	
Prêts			0,00	
Autres immobilisations financières			0,00	
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures			0,00	
Autres approvisionnements			0,00	
En-cours de production (biens et services)			0,00	
Stocks de produits et marchandises			0,00	
Autres stocks			0,00	
Fournisseurs débiteurs				
Avances et acomptes versés sur commandes			0,00	
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)			0,00	
Autres créances			0,00	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités			0,00	
Charges constatées d'avance			0,00	
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV			0,00	
Primes de remboursement des obligations V			0,00	
Ecart de conversion (actif) VI			0,00	
TOTAL GENERAL (I +II+III+V+VI)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement ou service et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an :
Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du code de l'action sociale et des familles

ANNEXE 3 - Bilan comptable applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés

P A S S I F		31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Ecart de réévaluation			
Dont écarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise			
Réserves			
Réserves (hors réserves des ESSMS sous gestion contrôlée)			
Excédents et réserves affectés à l'investissement			
Réserves de compensation des déficits			
Réserves de compensation des charges d'amortissement			
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Report à nouveau hors activités sociales ou médico-sociales			
Report à nouveau hors activités sociales ou médico-sociales non contrôlées			
Report à nouveau hors activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée (hors charges réjetées ou neutralisées)			
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou imposables aux financeurs			
Charges des activités sociales et médico-sociales dont la prise en compte est différée			
Résultat hors activités sociales ou médico-sociales			
Résultat hors activités sociales ou médico-sociales non contrôlées			
Résultat hors activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement			
Provisions réglementées relatives aux immobilisations			
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif			
Amortissements dérogatoires			
Autres provisions réglementées			
Droits de rattachement ou de remanant			
TOTAL I		0.00	0.00
Comptes de liaison			
TOTAL II		0.00	0.00
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Fonds déduits			
TOTAL III		0.00	0.00
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Redevables créditeurs			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)			
Dettes sociales et fiscales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (5)			
Produits constatés d'avance			
TOTAL IV		0.00	0.00
Ecart de conversion (passif)			
TOTAL IV		0.00	0.00
TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V)			
		0.00	0.00

(1) Dont compte 1201 et compte résultat sous contrôle de tiers financeurs.

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.

(3) En particulier, cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.

(4) Dont à plus d'un an.

(5) Dont fonds des meilleurs protégés.

ANNEXE 4 Bilan Financier

		2021	Reel 2022	FINANCEMENTS		2021	Reel 2022
BIENS							
Biens stables				Financements stables			
Immobilisations incorporelles brutes				Apports, dotations, réserves et fonds propres			
Immobilisations corporelles brutes		0.00 €	0.00 €	Excédents affectés à l'investissement			
- Terrains				Subventions d'investissement			
- Agencements de terrain				Réserve de compensation des charges d'amortissement			
- Constructions				Provisions pour renouvellement des immobilisations			
- Installations techniques, matériel et outillage				Fonds dédiés à l'investissement (2)			
- Autres immobilisations corporelles				Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif			
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours				Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)			
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (1)				Dépôts et cautionnements reçus			
				Amortissements des immobilisations corporelles		0.00 €	0.00 €
				- Agencements de terrain			
				- Constructions			
				- Installations techniques, matériel et outillage			
				- Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations financières				Amortissement des immobilisations incorporelles			
Amortissements comptables excédentaires différés (2)				Depenses refusées par l'autorité de tarification (2) (5)			
Charges à répartir sur plusieurs exercices				Autres (6)			
Autres				Compte de liaison investissement (2) (7)			
Comptes de liaison investissement (2)				Total I	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total II		0.00 €	0.00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)		0.00 €	0.00 €	Financements stables d'exploitation			
Actifs stables d'exploitation				Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR			
Report à nouveau déficitaire (3)				Réserves de compensation des déficits			
Résultat déficitaire (3)				Résultat excédentaire (3)			
Créances glissantes				Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (3)			
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (2)				Provisions pour risques et charges			
				Fonds dédiés à l'exploitation (2)			
				Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers			
				Autres			
Compte de liaison trésorerie (stable)				Compte de liaison trésorerie (stable)			
Total IV		0.00 €	0.00 €	Total III	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)		0.00 €	0.00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonds de roulement net global négatif		0.00 €	0.00 €	Fonds de roulement net global positif	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Valeurs d'exploitation				Dettes d'exploitation			
Stocks et en-cours				Avances reçues			
Avances et acomptes versés				Fournisseurs			
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients				Dettes sociales et fiscales			
Créances diverses d'exploitation				Dettes diverses d'exploitation			
Créances irrécouvrables admises en non valeur (4)				Produits constatés d'avance			
Charges constatées d'avance				Ressources à reverser à l'aide sociale			
Dépenses pour congés payés				Fonds déposés par les résidents			
Autres				Autres			
Compte de liaison d'exploitation				Compte de liaison d'exploitation			
Total VI		0.00 €	0.00 €	Total V	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)		0.00 €	0.00 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Liquidités				Financements à court terme			
Valeurs mobilières de placement				Fournisseurs d'immobilisations			
Disponibilités				Fonds des majeurs protégés			
Autres				Concours bancaires courants			
Compte de liaison trésorerie				Ligne de trésorerie			
Total VIII		0.00 €	0.00 €	Autres (dont emprunts à un an au plus)			
Trésorerie positive (VIII-VII)		0.00 €	0.00 €	Compte de liaison trésorerie			
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)		0.00 €	0.00 €	Total VII	0.00 €	0.00 €	0.00 €
				Trésorerie négative (VIII-VII)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
				TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) : PPP = partenariat public privé

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : Sous contrôle de tiers financeurs

(4) : ESSMS publics seulement

(5) : Montant précédé du signe "-"

(6) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs

(7) Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

Nom et prénom du signataire
MASSON Jean Louis
BREMOND DIDIER
QUILICI Laetitia
LAIN Dominique
SAMAT Andrée
REYNIER Louis
AMRANE Christine
ALBERTINI Thierry
LENOIR Véronique
PIANETTI Claude
NICCOLETTI Christine
ROUX Francis
ARENAS Martine
DECARD Guillaume
DUMONT Françoise
BONNUS Michel
LAURIOL Marc
RIALLAND Valérie
BENEVENTI Robert
BERNARDINI Véronique
DEPALLENS Caroline
AYCARD Bruno
LEGRAIEN Françoise
GUISIANO Jean-Martin
ONTENIENTE Lydie
MARTEL Nicolas
LASSOUTANIE Chantal
PONTONE Ludovic
PONCHON Marie-Laure
LEONELLI Philippe

BACCINO Véronique
LOEW Grégory
FORTIAS Manon
MORENO Christophe
MASSI Josée
BONNET Laurent
PEREZ LEROUX Nathalie
ARNAUD Stéphane
MONDONE Valérie
SIMON Christian
JANET Nathalie
GARELLO Vesselina
LAUVARD Sonia
CHIOCCA Christophe
BICAIS Nathalie
MULE Joseph



Conseil départemental du mardi 13 juin 2023

RAPPORT

N° : A35

Objet : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DE L'ORGANISME D'INSPECTION

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2023.

Corps du rapport :

Le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2023 est établi conformément aux dispositions des articles L.3312-1 et L.3312-6 du code général des collectivités territoriales.

L'organisme d'inspection est un organisme accrédité par le comité français d'accréditation - COFRAC - pour assurer des missions d'inspection au sein du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var.

Il assure notamment les missions d'inspection des vins varois au regard des dénominations d'indication géographique protégée.

Le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles. Il ne peut être adopté qu'après le vote du compte administratif de l'exercice précédent dont il intègre les résultats.

Il intègre les restes à réaliser provenant de l'exercice précédent, des ajustements de recettes et de dépenses du budget primitif du même exercice, et, éventuellement, des dépenses et des recettes nouvelles.

La reprise des résultats se traduit par l'inscription des lignes budgétaires : 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté », 002 « résultat de fonctionnement reporté », ainsi que, le cas échéant, d'une recette au compte 1068.

Il est constaté un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 10 936,57 €, à réintégrer au budget supplémentaire au chapitre 002.

Il vous est proposé d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe de l'organisme d'inspection qui s'équilibre de la façon suivante :

Chapitre	Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de la section de fonctionnement	0,00	10 936,57	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	-3 100,00	0,00	0,00	0,00
012	Dépenses de personnel	13 836,57	0,00	0,00	0,00
67	Charges Exceptionnelles	200,00	0,00	0,00	0,00
	Total	10 936, 57 €	10 936,57 €	0,00 €	0,00 €

Avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé :

- d'arrêter le volume du budget supplémentaire du budget annexe de l'organisme d'inspection pour un montant de 10 936,57 € conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération.

Ce montant, correspondant à l'excédent cumulé de la section de fonctionnement, sera intégré au chapitre 002 "excédent de la section de fonctionnement" pour les recettes.

Conseil départemental du mardi 13 juin 2023

RAPPORT

N° : A36

Objet : CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS POUR MENER A BIEN DES PROJETS DEPARTEMENTAUX

Résumé synthétique du rapport :

Afin de créer de nombreux projets départementaux, il est nécessaire de :

- créer un emploi non permanent de chargé de projet scientifique et culturel, issu de la filière culturelle, attaché territorial de conservation ou conservateur, et spécialisé en histoire et art médiéval ;
- créer un emploi non permanent de chargé d'opérations expérimenté, de niveau ingénieur, en contrat de projet.

Corps du rapport :

1. Concernant la création d'un emploi non permanent de chargé de projet scientifique et culturel, issu de la filière culturelle :

La collection archéologique départementale ne contient pas assez d'objets de la période concernée pour permettre de constituer un espace muséal cohérent. Il sera donc nécessaire d'acquérir de nouvelles pièces et de demander des prêts de longue durée à d'autres établissements muséaux (tel que le Musée de Cluny - Musée national du Moyen Age).

Afin que ces prêts soient accordés, il est nécessaire que le musée obtienne l'appellation "Musée de France". Cette appellation est accordée par le Ministère de la culture.

Il est nécessaire de répondre aux exigences suivantes :

- rédiger un projet scientifique et culturel (PSC) qui fixe ses grandes orientations ;
- l'engagement sur les missions : conserver, restaurer, étudier, enrichir les collections ; les rendre accessibles au public ;
- mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion ;
- contribuer aux progrès et à la diffusion de la recherche (Art. L. 441-2) ;
- être obligatoirement dirigé par un personnel scientifique issu de la filière culturelle territoriale ou nationale (conservateur ou attaché de conservation) ;
- disposer en propre ou en réseau avec d'autres musées, d'un service éducatif ;
- tenir à jour un inventaire de ses collections.

La réalisation du musée départemental médiéval nécessite le recrutement d'un chargé de projet scientifique et culturel issu de la filière culturelle, attaché territorial de conservation ou conservateur, et spécialisé en histoire et art médiéval.

Cet agent recruté sur un contrat de projet de 3 ans, renouvelable une fois, aura pour mission, sous l'autorité de la hiérarchie :

- de rédiger le projet scientifique et culturel du futur musée ;
- de rechercher des oeuvres et organiser leur emprunts ou acquisitions ;
- de participer au suivi des différentes étapes de rénovation du futur établissement en lien avec la direction des Bâtiments et Equipements Publics.

Le contrat sera conclu pour une durée minimale de trois ans et maximale de six ans.

2. Concernant la création d'un emploi non permanent de chargé d'opérations expérimenté, de niveau ingénieur, en contrat de projet :

Compte tenu du plan de charge du pôle ingénierie, du service Études Est de Draguignan et du nombre d'opérations routières et cyclables en cours ou à mener (une quarantaine pour 6 chargés d'opérations, 2 chefs de cellule un chef de service),

Compte tenu des procédures environnementales auxquelles seront soumises certaines de ses opérations, de la nécessité de recourir à de la maîtrise d'oeuvre privée, des procédures foncières qu'il sera nécessaire de piloter, de la forte compétence technique nécessaire pour mener certaines études en régie et du suivi administratifs et financier des marchés publics

Compte tenu :

- des nombreuses procédures qui s'imposent au projet (consultation et choix de maîtres d'oeuvre : 6 mois, procédures environnementales : 1 à 3 ans environ, acquisitions foncières, servitudes : 1 à 2 ans, consultation et choix d'entreprises de travaux : 8 mois) ;
- des choix d'aménagement sensibles (suppression de stationnement) dont les décisions pourraient ralentir le processus d'élaboration des dossiers ;
- du nombre d'opérations à piloter ;

Cet emploi non permanent de catégorie A relèvera de la filière technique, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

En conclusion, il est proposé :

- de créer un emploi non permanent de chargé de projet scientifique et culturel, issu de la filière culturelle, attaché territorial de conservation ou conservateur, et spécialisé en histoire et art médiéval, pour une durée minimale de trois ans et maximale de six ans ;
- de créer un emploi non permanent de chargé d'opérations expérimenté, de niveau ingénieur, en contrat de projet, pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

Les crédits nécessaires seront imputés au budget départemental.



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A1

OBJET : ACTES PRIS EN MATIERE DE CONCLUSION ET REVISION DU LOUAGE DE CHOSES - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 6° DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental du Var est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 3211-2 6°,

Vu les délibérations du Conseil départemental n° A4 du 1er juillet 2021, modifiée par la délibération A7 du 14 décembre 2021 et A4 du 26 octobre 2022 complétée par la délibération A7 du 7 février 2023, portant délégation de certaines attributions du Conseil départemental au Président du Conseil départemental, notamment pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant adoption du règlement financier et budgétaire de la collectivité,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission patrimoine immobilier départemental du 25 mai 2023

PREND ACTE :

- de l'information des actes passés en matière de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, pour lesquels le Président du Conseil départemental est chargé, par délégation de l'assemblée délibérante, de décider de la conclusion et de la révision, tels que détaillés dans les tableaux joints en annexe.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166160-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

Département du Var locataire ou occupant de locaux

Département du Var locataire ou occupant de locaux									
N° Contrat	Date de signature	N° Bien	OBJET	Adresse du bien	Superficie bâtie en m ²	Prise d'effet du contrat	Durée du contrat	Montant annuel du loyer ou de la redevance	Nom du propriétaire ou bailleur
2022-732	17/05/2022	007L07	Avenant N 1 à la convention N 2019-918 en date du 11 décembre 2019 de mise à disposition d'un terrain communal afin d'aménager un collège provisoire	Quartier Ratton,83630 AUPS	Terrain nu de 12362 m ²	17/05/2022	7 mois et 14 jours	Gratuit	Commune d'AUPS
2022-867	29/05/2022	067L02	Convention d'occupation d'un local communal pour des permanences sociales	Maison Arnaud Beltrame Rue Alban Simon, 83 590 GONFARON	56 m ²	13/06/2022	14 mois et 17 jours	Gratuit	Commune de Gonfaron
2022-761	13/06/2022	151L01	Convention de mise à disposition de locaux pour les permanences sociales du Département	place de l'église 83170 VINS SUR CARAMY	60 m ²	16/06/2022	1 an	Gratuit	Commune de Vins Sur Caramy
2022-871	24/06/2022	073L13	Avenant n 1 à la convention N CO2019-871 portant mise à disposition d'un terrain à titre gracieux pour les besoins des services sociaux du Département du Var	Route de Toulon. Quartier Précoumin, 83 340 LELUC	Terrain nu de 2570 m ²	25/06/2022	3 ans	Gratuit	Centre Hospitalier Intercommunal Brignoles Le Luc
2022-1013	12/07/2022	075L02	Convention de mise à disposition onereuse d'un terrain communal et de son bâti pour l'installation d'une structure provisoire destiné à accueillir des services départementaux	La plaine de Vérane - 83340 LES MAYONS	Terrain nu de 8995 m ² supportant un bâti de 95 m ²	01/07/2022	36 mois	18 000,00€	Commune des Mayons
2022-1373	16/09/2022	061L06	Convention de mise à disposition de locaux pour les consultations PMI du Département	460, avenue du XVème Corps 83600 FREJUS	25 m ²	01/09/2022	1 an	Gratuit	Commune de Fréjus
2022-1494	26/09/2022	126L11	Convention de mise à disposition du domaine public d'un bureau de consultation PMI à l'hôpital Georges Sand	Hopital Georges SAND, 421 avenue Jules Renard-83500 la Seyne sur Mer	16,21 m ²	26/09/2022	1 an	Gratuit	Centre Hospitalier Intercommunal Toulon la Seyne (CHITS)
2022-1501	05/10/2022	004L07	Convention d'occupation précaire pour les permanences sociales départementales	20 rue République, 83 460 Les Arcs	20 m ²	05/10/2022	1 an	Gratuit	Commune des Arcs
2022-1864	24/11/2022	023L12	Convention de mise à disposition des locaux de la salle des fêtes de la Maison des Services Publics pour les besoins des services sociaux départementaux	9 rue de l'Hopital	20 m ²	24/11/2022	1 an	Gratuit	Commune de Brignoles

Département du Var locataire ou occupant de locaux

2022-1856	25/11/2022	090L07	Avenant N 2 de à la convention N CO 2020-337 de mise à disposition gratuite de locaux pour les consultation de la Protection Maternelle Infantile	19 Av Anatole France 83191 OLLIOULES	25 m ²	01/09/2022	1 an	Gratuit	Commune d'OLLIOULES
2022-1910	09/12/2022	023L13	Convention de mise à disposition multisites salle des fêtes et le jardin de la Maison des Service Public	9 rue de l'Hopital, 83170 BRIGNOLES	200 m ²	01/12/2022	13 mois	Gratuit	Commune de Brignoles
2022-1910	09/12/2022	023L14	Convention de mise à disposition multisites salle polyvalente au complexe sportif Jean Jacqués Marcel	8, place Gross Gerau, 83170 BRIGNOLES	700 m ²	01/12/2022	13 mois	Gratuit	Commune de Brignoles
2022-1910	09/12/2022	023L15	Convention de mise à disposition multisites salle Gavoty	4, rue Entraigues, 83170 BRIGNOLES	250 m ²	01/12/2022	13 mois	Gratuit	Commune de Brignoles
2022-1910	09/12/2022	023L16	Convention de mise à disposition multisites Hall des expositions	Cours de la liberté, 83170 BRIGNOLES	780 m ²	01/12/2022	13 mois	Gratuit	Commune de Brignoles
2022-1919	06/12/2022	112L02	Convention de mise à disposition gratuite de locaux au sein du CCAS au profit des permanences PMI du Département	5 avenue Aristide Briand, 83270 ST CYR SUR MER	25,56 m ²	01/01/2023	1 an	Gratuit	Commune de St Cyr
2022-1953	20/12/2022	130L05	Convention d'occupation de locaux au sein du CIAS de la Vallée du Gapeau pour les permanences de proximité de la Maison des Aidants de la direction de l'autonomie	1193 avenue des Sénéés, 83210 SOLL ES PONT	22 m ²	20/12/2022	1 an	Gratuit	Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Vallée du Gapeau de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
2022-1956	02/01/2023	144L04	Avenant 4 au bail du 31/2000- Lettre avenant en rapport avec le décret tertiaire	Parc tertiaire Valgora, bât A 83160 La Valette du Var	1341m ²	02/01/2023	9 ans	sans objet	SCPI NOTAPIERRE
2023-32	06/01/2023	123L03	Contrats onéreux de Stationnements à Sanary au profit des travailleurs sociaux du Département	Parcs de stationnement Esplanade et Leclerc- Picotière 83110 Sanary- sur-mer	Néant	01/11/2022	1 an	3 388,00 €	Commune de Sanary
2023-5	23/01/2023	007L07	Avenant 2 à la convention n 2019-918 portant mise à disposition d'un terrain à titre gracieux afin d'aménager un collège provisoire le temps des travaux	Quartier RATTON à AUPS 83630	parcelles cadastrées : Section F n 119 et n 295 superficie : 12362 m ²	21/11/2022	7 mois	Gratuit	Commune d'AUPS

Département du Var locataire ou occupant de locaux

2023-6	09/01/2023	112L02	Avenant 1 à la convention N° CO 2003-1433 du 13 novembre 2003 portant mise à disposition gratuite de locaux au sein du CCas de St Cyr au profit des travailleurs sociaux du Département	avenue Aristide Briand 83270 St Cyr sur mer	31,80 m²	09/01/2023	1 an	Gratuit	Commune de St Cyr
2023-4	16/01/2023	127L02	Convention portant mise à disposition gratuite de locaux à la médiathèque de Signes	rue Frederic Mistral 83870 SIGNES	13,5 m²	16/01/2023	1 an	Gratuit	Commune de Signes
2023-245	16/02/2023	Néant	Convention Conférence Historique dans la semaine départementale de l'Histoire et de l'Archéologie	Centre culturel 83700 SAINT-RAPHAEL	281m²	08/03/2023	1 jour	Gratuit	Commune de Saint-Raphaël
2023-246	16/02/2023	Néant	Convention Conférence Historique dans la semaine départementale de l'Histoire et de l'Archéologie	Centre culturel 83700 SAINT-RAPHAEL	281m²	11/03/2023	1 jour	Gratuit	Commune de Saint-Raphaël
2023-414	27/02/2023	Néant	Convention Conférence Historique dans la semaine départementale de l'Histoire et de l'Archéologie	Salle Communale Maison du Peuple 83640 SAINT ZACHARIE	271 M²	27/02/2023	1 jour	Gratuit	Commune de Saint Zacharie
2023-415	03/03/2023	Néant	Convention Conférence Historique dans la semaine départementale de l'Histoire et de l'Archéologie	Salle Jean Moulin / Musée de la Fleur	178 m² / 230 m²	03/03/2023	1 jour	Gratuit	Commune d'Ollioules
2023-254	28/03/2023	Néant	Convention de mise à disposition à titre onéreux de locaux au sein du Palais des congrès Neptune de Toulon	Place de Besagne, 83000 TOULON	798 m²	04/04/2023	1 jour	6 636,00 €	Société Publique Locale Toulon Métropole Evènements et Congrès

Département du Var propriétaire ou bailleur de locaux

Département du Var propriétaire ou bailleur de locaux									
N° Contrat	Date de signature	N° Bien	OBJET	Adresse du bien	Superficie bâti en m²	Prise d'effet du contrat	Durée du contrat	Montant annuel du loyer ou de la redevance	Nom du bénéficiaire
2022-302	16/03/2022	099P02	Bail d'immeuble au profit de l'Etat renouvellement de bail_caserne de gendarmerie de Puget-Sur-Argens	Quartier "La Coste"- roule RN7 83480 PUGET-SUR- ARGENS	1238 m²	01/03/2022	9 ans	133 098 €	Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Var
2022-356	16/03/2022	112P01	Bail d'immeuble au profit de l'Etat renouvellement de bail_caserne de gendarmerie de Saint-Cyr-Sur-Mer	ZAC de la Benièrè- Lieu-dit "Les Pradeaux" 83270 SAINT-CYR- SUR MER	919 m²	01/04/2022	9 ans	150 180 €	Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Var
2022-540	29/04/2022	050P21	Bail d'immeuble au profit de l'Etat- Avenant n°2-Révision de loyer- Caserne de gendarmerie de Draguignan	183 avenue Alphonse Daudet 83 300 DRAGUIGNAN	6 801 m²	01/04/2022	36 mois	475 500 €	Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Var
2022-541	29/04/2022	121P02	Bail d'immeuble au profit de l'Etat- Renouvellement-Caserne de gendarmerie de Salernes	Lieu-dit "La Manserve" RDn°560 83 690 SALERNES	672 m²	01/04/2022	108 mois	43 400 €	Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Var
2022-911	22/06/2022	050P40	Avenant n°1 de la convention n°2021-869 portant sur la mise à disposition des locaux le temps de la réhabilitation de l'îlot de l'horloge	94 rue Juiverie 83300 DRAGUIGNAN	335 m²	17/06/2022	18 mois	Gratuit	Commune de Draguignan
2022-937	29/06/2022	137P67	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Maurice Genevoix de Toulon	698 Rue Sainte Claire Deville 83000 TOULON	90 m²	16/07/2022	1 an	8 268 € Recettes percues par Collège	██████████
2022-174	08/07/2022	137P49	Convention portant mise à disposition à titre onéreux d'une propriété départementale dénommée "La Colline de Sainte Musse - Résidence EHPAD Le COSOR"	1360 Vieux Chemin de Sainte Musse à Toulon et LA GARDE	4243,10 m²	14/06/2022	9 ans 6 mois 19 jours	262 004,80 €	Association d'Entraide Médico-Sociale (AEMS)

Département du Var propriétaire ou bailleur de locaux

2022-956	11/07/2022	062P01	Convention de mise à disposition à titre onéreux de la Maison départementale de la nature du Plan	Chemin de la Bouilla, 83 130 LA GARDE	377 m²	14/07/2022	1 soirée	447€	Commune de LA GARDE
2022-1029	13/07/2022	137D19	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Peiresc de Toulon	31 Boulevard de Strasbourg 83000 TOULON	21 m²	16/07/2022	1 an	3 240 € Recettes perçues par Collège	██████████
2022-1028	13/07/2022	137D19	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Peiresc de Toulon	31 Boulevard de Strasbourg 83000 TOULON	105 m²	16/07/2022	1 an	7 380 € Recettes perçues par Collège	██████████
2022-1052	19/07/2022	137P26	Bail du Tribunal Administratif de Toulon	5 rue Racine, 83000 TOULON	1632,62 m²	01/01/2022	9 ans	88 700 €	Conseil d'Etat - Tribunal administratif de Toulon
2022-1108	29/07/2022	062D03	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Jacques Yves Cousteau de La Garde	310 Avenue Jules Ferry 83130 LA GARDE	86 m²	16/07/2022	1 an	8 400 € Recettes perçues par Collège	██████████
2022-1147	01/08/2022	062P01	Convention de mise à disposition à titre onéreux d'un espace pour le stationnement d'un véhicule électrique à TENS DU PLAN	Maison YUPPA Lieu dit Le Plan - Les Castelles 83130 La Garde	/	01/08/2022	1 an	100,00€	Société Bois et Jardin
2022-1010	06/10/2022	055L04	Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un bureau au profit de l'association ISATIS	4, place de la République 83440 FAYENCE	8 m²	06/10/2022	1 an	Gratuit	Association ISATIS
2022-1109	29/07/2022	062D03	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Jacques Yves Cousteau de La Garde	310 Avenue Jules Ferry 83130 LA GARDE	86 m²	16/07/2022	1 an	8 400 € Recettes perçues par Collège	██████████
2022-1245	14/09/2022	009P02	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux sur l'ancienne gendarmerie de Bandol, pour y établir un centre d'hébergement temporaire de personnes déplacées en provenance d'Ukraine	122 rue René Cassin, 83 150 BANDOL	711,68 m²	01/10/2022	6 mois	Gratuit	Association La Ligue de l'Enseignement - FOL du Var

Département du Var propriétaire ou bailleur de locaux

2022-1377	23/09/2022	137D19	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Peiresc de Toulon	31 Boulevard de Strasbourg 83000 TOULON	21 m²	23/09/2022	10 mois	2 700 € Recettes perçues par Collège	██████████
2022-1427	26/09/2022	144P05	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Alphonse Daudet de La Valette du Var	71 Impasse Gabriel Amoretti 83160 LA VALETTE DU VAR	120 m²	16/07/2022	1 an	Gratuit	██████████
2022-1606	24/11/2022	123P06	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège La Guicharde de Sanary sur Mer	82 Chemin des Mas de l'Huide 83110 SANARY	91 m²	16/07/2022	1 an	5 083,92 € Recettes perçues par Collège	██████████
2022-1922	15/12/2022	49P09	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège La Ferrage de Cuers	197 Avenue Jean Moulin 83390 CUERS	105 m²	01/09/2022	11 mois	5 610 € Recettes perçues par Collège	██████████
2022-1937	19/12/2022	073D07	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Pierre de Coubertin du Luc en Provence	Avenue Pierre de Coubertin 83340 LE LUC	95 m²	05/12/2022	8 mois	Gratuit	██████████
2023-43	27/01/2023	104P01	Avenant n 1 au bail d'immeuble en date du 1er décembre 2019 Révision de loyer_Caserne de gendarmerie de Rians	10 chemin Saint Marc 83560 RIANs	730 m²	01/12/2022	9 ans	45 147,00 €	Colonel Commandant groupement de gendarmeries du Var
2023-45	27/01/2023	073P05	Bail d'immeuble au profit de l'Etat_Caserne de gendarmerie du Luc-En-Provence	9039 RN97 LD Les Retraches 83 340 LE LUC EN PROVENCE	1401 m²	01/08/2022	9 ans	112 433,00€	Colonel Commandant groupement de gendarmeries du Var
2023-94	27/01/2023	049P03	Bail d'immeuble au profit de l'Etat_Caserne de gendarmerie du Cuers	37 boulevard Gambetta 83390 CUERS	598 m²	01/10/2022	9 ans	33 729,00 €	Colonel Commandant groupement de gendarmeries du Var
2023-44	27/01/2023	004P03	Avenant n 2 au bail d'immeuble en date du 7 novembre 2016 Révision de loyer_Caserne de gendarmerie des Arc-Sur-Argens	Quartier Bourgogne-route nationale 555 83460 LES ARCS SUR ARGENS	1154 m²	15/09/2022	9 ans	97 100,00 €	Colonel Commandant groupement de gendarmeries du Var

Département du Var propriétaire ou bailleur de locaux

2023-130	10/02/2023	137P31	Convention de mise à disposition à titre onéreux de locaux départementaux sis Maison du Numérique et de l'Innovation	Place Georges Pompidou, 83000 TOULON	293,43 m ²	01/01/2023	3 ans	9 824,15 €	Fondation Méditerranéenne d'Etudes Stratégiques (FMES)
2023-131	10/02/2023	137P31	Convention de mise à disposition à titre onéreux de locaux départementaux sis Maison du Numérique et de l'Innovation	Place Georges Pompidou, 83000 TOULON	4885,91 m ²	01/01/2023	3 ans	116 892,00 €	Association YNCRA MEDITERRANEE
2023-132	10/02/2023	137P31	Convention de mise à disposition à titre onéreux de locaux départementaux sis Maison du Numérique et de l'Innovation	Place Georges Pompidou, 83000 TOULON	1652,10 m ²	01/01/2023	3 ans	67 422,36 €	Association Toulon Var Technologie (TVT)
2023-434	27/03/2023	009P002	Avenant n 2 à la convention de mise à disposition de locaux sur l'ancienne gendarmerie de Bandol, pour y établir un centre d'hébergement temporaire de personnes déplacées en provenance d'Ukraine	122 rue René Cassin, 83 150 BANDOL	711,68 m ²	01/04/2023	3 mois	Gratuit	Association La Ligue de l'Enseignement - FOL du Var
2023-213	30/03/2023	Néant	Convention Journées Européennes des Métiers d'Arts Abbaye de la Celle	Abbaye de la Celle 83170 La Celle	331 m ²	31/03/2023	3 jours	Gratuit	Communauté d'Agglomération Provence Verte



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A2

OBJET : ACCEPTATION DES INDEMNITES DE SINISTRES AFFERENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.3211-2,

Vu le code des assurances,

Vu la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A4 du 1^{er} juillet 2021 et la délibération n°A4 du 26 octobre 2022 donnant délégations de certaines attributions du Conseil départemental au Président du Conseil départemental, notamment pour accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance quel qu'en soit le montant et quelles que soient la nature et l'origine du sinistre valant pour la période de janvier à décembre 2022,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 2 juin 2023

PREND ACTE :

- des décisions d'acceptation des indemnités de sinistre prises par le Président du Conseil départemental pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée et telles que présentées en annexe pour un montant de 269 118,93 € TTC réparti comme suit :

- contrat assurance dommage aux biens : 237 018,20 € TTC correspondant à 41 indemnités,
- contrat d'assurance dommages-ouvrages : 28 964,84 € TTC correspondant à 3 indemnités.
- contrat d'assurance flotte véhicule : 3 135,89 € TTC correspondant à 2 indemnités,

Les recettes correspondantes ont été inscrites au budget départemental chapitre 75, fonction 01, article 75888, chapitre 75, fonction 221, article 75888 et chapitre 75, fonction 80, article 75888.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166072-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

DÉCISIONS D'ACCEPTATIONS DES INDEMNITES DE SINISTRES						
INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES						
POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022						
Date de sinistre	Nature de contrat	Biens départementaux	Objet	Date décision	Indemnité	
20/10/2021	Assurance dommages aux biens	RD 74 à Ste Maxime	Choc de véhicule identifié	17/01/22	887,57	
03/07/2018	Assurance dommages aux biens	Piste cyclable à Toulon	Choc de véhicule identifié	07/02/22	456,00	
02/01/2022	Assurance dommages aux biens	Collège de la Peyroua le Muy	Choc de véhicule identifié	25/03/22	1 224,37	
21/09/2020	Assurance dommages aux biens	Locaux des forestiers à Pignans	Infiltration	25/03/22	1 000,00	
13/03/2022	Assurance dommages aux biens	RD19 à Fayence	Choc de véhicule identifié	25/04/22	1 335,38	
16/05/2022	Assurance dommages aux biens	RD 26 à Ollioules	Choc de véhicule identifié	06/05/22	3 264,00	
28/12/2021	Assurance dommages aux biens	RD 37 à Montauroux	Choc de véhicule identifié	11/05/22	1 611,60	
11/05/2022	Assurance dommages aux biens	Collège Wallon à la Seyne sur Mer	Vol et vandalisme	11/05/22	4 777,00	
10/09/2021	Assurance dommages aux biens	RD 98 à la Crau	Choc de véhicule identifié	17/05/22	635,82	
23/03/2022	Assurance dommages aux biens	Collège Berty Albrecht à Ste Maxime	Vandalisme	21/06/22	384,00	
24/04/2022	Assurance dommages aux biens	RD 8 à Roquebrune/Argens	Choc de véhicule identifié	27/06/22	4 812,05	
02/05/2022	Assurance dommages aux biens	RD 563 à Fayence	Choc de véhicule identifié	01/07/22	7 344,48	
03/06/2018	Assurance dommages aux biens	Bâtiment Fond Clovisse	Choc de véhicule identifié	05/07/22	1 071,60	
10/03/2022	Assurance dommages aux biens	RD 97 à Cuers	Choc de véhicule identifié	11/07/22	1 220,33	
28/12/2021	Assurance dommages aux biens	RD 14 à Pierrefeu	Choc de véhicule identifié	11/07/22	114,64	
29/07/2022	Assurance dommages aux biens	Collège des Eucalyptus à Ollioules	Choc de véhicule identifié	22/07/22	2 081,70	

annexe à la délibération du Conseil départemental du 13 juin 2023

24/09/2020	Assurance dommages aux biens	RD 226 au Castellet	Choc de véhicule identifié	16/08/22	1 823,81
06/03/2022	Assurance dommages aux biens	RD 29 à la Garde	Choc de véhicule identifié	16/08/22	3 581,75
16/08/2022	Assurance dommages aux biens	RDN 7 à Brignoles	Choc de véhicule identifié	12/09/22	2 454,00
15/06/2022	Assurance dommages aux biens	PCL 559 au Lavandou	Choc de véhicule identifié	13/09/22	2 053,74
28/04/2022	Assurance dommages aux biens	RD 197 à Hyères	Choc de véhicule identifié	14/09/22	694,26
13/11/2020	Assurance dommages aux biens	RD 12 à Hyères	Choc de véhicule identifié	23/09/22	21,84
27/09/2022	Assurance dommages aux biens	RD 25 au Muy	Choc de véhicule identifié	07/10/22	4 125,15
29/06/2020	Assurance dommages aux biens	RD 14 à Collobrières	Choc de véhicule identifié	07/10/22	3 506,77
29/10/2018	Assurance dommages aux biens	Bât des Lices porte garage	Choc de véhicule identifié	07/11/22	12 169,55
05/04/2022	Assurance dommages aux biens	Collège Bertly Albrecht de Ste Maxime	Bris de glace	07/11/22	207,20
03/07/2018	Assurance dommages aux biens	RD 25 à Ste Maxime	Choc de véhicule identifié	07/11/22	601,80
04/04/2018	Assurance dommages aux biens	RD 25 à Callas	Choc de véhicule identifié	07/11/22	1 460,45
06/08/2020	Assurance dommages aux biens	RD 30 à Montmeyan	Choc de véhicule identifié	08/11/22	975,95
22/03/2020	Assurance dommages aux biens	RD 97 à Carnoules	Choc de véhicule identifié	08/11/22	4 976,00
26/10/2021	Assurance dommages aux biens	RD 4 à Saint Paul en Forêt	Choc de véhicule identifié	09/11/22	2 066,54
01/07/2022	Assurance dommages aux biens	Collège Leï Garrus Saint Maximin	Choc de véhicule identifié	29/11/22	817,20
02/11/2022	Assurance dommages aux biens	RD 202 à Signes	Choc de véhicule identifié	29/11/22	11 362,20
20/07/2022	Assurance dommages aux biens	RD 92 à Ollioules	Choc de véhicule identifié	05/12/22	2 536,36
21/01/2021	Assurance dommages aux biens	RD 12 à Hyères	Choc de véhicule identifié	05/12/22	7 380,00
12/2019	Assurance dommages aux biens	CAT NAT 2019	Inondation	05/12/22	18 188,39
23/09/2022	Assurance dommages aux biens	RD 19 à Bargemon	Choc de véhicule identifié	21/12/22	4 089,86
19/09/2021	Assurance dommages aux biens	RD 71 à Trigance	Choc de véhicule identifié	21/12/22	4 215,60
06/09/2021	Assurance dommages aux biens	RD N7 au Cannet des Maures	Choc de véhicule identifié	21/12/22	4 275,60

annexe à la délibération du Conseil départemental du 13 juin 2023

12/11/2021	Assurance dommages aux biens	Collège de l'Estérel à Saint Raphaël	Choc de véhicule identifié	21/12/12	2 016,00
11/19	Assurance dommages aux biens	CAT NAT 2019	Inondation	21/12/22	109 197,64
					237 018,20
07/11/2020	Assurance dommage ouvrage	Gymnase à la Londe	Infiltration	17/01/22	26 168,84
15/11/2021	Assurance dommage ouvrage	Collège Raimu à Bandol	Infiltration	06/04/22	1 086,00
06/09/2022	Assurance dommage ouvrage	collège Raimu à Bandol	Infiltration et fissure	06/09/22	1 710,00
					28 964,84
07/12/2021	Assurance flotte automobile	BL-148-SP	Dommages tout accident	07/02/22	2 800,00
08/03/2022	Assurance flotte automobile	401 AT 83	Bris de glace	06/04/22	335,89
					3 135,89
					269 118,93



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A3

OBJET : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AUX ASSOCIATIONS - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - EXERCICES 2021 ET 2022

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelée à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.3211-2,

Vu sa délibération du Conseil départemental n°A4 du 26 octobre 2022 donnant délégation au Président du Conseil départemental, notamment pour autoriser au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre dans la limite d'une cotisation maximale de 100 000 €

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

PREND ACTE :

- de l'information sur le renouvellement de l'adhésion aux associations dont le Département est membre, prise au titre des exercices 2021 et 2022, par le Président du Conseil départemental, au nom du Département lorsque la cotisation n'excède pas 100 000 euros, telle que présentée dans le tableau en annexe.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166612-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

Renouvellement de l'adhésion aux associations au titre de l'année 2021 et 2022

Nom tiers	2 021	2 022
ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE (ADF)	83 280,37 €	83 983,46 €
ASSOCIATION FRANCAISE POUR L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (AFIGEO)	680,00 €	710,00 €
AGIR POUR LE TRANSPORT PUBLIC	2 400,00 €	2 400,00 €
ALLIANCE NATIONALE VILLES INNOVATION	6 150,93 €	6 150,93 €
ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL (ANEL)	7 215,00 €	7 215,00 €
CLUB DES UTILISATEURS DE SEDIT MARIANNE (CUSMA)	1 200,00 €	
ASSOCIATION FRANCAISE DES CORRESPONDANTS A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (AFCDP)	450,00 €	450,00 €
ASSOCIATION DES FINANCIERS, CONTROLEURS DE GESTION, EVALUATEURS ET MANAGEURS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (AFIGESE)		340,00 €
ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITES POUR LES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET L'AUDIOVISUEL (AVICCA)	5 330,00 €	5 355,00 €
ASSOCIATION CIP CLUB INFORMATIQUE PROVENCE MEDITERRANEE	550,00 €	
ASSOCIATION COTER NUMERIQUE	480,00 €	480,00 €
ASSOCIATION FRANCAISE DES AIDANTS	550,00 €	550,00 €
INSTITUT DES ROUTES, DES RUES ET DES INFRASTRUCTURES (IDRRIM)	800,00 €	850,00 €
ASSOCIATION RESERVES NATURELLES DE FRANCE (RNF)	520,00 €	520,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL ORDRE DES DAGES FEMMES (CDOSFV)	1 800,00 €	1 800,00 €
CLUB DES RESPONSABLES INFRASTRUCTURES ET DE PRODUCTION	1 440,00 €	1 440,00 €
CLUB UTILISATEURS DE PROGICIELS	500,00 €	
COMITE REGIONAL TOURISME PACA (CRT)	12 902,00 €	12 902,00 €
ASSOCIATION FORET MODELE DE PROVENCE	900,00 €	900,00 €
GERONTOPOLE SUD	500,00 €	500,00 €
ASSOCIATION NATIONALE ELUS DE MONTAGNE	4 135,00 €	4 211,58 €
OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ACTION SOCIALE (ODAS)	11 880,00 €	
OBSERVATOIRE REGIONAL DES TRANSPORTS PACA (ORT)		750,00 €
RISINGSUD	5 000,00 €	5 000,00 €
VELO ET TERRITOIRES DRC	5 000,00 €	5 000,00 €
ASSOCIATION DES VILLES MARRAINES	4 000,00 €	
Total :	157 663,30 €	141 507,97 €



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A4

OBJET : ACTIONS EN JUSTICE DU DEPARTEMENT - COMPTE-RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3221-10-1,

Vu la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 relative à la simplification et à la clarification du droit et d'allègement des procédures,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A4 du 26 octobre 2022 accordant délégation de compétence au Président du Conseil départemental,

Vu le compte-rendu des actions en justice pour la période du 1^{er} février 2023 au 17 avril 2023 joint en annexe,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 2 juin 2023

PREND ACTE :

- du compte-rendu des actions en justice intentées contre le Département et de celles intentées au nom du Département, pour lesquelles le Président du Conseil départemental est chargé, par délégation de l'assemblée délibérante, d'ester en justice, pour la période du 1^{er} février 2023 au 17 avril 2023, tel que joint en annexe.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc165777-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A5

OBJET : FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - COMPTE-RENDU FAIT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3221-12-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport du Président,

Vu les délibérations du Conseil départemental n°A4 du 1^{er} juillet 2021 modifiée et A4 du 26 octobre 2022 accordant délégation de compétence au Président du Conseil départemental, pour prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances,

Considérant l'information à la commission habitat et logement du 24 mai 2023

PREND ACTE :

- du compte-rendu concernant les décisions relatives au fonds de solidarité pour le logement au titre de l'année 2022, telles que présentées dans le tableau ci-annexé.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166047-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

**Décisions relatives au fonds de solidarité pour le logement
Aides financières 2022**

		2022	
		Nombre de bénéficiaires	Montant total
Aides financières	Accès	703	473 075 €
	Maintien	119	154 313 €
	Energie	1274	376 701 €
Subventions	Actions favorisant l'accès, le maintien dans le logement et la prévention des impayés d'énergie	697	474 640 €
Total		2793	1 478 729 €

	2022
Budget FSL - recettes Compte administratif	608 239€



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A6

OBJET : DEMANDES D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU TITRE DE L'ANNEE 2022 - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3211-2,
Vu les délibérations du Conseil départemental n°A4 du 1^{er} juillet 2021 modifiée et n°A4 du 26 octobre 2022 donnant délégations de compétences au Président du Conseil départemental, notamment pour demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions pour tout projet ou toute action quel que soit le montant,
Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

PREND ACTE :

- du récapitulatif des demandes d'aides financières formulées par le Président du Conseil départemental auprès de l'État et des collectivités territoriales, au titre de l'exercice 2022, pour un montant total de financements sollicités de 4 285 766,05 euros, tel que joint en annexe.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc160991-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

DEMANDES D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - EXERCICE 2022

INTITULÉ DE LA DEMANDE	OBJET DE LA DEMANDE	DEMANDES AUPRÈS DE L'ETAT OU DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	DATE DE LA DEMANDE	ETAT DE LA DEMANDE	MONTANT
DSID	Poursuite du plan de rénovation des collèges 2019-2024	ETAT	24/01/2022	Demande attribuée	864 636,87 €
DSID	Construction d'un gymnase sur la commune de Roquebrune sur Argens	ETAT	18/08/2022	Demande rejetée	1 700 000,00 €
Subvention de la Direction Régionale des affaires culturelles	Réfection couverture pavillon Nord-Est du Couvent Royal à St-Maximin	REGION	15/03/2022	Demande attribuée	55 000,00 €
Subvention FIPD "Programme S"	Sécurisation des établissements scolaires	ETAT	11/04/2022	Demande rejetée	160 000,00 €
Subvention de la Direction Départementale des Territoires et de la mer	Animation auprès des scolaires du bassin versant de l'argens sur le risque inondation - PAPI ARGENS ET COTIER DE L'ESTEREL - ACTION 9	ETAT	30//06/2022	En cours d'instruction	105 000,00 €
Subvention à l'agence de l'eau	Observatoire de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable - avancement des études des intercommunalités et saisie des données pour un poste de chargé de mission de l'observatoire	ETAT	24/02/2022	En cours d'instruction	27 500,00 €
Subvention à la Direction Régionale de l'archéologie et de la culture	Diagnostics archéologique réalisés sur la période du 01/06/21 au 31/05/2022	ETAT	12/12/2022	En cours d'instruction	979 359,18 €

DEMANDES D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - EXERCICE 2022

Subvention de la Direction Régionale des affaires culturelles	Labellisation à l'opération PREMIERES PAGES Sensibilisation à la lecture du jeune public	REGION	20/06/2022	En cours d'instruction	5 000,00 €
Subvention au titre du FNADT - CPER 2021-2027	Etude d'opportunité de la liaison Rians - Saint-Paul-lez-Durance (liaison RD3-RD11)	ETAT	10/02/2022	Demande attribuée	24 997,00 €
Subvention RNNPM dotation de fonctionnement	Dotation de fonctionnement Réserve nationale naturelle de la plaine des Maures	ETAT	24/01/2022	Demande attribuée	164 573,00 €
Dispositif de surveillance estivale de patrouilles assuré par les forestiers sapeurs du Département du Var au titre de l'année 2022	Dispositif de surveillance estivale de patrouilles assuré par les forestiers sapeurs du Département du Var au titre de l'année 2022	ETAT	09/08/2022	Demande attribuée	119 700,00 €
acquisition de deux véhicules camion citerne de feux légers (ccfl) - direction départementale des territoires et de la mer	Acquisition de deux véhicules camion citerne de feux légers (ccfl) - direction départementale des territoires et de la mer	DDTM	09/08/2022	En cours d'instruction	80 000,00 €
TOTAL DES FINANCEMENTS SOLLICITES					4 285 766,05 €



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A5

OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICE PUBLICS LOCAUX - ETAT DES TRAVAUX REALISES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales selon l'article L.1413-1,

Vu l'article L.2002-276 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A4 du 10 novembre 2022 relative à la composition de la commission d'appel d'offre, du jury habilité à donner à un avis dans le cadre des marchés de maîtrise d'œuvre, de la commission de délégation des services publics locaux et de la commission consultative des services publics locaux,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 5 décembre 2022,

Considérant l'information à la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 2 juin 2023

PREND ACTE :

- du rapport de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2021 relatif au contrat de partenariat COLOGEN, présenté à la commission consultative des services publics locaux le 5 décembre 2022.
- du rapport d'information relatif au transfert de la délégation de service public SMO THD (syndicat mixte ouvert très haut débit) à un groupement de collectivités par voie de convention de coopération.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166811-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

RAPPORT DE SYNTHÈSE CCSPL/ CONTRAT DE PARTENARIAT COLOGEN

Historique:

Afin de répondre au besoin prioritaire de 3 collèges devant être construits (ou reconstruits) dans des délais très courts et au regard d'un contexte financier tendu, le Département a approuvé, par délibération n°G13 du 14/12/2015, le projet de contrat de partenariat COLOGEN et a signé le **17 décembre 2015** ledit contrat avec la société de projet ad hoc « **COLOGEN** », filiale à 100 % Eiffage, créée par le groupement Eiffage SA- Dervaux Participation 17. Il s'agissait de:

- construire à Carcès, un collège (capacité 700) et un gymnase pour la rentrée 2017
- restructurer / reconstruire le collège de l'Estérel à Saint-Raphaël (capacité 800) et le collège l'Herminier à la Seyne-sur-Mer (capacité 800), pour une mise à disposition des deux collèges en février 2018.

Le contrat de partenariat confie à la société COLOGEN, pour une durée de 25 ans d'exploitation (à partir de la date de mise à disposition la plus tardive), le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance (curative, préventive et GER), l'exploitation technique ainsi que diverses prestations de service contribuant au bon fonctionnement des ouvrages relevant de l'opération A (Collège de Carcès), de l'opération B (Collège l'Herminier à la Seyne-sur-Mer) et de l'opération C (Collège l'Estérel à Saint Raphaël).

Information aux élus et rapport annuel :

Conformément à l'article 22 du contrat de partenariat, le Partenaire est tenu de produire à la personne publique, dans les quatre mois suivant le terme du premier exercice de chaque année civile, à compter de la première date effective de mise à disposition (MAD), un rapport annuel comprenant un compte-rendu technique, un compte-rendu financier et un compte-rendu sur les performances.

Indépendamment des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la signature du contrat, celui-ci reste soumis à l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 et aux dispositions du CGCT alors applicables (L1414-1 et suivants). En application de l'article L 1413-1 du CGCT, la CCSPL est appelée à se prononcer sur le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat. Enfin, suivant l'article L 1414-1 du CGCT, un rapport est présenté par l'exécutif de la personne publique, à son assemblée délibérante, afin de permettre le suivi de l'exécution du contrat. A l'occasion de la présentation du rapport, un débat est organisé sur l'exécution du contrat de partenariat.

Respect des objectifs contractuels :

=> Les délais de livraison fixés par le contrat ont tous été respectés :

- le collège de Carcès et son gymnase ont été livrés le 31 juillet 2017
- les collèges de l'Herminier à la Seyne sur Mer et l'Estérel à St Raphaël ont été livrés le 19 février 2018

L'enveloppe globale du contrat et les coûts d'investissement ont été respectés, ainsi que les engagements contractuels et notamment : respect de l'image architecturale, conception bioclimatique, obtention des labels BDM, effinergie, etc...

=> respect de la part d'exécution du contrat dédié aux PME

=> respect de la part d'exécution du contrat dédié à la promotion de l'emploi des personnes en insertion professionnelle

Des ajustements opérationnels sont apparus nécessaires en cours de chantier et lors de la mise en fonctionnement des ouvrages, qui, au 31/12/2021, restent contenus dans l'enveloppe de provisions prévue à cet effet.

Faits marquants de l'exercice 2021:

- signature de l'avenant 3 par les parties visant à affecter une partie des ressources, dévolue initialement au programme artistique dans les collèges, au financement d'équipements non prévus au contrat engendrant, de facto, une variation minimale en termes de volume financier notamment au niveau des redevances d'entretien/maintenance, gros entretien et réparation.
- distribution de dividendes pour un montant de 85,5K€ approuvée par l'assemblée générale du 28 juin 2021 soit 4,50€ par action (19 000 actions).

- modifications statutaires déposées le 24/12/2021 portant essentiellement sur l'allègement de la procédure de cession des actions, la création d'un conseil de surveillance et la rémunération du Président de la société au titre de son mandat et des modalités de remboursement de ses frais de représentation.

Malgré le contexte sanitaire, il n'y a pas eu d'impact significatif sur les volumes d'exploitation.

Eléments financiers :

L'exercice 2021 demeure proche des données issues du prévisionnel.

Les comptes annuels de la société COLOGEN relatifs à l'exercice clos au 31 Décembre 2021 (certifiés par le commissaire aux comptes) font état d'un bilan totalisant 64 948 K€, d'un chiffre d'affaires de 4 954 K€ issu principalement des redevances départementales et d'un résultat net d'exercice positif à hauteur de 30,2K€.

A ce stade, aucun risque n'a été identifié concernant l'équilibre financier du contrat et de la société. Après échanges et retraitements, il est constaté une quasi concordance entre les données prévisionnelles et celles réalisées. Dès lors, la crise sanitaire semble ne pas avoir eu d'impact significatif sur les volumes d'exploitation.

Par ailleurs, un suivi régulier est opéré concernant les opportunités d'optimisation des contrats de financement en cours (opportunité de refinancement). Les conditions obtenues lors de la fixation des taux semblent toujours optimisées au regard de l'absence de floor dont bénéficie Cologen sur ses contrats et de l'offre actuelle proposée par les établissements bancaires.

Eléments post-clôture:

- cession de la totalité des parts détenues par la SAS Devaux Participations 17 (80,1% du capital) soit 15 219 actions (sur 19 000) au profit d'un fonds d'investissement Quaero European Infrastructure Fund géré par la société de gestion QUAERO CAPITAL. Cette cession a pris effet le 14/02/2022, la société Eiffage conservant 19,9% du capital.
- signature d'un avenant n°4 au cours du 3ème trimestre 2022 ayant principalement pour objet la régularisation des montants de l'article 5.4 de l'avenant 3.

Exploitation/maintenance:

Le périmètre exploitation/maintenance comprend :

- les travaux courants d'entretien et de maintenance technique, les fluides (eau, électricité) et les services associés
- les travaux de gros entretien et de renouvellement technique

Pour réaliser ces prestations, le partenaire s'appuie sur des équipes dédiées au sein des établissements (pilotant des intervenants spécialisés extérieurs), en lien avec les chefs d'établissement et les personnels du département.

Sur la base du rapport annuel sur l'exercice 2021 remis par le partenaire, il apparaît :

- 932 demandes d'intervention de maintenance pour les 3 sites
- performance énergétique : l'ensemble des consommations engageantes est inférieur aux valeurs cibles

Pour Saint Raphaël et La Seyne, cette fixation des volumes de référence interviendra sur la base des résultats opérationnels de l'exercice 2021 (l'année 2020 n'étant pas compatible comme référence).

Conclusion sur le rapport 2021 et le suivi du contrat:

L'exercice 2021, malgré un contexte particulier lié à la pandémie, demeure proche des données issues du prévisionnel.

A ce stade, aucun risque n'a été identifié concernant l'équilibre financier du contrat et de la société. Les contrats de financement sont toujours optimisés au regard de l'absence de floor dont Cologen bénéficie sur ses contrats et de l'offre actuelle proposée par les établissements bancaires.

Concernant les aspects techniques et performantiels, le partenaire répond favorablement à l'ensemble des engagements contractuels.



LE DÉPARTEMENT

SMO THD

Information à la CCSPL du 05 décembre 2022

Transfert de la délégation de service public SMO THD (syndicat mixte ouvert très haut débit) à un groupement de collectivités par voie de convention de coopération.

Préambule

Ce rapport présente les différentes étapes du portage juridique concernant la dissolution du SMO PACA et le transfert de la délégation de service public à un groupement de collectivités. Les aspects financiers et juridiques du dossier seront rapportés dans les bilans annuels à venir.

Contexte

Les réseaux de communications électroniques relèvent de l'économie de marché et sont déployés par les opérateurs privés. Ces derniers privilégient les territoires rentables provoquant ainsi une fracture numérique territoriale. Face à cette réalité, les Collectivités ont la possibilité d'investir sur des réseaux d'initiative publique (RIP) là où la carence de l'investissement privé est constatée.

Ce dispositif public-privé s'est particulièrement mis en œuvre ces dernières années, pour le déploiement des réseaux de communications électroniques en fibre optique avec des arbitrages entre zones d'investissement privé et zones publiques qui ont fortement évolué afin de doper les déploiements et garantir une couverture intégrale du territoire entre 2022 et 2025.

Les EPCI du Var, la Région et les Départements 04,05,13 et 83 ont fait le choix d'un syndicat mixte commun, le SMO PACA THD, pour déployer leur RIP en fibre optique.

Pour faire face à des difficultés financières importantes sur le 04, 05 et 13, le SMO THD PACA a vendu à l'opérateur XP Fibre (SFR) le réseau qu'il avait commencé à construire sur les zones publiques des départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et des Bouches du Rhones.

En conséquence le SMO ne gère désormais plus que la zone publique du département du VAR. Cette activité réduite au territoire du Var ne justifie plus la nécessité de l'existence d'une structure de mutualisation à l'échelle régionale. Dans ce contexte, un consensus a été trouvé pour acter la dissolution du SMO.

Projet

Dissolution du SMO THD PACA au 31/12/2022 induisant

- la reprise de la compétence RIP par les 13 collectivités
- le transfert de la délégation de service public par les 13 collectivités.

Le caractère insécable du réseau a conduit les 13 collectivités à constituer un groupement via une convention de coopération. La date d'effet est fixée au 01 janvier 2023.

Le Département du VAR est coordinateur. Pour ce projet il est assisté par un groupement d'experts composé d'un cabinet d'avocats et d'un cabinet d'expertise comptable.

Les 13 collectivités régionales qui composent le groupement sont :

- Région Sud
- Département du Var 83
- Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon

- Communauté de communes Provence Verdon
- Communauté d' Agglomération Sud Sainte Baume
- Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
- Communauté de communes Pays de Fayence
- Communauté de communes Coeur du Var
- Communauté de communes Golfe St Tropez
- Communauté de communes Vallée du Gapeau
- Dracénie Provence Verdon Agglo
- Estérel côte d'azur agglo
- Communauté d' Agglomération Provence Verte

Etapas

- Délibération du département du Var le 25/04/22 demandant la dissolution du Syndicat, autorisant le Président à engager les démarches nécessaires aux opérations de dissolution et à signer tout document afférent.
- Les membres du syndicat ayant délibéré à l'unanimité en faveur de la dissolution du SMO THD PACA, le comité syndical réuni le 06/10/22 a pris acte de la décision de ses membres et voté un accord de dissolution proposant les conditions de liquidation de la collectivité . Cet accord est voté en Commission Permanente du Département du Var le 05/12/22.
A ce jour, l'accord de dissolution a été délibéré par 8 membres sur 16.
- Vote et Signature de la convention de coopération par chacune des 13 parties prenantes d'ici le 31 /12/22. Cette convention est votée en Commission Permanente du Département du Var le 05/12/22. A ce jour, 8 collectivités sur 13 ont délibéré sur cette convention de coopération et 4 l'ont signé.
- Vote et signature de l'avenant de transfert de la délégation de service public dont le Département du Var sera coordinateur. La délibération du SMO concernant cet avenant à la délégation de service public est prévue le 12 décembre 2022; Il est voté en Commission Permanente du Département du Var le 05/12/22. A ce jour, aucune collectivité ne l'a encore délibéré.
- Saisine du Préfet de Région par le SMO pour un arrêté d'ici le 15 /12/22 prononçant la dissolution du Syndicat au 31/12/22.

Conclusion

Outre la dissolution du SMO et la signature de la convention de coopération, le Département du Var doit mettre en place une organisation interne propre à l'exercice de la compétence récupérée et de sa mission de coordination.



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A8

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES AU TITRE DE L'ANNEE 2022

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental du Var est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 3213-2,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant adoption du règlement financier et budgétaire de la collectivité,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission patrimoine immobilier départemental du 25 mai 2023

PREND ACTE :

- du bilan des acquisitions et des cessions immobilières, pour l'année 2022, tel que joint en annexe.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166156-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

**BILAN DES
ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES
2022**

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	DELIBERATION	SURFACE ACQUISE EN M ²	IDENTITE DU VENDEUR	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
Voirie						
Carrefour giratoire de la RD 14 avec la RD 61	Grimaud	Délibération n°G39 de la Commission permanente du 22 novembre 2021	43 m ²	Société " ATLASS" représentée par M Dimitrios HATZIDIMITRACIS	acte administratif du 5 janvier 2022 sous forme d'échange	150 € soit une soulte en faveur du Département de 350 €
RD 559 Avenue de la Mer	Six-Fours les Plages	Délibération n°G52 de la Commission permanente du 22 février 2021	37 m ²	SAS SIFO	acte administratif du 5 janvier 2022	5 365 €
RD 559 Avenue de la Mer	Six-Fours les Plages	Délibération n°G19 de la Commission permanente du 22 mars 2021	161 m ²	Syndicat des Copropriétaires de la parcelle DC 34	acte administratif du 5 janvier 2022 sous forme d'échange	25 794 € soit une soulte en faveur du Syndicat des copropriétaires de 20 429 €
RD 8 Élargissements Ponctuels	Roquebrune sur Argens	Délibération n°G53 de la Commission permanente du 22 février 2021	896 m ²	██████████	acte administratif du 24 janvier 2022	3 860 €
RDN7 - Aménagement Entrée EST	Le Muy	Délibération n°G44 de la Commission permanente du 13 décembre 2021	25 m ²	Syndicat des Copropriétaires de la parcelle AW100	acte administratif du 09 février 2022	750 €
RD562 et 25 - Reprise d'ouvrages hydrauliques	Callas	Délibération n°G43 de la Commission permanente du 13 décembre 2021	932 m ²	██████████	acte administratif du 24 février 2022	1 900 €

RD562 et 25 - Reprise d'ouvrages hydrauliques	Callas	Délibération n°G43 de la Commission permanente du 13 décembre 2021	396 m ²	██████████ ██████████	<i>acte administratif du 24 février 2022</i>	800 €
RD562 et 25 - Reprise d'ouvrages hydrauliques	Callas	Délibération n°G43 de la Commission permanente du 13 décembre 2021	435 m ²	██████████ ██████████	<i>acte administratif du 24 février 2022</i>	870 €
Aménagement du giratoire "Pont de Lorgues"	Draguignan	Délibération n°G45 de la Commission permanente du 13 décembre 2021	159 m ²	Syndicat des Copropriétaires de la parcelle BL816	<i>acte administratif du 24 février 2022 sous forme d'échange</i>	7 850 € soit une soulte au profit du syndicat des copropriétaires de 7 100 €
RD 82	Le Castellet	Délibération n°G31 de la commission permanente du 24 janvier 2022	200 m ²	██████████	<i>acte administratif du 15 mars 2022</i>	3 600 €
RDN7 / RD 43	Pourrières	Délibération n°G109 de la Commission permanente du 31 mai 2021	1 071 m ²	Etat Français	<i>acte administratif du 17 mars 2022</i>	1 000 €
RD562 et 25 - Reprise d'ouvrages hydrauliques	Callas	Délibération n°G43 de la Commission permanente du 13 décembre 2021	285 m ²	██████████	<i>acte administratif du 24 mars 2022</i>	570 €
RD562 et 25 - Reprise d'ouvrages hydrauliques	Callas	Délibération n°G32 de la Commission permanente du 24 janvier 2022	137 m ²	██████████	<i>acte administratif du 24 mars 2022</i>	280 €
EV 8	Pontevès	Délibération n°G30 de la Commission Permanente du 24 janvier 2022	120 m ²	Commune de Pontevès	<i>acte administratif du 12 avril 2022</i>	Euro symbolique

RDN7 - Régularisation d'emprise	Fréjus	Délibération n°G37 de la Commission permanente du 22 novembre 2021	325 m ²		acte notarié du 13 avril 2022 Maître Céline BARTOLOMEO notaire à Fréjus	73 750 €
RD 559B - Échange avec soulte	La Cadière d'Azur	Délibération n°G118 de la Commission permanente du 31 mai 2021	7 m ²	SCI MONILLEE	acte notarié du 12 mai 2022 (sous forme d'échange) Maître Vancia RELAVE notaire à Le Beausset	76 € soit une soulte en faveur du Département de 324 €
RD 78 délaissé de voirie	Pignans	Délibération n°G17 de la Commission permanente du 27 janvier 2020	236 m ²	Société Les Jardins de Rossima	acte notarié du 20 mai 2022 Maître M.G. LE COCQ, notaire à La Garde	Euro symbolique
EV 8	Pontevès	Délibération n°G44 de la Commission permanente du 25 octobre 2021	368 m ²		acte administratif du 27 juin 2022	552 €
RD 22	Montfort-sur-Argens	Délibération n°G68 de la Commission permanente du 30 mai 2022	145 m ²		acte administratif du 19 juillet 2022	435 €
RD 22	Montfort-sur-Argens	Délibération n°G68 de la Commission permanente du 30 mai 2022	275 m ²		acte administratif du 19 juillet 2022	413 €
RD 559	SAINTE-MAXIME	Délibération n°G67 Commission permanente du 30 mai 2022	155 m ²	Syndicat des copropriétaires de la parcelle AD 1296 dénommée "VILLA MYLAGRADI"	Acte administratif du 25 juillet 2022	Euro symbolique

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	DELIBERATION	SURFACE ACQUISE EN M ²	IDENTITE DU VENDEUR	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 22	Montfort-sur-Argens	Délibération n°G70 de la Commission permanente du 27 juin 2022	106 m ²	SCA OUPALOUX	<i>acte administratif du 08 septembre 2022</i>	1 682 €
RD 22	Montfort-sur-Argens	Délibération n°G70 de la Commission permanente du 27 juin 2022	643 m ²	[REDACTED]	<i>acte administratif du 08 septembre 2022</i>	3 858 €
RD 86 régularisation délaissé de voirie	La Garde	Délibération n°G69 de la Commission permanente du 30 mai 2022	45 m ²	[REDACTED]	<i>acte administratif du 08 septembre 2022</i>	Euro symbolique
RD 559	Carqueiranne	Délibération n°G60 de la Commission permanente du 18 juillet 2022	28 m ²	[REDACTED]	<i>acte administratif du 08 septembre 2022</i>	340 €
RD 46	Toulon	Délibération n°G61 de la Commission permanente du 18 juillet 2022	176 m ²	[REDACTED]	<i>acte administratif du 08 septembre 2022</i>	Euro symbolique
RD 559	Sanary-sur-Mer	Délibération n°G62 de la Commission permanente du 18 juillet 2022	38 m ²	SCI ALEXIS	<i>acte administratif du 20 septembre 2022</i>	9 120 €
RD 559	Sanary-sur-Mer	Délibération n°G69 de la Commission permanente du 27 juin 2022	71 m ²	SC CAMAPREV	<i>acte administratif du 20 septembre 2022</i>	17 040 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	DELIBERATION	SURFACE ACQUISE EN M ²	IDENTITE DU VENDEUR	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 559	Carqueiranne	Délibération n°G60 de la Commission permanente du 18 juillet 2022	148 m ²	SCI MILOS	<i>acte administratif du 03 octobre 2022</i>	1 780 €
RD 559	Sanary-sur-Mer	Délibération n°G59 de la Commission permanente du 27 juin 2022	56 m ²	██████████	<i>acte administratif du 03 octobre 2022</i>	15 706 €
Carrefour giratoire de la RD 14 avec la RD 61	Grimaud	Délibération n°G63 Commission permanente du 18 juillet 2022	3 m ²	██████████████████	<i>acte administratif du 28 novembre 2022</i>	12 €
Carrefour giratoire de la RD 14 avec la RD 61	Grimaud	Délibération n°G63 Commission permanente du 18 juillet 2022	52 m ²	██████████ ██████████ ██████████	<i>acte administratif du 28 novembre 2022</i>	60 €
RDN7 - Aménagement Entrée EST	Le Muy	Délibération n°G85 de la Commission permanente du 26 septembre 2022	142 m ²	██████████████████	<i>acte administratif du 02 décembre 2022</i>	4 300 €
Carrefour giratoire de la RD 14 avec la RD 61	Grimaud	Délibération n° G86 Commission permanente du 26 septembre 2022	60 m ²	██████████████████ ██████████	<i>acte administratif du 12 décembre 2022</i>	252 €
Carrefour giratoire de la RD 14 avec la RD 61	Grimaud	Délibération n° G86 Commission permanente du 26 septembre 2022	172 m ²	██████████████████	<i>acte administratif du 12 décembre 2022</i>	1 116 €


DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	DELIBERATION	SURFACE ACQUISE EN M ²	IDENTITE DU VENDEUR	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 559	Sanary-sur-Mer	Délibération n°G84 de la Commission permanente du 26 septembre 2022	115 m ²	SARL CLOS CECILE	<i>acte administratif du 15 décembre 2022</i>	31 360 €
RD 78	Pignans	Délibération n°G87 Commission permanente du 26 septembre 2022	75 m ²	SARL CMED	<i>acte administratif du 12 décembre 2022</i>	840 €
Aménagement voie d'accès au collège	Aups	Délibération n°G25 de la Commission permanente du 05 décembre 2022	35 m ²		<i>acte administratif du 23 décembre 2022</i>	175 €
Bâtiments – Services Départementaux						
Collège "Pierre de Coubertin"	Le Luc en Provence	Délibération n°G22 de la Commission permanente du 31/05/2021	14 622 m ²	Commune du Luc en Provence	Acte administratif du 05 janvier 2022	acquisition à titre gratuit
Collège "Font de Fillol"	Six-Fours-les-Plages	Délibération n°G12 de la Commission permanente du 21/09/2021	10 781 m ²	Commune de Six-Fours-les-Plages	Acte administratif du 24 janvier 2022	acquisition à titre gratuit

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	DELIBERATION	SURFACE ACQUISE EN M ²	IDENTITE DU VENDEUR	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
Espaces Naturels Sensibles (ENS)						
Terrain communal situé au sein d'un massif forestier	Montferrat Lieu-dit "Beaudron"	Délibération n°G69 de la Commission permanente du 22 février 2021	11 900 m ²	Commune de Montferrat	Acte administratif du 11 janvier 2022	Échange sans soulte
Terrain privé attenant à la base écogardes de l'Espacier	Roquebrune-sur-Argens Lieu-dit "L'Espacier"	Arrêté départemental n°AR 2021-1033 du 26 juillet 2021	8 711 m ²	[REDACTED]	<i>Acte notarié du 07 février 2022</i> <i>Maître Céline BARTOLOMEO, notaire à Roquebrune-sur-Argens</i>	25 000 € Préemption au prix indiqué dans la DIA
Terrains communaux attenants à l'ENS "Le Château de Valbelle"	Tourves Lieu-dit "Le Château"	Délibération n°G 86 de la Commission permanente du 20 septembre 2021	3 601 m ²	Commune de Tourves	Acte administratif du 15 mars 2022	Acquisition à l'euro symbolique
Terrain communal situé en bordure de la RD 30 et en continuité de l'ENS coeur de nature "Mala Soque"	Montmeyan Lieu-dit "Font de Vallat"	Délibération n°G13 de la Commission permanente du 24 janvier 2022	80 000 m ²	Commune de Montmeyan	Acte administratif du 08 juin 2022	Échange sans soulte
Terrain communal situé au sein d'un massif forestier et en continuité de l'ENS "La Verrerie"	Forcalqueiret Lieu-dit "La Verrerie"	Délibération n°G72 de la Commission permanente du 26 septembre 2022	26 763 m ²	Commune de Forcalqueiret	Acte administratif du 20 décembre 2022	Échange sans soulte

**BILAN DES
CESSIONS IMMOBILIÈRES
2022**

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
Voirie						
Carrefour de la RD 14 avec la RD 61 Délaié de voirie	Grimaud Lieu-dit "Chemin de Saint Pierre"	AT 139 : 46 m ² AT 140 : 30 m ² AT 141 : 67 m ² soit une contenance total de 143 m ²	Parcelles issues du domaine public	Société "ATLASS" représentée par son gérant, M Dimitrios HATZIDIMITRACIS	<i>acte administratif du 5 janvier 2022</i> <i>Echange avec soulte</i>	500 € soit une soulte de 350 € au profit du Département du Var
RD 559 Parcelle départementale	Six-Fours les Plages Avenue de la Mer	DC 398 : 37 m ²	Parcelle acquise par le Département du Var auprès de la SAS SIFO	Syndicat des Copropriétaires de la parcelle DC 34	<i>acte administratif du 5 janvier 2022</i> <i>Echange avec soulte</i>	5 365 € soit une soulte en faveur du Syndicat des Copropriétaires de 20 429 €
Ancienne route de Toulon	Pignans Lieu-dit "La Lauve"	D 2144 : 1 300 m ² D 2151 : 3 149 m ² soit une contenance total de 4449 m ²	Parcelles départementales, anciennes réserves foncières de la commune de Pignans devant accueillir la caserne du SDIS et objet d'un échange en 2009.	Communauté de communes Coeur du Var	<i>acte administratif du 24 janvier 2022</i>	212 000 €
Ancienne RD 14 Délaié de voirie	Cuers Lieu-dit "Le Pouverel"	AR 19 : 1 918 m ²	Parcelle départementale sur laquelle est implantée pour par ie la caserne des pompiers, nécessitant une régularisation.	Commune de Cuers	<i>acte administratif du 7 février 2022</i>	115 000 €
RD 557 Parcelle départementale	Draguignan "Pont de Lorgues"	BL 848 : 17 m ²	Parcelle départementale	Syndicat des Copropriétaires de la parcelle BL 816	<i>acte administratif du 24 février 2022</i> <i>Echange avec soulte</i>	750 € soit une soulte au profit du syndicat des copropriétaires de 7 100 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 7 Délaié de voirie	Roquebrune-sur-Argens Lieu-dit "Les Camelines"	BP 325 : 1009 m ² BP 327 : 1185 m ² BP 328 : 1209 m ² soit une contenance totale de 3403 m ²	la parcelle BP 327 est issue du Domaine Public la parcelle BP 325 est issue de la division de la BP 137 la parcelle BP 328 est issue de la division de la BP 133	Société "SCI GOLF ST JOHN"	Acte notarié du 7 février 2022 Maître Céline BARTOLOMEO notaire à Fréjus	41 000 €
RD 35 Délaiés de voirie	Varages Falaise du Baou Lieux-dits " Les Trulets, Descente des Moulins et Les Escabeaux"	AB 232 (34 m ²) AB 233 (350 m ²) AB 234 (7 m ²) AB 235 (177 m ²) AB 493 (190 m ²) AB 494 (155 m ²) AB 496 (198 m ²) AB 499 (395 m ²) AB 236 (260 m ²)- lots 1 à 14 soit une contenance total de 1766 m ²	Parcelles acquises par le Département du Var auprès de : -AB 232,233,234,235 et lots 13-14 de 236 : Époux RAIBAUT/BAZIN par acte administratif du 30 août 1982 et 22 avril 1983 -AB 493 et 494 : Mme Yvette DONATI par acte administratif du 06 août 1982 -AB 496 et lots 2 et 3: Époux VOHLGEMUTH/ANTOINE par acte administratif du 12 août 1982 -AB 499 : Mme Marie LANTELME par acte administratif du 20 juillet 1982 - Lot 1, lots 8 à 12 AB 236 : Époux RAIBAUT/BERNARD par acte administratif du 22 septembre 1982 -Lots 4 à 7 AB 236 : M Fleury RAIBAUT par acte administratif du 16 août 1982	Commune de Varages	acte administratif du 04 mars 2022	euro symbolique non recouvrable



DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 43 délaiés de voirie	Forcalqueiret lieu-dit "Chemin Pré de Castres"	C 661 (550 m ²) C 662 (740 m ²) C 673 (550 m ²) C 736 (150 m ²) C 740 (350 m ²) C 742 (310 m ²) C 744 (228 m ²) soit une contenance total de 2878 m ²	Parcelles acquises par le Département auprès de : - C 661 : Mme Céline DEMAISON par acte administratif du 26 décembre 1979 - C 662 : M Félix CALAIS par acte administratif en 1979 - C 673 : Consorts VINCENS par acte administratif du 22 décembre 1979 - C 736 : Époux REPESSE/DEMAISON par acte administratif du 18 juin 1982 - C 740 et C 742 : Mme REQUIER par acte administratif du 18 juin 1982 - C 744 : M Joseph RASERA par acte administratif du 18 juin 1982	Commune de FORCALQUEIRET	acte administratif du 14 mars 2022	euro symbolique non recouvrable
RD 28 Délaiés de voirie	Saint-Maximin la Sainte Baume lieu-dit "Chemin de Bras"	BH 1047 (485 m ²)	Parcelle issue du domaine public départemental		acte notarié du 12 avril 2022 Maître Carine PIQ notaire à Tourves	5 400 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 559B délaisse de voirie	La Cadière d'Azur lieu-dit "La Noblesse"	B 1990 (34 m ²) et B 1993 (3 m ²) soit une contenance total de 37 m ²	La parcelle B 1990 est issue de la division de la B 1479 et la parcelle B 1990 est issue de la division de la parcelle B 1481. Les parcelles B 1479 et B 1481 ont été acquises auprès de M ALBERT CORDEIL aux termes d'un acte administratif du 05 février 2002	SCI MONILLEE	acte notarié du 12 mai 2022 Maître RELAVE notaire à Le Beausset échange avec soulte	400 € soit une soulte en faveur du Département de 324 €
RD 28 délaisse de voirie	Bras lieux-dits "Les Candouliers et la Brasque"	F 529 (375 m ²) F 530 (146 m ²) N 1739 (119 m ²) N 1740 (30 m ²) soit une contenance total de 670 m ²	Parcelles issues du domaine public départemental	Commune de BRAS	acte administratif du 20 mai 2022	1 500 €
RD 559B délaisse de voirie	Le Castellet lieu-dit "Le Plan"	AH 1050 (281 m ²)	La parcelle AH 1050 est issue de la division de la AH 684. La parcelle AH 684 a été acquise auprès de M Emile IMBERT aux termes d'un acte administratif du 05 février 2002	██████████	acte administratif du 31 mai 2022	260 €
RD 559 délaisse de voirie	Le Lavandou	AY 251 (165 m ²)	La parcelle dépendait du Domaine Public du Département avant décision de déclassement par délibération de la CP du CD n°G68 en date du 20/09/2021	Commune du Lavandou	acte notarié du 2 juin 2022 Maître PELLOUX - BOUCHER notaire au Lavandou	2 660 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
EV8 délaisse de voirie	Callas	B 761 (129 m ²)	La parcelle dépendait du Domaine Public du Département avant décision de déclassement par délibération de la CP du n°G58 en date du 21/03/2022	[REDACTED]	Acte notarié du 10 juin 2022 Maître Amandine CERAULO notaire à Trans en Provence	6 400 €
EV8 délaisse de voirie	Salernes	AW 271 (197 m ²)	La parcelle AW 271 est issue de la division de la parcelle AW 183	[REDACTED]	Acte notarié du 10 juin 2022 Maître Caroline BORIE notaire à Salernes	11 000 €
RDN7 délaisse de voirie	Brignoles lieu-dit "La Bétoride"	BE 1138 (479 m ²)	La parcelle BE 1138 provient de la parcelle BE 1123. Cette dernière provient de la réunion des parcelles B 275 et B 276. Ces deux parcelles acquises par l'Etat ont fait l'objet d'un transfert au département, conformément au décret n°2005-1500 du 5 décembre 2005. Bien appartenant à l'Etat pour l'avoir acquis des Indivis CIANCHI aux termes d'un acte administratif reçu par Monsieur le Préfet en date du 1er août 1991	[REDACTED]	Acte notarié du 14 juin 2022 Maître de CELLES notaire à Brignoles	3 970 €
RD 560 délaisse de voirie	Salernes	AC 1038 (140 m ²)	La parcelle AC 1038 est issue de la division de la parcelle AC 216	EHPAD "La Source"	Acte administratif du 25 juillet 2022	140 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 98 délaissé de voirie	Bormes les Mimosas	G 2217 (1350 m ²)	La parcelle départementale nouvellement cadastrée est issue du DP routier	Commune de Bormes les Mimosas	Acte administratif du 08 septembre /2022	2 000 €
RD 558 délaissé de voirie avec ancien abri cantonnier	Grimaud	AI 107 (122 m ²)	La parcelle départementale nouvellement cadastrée est issue du DP routier	Commune de Grimaud	Acte administratif du 09 septembre 2022	18 000 €
EV8 délaissé de voirie	Figanières	D 2012 (261 m ²)	La parcelle D 2012 est issue de la division de la parcelle D 1838	[REDACTED]	Acte notarié du 21 septembre 2022 Maître Patricia GIRAUDI notaire à Figanières	3 000 €
EV 8 délaissé de voirie	Rians lieu-dit "La Vicarie"	BT 305 (6249 m ²)	La parcelle BT 305 est issue de la division de la parcelle BT 288 Cette parcelle a été acquise auprès de l'Etat par acte administratif en date du 9 avril 2010	[REDACTED]	Acte notarié du 23 septembre 2022 Maître André LASSIA notaire à Peyrolles-en-Provence (13)	3 100 €
RD 46 Parcelle départementale	Toulon	ES 869 (882 m ² et le demi-lit de ruisseau non cadastré pour 270 m ²).	Parcelle acquise par le Département du Var auprès des Époux LUNVEN / DUTHEIL par acte administratif du 23 juillet 1996	[REDACTED]	Acte notarié du 28 septembre 2022 Maître Philippe BERNARD notaire à Toulon	41 500 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
		BB 3 (416 m ²)	Les parcelles sont devenues	[REDACTED]	Acte notarié du 9	4 400 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 559/RD 87 délaié de voirie	Saint-Cyr-sur-Mer lieu-dit "Le Chic"	BB 91 (1415 m ²) BB 93 (457 m ²) BB 95 (382 m ²) BB 97 (279 m ²) BB 99 (86 m ²) soit une contenance total de 3035 m ²	la propriété du Département par ordonnance d'expropriation du 26 août 1985. Biens propres au Département du Var pour les avoir acquis auprès de Monsieur René BRUE (BB3, BB91 et BB95) et Monsieur Louis POUTET (BB93, BB97 et BB99)		décembre 2022 Maître Amaud MARTINENQ, notaire à Saint-Cyr-sur-Mer	
RD 559B rétrocession partielle	La Cadière d'Azur lieu-dit "Grand et Petit Moulin"	B 2031 (61 m ²) B 2033 (10 m ²) soit une contenance total de 71 m ²	Les parcelles sont devenues la propriété du Département par ordonnance d'expropriation du 29 mai 2000. Biens propres au Département du Var pour les avoir acquis auprès des consorts CLEMENT (B 1465 et B 1467)		Acte administratif du 20 décembre 2022	70 €
Bâtiment - Collège						
Collège "Pierre de Coubertin"	Le Luc en Provence	264 m ² en nature de trottoir et voirie		Commune du Luc en Provence	Acte administratif du 05 janvier 2022	cession à titre gratuit par acte d'échange
Locaux Saunier et Centre méditerranéen d'Art (137P06 et 137P43)	Toulon rue Saunier et rue Adolphe Guiol	CO 193 : 820 m ² CO 291 : 26 m ²	Biens propres au Département du Var : CO n°291 pour l'avoir acquis par acte administratif en date du 19 juillet 1999. CO n°193 pour l'avoir acquis par acte administratif en date du 4 juin 1969.	Société JENZI	Acte notarié du 15 septembre 2022 Maître ROQUEBERT notaire à Ollioules	1 000 000 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
Villa "Marius Aufran"	La Seyne sur Mer 9, rue des chantiers	AM 159 : 130 m ²	Bien propre au Département du Var pour l'avoir acquis par acte notarié le 1er juillet 1949 auprès des époux MILLOU ROBBA	Commune de La Seyne sur Mer	Acte administratif du 05 octobre 2022	223 200 €
Canal de la Siagnole						
Terrain abritant une section abandonnée du canal de la Siagnole	Montauroux Lieu-dit "Le Puits"	L 557p : 242 m ²	Bien propre au Département depuis des faits et actes antérieurs à 1956		Acte notarié du 1er juillet 2022 Maître MADJARIAN notaire à Fayence	2 420 €
Terrain abritant une section abandonnée du canal de la Siagnole	Montauroux Lieu-dit "Le Puits"	L 557p : 158 m ²	Bien propre au Département depuis des faits et actes antérieurs à 1956		Acte notarié du 1er juillet 2022 Maître MADJARIAN notaire à Fayence	1 580 €
Terrain abritant une section abandonnée du canal de la Siagnole	Tourrettes Lieux-dits "Font Bouillon", "Collet Ribergue"	D 24 : 1 020 m ² D 26 : 1 285 m ² D 37 : 2 360 m ²	Biens propres au Département depuis des faits et actes antérieurs à 1956	Société civile immobilière "FONT BOUILLEN"	Acte notarié du 1er juillet 2022 Maître MADJARIAN notaire à Fayence	4 200 €
Espaces Naturels Sensibles (ENS)						
Fraction détachée de l'ENS "La Colle" abritant deux réservoirs d'eau intercommunaux	Montferrat Lieu-dit "La Colle"	C 965 : 2 103 m ² (issue de la parcelle C 711 : 119 925 m ²)	Bien propre au Département pour l'avoir acquis des conjoints WILLIAMS / VILLANOVA / ATHEA, après déclaration d'utilité publique, aux termes d'un acte authentique réalisé en la forme administrative, reçu par Monsieur le Président du Conseil Général du Var le 24 mars 1986	Commune de Montferrat	Acte administratif du 11/01/2022	échange sans soulte

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
ENS non conforme "Le Pont"	Montmeyan Lieu-dit "Le Pont"	B 72 : 10 746 m ² B 278 : 1 557 m ² B 289 : 3 170 m ² B 399 : 5 195 m ²	Biens propres au Département pour les avoir acquis à titre d'échange de la Commune de Montmeyan aux termes d'un acte authentique réalisé en la forme administrative reçu par Monsieur le Président du Conseil Général du Var en date du 06 mars 2008	Commune de Montmeyan	Acte administratif du 08/06/2022	échange sans soulte
ENS non conforme "Peirascous" + 2 délaissés de voirie * (RD 12)	Forcalqueiret Lieux-dits "Les Peirascous" et "Les Fontaites"	C 604 : 5 280 m ² C 606 : 8 150 m ² B 523 * : 1 530 m ² B 529 * : 580 m ²	Biens propres au Département du Var : C 604 et C 606 pour les avoir acquis auprès de Mme VINCENS par acte administratif en date du 02 avril 1987. B 523 pour l'avoir acquis auprès de M CASSINI par acte administratif en date du 13 décembre 1979. B 529 pour l'avoir acquis auprès de M PASTIRELLI par acte administratif en date du 13 décembre 1979.	Commune de Forcalqueiret	Acte administratif du 20 décembre 2022	échange sans soulte



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A9

OBJET : EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES CONSEILLERS
DEPARTEMENTAUX - ANNEE 2022

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3123-10 à L.3123-14 qui disposent que les membres élus des collectivités territoriales ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions et qu'ils bénéficient d'un droit individuel à la formation,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la démocratie de proximité et à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 modifiée relative à l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,

Vu la loi n° 2016-341 du 23 mars 2016 modifiée, relative à l'application aux élus locaux des dispositions relatives au droit individuel à la formation et la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016, notamment son article 140,

Vu l'ordonnance n° 2021-45 du 20 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux,

Vu le décret n° 2016-870 du 29 juin 2016 modifié, relatif aux modalités d'application du droit individuel à la formation des titulaires de mandats locaux,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A9 du 20 juillet 2021 relative à la détermination des orientations du Département au titre de l'exercice du droit à la formation des conseillers départementaux,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

PREND ACTE :

- des actions de formation, hors droit individuel de formation, suivies par les conseillers départementaux, au titre de l'année 2022, récapitulées dans le tableau ci-joint et annexé au compte administratif.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc161905-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

Formations colloques des élus 2022

Libellé de la formation	Participants	Dates	Montant
Formation "Respecter le RGPD dans ma communication de conseiller départemental"	Christophe CHIOCCA	25/02/2022	750,00 €
Formation "Prendre la parole et réussir ses interventions en public"	Valérie MONDONE	07/03/22 au 08/03/2022	1 740,00 €
Formation "Prise de parole en public"	Valérie MONDONE	28/03/2022 au 30/03/2022	2 280,00 €
Formation "Souveraineté nationale : reprenons la maîtrise de notre territoire !"	Sonia LAUVARD Christophe CHIOCCA	17/09/22 au 18/09/22	2 000,00 €
TOTAL			6 770,00 €



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A10

OBJET : RENOUVELLEMENT DE TROIS EMPLOIS NON PERMANENTS DE CONSEILLERS NUMERIQUES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "CONSEILLERS NUMERIQUES FRANCE SERVICES" SOUS FORME DE CONTRAT DE PROJET

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 20-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'appel à projet lancé par l'Etat pour le développement de l'accès au numérique via le déploiement de conseillers numériques au sein de structures publiques et dont le salaire sera pris en charge à hauteur de 42 500€ pour les trois ans,

Considérant le projet du Département d'offrir aux habitants la possibilité d'accéder au numérique et à un accompagnement pour apprendre à utiliser ces outils pour des démarches administratives et personnelles,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de renouveler trois emplois non permanents de conseillers numériques relevant de la catégorie C, de grade d'adjoint administratif, à temps complet,

Le contrat sera d'une durée de 36 mois, et sera effectif à compter du 1er août 2023. La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C (grade d'adjoint administratif), par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes les conventions nécessaires à la mise en œuvre du recrutement des conseillers numériques France Services.

La dépense sera imputée sur le chapitre 12, fonction 52 et compte 64168 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166703-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A11

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT DE PERFORMANCE 2022

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 3121-21 prévoyant que chaque année, le Président rend compte au conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services du Département.

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission développement durable, mobilités douces et performance énergétique du 25 mai 2023

PREND ACTE :

- de la présentation du rapport de performance pour l'année 2022, joint en annexe.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc167202-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023



LE DÉPARTEMENT

**RAPPORT
DE PERFORMANCE**
2022

ÉDITORIAL

Ce rapport présente l'engagement du Département du Var sur l'année 2022, dans la grande diversité de ses compétences au cœur du quotidien des Varoises et des Varois, et dans sa volonté d'équité des actions sur le territoire.

En 2022, au cœur de sa compétence de solidarité, le Département renforce l'accompagnement des allocataires du RSA en partenariat avec Pôle emploi et forme ses agents au référentiel des informations préoccupantes de la Haute autorité de santé pour mieux accompagner les décisions prises dans l'intérêt de l'enfant.

Attentif à l'accueil des collégiens varois dans des locaux durables, le Département investit dans un plan pluriannuel ambitieux de rénovation des collèges qui est entré dans sa 4ème année. C'est ainsi que 249 marchés ont été lancés pour un montant total de plus de 34 M€ en 2022.

En matière de culture, l'Hôtel départemental des expositions (HDE), à Draguignan, a fait rayonner le Var grâce aux expositions "Momies les chemins de l'éternité", suivie de "La fabuleuse histoire des jouets de la Préhistoire à nos jours", attirant plus de 50 000 visiteurs. Le Département développe également des diagnostics archéologiques, préalablement aux travaux d'aménagement, valorisant ainsi le patrimoine historique et archéologique du Var.

En termes d'infrastructures, le Département maintient son engagement sur la qualité du réseau routier tout en mettant en œuvre des procédés techniques visant à réduire les déchets, économiser les ressources et les émissions de gaz à effet de serre. Il maintient, avec ses partenaires, un objectif ambitieux pour le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire.

Enfin, le Département préserve et valorise son patrimoine naturel aménageant et gérant ses espaces naturels sensibles, mais également en proposant des offres de sports de nature pour une découverte respectueuse de nos richesses naturelles.

La qualité de la gestion financière du Département permet de présenter une gestion saine d'extinction de ces emprunts et un résultat cumulé de 295 M€ au compte administratif.

Ce rapport de performance 2022 démontre la qualité de l'action départementale et confirme l'investissement de l'institution au cœur du quotidien des Varoises et des Varois.



Jean-Louis Masson

Président du Conseil départemental

SOMMAIRE

• Solidarité	6 7
.....	
• Collèges	8
.....	
• Sport et jeunesse	9
.....	
• Culture	10
.....	
• Routes et réseaux	11
.....	
• Tourisme	12
.....	
• Environnement	13
.....	
• Qualité et performance de l'administration	14



Solidarité

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions en matière :

- d'insertion et de développement social
- de proximité, en direction des publics les plus en difficulté
- d'autonomisation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- de prévention et de protection de l'enfance et des familles
- de logements et de cohésion territoriale

Chiffres clés

€ **213 M€** pour l'insertion et le développement social dont **194,5 M€** pour l'allocation RSA

 **34 415 foyers** allocataires du RSA

 **5 436 familles** ayant bénéficié de secours d'urgence

€ **295,3 M€** pour l'autonomie des personnes dont **112,5 M€** pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)



31 730 bénéficiaires de l'APA dont **21 170** à domicile et **10 560** en établissement



6 095 bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH)



86,7 M€ alloués pour la famille, la prévention et la protection de l'enfance



4 430 mineurs ayant bénéficié d'une mesure d'aide éducative à domicile administrative ou judiciaire

Indicateurs

• **1,3 M€** engagé pour les subventions à l'amélioration de l'habitat

• **618 bénéficiaires** d'un emploi aidé sur enveloppe départementale contractualisée

• **99 personnes** recrutées sur les marchés publics intégrant des clauses sociales suivis par le facilitateur départemental des clauses sociales

• **1 378 bénéficiaires** de l'aide sociale au titre du maintien à domicile (personnes âgées et personnes en situation de handicap)

• **5 764 consultations médicales** pour des enfants de moins de 6 ans effectuées dans les unités de promotion de la santé

• **807 jeunes bénéficiaires** d'un contrat jeune majeur dont **556** en hébergement, **126** en accompagnement et **125** en aide financière



Focus

Formation au référentiel des informations préoccupantes de la Haute Autorité de Santé

Les informations préoccupantes (IP) concernant les enfants sont évaluées par les travailleurs sociaux et les puéricultrices. Afin d'éviter des disparités dans les modes d'évaluation, la Haute autorité de santé a établi un référentiel visant à harmoniser les pratiques d'évaluation et donc à sécuriser des décisions prises dans l'intérêt de l'enfant.

Le référentiel des informations préoccupantes est inscrit dans la loi du 07/02/2022, dans le schéma départemental enfance famille 2022-2026 mais également dans le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2021-2022 signé entre l'Etat, l'Agence régionale de santé (ARS) et le Département du Var.

Dès octobre 2001, le Département a engagé la formation au référentiel évaluation de la Haute autorité de santé pour les cadres de la prévention et de la protection de l'enfance en vue d'assurer la transmission des acquis aux travailleurs sociaux et médico-sociaux en charge de l'évaluation des IP mais également aux partenaires extérieurs.

Ainsi, 30 cadres du Département ont été formés spécifiquement pour assurer la transmission. Enfin une journée a été dédiée à cette démarche rassemblant les cadres des 3 directions du Département œuvrant auprès des enfants et la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et son directeur adjoint.



VOUS RENCONTREZ UNE DIFFICULTÉ SOCIALE OU MÉDICO-SOCIALE ?

Vous rencontrez une difficulté sociale ou médico-sociale ?



VOTRE ENFANT EST EN SITUATION DE HANDICAP ?

Votre enfant est en situation de handicap ?



AIDE À DOMICILE

Aide à domicile



Focus

Engagement dans le soutien de l'habitat inclusif : aide à la vie partagée

Le Département soutient l'habitat inclusif avec une nouvelle aide pour les personnes âgées ou en situation de handicap : l'aide à la vie partagée (AVP). Cette action s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'État et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) formalisé dans un "accord pour l'habitat inclusif".

L'habitat inclusif est destiné aux personnes âgées en situation de handicap qui font le choix, d'un mode d'habitat regroupé, assorti d'un projet de vie sociale. Les habitants disposent de leur espace de vie individuel et partagent des espaces de vie communs et des services utiles à leur projet de vie sociale et partagée. En soutenant cette offre innovante, le Département s'engage dans l'orientation majeure du schéma départemental de l'autonomie pour le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Suite à un appel à candidature, le Département a retenu 21 habitats inclusifs sur le territoire varois portés par 10 opérateurs et assurera le financement de 156 aides à la vie partagées pour 35 personnes âgées et 121 personnes en situation de handicap, soit un montant total de 7,1 M€ pour la période 2023 à 2029.

Focus

Renforcement de l'accompagnement des allocataires du RSA en partenariat avec Pôle Emploi

Le Département a mis en place une mesure d'accompagnement global en partenariat avec Pôle emploi permettant de faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Cette action s'inscrit dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE).

1 300 bénéficiaires ont été orientées en 2022 dans le cadre de l'accompagnement global. A l'issue d'un diagnostic professionnel, 700 bénéficiaires ont été intégrés dans ce dispositif et ont ainsi bénéficié d'un suivi en binôme par Pôle emploi et le service social en UTS.

Grâce au partenariat fort que le Département a su tisser avec les acteurs du territoire, la nouvelle stratégie Var insertion travail (VIT) est déployée dès 2022. Le parcours d'insertion est accéléré grâce à la prise en charge des bénéficiaires dans des délais très courts. Il est résolument tourné vers l'emploi, avec des accompagnants expérimentés et un rapprochement avec le monde de l'entreprise. Ainsi le Département renouvelle son offre d'accompagnement pour l'ensemble des allocataires du RSA.



Collèges

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- pilotage du fonctionnement des collèges en matière d'accueil, d'entretien et de restauration, notamment avec la gestion du personnel technique des collèges
- accueil des collégiens varois dans des locaux durables et un environnement numérique
- pilotage opérationnel des projets de construction, d'aménagement, d'entretien et de renouvellement dans un objectif de qualité durable des constructions
- pilotage et mise en oeuvre des obligations en matière de sécurité, santé et gestion des risques
- développement du numérique éducatif dans les collèges en articulation avec l'État et selon un périmètre fixé par la loi

Chiffres clés



- 71 collèges publics
- 14 collèges privés
- 1 PC pour 3,8 collégiens



33 878 demi-pensionnaires



Collèges publics : 43 457
Collèges privés : 7 006



914 agents techniques des collèges

Indicateurs

• 14 rez-de-chaussée rendus accessibles à tous les handicaps sur l'année

• 26,5 KWh/m².an de consommation moyenne au sein des collèges

• 19 installations produisant des énergies renouvelables sur les collèges

• 140 conventions d'ouverture des locaux des collèges

• 5 007 heures d'ouverture des collèges grâce aux conventions d'ouverture des locaux des collèges

• 46 collèges ayant répondu aux appels à projets de thématiques culturelles ou environnementales

Focus

Plan de rénovation des collèges

Le Département a voté, en 2019, un ambitieux plan de rénovation des collèges, intégrant les travaux de rénovation (axe 1), de transition énergétique (axe 2) et d'amélioration de la qualité de l'accueil et de la vie éducative (axe 3). L'Axe 1 du Plan de rénovation des collèges (75 M€), entre dans sa quatrième année d'exécution.

Var aménagement développement (VAD), maître d'ouvrage délégué depuis 2021, a lancé toutes les demandes d'urbanisme et a finalisé les études globales des travaux à réaliser entre 2022 et 2024.

C'est ainsi que 249 marchés ont été lancés pour un montant total de plus de 34 M€.

Après l'isolation de la quasi-totalité des toitures terrasses des 21 collèges concernés en 2022, la rénovation des menuiseries extérieures et des chaufferies a débuté.

Des travaux conséquents ont été engagés durant l'été 2022 et se sont poursuivis en sites occupés. Ils ont concerné l'étanchéité, le ravalement de façades, l'isolation de planchers, le remplacement de faux plafonds et relamping... pour un montant de 12 M€.



VOTRE ENFANT EST
COLLÉGIEN ?



Votre enfant est collégien ?



VOUS SOUHAITEZ SAVOIR CE
QUE MANGE VOTRE ENFANT AU
COLLÈGE ?



Vous souhaitez savoir ce que mange votre enfant au collège ?



Sport et jeunesse

Enseignement supérieur et recherche

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- accompagnement des porteurs de projets d'activités physiques et sportives
- développement maîtrisé des sports de pleine nature grâce au pilotage du plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI 83) et du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR 83)
- valorisation des performances du sport varois et organisation d'actions de sensibilisation
- accompagnement des porteurs de projets et financement des acteurs concourant au développement de l'enseignement supérieur
- élaboration et mise en œuvre d'un document stratégique en matière d'enseignement supérieur et de recherche

Chiffres clés



195 404 licenciés sportifs dont 40 238 pour les sports de pleine nature (valeurs 2021)

2 296 clubs varois dans l'annuaire du sport varois (source comité olympique) (valeurs 2021)

108 espaces, sites et itinéraires inscrits au plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI)



2,6 M€ alloués pour les clubs sportifs varois

749 372 € consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche (540 000 € en fonctionnement et 209 372 € en investissement)

1,8 M€ consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche dans le contrat de projet État-Région (CPER)

Indicateurs

• **2 158 séjours** scolaires et sorties financés pour les 6-18 ans

• **25 jeunes** bénéficiaires d'une prime pour l'obtention du BAFA et du BAFD

• **223 Pass'Sport découverte** pour les varois de 10 à 16 ans

Focus

La soirée des champions : primes à l'excellence et à la performance

Depuis 2017, le Département honore le sport de haut niveau et récompense les sportifs varois âgés de 12 à 25 ans ayant remporté lors de la saison sportive précédente un titre de champion de France, d'Europe, du monde, olympique ou paralympique dans les sports collectifs ou individuels.

Durant la saison sportive 2021/2022, 69 titres ont été remportés par les sportifs varois.

Lors de la soirée des champions 161 athlètes ont été récompensés toutes disciplines confondues (69 athlètes individuels et 14 équipes composées de 92 champions). Le montant total des primes attribuées a été de 66 500 €

Ces champions sont sollicités à l'occasion de manifestations départementales pour valoriser le sport varois. Ainsi Célia Cancan a fait une démonstration de judo lors des championnats de France de judo au Palais des sports à Toulon en novembre 2022.



VOUS AVEZ ENTRE 12 ET 25 ANS ET VOUS ÊTES CHAMPION SPORTIF ?

Vous avez entre 12 et 25 ans et vous êtes champion sportif ?



VOTRE ENFANT PARTICIPE À UN VOYAGE SCOLAIRE ? LE DÉPARTEMENT PEUT VOUS AIDER À LE FINANCER

Votre enfant participe à un voyage scolaire ? Le Département peut vous aider à le financer

culture

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- conservation du patrimoine et de la mémoire du Département
- gestion des équipements culturels départementaux et développement de l'offre culturelle et artistique
- collecte, conservation, restauration et valorisation du patrimoine culturel, scientifique et naturel
- suivi archéologique départemental

Chiffres clés



834 spectacles programmés par les structures de spectacle vivant soutenues par le Département, ayant attiré **261 050 spectateurs**



119 811 personnes accueillies dans les structures culturelles du Département



32 990 pages numérisées par les archives départementales du Var



18 685 visiteurs à l'Abbaye de La Celle



8 859 élèves bénéficiaires des médiations et actions mises en place par le Département



257 512 documents mis à la disposition des bibliothèques varoises (livres, musique, films et jeux vidéo) par la médiathèque départementale

13 interventions en archéologie préventive

Indicateurs

- **50 684 visiteurs** au muséum départemental du Var dont **4 678 scolaires**
- **48 712 visiteurs** à l'Hôtel départemental des expositions, dont **1 584 scolaires**
- **1 730 visiteurs** aux archives départementales du Var dont **844 scolaires**

- **4 163 personnes** ont assisté aux " Voix départementales "
- **173 039 visiteurs** sur le site internet des Archives départementales du Var
- **40 000 visiteurs** à la Fête du livre du Var
- **103 "bus culture"** pour les sorties vers les expositions

Focus

Les expositions de l'Hôtel départemental des expositions (HDE)

L'Hôtel départemental des expositions du Var poursuit son projet ambitieux, avec le soutien de grandes institutions culturelles françaises et internationales.

L'exposition "Momies les chemins de l'éternité" a réuni plus de 300 prêts issus des musées parisiens du Quai Branly Jacques Chirac et du Louvre, des Confluences à Lyon, et d'autres musées français et étrangers, ainsi que de collectionneurs privés.

La fabuleuse histoire des jouets de la Préhistoire à nos jours, sous la direction de la commissaire d'exposition Anne Monier Vanryb historienne de l'art et conservatrice au département des collections modernes et contemporaines au musée des Arts décoratifs à Paris, a présenté 600 pièces issues des collections de 31 prêteurs. L'HDE a gagné l'intérêt du public et attiré plus de 50 000 visiteurs en 2022. Chacune exposition est accompagnée d'une programmation culturelle pour le grand public et les élèves du Var : conférences, films, ateliers pédagogiques et artistiques, visites guidées.

Focus

Les diagnostics archéologiques menés par les experts du Département

Le Département monte en puissance sur la réalisation de diagnostics archéologiques préalables aux travaux d'aménagement. Ainsi, il a réalisé 12 diagnostics archéologiques en 2022 :

- > 4 concernent des opérations de la Société sur Canal de Provence (SCP)
 - > 6 correspondent à des aménagements menés par des collectivités, dont deux à proximité du site majeur du Var d'Olbia à Hyères
 - > 2 sont relatifs à des aménagements privés dont l'église Saint Christophe à Brignoles, monument majeur du XIe siècle
- Par cette action, le Département soutient l'aménagement du territoire, tout en valorisant le patrimoine historique et archéologique du Var.



EXPOSITION " LE LAS, UN FLEUVE ET DES HOMMES "

Exposition " Le Las, un fleuve et des hommes "



VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UNE SORTIE CULTURELLE ?

Vous êtes à la recherche d'une sortie culturelle ?



Routes et réseaux

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- pilotage opérationnel des projets d'aménagement et d'entretien pour un réseau et des conditions de circulation de qualité au service de l'usager
- organisation et gestion du transport à l'attention des élèves et étudiants en situation de handicap
- pilotage du déploiement des infrastructures numériques pour le très haut débit fixe et mobile

Chiffres clés



2 963 km de routes départementales

151 km cumulés de voies aménagées en faveur des modes doux



366 000 prises pour raccorder tous les Varois à la fibre optique en 2024



Le budget voté consacré aux routes et réseaux

- **35 M€** en investissement
- **10 M€** en fonctionnement

28 M€ consacrés à la maintenance du patrimoine

Indicateurs

• **138 km** de chaussées renouvelées dont 76,5 réalisées en technique à froid et 29,1 réalisées en technique tiède

• **12 723 personnes** ayant suivi une formation sur la sécurité routière

• **844 élèves et étudiants** en situation de handicap dont les frais de transport sont pris en charge par le Département

• **4 M€** consacrés au transport des élèves et étudiants en situation de handicap

• **413 000 locaux** raccordables à la fibre optique dans les 34 communes déployées par Orange et SFR (initiative privée)

• **220 000 locaux** raccordables à la fibre optique dans les 119 communes déployées par Orange et SFR (initiative publique)

Focus

Décarbonation des revêtements routiers

Pour renouveler les revêtements routiers, le Département fait un effort significatif pour mettre en œuvre différentes techniques alternatives à l'enrobé traditionnel dit "chaud", plus économes en consommation énergétique, en dégagement de gaz à effet de serre et en extraction de matériaux de carrière. Toutes techniques confondues en 2022, 55 500T ont été utilisées pour 138 km de routes dont 51% en techniques à chaud (76,3% moyenne nationale), 34,5% en tiède (17,7% moy nat) et 14% à froid (/6% moy nat). L'économie énergétique est de -3 500 000 KWh, de carbone -746 000 T éq CO2, et de matériaux -35 800 T.

Focus

Substitution du SMO SUD THD par une coopération des 13 collectivités varoises membres du Syndicat

Le syndicat mixte ouvert PACA-THD a été dissous. Ses 13 membres - la Région, le Département et 11 intercommunalités du Var - ont passé une convention de coopération public-public pour se substituer au syndicat dissous.

Cette forme de contractualisation, peu courante, est une solution efficace et peu contraignante pour ces collectivités désireuses de s'associer pour un objectif commun : poursuivre le déploiement de la fibre optique et développer les usages numériques pour tous.

Ainsi, en privilégiant la mutualisation et la collaboration, les collectivités du Var innovent au service des Varois.



LE DÉPARTEMENT VEILLE À MAINTENIR DES CONDITIONS DE CIRCULATION OPTIMALES SUR LES ROUTES DU VAR

Le Département veille à maintenir des conditions de circulation optimales sur les routes du Var



VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE ENFANT SOIT SENSIBILISÉ AUX DANGERS DE LA ROUTE ?

Vous souhaitez que votre enfant soit sensibilisé aux dangers de la route ?

Tourisme



Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- financement et accompagnement des partenaires et projets touristiques, en lien avec l'agence de développement touristique
- gestion de la taxe additionnelle à la taxe de séjour
- qualification de l'offre touristique avec la mise en œuvre de labels, la promotion de marques ou l'organisation de concours
- structuration de l'offre touristique notamment par la création et la promotion de circuits touristiques
- élaboration et mise en œuvre de documents stratégiques et d'actions touristiques visant à renforcer l'attractivité du Var

Chiffres clés



75 millions de nuitées
10 millions de touristes



15 manifestations
touristiques aidées par le
Département



4,8 Mds € de recettes
annuelles liées aux dépenses des
touristes

Indicateurs

- **133 sites** sites labellisés tourisme et handicaps et Var accessible
- **2 214 km** de sentiers inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
- **107** espaces, sites et itinéraires inscrits au plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)
- **151 km** cumulés de voies aménagées en faveur du tourisme en mode doux (le parcours cyclable du littoral et l'EuroVelo 8)

Focus

Valorisation des offres de sports de nature sur le site Sport Nature Var

Le site Sport Nature Var a été mis en place pour proposer au grand public une offre de loisirs connectée construite autour de la pratique des sports de nature.

La fréquentation du site progresse de 73% sur 2022 avec 1 900 nouveaux visiteurs.

Pour 2022, 124 offres sont accessibles gratuitement dont 23 nouvelles et 2 nouvelles disciplines (tir à l'arc, course d'orientation). Une nouvelle offre vélo s'adapte aux attentes éco responsables en matière de tourisme et à des déplacements en mobilité douce. 20 tronçons et circuits cyclo touristiques sont proposés sur l'ensemble du territoire pour découvrir les richesses locales en matière de patrimoine et de paysages.



VOUS ÊTES EN VACANCES DANS LE VAR ? DÉCOUVREZ LE RÉSEAU DESTINATION VAR

Vous êtes en vacances dans le Var ? Découvrez le réseau Destination Var



VOUS ÊTES UN CYCLOTOURISTE ? LE DÉPARTEMENT AMÉNAGE POUR VOUS L'EUROVÉLO 8

Vous êtes un cyclotouriste ? Le Département aménage pour vous l'Eurovélo 8



EUROVÉLO 8 : DÉCOUVREZ LA PARTIE VAROIS DE LA PISTE CYCLABLE QUI RELIE L'ESPAGNE À LA GRÈCE

Eurovélo 8 : découvrez la partie varoise de la piste cyclable qui relie l'Espagne à la Grèce



Environnement

Valorisation et préservation du cadre de vie

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- aménagement, et gestion des espaces naturels sensibles (ENS)
- entretien et débroussaillage des terrains départementaux
- protection de la forêt contre les incendies et accompagnement de la défense de la forêt contre les incendies (DFCI)
- élaboration et suivi du schéma d'accès à la ressource forestière
- accompagnement de la modernisation des outils productifs agricoles et agroalimentaires
- sensibilisation du public à l'environnement
- gestion du laboratoire départemental d'analyses
- pilotage et mise en oeuvre des actions liées à la gestion des risques sanitaires de compétence départementale
- ingénierie auprès des communes (en coordination avec la société publique locale - ID 83) et des services de la collectivité, notamment dans les domaines de l'eau et de l'information géographique

Chiffres clés



243 espaces naturels sensibles, une superficie totale de 13 690 hectares



83 697 visiteurs dans les structures départementales de la nature



9 M€ consacrés aux espaces naturels, forestiers et agricoles



1 430 hectares de travaux de débroussaillage subventionnés en co-financement mesure Feader



3 249 prélèvements pour le contrôle sanitaire des eaux de baignade en mer sur l'année

Indicateurs

• **26 378 visiteurs** à l'écomusée départemental des 4 Frères

• **13 801 visiteurs** à l'écoferme départementale de la Barre à Toulon

• **43 500 visiteurs** à la maison départementale de nature du Plan

• **629 animations** gratuites et tout public offertes par les structures départementales de la nature

• **112 km** de pistes DFCI subventionnés

• **18 patrouilles** de surveillance armées par les forestiers sapeurs du Département, représentant 2 364 homme/jour sur la saison

FOCUS

La surveillance des écogardes sur les espaces naturels sensibles

Le Département s'inscrit dans une volonté d'accueil et de sensibilisation des publics sur le ENS. Lors des patrouilles de surveillance, les écogardes communiquent régulièrement auprès des usagers. Ces actions ont vocation à informer sur l'espace et ses richesses, prévenir sur des gestes à éviter pour la préservation du site et éventuellement dissuader des comportements portant atteinte au site et aux visiteurs. Ces missions de surveillance se traduisent prioritairement par des actions pédagogiques sur les territoires à enjeux, mais également par des contrôles aléatoires sur l'ensemble du département.

FOCUS

La gestion de l'espace naturel de Malassoque : exemple de plan d'aménagement forestier

L'ENS de Malassoque (155 ha) présente divers milieux et une forte biodiversité. Conscient de l'importance de conserver des milieux favorables aux espèces endémiques, dont certaines bénéficient de protections réglementaires (criquet hérisson, magicienne dentelée, fauvettes,...), le Département, en lien avec l'Office National des Forêts, a approuvé un aménagement comprenant des coupes forestières douces ainsi que des travaux de génie biologique favorisant les espèces mieux adaptées aux nouvelles conditions climatiques. D'autre part, comme cet ENS doit être fortement impacté par des travaux de débroussaillage DFCI, le Département a mis en place une importante concertation pour permettre la préservation des enjeux naturalistes tout en disposant d'un ouvrage efficace contre la propagation d'un incendie.



VOUS AVEZ L'HABITUDE DE FRÉQUENTER LA FORÊT VAROISE ?

Vous avez l'habitude de fréquenter la forêt varoise ?

Environnement
Valorisation et préservation du cadre de vie

Qualité et performance de l'administration

La volonté d'améliorer le fonctionnement de la collectivité se traduit par des actions combinées, intégrées à tous les métiers :

- organisation du système décisionnel et de circulation de l'information
- coordination des relations institutionnelles et appui aux manifestations départementales
- structuration de la maîtrise des risques de la collectivité
- gestion des ressources humaines et de la santé au travail
- mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité
- gestion et encadrement de la commande publique
- mise à disposition de ressources documentaires pour la collectivité
- gestion du patrimoine foncier et immobilier
- mise en œuvre des actions et travaux pour la qualité durable des constructions
- gestion du patrimoine numérique
- gestion de la logistique générale

Chiffres clés



1,2 M€ de dépenses de fonctionnement

141,4 M€ de dépenses d'investissement (chap 20 à 23)

Indicateurs

- 9 521 jours de formation pour les agents de la fonction publique territoriale
- 991 jours de formation pour les agents de la fonction publique hospitalière
- 142 contrôles de rapport d'analyse des offres
- 175 marchés centralisés notifiés (toutes procédures confondues)
- 570 bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au sein de la collectivité
- 30 marchés intégrant des clauses ou des critères sociaux
- 134 marchés intégrant des clauses ou des critères environnementaux

Focus

La réduction de la dette via le remboursement anticipé d'emprunts

Suite à la hausse des taux d'intérêt au cours du second semestre 2022, l'ensemble des lignes de prêt adossées au livret A ou au livret d'épargne populaire ont été rachetées. Cette optimisation a généré un gain net sur intérêts estimé à 324,3 K€ pour l'année 2023 et à 3 914,3 K€ sur la durée totale d'extinction de ces emprunts.

Focus

L'accompagnement des directions vers l'achat durable et la mise en ligne d'un site interne dédié : "le développement durable et la commande publique"

La Direction de la commande publique a proposé au cours de l'année 2022 une formation "Le développement durable dans les marchés publics" ainsi qu'une rencontre métier sur la même thématique. Ces journées ont permis d'aborder le cadre juridique général du développement durable dans les marchés publics, ainsi que la rédaction des pièces de marchés. Par ailleurs, un site "Le développement durable et la commande publique" a été mis en ligne sur intranet afin d'accompagner les acteurs de la chaîne achat. Il présente, tant sur les aspects environnementaux que sur les aspects sociaux, l'état de la réglementation, les outils existants (guides, sites internet) ainsi qu'une aide à la rédaction, par thématique.

Focus

Transformations stratégiques en optimisant le recours aux outils numériques

Dans une démarche de réduction du papier, le Département a mis en place et développé le recours à des solutions dématérialisées dans son fonctionnement quotidien. Ces actions se caractérisent notamment par l'utilisation d'un logiciel de gestion et d'enregistrement des productions du service juridique (Esabora), par la dématérialisation des formulaires de déclaration de sinistres et de demandes d'avis juridiques ou encore par la mise en place de tableaux numériques partagés entre directions dans le cadre de démarches transversales de gestion et de suivi des dossiers assurantiels.

La mise à disposition de ressources documentaires au profit des agents départementaux s'effectue désormais prioritairement sous forme dématérialisée au moyen de la Bibliothèque numérique territoriale qui est opérationnelle depuis décembre 2021.



VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE TOUTE L'ACTUALITÉ DU DÉPARTEMENT DU VAR ?

Vous souhaitez connaître toute l'actualité du Département du Var ?

PARTOUT, POUR TOUS,
LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN





Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A12

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU VAR ADOPTE PAR DELIBERATION A2 DU 20 JUILLET 2021

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.3121-8 qui dispose que le Conseil départemental établit son règlement intérieur dans les trois mois qui suivent son renouvellement,
Vu loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
Vu la délibération du Conseil départemental n° A2 du 20 juillet 2021 adoptant le règlement intérieur du Conseil départemental du Var,
Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver la révision du règlement intérieur du Conseil départemental, tel qu'annexé à la présente délibération, portant sur les éléments suivants :

- ajout de la possibilité de réunir les organes délibérants par visioconférence (article 3 complété ; chapitre XV ajouté) ;
- clarification de la délégation du Président du Conseil départemental accordée aux vice-présidents et à d'autres membres du Conseil départemental (article 7 complété),
- actualisation de la composition et de la publication des procès-verbaux des réunions du Conseil départemental (articles 72-1 à 72-3 ajoutés),
- ajout des éléments relatifs au référent déontologue des élus (article 99 complété),

- complément des éléments relatifs aux conflits d'intérêts et à la mise à jour des déclarations des conseillers départementaux (article 101 complété).

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc161447-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023



LE DÉPARTEMENT

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR

adopté par délibération du Conseil départemental n°A2 du 20 juillet 2021

modifié par délibération du Conseil départemental n°A12 du 13 juin 2023

SOMMAIRE

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES	3
Compétences	3
Règlement intérieur	3
Réunions du Conseil départemental	3
CHAPITRE II : Le président	4
Élection	4
Droits et prérogatives	4
Délégations au président du Conseil départemental	5
CHAPITRE III : LA COMMISSION PERMANENTE – LE BUREAU	5
- LA COMMISSION PERMANENTE -	5
Formation	5
Election	6
Délégations à la commission permanente	7
Périodicité et publicité des réunions	7
Quorum	8
Convocation et ordre du jour	8
- LE BUREAU -	8
CHAPITRE IV : COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET REPRESENTATION AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS	9
Formation et désignation	9
Commissions organiques	9
Fonctionnement des commissions	9
Constitution de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public	10
Représentation au sein de commissions administratives et d'organismes extérieurs	11
Mission d'information et d'évaluation	11
CHAPITRE V : DROIT A L'INFORMATION DES ELUS	12
Information des conseillers départementaux avant la réunion des organes délibérants	12
Enregistrement des débats et consentement des conseillers départementaux	12
Dotation informatique et de télécommunications des élus	12

CHAPITRE VI : TENUE DES SEANCES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	13
Publicité	13
Quorum	13
Ordre du jour	13
Amendements, vœux et motions	14
Questions orales	14
Déroulement	15
Temps de parole	15
Discipline	15
Police de l'Assemblée	16
Clôture	16
CHAPITRE VII : PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	17
CHAPITRE VIII : VOTE	18
Mode de votation	18
Vote électronique	19
Délégation de vote	19
Adoption	19
CHAPITRE IX : LES GROUPES D'ELUS, LA FORMATION, LE REGIME INDEMNITAIRE ET LES BULLETINS D'INFORMATION	20
Constitution des groupes d'élus	20
Moyens de fonctionnement des groupes d'élus	21
Modalités d'expression dans les bulletins d'information générale	21
Le droit à la formation	21
Le régime indemnitaire	22
Pénalisation pour absentéisme	22
CHAPITRE X : LE REPRESENTANT DE L'ETAT	23
CHAPITRE XI : VACANCE DE SIEGE ET EMPECHEMENT	23
CHAPITRE XII : REMPLACEMENT DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX	24
CHAPITRE XIII : TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE	24
Principes déontologiques	24
Charte de l' élu local	24
Déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale	25
Prévention des conflits d'intérêts	26
CHAPITRE XIV : INSIGNE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX	27
CHAPITRE XV : RÉUNION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT PAR VISIOCONFÉRENCE	27

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Compétences

Article 1 : Le Conseil départemental règle par ses délibérations les affaires du Département dans les domaines de compétences que la loi lui attribue.

Il est compétent pour mettre en œuvre toute aide, ou action, relative à la prévention, ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes. Il est également compétent pour faciliter l'accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge.

Il a compétence pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale sur le territoire départemental, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des régions et des communes.

Références juridiques : article L.3211-1 du CGCT

Règlement intérieur

Article 2 : Le Conseil départemental établit son règlement intérieur dans les trois mois qui suivent son renouvellement. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. Le règlement intérieur détermine les droits des groupes d'élus régulièrement constitués et les droits spécifiques des groupes minoritaires ou s'étant déclarés d'opposition. Le règlement intérieur peut être déféré devant le tribunal administratif.

Références juridiques : article L.3121- 8 du CGCT

Réunions du Conseil départemental

Article 3 : Le Conseil départemental se réunit à l'initiative de son président, au moins une fois par trimestre, dans un lieu du département choisi par la commission permanente. Pour les années où a lieu le renouvellement général des conseils départementaux, la première réunion se tient de plein droit le second jeudi qui suit le premier tour de scrutin.

Références juridiques : article L.3121-9 du CGCT

Les réunions du conseil départemental se tiennent :

- soit à Toulon en l'Hôtel de la Préfecture, salle René-Georges LAURIN,
- soit à Draguignan au bâtiment départemental, salle Édouard SOLDANI,
- soit par visioconférence conformément aux dispositions du chapitre XV du présent règlement.

Toutefois, le président, sur décision de la commission permanente, peut réunir le Conseil départemental en un autre lieu du Département.

Article 4 : Le Conseil départemental, convoqué par son président, est également réuni à la demande :

- de la commission permanente, ou
- du tiers des membres du Conseil départemental sur un ordre du jour déterminé, pour une durée qui ne peut excéder deux jours. Un même conseiller départemental ne peut présenter plus d'une demande de réunion par semestre.

En cas de circonstances exceptionnelles, il peut être réuni par décret.

Références juridiques : article L.3121-10 du CGCT

CHAPITRE II : Le président

Élection

Article 5 : Lors de la réunion de droit qui suit chaque renouvellement général, le Conseil départemental, présidé par son doyen d'âge, élit son président, **le plus jeune membre faisant fonction de secrétaire.**

Le Conseil départemental ne peut dans ce cas délibérer que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard. La réunion peut alors avoir lieu sans condition de quorum.

Le président est élu à la majorité absolue des membres du Conseil départemental pour une durée de six ans, sauf si la loi en dispose autrement. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des membres du Conseil départemental.

En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Cette élection se déroule au scrutin secret.

Références juridiques : article L.3122-1 du CGCT

Droits et prérogatives

Article 6 : Le président du Conseil départemental est l'organe exécutif du Département. Il exerce en séance et hors séance les attributions qui lui sont dévolues par la loi, par le Conseil départemental et par le présent règlement.

Il prépare et exécute les délibérations du Conseil départemental.

Il est l'ordonnateur des dépenses du Département et prescrit l'exécution des recettes départementales, sous réserve des dispositions particulières du code général des impôts relatives au recouvrement des recettes fiscales de collectivités locales.

Il est le chef des services du Département, il peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de signature en toute matière aux responsables des services. Le président du Conseil départemental gère le domaine du Département. A ce titre, il exerce les pouvoirs de police afférents à cette gestion, notamment en ce qui concerne la circulation sur ce domaine sous réserve des attributions dévolues aux maires par le code général des collectivités territoriales et au représentant de l'État dans le Département ainsi que du pouvoir de substitution du représentant de l'État dans le Département.

Article 7 : Le président du Conseil départemental est seul chargé de l'administration ; il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents. Il peut également déléguer une partie de ses fonctions, dans les mêmes conditions, à des membres du conseil départemental en l'absence ou en cas d'empêchement des vice-présidents ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Le président du Conseil départemental peut certifier sous sa responsabilité le caractère exécutoire des actes énumérés par la loi.

Article 8 : Le président du Conseil départemental procède à la désignation des membres du Conseil départemental pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes .

Références juridiques : article L.3221-7 du CGCT

Délégations au président du Conseil départemental

Article 9 : Le Conseil départemental peut déléguer l'exercice de certaines de ses attributions au président, dans les limites qu'il aura fixées, et en vertu des domaines limitativement énumérés par les articles L3211-2, L3221-10-1, L3221-11, L3221-12, L3221-12-1, L1413-1, L1618-2 du code général des collectivités territoriales.

Le président informe le Conseil départemental ou lui rend compte des actes pris dans le cadre de ces délégations, selon une périodicité définie par la loi pour chaque domaine.

CHAPITRE III : LA COMMISSION PERMANENTE – LE BUREAU

- LA COMMISSION PERMANENTE -

Formation

Article 10 : Le Conseil départemental élit les membres de la commission permanente.

Article 11 : Aussitôt après l'élection du président et sous sa présidence, le Conseil départemental fixe le nombre des vice-présidents et des autres membres de la commission permanente. La commission permanente du Conseil départemental est composée du président du Conseil départemental, des vice-présidents et de conseillers départementaux.

Election

Article 12 : Après avoir déterminé la composition de sa commission permanente, le Conseil départemental en élit les membres au scrutin de liste. Toutefois, cette opération peut s'effectuer sans scrutin, si une seule liste est déposée.

Chaque conseiller départemental peut présenter une liste de candidats qui doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes pour l'élection de la commission permanente sont déposées auprès du président dans l'heure qui suit la décision du Conseil départemental relative à la composition de la commission permanente. Si à l'expiration de ce délai, une seule liste a été déposée, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le président.

Article 13 : Dès lors que plusieurs listes sont constituées, le Conseil départemental procède d'abord à l'élection de la commission permanente à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la, ou aux listes, ayant obtenu les plus fortes moyennes suivantes.

Article 14 : Après la répartition des sièges, le Conseil départemental procède à l'élection des vice-présidents au scrutin de liste à la majorité absolue aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Les membres de la commission permanente sont nommés pour la même durée que le président.

Article 15 : En cas de vacance de siège de membre de la commission permanente autre que le président, le Conseil départemental peut décider de compléter la commission permanente. La ou les vacances sont alors pourvues selon la procédure prévue aux deuxième et troisième alinéas de l'article L. 3122-5 du code général des collectivités territoriales. A défaut d'accord sur une liste unique, il est procédé au renouvellement intégral des membres de la commission permanente autres que le président dans les conditions prévues aux quatrième et avant-dernier alinéas du même article L. 3122-5 du code général des collectivités territoriales.

Article 16 : Les pouvoirs de la commission permanente expirent à l'ouverture de la première réunion de droit du Conseil départemental.

Références juridiques : article L.3122-7 du CGCT

Délégations à la commission permanente

Article 17 : Le Conseil départemental peut déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions à la commission permanente, à l'exception de celles visées par le CGCT et la jurisprudence, notamment:

- le débat relatif aux orientations budgétaires, le vote du budget et des engagements pluriannuels, et, s'il y a lieu, des budgets supplémentaires et décisions modificatives,
- l'arrêté des comptes du Département,
- la procédure d'inscription au budget des dépenses obligatoires,
- la présentation du rapport de développement durable ,
- la présentation du rapport sur l'égalité femmes hommes dans le fonctionnement du Département,
- la création ou la transformation d'emplois,
- la fixation du taux des impôts locaux,
- les indemnités de fonction des élus,
- la définition des conditions de publicité des séances de la commission permanente,
- les matières pour lesquelles la loi a expressément prévu la compétence du Conseil départemental,
- les attributions déléguées au président du Conseil départemental. La délégation à la commission permanente n'a pas pour effet de dessaisir le Conseil départemental de ses attributions.

Références juridiques : articles L.3311-2, L.3311-3, L.3312-1, L. 1612-5, L. 1612-12 du CGCT

Article 18 : En application de l'article L3122-7, les pouvoirs de la commission permanente expirent à l'ouverture de la première réunion du Conseil départemental prévue par les dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 3121-9.

Le Conseil départemental peut modifier en cours de mandat la liste des compétences ainsi déléguées.

Périodicité et publicité des réunions

Article 19 : La commission permanente se réunit au moins dix fois par an à l'initiative du président du Conseil départemental ou à la demande d'un tiers de ses membres. Les réunions de la commission permanente ne sont pas publiques.

Elle peut entendre, en tant que de besoin et sans droit de vote, toute personne intervenant dans le cadre d'affaires qui intéressent le Département.

Quorum

Article 20 : La commission permanente ne peut délibérer si la majorité absolue de ses membres en exercice n'est présente ou représentée.

Toutefois, si au jour fixé par la convocation, la commission permanente ne se réunit pas en nombre suffisant pour délibérer, la réunion se tient de plein droit, trois jours plus tard, quel que soit le nombre de présents.

Les délibérations de la commission permanente sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Convocation et ordre du jour

Article 21 : L'ordre du jour des réunions de la commission permanente est établi par le président du Conseil départemental. Les rapports inscrits à l'ordre du jour sont mis à la disposition de tous les membres du Conseil départemental huit jours au moins avant la réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à un jour franc.

Cette mise à disposition peut être réalisée par voie électronique de manière sécurisée, pour les conseillers qui le souhaitent.

Les conseillers départementaux peuvent faire part au président de leurs observations éventuelles et de leurs propositions d'amendement en amont de la séance ou durant la séance.

Article 22 : Les rapports inscrits à l'ordre du jour sont présentés par le président en séance. En cas d'absence du président, la séance de la commission permanente est présidée par le premier vice-président ou à défaut, par l'un de ses membres dans l'ordre des nominations.

Article 23 : Le procès-verbal des séances de la commission permanente est rédigé à partir de l'enregistrement des débats. Il est signé par le président et tenu à la disposition de tous les membres du Conseil départemental. Il est versé aux archives départementales du Var au terme de sa durée d'utilité administrative.

- LE BUREAU -

Article 24 : Le président et les membres de la commission permanente ayant reçu délégation forment le bureau.

Le bureau constitue une instance de conseil auprès du président et se réunit à l'initiative de celui-ci.

Références juridiques : L.3122-8 du CGCT

CHAPITRE IV : COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET REPRESENTATION AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

Formation et désignation

Article 25 : Après l'élection de sa commission permanente, le Conseil départemental peut former ses commissions et procéder à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Références juridiques : article L3121-22

Article 26 : Postérieurement à la composition des commissions, des modifications peuvent être opérées par la commission permanente qui en a reçu délégation.

Commissions organiques

Article 27 : Pour l'élaboration stratégique des grandes politiques départementales, l'étude des affaires qui lui sont soumises et la préparation des décisions qui lui incombent, le Conseil départemental se répartit en commissions organiques.

Article 28 : Les présidents des commissions et leurs membres sont désignés par le Conseil départemental. Les commissions sont composées d'élus appartenant aux différentes composantes du Conseil départemental à savoir de la majorité, de la minorité et l'opposition. Le refus de la minorité et de l'opposition d'être désignés pour participer aux réunions des commissions n'empêche pas la constitution des commissions.

Article 29 : Le président du Conseil départemental est membre de droit de toutes les commissions.

Fonctionnement des commissions

Article 30 : Les commissions peuvent se réunir à tout moment, à la demande du président du Conseil départemental, ou du président de commission, qui en informe le président du Conseil départemental.

En cas d'absence ou d'empêchement du président de commission, la commission est présidée par le membre désigné par le président de la commission, ou à défaut, par un de ses membres dans l'ordre de la liste des membres de ladite commission.

Les avis des commissions sont pris à la majorité des membres présents ; en cas de partage des voix, le président de la commission a voix prépondérante. Les avis rendus demeurent consultatifs et ne lient pas l'organe délibérant.

Article 31 : Les commissions n'étant pas investies d'une compétence décisionnelle, leurs discussions, avis et travaux sont internes et ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers, ni diffusés, hors les dispositions applicables à la communication des documents administratifs.

Article 32 : Les commissions sont valablement réunies sans condition de quorum.

Article 33 : Le président du Conseil départemental peut inviter les chefs de services de l'administration départementale ou toute personne intervenant dans le cadre des affaires soumises à la commission, à fournir aux commissions les renseignements qui leur sont nécessaires.

Article 34 : Toute commission peut également entendre un membre du Conseil départemental qui n'est pas membre de ladite commission.

Article 35 : Les commissions sont convoquées au moins un jour avant leur réunion, pour traiter des affaires entrant dans leurs compétences.

A titre exceptionnel, en raison de l'urgence, de la nature de l'affaire ou de toute contrainte liée à l'organisation ou à la convocation des commissions ou des instances délibérantes, certaines affaires peuvent être ajoutées en séance, ou soumises directement au vote de l'organe délibérant, sans avis préalable de la commission.

Article 36 : Un procès-verbal fait état des avis rendus par la commission sur les dossiers qui lui sont soumis.

Constitution de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public

Article 37 : En application des articles L.1411-5, L.1414-2 et D.1411-3 du CGCT, la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public sont composées du président du Conseil départemental ou son représentant, cinq conseillers départementaux titulaires et cinq suppléants élus au scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Article 38 : L'article D.1411-5 du CGCT dispose que « L'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes » en vue de l'élection des membres titulaires et suppléants des commissions d'appel d'offres et de délégation de service public.

Ainsi, les listes peuvent être déposées jusqu'au jour de la réunion au cours de laquelle intervient l'élection ; le dépôt s'effectue auprès du secrétariat de l'assemblée ou de la séance ; les listes mentionnent les noms et prénoms des candidats à un siège de titulaire et de suppléant.

Article 39 : Selon l'article D.1411-4 du CGCT, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Conformément à l'article L.3121-15 du CGCT, l'organe délibérant peut, pour l'élection de ces commissions, décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. En outre, si une seule liste a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le président.

Représentation au sein de commissions administratives et d'organismes extérieurs

Article 40 : Le Conseil départemental ou par délégation la commission permanente procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Références juridiques : article L.3121- 23 du CGCT

Mission d'information et d'évaluation

Article 41 : Le Conseil départemental, lorsqu'un cinquième de ses membres le demande, délibère de la création d'une mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt départemental ou de procéder à l'évaluation d'un service départemental.

Un même conseiller départemental ne peut s'associer à une telle demande plus d'une fois par an. Aucune mission ne peut être créée à partir du 1^{er} janvier de l'année civile qui précède l'année du renouvellement général des conseils départementaux.

La demande doit être présentée sous forme d'exposé écrit, au minimum 20 jours avant l'ouverture d'une réunion du Conseil départemental.

Si le Conseil décide de la création, la délibération fixe le cahier des charges, la durée (qui ne peut excéder 6 mois) et les moyens de la mission. Le Conseil départemental désigne en son sein et dans le respect des règles de la représentation proportionnelle les membres qui composent la mission.

La mission désigne en son sein un rapporteur chargé de rédiger ses conclusions. Elle peut demander à avoir accès à tout document ou entendre toute personne ou tout service susceptible de l'éclairer, après en avoir informé le président.

A l'issue de ses travaux, la mission remet son rapport au président du Conseil départemental qui en assure la transmission aux membres du Conseil départemental.

Références juridiques : article L.3121-22-1 du CGCT

CHAPITRE V : DROIT A L'INFORMATION DES ELUS

Information des conseillers départementaux avant la réunion des organes délibérants

Article 42 : Tout membre du Conseil départemental a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires du Département qui font l'objet d'une délibération .

Les rapports doivent être adressés, sous quelque forme que ce soit, aux membres du Conseil départemental, douze jours au moins avant chaque réunion du Conseil départemental et huit jours au moins avant chaque réunion de la commission permanente.

En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé par le président, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le président rend compte dès l'ouverture de la séance du Conseil départemental ou de la commission permanente, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

L'ensemble des rapports soumis à délibération est mis à la disposition des conseillers qui le souhaitent par voie électronique de manière sécurisée. Cette mise à disposition fait l'objet d'un avis adressé à chacun de ces conseillers dans les conditions prévues aux deuxième et troisième alinéas ci-dessus.

Références juridiques : articles L3121-18 et L.3121-19 du CGCT

Enregistrement des débats et consentement des conseillers départementaux

Article 43 : Les débats des séances sont enregistrés. Le procès-verbal des séances est rédigé à partir de cet enregistrement ; il est versé aux archives départementales du Var au terme de sa durée d'utilité administrative. Le consentement des conseillers départementaux est requis en début de mandature pour l'enregistrement des débats.

Dotations informatiques et de télécommunications des élus

Article 44 : Le Conseil départemental assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'il juge les plus appropriés.

Afin de permettre l'échange d'information sur les affaires relevant de ses compétences, le Conseil départemental, dans les conditions définies par son assemblée délibérante, met à disposition de ses membres, à titre individuel, les moyens informatiques et de télécommunications nécessaires.

La mise à disposition de cet équipement intervient à titre gratuit avec signature d'un procès-verbal. Cet équipement ne peut être utilisé que par son bénéficiaire et ne peut être ni prêté, ni loué ou cédé.

Références juridiques : article L.3121-18-1 du CGCT

Article 45 : Une adresse mail du domaine de la collectivité est créée à l'attention personnelle de chaque élu et mise à leur disposition pour être utilisée dans le cadre de leur mandat de conseiller départemental. Une demande reçue par l'élu sur cette adresse mail doit être considérée comme une demande faite au Département et traitée en tant que telle.

CHAPITRE VI : TENUE DES SEANCES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Publicité

Article 46 : Les séances du Conseil départemental sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de cinq membres ou du président, le Conseil départemental peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Sans préjudice des pouvoirs que le président du Conseil départemental tient de l'article L.3121-12 du code général des collectivités territoriales, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuels.

Références juridiques : article L.3121-11 du CGCT

Quorum

Article 47 : L'assemblée départementale ne peut valablement délibérer que si la majorité absolue de ses membres est présente dans la salle des délibérations.

Le quorum est apprécié en début de séance, pour que celle-ci puisse se tenir de façon régulière, puis avant toute mise en discussion d'une nouvelle affaire, y compris en cas de reprise, après suspension. Il est calculé sur la base du nombre de conseillers en exercice, à l'exclusion :

- des sièges vacants,
- des conseillers personnellement intéressés à l'affaire, ceux-ci étant tenus de sortir de la salle,
- des conseillers auxquels une disposition légale interdit de prendre part au vote.

En cas de départ ou de sortie de la salle d'un conseiller au cours des débats, celui-ci est porté absent sur les délibérations votées durant le temps de son absence.

Le quorum correspond au nombre entier supérieur à la moitié **du nombre de membres en exercice**.

Si le quorum n'est pas atteint, la réunion se tient de plein droit, trois jours plus tard, et les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, quel que soit le nombre de participants.

Ordre du jour

Article 48 : Il est établi un ordre du jour des séances. Cet ordre du jour est préparé par le président du Conseil départemental. Il est affiché à proximité de la salle des séances.

Article 49 : L'ordre du jour peut être modifié ou complété à l'initiative du président.

Article 50 : Avant de passer à l'ordre du jour, le président donne connaissance au Conseil départemental des communications qui le concernent et des amendements et vœux déposés dans les conditions fixées ci-après.

Amendements, vœux et motions

Article 51 : L'amendement est une modification (soumise au vote du Conseil départemental ou de la commission permanente) apportée à un texte au cours de sa discussion. Tout conseiller peut présenter à tout moment des amendements, avant ou en cours de séance. L'amendement doit être rédigé et signé par le ou les conseillers qui le présentent, avant d'être remis au président de séance. Il doit préciser le rapport auquel il se rapporte et comporter un exposé sommaire des motifs.

Si l'amendement est présenté en cours de séance, l'assemblée décide soit de statuer immédiatement, soit de retirer le rapport en vue d'un nouvel examen.

Article 52 : Le **vœu** est l'expression d'un souhait par l'organe délibérant quant à la prise d'une décision qui ne relève pas de la compétence du Département, mais qui présente un intérêt départemental. Il est soumis à l'assemblée par un ou plusieurs de ses membres.

La motion est un texte portant sur un domaine de compétence du Département soumis à l'assemblée par un ou plusieurs de ses membres.

Le vœu et la motion font l'objet d'un rapport transmis pour information aux conseillers départementaux dans le respect des délais légaux et soumis au vote de l'organe délibérant.

Afin d'organiser au mieux le bon déroulement des séances, tous projets de vœux et motions émanant d'un ou plusieurs conseillers départementaux, doivent être formulés par écrit, signés par leurs auteurs et remis au président du Conseil départemental, dans un délai raisonnable permettant l'inscription à l'ordre du jour d'une séance dans le respect des délais légaux d'information des conseillers départementaux.

Article 53 : Le président du Conseil départemental transmet au préfet et au gouvernement, s'il y a lieu, les vœux et motions adoptés qui concernent l'État et transmet aux représentants des organismes, institutions et instances publiques ou privées compétentes, les vœux et motions adoptés qui concernent ceux-ci.

Questions orales

Article 54 : Les conseillers départementaux ont le droit d'exposer, à l'ouverture de la séance, des questions orales ayant trait aux affaires du Département.

Afin d'organiser au mieux le bon déroulement de la séance, le président est saisi par écrit, au plus tard deux jours avant la date de réunion. Ce dépôt préalable ne conditionne pas la recevabilité d'une question orale exposée en début de séance.

Chaque conseiller dispose d'un temps de parole équilibré en fonction de la représentation proportionnelle de chaque groupe d'élus, étant précisé que le président peut prolonger le temps de parole en fonction du sujet.

Les questions orales présentant une technicité particulière peuvent faire l'objet d'une réponse écrite dans les quinze jours et l'assemblée en est informée lors de la séance suivante.

Déroulement

Article 55 : Le président ouvre et lève les séances. En début de chaque séance, il fait procéder à l'appel nominal.

Le président dirige les débats. Aucun conseiller ne peut intervenir sans avoir demandé la parole au président.

Article 56 : Le président du Conseil départemental peut demander à toute personne qualifiée, même étrangère à l'administration, de donner des renseignements sur un ou plusieurs points faisant l'objet d'une délibération.

Article 57 : Dans les discussions, les orateurs parlent à tour de rôle selon l'ordre d'inscription dans la discussion. Les rapporteurs chargés de soutenir la discussion des propositions soumises à l'examen du Conseil ne sont point assujettis au tour d'inscription.

Temps de parole

Article 58 : Le président veille à l'équilibre du temps de parole en fonction de la représentation proportionnelle de chaque groupe d'élus.

La répartition du temps de parole consacré à chaque rapport inscrit à l'ordre du jour est appréciée par le président en fonction de l'intérêt et de l'importance de la question en discussion. Le président peut prolonger le temps de parole en fonction du sujet.

Discipline

Article 59 : Il est interdit, sous peine d'être rappelé à l'ordre, de prendre ou demander la parole, ou d'intervenir pendant un vote.

Le président dispose du pouvoir de police générale de l'assemblée ; il met notamment un terme aux interruptions et réprime toute mise en cause personnelle.

Il rappelle à l'ordre le conseiller qui s'écarte de la question discutée ou tient des propos contraires à la loi, au règlement et aux convenances. Les propos tenus en séance ne bénéficient d'aucune immunité, et peuvent, le cas échéant, être qualifiés d'injures ou de diffamations.

Si le conseiller rappelé deux fois à la question dans le même discours continue à s'en écarter, le président peut lui interdire d'intervenir pendant le reste de la réunion sur le même sujet, dans l'intérêt de la séance.

Article 60 : En cas de trouble, le président peut suspendre la séance. A la reprise, si le trouble renaît, le président lève la séance et la renvoie.

Article 61 : Les peines disciplinaires applicables aux membres du Conseil départemental sont le rappel à l'ordre, le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal et l'évacuation de la salle :

- est rappelé à l'ordre tout conseiller qui trouble le calme de l'assemblée, - est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal, tout conseiller qui, dans la même séance, aura fait l'objet d'un premier rappel à l'ordre,
- est évacué de la séance tout conseiller, en raison du trouble manifeste occasionné dans l'assemblée.

Article 62 : La parole est accordée au conseiller qui, rappelé à l'ordre, demande à s'expliquer. Il n'obtient la parole pour s'expliquer qu'à la fin de la séance, à moins que le président n'en décide autrement.

Police de l'Assemblée

Article 63 : Le président a seul la police de l'assemblée.

Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter toute personne qui trouble l'ordre. En cas de nécessité, il peut demander au préfet le concours de la force publique.

En cas de crime ou de délit, il en dresse le procès-verbal et le procureur de la République en est immédiatement saisi.

Article 64 : Aucune personne étrangère à l'institution départementale ne peut s'introduire dans l'enceinte où siègent les membres du Conseil départemental, sauf habilitation du président en séance.

Les chefs de services des administrations en relation avec le Département, ainsi que les représentants de la presse accrédités occupent dans la salle, les places qui leur sont réservées. L'hémicycle sera accessible à la presse avant l'ouverture de séance et à la clôture de celle-ci, afin de permettre le bon déroulement de la séance.

Les places réservées disponibles en sus sont attribuées, par ordre d'arrivée, aux membres des corps élus et aux anciens conseillers départementaux.

Les séances étant publiques, le public peut être accueilli dans le respect des consignes de sécurité et dans la limite des places disponibles.

Article 65 : Pendant le cours des séances, les personnes composant l'auditoire se tiennent découvertes, dans une tenue répondant aux principes de laïcité et aux valeurs de la République et en silence.

Tout comportement d'approbation ou d'improbation peut donner lieu à la mise en action des droits conférés au président du Conseil départemental par l'article [L.3121-12](#) du code général des collectivités territoriales.

Clôture

Article 66 : La séance peut être suspendue par le président, à son initiative ou à la demande de l'un ou de plusieurs des groupes d'élus représentés au Conseil départemental.

Article 67 : La parole est accordée en fin de séance à tout conseiller qui la demande pour un point d'ordre personnel.

Article 68 : Le président prononce la clôture de la séance après s'être assuré auprès de l'assemblée que plus personne ne souhaite s'exprimer en application de l'article qui précède.

Article 69 : Avant de prononcer la clôture de la séance, le président informe le Conseil du jour et de l'heure de la prochaine réunion.

CHAPITRE VII : PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Article 70 : A l'ouverture de chacune des séances du Conseil départemental, le président met aux voix le procès-verbal de la séance précédente.

Lors des années de renouvellement général du Conseil départemental, le dernier procès-verbal de la mandature précédente est mis aux voix lors de la séance suivant la réunion d'installation du Conseil départemental.

Article 71 : Avant la mise aux voix du procès-verbal, chaque membre a le droit d'en demander la rectification ; cette rectification est, s'il y a lieu, ordonnée par le président. Toutes autres réclamations ou propositions ne peuvent donner lieu qu'à une mention au procès-verbal de la séance du jour.

Après la mise aux voix du procès-verbal et son adoption, aucun membre ne peut prendre la parole à son occasion.

Article 72 :

Le procès-verbal adopté par le Conseil départemental est signé par le président ou par le vice-président qui a tenu la séance.

Article 72-1 : Le procès-verbal contient :

- la date et l'heure de la séance,
- les noms du président, des membres du conseil départemental présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance,
- le quorum,
- l'ordre du jour de la séance,
- les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées,
- les demandes de scrutin particulier,
- le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote,
- et la teneur des discussions au cours de la séance.

Tous les litiges en matière de rédaction du procès-verbal sont du ressort du président.

Article 72-2 : Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet du département et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Article 72-3 : L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité. Il est versé aux archives départementales du Var.

Article 72-4 : Les procès-verbaux des séances publiques du Conseil départemental sont communicables à toute personne qui en fait la demande auprès du président du Conseil départemental. Le compte-rendu des séances ou parties de séances où le Conseil départemental a délibéré à huis clos est imprimé à part. Mention en est faite au procès-verbal de la séance publique concernée.

Ce compte-rendu des débats tenus à huis clos ne peut être communiqué qu'aux membres du Conseil départemental.

Article 73 : Toute personne a le droit de demander la communication de toute délibération du Conseil départemental, ainsi que des procès-verbaux des séances publiques dans les conditions définies par la loi.

CHAPITRE VIII : VOTE

Mode de votation

Article 74 : Le Conseil départemental ou sa commission permanente vote sur les questions soumises à ses délibérations, de trois manières : à main levée, au scrutin public ou au scrutin secret.

Le vote est toujours nominatif.

Le vote à main levée est le mode de votation ordinaire.

Le président procède à un scrutin public par appel nominal toutes les fois que le sixième des membres présents le demande.

Le président procède à un scrutin secret dans le cas où la loi ou le règlement le prévoit expressément.

Article 75 : Conformément à l'article [L.3121-15](#) du code général des collectivités territoriales, les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret dans le cas où la loi, ou le règlement, le prévoit expressément. Dans les autres cas, le Conseil départemental ou sa commission permanente peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Vote électronique

Article 76 : Le recours au vote électronique est autorisé pour les trois modes de scrutin mentionnés à l'article 74 du présent règlement.

Le dispositif utilisé doit permettre de connaître le sens du vote de chaque élu, excepté lors d'un scrutin secret et notamment électoral. Les principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales tels que le secret du vote et la sincérité du scrutin doivent être garantis par le vote électronique.

Délégation de vote

Article 77 : Un conseiller départemental empêché d'assister à une réunion peut donner à un collègue de son choix, pouvoir écrit de voter en son nom, pour cette réunion. Son pouvoir écrit identifie précisément par leur numéro et leur objet les dossiers inscrits à l'ordre du jour pour lesquels la procuration n'est pas donnée en raison d'un conflit d'intérêt.

Un conseiller départemental ne peut recevoir qu'une seule procuration, toujours révocable. Un conseiller ayant donné procuration et assistant à la séance n'a pas l'obligation de résilier sa procuration. Il doit toutefois informer le secrétariat de séance, de son intention de voter personnellement ou par le biais de la procuration.

La procuration est prise en compte lorsqu'elle est reçue par le secrétariat de séance, même en cours de séance.

Adoption

Article 78 : Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas de partage, soit à main levée, soit au scrutin public, si le président prend part au vote, sa voix est prépondérante.

En cas de départ ou de sortie de la salle d'un conseiller au cours des débats, celui-ci est porté absent sur les délibérations votées durant le temps de son absence.

Conformément au droit commun en matière électorale, les abstentions n'entrent pas en compte dans le dénombrement des suffrages exprimés. Dès lors, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés en l'absence de vote contre.

Article 79 : Tout conseiller départemental intéressé à l'affaire soumise à délibération s'oblige à sortir de la salle et s'abstient de prendre part au vote. Il ne participe pas non plus aux travaux préparatoires à la décision au sein des commissions organiques.

Article 80 : Le résultat est constaté conjointement par le président et les secrétaires, qui comptent au besoin le nombre de votants pour et contre.

Article 81 : Le résultat des délibérations de l'assemblée est proclamé par le président.

Article 82 : Lorsque le vote a lieu au scrutin secret, il est procédé comme suit : - à l'aide de bulletins portant les noms de ceux que l'on veut élire, sur les questions des nominations et désignations,

- à l'aide de bulletins portant le mot "oui" ou "non" sur les autres questions. Les bulletins blancs et nuls n'entrent pas en compte dans le calcul de la majorité. Les bulletins blancs sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Une enveloppe vide est assimilée à un vote blanc.

Lorsque le vote a lieu au scrutin secret, le président désigne au sein de l'assemblée deux à six conseillers départementaux qui seront chargés du déroulement des opérations de vote et de dépouillement.

Article 83 : Lorsque le vote a lieu au scrutin public, le président désigne au sein de l'assemblée deux à six conseillers départementaux qui seront chargés du décompte des opérations de vote.

CHAPITRE IX : LES GROUPES D'ELUS, LA FORMATION, LE REGIME INDEMNITAIRE ET LES BULLETINS D'INFORMATION

Constitution des groupes d'élus

Article 84 : Les conseillers départementaux peuvent se grouper par affinités. Chaque conseiller peut s'inscrire à un groupe.

Pour être constitué, un groupe doit être composé d'au moins 6 membres. Un groupe peut se déclarer d'opposition. Conformément à l'article L. 3121-24 du CGCT, sont considérés comme groupes minoritaires ceux qui ne se sont pas déclarés d'opposition, à l'exception de celui dont l'effectif est le plus élevé.

Chaque groupe remet au président une déclaration, accompagnée de la liste de ses membres, signée par ceux-ci, ainsi que du nom de son président et celui de son questeur. Le questeur est responsable de la répartition et du contrôle des dépenses inhérentes aux frais de fonctionnement de son groupe.

Un conseiller départemental qui n'appartient à aucun groupe peut s'apparenter à un groupe de son choix avec l'agrément du président de ce groupe.

Les modifications relatives à la composition d'un groupe sont portées à la connaissance du président du Conseil départemental, sous la seule signature du président de groupe s'il s'agit d'une radiation et sous la double signature du conseiller et du président de groupe s'il s'agit d'une adhésion ou d'un apparentement.

Le président en donne connaissance au Conseil départemental au début de la première séance qui suit la déclaration. Il en va de même pour les modifications qui lui auront été notifiées. Les groupes exercent leur activité librement dans le cadre de la loi et du règlement intérieur du Conseil départemental. Ils ne peuvent s'exprimer officiellement au nom du Département, du Conseil départemental, de la commission permanente, d'une commission, ou de toute autre instance de la collectivité.

Les groupes d'opposition ou minoritaires bénéficient des moyens des groupes d'élus et du droit d'expression prévus aux articles suivants du règlement intérieur.

Moyens de fonctionnement des groupes d'élus

Article 85 : En application de l'article L.3121-24 du code général des collectivités territoriales, les groupes d'élus bénéficient pour l'exercice de leur mission : - de dépenses de rémunération des personnels qui leur sont affectés dans la limite de 30% du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil départemental.

- d'un crédit global voté dans le cadre du budget pour les autres dépenses de fonctionnement relatives à l'achat de matériel de bureau, la prise en charge de frais de documentation, de courrier et de télécommunication,

- d'affectation de locaux administratifs.

Les modalités de répartition entre les groupes d'élus de ces moyens de fonctionnement et leur montant sont fixés par délibération.

Modalités d'expression dans les bulletins d'information générale

Article 86 : En application de l'article L.3121-24-1 du code général des collectivités territoriales, les groupes d'élus ont droit à un espace d'expression dans les bulletins d'information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil départemental, sous quelque forme que ce soit.

Ainsi, lorsque le Département du Var diffuse, sous format papier, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil départemental, un espace d'une page est réservé à chaque groupe d'élus régulièrement constitué.

Le droit à la formation

Article 87 : Les membres du Conseil départemental ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil départemental délibère sur l'exercice de ce droit. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau récapitulatif des actions de formations des élus, financées par le Département, est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil départemental.

Ce droit à la formation constitue une dépense obligatoire pour le Conseil départemental.

Références juridiques : article L.3123-10 du CGCT

Le régime indemnitaire

Article 88 : Lorsque le Conseil départemental est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, intervient dans les trois mois suivant son installation.

Toute délibération du Conseil départemental concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil départemental.

Références juridiques : article L.3123-15-1 du CGCT

Pénalisation pour absentéisme

Article 89 : Le montant des indemnités que le Conseil départemental alloue à ses membres est modulé en fonction de leur participation effective aux séances plénières et aux réunions des commissions dont ils sont membres.

En application de ces dispositions, les conseillers départementaux sont invités à justifier leurs éventuelles absences :

- aux séances du Conseil départemental,
- aux réunions de la commission permanente, des commissions organiques et des commissions d'appel d'offres (CAO).

Dans le cas d'une absence injustifiée constatée par un état de présence, une réfaction forfaitaire de 75 € sera appliquée par journée d'absence non justifiée, et ce dans la limite de la moitié de l'indemnité mensuelle attribuée (la réduction d'indemnité ne s'applique qu'une fois lors d'absences cumulées sur une seule et même journée), conformément à l'article L.3123-16 al 2 du CGCT.

Toute absence est décomptée, sauf celles justifiées ou attestées sur l'honneur par l'élu concerné et liées :

- à des raisons médicales,
- à l'exécution directe du mandat départemental (mission pour le compte du Département, représentation du Conseil départemental ou de son président au sein d'une instance ou d'un organisme),
- à l'exercice d'un mandat national ou local,
- à des cas de forces majeures,
- à un événement familial,
- à une nécessité professionnelle présentant un caractère obligatoire.

Les justificatifs d'absence sont à fournir sous 15 jours maximum à compter de l'absence, au secrétariat compétent du Conseil départemental, de la commission permanente, de chacune des commissions organiques ou de la commission d'appel d'offres.

Les abattements sur indemnités mensuelles fondés sur ces absences seront appliqués a posteriori, le second mois suivant la transmission de l'état des présences communiqué par les secrétariats précités à la direction des ressources humaines chargée du règlement des indemnités.

CHAPITRE X : LE REPRESENTANT DE L'ETAT

Article 90 : Par accord du président du Conseil départemental et du préfet, représentant de l'État dans le Département, celui-ci est entendu par le Conseil départemental. En outre, sur demande du Premier ministre, le préfet est entendu par le Conseil départemental.

Article 91 : Chaque année, le préfet informe le Conseil départemental, par rapport spécial, de l'activité des services de l'État dans le département, conformément à l'article [L3121-26](#) du code général des collectivités territoriales.

Ce rapport spécial donne lieu éventuellement à un débat en présence du préfet.

Article 92 : En cas d'audition du préfet en application de l'article qui précède, les questions à lui poser lui sont adressées par écrit par le président du Conseil départemental avant la réunion du Conseil départemental. L'audition donne lieu éventuellement à un débat en présence du préfet.

CHAPITRE XI : VACANCE DE SIEGE ET EMPECHEMENT

Article 93 : En cas de vacance du siège de président pour quelque cause que ce soit, les fonctions de président sont provisoirement exercées par un vice-président, dans l'ordre des nominations et, à défaut, par un conseiller départemental désigné par le Conseil. En cas d'empêchement ou d'absence du président pour quelque cause que ce soit, son remplacement est effectué dans les conditions prévues au 1^{er} alinéa.

Article 94 : En cas de démission du président et de tous les vice-présidents, le Conseil départemental est convoqué par le doyen d'âge, soit pour procéder à la désignation du conseiller départemental prévu à l'article précédent du présent règlement, soit pour procéder au renouvellement de la commission permanente.

Article 95 : Lorsqu'un conseiller départemental donne sa démission, il l'adresse au président du Conseil départemental qui en donne immédiatement avis au représentant de l'État dans le département.

CHAPITRE XII : REMPLACEMENT DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Article 96 : Le conseiller départemental dont le siège devient vacant est remplacé par la personne élue en même temps que lui à cet effet. Le mandat du conseiller remplaçant débute dès la vacance de siège sauf en cas de renonciation de sa part, formulée de manière expresse dans les formes fixées à l'article précédent du présent règlement.

Cependant des élections partielles sont à organiser dans les trois mois dans les cas suivants : - inéligibilité, démission d'office ou annulation de l'élection d'un candidat ou d'un binôme de candidats, prononcée en application de l'article L118-3 du code électoral, - en cas de vacance d'un siège et si le remplacement n'est plus possible, - en cas de vacance simultanée des deux sièges d'un même canton et si le remplacement n'est plus possible, - si deux sièges deviennent vacants successivement dans le même canton et si le remplacement n'est plus possible.

Il n'est procédé à aucune élection partielle dans les six mois précédant le renouvellement général des conseillers départementaux.

Références juridiques : article L.221 du code électoral

Article 97 : Les remplaçants peuvent être invités aux séances publiques du Conseil départemental. Ils se tiennent dans la partie réservée au public.

Article 98 : En aucun cas, le remplaçant ne peut être appelé à représenter le conseiller départemental en titre empêché d'assister aux réunions des instances ou organismes dans lesquelles il a été désigné.

CHAPITRE XIII : TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE

Principes déontologiques

Article 99 : Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l' élu local.

Charte de l' élu local

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Tout conseiller départemental peut consulter le référent déontologue désigné par le Conseil départemental à effet du 1er juin 2023 et chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte.

Les modalités de la saisine du référent déontologue et de l'examen de celle-ci, ainsi que les conditions dans lesquelles les avis sont rendus sont précisées dans la délibération de désignation du référent déontologue des conseillers départementaux.

*Références juridiques : article L1111-1-1 du CGCT
Références juridiques : décret 2022-1520 du 6 décembre 2022*

Déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale

Article 100 : En application de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, le président du Conseil départemental et les conseillers départementaux, lorsqu'ils sont titulaires d'une délégation de fonction ou de signature du président du conseil départemental, adressent par voie dématérialisée au président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique une déclaration de situation patrimoniale et une déclaration d'intérêts dans les deux mois qui suivent leur entrée en fonctions.

Les délégations de fonction ou de signature sont notifiées sans délai par le président du Conseil départemental au président de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

Toute modification substantielle de la situation patrimoniale ou des intérêts détenus donne lieu, dans un délai de deux mois, à une déclaration dans les mêmes formes.

Une nouvelle déclaration de situation patrimoniale est adressée deux mois au plus tôt et un mois au plus tard avant l'expiration de leur mandat ou de leurs fonctions ou, en cas de dissolution du conseil départemental ou de cessation du mandat ou des fonctions pour une cause autre que le décès, dans les deux mois qui suivent la fin du mandat ou des fonctions.

Lorsqu'une déclaration de situation patrimoniale a été établie depuis moins d'un an, la déclaration prévue lors de l'entrée en fonctions n'est pas exigée et la déclaration est limitée, dans ce cas, à la récapitulation de l'ensemble des revenus perçus par déclarant et, le cas échéant, par la communauté depuis le début de l'exercice des fonctions, ainsi qu'à la présentation des événements majeurs ayant affecté la composition du patrimoine depuis la précédente déclaration.

Prévention des conflits d'intérêts

Article 101 : Constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.

Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.

Lorsqu'il estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, qu'il agisse en vertu de ses pouvoirs propres ou par délégation de l'organe délibérant, le président du Conseil départemental prend un arrêté mentionnant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences et désignant le conseiller départemental chargé de le suppléer. Il ne peut adresser aucune instruction à son délégataire.

Références juridiques : article 5 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014

Lorsqu'ils estiment se trouver en situation de conflit d'intérêts, les conseillers départementaux titulaires d'une délégation de signature en informent le président du Conseil départemental en précisant la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leurs compétences. Un arrêté du délégant détermine en conséquence les questions pour lesquelles le conseiller intéressé doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

Il appartient à tout conseiller départemental de prendre les dispositions nécessaires pour informer le président du Conseil départemental d'un éventuel conflit d'intérêts le concernant.

Afin de prévenir les situations de conflit d'intérêts lors du traitement des affaires du Département, les conseillers départementaux établissent et mettent à jour leurs déclarations faites par l'intermédiaire de la notice remplie en début de mandat.

Le contenu de cette déclaration doit faire apparaître distinctement :

- les activités professionnelles actuelles et exercées au cours des cinq dernières années,
- les activités de consultant actuelles et exercées au cours des cinq dernières années,
- les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé, actuelles et lors des cinq dernières années,
- les participations financières actuelles dans le capital de sociétés,
- les fonctions bénévoles,
- les fonctions et mandats électifs exercés.

Les déclarations d'intérêts remplies constituent des documents administratifs non communicables aux tiers.

A l'initiative des conseillers départementaux, elles font l'objet de mises à jour portées à la connaissance du Département, en cas de modification des éléments contenus dans la déclaration initiale, dans un objectif de bon fonctionnement interne des commissions et instances délibérantes.

Références juridiques : article 6 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014

CHAPITRE XIV : INSIGNE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Article 102 : Dans les cérémonies notamment les manifestations patriotiques et toutes les fois que l'exercice de leur fonction peut rendre nécessaire ce signe distinctif de leur qualité, le président, les vice-présidents et les autres membres du Conseil départemental portent l'écharpe départementale d'un modèle uniforme, aux couleurs du Var avec glands à franges d'or et armoiries du Var en son centre.

Les couleurs du Var sont celles de son blason, le bleu azur, l'or et le rouge. Cette écharpe se porte de l'épaule droite au côté gauche, l'ordre des couleurs fait figurer le rouge près du col, l'or au centre et le bleu à l'extérieur.

L'usage de cet insigne est facultatif.

CHAPITRE XV : RÉUNION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT PAR VISIOCONFÉRENCE

Article 103 : Le président peut décider que la réunion du conseil départemental ou de la commission permanente se tient en plusieurs lieux, par visioconférence.

La réunion du conseil départemental ne peut se tenir en plusieurs lieux par visioconférence pour :

- l'élection du président,
- l'élection de la commission permanente,
- l'adoption du budget primitif,
- la formation des commissions internes,
- la désignation au sein d'organismes extérieurs,
- la délégation d'attributions à la commission permanente et au président,
- la création d'une mission d'information et d'évaluation ;

L'organe délibérant se réunit en un seul et même lieu au moins une fois par semestre.

Références juridiques : articles L.3121-9-1 et L.3122-6-2 du CGCT

Article 104 : Les modalités pratiques de déroulement des réunions en plusieurs lieux par visioconférence sont fixées ainsi :

	réunions du Conseil départemental	réunions de la commission permanente
accessibilité au public	<ul style="list-style-type: none"> ● la réunion qui se tient entièrement ou partiellement par visioconférence, est diffusée en direct sur le site internet de la collectivité ● lorsque des lieux sont mis à disposition par le Conseil départemental pour la tenue d'une de ses réunions par visioconférence, chacun d'entre eux est accessible au public 	<ul style="list-style-type: none"> ● les réunions de la commission permanente par visioconférence ne sont pas publiques
convocation	<ul style="list-style-type: none"> ● lorsque la réunion se tient entièrement ou partiellement par visioconférence, il en est fait mention dans la convocation adressée par le président qui précise notamment et dans la mesure du possible : <ul style="list-style-type: none"> - l'outil informatique utilisé pour la réunion, - la nécessité, pour se connecter à cette réunion, d'utiliser l'adresse courrielle départementale @var.fr, - le lien électronique de la réunion - le cas échéant, le ou les lieux mis à disposition par le Département pour la tenue de la réunion par visioconférence ● en outre, une invitation électronique contenant le lien électronique de la réunion est envoyée via l'agenda du Département aux conseillers départementaux et aux membres de la commission permanente au plus tard avant l'ouverture de la séance 	
lieux de connexion	<ul style="list-style-type: none"> ● les conseillers départementaux peuvent participer à la séance par visioconférence : <ul style="list-style-type: none"> - soit depuis un lieu mis à disposition par le Département, - soit depuis un lieu de leur choix (domicile, autre lieu de mandat électif, ...) ● les lieux utilisés pour participer à la séance par visioconférence respectent le principe de neutralité et offrent les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires pour permettre la bonne tenue de la séance et le respect du présent règlement. 	

feuille d'émargement	<ul style="list-style-type: none"> ● une feuille d'émargement électronique est transmise par mail quelques minutes avant l'ouverture de séance et signée par chaque conseiller départemental présent en visioconférence, de manière électronique via l'outil var.connective.eu, ● une feuille d'émargement sous format papier est signée par les conseillers départementaux présents en salle des délibérations 	
quorum	<ul style="list-style-type: none"> ● le quorum est apprécié en fonction de la présence des conseillers départementaux dans les différents lieux par visioconférence 	<ul style="list-style-type: none"> ● le quorum est apprécié en fonction de la présence des membres de la commission permanente dans les différents lieux par visioconférence
	<ul style="list-style-type: none"> ● lorsque la réunion se tient partiellement en visioconférence, le quorum est apprécié par l'addition du nombre de conseillers départementaux présents en salle des délibérations et du nombre de conseillers départementaux présents en visioconférence 	
ouverture et tenue de la séance	<ul style="list-style-type: none"> ● le président ouvre la séance ● il est procédé à l'appel des élus et à l'annonce des procurations ● les conseillers départementaux s'identifient verbalement à l'appel de leur nom ● tout départ en cours de séance est annoncé au président ● il est vérifié que les conseillers départementaux ne rencontrent pas de difficulté de connexion et qu'ils sont en mesure de participer aux débats ● si un dysfonctionnement est constaté ou en cas d'incident technique tel qu'une interruption générale, une perte de connexion pour le président ou une perte de connexion pour plusieurs élus induisant une perte de quorum, la délibération en cours et la procédure sont reprises ou poursuivies dans les conditions antérieures à l'incident ; il en est fait mention au procès-verbal 	
organisation des débats	<ul style="list-style-type: none"> ● pour la bonne tenue de la séance et l'organisation des débats, le conseiller départemental coupe son micro afin d'éviter toute nuisance sonore, ● lorsqu'un conseiller départemental demande la parole, il se manifeste soit de manière orale en ouvrant son micro, soit par le chat de la réunion, soit par main levée numérique 	

enregistrement des débats	<ul style="list-style-type: none"> ● les débats visio phoniques sont enregistrés et utilisés pour la rédaction du procès-verbal de la séance ● ils sont conservés sur le cloud du Département durant le temps d'utilité administrative puis versés aux archives départementales du Var
vote et scrutin	<ul style="list-style-type: none"> ● les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public ● en cas d'adoption d'une demande de scrutin secret, le président reporte le point de l'ordre du jour à une séance ultérieure, qui ne peut se tenir par visioconférence ● le scrutin public peut être organisé soit par appel nominal, soit par scrutin électronique conformément à l'article 76, dans des conditions garantissant sa sincérité ● en cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante ● le président proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants
situation de conflit d'intérêts, adoption du CA et déport	<ul style="list-style-type: none"> ● le conseiller départemental en situation de conflit d'intérêt en informe verbalement le président à l'annonce du rapport concerné et se place dans l'impossibilité de participer au vote ● pour le vote du compte administratif, le Président du Conseil départemental informe l'assemblée de son retrait et se place dans l'impossibilité de participer au vote
équipement informatique et assistance	<ul style="list-style-type: none"> ● les conseillers départementaux peuvent utiliser les moyens informatiques et de télécommunications mis à disposition par le Département pour se connecter aux réunions de l'organe délibérant par visioconférence ● des agents départementaux assurent les missions de support technique et fonctionnel du système de visioconférence et les missions d'assistance ● l'assistance de la direction des solutions numériques est à disposition des conseillers départementaux, en amont de la séance et durant la séance



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A13

OBJET : VOTE ET AFFECTATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME CONCERNANT LE SYSTEME D'INFORMATION BATIMENTAIRE - DEVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS"

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant adoption du règlement financier et budgétaire de la collectivité,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A12 du 10 novembre 2022 relative à la revalorisation de l'autorisation de programme "rénovation et aménagement des bâtiments",

Vu le rapport du Président,

Considérant la démarche globale de modernisation numérique de la collectivité,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de dévaloriser l'autorisation de programme n° 2016-2016-0102BA-001 " Rénovation et aménagement des bâtiments" de 785 000 € portant le nouveau montant à 48 130 000€ et suivant l'échéancier ci-joint en annexe 1,

- de voter une autorisation de programme AP-2023-DI23007 ayant pour objet le déploiement d'un logiciel de gestion bâtementaire de 785 000 € codifiée selon l'échéancier prévisionnel joint en annexe 2 afin de financer le système d'information bâtementaire,

- d'affecter cette autorisation de programme pour un montant de 785 000 € sur l'opération budgétaire 23OPE00654 (chapitre 20) afin d'assurer l'acquisition des logiciels et le déploiement des outils métiers bâtimentaires.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc167384-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

POLITIQUE ADMINISTRATION GENERALE
Direction DBEP

Vote de dévalorisation d'autorisation de programme 2023 et de crédits de paiement

Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AP	Libellé AP	Type AP	Montant de l'AP initiale	Montant de l'AP dévalorisée	Mandaté antérieur	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement					
									Chapitres M57	2023	2024	2025	2026	2027
2016	ADM PG0004	RENOVATION AMENAGEMENT DES BATIMENTS D'ADMINISTRATION	2016-0102BA-001	RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS	AP Programme	48 915 000,00 €	48 130 000,00 €	17 522 615,53 €	20	474 000,00 €	120 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
									21	155 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
									23	6 211 000,00 €	5 370 000,00 €	6 786 361,44 €	5 727 704,67 €	4 313 318,36 €
									Total	6 840 000,00 €	5 740 000,00 €	7 186 361,44 €	6 127 704,67 €	4 713 318,36 €

POLITIQUE ADMINISTRATION GENERALE
Directions DSN - DBEP

Vote de vtoair tloi de saona ' ' e upug et de m2dltr de s le' ei t

Millésime	Code Programme	L bellé Programme	Code AP	L bellé AP	Type AP	Chapitre M57	Montant de l'AP proposée	En32 i nleasa2clr loi i ehder m2dltr de s le' ei t				
								2023	2024	2025	2026	2027
2023	ADMPG00020	Déploiement et pilotage du système d'information	AP-2023-DI23007	Déploiement d'un logiciel de gestion bâtiminaire	AP Projet	20	785 000,00 €	390 000,00 €	380 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A14

OBJET : CREATION D'UN CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) du 20 novembre 1989 et notamment son article 12,

Vu le code général des collectivités territoriales le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1111-4 et L 3211-1,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment son article 55,

Considérant que le Département souhaite promouvoir auprès des jeunes une éducation active à la citoyenneté, la connaissance des missions et compétences du Département ainsi que du territoire varois, et la compréhension des politiques publiques,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission collèges du 25 mai 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'instituer un Conseil départemental des jeunes, à partir de la rentrée scolaire 2023-2024, constitué de 46 conseillers départementaux des jeunes, soit un binôme par canton composé d'une fille et d'un garçon,
- d'approuver le principe de l'élection des conseillers départementaux des jeunes au sein des collèges publics et privés par roulement entre les établissements,

- de déterminer les modalités de mise en place du Conseil départemental des jeunes, conformément à l'annexe jointe.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166085-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES

Principe

Le Conseil départemental des jeunes est mis en place à la rentrée scolaire 2023-2024.

Les Conseillers départementaux des jeunes sont élus parmi les délégués de classe de 5ème, par l'ensemble des délégués de classe, au sein des collèges publics et privés par roulement entre les établissements d'un même canton.

Composition, représentativité et durée de mandat

Le Conseil départemental des jeunes sera composé de 46 conseillers.

Les conseillers départementaux des jeunes sont élus en binôme par canton pour une durée de 2 années scolaires. Le principe de parité est respecté : 23 binômes filles/garçons soit 46 collégiens.

Pour être éligible, il faut :

- être élu délégué de classe de 5ème
- être domicilié(e) dans le Var
- disposer d'une autorisation parentale de participation au Conseil départemental des jeunes.

Le Conseil départemental des jeunes est renouvelé entièrement tous les 2 ans.

Modalités de travail des élus au Conseil départemental des jeunes

Le Conseil départemental des jeunes se réunit à l'initiative du Président du Conseil départemental ou de son représentant :

- en assemblée plénière (2 fois par an) : l'assemblée plénière a pour objet l'installation, la restitution des travaux et le vote des conseillers départementaux des jeunes,
- en commissions thématiques (4 fois par an) entre les différentes séances plénières du Conseil départemental des jeunes.

Les conseillers départementaux jeunes sont répartis entre deux commissions :

- solidarité, citoyenneté, culture et sport
- environnement, déplacements, équipements publics, tourisme

Les réunions ont lieu le mercredi après-midi. Les commissions peuvent se tenir sur les sites du Département en lien avec la thématique à l'ordre du jour.

Les Conseillers départementaux jeunes sont invités à une séance de l'assemblée plénière du Conseil départemental une fois par an.

Attributions

Le Conseil départemental des jeunes émet des avis sur les sujets de la compétence départementale. Il propose des actions ou des projets sur des enjeux départementaux.

Lors de sa première séance, le Conseil départemental des jeunes adopte son règlement intérieur.

Financement

Les dépenses de fonctionnement, d'administration et de conduite des projets du Conseil Départemental des jeunes seront prises en charge par le Conseil départemental du Var sur une ligne dédiée de son budget.



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A15

OBJET : POLITIQUE DEPARTEMENTALE DEFINISSANT DE NOUVEAUX AXES D'ORIENTATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES MENEES PAR TROIS STRUCTURES DEPARTEMENTALES DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL VAROIS : ECOMUSEE DEPARTEMENTAL DES 4 FRERES AU BEAUSSET, ECOFERME DEPARTEMENTALE DE LA BARRE A TOULON, MAISON DEPARTEMENTALE DE LA NATURE DU PLAN A LA GARDE ET AU PRADET

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission environnement, espaces naturels sensibles (ENS) et maisons de la nature du 25 mai 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver les nouvelles orientations et axes de développement de la politique départementale en matière d'actions menées par trois structures départementales de valorisation du patrimoine naturel varois comme suit :

Ecomusée départemental des 4 frères au Beausset :

Articulation des activités de l'écomusée autour de quatre domaines qui mettent en valeur cette ressource historique et naturelle, et destinées à retracer l'adaptation de l'individu à son environnement et à valoriser le patrimoine immatériel du Département :

- l'homme : les métiers, l'agriculture, ...
- la colline : les métiers, la flore, la faune, ...
- la pierre : l'habitat, les métiers, la ressource, ...
- l'eau : la gestion, l'aménagement du territoire, ...

Ecoferme départementale de la Barre à Toulon :

Nouvelles orientations qui s'inscrivent au plus près du besoin de retour à la nature exprimé par le public urbain et articulées autour des axes suivants :

- recentrage de la vocation de l'écoferme vers des innovations en matière d'agriculture urbaine,
- propositions de parcours de visites (agroécologiques, ressources, animaux et agriculture urbaine) afin que les visiteurs puissent circuler en parfaite autonomie,
- développement du parc animalier de la ferme,
- mise en place d'une programmation annuelle d'activités pour le grand public,
- poursuite de l'offre destinée aux scolaires et développement de celle destinée au public éloigné.

Maison départementale de la nature du Plan à La Garde et au Pradet :

Poursuite et développement des objectifs faisant de cet établissement un lieu privilégié d'observation plébiscité par le grand public et le public scolaire :

- faire de la maison du Plan un lieu de vie en constant renouvellement,
- proposer une programmation annuelle pluridisciplinaire d'actions culturelles en direction du grand public (concerts, conférences, projection de films, ateliers à la lecture de paysage, etc...),
- développer des événements pour le grand public (journée mondiale des zones humides, journée internationale de la biodiversité, Nuits de la lecture...),
- prévoir le renouvellement de l'exposition semi-permanente et une exposition temporaire par an davantage orientée vers un regard d'artistes sur la nature,
- poursuivre et développer l'offre destinée aux scolaires et aux collégiens en particulier,
- développer fortement les actions en direction des publics empêchés.

- d'intégrer dans ces nouvelles orientations l'organisation de manifestations culturelles à connotation artistique.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc165819-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A16

OBJET : POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE SPORTS DE PLEINE NATURE - ORIENTATIONS POUR UN DEVELOPPEMENT MAITRISE DES SPORTS DE PLEINE NATURE SUR LA PERIODE 2023-2028

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code du sport et notamment son article L 311-3,

Vu le code de l'environnement et notamment son article L 361-1,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 113-6 et L113-7,

Vu la délibération du Conseil général n° A18 du 19 janvier 2009 concernant la création de Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) ,

Vu la délibération de la Commission permanente n° G131 du 20 juillet 2015 concernant l'adoption du nouveau plan départemental des espaces, sites et itinéraires du Var (PDESI 83),

Vu la délibération du Conseil départemental n° A30 du 24 mai 2022 concernant le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR 83) et l'évolution de la politique départementale en matière de randonnée,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'intérêt pour le territoire départemental ainsi que pour les administrés de la pratique des sports de pleine nature,

Considérant la nécessité d'affirmer les grandes orientations en matière de développement maîtrisée des sports de pleine nature sur le territoire du département,

Information à la commission développement durable, mobilités douces et performance énergétique du 25 mai 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver la relance de la politique sport de pleine nature dans le Var suivant trois axes :

*une ouverture de l'offre à de nouvelles disciplines pour enrichir le plan existant,

*un équilibre territorial de l'offre globale en faveur des usagers et de l'attractivité sur l'ensemble du territoire,

*une accessibilité au sens large (personnes en situation de handicap, sport en famille, pratique intergénérationnelle, ...).

- de concourir à travers ces axes aux objectifs suivants :

*compléter et diversifier l'offre de sports de pleine nature dans le respect et la préservation des richesses environnementales et patrimoniales de nos territoires,

*valoriser la destination du territoire varois pour un tourisme sportif proche de la nature,

*améliorer la qualité de vie des résidents varois en développant des disciplines sportives de plein air en faveur de la santé.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166288A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A15

OBJET : MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE REGLEMENTAIRE AUX COLLECTIVITES - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION-TYPE

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L3232-1-1 et R3232-1-2 et suivants,

Vu le décret n° 2020-751 du 18 juin 2020 relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements,

Vu l'arrêté AR 2022-558 du 30 mai 2022 fixant le tarif applicable pour l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement

Vu le rapport du Président,

Considérant la volonté du Département d'élargir les domaines de son assistance technique aux collectivités,

Considérant l'avis de la commission solidarités et ingénierie pour les territoires du 24 mai 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le projet de convention-type tel que joint en annexe, relatif aux missions d'assistance technique du Département, à passer avec les communes et leurs groupements éligibles,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions à intervenir, conformes au projet de convention-type.

- Les domaines d'intervention possibles de la mission d'assistance technique sont les suivants :
 - domaine de l'assainissement et de la protection des ressources en eau,
 - domaine de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations,
 - domaine de la voirie,
 - domaine de la mobilité,
 - domaine de l'aménagement et de l'habitat.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166442-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023



D.I.T./
ATH

Acte n° : CO 2023-661

PROJET - CONVENTION RELATIVE A LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX
COLLECTIVITES

ENTRE

le Département du Var, représenté par le Président du Conseil départemental du Var, ou son représentant, agissant en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Var n° <réf. délibération n° et date>,

Le Président du Conseil départemental est représenté par Madame/Monsieur, Xème vice-président(e)/ conseiller(e) départemental(e) et président(e) de la commission “XXX” agissant en vertu de l’arrêté de délégation de fonction et de signature n° AR 2022-1813 du 18 novembre 2022.

d'une part,

ET

la commune/ la communauté de communes / de -----, représentée par son Maire / Président, M. ou Mme -----, agissant en vertu de la délibération -----, désigné(e) ci-après le maître d’ouvrage ,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1- Objet de la convention cadre

La présente convention règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission d’assistance technique fournie par le Département à la commune/ l’EPCI de -----, en application des articles L3232-1-1 et R.3232-1-2 du code général des collectivités territoriales éligibles à l'assistance technique réglementaire (liste jointe en annexe)

Article 2- Limites de la mission d’assistance

Cette mission d'assistance technique ne remplace pas le travail de gestion et d'exploitation des ouvrages qui reste sous l'entière responsabilité de la collectivité, et de son ou de ses exploitants. Elle ne peut, non plus, suppléer à des missions de maîtrise d'œuvre. Elle n'a, de plus, aucun caractère de contrôle administratif. Le Département ne pourra être tenu responsable en cas de défaillance des installations.

Article 3- Offres de service [Décret n°2020-751 du 18 juin 2020](#)

3-I - L'assistance technique mise à disposition par le Département consiste à aider les communes et établissements publics mentionnés à l'article R. 3232-1 (aide à l'équipement rural) à :

- Identifier les intervenants et compétences nécessaires à la réalisation de leurs projets ;
- Organiser leurs projets sur les plans juridique, administratif et financier ;
- Rechercher les financements publics et présenter les demandes de financement nécessaires à la réalisation de leurs projets ;
- Organiser sur le plan technique la conduite de leurs projets et passer les contrats publics nécessaires à cet effet.

Pour tous les domaines, la Mission d'assistance technique propose différents niveaux d'intervention, depuis le conseil ponctuel jusqu'à de l'expertise des équipements existants, pour s'adapter aux attentes de la collectivité.

Les domaines d'intervention possibles de la mission d'assistance technique sont les suivants :

3-2 - Dans le domaine de l'assainissement et de la protection des ressources en eau, l'assistance technique porte sur :

- 1° La gestion patrimoniale et l'amélioration des performances des systèmes d'assainissement collectif ;
- 2° L'organisation des contrôles d'installations et l'identification des travaux à réaliser en matière d'assainissement non collectif ;
- 3° L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité de service prévu à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales et la transmission des données par voie électronique au système d'information prévu à l'article L. 131-9 du code de l'environnement ;
- 4° L'élaboration de programmes de formation des personnels ;
- 5° L'instauration et la mise en œuvre des périmètres de protection des captages d'eau potable au sens de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique ;
- 6° La définition des mesures de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable et leur suivi ;
- 7° La définition des mesures de gestion quantitative des ressources en eau potable et de gestion patrimoniale et performante des réseaux d'adduction d'eau potable.

3-3 - Dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations définie au I bis de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, l'assistance technique porte sur :

- 1° L'identification des collectivités compétentes et l'optimisation de leur organisation pour la réalisation des projets ;
- 2° La définition d'actions de protection et de restauration des zones humides et d'opérations groupées d'entretien régulier des cours d'eau ;

3° Le recensement des digues existantes, l'identification des autres ouvrages ou infrastructures susceptibles de contribuer à la prévention des inondations conformément au II de l'article L. 566-12-1 du code de l'environnement et à la définition de systèmes d'endiguement et d'aménagements hydrauliques, au sens des articles R. 562-13 et R. 562-18 du même code, qui sont susceptibles d'être constitués à partir de ces ouvrages et infrastructures ;

4° La mise en cohérence entre, d'une part, les actions de prévention des inondations décidées dans le cadre de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations définie au I bis de l'article L. 211-7 du code de l'environnement et, d'autre part, les autres actions concourant à la gestion des risques d'inondation conformément aux articles L. 566-2 et L. 566-8 du même code.

3-4 - Dans le domaine de la voirie, qui comprend les chaussées, trottoirs, pistes cyclables, équipements routiers ouverts à la circulation publique et ouvrages d'art, l'assistance technique porte sur :

1° L'identification des obligations et responsabilités de la collectivité concernée en ce qui concerne la voirie relevant de sa compétence ;

2° L'identification et la mise en place de solutions adaptées aux enjeux de sécurité routière, y compris sur le réseau national et départemental lorsque les travaux sont financés par la collectivité concernée ;

3° L'organisation de la gestion du domaine public routier de la collectivité concernée, notamment en matière d'occupation du domaine public, de gestion des ouvrages ou de conventions avec des tiers ;

4° La définition de programmes de surveillance, de viabilité, notamment hivernale, de gestion et d'entretien de la voirie de la collectivité concernée ;

5° La définition des caractéristiques de la voirie d'un lotissement devant être intégrée dans la voirie de la collectivité concernée.

3-5 - Dans le domaine de la mobilité, l'assistance technique porte sur :

1° L'organisation des services réguliers de transport public de personnes ;

2° L'organisation des services à la demande de transport public de personnes ;

3° L'organisation des services de transport scolaire définis aux articles L. 3111-7 à L. 3111-10 du code des transports, dans les cas prévus au quatrième alinéa de l'article L. 3111-7 et à l'article L. 3111-8 du même code ;

4° L'organisation de services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L. 1271-1 du code des transports ou la contribution au développement de ces mobilités ;

5° L'organisation des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou la contribution au développement de ces usages ;

6° L'organisation des services de mobilité solidaire, la contribution au développement de tels services ou le versement d'aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite ;

7° L'offre des services de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité destiné aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi qu'à celles en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite ;

8° La mise en place d'un conseil en mobilité destiné aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants ;

9° La planification, le suivi et l'évaluation de leur politique de mobilité.

3-5 - Dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat, l'assistance technique porte sur :

1° L'élaboration de diagnostics et la définition de stratégies, objectifs et actions permettant de répondre aux besoins du territoire concerné et d'identifier des projets d'aménagement et d'habitat durables, à l'échelle communale ou intercommunale ;

2° La réalisation de diagnostics techniques des situations de non-conformité des logements par rapport au règlement sanitaire départemental portées à la connaissance des maires et le repérage, pour transmission aux autorités compétentes, des situations d'insalubrité.

Le bénéficiaire ne pourra solliciter l'assistance départementale dans le(s) domaine(s) d'intervention visé(s) ci-dessus, que s'il dispose de la compétence dans ces domaines.

Article 4- Conditions d'exécution

La Mission d'assistance technique du Département établit un programme prévisionnel et un calendrier d'exécution prenant en compte les besoins de la collectivité, et l'informe, au préalable, de la date de son intervention. En fonction de la nature de la prestation, la Collectivité s'engage à se faire représenter par un élu ou par un intervenant technique nommément désigné.

La Mission d'assistance est autorisée à pénétrer dans les installations de la collectivité concernée, dans des conditions normales de sécurité.

La Mission d'assistance technique établit ses rapports de visite, sous un délai maximal de trois mois, rapports adressés à la collectivité, et, le cas échéant, à son délégataire nommément désigné.

Dans le cas de l'assistance à l'élaboration d'un cahier des charges, la Mission d'assistance s'engage à fournir le document dans le délai de deux mois maximum, après obtention de l'ensemble des données nécessaires auprès de la collectivité, notamment.

Article 5- Diffusion de l'information

La collectivité autorise le Département à diffuser les informations recueillies dans le cadre de l'assistance technique.

Article 6- Engagements réciproques

Le Département s'engage à :

- assurer l'assistance technique en mettant à disposition le personnel et/ou les moyens techniques adaptés, pour réaliser les prestations ;
- communiquer à la collectivité, et à son ou ses exploitants, tout rapport de rendu et/ou de synthèse annuelle.

La Collectivité s'engage à :

- mettre à disposition de la Mission d'assistance technique toute information utile et nécessaire dont elle dispose, notamment les plans et descriptifs des ouvrages, les études et schémas directeurs antérieurs ;
- donner accès au personnel de la Mission d'assistance technique (ou aux prestataires qu'elle a désignés) à tous les ouvrages et équipements nécessaires à la réalisation de la mission, dans le cadre de rendez-vous préalablement fixés d'un commun accord ;
- Informer la Mission d'assistance technique en cas de dysfonctionnement sur les ouvrages ;
- mettre en œuvre les préconisations des rapports de synthèse qu'elle aura préalablement validées. Leur réalisation devra être programmée dans un délai fixé par la collectivité et porté à connaissance de la Mission d'assistance technique.

Article 7 - Conditions financières

Les prestations d'assistance technique réglementaire sont réalisées sous couvert de devis établis par les services départementaux et acceptés par la collectivité bénéficiaire.

Les prestations simples de conseil sont proposées à titre gratuit

Les différents éléments de coûts à retenir pour l'application de l'article R. 3232-1-3 du code général des collectivités territoriales sont les coûts directs et indirects du service, notamment les charges de fonctionnement courant du service, les charges de personnel, les amortissements des immobilisations et les charges liées aux services communs, établis sur la base du dernier compte administratif connu.

Cf [tarification applicable en annexe 2](#)

La participation financière du maître d'ouvrage auprès du Département se fera pendant l'année en cours sur présentation d'un titre de recettes.

Article 8- Comité de suivi et d'évaluation - Information (Article R3232-1-4)

Le comité établit un bilan d'activité annuel mis à disposition du public sous forme dématérialisée par le Département.

Le comité comprend notamment des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale bénéficiaires, un représentant du préfet du département.

Ce comité peut être ouvert à des représentants des organisations professionnelles impliquées sur les thématiques concernées.

Les membres du comité sont nommés par le président du Conseil départemental.

Article 9- Durée de la convention-cadre

La présente convention est établie pour une durée de 5 ans, reconduite par tacite reconduction.

Les communes et EPCI peuvent continuer à bénéficier de l'assistance technique durant l'année qui suit celle au cours de laquelle ils ont cessé de remplir les conditions requises, conformément à l'article R.3232-1 du CGCT.

Article 10- Résiliation

La partie qui ne voudrait pas renouveler le contrat, ou désirerait en modifier les conditions, devra prévenir l'autre, deux mois au moins avant l'arrivée du terme extinctif du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de faute de l'une des parties, l'autre partie pourra résilier la convention à tout moment, dans le respect d'un préavis de 2 mois, par lettre recommandée avec accusé de réception

Article 11- Contentieux

Pour tout litige relatif à l'application de la présente convention, un accord amiable sera recherché dans un premier temps. Ensuite, si le litige subsiste, le tribunal administratif de Toulon sera le seul compétent.

Article 12- Avenant

Cette convention pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenants en cas d'accord entre les parties.

A _____, le
Le Maire/Président de _____

ANNEXES

Annexe 1 : [Liste des communes éligibles en 2023](#)

Annexe 2 : [Tableau des tarifs](#)

Fait à Toulon, le

Liste communes éligibles 2023

Ce sont les [communes rurales](#) répondant aux critères de l'article R3232-1 du CGCT modifié par le décret 2019-589 du 14 juin 2019 (potentiel financier par habitant, pour l'année précédant la demande d'assistance, inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 5 000 habitants) ; les EPCI de moins de 40 000 habitants pour lesquels la population des communes rurales sous ce même seuil représente plus de la moitié de la population totale des communes membres ; les EPCI comprenant une moitié au moins de communes membres situées en zone de montagne quel que soit leur nombre d'habitants.

Les collectivités restent bénéficiaires durant l'année suivant celle au cours de laquelle elles ont cessé de remplir ces conditions (CGCT, art. 3232-1)

1	Aiguines
2	Ampus
3	Artignosc sur Verdon
4	Artigues
5	Aups
6	Bagnols en forêt
7	Bargème
8	Bargemon
9	Barjols
10	Baudinard sur Verdon
11	Bauduen
12	Bras
13	Brenon
14	Brue Auriac
15	Cabasse
16	Callas
17	Camps la source
18	Carcès
19	Châteaudouble
20	Châteauvert
21	Châteauvieux
22	Claviers
23	Collobrières
24	Comps sur Artuby
25	Correns
26	Cotignac
27	Entrecasteaux
28	Esparron
29	Figanières
30	Flassans sur Issole
31	Fox Amphoux

32	Ginasservis
33	La Bastide
34	La Celle
35	La Garde Freinet
36	La Martre
37	La Môle
38	La Roque Esclapon
39	La Roquebrussanne
40	La Verdrière
41	Le Bourguet
42	Le Thoronet
43	Les Adrets de l'Estérel
44	Les Mayons
45	Les Salles sur Verdon
46	Mazaugues
47	Méounes les Montrieux
48	Moissac Bellevue
49	Mons
50	Montferrat
51	Montfort sur Argens
52	Montmeyan
53	Nans les Pins
54	Néoules
55	Ollières
56	Plan d'Aups
57	Plan de la Tour
58	Pontevès
59	Pourcieux
60	Puget Ville
61	Rayol Canadel sur mer
62	Régusse
63	Rians
64	Riboux
65	Rougiers
66	Saint Martin de Pallières
67	Saint Paul en Forêt
68	Saint Antonin du Var
69	Saint Julien le Montagnier
70	Seillons Source d'Argens
71	Sillans la Cascade
72	Tanneron

73	Taradeau
74	Tavernes
75	Tourtour
76	Trigance
77	Varages
78	Vérignon
79	Villecroze
80	Vinon sur Verdon
81	Vins sur Caramy

Syndicats intercommunaux éligibles :

- SIVOM Nord Artuby Jabron

EPCI éligibles :

- Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon
- Communauté de communes Provence Verdon

Tarification de l'assistance technique départementale

Dans le domaine de l'eau :

La tarification dans le domaine de l'eau (Assainissement, Protection des ressources en eau, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est définie par [l'arrêté du 21 octobre 2008 relatif à la définition du barème de rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau définie par l'article L. 3232-1-1 du code général des collectivités territoriales](#).

La rémunération est forfaitaire et annuelle selon un barème défini par arrêté du Président du Conseil départemental (R3232-1-3 CGCT) publié au recueil des actes administratifs.

Domaine	Tarif applicable par habitant et par an en € HT	Seuil de recouvrement en € HT
Assainissement	0,6€	600€
Protection des ressources en eau	0,6€	600€
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	0,6€	600€

Dans les domaines de la voirie, la mobilité, l'aménagement et l'habitat :

Le coût de l'assistance technique appliqué au maître d'ouvrage sera établi par projet. Le tarif horaire par niveau d'intervenant est défini en fonction des charges de personnel, des amortissements des immobilisations et des charges liées aux services communs.

Cadre d'emploi de l'agent départemental engagé dans la mission	Tarif horaire (en € HT)
Expert	76 €
Chef de projet	69 €
Ingénieur	58 €
Technicien	45 €
Agent de maîtrise / Agent administratif	42 €

Processus demandes d'assistance technique réglementaire

contact mail : ingenierieCD83@var.fr

	COMMUNE	ATR/CD83	ÉTAPES
1	Besoins en conseils ou en assistance à maîtrise d'ouvrage	contact mail CD83	<ul style="list-style-type: none"> Proposition prise de rdv téléphonique 1er conseils suffisants à l'issue du RDV : clôture de la mission prise de rdv physique pour étudier la demande
2	Exposé de la commune de son intention de projet	Elus et techniciens concernés	<ul style="list-style-type: none"> réunion de présentation par la commune 1er conseil ou recommandation ATR suffisants : clôture de la mission (gratuit) Rédaction CR Réunion
2B	Exposé de la commune de son intention de projet	Elus et techniciens concernés	<ul style="list-style-type: none"> réunion de présentation par la commune mise en réseau avec les partenaires ingénierie 1er conseils ou recommandation ATR suffisants : clôture de la mission (gratuit)
3	Besoins exprimés de la commune pour une prestation AMO	Elus et techniciens concernés	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'un devis AMO par ATR/CD83 mise en réseau avec les partenaires ingénierie Validation par la commune et signature convention annexe
4	Engagement de la mission AMO	Elus et techniciens concernés	<ul style="list-style-type: none"> Pilotage mission AMO par ATR/CD83 Rédaction CR, expressions des besoins validation par la commune fin d'intervention ATR/CDV
5	Fin de la mission AMO	Elus et techniciens concernés	<ul style="list-style-type: none"> émission titre de recette ATR paiement commune clôture de la demande



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A18

OBJET : POLITIQUE HABITAT - MODIFICATION DES CRITERES D'AIDE EN FAVEUR DES BAILLEURS SOCIAUX

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° A20 du 18 décembre 2014 révisant le dispositif d'aide aux bailleurs sociaux et donnant délégation à la Commission permanente pour préciser les critères,

Vu la délibération de la Commission permanente n° G27 du 26 janvier 2015 précisant les critères d'aide aux bailleurs sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A25 du 27 octobre 2016 introduisant certains critères complémentaires concernant l'aide aux bailleurs sociaux,

Vu le rapport du Président,

Considérant la nécessité d'insérer une aide pour les logements PLS (prêt locatif social) qui étaient exclus du dispositif,

Considérant l'avis de la commission habitat et logement du 3 mai 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de modifier l'aide en faveur des bailleurs sociaux qui a été adoptée dans le cadre des délibérations suivantes :

- * délibération du Conseil départemental n° A20 du 18 décembre 2014,
- * délibération de la Commission permanente n° G27 du 26 janvier 2015,
- * délibération du Conseil départemental n° A25 du 27 octobre 2016.

- d'ouvrir cette aide aux logements financés en PLS (prêt locatif social) qui étaient exclus du dispositif avec une aide maximum de 2 500 € par logement.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166621-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A19

OBJET : VALORISATION DE LA ROUTE DU DEBARQUEMENT DE PROVENCE - VOTE DE DEUX AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR LA PERIODE 2023 A 2026

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-10,

Vu la délibération n° A24 du 14 décembre 2021 votant le lissage et la fusion des autorisations de programme adoptées,

Vu le règlement budgétaire et financier de la collectivité adopté par la délibération du Conseil départemental n° A9 du 1 février 2022,

Vu le rapport du Président,

Considérant que cette route du débarquement s'inscrit dans le patrimoine de notre territoire et dans le travail de mémoire à entreprendre notamment avec les collégiens,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de voter une autorisation de programme de 706 000 € codifiée AP2023-DI23006 afin de financer les actions concourant à l'élaboration de la route du débarquement de Provence,
- de voter une autorisation de programme de 294 000 € codifiée AP2023-DI23008 afin de subventionner les équipements des communes valorisant le débarquement et la libération selon l'échéancier prévisionnel joint en annexe,

- d'affecter chacune des autorisations de programme selon la répartition suivante :
 - pour un montant de 706 000 € sur l'opération budgétaire 23OPE00617 (chapitres 20) afin d'assurer la narration et la réalisation de l'application, l'installation des panneaux/supports pour les balises, la maintenance et l'ajout de contenu,
 - pour un montant de 294 000 € sur l'opération budgétaire 23OPE00655 (chapitre 204) afin de subventionner les investissements des communes s'inscrivant dans la valorisation du débarquement et de la libération (avec un taux moyen de 25 % du coût du projet).

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc167420-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

POLITIQUE : TOURISME											
Direction du Développement Territorial											
Vote d'autorisation de programme et de crédits de paiement											
ROUTE DU DEBARQUEMENT DE PROVENCE - 2023 à 2026											
								Echéancier prévisionnel des crédits de paiement			
Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AP	Libellé AP	Type AP	Chapitre (s) M57	Montant de l'AP proposée	2023	2024	2025	2026
2023	STRPG00001	AP de la Route du débarquement de Provence	2023-DI23006	Route du Débarquement de Provence 2023 à 2026	Projet	20	706 000 €	382 000 €	144 000 €	120 000 €	60 000 €
Vote d'autorisation de programme et de crédits de paiement											
SUBVENTIONS EQUIPEMENTS AUX COMMUNES VALORISANT LE DEBARQUEMENT ET LA LIBERATION											
								Echéancier prévisionnel des crédits de paiement			
Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AP	Libellé AP	Type AP	Chapitre (s) M57	Montant de l'AP proposée	2023	2024	2025	2026
2023	STRPG00001	AP des subventions d'équipements aux communes valorisant le Débarquement et la Libération	2023-DI23008	Subventions d'équipements aux communes valorisant le Débarquement et la Libération	Projet	204	294 000 €	160 000,00 €	134 000,00 €	- €	- €



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A20

OBJET : ENGAGEMENTS POUR UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES USAGES ET SERVICES NUMERIQUES DU VAR

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1425-1 et L1425-2, relatifs au développement numérique du territoire issu de la loi pour une République numérique de 2016,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu la convention de coopération public-public du 1er janvier 2023 signée par la Région, le Département et 11 EPCI du Var pour poursuivre les travaux communs relatifs à l'aménagement numérique et l'étendre progressivement au développement en commun des usages et des services numériques.

Considérant que le Département prend en compte le numérique comme une composante à part entière de l'action publique et souhaite en faire un puissant levier de développement adapté aux besoins de la population et des territoires.

Considérant que le numérique prend toute sa place au sein de l'administration départementale, gage de qualité aux usagers et d'efficacité dans le fonctionnement de la Collectivité

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission numérique, enseignement supérieur, recherche et innovation du 25 mai 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver les engagements suivants pour une stratégie des usages et services numériques du Conseil départemental du Var :

- . garantir le développement numérique des territoires,
- . faciliter l'accès de tous aux services numériques,
- . mobiliser le numérique au service des missions départementales,
- . assurer la mutation numérique de l'administration départementale.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166995-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A12

OBJET : POLITIQUE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL DU DEPARTEMENT DU VAR - CREATION DE CIRCUITS DE DECOUVERTE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DEPARTEMENT “LES CHEMINS DES PAYSAGES”

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3332-1,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L 113-8 et L 215-21,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A29 du 24 mars 2010 rénovant la politique départementale relative aux espaces naturels sensibles

Vu la délibération du Conseil départemental n°A13 du 14 décembre 2021 portant vote de l'autorisation de programme pour la valorisation des espaces naturels sensibles départementaux par la mise en place de circuits de découverte thématique,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission environnement, espaces naturels sensibles (ENS) et maisons de la nature du 25 mai 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver les engagements pour une stratégie du Département intitulée "Les chemins des paysages" dont l'objet est de favoriser la découverte des espaces naturels sur l'ensemble du Var en veillant à l'équité territoriale, à l'équilibre entre valorisation et préservation des sites et à l'articulation avec l'ensemble des politiques déjà engagées par le Département dans le domaine du tourisme, de la culture, de l'éducation, des sports de pleine nature, des mobilités douces et du développement durable.

- d'approuver, sur la période 2023-2027, la création des cinq itinéraires de découverte des espaces naturels sensibles suivants :

- . le circuit "balade en Préalpes varoises",
- . le circuit "Histoire en histoires",
- . le circuit "les métiers d'antan",
- . le circuit "jardins naturels sensibles",
- . le circuit "paysages de la Rade",

- d'approuver la mise à l'étude de circuits complémentaires centrés notamment sur l'eau, le littoral, ou la géologie, en lien avec le projet de Géoparc "Maures Estérel" valorisant la richesse géologique des zones cristallines du département et en lien avec le plan vélo faisant valoir les espaces naturels sensibles situés à proximité des itinéraires cyclables, l'Euro vélo 8 et le parcours cyclable du littoral.

Les dépenses seront imputées au budget départemental sur l'autorisation de programme 2016 2016 - 1202J1-001 « circuits de découverte thématiques » au titre de la taxe d'aménagement.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc167071-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A22

OBJET : REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DEDIEE A LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DEPARTEMENTAUX PAR LA MISE EN PLACE DE CIRCUITS DE DECOUVERTE THEMATIQUES ET REVISION DE SES ECHEANCIERS DE PAIEMENT

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3312-4 et R.3312-3,
Vu la délibération du Conseil départemental n°A13 du 14 décembre 2021 portant vote de l'autorisation de programme pour la valorisation des espaces naturels sensibles départementaux par la mise en place de circuits de découverte thématique,
Vu la délibération du Conseil départemental n°A 24 du 14 décembre 2021 relative au lissage et à la fusion des autorisations de programme et d'engagement dans le cadre du passage à la M57 et de l'évolution de l'application de gestion financière,
Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant adoption du règlement financier de la collectivité,
Vu la délibération du Conseil départemental n° A21 du 13 juin 2023 adoptant la création de cinq circuits de découverte des espaces naturels sensibles,
Vu le rapport du Président,
Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver la revalorisation de l'autorisation de programme n° 2016 2016 - 1202J1-001 relative aux circuits de découverte thématiques à hauteur de 12 500 000 € soit une augmentation de 600 000 € et la révision de ses échéanciers de paiement conformément au tableau ci-annexé.

L'autorisation de programme est affectée pour un montant de 12 500 000 € aux opérations budgétaires suivantes :

21100108 - circuit thématique balades en prealpes varoises (DENFA)

21100109 - circuit thématique ENS de la Rade (DENFA)

21100110 - circuit thématique jardins naturels sensibles (DENFA)

21100273 - circuit thématique ens d'Histoire en histoire (DENFA)

21100274 - circuit thématique ens et labours d hier (DENFA)

21100291 - aménagement bâtementaire environnement - (CIRCUITS ENS)

21100278 - circuits thématiques ENS (DGIF)

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166450-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

POLITIQUE ENVIRONNEMENT
DENFA

ANNEXE
Vote de revalorisation d'autorisation de programme et de crédits de paiement

Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AP	Libellé AP	Type AP (Programme)	Chapitre (s) M57	Montant de l'AP initiale	Montant de l'AP revalorisée	2017 (€)	2018 (€)	2019 (€)	2020 (€)	2021 (€)	2022 (€)	2023 (€)	2024 (€)	2025 (€)	2026 (€)	2027 (€)	2028 (€)
							11 900 000 €	12 500 000 €	23 686 83	26 293 49	15 667 44	22 232 02	17 002 22	1 715 479 12	2 310 000	2 510 000	2 400 000	1 500 000	1 947 518 66	12120 22
2016	ENVP00012	C RCUIITS THEMATIQUES JARD NS NATURELS SENSIBLES	2016-1202J1-001	Circuits thématiques ENS	AP GLOBALE MO	20									515 000	200 000	200 000	200 000	100 000	
						21									340 000	210 000	200 000	100 000	300 000	
						23									1 455 000	2 100 000	2 000 000	1 200 000	1 547 518 66	12120 22



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

L e' anBeBluBe3 Biju

N° : A23

OBJET : A2 OCTO A0 CNI DEB TCUTAMME E0 DE NUAUEMEN0 BTEF O CNI DEI B
E' GEAN' ETI E0B LC02 TEBEVET' O E Biju

LeB e' anBeBluBe3 Biju BstBn' enB Bli hui B DregE' e', BoesBePr s3n' anBnMo' s3ner
me' -Loe3BMAI ICN,Pr s3n' tBeB o' sn3B pertn. n' telq

PoerBnBoss3r,BnBeore. BstBtt3 tBtBePr s3n' anBstBsser nBperMo' s3nerBme' -Loe3BMAI ICN,Pr s3n' tBe
' o' sn3B pertn. n' telqNo. xrn3nB n. xrn3B B: nra3nB

Pr sn' tsB MqB h3rrYBALHET0 ONQM. nBMert3 nBATENAI, BMqB t phe' nBATNA2 D, BMqB Hre' oBaç ' ATD,
M. nBF ro' 3benBHA' ' ONC, BM. nBNethel3nBHO AO, BMqB Leern' tBHCNNE0, BMqB D33rBHEMCND,
MqB hr3stophnB GOC' ' A, BM. nB erol3 nBDEPALLENI, BM. nBme' o' B CT0 CAI, BM. nBF nssnl3 e
UATELLC, BMqBme' -Mert3 BU2 O OANC, BM. nBNethel3nBANE0, BMqBDo. 3 3benBLAON, BMqB Mera
LA2 TOL, BM. nB o' 3eBLA2 FATD, BM. nB re', o3nBLEUTAEN, BM. nBF ro' 3benBLENCQ, BMq
Ph3ppnBLECNELLOBMqB Jr gorYBCEv, BMqB n3olesMAT0EL, BM. nBos nBMAI I OBMqBme' -Loe3
MAI ICN, BM. nBF el r3nBMCNDCNE, BMqB hr3stophnBCTENC, BMqBhosnphB2 LE, BM. nB hr3t3 n
NO' CLE00QM. nBYc3nBENEN0E, BMqB leecnBPCANE00QM. nBMer3n-LeernBPCN' GCN,
MqBLecoQaBPCN0CNE, BM. nBent333K2 LO OBMqBLoe3B'Eç NCT, BM. nBF el r3nBFCALLAND, BMq
Jre' a3BFC2 V, BM. nB' cr nBAMA0, BMqB hr3t3e' B OMCNq

Proaeret3o' sB M. nB hr3t3 nBAMTANEABMqBDo. 3 3benBLAON, BMqBToxnrtBHENEF EN0 QM. nBent333K2 LO O
M. nBF ro' 3benBETNATDONB BMqB re' a3BFC2 V, BM. nB he' telBLAI IC2 0ANCB BMqB D33r
HEMCND, BMqBJe3lee. nBDE' ATDBBMqB h3rrYBALHET0 ONQM. nB re', o3nB D2 MCN0 B. n
Mert3 nBATENAI, BMqB3ahnlBHCNN2 I B. nBF el r3nBMCNDCNEq

E: aes sB

Axsn' tsB M. nBNethel3nBPETEZBETC2 Vq

LnB o' sn3B pertn. n' telBstBppnl AB: e. 3 nrB'effe3nB3 nB' BxInt,B' sar3nB'orcrnBeBoerq

FeBeB l3x ret3o' BeB o' sn3B pertn. n' telB°Aj 6BeB6B an. xrnBij d,Porte' tB3segnBtBes3o' Bns
eetor3et3o' sBnBprogre. . nBtB'n' gegn. n' tBe' sBnBecrnBe BpessagnB BeBM95BtBnB' Qolet3o' Bn
l'eppl3et3o' BnBnst3o' B3 e' a3rn,

FeBeB l3x ret3o' BeB o' sn3B pertn. n' telB°A7BeBnrB Q3nrBij j Porte' tB 3nBBoerBeBègl. n' t
xecg te3nBtB3 e' a3nrB pertn. n' tel,

FeBnBepportBePr s3n' t,

' o' s3c re' tBeB anss3 BnBn' 3nBBoerBnB3QneeB'n' gegn. n' tBorsB3e' BnBBoollnat3Q B' Bproa ce' tB
leBalôternBnsBeteor3et3o' sBnBprogre. . nsBeB'n' gegn. n' tsBe3Bo'tBnr. 3 ns,BeXe' co'' nsBe
frepp nsBnBecea3 ,

' o' s3c re' tBeBBo' Qn' t,Bo. ptn-tn'eBnBRQ'e' an. n' tBnsBp ret3o' s,BnB QsnrBnsBah e' a3nrBns
eetor3et3o' sBnBprogre. . nBeB'n' gegn. n' tBo3 tnsB' B' n: ns,

' o' s3c re' tBeBQsBnBeBo. . 3s3o' B3 e' ansBnBnssoeransBe. e3 nsBeBBe3 Biju

AprèsB' BQ3B l3x r ,

DE' DEEB

-BnBalôternBnsBeteor3et3o' sBnBprogre. . nBtB'n' gegn. n' tBnlsBnBnPr sn' t nsBe' sBnBexlneeBo3 tB'
e' n: nB,

-BnB QsnrBnsBah e' a3nrBnsBeteor3et3o' sBnBprogre. . nBtB'n' gegn. n' tBnlsBnBnPr sn' t sBe' sBn
texlneeBo3 tB' B' n: nB BtB' n: nBq

Adopté à l'unanimité.

I 3g' Bme' -Loe3BMAI I CN
Pr s3n' tBeB o' sn3B pertn. n' tel

T anpt3o' BeBo' trôlnBnB gel3 B39Be3 BijuB
T f rn' anBnah' 3enB8u-jj 8ui i i d8-jij ui ydu-l. ady5uyy-DE-ddB

AatnBnr33 B: aeto3n
lnB/y/i y/ j i j u

PoerBnPr s3n' tBeB o' sn3B pertn. n' tel,B
leB3matr3anB' relnBnsBnrQans,B
F 3g3 3nBALDTO

AatnB 3nB B3g' nBerBnB3nB' tnr' ntBeB pertn. n' tBeB erBnB/y/i y/ j i j u

ANNEXE 1

Mi lésime	Code Programme	Libellé Programme	Code APIAE	Libellé APIAE	Type APIAE	Chapitre (s) M57	So de	Montant voté (dernier mon. ant. voté)	Montant affecté	Montant engagé AP	Montant réalisé
2020	CULPG0003	EQUIPEMENTS CULTURELS DEPARTEMENTAUX	AE-2020 - 2020-0802M1-001	-AE-FETE DU LIVRE CHAPITEAU STANDS CONCEPT FOURN AMGT FCT DE LA STRUCTURE	AE PROJET	11	9 929,86 €	1 112 000,00 €	1 112 000,00 €	1 062 070,1 €	1 062 070,1 €
2016	STRPG0001	CONNAISSANCE PROSPECTIVE ET AMGT TERRITOIRE	AP-2016 - 2016-1008ID-001	AP-SUB INV ETAT GRANDE JETEE TOULON REALISATION DE TRAVAUX DE COMFOTEMENT	AE PROJET	20	0,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
2017	CULPG0003	ACTIONS CULTURELLES	AP-2017-2017-0802NA-001	AIDES D INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS INFRASTRUCTURES SPORTIVES	AP PROGRAMME	20	3 69 ,07 €	93 262,00 €	9 568,00 €	9 568,00 €	9 567,93 €
2016	STRPG00010	HABITAT	AP-2016 - 2016-0502V1-002	AP-AIDE AUX BALLEURS PROVES OPAH P G REPRISE LOGEMENTS VACANTS	AP PROGRAMME	20	281 609,51 €	1 369 198, 2 €	1 369 198, 2 €	1 36 993, 2 €	1 087 589,91 €
2016	STRPG00010	HABITAT	AP-2016 - 2016-0505V1-001	AP-FAVORISER RENOUVELLEMENT URBAIN QUARTIERS EN DIFFICULTE	AP PROGRAMME	20	0,00 €	87 930,81 €	87 930,81 €	87 930,81 €	87 930,81 €
2020	STRPG0003 - SDIS	SDIS	AP 2020-1301DB-001	AP-SDIS 2020-2022	AP PROJET	20	0,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €
2020	SOCPG00011	MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	AP-2020 - 2020-0302HS-001 -	AP-APA HABITAT - AIDE FINANCIERE	AP PROGRAMME	20	7 576,00 €	200 000,00 €	132 70 ,00 €	125 2 ,00 €	125 2 ,00 €

ANNEXE 2

Mil.ème	Code P rogramme	Libellé Programme	Code AP	Libellé AP	Type AP (Programme ou Projet)	Chapitr e (s) M53	Montant de l'AP voté	2013-2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033-5
2013	SOCPC00016	CONSTRUCT ON ET GROSSE REPARAT ON DES BATIMENTS SOCIAUX	2013-0102BA2003	CONSTRUCTION BAT IMENTS SOCIAUX	AP PROJET	20 21 23	38 230 76 96	30 116 320,50	563 163,29	1 360 000,00	900 80,71				1 290 512,6					
2013	CULPG00005	CONSTRUCT ON BATIMENTS CULTURELS ET GROSSES RENOVATIONS	2013-0102BA2008	CONSTRUCTION BAT IMENTS CULTURELS ET GROSSES RENOVATIONS	AP PROJET	20 21 23	77 878 000,00	638 938,	395 388,03	616 000,00	13 90 000,00	28 2 0 000,00	23 2 0 000,00	7 257 673 53						
2013	COLPG00007	CONSTRUCT ON ET EXTENS ON DES COLLEGES ET DE LEURS EQUIPEMENTS	2013-0601BB2012	CONSTRUCTION ET EXTENSION DES COLLEGES ET DE LEURS EQUIPEMENTS	AP PROGRAMME	20 21 23	8 980 000,00	19 017 650,18	11 135 223,50	8 969 000,00	9 300 000,00	12 500 000,00	1 010 000,00	10 0 8 086 32						
2013	ROUFG00003	AMENAGEMENT D'INFRASTRUCTURES	2013-1001IV-03	ETUIES ROUTIERES	AP PROGRAMME	20	9 00 000,00	3 298 9 1 9	996 808, 7	1 018 753,00	1 036 218,00	1 036 218,00	1 036 218,00	887 020 53	89 822,06					
2013	STRPG00006	PROJETS TRANSVERS AUX AMENAGEMENT ET GEST ON DES EN	2013-R1005T9-3	OPER-SNCF	AP PROGRAMME	20	13 1 1 000,00	5 520 93 28	2 069 90,72	1 900 000,00	2 155 973,22	502 296,28	702 979,00	289 326 00						
2013	ENVP000017	AMENAGEMENT ET PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2013-R120J1-001	AMENAGEMENT PARC NATURE	AP PROJET	21 23	21 883 000,00	21 133 663,02	156 217,17	00 000,00	183 119,81									
2013	STRPG00001	CONVENTION TRANSACTION SOCIETE CANAL DE PROVENCE DEPENSE	2013-R120 J1-01	CONVENTION TRANSACTION SOCIETE CANAL DE PROVENCE DEPENSE	AP PROJET	20	9 113 610,00	8 575 610,00	0,00	538 000,00										
201	STRPG00010	HABITAT	201 -0502V1-001	SUBVENTIONS EN FAVEUR DE L'HABITAT	AP PROGRAMME	20	27 000 000,00	9 72 679,67	1 972 225,57	2 620 000,00	3 120 000,00	3 120 000,00	3 120 000,00	3 323 09 76						
2015	ADMPG00021	DETTE	2015-010 DB-001	COLOGEN REMBOURSEMENT CAPITAL	AP PROJET	16	90 80 000,00	13 183 362,57	2 881 905,98	2 961 43 00	3 167 917,00	3 2 3 37 00	3 657 328,00	2 365 173 00	3 780 723,00	3 96 000,00	050 000,00	132 000,00	2 133 6 8,00	1 119 155,
2015	ROUFG00003	AMENAGEMENT D' INFRASTRUCTURES	2015-1001IV-03	RAVAUX D AMENAGEMENTS	AP PROGRAMME	21 23	191 772 000,00	53 296 668,86	22 301 07,6	31 20 800,00	32 160 100,00	32 110 100,00	20 698 923,68							
2016	ADMPG00000	RENOVAT ON AMENAGEMENT DES BATIMENTS D'ADMINISTRAT ON	2016-0102BA-001	RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS	AP PROGRAMME	20 21 23	8 915 000,00	11 0 835,90	6 117 779,63	7 230 000,00	6 120 000,00	7 186 361,	6 127 70 67	728 318 36						
2016	STRPG00015	AIDE AUX COMMUNES	2016-0502V1-100	AIDE AUX COMMUNES	AP PROGRAMME	20	59 700 000,00	105 181 378,32	3 29 631, 3	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	35 000 000,00	0 000 000,00	5 223 990 25			
2016	SOCPC00002	AIDES AUX PARTICULIERS POUR TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE PRECARITE ENERGETIQUE	2016-0503V1-001	AIDES AUX PARTICULIERS POUR TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE PRECARITE ENERGETIQUE	AP PROGRAMME	20	1 650 000,00	676 027,23	1 353 8 1,00	1 510 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	2 610 131 77						
2016	COLPG00001	RENOVAT ON AMENAGEMENT COLLEGES	2016-0602BB-001	RENOVATION AMENAGEMENT COLLEGES	AP PROGRAMME	20 21 23	213 170 000,00	25 697 629,54	26 610 939,77	29 750 000,00	33 960 000,00	30 11 765,26	29 653 750,22	37 0 93 7 7	1 380,78					
2016	ENVP000001	SUBVENT ONS ENVIRONNEMENTALES ET AGRICOLES	2016-1102ID-001	SOUTIEN A LA MODERNISATION DE LA PECHE MARITIME	AP PROGRAMME	20	110 000,00	2 272,00	0,00	10 000,00	97 728,00									
2016	ENVP000003	SOUTIEN FONC ER AGRICOLE	2016-1102ID-002	ETUDE AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FO RESTIER	AP PROGRAMME	20	150 000,00	93 807,58	717,	000 00	7 7 98									
2016	ENVP000001	SUBVENT ONS ENVIRONNEMENTALES ET AGRICOLES	2016 110 IG-001	SOUTIEN INVESTISSEMENTS AGRICOLES FINDER	AP PROGRAMME	20	1 300 000,00	163 2 250	3 9 6 2	500 000,00	100 000,00	100 000,00	87 293,26							
2016	ENVP000001	SUBVENT ONS ENVIRONNEMENTALES ET AGRICOLES	2016 1205IG-100	SUBV PROTECTION FORET CONTRE INCENDIES	AP PROGRAMME	20	7 3 0 160,00	931 7 6,6	899 719,76	1 200 000,00	1 200 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	908 693 60						
2017	ADMPG00002	CONSTRUCT ON BATIMENTS ET GROSSES RENOVATIONS DES BATIMENTS D'ADMINISTRAT ON	2017-0102BA-002	REAMENAGEMENT LOCALUX AVENUE CHARLES BERTHER	AP PROJET	20 23	700 000,00	83 72,8	1 89,82	202 037 3										
2017	STRPG00011	FONDS DE CONCOURS	2017-1001IV-001	FONDS DE CONCOURS	AP PROGRAMME	20	8 00 000,00	3 171 500,99	306 370,30	610 028 00	530 29,55	10 000,00	10 000,00	10 000 00	3 751 671,01					
2017	STRPG00013	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	2017-1102CE-001	SOUTIENS AUX INVESTISSEMENTS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	AP PROGRAMME	20	6 385 000,00	89 900,00	1 9 315,55	2 010 000,00	2 010 000,00	9 1 000,00	190 000,00	189 78 5						
2017	ENVP000001	SUBVENT ONS ENVIRONNEMENTALES ET AGRICOLES	2017 1206IG-002	SUBVENTIONS VALORSAT ON PRODUITS DE LA FORET	AP PROGRAMME	20	530 000,00	379 617,82	38 006,70	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	12 375,6						
2018	STRPG00000	RENOVAT ON AMENAGEMENT DES BATIMENTS	2018-0102BA-001	AMENAGEMENT SECURISAT ON GENDARMERIES	AP PROGRAMME	20 23	2 986 000,00	938 935, 0	89 802,9	800 000,00	300 000,00	250 000,00	135 097,06	72 06 60						
2018	COLPG00005	DOTATIONS ET SUBVENT ONS AUX COLLEGES PROVES	2018-0601CE-001	AIDE INVEST COL PROVES SOUS CONTRAT	AP PROGRAMME	20	2 211 000,00	63 591,33	38 719,36	275 000,00	255 000,00	255 000,00	255 000,00	151 689 32						

ANNEXE 2

Mil.ème	Code P.ogramme	Libellé Programme	Code AP	Libellé AP	Type AP (Programme ou Projet)	Chapitr. e (s) M53	Montant de l'AP voté	2013-2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033- 5
2019	ADMPG0002	CONSTRUCTI ON BATIMENTS ET GROSSES RENOVATIONS DES BATIMENTS D'ADMINISTRAT ION	2019-0102BA-001	ETUDES BATIMENTS 2019-2021	AP PROGRAMME	20 23	600 000 00		53 673,96	1 0 000 00	156 126,0	250 000,00								
2019	STRPG0001	CONNAISSANCE, PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2019-0501V1-001	EXTERNALISATION DE L OBSERVATO RE DSP DE L HABITAT DE 2020 A 2023 AP 2023	AP PROJET	20	963 00 00	237 370,31	85 39, 0	83 000 00	125 000,00	125 000,00	125 000,00	172 590 29						
2020	ADMPG0020	DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D NFORMAT ION	2020-0108AB-001	DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D NFORMAT ION	AP PROJET	20	2 720 000 00	361 075,06	91 97 ,57	600 000 00	600 000,00	666 9 8,97								
2020	SOCPG0003	SUBVENTI ONS AUX ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	2020-0303H3 001	EMPAD TX EXTENSION AMELIORATION REHAB	AP PROGRAMME	20	12 821 00 00	1 712 080,00	7 6 080,00	1 60 56 00	050 12 00	3 369 862,00	1 61 800,00	20 890 00						
2020	STRPG0006	PROJETS TRANSVERSAUX	2020-1007 D-001	PROJETS TRANSVERSAUX NUMERIQUES	AP PROJET	27	090 000 00	693 997,82	0,00	825 516 00	1 173 923,00	963 791,00	69 670,00	58 92 0	10 268,1					
2020	ENVPG00017	AMENAGEMENT ET GESTION DES ENS	2020 1202J1-003	TRAVAUX D AMENAGEMENT SUR LES ENS	AP PROJET	20 21 23	3 000 000 00	0,00	80 3 8,51	1 50 000 00	50 000,00	100 000,00	100 000,00	96 651, 9						
2020	ENVPG00005	RESTAURATI ON ECOLOGIQUE DES SIEBLS DEPARTEMENTAUX	2020 120 J2-001	RESTAURATI ON ECOLOGIQUE DES SIEBLS DEPARTEMENTAUX	AP PROJET	20 23	2 81 700 00	0 10,79	22 635,76	228 500 00	1 938 153, 5	50 000,00								
2021	ENVPG00010	ETUDES	2021 - 1202J1-001	ETUDES D INVESTISSEMENT ENVIRONNEMENTALES	AP PROGRAMME	20	1 100 000 00	109 973,92	200 000 00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	190 026 08							
2021	ENVPG00009	INTERVENT ION DFCL - ESPACES VERTS	2021 - 1209IG-002	TRAVAUX DE DEBRUSSAGE	AP PROGRAMME	23	12 000 000 00	683 8 2,31	1 200 000 00	2 000 000 00	2 000 000 00	2 000 000 00	2 000 000 00	2 116 157,69						
2021	SOCPG00016	CONSTRUCTI ON ET GROSSE REPARAT ION DES BATIMENTS SOCIAUX	2021-0102BA-002	RECONSTRUCTI ON ET MODERNISATI ON DU CDE CONSTR - REHAB 3 SITES AMO PILOTAGE	AP PROJET	20 21 23	56 85 000 00	201 682,20	566 880,85	2 900 000 00	20 759 000,00	20 666 000,00	10 90 767,15	86 669 85						
2021	SOCPG0000	RENOVATI ON AMENAGEMENT DU CDE	2021-0102BA-003	TVX AMENAG SITES CDE	AP PROGRAMME	20 21 23	7 000 000 00	38 91,79	937 20 ,56	1 200 000 00	800 000,00	600 000,00	1 12 796,00	1 665 506 25						
2021	SOCPG00011	MAINT EN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	2021-0303H3 001	APA HABITAT AIDE FINANCIERE EN FAVEUR D DES PERSONNES AGEES POUR TRAVAUX	AP PROGRAMME	20	800 000 00	28 621,50	92 1 7,85	200 000 00	79 030,61									
2021	STRPG00006	PROJETS TRANSVERSAUX	2021-1001V1-001	CONVENTI ON FINANCIERE RESORTI ON POINTS NOIRS ROUTIERS QUOTIDIEN EN PICA	AP PROJET	20	9 050 000 00	0,00	0,00	1 000 000 00	1 000 000 00	900 000 00	2 100 000 00	1 000 000 00	1 000 000 00	1 000 000 00	1 000 000 00	1 050 000 00		
2021	ADMPG00001	VEHICULES ET MATERIELS	2021-1002RM-001	ACQUISITI ON D ENGINS	AP PROGRAMME	21	12 512 000 00	511 622,22	1 087 268,00	2 000 000 00	2 000 000 00	2 000 000 00	2 011 119,78	0 00	2 892 000 00					
2022	SOCPG00005	PROTECT ION DE L ENVIRONNEMENT	2022 - D122001	CONSTRUCTI ON ET RENOVATI ON DE MERICIS	AP PROJET	20	11 822 000 00	2 0 000,00	2 522 000 00	2 960 000 00	2 850 800 00	3 2 9 200,00								
2022	STRPG00001	TOURISME	2022 - D122002	TRAVAUX D AMENAGEMENT DU RESEAU CYCLABLE	AP PROGRAMME	21 23	22 100 000 00	1 021 3 ,72	3 750 000 00	3 750 000 00	3 750 000 00	6 078 656 26								
2022	SPORTRO00	GYMNASI S DEPARTEMENTAUX	2022 - D12200	CONSTRUCTI ON DE GYMNASI S	AP PROGRAMME	20 21 23	21 920 000 00	189 17 ,50	3 260 000 00	7 0 000,00	6 880 825,10	1 260 000 00	2 890 000 00							
2022	ROUFG00003	AMENAGEMENT D INFRASTRUCTURES	2022 - D122005	CONSTRUCTI ON ET REHABILITATI ON DES BATIMENTS DOMA NE ROUTIERS	AP PROGRAMME	20 23	11 900 000 00	9 666,55	590 000 00	2 700 000 00	2 300 000 00	2 100 000 00	3 800 333, 5							
2022	ENVPG00017	AMENAGEMENT ET GESTION DES ENS	2022 - D122006	RENOVATI ON ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS SUR LES ENS HORS C RCUITS	AP PROGRAMME	20 23	3 620 000 00	250 176,98	80 000 00	3 269 823,02	0 00	0 00	20 000 00							
2023	STRPG00001	TOURISME	2023 - D123001	FUTURE AP PLAN VELO DEPARTEMENTAL	AP PROGRAMME	20 21 23	2 020 000 00	0,00	120 000 00	87 500 00	537 500 00	537 500 00	337 500 00							
2023	SOCPG00016	CONSTRUCTI ON ET GROSSE REPARAT ION DES BATIMENTS SOCIAUX	2023 - D123003	PMS BRIGNOLES	AP PROJET	20 21 23	13 000 000 00		3 00 000 00	3 700 000 00	5 900 000 00									
2023	STRPG00003	SDIS	2023 - D12300	SDIS SUBVENTI ON	AP PROJET	20	10 000 000 00			2 000 000 00	2 000 000 00	2 000 000 00	2 000 000 00	2 000 000 00						

ANNEXE 3

Milésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AE	Libé le AE	Type AE (Programme ou Projets)	Chapitre (s) MS7	Montant de l'AE vo é	2013-2021	2022	2023	202	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033- 5
2015	ADMPG0002	DETTE	2015-010 DB-002	COLOGEN FRAIS FINANCIERS	AE PROJET	66	36 335 1 3 00	7 338 5 8,53	1 586 27 ,5	1 520 000 00	1 25 000,00	1 3 0 000,00	1 270 000,00	1 200 000,00	1 1 5 000,00	1 065 000,00	1 000 000,00	910 000 00	8 0 000,00	15 695 319,93
2015	COLPG0000	ENTRETIEN DES COLLEGES	2015-0602DB-001	COLOGEN FRAIS D EXPLOITATION	AE PROJET	11	8 3 8 777 00	583 605,91	1 536 209 ,3	980 000,00	955 000,00	968 000,00	990 000,00	3 000 000 00	1 090 000,00	1 070 000,00	1 090 000,00	1 110 000,00	220 000,00	26 755 961,66
2016	SOCPG0001	FONDS SOCIAL EUROPEEN	2016-0201AC-001	APPEL A PROJETS FSE (EUROPE D0S)	AE PROGRAMME	017 065	31 255 500,00	22 976 65,76	5 51 965,59	2 76 068,65										
2017	ENVPG0001	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES ET AGRICOLES	2017-1206 G-001	AIDE AUX ELEVEURS MESURES AGRO- ENVIRONNEMENTALES CLIMATIQUES	AE PROGRAMME	65	310 000,00	116 187,33	8 096,16	52 302,00	93 1 51									
2019	SOCPG00025	ACT ONS D'NSERTION	2019-0202H -001	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CEE S' POLITIQUE INSERTION DEPARTEMENT	AE PROGRAMME	17	36 510 000,00	1 007 965,27	99 716,32	500 000,00	500 000,00	500 000,00	502 318, 1							
2019	SOCPG00028	ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN D FFICULTES	2019-0 06H5-001	MARCHES ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	AE PROJET	11	1 00 000,00	501 13,79	160 600,00	170 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	117 986,25						
2019	SOCPG00001	TRANSPORT DES HANDICAPES	2019-1009T-003	TRANSPORT D ELEVES HAND CAPES	AE PROGRAMME	011 65	22 900 000,00	297 339,85	3 859 672,79	950 000,00	952 803,00	158 175,00	2 82 015,36							
2020	SOCPG00007	PRESTATIONS A DEST'INATION DU PERSONNEL DE LA DASP	2020-0 06H5-001	MARCHES DE SUPERV' SION SOCIAL	AE PROJET	11	875 000,00	110 7 7,50	79 690,00	98 000,00	12 000,00	130 000,00	137 000,00	195 562,50						
2020	ENVPG00007	PARTENARIATS	2020-1202J1-001	SUBV PARTENAIRES FAUNE & FLORE	AE PROGRAMME	65	300 000,00	80 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	20 000,00							
2021	ADMPG00025	COMMUNICATION EXTERNE	2021-0101L1-001	Dépenses de communication on relatives à l'HDE Draguignan 2021-2023	AE PROGRAMME	11	709 360,00	9 358,80	7 3 080,29	750 000,00	760 000,00	760 000,00	760 000,00	926 920,91						
2021	STRPG00010	HABITAT	2021-0501V1-001	FINANCEMENT PROGRAMME SAIRE 2021-2023	AE PROGRAMME	65	1 320 000 00	35 213 48	203 744 69	273 285 00	807 716 92									
2021	STRPG00001	TOURISME	2021-1111NC-001	GRAND PRIX DE FRANCE LE CASTELLET	AE PROJET	65	6 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00										
2022	SOCPG0001	FONDS SOCIAL EUROPEEN	2022 - DF22003	AE-FSE 2022 - 2028 (EUROPE)	AE PROGRAMME	65	16 06 18 ,00			1 902 000,00	3 000 000,00	258 955,00	3 279 061,00	3 279 061,00	687 107,00					
2022	SOCPG00021	AUTRES DEPENSES AUTONOMIE	2022 - DF22007	MISE EN OUVRE DISPOSITIF AIDE A LA VIE PARTAGEE DANS LE CADRE DE L HABITAT INCLUSIF	AE PROGRAMME	65	7 06 750,00			367 500,00	8 0 000,00	1 120 950,00	1 163 50,00	1 163 50,00	1 163 50,00	1 2 5 960,00				
2022	SOCPG0001	FONDS SOCIAL EUROPEEN	2022 - DF22008	AE-FSE 2022-2027 (D0S)	AE PROGRAMME	17	12 000 000,00			1 920 000,00	2 00 000,00	2 00 000,00	2 00 000,00	2 00 000,00	80 000,00					
2023	CULPG0000	EQUIPEMENTS CULTURELS DEP	2023 - DF23002	SCENOGRAPHIES HDE	AE PROGRAMME	11	2 500 000,00			500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00						
2023	SOCPG00025	ACTIONS D INSERTION	2023 - DF23005	PARCOURS VAR INSERTION TRAVAIL	AE PROGRAMME	017 65	10 000 000,00			5 000 000,00	500 000,00	500 000,00								



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A24

OBJET : COMPTES DE GESTION - EXERCICE 2022

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L.3312-5,
Vu l'arrêté des comptes 2022 présenté par le comptable public.

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'arrêter les comptes de gestion, joints en annexe, établis par le payeur départemental, au titre de l'exercice 2022, pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes du centre départemental de l'enfance, du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var et de l'organisme d'inspection.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc165211-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

DEP VAR
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
M le directeur départemental des finances
publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme BLANC Nathalie

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 23/05/2023

083090 P.DEP VAR

Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 9</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 11</u>
5 Annexe	13
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 14</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 17</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 18</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 20</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 24</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	40
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 41</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 91</u>
4EME PARTIE : Page des signatures	92

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : DEP VAR
ETAT : I-1 -**BILAN SYNTHETIQUE**

(En Milliers d'Euros)

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	2 120 567,04
Subventions d'investissement versées	416 328,56	Neutralisations et régularisations	-119 821,48
Autres immobilisations incorporelles	25 004,73	Réserves	2 309 453,74
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	222 569,14
Terrains	95 148,44	Résultat de l'exercice	147 811,49
Constructions	1 227 226,56	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	22 045,94
Réseaux et installations de voirie	2 744 770,55	TOTAL FONDS PROPRES (I)	4 702 625,88
Réseaux divers	8 753,00	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	5 123,48	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	142 101,49
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	50 170,55	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	198 070,05	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	375 733,06
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	46 591,20	Dettes financières et autres emprunts	74 897,71
Immobilisations financières (nettes)	1 889,74	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	450 630,77
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	4 819 076,85	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 890,80
Stocks		Autres dettes non financières	12 689,07
Créances	46 216,67	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	71 579,86
Trésorerie	491 345,64	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	537 562,31	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	664 312,13
Comptes de régularisation (III)	8 697,82	Comptes de régularisation (III)	-1 601,03
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	5 365 336,98	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	5 365 336,98

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

ACTIF	NOTE	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		1 008 150 217,01	591 821 658,29	416 328 558,72	444 822 377,38
Autres immobilisations incorporelles		44 041 248,47	19 915 794,30	24 125 454,17	23 610 499,06
Immobilisations incorporelles en cours		879 273,16		879 273,16	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		98 598 831,20	3 450 392,34	95 148 438,86	96 893 780,71
Constructions		1 468 071 769,70	240 845 210,88	1 227 226 558,82	1 207 518 321,81
Réseaux et installations de voirie		2 744 770 545,92		2 744 770 545,92	2 738 150 168,59
Réseaux divers		22 300 146,02	13 547 141,78	8 753 004,24	9 743 306,88
Installations techniques, agencements et matériel		21 703 720,88	16 580 242,45	5 123 478,43	4 883 411,33
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		113 187 876,32	63 017 327,68	50 170 548,64	55 071 343,77
Immobilisations corporelles en cours		198 070 046,42		198 070 046,42	167 123 984,11
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		46 591 202,58		46 591 202,58	46 591 202,58
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		1 889 742,63		1 889 742,63	2 773 076,85
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		5 768 254 620,31	949 177 767,72	4 819 076 852,59	4 797 181 473,07

BILAN (en Euros)

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

ACTIF	NOTE	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		6 283 918,54		6 283 918,54	3 996 022,53
Créances sur les redevables et comptes rattachés		1 924 042,32	400 000,00	1 524 042,32	1 814 246,31
Avances et acomptes versés par la collectivité		173 527,53		173 527,53	23 527,53
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes		19 221 463,29		19 221 463,29	25 827,19
Créances sur les autres débiteurs		19 013 721,29		19 013 721,29	33 166 482,53
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		46 616 672,97	400 000,00	46 216 672,97	39 026 106,09
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		491 345 637,93		491 345 637,93	299 720 803,41
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		491 345 637,93		491 345 637,93	299 720 803,41
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		8 697 817,78		8 697 817,78	9 477 041,96
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		6 314 914 748,99	949 577 767,72	5 365 336 981,27	5 145 405 424,53

BILAN (en Euros)

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		1 473 233 357,77	1 473 233 357,77
Fonds globalisés		530 586 546,36	530 586 546,36
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		38 362 887,49	40 630 490,83
Rattachées à un actif non amortissable		78 384 248,96	75 547 914,19
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-119 821 475,23	-119 713 593,83
RÉSERVES		2 309 453 743,94	2 240 775 074,72
REPORT A NOUVEAU		222 569 141,00	124 909 940,20
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		147 811 493,62	136 337 870,02
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFECTANT ET DU REMETTANT		22 045 936,11	22 045 936,11
TOTAL FONDS PROPRES (I)		4 702 625 880,02	4 524 353 536,37

BILAN (en Euros)

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES		101 101 494,60	14 191 055,94
PROVISIONS POUR CHARGES		41 000 000,00	41 000 000,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		142 101 494,60	55 191 055,94
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		375 733 060,47	428 009 483,12
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		74 897 711,26	77 746 222,06
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		450 630 771,73	505 755 705,18
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		58 890 798,38	35 779 898,39
Dettes fiscales et sociales		310 752,06	415 987,36
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		23,00	23,00
Fonds gérés par la collectivité		100 747,42	90 228,50
Dettes sur budgets annexes			3 839 151,32
Autres dettes non financières		12 277 542,66	8 426 850,29
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		71 579 863,52	48 552 138,86
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		664 312 129,85	609 498 899,98
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		-1 601 028,60	11 552 988,18
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		5 365 336 981,27	5 145 405 424,53

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2022

En Milliers d'Euros

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	78 629,87	
Participations	101 648,45	
Compensations, autres attributions et autres participations	27 650,61	
Dons et legs		
Impôts et taxes	1 169 533,25	
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	2 365,48	
Produits des cessions d'actifs	1 909,06	
Autres produits de gestion	27 107,32	
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	14 676,06	
Reprises du financement rattaché à un actif	7 649,54	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession	328,81	
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	1 431 498,46	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	60 388,10	
Charges de personnel	240 431,23	
Indemnités des élus (et membres du CESR)	2 240,96	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	33 313,15	
Impôts et taxes	3 854,16	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	157 429,83	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	2 009,97	
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	227,90	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	499 895,30	

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2022

En Milliers d'Euros

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	696 508,11	
Autres charges	10 042,69	
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	706 550,80	
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	225 052,36	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	2 555,04	
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	79 795,91	
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-77 240,86	
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	147 811,49	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

POSTES	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		78 629 871,00		
Participations		101 648 453,93		
Compensations, autres attributions et autres participations		27 650 608,90		
Dons et legs				
Impôts et taxes		1 169 533 251,78		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		2 365 484,89		
Produits des cessions d'actifs		1 909 059,28		
Autres produits de gestion		27 107 317,34		
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		14 676 056,94		
Reprises du financement rattaché à un actif		7 649 537,25		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession		328 814,00		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		1 431 498 455,31		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		60 388 095,54		
Charges de personnel		240 431 228,27		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		174 794 566,76		
Dont charges sociales		65 636 661,51		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		2 240 955,40		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		33 313 153,79		
Impôts et taxes		3 854 157,97		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		157 429 831,83		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		2 009 973,16		
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession		227 900,12		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		499 895 296,08		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		696 508 110,29		
Dont ménages		596 642 923,44		
Dont personnes morales de droit privé		25 772 619,19		
Dont collectivités territoriales		11 555 805,45		

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

POSTES	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
Dont autres organismes publics		53 901 503,39		
Dont établissements d'enseignement		8 635 258,82		
Autres charges		10 042 692,73		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		706 550 803,02		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		225 052 356,21		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		2 555 043,00		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		2 555 043,00		
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		13 736 800,93		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières		2 550 374,36		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		63 508 730,30		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		79 795 905,59		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-77 240 862,59		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		147 811 493,62		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : DEP VAR
ETAT : I-5

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : DEP VAR
ETAT : I-5

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : DEP VAR
ETAT : II-1**Résultats budgétaires de l'exercice**

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	389 617 083,70	1 635 640 374,63	2 025 257 458,33
Titres de recette émis (b)	221 475 065,46	1 571 619 847,82	1 793 094 913,28
Réductions de titres (c)	1 141 672,27	29 214 271,77	30 355 944,04
Recettes nettes (d = b - c)	220 333 393,19	1 542 405 576,05	1 762 738 969,24
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	389 617 083,70	1 635 640 374,63	2 025 257 458,33
Mandats émis (f)	259 650 513,71	1 398 649 079,72	1 658 299 593,43
Annulations de mandats (g)	2 356 618,91	4 054 997,29	6 411 616,20
Dépenses nettes (h = f - g)	257 293 894,80	1 394 594 082,43	1 651 887 977,23
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		147 811 493,62	110 850 992,01
(h - d) Déficit	36 960 501,61		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : DEP VAR
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-38 678 669,22		-36 960 501,61		-75 639 170,83
Fonctionnement	261 247 810,22	38 678 669,22	147 811 493,62		370 380 634,62
TOTAL I	222 569 141,00	38 678 669,22	110 850 992,01		294 741 463,79
II - Budgets des services à caractère administratif					
01105-ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR					
Investissement	2 802 850,50		768 981,21		3 571 831,71
Fonctionnement	588 099,82	5 250,88	-241 734,80		341 114,14
Sous-Total	3 390 950,32	5 250,88	527 246,41		3 912 945,85
01108-LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR					
Investissement	399 687,81		-22 016,42		377 671,39
Fonctionnement	617 615,76		251 867,23		869 482,99
Sous-Total	1 017 303,57		229 850,81		1 247 154,38
01113-HDE DU VAR					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II	4 408 253,89	5 250,88	757 097,22		5 160 100,23
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
01112-LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP					
Investissement					
Fonctionnement	15 189,38		-4 252,81		10 936,57
Sous-Total	15 189,38		-4 252,81		10 936,57
TOTAL III	15 189,38		-4 252,81		10 936,57
TOTAL I + II + III	226 992 584,27	38 683 920,10	111 603 836,42		299 912 500,59

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	50 500 000,00	74 517 950,51	125 017 950,51
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 074 089,21	-2 739 245,64	10 334 843,57
204	Subventions d'équipement versées	48 393 676,00	10 653 000,00	59 046 676,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 408 298,67	1 072 830,73	18 481 129,40
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	90 490 054,00	-1 916 697,00	88 573 357,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	750 503,00		750 503,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	220 616 620,88	81 587 838,60	302 204 459,48
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	220 616 620,88	81 587 838,60	302 204 459,48
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 850 098,00	2 883 857,00	34 733 955,00
041	Opérations patrimoniales	8 000 000,00	6 000 000,00	14 000 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	39 850 098,00	8 883 857,00	48 733 955,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		38 678 669,22	38 678 669,22
TOTAL GENERAL		260 466 718,88	129 150 364,82	389 617 083,70

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : DEP VAR
ETAT : II-3 - Page droite 19**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	125 017 950,51	96 291 279,85	832 951,21	95 458 328,64	29 559 621,87
20	10 334 843,57	7 150 485,02	307 089,21	6 843 395,81	3 491 447,76
204	59 046 676,00	46 721 010,21	475 025,63	46 245 984,58	12 800 691,42
21	18 481 129,40	13 172 074,80	104 344,93	13 067 729,87	5 413 399,53
23	88 573 357,00	75 796 874,04	615 625,81	75 181 248,23	13 392 108,77
27	750 503,00	53 971,47		53 971,47	696 531,53
SOUS-TOTAL	302 204 459,48	239 185 695,39	2 335 036,79	236 850 658,60	65 353 800,88
TOTAL	302 204 459,48	239 185 695,39	2 335 036,79	236 850 658,60	65 353 800,88
040	34 733 955,00	10 533 394,25		10 533 394,25	24 200 560,75
041	14 000 000,00	9 931 424,07	21 582,12	9 909 841,95	4 090 158,05
TOTAL	48 733 955,00	20 464 818,32	21 582,12	20 443 236,20	28 290 718,80
001	38 678 669,22				38 678 669,22
TOTAL GENERAL	389 617 083,70	259 650 513,71	2 356 618,91	257 293 894,80	132 323 188,90

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	11 000 000,00	38 678 669,22	49 678 669,22
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	12 320 843,57	-1 200 000,00	11 120 843,57
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	58 851 758,40	-58 851 758,40	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		257 500,00	257 500,00
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	723 000,00	-723 000,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	45 000,00		45 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	60 000,00		60 000,00
024	Produits de cessions (recettes)		-667 859,28	-667 859,28
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	83 000 601,97	-22 506 448,46	60 494 153,51
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	83 000 601,97	-22 506 448,46	60 494 153,51
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	46 212 890,91	143 163 435,70	189 376 326,61
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	123 253 226,00	2 493 377,58	125 746 603,58
041	Opérations patrimoniales	8 000 000,00	6 000 000,00	14 000 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	177 466 116,91	151 656 813,28	329 122 930,19
TOTAL GENERAL		260 466 718,88	129 150 364,82	389 617 083,70

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	49 678 669,22	38 678 669,22		38 678 669,22	11 000 000,00
13	11 120 843,57	9 245 857,67	1 027 588,99	8 218 268,68	2 902 574,89
16		40 300 000,00		40 300 000,00	-40 300 000,00
20	257 500,00	86 201,85		86 201,85	171 298,15
204		319 121,12		319 121,12	-319 121,12
21		34 969,32		34 969,32	-34 969,32
23	45 000,00	130 543,65	21 468,10	109 075,55	-64 075,55
27	60 000,00	937 522,45	216,76	937 305,69	-877 305,69
024	-667 859,28				-667 859,28
SOUS-TOTAL	60 494 153,51	89 732 885,28	1 049 273,85	88 683 611,43	-28 189 457,92
TOTAL	60 494 153,51	89 732 885,28	1 049 273,85	88 683 611,43	-28 189 457,92
021	189 376 326,61				189 376 326,61
040	125 746 603,58	121 739 939,81		121 739 939,81	4 006 663,77
041	14 000 000,00	10 002 240,37	92 398,42	9 909 841,95	4 090 158,05
TOTAL	329 122 930,19	131 742 180,18	92 398,42	131 649 781,76	197 473 148,43
TOTAL GENERAL	389 617 083,70	221 475 065,46	1 141 672,27	220 333 393,19	169 283 690,51

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : DEP VAR
ETAT : II-3 - Page gauche 21**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
016	Allocation personnalisée d'autonomie	116 924 524,00	-1 974 500,00	114 950 024,00
017	RSA Régularisation de RMI	224 859 423,00	-1 170 200,00	223 689 223,00
011	Charges à caractère général	54 394 397,16	11 740 997,26	66 135 394,42
012	Charges de personnel et frais assimilés	241 047 731,00	12 795 000,00	253 842 731,00
014	Atténuations de produits	103 241 990,00	4 475 322,00	107 717 312,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	397 092 324,45	38 898 601,11	435 990 925,56
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	44 000,00	7 022,46	51 022,46
66	CHARGES FINANCIÈRES	13 510 513,00	2 996 043,00	16 506 556,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	273 640,00	-75 880,00	197 760,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	1 636 496,00	99 800 000,00	101 436 496,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 153 025 038,61	167 492 405,83	1 320 517 444,44
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	46 212 890,91	143 163 435,70	189 376 326,61
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	123 253 226,00	2 493 377,58	125 746 603,58
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	169 466 116,91	145 656 813,28	315 122 930,19
TOTAL GENERAL		1 322 491 155,52	313 149 219,11	1 635 640 374,63

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : DEP VAR
ETAT : II-3 - Page droite 21**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
016	114 950 024,00	112 525 893,97	1 406,44	112 524 487,53	2 425 536,47
017	223 689 223,00	208 875 396,94	67 018,79	208 808 378,15	14 880 844,85
011	66 135 394,42	57 311 188,12	1 507 139,88	55 804 048,24	10 331 346,18
012	253 842 731,00	245 209 644,66	135 976,40	245 073 668,26	8 769 062,74
014	107 717 312,00	107 492 867,04		107 492 867,04	224 444,96
65	435 990 925,56	426 503 265,28	1 185 752,51	425 317 512,77	10 673 412,79
6586	51 022,46	30 757,34		30 757,34	20 265,12
66	16 506 556,00	17 439 158,26	1 151 982,97	16 287 175,29	219 380,71
67	197 760,00	84 472,70	5 720,30	78 752,40	119 007,60
68	101 436 496,00	101 436 495,60		101 436 495,60	0,40
TOTAL	1 320 517 444,44	1 276 909 139,91	4 054 997,29	1 272 854 142,62	47 663 301,82
023	189 376 326,61				189 376 326,61
042	125 746 603,58	121 739 939,81		121 739 939,81	4 006 663,77
TOTAL	315 122 930,19	121 739 939,81		121 739 939,81	193 382 990,38
TOTAL GENERAL	1 635 640 374,63	1 398 649 079,72	4 054 997,29	1 394 594 082,43	241 046 292,20

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : DEP VAR
ETAT : II-3 - Page gauche 22**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
016	Allocation personnalisée d'autonomie	54 587 000,00	1 396 800,00	55 983 800,00
017	RSA Régularisation de RMI	113 450 978,00	24 850,00	113 475 828,00
013	Atténuations de charges	490 000,00		490 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 142 650,00	1 275 796,68	2 418 446,68
73	IMPOTS ET TAXES	332 143 790,00	-7 264 627,00	324 879 163,00
731	Fiscalité locale	642 544 294,00	61 211 454,00	703 755 748,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	126 767 705,52	15 084 297,77	141 852 003,29
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18 828 933,00	38 693,00	18 867 626,00
76	PRODUITS FINANCIERS	3 850,00		3 850,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES	5 800,00	1 913 767,28	1 919 567,28
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	676 057,00	14 000 000,00	14 676 057,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 290 641 057,52	87 681 031,73	1 378 322 089,25
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 850 098,00	2 883 857,00	34 733 955,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	31 850 098,00	2 883 857,00	34 733 955,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		222 584 330,38	222 584 330,38
TOTAL GENERAL		1 322 491 155,52	313 149 219,11	1 635 640 374,63

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : DEP VAR
ETAT : II-3 - Page droite 22**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
016	55 983 800,00	56 189 622,54	16 238,18	56 173 384,36	-189 584,36
017	113 475 828,00	116 698 301,05	53 021,00	116 645 280,05	-3 169 452,05
013	490 000,00	889 759,15	30 548,45	859 210,70	-369 210,70
70	2 418 446,68	2 483 906,89	118 422,00	2 365 484,89	52 961,79
73	324 879 163,00	344 440 730,00	120 072,00	344 320 658,00	-19 441 495,00
731	703 755 748,00	857 601 170,19	26 870 537,37	830 730 632,82	-126 974 884,82
74	141 852 003,29	142 535 364,06	1 430 975,00	141 104 389,06	747 614,23
75	18 867 626,00	23 608 551,48	574 457,77	23 034 093,71	-4 166 467,71
76	3 850,00				3 850,00
77	1 919 567,28	1 962 991,27		1 962 991,27	-43 423,99
78	14 676 057,00	14 676 056,94		14 676 056,94	0,06
TOTAL	1 378 322 089,25	1 561 086 453,57	29 214 271,77	1 531 872 181,80	-153 550 092,55
042	34 733 955,00	10 533 394,25		10 533 394,25	24 200 560,75
TOTAL	34 733 955,00	10 533 394,25		10 533 394,25	24 200 560,75
002	222 584 330,38				222 584 330,38
TOTAL GENERAL	1 635 640 374,63	1 571 619 847,82	29 214 271,77	1 542 405 576,05	93 234 798,58

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	45 565 484,33	832 950,40	44 732 533,93
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	2 000 000,81	0,81	2 000 000,00
166	Refinancement de dette	45 843 888,72		45 843 888,72
1675	Dettes afférentes aux M.E.T.P et P.P.P.	2 881 905,99		2 881 905,99
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	96 291 279,85	832 951,21	95 458 328,64
2031	Frais d'études	4 565 092,22	301 518,58	4 263 573,64
2033	Frais d'insertion	190 577,26		190 577,26
2051	Concessions et droits similaires	2 368 295,54	5 570,63	2 362 724,91
2088	Autres immobilisations incorporelles	26 520,00		26 520,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 150 485,02	307 089,21	6 843 395,81
204113	Projets d'infrastructures d'intérêt national	224 000,00		224 000,00
204122	Bâtiments et installations	9 215,19		9 215,19
2041481	Biens mobiliers, matériel et études	2 317 780,49		2 317 780,49
2041482	Bâtiments et installations	19 656 810,28	209 169,93	19 447 640,35
2041512	Bâtiments et installations	17 250,00		17 250,00
20415322	Bâtiments et installations	9 350,00		9 350,00
20415331	Biens mobiliers, matériel et études	97 072,66	6 790,20	90 282,46
2041581	Biens mobiliers, matériel et études	2 295 350,00		2 295 350,00
2041582	Bâtiments et installations	2 319 306,08	30 000,00	2 289 306,08
2041721	Biens mobiliers, matériel et études	514 000,00		514 000,00
2041722	Bâtiments et installations	1 555 490,72		1 555 490,72
204181	Biens mobiliers, matériel et études	21 315,55		21 315,55
204182	Bâtiments et installations	738 360,43	22 500,00	715 860,43
20421	Biens mobiliers, matériel et études	269 021,72	6 944,00	262 077,72
20422	Bâtiments et installations	2 901 147,23	35 991,80	2 865 155,43
20431	Biens mobiliers, matériel et études	261 406,00		261 406,00
20432	Bâtiments et installations	384 719,35		384 719,35
2324	Subventions d'équipement versées	13 129 414,51	163 629,70	12 965 784,81
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	46 721 010,21	475 025,63	46 245 984,58
2111	Terrains nus	281 077,57		281 077,57
2112	Terrains de voirie	739,08		739,08
2118	Autres terrains	26 326,61		26 326,61
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 730,00		2 730,00
2128	Autres agencements et aménagements	31 394,40		31 394,40
21351	Bâtiments publics	15 883,21		15 883,21
2151	Réseaux de voirie	5 757 956,87	33 835,07	5 724 121,80

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
21533	Réseaux câblés	115 240,38		115 240,38
21572	Matériel technique scolaire	1 181 537,41		1 181 537,41
215731	Matériel roulant	341 925,21		341 925,21
215738	Autre matériel et outillage de voirie	260 292,42		260 292,42
21578	Autre matériel technique	473 894,56		473 894,56
21621	Biens sous-jacents	22 586,36		22 586,36
21828	Autres matériels de transport	575 807,90		575 807,90
21831	Matériel informatique scolaire	1 213 069,15		1 213 069,15
21838	Autre matériel informatique	672 525,77	65 201,55	607 324,22
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	456 411,12		456 411,12
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	744 277,27	179,40	744 097,87
2185	Matériel de téléphonie	553 758,54	5 128,91	548 629,63
2188	Autres	444 640,97		444 640,97
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 172 074,80	104 344,93	13 067 729,87
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 530 095,89	52 999,56	2 477 096,33
2313	Constructions	19 230 236,97	315 966,87	18 914 270,10
2315	Installations, matériel et outillage techniques	24 839 076,68	114 571,60	24 724 505,08
2316	Restauration des biens historiques et culturels	4 864,14		4 864,14
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	9 511 769,21	130 687,82	9 381 081,39
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	19 680 831,15	1 399,96	19 679 431,19
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	75 796 874,04	615 625,81	75 181 248,23
2743	Prêts au personnel	49 085,53		49 085,53
275	Dépôts et cautionnements versés	4 885,94		4 885,94
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	53 971,47		53 971,47
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	239 185 695,39	2 335 036,79	236 850 658,60
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	239 185 695,39	2 335 036,79	236 850 658,60
13911	État et établissements nationaux	1 069 107,85		1 069 107,85
13912	Régions	42 690,02		42 690,02
139148	Autres communes	439 488,56		439 488,56
139158	Autres groupements	5 701,13		5 701,13
139172	FEDER	105 675,94		105 675,94
139178	Autres fonds européens	7 397,81		7 397,81
13918	Autres	41 280,97		41 280,97
139311	DGE	856 580,34		856 580,34
1393121	Dotations départementales d'équipement des collèges	4 955 507,00		4 955 507,00
139313	Dotations de soutien à l'investissement des départements	126 107,63		126 107,63

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	328 814,00		328 814,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	2 555 043,00		2 555 043,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 533 394,25		10 533 394,25
1641	Emprunts en euros	5 543 888,72		5 543 888,72
2128	Autres agencements et aménagements	47 042,21		47 042,21
21351	Bâtiments publics	2 634 618,89		2 634 618,89
2151	Réseaux de voirie	896 255,53		896 255,53
21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	460,00		460,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	101 398,26		101 398,26
2313	Constructions	181 721,29		181 721,29
2315	Installations, matériel et outillage techniques	317 799,52		317 799,52
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	186 657,53		186 657,53
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	21 582,12	21 582,12	
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	9 931 424,07	21 582,12	9 909 841,95
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	20 464 818,32	21 582,12	20 443 236,20
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	259 650 513,71	2 356 618,91	257 293 894,80

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	38 678 669,22		38 678 669,22
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	38 678 669,22		38 678 669,22
1311	État et établissements nationaux	205 073,89		205 073,89
1312	Régions	70 387,40		70 387,40
13248	Autres communes	948 483,76		948 483,76
13258	Autres groupements	299 652,65		299 652,65
13272	FEDER	2 129 876,72	1 027 588,36	1 102 288,36
133121	Dotation départementale d'équipement des collèges	4 955 507,00		4 955 507,00
13313	Dotation de soutien à l'investissement des départements	150 966,25	0,63	150 965,62
1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police	485 910,00		485 910,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	9 245 857,67	1 027 588,99	8 218 268,68
166	Refinancement de dette	40 300 000,00		40 300 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	40 300 000,00		40 300 000,00
2031	Frais d'études	4 041,85		4 041,85
2051	Concessions et droits similaires	82 160,00		82 160,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	86 201,85		86 201,85
204182	Bâtiments et installations	283 621,12		283 621,12
20422	Bâtiments et installations	35 500,00		35 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	319 121,12		319 121,12
21578	Autre matériel technique	1 253,34		1 253,34
21828	Autres matériels de transport	33 715,98		33 715,98
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 969,32		34 969,32
2313	Constructions	25 108,10	21 468,10	3 640,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	4 635,55		4 635,55
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	100 800,00		100 800,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	130 543,65	21 468,10	109 075,55
2741	Prêts aux collectivités et aux groupements	893 997,82		893 997,82
2743	Prêts au personnel	27 057,29	216,76	26 840,53
2744	Prêts d'honneur	4 500,00		4 500,00
275	Dépôts et cautionnements versés	11 967,34		11 967,34
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	937 522,45	216,76	937 305,69
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	89 732 885,28	1 049 273,85	88 683 611,43
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	89 732 885,28	1 049 273,85	88 683 611,43
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	227 900,12		227 900,12
2111	Terrains nus	341 558,00		341 558,00
2115	Terrains bâtis	1 289 057,72		1 289 057,72

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
2118	Autres terrains	3 022,00		3 022,00
21578	Autre matériel technique	155 368,53		155 368,53
21828	Autres matériels de transport	219 912,66		219 912,66
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 054,25		1 054,25
28031	Frais d'études	396 474,04		396 474,04
28033	Frais d'insertion	44 971,47		44 971,47
2804112	Bâtiments et installations	3 566 310,38		3 566 310,38
2804113	Projets d'infrastructures d'intérêt national	289 932,00		289 932,00
2804121	Biens mobiliers, matériel et études	459,00		459,00
2804122	Bâtiments et installations	389 877,89		389 877,89
2804131	Biens mobiliers, matériel et études	4 165,00		4 165,00
2804132	Bâtiments et installations	44 417,00		44 417,00
28041481	Biens mobiliers, matériel et études	1 699 809,10		1 699 809,10
28041482	Bâtiments et installations	51 556 122,77		51 556 122,77
280415322	Bâtiments et installations	222 967,00		222 967,00
280415331	Biens mobiliers, matériel et études	6 788,00		6 788,00
280415341	Biens mobiliers, matériel et études	323 096,00		323 096,00
280415342	Bâtiments et installations	155 000,00		155 000,00
28041581	Biens mobiliers, matériel et études	388 058,12		388 058,12
28041582	Bâtiments et installations	106 450,00		106 450,00
28041583	Projets d'infrastructures d'intérêt national	55 463,00		55 463,00
28041721	Biens mobiliers, matériel et études	11 691,00		11 691,00
28041722	Bâtiments et installations	57 962,00		57 962,00
28041781	Biens mobiliers, matériel et études	222 483,72		222 483,72
28041782	Bâtiments et installations	2 737 974,00		2 737 974,00
2804181	Biens mobiliers, matériel et études	157 964,00		157 964,00
2804182	Bâtiments et installations	4 085 874,54		4 085 874,54
2804183	Projets d'infrastructures d'intérêt national	813 197,00		813 197,00
280421	Biens mobiliers, matériel et études	543 726,70		543 726,70
280422	Bâtiments et installations	3 872 467,00		3 872 467,00
280431	Biens mobiliers, matériel et études	351 136,00		351 136,00
280432	Bâtiments et installations	375 688,00		375 688,00
2804412	Bâtiments et installations	1 502 329,74		1 502 329,74
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaire	2 202 586,71		2 202 586,71
28088	Autres immobilisations incorporelles	19 830,00		19 830,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	22 786,00		22 786,00

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28128	Autres agencements et aménagements	478 228,00		478 228,00
281311	Bâtiments administratifs	585 696,66		585 696,66
281312	Bâtiments scolaires	8 177 313,00		8 177 313,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	957 284,00		957 284,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	117 780,00		117 780,00
281318	Autres bâtiments publics	494 438,00		494 438,00
281321	Immeubles de rapport	219 105,00		219 105,00
281328	Autres bâtiments privés	10 675,00		10 675,00
281351	Bâtiments publics	7 234 541,77		7 234 541,77
281533	Réseaux câblés	924 670,02		924 670,02
281534	Réseaux d'électrification	505,00		505,00
281538	Autres réseaux	180 368,00		180 368,00
281572	Matériel technique scolaire	756 702,00		756 702,00
2815731	Matériel roulant	88 405,00		88 405,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	5 113,00		5 113,00
281578	Autre matériel technique	1 007 031,11		1 007 031,11
2817311	Bâtiments administratifs	996,00		996,00
2817312	Bâtiments scolaires	3 673 694,00		3 673 694,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs	1 008 203,00		1 008 203,00
2817318	Autres bâtiments publics	92,00		92,00
281735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	4 589 017,03		4 589 017,03
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	130 328,40		130 328,40
281828	Autres matériels de transport	1 776 769,75		1 776 769,75
281831	Matériel informatique scolaire	1 127 902,89		1 127 902,89
281838	Autre matériel informatique	760 577,24		760 577,24
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	1 337 630,44		1 337 630,44
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	610 511,83		610 511,83
28185	Matériel de téléphonie	886 604,73		886 604,73
28188	Autres	2 625 096,18		2 625 096,18
4815	Charges liées à la crise sanitaire COVID-19	2 800 000,00		2 800 000,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	708 730,30		708 730,30
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 739 939,81		121 739 939,81
166	Refinancement de dette	5 543 888,72		5 543 888,72
2031	Frais d'études	3 578 376,63		3 578 376,63
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	879 975,02	92 398,42	787 576,60
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	10 002 240,37	92 398,42	9 909 841,95

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : DEP VAR
ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	131 742 180,18	92 398,42	131 649 781,76
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	221 475 065,46	1 141 672,27	220 333 393,19



Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6511411	APA	61 673 060,86		61 673 060,86
651142	APA à domicile versée au bénéficiaire	13 873 569,22		13 873 569,22
651143	APA versée au bénéficiaire en établissement	2 809 266,32		2 809 266,32
651144	APA versée à l'établissement	34 119 919,75	600,30	34 119 319,45
651148	APA autres	153,78		153,78
6541	Créances admises en non-valeur	47 739,92	782,02	46 957,90
6542	Créances éteintes	2 184,12	24,12	2 160,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 016	Allocation personnalisée d'autonomie	112 525 893,97	1 406,44	112 524 487,53
611	Contrats de prestations de services	4 499 716,32		4 499 716,32
6132	Locations immobilières	140 115,02		140 115,02
614	Charges locatives et de copropriété	8 993,71		8 993,71
6281	Concours divers (cotisations...)	6 150,93		6 150,93
65133	Secours d'urgence	21 460,60		21 460,60
6515	Allocations RMI (versement aux organismes payeurs)	24 339,58		24 339,58
65171	RSA - Versements pour allocations forfaitaires	172 103 705,57	35 138,75	172 068 566,82
65172	RSA - Versements pour allocations forfaitaires majorées	22 554 342,41	931,71	22 553 410,70
6541	Créances admises en non-valeur	586 172,24	25 098,45	561 073,79
6542	Créances éteintes	112 488,19	3 219,69	109 268,50
65671	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	1 264 556,21		1 264 556,21
6568	Autres participations	1 948 146,34	2 630,19	1 945 516,15
657348	Autres communes	65 334,00		65 334,00
657362	CCAS	77 168,00		77 168,00
657381	Autres établissements publics locaux	32 000,00		32 000,00
657382	Organismes publics divers	17 000,00		17 000,00
65748	Autres personnes de droit privé	5 320 572,19		5 320 572,19
6577	Remises gracieuses	21 644,48		21 644,48
65888	Autres	4 856,56		4 856,56
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	66 634,59		66 634,59
SOUS-TOTAL OPERATION n° 017	RSA Régularisation de RMI	208 875 396,94	67 018,79	208 808 378,15
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	378 992,46		378 992,46
60611	Eau et assainissement	156 284,94	233,90	156 051,04
60612	Énergie - Électricité	4 573 491,34		4 573 491,34
60613	Chauffage urbain	5 247 164,26	7 225,61	5 239 938,65
60621	Combustibles	32 507,97		32 507,97
60622	Carburants	1 897 230,66	1 467,21	1 895 763,45
60623	Alimentation	118 749,80	1 234,41	117 515,39

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60628	Autres fournitures non stockées	173 753,69	777,55	172 976,14
60631	Fournitures d'entretien	68 406,12		68 406,12
60632	Fournitures de petit équipement	911 558,80	10 497,29	901 061,51
60633	Fournitures de voirie	85 846,33		85 846,33
60636	Habillement et Vêtements de travail	402 796,86	473,08	402 323,78
6064	Fournitures administratives	388 089,96	5 272,46	382 817,50
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	205 358,88	3 145,41	202 213,47
60661	Médicaments	61 287,79	767,77	60 520,02
60662	Vaccins et sérums	130 912,04	3 507,75	127 404,29
60668	Autres produits pharmaceutiques	22 251,87		22 251,87
6067	Fournitures scolaires	44 624,46	220,10	44 404,36
6068	Autres matières et fournitures.	72 747,53		72 747,53
611	Contrats de prestations de services	6 788 572,29	24 091,33	6 764 480,96
6132	Locations immobilières	2 538 610,36	12 880,80	2 525 729,56
61351	Matériel roulant	78 311,60	3 446,68	74 864,92
61358	Autres	305 116,63		305 116,63
614	Charges locatives et de copropriété	787 028,81	2 000,00	785 028,81
61521	Terrains	654 482,29		654 482,29
615221	Bâtiments publics	1 407 330,98	57 440,54	1 349 890,44
615231	Voiries	4 047 334,73	31 394,54	4 015 940,19
61551	Matériel roulant	505 243,47	1 016,47	504 227,00
61558	Autres biens mobiliers	713 442,75	372,50	713 070,25
6156	Maintenance	3 451 827,46	288 646,82	3 163 180,64
6161	Multirisques	378 609,69		378 609,69
6162	Assurance obligatoire dommage-construction	122 142,04		122 142,04
6168	Autres	1 770 131,88	711 217,45	1 058 914,43
617	Études et recherches	52 337,79		52 337,79
6182	Documentation générale et technique	211 016,27		211 016,27
6183	Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)	119 382,28		119 382,28
6184	Versements à des organismes de formation	427 688,61	3 540,00	424 148,61
6185	Frais de colloques et séminaires	8 632,25		8 632,25
6188	Autres frais divers	354 864,81	22 682,90	332 181,91
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	4 362,29		4 362,29
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	262 247,02	2 118,72	260 128,30
62268	Autres honoraires, conseils...	1 144 440,95	20 452,55	1 123 988,40
6227	Frais d'actes et de contentieux	191 714,32	72,23	191 642,09

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6228	Divers	30 027,07		30 027,07
6231	Annonces et insertions	444 394,57		444 394,57
6232	Fêtes et cérémonies	373 417,84	17 589,80	355 828,04
6233	Foires et expositions	138 322,58		138 322,58
6236	Catalogues et imprimés et publications	434 100,37	703,81	433 396,56
6238	Divers	2 221 876,89	157 934,43	2 063 942,46
6241	Transports de biens	451 663,02		451 663,02
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	4 839 131,76	76 310,40	4 762 821,36
6247	Transports collectifs du personnel	41 093,37	1 651,30	39 442,07
6248	Divers	201 273,98		201 273,98
6251	Voyages, déplacements et missions	1 649 691,41	8 319,71	1 641 371,70
6261	Frais d'affranchissement	621 847,40	103,39	621 744,01
6262	Frais de télécommunications	878 100,59		878 100,59
627	Services bancaires et assimilés.	3 953,94		3 953,94
6281	Concours divers (cotisations...)	355 197,39		355 197,39
6282	Frais de gardiennage	934 351,91		934 351,91
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 412 196,34	5 348,64	1 406 847,70
62878	A des tiers	324 817,07	15 451,65	309 365,42
6288	Autres	115 979,78	6 161,68	109 818,10
63512	Taxes foncières	404 264,80	1 369,00	402 895,80
63513	Autres impôts locaux	14 781,00		14 781,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	3 203,15		3 203,15
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	11 953,20		11 953,20
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	108 621,36		108 621,36
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	57 311 188,12	1 507 139,88	55 804 048,24
6218	Autre personnel extérieur	470 525,83		470 525,83
6331	Versement mobilité	1 516 517,07		1 516 517,07
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	596 093,58		596 093,58
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	1 200 092,81		1 200 092,81
64111	Rémunération principale	108 954 136,73	98 511,25	108 855 625,48
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	3 273 423,38		3 273 423,38
64113	NBI	2 374 543,51		2 374 543,51
64118	Autres indemnités.	38 110 198,07		38 110 198,07
64121	Rémunération principale	9 750 727,27	1 184,99	9 749 542,28
64123	Indemnités d'attente	39 811,89		39 811,89
64126	Indemnités de licenciement	39 957,41		39 957,41

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64128	Autres indemnités	1 005 435,08		1 005 435,08
64131	Rémunérations	10 755 412,36		10 755 412,36
64141	Personnel rémunéré à la vacation - Rémunérations	969 853,22		969 853,22
64168	Autres emplois aidés	96 972,62		96 972,62
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	23 265 653,69		23 265 653,69
6453	Cotisations aux caisses de retraite	36 733 174,35	33 280,16	36 699 894,19
6455	Cotisations pour assurance du personnel	276 927,47		276 927,47
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	750 972,00		750 972,00
64731	Versées directement	735 378,40	3 000,00	732 378,40
6478	Autres charges sociales diverses	4 279 324,80		4 279 324,80
6488	Autres	14 513,12		14 513,12
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	245 209 644,66	135 976,40	245 073 668,26
73913	Reversements sur taxes liées à l'urbanisation et à l'environnement	1 727 282,00		1 727 282,00
73918	Autres reversements et restitutions sur fiscalité locale	11 291 990,04		11 291 990,04
7392251	Prélèvements au titre du fonds national de péréquation des D.M.T.O. perçus par l	94 447 322,00		94 447 322,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	26 273,00		26 273,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	107 492 867,04		107 492 867,04
65111	Famille et enfance	3 580 947,72		3 580 947,72
6511211	Prestation de compensation du handicap - plus de 20 ans	56 218 775,10		56 218 775,10
6511212	Prestation de compensation du handicap - moins de 20 ans	5 805 412,59		5 805 412,59
651122	Allocation compensatrice tierce personne	4 976 400,01		4 976 400,01
651128	Autres	5 998 092,41	88 445,40	5 909 647,01
65113	Personnes âgées	625 479,15	384,80	625 094,35
65131	Bourses	316 685,00	260,00	316 425,00
65133	Secours d'urgence	904 128,00	36 235,00	867 893,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestations (pour le compte de tiers)	349 799,23	1 151,40	348 647,83
6518	Autres (primes, dots...)	1 287 851,06	626,70	1 287 224,36
65211	Frais de scolarité	86 838,39	0,06	86 838,33
65212	Frais périscolaires	17 322,51	975,00	16 347,51
6522	Accueil familial	6 689 461,96	10 223,92	6 679 238,04
6523	Frais d'hospitalisation	10 080,89		10 080,89
652411	Foyers de l'enfance, centres et hôtels maternels	24 765 364,33		24 765 364,33
652412	Maisons d'enfants à caractère social	32 652 488,29	80 925,00	32 571 563,29
652413	Lieux de vie et d'accueil	20 823 419,68	153 073,50	20 670 346,18
652414	Foyers de jeunes travailleurs	930 427,29	27 082,11	903 345,18
652416	Services d'aide éducative en milieu ouvert et à domicile	11 002 380,20	52,62	11 002 327,58

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
652418	Autres	1 634 080,39		1 634 080,39
65242	Frais de séjour en établissements et services pour adultes handicapés	64 658 372,52	27 617,19	64 630 755,33
65243	Frais de séjour en établissements pour personnes âgées	40 319 432,41	3 615,31	40 315 817,10
6525	Frais d'inhumation	5 128,00		5 128,00
6526	Prévention spécialisée	4 892 763,70	5 525,00	4 887 238,70
65311	Indemnités de fonction	1 547 847,67		1 547 847,67
65312	Frais de mission et de déplacement	35 119,07	524,00	34 595,07
65313	Cotisations de retraite	178 289,28		178 289,28
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	473 453,38		473 453,38
65315	Formation	6 770,00		6 770,00
6541	Créances admises en non-valeur	414 862,27	42 036,48	372 825,79
6542	Créances éteintes	554 589,39	170,43	554 418,96
655111	Établissements publics	4 443 345,34		4 443 345,34
655112	Établissements privés	4 191 913,48		4 191 913,48
6553	Service d'incendie	51 000 000,00		51 000 000,00
65541	Compensation versée à la Région dans le cadre de la loi NOTRÉ	197 092,85		197 092,85
65542	Compensation au titre de l'article L. 5217-13 du CGCT	6 942 306,00		6 942 306,00
6558	Autres contributions obligatoires	177 067,52		177 067,52
6561	Organismes de regroupement	431 258,00	900,00	430 358,00
6568	Autres participations	7 894 951,01	3 557,00	7 891 394,01
65731	État	27 600,00	3 500,00	24 100,00
65732	Régions	6 600,00		6 600,00
65733	Départements	14 205,73		14 205,73
657341	Communes membres du GFP	104 000,00		104 000,00
657348	Autres communes	4 500 859,87	274 593,00	4 226 266,87
657351	GFP de rattachement	8 000,00		8 000,00
657358	Autres groupements	230 000,00		230 000,00
657362	CCAS	522 000,00		522 000,00
657381	Autres établissements publics locaux	148 000,00		148 000,00
657382	Organismes publics divers	1 412 877,39		1 412 877,39
65741	Ménages	120 282,08		120 282,08
65748	Autres personnes de droit privé	20 849 181,00	397 134,00	20 452 047,00
6577	Remises gracieuses	7 070,57		7 070,57
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	240 991,33	13 443,02	227 548,31
65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	1 109 684,24		1 109 684,24
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	109 680,69	201,57	109 479,12

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : DEP VAR
ETAT : II-4 -**Etat de réalisation des opérations**

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6584	Amendes fiscales et pénales	225,80		225,80
65882	Mise en réserve - Surplus de DMTO	30 000 000,00		30 000 000,00
65888	Autres	52 010,49	13 500,00	38 510,49
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	426 503 265,28	1 185 752,51	425 317 512,77
65862	Matériel, équipement et fournitures	30 757,34		30 757,34
SOUS-TOTAL CHAPITRE 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	30 757,34		30 757,34
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 216 937,52	99 806,32	12 117 131,20
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	1 085 571,84	1 052 176,65	33 395,19
6618	Intérêts des autres dettes	1 586 274,54		1 586 274,54
6688	Autres	2 550 374,36		2 550 374,36
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	17 439 158,26	1 151 982,97	16 287 175,29
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	84 472,70	5 720,30	78 752,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES SPECIFIQUES	84 472,70	5 720,30	78 752,40
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	38 236 495,60		38 236 495,60
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	400 000,00		400 000,00
6865	Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	62 800 000,00		62 800 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	101 436 495,60		101 436 495,60
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 276 909 139,91	4 054 997,29	1 272 854 142,62
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	2 009 973,16		2 009 973,16
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	227 900,12		227 900,12
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	115 993 336,23		115 993 336,23
68128	Dotations aux amortissements des charges exceptionnelles différées	2 800 000,00		2 800 000,00
6862	Dotations aux amortissements des charges financières à répartir	708 730,30		708 730,30
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 739 939,81		121 739 939,81
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	121 739 939,81		121 739 939,81
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 398 649 079,72	4 054 997,29	1 394 594 082,43

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
747811	Dotation versée au titre de l'APA	55 423 921,07		55 423 921,07
7533	APA	765 701,47	16 238,18	749 463,29
SOUS-TOTAL OPERATION n° 016	Allocation personnalisée d'autonomie	56 189 622,54	16 238,18	56 173 384,36
731421	TICPE - LRL	101 974 828,00		101 974 828,00
74718	Autres	2 200 999,70		2 200 999,70
74783	Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion	6 907 713,00		6 907 713,00
748388	Autres	2 291 911,00		2 291 911,00
75342	Allocations forfaitaires	2 807 511,33	39 120,52	2 768 390,81
75343	Allocations forfaitaires majorées	278 743,38	13 900,48	264 842,90
75888	Autres	236 594,64		236 594,64
SOUS-TOTAL OPERATION n° 017	RSA Régularisation de RMI	116 698 301,05	53 021,00	116 645 280,05
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	504 636,72	13 915,06	490 721,66
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	147 884,52		147 884,52
6479	Remboursements sur autres charges sociales	237 237,91	16 633,39	220 604,52
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	889 759,15	30 548,45	859 210,70
7022	Coupes de bois	7 193,21		7 193,21
70323	Redevance d'occupation du domaine public	502 075,59		502 075,59
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	170 747,00		170 747,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	27 486,86	50,00	27 436,86
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	150,93		150,93
70848	aux autres organismes	1 309 822,21		1 309 822,21
70878	par des tiers	121 633,45		121 633,45
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	344 797,64	118 372,00	226 425,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 483 906,89	118 422,00	2 365 484,89
73221	FNGIR	15 751 625,00		15 751 625,00
7324	Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties	13 498 417,00		13 498 417,00
7351	Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences	315 132 595,00	120 072,00	315 012 523,00
738	Autres impôts et taxes	58 093,00		58 093,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	IMPOTS ET TAXES	344 440 730,00	120 072,00	344 320 658,00
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	57 882 139,00	13 494 363,00	44 387 776,00
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	7 123 845,00	3 698 981,00	3 424 864,00
73121	Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement	615 913 740,18	1 966 413,00	613 947 327,18
73122	Taxe départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement	2 318 817,02	24 269,00	2 294 548,02
73131	Taxe d'aménagement - part départementale	11 294 396,12	0,10	11 294 396,02
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	19 470 949,91	264 233,27	19 206 716,64
731421	TICPE - LRL	8 887 042,72		8 887 042,72

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
73171	Taxe sur les conventions d'assurance	125 245 196,65		125 245 196,65
731722	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	1 890 028,59		1 890 028,59
7318	Autres	7 575 015,00	7 422 278,00	152 737,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 731	Fiscalité locale	857 601 170,19	26 870 537,37	830 730 632,82
74121	Dotations forfaitaires des départements	16 083 153,00		16 083 153,00
741222	Dotations de péréquation urbaine des départements	17 074 670,00		17 074 670,00
741223	Dotations de compensation des départements	42 456 446,00		42 456 446,00
74621	DGD	3 015 602,00		3 015 602,00
74718	Autres	616 640,01		616 640,01
7472	Régions	40 000,00		40 000,00
7473	Départements	104 185,20		104 185,20
74748	Autres communes	19 757,40		19 757,40
74758	Autres groupements	13 260,00		13 260,00
74771	Fonds social européen	5 799 953,81		5 799 953,81
74772	FEDER	651 428,68		651 428,68
747812	Dotation versée au titre de la PCH	13 181 854,68		13 181 854,68
7478141	Part autonomie	406 487,36		406 487,36
7478142	Part prévention	1 474 665,84		1 474 665,84
747818	Autres	14 100 087,29		14 100 087,29
74788	Autres	744 699,89	37 200,00	707 499,89
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la	141 540,00		141 540,00
748312	D.C.R.T.P.	18 119 075,00	1 393 775,00	16 725 300,00
74832	État - Compensation au titre de la Contribution Économique Territoriale (CVAE et	52 849,00		52 849,00
74835	Dotations pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe loc	5 879 207,00		5 879 207,00
748388	Autres	132 751,00		132 751,00
74881	Participation des familles au titre de la restauration et de l'hébergement scola	2 427 050,90		2 427 050,90
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	142 535 364,06	1 430 975,00	141 104 389,06
7511	Recouvrements sur départements et autres collectivités publiques	865 756,40	75 206,85	790 549,55
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale et organismes mutualistes	612 772,32	63 062,17	549 710,15
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-payants et successions	13 882 063,76	280 409,70	13 601 654,06
7518	Recouvrements sur autres redevables	388 413,21	1 980,80	386 432,41
752	Revenus des immeubles	3 318 191,20	15 025,94	3 303 165,26
7535	PCH	327 541,92	4 917,12	322 624,80
7538	Autres	200 231,13	1 760,58	198 470,55
755	Dédits et pénalités perçus	308 817,18		308 817,18
757	Subventions	915 461,00		915 461,00

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	88 983,73	49,00	88 934,73
75861	Régies dotées de la seule autonomie financière	15 189,38		15 189,38
75888	Autres	2 685 130,25	132 045,61	2 553 084,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	23 608 551,48	574 457,77	23 034 093,71
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadrien	53 931,99		53 931,99
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 909 059,28		1 909 059,28
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS SPECIFIQUES	1 962 991,27		1 962 991,27
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	14 126 056,94		14 126 056,94
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.	550 000,00		550 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	14 676 056,94		14 676 056,94
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 561 086 453,57	29 214 271,77	1 531 872 181,80
7761	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	328 814,00		328 814,00
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de	7 649 537,25		7 649 537,25
796	Transferts de charges financières	2 555 043,00		2 555 043,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 533 394,25		10 533 394,25
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	10 533 394,25		10 533 394,25
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 571 619 847,82	29 214 271,77	1 542 405 576,05

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		1 473 113 207,77					1 473 113 207,77			1 473 113 207,77
10222	F.C.T.V.A.		447 994 036,04					447 994 036,04			447 994 036,04
10228	Autres fonds d'investissements		82 592 510,32					82 592 510,32			82 592 510,32
1022	Sous Total compte 1022		530 586 546,36					530 586 546,36			530 586 546,36
10251	Dons et legs en capital		120 150,00					120 150,00			120 150,00
1025	Sous Total compte 1025		120 150,00					120 150,00			120 150,00
1027	Mise à disposition (chez le bénéficiaire)		20 750,12					20 750,12			20 750,12
102	Sous Total compte 102		2 003 840 654,25					2 003 840 654,25			2 003 840 654,25
1064	Réserve DMTO				30 000 000,00			30 000 000,00			30 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		2 240 775 074,94			38 678 669,22		2 279 453 743,94			2 279 453 743,94
106	Sous Total compte 106		2 240 775 074,94		30 000 000,00	38 678 669,22		2 309 453 743,94			2 309 453 743,94
10	Sous Total compte 10		4 244 615 728,19		30 000 000,00	38 678 669,22		4 313 294 398,19			4 313 294 398,19
110	Report à nouveau (solde créditeur)		124 909 940,20	38 678 669,22	136 337 870,02			38 678 669,22	261 247 810,22		222 569 141,00
11	Sous Total compte 11		124 909 940,20	38 678 669,22	136 337 870,02			38 678 669,22	261 247 810,22		222 569 141,00
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		136 337 870,02	136 337 870,02				136 337 870,02	136 337 870,02		0,00
12	Sous Total compte 12		136 337 870,02	136 337 870,02				136 337 870,02	136 337 870,02		0,00
1311	État et établissements nationaux		14 117 653,68				205 073,89	14 322 727,57			14 322 727,57
1312	Régions		1 698 951,84				70 387,40	1 769 339,24			1 769 339,24
1313	Départements		4 460 857,38					4 460 857,38			4 460 857,38

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13148	Autres communes		12 797 963,03						12 797 963,03		12 797 963,03
1314	Sous Total compte 1314		12 797 963,03						12 797 963,03		12 797 963,03
13158	Autres groupements		28 505,63						28 505,63		28 505,63
1315	Sous Total compte 1315		28 505,63						28 505,63		28 505,63
1316	Autres établissements publics locaux		157 481,77						157 481,77		157 481,77
13172	FEDER		2 633 106,83						2 633 106,83		2 633 106,83
13178	Autres fonds européens		278 127,69						278 127,69		278 127,69
1317	Sous Total compte 1317		2 911 234,52						2 911 234,52		2 911 234,52
1318	Autres		1 613 819,00						1 613 819,00		1 613 819,00
131	Sous Total compte 131		37 786 466,85				275 461,29		38 061 928,14		38 061 928,14
1321	État et établissements nationaux		23 444 646,80						23 444 646,80		23 444 646,80
1322	Régions		22 026 297,14						22 026 297,14		22 026 297,14
1323	Départements		2 038 020,27						2 038 020,27		2 038 020,27
13248	Autres communes		16 237 631,74				948 483,76		17 186 115,50		17 186 115,50
1324	Sous Total compte 1324		16 237 631,74				948 483,76		17 186 115,50		17 186 115,50
13258	Autres groupements						299 652,65		299 652,65		299 652,65
1325	Sous Total compte 1325						299 652,65		299 652,65		299 652,65
1326	Autres établissements publics locaux		19 200,00						19 200,00		19 200,00
13272	FEDER		1 636 350,64			1 027 588,36	2 129 876,72	1 027 588,36	3 766 227,36		2 738 639,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1327	Sous Total compte 1327		1 636 350,64			1 027 588,36	2 129 876,72	1 027 588,36	3 766 227,36		2 738 639,00
1328	Autres		3 997 661,70						3 997 661,70		3 997 661,70
132	Sous Total compte 132		69 399 808,29			1 027 588,36	3 378 013,13	1 027 588,36	72 777 821,42		71 750 233,06
13311	DGE		19 779 007,96						19 779 007,96		19 779 007,96
133121	Dotation départementale d'équipement des		88 314 424,12				4 955 507,00		93 269 931,12		93 269 931,12
13312	Sous Total compte 13312		88 314 424,12				4 955 507,00		93 269 931,12		93 269 931,12
13313	Dotation de soutien à l'investissement d		873 307,56			0,63	150 966,25	0,63	1 024 273,81		1 024 273,18
1331	Sous Total compte 1331		108 966 739,64			0,63	5 106 473,25	0,63	114 073 212,89		114 073 212,26
133	Sous Total compte 133		108 966 739,64			0,63	5 106 473,25	0,63	114 073 212,89		114 073 212,26
1345	Amendes de radars automatiques et amende		5 546 396,00				485 910,00		6 032 306,00		6 032 306,00
1348	Autres		459 030,00						459 030,00		459 030,00
134	Sous Total compte 134		6 005 426,00				485 910,00		6 491 336,00		6 491 336,00
1388	Autres		142 679,90						142 679,90		142 679,90
138	Sous Total compte 138		142 679,90						142 679,90		142 679,90
13911	État et établissements nationaux	7 321 103,30				1 069 107,85		8 390 211,15		8 390 211,15	
13912	Régions	719 789,07				42 690,02		762 479,09		762 479,09	
13913	Départements	1 697 454,40						1 697 454,40		1 697 454,40	
139148	Autres communes	3 315 091,68				439 488,56		3 754 580,24		3 754 580,24	
13914	Sous Total compte 13914	3 315 091,68				439 488,56		3 754 580,24		3 754 580,24	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
139158	Autres groupements	11 402,26				5 701,13		17 103,39		17 103,39	
13915	Sous Total compte 13915	11 402,26				5 701,13		17 103,39		17 103,39	
13916	Autres établissements publics locaux	157 481,77						157 481,77		157 481,77	
139172	FEDER	972 021,62				105 675,94		1 077 697,56		1 077 697,56	
139178	Autres fonds européens	184 681,00				7 397,81		192 078,81		192 078,81	
13917	Sous Total compte 13917	1 156 702,62				113 073,75		1 269 776,37		1 269 776,37	
13918	Autres	411 528,73				41 280,97		452 809,70		452 809,70	
1391	Sous Total compte 1391	14 790 553,83				1 711 342,28		16 501 896,11		16 501 896,11	
139311	DGE	14 782 997,44				856 580,34		15 639 577,78		15 639 577,78	
1393121	Dotation départementale d'équipement des	76 539 164,39				4 955 507,00		81 494 671,39		81 494 671,39	
139312	Sous Total compte 139312	76 539 164,39				4 955 507,00		81 494 671,39		81 494 671,39	
139313	Dotation de soutien à l'investissement	10 000,00				126 107,63		136 107,63		136 107,63	
13931	Sous Total compte 13931	91 332 161,83				5 938 194,97		97 270 356,80		97 270 356,80	
1393	Sous Total compte 1393	91 332 161,83				5 938 194,97		97 270 356,80		97 270 356,80	
139	Sous Total compte 139	106 122 715,66				7 649 537,25		113 772 252,91		113 772 252,91	
13	Sous Total compte 13	106 122 715,66	222 301 120,68			8 677 126,24	9 245 857,67	114 799 841,90	231 546 978,35		116 747 136,45
15111	Provisions pour litiges et contentieux (191 055,94	126 056,94	1 236 495,60			126 056,94	1 427 551,54		1 301 494,60
1511	Sous Total compte 1511		191 055,94	126 056,94	1 236 495,60			126 056,94	1 427 551,54		1 301 494,60
15181	Autres provisions pour risques (non budg		14 000 000,00	14 000 000,00	99 800 000,00			14 000 000,00	113 800 000,00		99 800 000,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1518	Sous Total compte 1518		14 000 000,00	14 000 000,00	99 800 000,00			14 000 000,00	113 800 000,00		99 800 000,00
151	Sous Total compte 151		14 191 055,94	14 126 056,94	101 036 495,60			14 126 056,94	115 227 551,54		101 101 494,60
1541	Provisions pour compte épargne temps (no		13 000 000,00						13 000 000,00		13 000 000,00
154	Sous Total compte 154		13 000 000,00						13 000 000,00		13 000 000,00
15721	Provisions pour gros entretien ou grande		28 000 000,00						28 000 000,00		28 000 000,00
1572	Sous Total compte 1572		28 000 000,00						28 000 000,00		28 000 000,00
157	Sous Total compte 157		28 000 000,00						28 000 000,00		28 000 000,00
15	Sous Total compte 15		55 191 055,94	14 126 056,94	101 036 495,60			14 126 056,94	156 227 551,54		142 101 494,60
1641	Emprunts en euros		416 009 483,12	40 300 000,00	40 300 000,00	51 109 373,05	832 950,40	91 409 373,05	457 142 433,52		365 733 060,47
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		12 000 000,00			2 000 000,81	0,81	2 000 000,81	12 000 000,81		10 000 000,00
1644	Sous Total compte 1644		12 000 000,00			2 000 000,81	0,81	2 000 000,81	12 000 000,81		10 000 000,00
164	Sous Total compte 164		428 009 483,12	40 300 000,00	40 300 000,00	53 109 373,86	832 951,21	93 409 373,86	469 142 434,33		375 733 060,47
165	Dépôts et cautionnements reçus		8 181,75						8 181,75		8 181,75
166	Refinancement de dette					45 843 888,72	45 843 888,72	45 843 888,72	45 843 888,72		0,00
1675	Dettes afférentes aux M.E.T.P et P.P.P.		76 685 863,66			2 881 905,99		2 881 905,99	76 685 863,66		73 803 957,67
167	Sous Total compte 167		76 685 863,66			2 881 905,99		2 881 905,99	76 685 863,66		73 803 957,67
16888	Intérêts sur autres emprunts et dettes a		1 052 176,65	1 052 176,65	1 085 571,84			1 052 176,65	2 137 748,49		1 085 571,84

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1688	Sous Total compte 1688		1 052 176,65	1 052 176,65	1 085 571,84			1 052 176,65	2 137 748,49		1 085 571,84
168	Sous Total compte 168		1 052 176,65	1 052 176,65	1 085 571,84			1 052 176,65	2 137 748,49		1 085 571,84



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16	Sous Total compte 16		505 755 705,18	41 352 176,65	41 385 571,84	101 835 168,57	46 676 839,93	143 187 345,22	593 818 116,95		450 630 771,73
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		6 915 238,98			328 814,00	227 900,12	328 814,00	7 143 139,10		6 814 325,10
193	Autres neutralisation et régularisation	22 574 663,30		6 967,52				22 581 630,82		22 581 630,82	
198	Neutralisation des amortissements	104 054 169,51						104 054 169,51		104 054 169,51	
19	Sous Total compte 19	126 628 832,81	6 915 238,98	6 967,52		328 814,00	227 900,12	126 964 614,33	7 143 139,10	119 821 475,23	
	Total classe 1	232 751 548,47	5 296 026 659,98	230 501 740,35	308 759 937,46	110 841 108,81	94 829 266,94	574 094 397,63	5 699 615 864,98	240 408 053,24	5 365 929 519,98
2031	Frais d'études	14 661 365,52			387 136,04	4 565 092,22	3 883 937,06	19 226 457,74	4 271 073,10	14 955 384,64	
2033	Frais d'insertion	777 982,03			36 895,47	190 577,26		968 559,29	36 895,47	931 663,82	
203	Sous Total compte 203	15 439 347,55			424 031,51	4 755 669,48	3 883 937,06	20 195 017,03	4 307 968,57	15 887 048,46	
204112	Bâtiments et installations	55 166 618,70			11 000 000,00			55 166 618,70	11 000 000,00	44 166 618,70	
204113	Projets d'infrastructures d'intérêt national	4 000 000,00				224 000,00		4 224 000,00		4 224 000,00	
20411	Sous Total compte 20411	59 166 618,70			11 000 000,00	224 000,00		59 390 618,70	11 000 000,00	48 390 618,70	
204121	Biens mobiliers, matériel et études	2 295,00						2 295,00		2 295,00	
204122	Bâtiments et installations	5 786 868,92			382 034,33	9 215,19		5 796 084,11	382 034,33	5 414 049,78	
20412	Sous Total compte 20412	5 789 163,92			382 034,33	9 215,19		5 798 379,11	382 034,33	5 416 344,78	
204131	Biens mobiliers, matériel et études	19 125,00						19 125,00		19 125,00	
204132	Bâtiments et installations	666 266,67						666 266,67		666 266,67	
20413	Sous Total compte 20413	685 391,67						685 391,67		685 391,67	

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2041411	Biens mobiliers, matériel et études			19 659,91				19 659,91		19 659,91	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204141	Sous Total compte 204141			19 659,91				19 659,91		19 659,91	
2041481	Biens mobiliers, matériel et études	6 298 177,17		150 232,84	983 465,10	2 317 780,49		8 766 190,50	983 465,10	7 782 725,40	
2041482	Bâtiments et installations	778 013 690,72		7 119 071,70	55 108 396,61	19 656 810,28	209 169,93	804 789 572,70	55 317 566,54	749 472 006,16	
204148	Sous Total compte 204148	784 311 867,89		7 269 304,54	56 091 861,71	21 974 590,77	209 169,93	813 555 763,20	56 301 031,64	757 254 731,56	
20414	Sous Total compte 20414	784 311 867,89		7 288 964,45	56 091 861,71	21 974 590,77	209 169,93	813 575 423,11	56 301 031,64	757 274 391,47	
2041512	Bâtiments et installations					17 250,00		17 250,00		17 250,00	
204151	Sous Total compte 204151					17 250,00		17 250,00		17 250,00	
2041532	Bâtiments et installations	3 338 383,61		72 000,00		9 350,00		3 419 733,61		3 419 733,61	
2041532	Sous Total compte 2041532	3 338 383,61		72 000,00		9 350,00		3 419 733,61		3 419 733,61	
2041533	Biens mobiliers, matériel et études	4 878 113,39		-4 648 553,67	229 559,72	97 072,66	6 790,20	326 632,38	236 349,92	90 282,46	
2041533	Bâtiments et installations	41 171 123,87		-41 171 123,87	13 295 368,74				13 295 368,74		13 295 368,74
2041533	Sous Total compte 2041533	46 049 237,26		-45 819 677,54	13 524 928,46	97 072,66	6 790,20	326 632,38	13 531 718,66	13 205 086,28	
2041534	Biens mobiliers, matériel et études	2 139 039,40			1 353 700,00			2 139 039,40	1 353 700,00	785 339,40	
2041534	Bâtiments et installations	2 324 964,81						2 324 964,81		2 324 964,81	
2041534	Sous Total compte 2041534	4 464 004,21			1 353 700,00			4 464 004,21	1 353 700,00	3 110 304,21	
204153	Sous Total compte 204153	53 851 625,08		-45 747 677,54	14 878 628,46	106 422,66	6 790,20	8 210 370,20	14 885 418,66	6 675 048,46	
2041581	Biens mobiliers, matériel et études	86 250,36			17 250,12	2 295 350,00		2 381 600,36	17 250,12	2 364 350,24	
2041582	Bâtiments et installations	162 131,07		4 514 337,87		2 319 306,08	30 000,00	6 995 775,02	30 000,00	6 965 775,02	

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2041583	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	1 652 459,04						1 652 459,04		1 652 459,04	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204158	Sous Total compte 204158	1 900 840,47		4 514 337,87	17 250,12	4 614 656,08	30 000,00	11 029 834,42	47 250,12	10 982 584,30	
20415	Sous Total compte 20415	55 752 465,55		-41 233 339,67	14 895 878,58	4 738 328,74	36 790,20	19 257 454,62	14 932 668,78	4 324 785,84	
2041721	Biens mobiliers, matériel et études					514 000,00		514 000,00		514 000,00	
2041722	Bâtiments et installations					1 555 490,72		1 555 490,72		1 555 490,72	
204172	Sous Total compte 204172					2 069 490,72		2 069 490,72		2 069 490,72	
2041781	Biens mobiliers, matériel et études			4 648 553,67				4 648 553,67		4 648 553,67	
2041782	Bâtiments et installations			40 857 757,87	313 366,00			40 857 757,87	313 366,00	40 544 391,87	
204178	Sous Total compte 204178			45 506 311,54	313 366,00			45 506 311,54	313 366,00	45 192 945,54	
20417	Sous Total compte 20417			45 506 311,54	313 366,00	2 069 490,72		47 575 802,26	313 366,00	47 262 436,26	
204181	Biens mobiliers, matériel et études	2 130 124,46			31 040,00	21 315,55		2 151 440,01	31 040,00	2 120 400,01	
204182	Bâtiments et installations	63 243 229,53			1 512 721,72	738 360,43	306 121,12	63 981 589,96	1 818 842,84	62 162 747,12	
204183	Projets d'infrastructure d'intérêt national	23 698 004,87						23 698 004,87		23 698 004,87	
20418	Sous Total compte 20418	89 071 358,86			1 543 761,72	759 675,98	306 121,12	89 831 034,84	1 849 882,84	87 981 152,00	
2041	Sous Total compte 2041	994 776 866,59		11 561 936,32	84 226 902,34	29 775 301,40	552 081,25	1 036 114 104,3	84 778 983,59	951 335 120,72	
20421	Biens mobiliers, matériel et études	3 711 441,60			278 411,70	269 021,72	6 944,00	3 980 463,32	285 355,70	3 695 107,62	
20422	Bâtiments et installations	36 471 076,45		211 209,33		2 901 147,23	71 491,80	39 583 433,01	71 491,80	39 511 941,21	
2042	Sous Total compte 2042	40 182 518,05		211 209,33	278 411,70	3 170 168,95	78 435,80	43 563 896,33	356 847,50	43 207 048,83	
20431	Biens mobiliers,	1 502 267,00			457 000,00	261 406,00		1 763 673,00	457 000,00	1 306 673,00	

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20432	matériel et études Bâtiments et installations	3 601 699,61				384 719,35		3 986 418,96		3 986 418,96	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2043	Sous Total compte 2043	5 103 966,61			457 000,00	646 125,35		5 750 091,96	457 000,00	5 293 091,96	
204412	Bâtiments et installations	22 493 168,24			14 178 212,74			22 493 168,24	14 178 212,74	8 314 955,50	
20441	Sous Total compte 20441	22 493 168,24			14 178 212,74			22 493 168,24	14 178 212,74	8 314 955,50	
2044	Sous Total compte 2044	22 493 168,24			14 178 212,74			22 493 168,24	14 178 212,74	8 314 955,50	
204	Sous Total compte 204	1 062 556 519,09		11 773 145,65	99 140 526,78	33 591 595,70	630 517,05	1 107 921 260,09	99 771 043,83	1 008 150 217,26	
2051	Concessions et droits similaires	25 812 374,09			41 530,99	2 368 295,54	87 730,63	28 180 669,63	129 261,62	28 051 408,01	
205	Sous Total compte 205	25 812 374,09			41 530,99	2 368 295,54	87 730,63	28 180 669,63	129 261,62	28 051 408,01	
2088	Autres immobilisations incorporelles	76 272,00				26 520,00		102 792,00		102 792,00	
208	Sous Total compte 208	76 272,00				26 520,00		102 792,00		102 792,00	
20	Sous Total compte 20	1 103 884 513,09		11 773 145,65	99 606 089,28	40 742 080,72	4 602 184,74	1 156 399 739,09	104 208 274,02	1 052 191 465,07	
2111	Terrains nus	22 780 065,01				281 077,57	341 558,00	23 061 142,58	341 558,00	22 719 584,58	
2112	Terrains de voirie					739,08		739,08		739,08	
2115	Terrains bâtis	28 456 115,07					1 289 057,72	28 456 115,07	1 289 057,72	27 167 057,35	
2117	Bois et forêts	222 545,72						222 545,72		222 545,72	
2118	Autres terrains	21 478 941,24				26 326,61	3 022,00	21 505 267,85	3 022,00	21 502 245,85	
211	Sous Total compte 211	72 937 667,04				308 143,26	1 633 637,72	73 245 810,30	1 633 637,72	71 612 172,58	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	291 976,78			5 302,28	2 730,00		294 706,78	5 302,28	289 404,50	
2128	Autres agencements et aménagements	26 649 409,72			30 592,21	78 436,61		26 727 846,33	30 592,21	26 697 254,12	
212	Sous Total compte 212	26 941 386,50			35 894,49	81 166,61		27 022 553,11	35 894,49	26 986 658,62	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21311	Bâtiments administratifs	261 810 790,34			12 751,27			261 810 790,34	12 751,27	261 798 039,07	
21312	Bâtiments scolaires	467 210 226,94			15 730,82			467 210 226,94	15 730,82	467 194 496,12	
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	35 441 938,42			6 912,22			35 441 938,42	6 912,22	35 435 026,20	
21314	Bâtiments culturels et sportifs	3 492 063,33		4 477 097,56	11 549,54			7 969 160,89	11 549,54	7 957 611,35	
21318	Autres bâtiments publics	21 128 964,14			55 800,40			21 128 964,14	55 800,40	21 073 163,74	
2131	Sous Total compte 2131	789 083 983,17		4 477 097,56	102 744,25			793 561 080,73	102 744,25	793 458 336,48	
21321	Immeubles de rapport	6 635 152,60						6 635 152,60		6 635 152,60	
21328	Autres bâtiments privés	320 264,37						320 264,37		320 264,37	
2132	Sous Total compte 2132	6 955 416,97						6 955 416,97		6 955 416,97	
21351	Bâtiments publics	160 227 163,83		25 362 291,82	219 429,40	2 650 502,10		188 239 957,75	219 429,40	188 020 528,35	
21352	Bâtiments privés	165 581,72			1 562,67			165 581,72	1 562,67	164 019,05	
2135	Sous Total compte 2135	160 392 745,55		25 362 291,82	220 992,07	2 650 502,10		188 405 539,47	220 992,07	188 184 547,40	
213	Sous Total compte 213	956 432 145,69		29 839 389,38	323 736,32	2 650 502,10		988 922 037,17	323 736,32	988 598 300,85	
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres	1 782 014,22			3 953,77			1 782 014,22	3 953,77	1 778 060,45	
214	Sous Total compte 214	1 782 014,22			3 953,77			1 782 014,22	3 953,77	1 778 060,45	
2151	Réseaux de voirie	2 738 038 699,4				6 654 212,40	33 835,07	2 744 692 911,4	33 835,07	2 744 659 076,4	
21533	Réseaux câblés	20 429 265,22			73 861,92	115 240,38		20 544 505,60	73 861,92	20 470 643,68	
21534	Réseaux d'électrification	393 988,56						393 988,56		393 988,56	
21538	Autres réseaux	1 435 513,78						1 435 513,78		1 435 513,78	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2153	Sous Total compte 2153	22 258 767,56			73 861,92	115 240,38		22 374 007,94	73 861,92	22 300 146,02	
21572	Matériel technique scolaire					1 181 537,41		1 181 537,41		1 181 537,41	
215731	Matériel roulant	1 520 451,45			44 340,12	341 925,21		1 862 376,66	44 340,12	1 818 036,54	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	1 417 266,44			475 769,80	260 292,42		1 677 558,86	475 769,80	1 201 789,06	
21573	Sous Total compte 21573	2 937 717,89			520 109,92	602 217,63		3 539 935,52	520 109,92	3 019 825,60	
21578	Autre matériel technique	17 417 797,92			232 712,74	473 894,56	156 621,87	17 891 692,48	389 334,61	17 502 357,87	
2157	Sous Total compte 2157	20 355 515,81			752 822,66	2 257 649,60	156 621,87	22 613 165,41	909 444,53	21 703 720,88	
215	Sous Total compte 215	2 780 652 982,			826 684,58	9 027 102,38	190 456,94	2 789 680 085,	1 017 141,52	2 788 662 943,	
21611	Biens sous-jacents	3 577 775,27						3 577 775,27		3 577 775,27	
2161	Sous Total compte 2161	3 577 775,27						3 577 775,27		3 577 775,27	
21621	Biens sous-jacents					22 586,36		22 586,36		22 586,36	
2162	Sous Total compte 2162					22 586,36		22 586,36		22 586,36	
216	Sous Total compte 216	3 577 775,27				22 586,36		3 600 361,63		3 600 361,63	
217311	Bâtiments administratifs	26 857,89						26 857,89		26 857,89	
217312	Bâtiments scolaires	220 035 228,51			5 126,87			220 035 228,51	5 126,87	220 030 101,64	
217314	Bâtiments culturels et sportifs	44 952 063,84			14 601,93			44 952 063,84	14 601,93	44 937 461,91	
217318	Autres bâtiments publics	1 901,64						1 901,64		1 901,64	
21731	Sous Total compte 21731	265 016 051,88			19 728,80			265 016 051,88	19 728,80	264 996 323,08	
21735	Installations générales, agencements, am	198 462 712,13		14 286 720,99	50 807,80	460,00		212 749 893,12	50 807,80	212 699 085,32	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2173	Sous Total compte 2173	463 478 764,01		14 286 720,99	70 536,60	460,00		477 765 945,00	70 536,60	477 695 408,40	
21751	Réseaux de voirie	111 469,34						111 469,34		111 469,34	
2175	Sous Total compte 2175	111 469,34						111 469,34		111 469,34	
217838	Autre matériel informatique	2 968,52			1 197,37			2 968,52	1 197,37	1 771,15	
21783	Sous Total compte 21783	2 968,52			1 197,37			2 968,52	1 197,37	1 771,15	
2178	Sous Total compte 2178	2 968,52			1 197,37			2 968,52	1 197,37	1 771,15	
217	Sous Total compte 217	463 593 201,87		14 286 720,99	71 733,97	460,00		477 880 382,86	71 733,97	477 808 648,89	
2181	Installations générales, agencements et	4 498 920,50			38 507,05			4 498 920,50	38 507,05	4 460 413,45	
21828	Autres matériels de transport	32 472 501,97			864 874,29	575 807,90	253 628,64	33 048 309,87	1 118 502,93	31 929 806,94	
2182	Sous Total compte 2182	32 472 501,97			864 874,29	575 807,90	253 628,64	33 048 309,87	1 118 502,93	31 929 806,94	
21831	Matériel informatique scolaire	3 864 004,30			15 606,29	1 213 069,15		5 077 073,45	15 606,29	5 061 467,16	
21838	Autre matériel informatique	9 319 928,33			41 827,71	672 525,77	65 201,55	9 992 454,10	107 029,26	9 885 424,84	
2183	Sous Total compte 2183	13 183 932,63			57 434,00	1 885 594,92	65 201,55	15 069 527,55	122 635,55	14 946 892,00	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	2 432 758,61			292 508,81	456 411,12		2 889 169,73	292 508,81	2 596 660,92	
21848	Autres matériels de bureaux et mobiliers	26 722 132,24			1 538 493,18	744 277,27	1 233,65	27 466 409,51	1 539 726,83	25 926 682,68	
2184	Sous Total compte 2184	29 154 890,85			1 831 001,99	1 200 688,39	1 233,65	30 355 579,24	1 832 235,64	28 523 343,60	
2185	Matériel de téléphonie	6 621 368,28			26 251,93	553 758,54	5 128,91	7 175 126,82	31 380,84	7 143 745,98	
2188	Autres	22 419 655,44			282 754,84	444 640,97		22 864 296,41	282 754,84	22 581 541,57	
218	Sous Total compte 218	108 351 269,67			3 100 824,10	4 660 490,72	325 192,75	113 011 760,39	3 426 016,85	109 585 743,54	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21	Sous Total compte 21	4 414 268 442,		44 126 110,37	4 362 827,23	16 750 451,43	2 149 287,41	4 475 145 004,	6 512 114,64	4 468 632 890,	
2312	Agencements et aménagements de terrains	16 499 960,44				2 631 494,15	52 999,56	19 131 454,59	52 999,56	19 078 455,03	
2313	Constructions	85 731 011,40			29 839 389,38	19 433 426,36	341 074,97	105 164 437,76	30 180 464,35	74 983 973,41	
2315	Installations, matériel et outillage tec	27 915 197,75				25 156 876,20	119 207,15	53 072 073,95	119 207,15	52 952 866,80	
2316	Restauration des biens historiques et cu	161 005,25				4 864,14		165 869,39		165 869,39	
2317	Immobilisation reçues au titre d'une mi	20 892 129,34			14 286 720,99	9 698 426,74	130 687,82	30 590 556,08	14 417 408,81	16 173 147,27	
231	Sous Total compte 231	151 199 304,18			44 126 110,37	56 925 087,59	643 969,50	208 124 391,77	44 770 079,87	163 354 311,90	
2324	Subventions d'équipement versées				12 086 511,65	13 129 414,51	163 629,70	13 129 414,51	12 250 141,35	879 273,16	
232	Sous Total compte 232				12 086 511,65	13 129 414,51	163 629,70	13 129 414,51	12 250 141,35	879 273,16	
236	Avances versées aux E.P.L.E. sur immobil	1 712 884,37						1 712 884,37		1 712 884,37	
238	Avances versées sur commandes d'immobili	14 211 795,56				19 794 811,69	1 003 757,10	34 006 607,25	1 003 757,10	33 002 850,15	
23	Sous Total compte 23	167 123 984,11			56 212 622,02	89 849 313,79	1 811 356,30	256 973 297,90	58 023 978,32	198 949 319,58	
2428	autres	41 429 662,70						41 429 662,70		41 429 662,70	
242	Sous Total compte 242	41 429 662,70						41 429 662,70		41 429 662,70	
248	Autres mises en affectation	5 161 539,88						5 161 539,88		5 161 539,88	
2492	Mises à disposition dans le cadre du tra		22 025 185,99						22 025 185,99		22 025 185,99
249	Sous Total compte 249		22 025 185,99						22 025 185,99		22 025 185,99

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
24	Sous Total compte 24	46 591 202,58	22 025 185,99					46 591 202,58	22 025 185,99	24 566 016,59	
261	Titres de participation	1 510 026,27						1 510 026,27		1 510 026,27	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
26	Sous Total compte 26	1 510 026,27						1 510 026,27		1 510 026,27	
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	171 734,45						171 734,45		171 734,45	
2741	Prêts aux collectivités et aux groupemen	893 997,82				893 997,82		893 997,82	893 997,82		0,00
2743	Prêts au personnel	63 257,79				49 302,29	27 057,29	112 560,08	27 057,29	85 502,79	
2744	Prêts d'honneur	24 938,00					4 500,00	24 938,00	4 500,00	20 438,00	
274	Sous Total compte 274	982 193,61				49 302,29	925 555,11	1 031 495,90	925 555,11	105 940,79	
275	Dépôts et cautionnements versés	93 622,84				4 885,94	11 967,34	98 508,78	11 967,34	86 541,44	
27638	Autres établissements publics	15 499,68						15 499,68		15 499,68	
2763	Sous Total compte 2763	15 499,68						15 499,68		15 499,68	
276	Sous Total compte 276	15 499,68						15 499,68		15 499,68	
27	Sous Total compte 27	1 263 050,58				54 188,23	937 522,45	1 317 238,81	937 522,45	379 716,36	
28031	Frais d'études		801 624,00	387 136,04			396 474,04	387 136,04	1 198 098,04		810 962,00
28033	Frais d'insertion		111 908,00	36 895,47			44 971,47	36 895,47	156 879,47		119 984,00
2803	Sous Total compte 2803		913 532,00	424 031,51			441 445,51	424 031,51	1 354 977,51		930 946,00
2804112	Bâtiments et installations		44 582 082,62	11 000 000,00			3 566 310,38	11 000 000,00	48 148 393,00		37 148 393,00
2804113	Projets d'infrastructu		299 997,00				289 932,00		589 929,00		589 929,00
280411	Sous Total compte 280411		44 882 079,62	11 000 000,00			3 856 242,38	11 000 000,00	48 738 322,00		37 738 322,00
2804121	Biens mobiliers, matériel et études		342,00				459,00		801,00		801,00

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804122	Bâtiments et installations		2 087 790,44	382 034,33			389 877,89	382 034,33	2 477 668,33		2 095 634,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
280412	Sous Total compte 280412		2 088 132,44	382 034,33			390 336,89	382 034,33	2 478 469,33		2 096 435,00
2804131	Biens mobiliers, matériel et études		10 795,00				4 165,00		14 960,00		14 960,00
2804132	Bâtiments et installations		175 090,00				44 417,00		219 507,00		219 507,00
280413	Sous Total compte 280413		185 885,00				48 582,00		234 467,00		234 467,00
2804148	Biens mobiliers, matériel et études		1 525 764,00	983 465,10			1 699 809,10	983 465,10	3 225 573,10		2 242 108,00
2804148	Bâtiments et installations		466 844 542,13	55 108 396,61			51 556 122,77	55 108 396,61	518 400 664,90		463 292 268,29
2804148	Sous Total compte 2804148		468 370 306,13	56 091 861,71			53 255 931,87	56 091 861,71	521 626 238,00		465 534 376,29
280414	Sous Total compte 280414		468 370 306,13	56 091 861,71			53 255 931,87	56 091 861,71	521 626 238,00		465 534 376,29
28041532	Bâtiments et installations		1 991 359,00				222 967,00		2 214 326,00		2 214 326,00
2804153	Sous Total compte 28041532		1 991 359,00				222 967,00		2 214 326,00		2 214 326,00
28041533	Biens mobiliers, matériel et études		379 407,00	229 559,72	-379 407,00		6 788,00	229 559,72	6 788,00	222 771,72	
28041533	Bâtiments et installations		28 740 697,74	13 295 368,74	-28 740 697,74				13 295 368,74	13 295 368,74	
2804153	Sous Total compte 28041533		29 120 104,74	13 524 928,46	-29 120 104,74		6 788,00	13 524 928,46	6 788,00	13 518 140,46	
28041534	Biens mobiliers, matériel et études		1 344 735,00	1 353 700,00			323 096,00	1 353 700,00	1 667 831,00		314 131,00
28041534	Bâtiments et installations		1 672 718,00				155 000,00		1 827 718,00		1 827 718,00
2804153	Sous Total compte 28041534		3 017 453,00	1 353 700,00			478 096,00	1 353 700,00	3 495 549,00		2 141 849,00
2804153	Sous Total compte 2804153		34 128 916,74	14 878 628,46	-29 120 104,74		707 851,00	14 878 628,46	5 716 663,00	9 161 965,46	

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804158	Biens mobiliers, matériel et études		27 600,00	17 250,12			388 058,12	17 250,12	415 658,12		398 408,00
2804158	Bâtiments et installations		96 122,00				106 450,00		202 572,00		202 572,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804158	Projets d'infrastructures d'intérêt national		265 876,00				55 463,00		321 339,00		321 339,00
2804158	Sous Total compte 2804158		389 598,00	17 250,12			549 971,12	17 250,12	939 569,12		922 319,00
280415	Sous Total compte 280415		34 518 514,74	14 895 878,58	-29 120 104,74		1 257 822,12	14 895 878,58	6 656 232,12	8 239 646,46	
2804172	Biens mobiliers, matériel et études						11 691,00		11 691,00		11 691,00
2804172	Bâtiments et installations						57 962,00		57 962,00		57 962,00
2804172	Sous Total compte 2804172						69 653,00		69 653,00		69 653,00
2804178	Biens mobiliers, matériel et études				379 407,00		222 483,72		601 890,72		601 890,72
2804178	Bâtiments et installations			313 366,00	28 427 331,74		2 737 974,00	313 366,00	31 165 305,74		30 851 939,74
2804178	Sous Total compte 2804178			313 366,00	28 806 738,74		2 960 457,72	313 366,00	31 767 196,46		31 453 830,46
280417	Sous Total compte 280417			313 366,00	28 806 738,74		3 030 110,72	313 366,00	31 836 849,46		31 523 483,46
2804181	Biens mobiliers, matériel et études		230 845,00	31 040,00			157 964,00	31 040,00	388 809,00		357 769,00
2804182	Bâtiments et installations		27 854 655,18	1 512 721,72			4 085 874,54	1 512 721,72	31 940 529,72		30 427 808,00
2804183	Projets d'infrastructures d'intérêt national		4 735 878,00				813 197,00		5 549 075,00		5 549 075,00
280418	Sous Total compte 280418		32 821 378,18	1 543 761,72			5 057 035,54	1 543 761,72	37 878 413,72		36 334 652,00
28041	Sous Total compte 28041		582 866 296,11	84 226 902,34	-313 366,00		66 896 061,52	84 226 902,34	649 448 991,63		565 222 089,29
280421	Biens mobiliers, matériel et études		679 954,00	278 411,70			543 726,70	278 411,70	1 223 680,70		945 269,00
280422	Bâtiments et installations		12 495 414,00				3 872 467,00		16 367 881,00		16 367 881,00

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28042	Sous Total compte 28042		13 175 368,00	278 411,70			4 416 193,70	278 411,70	17 591 561,70		17 313 150,00
280431	Biens mobiliers, matériel et études		716 655,00	457 000,00			351 136,00	457 000,00	1 067 791,00		610 791,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
280432	Bâtiments et installations		1 444 716,00				375 688,00		1 820 404,00		1 820 404,00
28043	Sous Total compte 28043		2 161 371,00	457 000,00			726 824,00	457 000,00	2 888 195,00		2 431 195,00
2804412	Bâtiments et installations		19 531 107,00	14 178 212,74			1 502 329,74	14 178 212,74	21 033 436,74		6 855 224,00
280441	Sous Total compte 280441		19 531 107,00	14 178 212,74			1 502 329,74	14 178 212,74	21 033 436,74		6 855 224,00
28044	Sous Total compte 28044		19 531 107,00	14 178 212,74			1 502 329,74	14 178 212,74	21 033 436,74		6 855 224,00
2804	Sous Total compte 2804		617 734 142,11	99 140 526,78	-313 366,00		73 541 408,96	99 140 526,78	690 962 185,07		591 821 658,29
2805	Concessions et droits similaires, brevet		16 788 614,58	41 530,99			2 202 586,71	41 530,99	18 991 201,29		18 949 670,30
28088	Autres immobilisations incorporelles		15 348,00				19 830,00		35 178,00		35 178,00
2808	Sous Total compte 2808		15 348,00				19 830,00		35 178,00		35 178,00
280	Sous Total compte 280		635 451 636,69	99 606 089,28	-313 366,00		76 205 271,18	99 606 089,28	711 343 541,87		611 737 452,59
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		121 902,81	5 302,28			22 786,00	5 302,28	144 688,81		139 386,53
28128	Autres agencements et aménagements		2 863 370,02	30 592,21			478 228,00	30 592,21	3 341 598,02		3 311 005,81
2812	Sous Total compte 2812		2 985 272,83	35 894,49			501 014,00	35 894,49	3 486 286,83		3 450 392,34
281311	Bâtiments administratifs		6 338 471,89	12 751,27			585 696,66	12 751,27	6 924 168,55		6 911 417,28
281312	Bâtiments scolaires		69 177 759,76	15 730,82			8 177 313,00	15 730,82	77 355 072,76		77 339 341,94
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux		6 596 486,22	6 912,22			957 284,00	6 912,22	7 553 770,22		7 546 858,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs		1 340 541,66	11 549,54			117 780,00	11 549,54	1 458 321,66		1 446 772,12
281318	Autres bâtiments publics		4 469 807,66	55 800,40			494 438,00	55 800,40	4 964 245,66		4 908 445,26

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28131	Sous Total compte 28131		87 923 067,19	102 744,25			10 332 511,66	102 744,25	98 255 578,85		98 152 834,60



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281321	Immeubles de rapport		2 629 240,00				219 105,00		2 848 345,00		2 848 345,00
281328	Autres bâtiments privés		97 101,00				10 675,00		107 776,00		107 776,00
28132	Sous Total compte 28132		2 726 341,00				229 780,00		2 956 121,00		2 956 121,00
281351	Bâtiments publics		54 172 334,94	219 429,40		7 234 541,77		219 429,40	61 406 876,71		61 187 447,31
281352	Bâtiments privés		9 097,47	1 562,67				1 562,67	9 097,47		7 534,80
28135	Sous Total compte 28135		54 181 432,41	220 992,07		7 234 541,77		220 992,07	61 415 974,18		61 194 982,11
2813	Sous Total compte 2813		144 830 840,60	323 736,32		17 796 833,43		323 736,32	162 627 674,03		162 303 937,71
28148	Constructions sur sol d'autrui - Autres		1 722 539,91	3 953,77				3 953,77	1 722 539,91		1 718 586,14
2814	Sous Total compte 2814		1 722 539,91	3 953,77				3 953,77	1 722 539,91		1 718 586,14
281533	Réseaux câblés		11 229 086,22	73 861,92			924 670,02	73 861,92	12 153 756,24		12 079 894,32
281534	Réseaux d'électrification		391 964,80				505,00		392 469,80		392 469,80
281538	Autres réseaux		894 409,66				180 368,00		1 074 777,66		1 074 777,66
28153	Sous Total compte 28153		12 515 460,68	73 861,92			1 105 543,02	73 861,92	13 621 003,70		13 547 141,78
281572	Matériel technique scolaire						756 702,00		756 702,00		756 702,00
2815731	Matériel roulant		981 904,48	44 340,12			88 405,00	44 340,12	1 070 309,48		1 025 969,36
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		1 401 896,11	475 769,80			5 113,00	475 769,80	1 407 009,11		931 239,31
281573	Sous Total compte 281573		2 383 800,59	520 109,92			93 518,00	520 109,92	2 477 318,59		1 957 208,67
281578	Autre matériel technique		13 088 303,89	229 003,22			1 007 031,11	229 003,22	14 095 335,00		13 866 331,78
28157	Sous Total compte 28157		15 472 104,48	749 113,14			1 857 251,11	749 113,14	17 329 355,59		16 580 242,45

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2815	Sous Total compte 2815		27 987 565,16	822 975,06			2 962 794,13	822 975,06	30 950 359,29		30 127 384,23
2817311	Bâtiments administratifs		7 652,67				996,00		8 648,67		8 648,67
2817312	Bâtiments scolaires		25 398 835,99	5 126,87			3 673 694,00	5 126,87	29 072 529,99		29 067 403,12
2817314	Bâtiments culturels et sportifs		5 635 900,93	14 601,93			1 008 203,00	14 601,93	6 644 103,93		6 629 502,00
2817318	Autres bâtiments publics		515,00				92,00		607,00		607,00
281731	Sous Total compte 281731		31 042 904,59	19 728,80			4 682 985,00	19 728,80	35 725 889,59		35 706 160,79
281735	Installations générales, agencements, am		36 578 317,01	50 807,80			4 589 017,03	50 807,80	41 167 334,04		41 116 526,24
28173	Sous Total compte 28173		67 621 221,60	70 536,60			9 272 002,03	70 536,60	76 893 223,63		76 822 687,03
2817838	Autre matériel informatique		2 968,52	1 197,37				1 197,37	2 968,52		1 771,15
281783	Sous Total compte 281783		2 968,52	1 197,37				1 197,37	2 968,52		1 771,15
28178	Sous Total compte 28178		2 968,52	1 197,37				1 197,37	2 968,52		1 771,15
2817	Sous Total compte 2817		67 624 190,12	71 733,97			9 272 002,03	71 733,97	76 896 192,15		76 824 458,18
28181	Installations générales, agencements et		3 472 750,58	38 507,05			130 328,40	38 507,05	3 603 078,98		3 564 571,93
281828	Autres matériels de transport		19 254 455,81	861 616,29			1 776 769,75	861 616,29	21 031 225,56		20 169 609,27
28182	Sous Total compte 28182		19 254 455,81	861 616,29			1 776 769,75	861 616,29	21 031 225,56		20 169 609,27
281831	Matériel informatique scolaire		1 945 748,49	15 606,29			1 127 902,89	15 606,29	3 073 651,38		3 058 045,09
281838	Autre matériel informatique		7 437 150,88	41 827,71			760 577,24	41 827,71	8 197 728,12		8 155 900,41
28183	Sous Total compte 28183		9 382 899,37	57 434,00			1 888 480,13	57 434,00	11 271 379,50		11 213 945,50
281841	Matériel de bureau		1 290 288,31	292 508,81			1 337 630,44	292 508,81	2 627 918,75		2 335 409,94

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	et mobilier scolaires										



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		7 051 047,76	1 538 493,18			610 511,83	1 538 493,18	7 661 559,59		6 123 066,41
28184	Sous Total compte 28184		8 341 336,07	1 831 001,99			1 948 142,27	1 831 001,99	10 289 478,34		8 458 476,35
28185	Matériel de téléphonie		4 938 516,61	26 251,93			886 604,73	26 251,93	5 825 121,34		5 798 869,41
28188	Autres		11 467 742,73	282 754,84			2 625 096,18	282 754,84	14 092 838,91		13 810 084,07
2818	Sous Total compte 2818		56 857 701,17	3 097 566,10			9 255 421,46	3 097 566,10	66 113 122,63		63 015 556,53
281	Sous Total compte 281		302 008 109,79	4 355 859,71			39 788 065,05	4 355 859,71	341 796 174,84		337 440 315,13
28	Sous Total compte 28		937 459 746,48	103 961 948,99	-313 366,00		115 993 336,23	103 961 948,99	1 053 139 716,7		949 177 767,72
	Total classe 2	5 734 641 219,	959 484 932,47	159 861 205,01	159 868 172,53	147 396 034,17	125 493 687,13	6 041 898 458,	1 244 846 792,	5 795 068 129,	998 016 462,91
4011	Fournisseurs		15 047 867,09	269 643 689,06	293 592 502,53			269 643 689,06	308 640 369,62		38 996 680,56
40171	Fournisseurs - Retenues de garantie		12 938,37	145,65	4 920,39			145,65	17 858,76		17 713,11
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions		372 228,78	3 799 395,09	3 966 766,29			3 799 395,09	4 338 995,07		539 599,98
40173	Fournisseurs - Pénalités de retard d'exé		386 948,64	47 248,61	66 155,30			47 248,61	453 103,94		405 855,33
4017	Sous Total compte 4017		772 115,79	3 846 789,35	4 037 841,98			3 846 789,35	4 809 957,77		963 168,42
401	Sous Total compte 401		15 819 982,88	273 490 478,41	297 630 344,51			273 490 478,41	313 450 327,39		39 959 848,98
4021	Bénéficiaires de l'aide sociale		8 415 282,61	371 506 632,70	370 086 158,58			371 506 632,70	378 501 441,19		6 994 808,49
4027	Bénéficiaires de l'aide sociale - Cessio		9 420,02	30 045,83	150 448,51			30 045,83	159 868,53		129 822,70
402	Sous Total compte 402		8 424 702,63	371 536 678,53	370 236 607,09			371 536 678,53	378 661 309,72		7 124 631,19
4041	Fournisseurs d'immobilisati		9 314 419,23	103 823 727,43	103 628 440,00			103 823 727,43	112 942 859,23		9 119 131,80
40471	Fournisseurs d'immobilisati - Retenu		863 795,04	288 075,67	164 877,06			288 075,67	1 028 672,10		740 596,43

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession		357 293,59	4 275 800,92	4 457 000,76			4 275 800,92	4 814 294,35		538 493,43
40473	Fournisseurs - pénalités de retard d'exé		999 705,02	386 516,86	198 050,02			386 516,86	1 197 755,04		811 238,18
4047	Sous Total compte 4047		2 220 793,65	4 950 393,45	4 819 927,84			4 950 393,45	7 040 721,49		2 090 328,04
404	Sous Total compte 404		11 535 212,88	108 774 120,88	108 448 367,84			108 774 120,88	119 983 580,72		11 209 459,84
408	Fournisseurs - Factures non parvenues				596 858,37				596 858,37		596 858,37
4091	Fournisseurs - Avances versées sur comma	23 527,53		584 499,90	434 499,90			608 027,43	434 499,90	173 527,53	
409	Sous Total compte 409	23 527,53		584 499,90	434 499,90			608 027,43	434 499,90	173 527,53	
40	Sous Total compte 40	23 527,53	35 779 898,39	754 385 777,72	777 346 677,71			754 409 305,25	813 126 576,10		58 717 270,85
411	Redevables	955 209,45		5 731 345,76	5 058 850,79			6 686 555,21	5 058 850,79	1 627 704,42	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	1 291 968,66		2 384 442,08	3 528 228,70			3 676 410,74	3 528 228,70	148 182,04	
415	Traites de coupe de bois (régime foresti			7 193,21	3 390,42			7 193,21	3 390,42	3 802,79	
4161	Créances douteuses	117 068,20		726 424,88	699 140,01			843 493,08	699 140,01	144 353,07	
416	Sous Total compte 416	117 068,20		726 424,88	699 140,01			843 493,08	699 140,01	144 353,07	
41	Sous Total compte 41	2 364 246,31		8 849 405,93	9 289 609,92			11 213 652,24	9 289 609,92	1 924 042,32	
421	Personnel - Rémunérations dues		338,00	144 109 281,49	144 109 659,75			144 109 281,49	144 109 997,75		716,26
427	Personnel - Oppositions			264 598,31	264 598,31			264 598,31	264 598,31		0,00
429	Déficits et débits des comptables et rég	342,36		27 679,52	27 780,26			28 021,88	27 780,26	241,62	

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
42	Sous Total compte 42	342,36	338,00	144 401 559,32	144 402 038,32			144 401 901,68	144 402 376,32		474,64
431	Sécurité sociale			33 617 785,60	33 617 785,60			33 617 785,60	33 617 785,60		0,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
437	Autres organismes sociaux		411 126,42	55 485 232,98	55 097 414,16			55 485 232,98	55 508 540,58		23 307,60
43	Sous Total compte 43		411 126,42	89 103 018,58	88 715 199,76			89 103 018,58	89 126 326,18		23 307,60
4411	Subventions à recevoir - Amiable	1 297 108,82		9 236 305,12	6 794 688,91			10 533 413,94	6 794 688,91	3 738 725,03	
4416	Subventions à recevoir - Contentieux	644 706,28		1 240 648,60	584 247,24			1 885 354,88	584 247,24	1 301 107,64	
441	Sous Total compte 441	1 941 815,10		10 476 953,72	7 378 936,15			12 418 768,82	7 378 936,15	5 039 832,67	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r	13,53		6 132 497,28	6 132 510,81			6 132 510,81	6 132 510,81		0,00
442	Sous Total compte 442	13,53		6 132 497,28	6 132 510,81			6 132 510,81	6 132 510,81		0,00
44311	Dépenses		601 903,84	100 180 172,86	99 578 269,02			100 180 172,86	100 180 172,86		0,00
44312	Recettes - Amiable	34 076,61		101 201 985,40	101 233 837,18			101 236 062,01	101 233 837,18	2 224,83	
44316	Recettes - Contentieux	40 869,18		9 463 047,61	9 480 890,00			9 503 916,79	9 480 890,00	23 026,79	
4431	Sous Total compte 4431	74 945,79	601 903,84	210 845 205,87	210 292 996,20			210 920 151,66	210 894 900,04	25 251,62	
44321	Dépenses		0,01	1 057 386,91	1 060 045,90			1 057 386,91	1 060 045,91		2 659,00
44322	Recettes - Amiable	57 035,00		57 035,00	57 035,00			57 035,00	57 035,00		0,00
44326	Recettes - Contentieux			57 035,00				57 035,00		57 035,00	
4432	Sous Total compte 4432	57 035,00	0,01	1 114 421,91	1 117 080,90			1 171 456,91	1 117 080,91	54 376,00	
44331	Dépenses		66 502,16	17 196 989,23	17 146 079,21			17 196 989,23	17 212 581,37		15 592,14
44332	Recettes - Amiable	328 068,58		1 552 772,67	1 735 255,27			1 880 841,25	1 735 255,27	145 585,98	
44336	Recettes - Contentieux	311 440,72		401 404,08	101 509,24			712 844,80	101 509,24	611 335,56	
4433	Sous Total compte 4433	639 509,30	66 502,16	19 151 165,98	18 982 843,72			19 790 675,28	19 049 345,88	741 329,40	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44341	Dépenses		3 386 335,80	30 361 725,76	29 161 647,55			30 361 725,76	32 547 983,35		2 186 257,59
44342	Recettes - Amiable	50 985,32		275 635,97	273 146,05			326 621,29	273 146,05	53 475,24	
44346	Recettes - Contentieux	7 740,88		53 996,12	2 812,81			61 737,00	2 812,81	58 924,19	
4434	Sous Total compte 4434	58 726,20	3 386 335,80	30 691 357,85	29 437 606,41			30 750 084,05	32 823 942,21		2 073 858,16
44351	Dépenses		940 999,13	8 917 769,50	9 457 192,63			8 917 769,50	10 398 191,76		1 480 422,26
44352	Recettes - Amiable			68 548,18				68 548,18		68 548,18	
44356	Recettes - Contentieux	146 711,62						146 711,62		146 711,62	
4435	Sous Total compte 4435	146 711,62	940 999,13	8 986 317,68	9 457 192,63			9 133 029,30	10 398 191,76		1 265 162,46
44361	Dépenses			395 257,59	396 037,62			395 257,59	396 037,62		780,03
4436	Sous Total compte 4436			395 257,59	396 037,62			395 257,59	396 037,62		780,03
44371	Dépenses			1 008 892,28	1 008 892,28			1 008 892,28	1 008 892,28		0,00
4437	Sous Total compte 4437			1 008 892,28	1 008 892,28			1 008 892,28	1 008 892,28		0,00
44381	Dépenses		508 312,81	50 562 403,50	54 412 518,58			50 562 403,50	54 920 831,39		4 358 427,89
44382	Recettes - Amiable	985 307,29		70 897 431,95	71 882 738,94			71 882 739,24	71 882 738,94	0,30	
44386	Recettes - Contentieux	91 972,23		22 571 282,10	22 586 282,15			22 663 254,33	22 586 282,15	76 972,18	
4438	Sous Total compte 4438	1 077 279,52	508 312,81	144 031 117,55	148 881 539,67			145 108 397,07	149 389 852,48		4 281 455,41
443	Sous Total compte 443	2 054 207,43	5 504 053,75	416 223 736,71	419 574 189,43			418 277 944,14	425 078 243,18		6 800 299,04
444	Opérations pour le compte de la Communauté		23,00						23,00		23,00
4452	TVA due intracommunaut		2 770,24	72 769,80	78 343,76			72 769,80	81 114,00		8 344,20

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44551	T.V.A. à décaisser		1 766,00	57 866,00	72 770,00			57 866,00	74 536,00		16 670,00
4455	Sous Total compte 4455		1 766,00	57 866,00	72 770,00			57 866,00	74 536,00		16 670,00
44562	T.V.A. sur immobilisations			219,90	219,90			219,90	219,90		0,00
44566	T.V.A. sur autres biens et services			86 162,95	86 162,95			86 162,95	86 162,95		0,00
44567	Crédit de T.V.A. à reporter			65 236,00	64 990,00			65 236,00	64 990,00	246,00	
4456	Sous Total compte 4456			151 618,85	151 372,85			151 618,85	151 372,85	246,00	
44571	T.V.A. collectée		0,23	93 917,01	93 916,78			93 917,01	93 917,01		0,00
4457	Sous Total compte 4457		0,23	93 917,01	93 916,78			93 917,01	93 917,01		0,00
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'			64 990,00	64 990,00			64 990,00	64 990,00		0,00
4458	Sous Total compte 4458			64 990,00	64 990,00			64 990,00	64 990,00		0,00
445	Sous Total compte 445		4 536,47	441 161,66	461 393,39			441 161,66	465 929,86		24 768,20
447	Autres impôts, taxes et versements assim			6 277 798,60	6 539 512,60			6 277 798,60	6 539 512,60		261 714,00
44	Sous Total compte 44	3 996 036,06	5 508 613,22	439 552 147,97	440 086 542,38			443 548 184,03	445 595 155,60		2 046 971,57
451005	Compte de rattachement avec... (à subdiv		3 839 151,32	22 143 401,48	319 521,30			22 143 401,48	4 158 672,62	17 984 728,86	
451008	Compte de rattachement avec... (à subdiv	25 827,19		3 951 464,13	2 740 556,89			3 977 291,32	2 740 556,89	1 236 734,43	
451	Sous Total compte 451	25 827,19	3 839 151,32	26 094 865,61	3 060 078,19			26 120 692,80	6 899 229,51	19 221 463,29	
452	Deniers des pupilles		30 173,14						30 173,14		30 173,14

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4532	Fonds communs des services d'hébergement		90 228,50	133 245,95	143 764,87			133 245,95	233 993,37		100 747,42
453	Sous Total compte 453		90 228,50	133 245,95	143 764,87			133 245,95	233 993,37		100 747,42



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45	Sous Total compte 45	25 827,19	3 959 552,96	26 228 111,56	3 203 843,06			26 253 938,75	7 163 396,02	19 090 542,73	
4621	Créances sur cessions d'immobilisations	259 868,40		1 909 059,28	1 940 729,52			2 168 927,68	1 940 729,52	228 198,16	
462	Sous Total compte 462	259 868,40		1 909 059,28	1 940 729,52			2 168 927,68	1 940 729,52	228 198,16	
4632	Intérêts à payer		0,01						0,01		0,01
463	Sous Total compte 463		0,01						0,01		0,01
466	Excédents de versement		40 909,19	128 822,51	95 738,16			128 822,51	136 647,35		7 824,84
46711	Autres comptes créditeurs		1 839 538,28	103 838 264,49	105 664 835,52			103 838 264,49	107 504 373,80		3 666 109,31
46717	Autres comptes créditeurs - Cessions, op			25 935,95	25 935,95			25 935,95	25 935,95		0,00
4671	Sous Total compte 4671		1 839 538,28	103 864 200,44	105 690 771,47			103 864 200,44	107 530 309,75		3 666 109,31
46721	Débiteurs divers - Amiable	20 453 223,63		73 564 612,35	88 693 458,06			94 017 835,98	88 693 458,06	5 324 377,92	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	3 363 645,30		4 374 918,98	5 009 571,79			7 738 564,28	5 009 571,79	2 728 992,49	
4672	Sous Total compte 4672	23 816 868,93		77 939 531,33	93 703 029,85			101 756 400,26	93 703 029,85	8 053 370,41	
467311	Débiteurs d'indus RMI - Amiable	6 530,68			576,00			6 530,68	576,00	5 954,68	
467316	Débiteurs d'indus RMI - Contentieux	271 402,82			45 659,53			271 402,82	45 659,53	225 743,29	
46731	Sous Total compte 46731	277 933,50			46 235,53			277 933,50	46 235,53	231 697,97	
467321	Débiteurs d'indus RMA - Amiable	4 011,40			615,85			4 011,40	615,85	3 395,55	
467326	Débiteurs d'indus RMA - Contentieux	3 791,86			1 607,49			3 791,86	1 607,49	2 184,37	
46732	Sous Total compte 46732	7 803,26			2 223,34			7 803,26	2 223,34	5 579,92	

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
467331	Débiteurs d'indus APA-Amiable	138 759,06		739 803,50	590 155,40			878 562,56	590 155,40	288 407,16	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
467336	Débiteurs d'indus APA-Contentieux	121 471,23		19 926,68	48 676,39			141 397,91	48 676,39	92 721,52	
46733	Sous Total compte 46733	260 230,29		759 730,18	638 831,79			1 019 960,47	638 831,79	381 128,68	
467341	Débiteurs d'indus RSA - Amiable	4 839 402,26		3 086 254,71	2 585 843,61			7 925 656,97	2 585 843,61	5 339 813,36	
467346	Débiteurs d'indus RSA - Contentieux	3 704 033,53		1 820 921,41	971 496,83			5 524 954,94	971 496,83	4 553 458,11	
46734	Sous Total compte 46734	8 543 435,79		4 907 176,12	3 557 340,44			13 450 611,91	3 557 340,44	9 893 271,47	
467351	Débiteurs d'indus PCH - Amiable			245 321,59	170 842,52			245 321,59	170 842,52	74 479,07	
467356	Débiteurs d'indus PCH - Contentieux			19 268,76				19 268,76		19 268,76	
46735	Sous Total compte 46735			264 590,35	170 842,52			264 590,35	170 842,52	93 747,83	
467381	Autres débiteurs d'indus - Amiable			197 391,91	137 613,37			197 391,91	137 613,37	59 778,54	
467386	Autres débiteurs d'indus - Contentieux			19 113,17	8 110,17			19 113,17	8 110,17	11 003,00	
46738	Sous Total compte 46738			216 505,08	145 723,54			216 505,08	145 723,54	70 781,54	
4673	Sous Total compte 4673	9 089 402,84		6 148 001,73	4 561 197,16			15 237 404,57	4 561 197,16	10 676 207,41	
46752	Mandataire - Opérations déléguées - Rece			195 394,98	139 691,29			195 394,98	139 691,29	55 703,69	
4675	Sous Total compte 4675			195 394,98	139 691,29			195 394,98	139 691,29	55 703,69	
467	Sous Total compte 467	32 906 271,77	1 839 538,28	188 147 128,48	204 094 689,77			221 053 400,25	205 934 228,05	15 119 172,20	
46	Sous Total compte 46	33 166 140,17	1 880 447,48	190 185 010,27	206 131 157,45			223 351 150,44	208 011 604,93	15 339 545,51	
4711	Versements des régisseurs		54 277,60	254 352,50	191 362,33			254 352,50	245 639,93	8 712,57	

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4712	Virements réimputés		957 898,32	2 423 815,80	2 003 926,50			2 423 815,80	2 961 824,82		538 009,02
47131	Versements sur contributions directes			1 283 301 448,	1 285 465 575,			1 283 301 448,	1 285 465 575,		2 164 127,34



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47132	Versements sur dotation globale de fonct			76 532 897,00	76 532 897,00			76 532 897,00	76 532 897,00		0,00
47133	Fonds d'emprunt			40 259 700,00	40 259 700,00			40 259 700,00	40 259 700,00		0,00
47134	Subventions		1 024 141,83	4 934 762,87	6 407 315,12			4 934 762,87	7 431 456,95		2 496 694,08
47138	Autres		2 805 262,28	41 659 337,36	31 503 576,67			41 659 337,36	34 308 838,95	7 350 498,41	
4713	Sous Total compte 4713		3 829 404,11	1 446 688 145,1	1 440 169 064,4			1 446 688 145,1	1 443 998 468,7	2 689 676,99	
471411	Excédent à réimputer - Personnes physique		36 970,38	264 775,14	270 556,10			264 775,14	307 526,48		42 751,34
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		100 204,37	6 418 570,98	6 687 506,05			6 418 570,98	6 787 710,42		369 139,44
47141	Sous Total compte 47141		137 174,75	6 683 346,12	6 958 062,15			6 683 346,12	7 095 236,90		411 890,78
47143	Flux d'encaissement à réimputer		9 664,87	19 248 931,23	19 267 961,43			19 248 931,23	19 277 626,30		28 695,07
4714	Sous Total compte 4714		146 839,62	25 932 277,35	26 226 023,58			25 932 277,35	26 372 863,20		440 585,85
4718	Autres recettes à régulariser		7 576 744,03	29 502 307,85	22 573 625,78			29 502 307,85	30 150 369,81		648 061,96
471	Sous Total compte 471		12 565 163,68	1 504 800 899,1	1 491 164 002,2			1 504 800 899,1	1 503 729 166,7	1 071 732,73	
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			60 409 235,62	60 433 622,96			60 409 235,62	60 433 622,96		24 387,34
47218	Autres dépenses			4 889 181,25	4 889 146,64			4 889 181,25	4 889 146,64	34,61	
4721	Sous Total compte 4721			65 298 416,87	65 322 769,60			65 298 416,87	65 322 769,60		24 352,73
4722	Commissions bancaires en instance de man			1 520,57	1 441,63			1 520,57	1 441,63	78,94	
4728	Autres dépenses à régulariser	148 085,01		154 514 844,66	154 550 244,35			154 662 929,67	154 550 244,35	112 685,32	

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
472	Sous Total compte 472	148 085,01		219 814 782,10	219 874 455,58			219 962 867,11	219 874 455,58	88 411,53	
47611	Diminution des prêts			1 168,76	1 168,76			1 168,76	1 168,76		0,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4761	Sous Total compte 4761			1 168,76	1 168,76			1 168,76	1 168,76		0,00
476	Sous Total compte 476			1 168,76	1 168,76			1 168,76	1 168,76		0,00
4781	Frais de poursuite rattachés	3 170,85		217,00				3 387,85		3 387,85	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		0,42	0,76	0,92			0,76	1,34		0,58
478	Sous Total compte 478	3 170,85	0,42	217,76	0,92			3 388,61	1,34	3 387,27	
47	Sous Total compte 47	151 255,86	12 565 164,10	1 724 617 067,1	1 711 039 628,1			1 724 768 323,1	1 723 604 792,1	1 163 531,53	
4815	Charges liées à la crise sanitaire COVID	8 400 000,00					2 800 000,00	8 400 000,00	2 800 000,00	5 600 000,00	
4817	Indemnités de renégociation de la dette	906 450,83				2 555 043,00	708 730,30	3 461 493,83	708 730,30	2 752 763,53	
481	Sous Total compte 481	9 306 450,83				2 555 043,00	3 508 730,30	11 861 493,83	3 508 730,30	8 352 763,53	
48	Sous Total compte 48	9 306 450,83				2 555 043,00	3 508 730,30	11 861 493,83	3 508 730,30	8 352 763,53	
4911	Dépréciations des comptes de redevables		550 000,00	550 000,00	400 000,00			550 000,00	950 000,00		400 000,00
491	Sous Total compte 491		550 000,00	550 000,00	400 000,00			550 000,00	950 000,00		400 000,00
49	Sous Total compte 49		550 000,00	550 000,00	400 000,00			550 000,00	950 000,00		400 000,00
Total classe 4		49 033 826,31	60 655 140,57	3 377 872 099,3	3 380 614 696,3	2 555 043,00	3 508 730,30	3 429 460 968,3	3 444 778 567,3	62 444 834,20	77 762 433,24
5115	Cartes bancaires à l'encaissement	375,00		537 090,56	537 465,56			537 465,56	537 465,56		0,00
51172	Chèques impayés			3 354,18	3 354,18			3 354,18	3 354,18		0,00
51178	Autres valeurs impayées			19 376,89	19 376,89			19 376,89	19 376,89		0,00
5117	Sous Total compte 5117			22 731,07	22 731,07			22 731,07	22 731,07		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	5 836,21		431 864,65	437 001,14			437 700,86	437 001,14	699,72	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
511	Sous Total compte 511	6 211,21		991 686,28	997 197,77			997 897,49	997 197,77	699,72	
515	Compte au Trésor	299 491 307,54		1 478 063 995,1	1 286 412 467,			1 777 555 303,1	1 286 412 467,	491 142 835,48	
517	Livrets d'épargne des pupilles du départ	30 173,14						30 173,14		30 173,14	
51	Sous Total compte 51	299 527 691,89		1 479 055 681,1	1 287 409 665,			1 778 583 373,1	1 287 409 665,	491 173 708,34	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	192 961,52		577 841,21	599 023,14			770 802,73	599 023,14	171 779,59	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	150,00						150,00		150,00	
541	Sous Total compte 541	193 111,52		577 841,21	599 023,14			770 952,73	599 023,14	171 929,59	
54	Sous Total compte 54	193 111,52		577 841,21	599 023,14			770 952,73	599 023,14	171 929,59	
580	Opérations d'ordre budgétaires			142 297 156,55	142 297 156,55			142 297 156,55	142 297 156,55		0,00
584	Encaissement par lecture optique	19 335,27		2 717 895,75	2 710 249,95			2 737 231,02	2 710 249,95	26 981,07	
586	Opérations financières entre le budget p			766 934,14	766 934,14			766 934,14	766 934,14		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur			1 048 774,43	1 048 774,43			1 048 774,43	1 048 774,43		0,00
587	Sous Total compte 587			1 048 774,43	1 048 774,43			1 048 774,43	1 048 774,43		0,00
588	Autres virements internes			95 058 700,86	94 832 427,06			95 058 700,86	94 832 427,06	226 273,80	
58	Sous Total compte 58	19 335,27		241 889 461,73	241 655 542,13			241 908 797,00	241 655 542,13	253 254,87	
	Total classe 5	299 740 138,68		1 721 522 984,1	1 529 664 230,1			2 021 263 123,1	1 529 664 230,1	491 598 892,80	
6011	Matières premières et			6 000,00	6 000,00			6 000,00	6 000,00		0,00

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
601	Fournitures autres Sous Total compte 601			6 000,00	6 000,00			6 000,00	6 000,00		0,00
6042	Achats de prestations de services (autre					378 992,46		378 992,46		378 992,46	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
604	Sous Total compte 604					378 992,46		378 992,46		378 992,46	
60611	Eau et assainissement					156 284,94	233,90	156 284,94	233,90	156 051,04	
60612	Énergie - électricité					4 573 491,34		4 573 491,34		4 573 491,34	
60613	Chauffage urbain					5 247 164,26	7 225,61	5 247 164,26	7 225,61	5 239 938,65	
6061	Sous Total compte 6061					9 976 940,54	7 459,51	9 976 940,54	7 459,51	9 969 481,03	
60621	Combustibles					32 507,97		32 507,97		32 507,97	
60622	Carburants					1 897 230,66	1 467,21	1 897 230,66	1 467,21	1 895 763,45	
60623	Alimentation					118 749,80	1 234,41	118 749,80	1 234,41	117 515,39	
60628	Autres fournitures non stockées					173 753,69	777,55	173 753,69	777,55	172 976,14	
6062	Sous Total compte 6062					2 222 242,12	3 479,17	2 222 242,12	3 479,17	2 218 762,95	
60631	Fournitures d'entretien					68 406,12		68 406,12		68 406,12	
60632	Fournitures de petit équipement					911 558,80	10 497,29	911 558,80	10 497,29	901 061,51	
60633	Fournitures de voirie					85 846,33		85 846,33		85 846,33	
60636	Habillement et Vêtements de travail					402 796,86	473,08	402 796,86	473,08	402 323,78	
6063	Sous Total compte 6063					1 468 608,11	10 970,37	1 468 608,11	10 970,37	1 457 637,74	
6064	Fournitures administratives					388 089,96	5 272,46	388 089,96	5 272,46	382 817,50	
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth)					205 358,88	3 145,41	205 358,88	3 145,41	202 213,47	
60661	Médicaments					61 287,79	767,77	61 287,79	767,77	60 520,02	
60662	Vaccins et sérums					130 912,04	3 507,75	130 912,04	3 507,75	127 404,29	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60668	Autres produits pharmaceutiques					22 251,87		22 251,87		22 251,87	
6066	Sous Total compte 6066					214 451,70	4 275,52	214 451,70	4 275,52	210 176,18	
6067	Fournitures scolaires					44 624,46	220,10	44 624,46	220,10	44 404,36	
6068	Autres matières et fournitures.					72 747,53		72 747,53		72 747,53	
606	Sous Total compte 606					14 593 063,30	34 822,54	14 593 063,30	34 822,54	14 558 240,76	
60	Sous Total compte 60			6 000,00	6 000,00	14 972 055,76	34 822,54	14 978 055,76	40 822,54	14 937 233,22	
611	Contrats de prestations de services					11 288 288,61	24 091,33	11 288 288,61	24 091,33	11 264 197,28	
6132	Locations immobilières					2 678 725,38	12 880,80	2 678 725,38	12 880,80	2 665 844,58	
61351	Matériel roulant					78 311,60	3 446,68	78 311,60	3 446,68	74 864,92	
61358	Autres					305 116,63		305 116,63		305 116,63	
6135	Sous Total compte 6135					383 428,23	3 446,68	383 428,23	3 446,68	379 981,55	
613	Sous Total compte 613					3 062 153,61	16 327,48	3 062 153,61	16 327,48	3 045 826,13	
614	Charges locatives et de copropriété					796 022,52	2 000,00	796 022,52	2 000,00	794 022,52	
61521	Terrains					654 482,29		654 482,29		654 482,29	
615221	Bâtiments publics					1 407 330,98	57 440,54	1 407 330,98	57 440,54	1 349 890,44	
61522	Sous Total compte 61522					1 407 330,98	57 440,54	1 407 330,98	57 440,54	1 349 890,44	
615231	Voiries					4 047 334,73	31 394,54	4 047 334,73	31 394,54	4 015 940,19	
61523	Sous Total compte 61523					4 047 334,73	31 394,54	4 047 334,73	31 394,54	4 015 940,19	
6152	Sous Total compte 6152					6 109 148,00	88 835,08	6 109 148,00	88 835,08	6 020 312,92	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61551	Matériel roulant					505 243,47	1 016,47	505 243,47	1 016,47	504 227,00	
61558	Autres biens mobiliers					713 442,75	372,50	713 442,75	372,50	713 070,25	
6155	Sous Total compte 6155					1 218 686,22	1 388,97	1 218 686,22	1 388,97	1 217 297,25	
6156	Maintenance					3 451 827,46	288 646,82	3 451 827,46	288 646,82	3 163 180,64	
615	Sous Total compte 615					10 779 661,68	378 870,87	10 779 661,68	378 870,87	10 400 790,81	
6161	Multirisques					378 609,69		378 609,69		378 609,69	
6162	Assurance obligatoire dommage-constructi					122 142,04		122 142,04		122 142,04	
6168	Autres					1 770 131,88	711 217,45	1 770 131,88	711 217,45	1 058 914,43	
616	Sous Total compte 616					2 270 883,61	711 217,45	2 270 883,61	711 217,45	1 559 666,16	
617	Études et recherches					52 337,79		52 337,79		52 337,79	
6182	Documentation générale et technique					211 016,27		211 016,27		211 016,27	
6183	Frais de formation (personnel extérieur					119 382,28		119 382,28		119 382,28	
6184	Versements à des organismes de formation					427 688,61	3 540,00	427 688,61	3 540,00	424 148,61	
6185	Frais de colloques et séminaires					8 632,25		8 632,25		8 632,25	
6188	Autres frais divers					354 864,81	22 682,90	354 864,81	22 682,90	332 181,91	
618	Sous Total compte 618					1 121 584,22	26 222,90	1 121 584,22	26 222,90	1 095 361,32	
61	Sous Total compte 61					29 370 932,04	1 158 730,03	29 370 932,04	1 158 730,03	28 212 202,01	
6218	Autre personnel extérieur					470 525,83		470 525,83		470 525,83	
621	Sous Total compte 621					470 525,83		470 525,83		470 525,83	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur					4 362,29		4 362,29		4 362,29	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux					262 247,02	2 118,72	262 247,02	2 118,72	260 128,30	
62268	Autres honoraires, conseils...					1 144 440,95	20 452,55	1 144 440,95	20 452,55	1 123 988,40	
6226	Sous Total compte 6226					1 406 687,97	22 571,27	1 406 687,97	22 571,27	1 384 116,70	
6227	Frais d'actes et de contentieux					191 714,32	72,23	191 714,32	72,23	191 642,09	
6228	Divers					30 027,07		30 027,07		30 027,07	
622	Sous Total compte 622					1 632 791,65	22 643,50	1 632 791,65	22 643,50	1 610 148,15	
6231	Annonces et insertions					444 394,57		444 394,57		444 394,57	
6232	Fêtes et cérémonies					373 417,84	17 589,80	373 417,84	17 589,80	355 828,04	
6233	Foires et expositions					138 322,58		138 322,58		138 322,58	
6236	Catalogues et imprimés et publications					434 100,37	703,81	434 100,37	703,81	433 396,56	
6238	Divers					2 221 876,89	157 934,43	2 221 876,89	157 934,43	2 063 942,46	
623	Sous Total compte 623					3 612 112,25	176 228,04	3 612 112,25	176 228,04	3 435 884,21	
6241	Transports de biens					451 663,02		451 663,02		451 663,02	
6245	Transports de personnes extérieures à la					4 839 131,76	76 310,40	4 839 131,76	76 310,40	4 762 821,36	
6247	Transports collectifs du personnel					41 093,37	1 651,30	41 093,37	1 651,30	39 442,07	
6248	Divers					201 273,98		201 273,98		201 273,98	
624	Sous Total compte 624					5 533 162,13	77 961,70	5 533 162,13	77 961,70	5 455 200,43	
6251	Voyages, déplacements et missions					1 649 691,41	8 319,71	1 649 691,41	8 319,71	1 641 371,70	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
625	Sous Total compte 625					1 649 691,41	8 319,71	1 649 691,41	8 319,71	1 641 371,70	
6261	Frais d'affranchissement					621 847,40	103,39	621 847,40	103,39	621 744,01	
6262	Frais de télécommunication					878 100,59		878 100,59		878 100,59	
626	Sous Total compte 626					1 499 947,99	103,39	1 499 947,99	103,39	1 499 844,60	
627	Services bancaires et assimilés.					3 953,94		3 953,94		3 953,94	
6281	Concours divers (cotisations..)					361 348,32		361 348,32		361 348,32	
6282	Frais de gardiennage					934 351,91		934 351,91		934 351,91	
6283	Frais de nettoyage des locaux					1 412 196,34	5 348,64	1 412 196,34	5 348,64	1 406 847,70	
62878	A des tiers					324 817,07	15 451,65	324 817,07	15 451,65	309 365,42	
6287	Sous Total compte 6287					324 817,07	15 451,65	324 817,07	15 451,65	309 365,42	
6288	Autres					115 979,78	6 161,68	115 979,78	6 161,68	109 818,10	
628	Sous Total compte 628					3 148 693,42	26 961,97	3 148 693,42	26 961,97	3 121 731,45	
62	Sous Total compte 62					17 550 878,62	312 218,31	17 550 878,62	312 218,31	17 238 660,31	
6331	Versement mobilité					1 516 517,07		1 516 517,07		1 516 517,07	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					596 093,58		596 093,58		596 093,58	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					1 200 092,81		1 200 092,81		1 200 092,81	
633	Sous Total compte 633					3 312 703,46		3 312 703,46		3 312 703,46	
63512	Taxes Foncières					404 264,80	1 369,00	404 264,80	1 369,00	402 895,80	
63513	Autres impôts locaux					14 781,00		14 781,00		14 781,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6351	Sous Total compte 6351					419 045,80	1 369,00	419 045,80	1 369,00	417 676,80	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre					3 203,15		3 203,15		3 203,15	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					11 953,20		11 953,20		11 953,20	
635	Sous Total compte 635					434 202,15	1 369,00	434 202,15	1 369,00	432 833,15	
637	Autres impôts, taxes et versements assim					108 621,36		108 621,36		108 621,36	
63	Sous Total compte 63					3 855 526,97	1 369,00	3 855 526,97	1 369,00	3 854 157,97	
64111	Rémunération principale					108 954 136,73	98 511,25	108 954 136,73	98 511,25	108 855 625,48	
64112	Supplément familial de traitement et ind					3 273 423,38		3 273 423,38		3 273 423,38	
64113	NBI					2 374 543,51		2 374 543,51		2 374 543,51	
64118	Autres indemnités.					38 110 198,07		38 110 198,07		38 110 198,07	
6411	Sous Total compte 6411					152 712 301,69	98 511,25	152 712 301,69	98 511,25	152 613 790,44	
64121	Rémunération principale					9 750 727,27	1 184,99	9 750 727,27	1 184,99	9 749 542,28	
64123	Indemnités d'attente					39 811,89		39 811,89		39 811,89	
64126	Indemnités de licenciement					39 957,41		39 957,41		39 957,41	
64128	Autres indemnités					1 005 435,08		1 005 435,08		1 005 435,08	
6412	Sous Total compte 6412					10 835 931,65	1 184,99	10 835 931,65	1 184,99	10 834 746,66	
64131	Rémunérations					10 755 412,36		10 755 412,36		10 755 412,36	
6413	Sous Total compte 6413					10 755 412,36		10 755 412,36		10 755 412,36	
64141	Personnel rémunéré à la vacation - Rémun					969 853,22		969 853,22		969 853,22	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6414	Sous Total compte 6414					969 853,22		969 853,22		969 853,22	
64168	Autres emplois aidés					96 972,62		96 972,62		96 972,62	
6416	Sous Total compte 6416					96 972,62		96 972,62		96 972,62	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers					13 915,06	504 636,72	13 915,06	504 636,72		490 721,66
641	Sous Total compte 641					175 384 386,60	604 332,96	175 384 386,60	604 332,96	174 780 053,64	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					23 265 653,69		23 265 653,69		23 265 653,69	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					36 733 174,35	33 280,16	36 733 174,35	33 280,16	36 699 894,19	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					276 927,47		276 927,47		276 927,47	
6456	Versement au F.N.C du supplément familia					750 972,00		750 972,00		750 972,00	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S						147 884,52		147 884,52		147 884,52
645	Sous Total compte 645					61 026 727,51	181 164,68	61 026 727,51	181 164,68	60 845 562,83	
64731	Versées directement					735 378,40	3 000,00	735 378,40	3 000,00	732 378,40	
6473	Sous Total compte 6473					735 378,40	3 000,00	735 378,40	3 000,00	732 378,40	
6478	Autres charges sociales diverses					4 279 324,80		4 279 324,80		4 279 324,80	
6479	Remboursements sur autres charges social					16 633,39	237 237,91	16 633,39	237 237,91		220 604,52
647	Sous Total compte 647					5 031 336,59	240 237,91	5 031 336,59	240 237,91	4 791 098,68	
6488	Autres					14 513,12		14 513,12		14 513,12	
648	Sous Total compte 648					14 513,12		14 513,12		14 513,12	

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64	Sous Total compte 64					241 456 963,82	1 025 735,55	241 456 963,82	1 025 735,55	240 431 228,27	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65111	Famille et enfance					3 580 947,72		3 580 947,72		3 580 947,72	
6511211	Prestation de compensation du handicap -					56 218 775,10		56 218 775,10		56 218 775,10	
6511212	Prestation de compensation du handicap -					5 805 412,59		5 805 412,59		5 805 412,59	
651121	Sous Total compte 651121					62 024 187,69		62 024 187,69		62 024 187,69	
651122	Allocation compensatrice tierce personne					4 976 400,01		4 976 400,01		4 976 400,01	
651128	Autres					5 998 092,41	88 445,40	5 998 092,41	88 445,40	5 909 647,01	
65112	Sous Total compte 65112					72 998 680,11	88 445,40	72 998 680,11	88 445,40	72 910 234,71	
65113	Personnes âgées					625 479,15	384,80	625 479,15	384,80	625 094,35	
6511411	APA					61 673 060,86		61 673 060,86		61 673 060,86	
651141	Sous Total compte 651141					61 673 060,86		61 673 060,86		61 673 060,86	
651142	APA à domicile versée au bénéficiaire					13 873 569,22		13 873 569,22		13 873 569,22	
651143	APA versée au bénéficiaire en établissement					2 809 266,32		2 809 266,32		2 809 266,32	
651144	APA versée à l'établissement					34 119 919,75	600,30	34 119 919,75	600,30	34 119 319,45	
651148	APA autres					153,78		153,78		153,78	
65114	Sous Total compte 65114					112 475 969,93	600,30	112 475 969,93	600,30	112 475 369,63	
6511	Sous Total compte 6511					189 681 076,91	89 430,50	189 681 076,91	89 430,50	189 591 646,41	
65131	Bourses					316 685,00	260,00	316 685,00	260,00	316 425,00	
65133	Secours d'urgence					925 588,60	36 235,00	925 588,60	36 235,00	889 353,60	
6513	Sous Total compte 6513					1 242 273,60	36 495,00	1 242 273,60	36 495,00	1 205 778,60	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat					349 799,23	1 151,40	349 799,23	1 151,40	348 647,83	
6515	Allocations RMI (versement aux organisme					24 339,58		24 339,58		24 339,58	
65171	RSA - Versements pour allocations forfait					172 103 705,57	35 138,75	172 103 705,57	35 138,75	172 068 566,82	
65172	RSA - Versements pour allocations forfait					22 554 342,41	931,71	22 554 342,41	931,71	22 553 410,70	
6517	Sous Total compte 6517					194 658 047,98	36 070,46	194 658 047,98	36 070,46	194 621 977,52	
6518	Autres (primes, dots...)					1 287 851,06	626,70	1 287 851,06	626,70	1 287 224,36	
651	Sous Total compte 651					387 243 388,36	163 774,06	387 243 388,36	163 774,06	387 079 614,30	
65211	Frais de scolarité					86 838,39	0,06	86 838,39	0,06	86 838,33	
65212	Frais périscolaires					17 322,51	975,00	17 322,51	975,00	16 347,51	
6521	Sous Total compte 6521					104 160,90	975,06	104 160,90	975,06	103 185,84	
6522	Accueil familial					6 689 461,96	10 223,92	6 689 461,96	10 223,92	6 679 238,04	
6523	Frais d'hospitalisat					10 080,89		10 080,89		10 080,89	
652411	Foyers de l'enfance, centres et hôtels m					24 765 364,33		24 765 364,33		24 765 364,33	
652412	Maisons d'enfants à caractère social					32 652 488,29	80 925,00	32 652 488,29	80 925,00	32 571 563,29	
652413	Lieux de vie et d'accueil					20 823 419,68	153 073,50	20 823 419,68	153 073,50	20 670 346,18	

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
652414	Foyers de jeunes travailleurs					930 427,29	27 082,11	930 427,29	27 082,11	903 345,18	
652416	Services d'aide éducative en milieu ouve					11 002 380,20	52,62	11 002 380,20	52,62	11 002 327,58	
652418	Autres					1 634 080,39		1 634 080,39		1 634 080,39	
65241	Sous Total compte 65241					91 808 160,18	261 133,23	91 808 160,18	261 133,23	91 547 026,95	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65242	Frais de séjour en établissements et ser					64 658 372,52	27 617,19	64 658 372,52	27 617,19	64 630 755,33	
65243	Frais de séjour en établissements pour p					40 319 432,41	3 615,31	40 319 432,41	3 615,31	40 315 817,10	
6524	Sous Total compte 6524					196 785 965,11	292 365,73	196 785 965,11	292 365,73	196 493 599,38	
6525	Frais d'inhumation					5 128,00		5 128,00		5 128,00	
6526	Prévention spécialisée					4 892 763,70	5 525,00	4 892 763,70	5 525,00	4 887 238,70	
652	Sous Total compte 652					208 487 560,56	309 089,71	208 487 560,56	309 089,71	208 178 470,85	
65311	Indemnités de fonction					1 547 847,67		1 547 847,67		1 547 847,67	
65312	Frais de mission et de déplacement					35 119,07	524,00	35 119,07	524,00	34 595,07	
65313	Cotisations de retraite					178 289,28		178 289,28		178 289,28	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					473 453,38		473 453,38		473 453,38	
65315	Formation					6 770,00		6 770,00		6 770,00	
6531	Sous Total compte 6531					2 241 479,40	524,00	2 241 479,40	524,00	2 240 955,40	
653	Sous Total compte 653					2 241 479,40	524,00	2 241 479,40	524,00	2 240 955,40	
6541	Créances admises en non-valeur					1 048 774,43	67 916,95	1 048 774,43	67 916,95	980 857,48	
6542	Créances éteintes					669 261,70	3 414,24	669 261,70	3 414,24	665 847,46	
654	Sous Total compte 654					1 718 036,13	71 331,19	1 718 036,13	71 331,19	1 646 704,94	
655111	Établissements publics					4 443 345,34		4 443 345,34		4 443 345,34	
655112	Établissements privés					4 191 913,48		4 191 913,48		4 191 913,48	
65511	Sous Total compte 65511					8 635 258,82		8 635 258,82		8 635 258,82	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6551	Sous Total compte 6551					8 635 258,82		8 635 258,82		8 635 258,82	
6553	Service d'incendie					51 000 000,00		51 000 000,00		51 000 000,00	
65541	Compensation versée à la Région dans le					197 092,85		197 092,85		197 092,85	
65542	Compensation au titre de l'article L. 52					6 942 306,00		6 942 306,00		6 942 306,00	
6554	Sous Total compte 6554					7 139 398,85		7 139 398,85		7 139 398,85	
6558	Autres contributions obligatoires					177 067,52		177 067,52		177 067,52	
655	Sous Total compte 655					66 951 725,19		66 951 725,19		66 951 725,19	
6561	Organismes de regroupement					431 258,00	900,00	431 258,00	900,00	430 358,00	
65671	Contrat d'accompagnement dans l'emploi					1 264 556,21		1 264 556,21		1 264 556,21	
6567	Sous Total compte 6567					1 264 556,21		1 264 556,21		1 264 556,21	
6568	Autres participations					9 843 097,35	6 187,19	9 843 097,35	6 187,19	9 836 910,16	
656	Sous Total compte 656					11 538 911,56	7 087,19	11 538 911,56	7 087,19	11 531 824,37	
65731	État					27 600,00	3 500,00	27 600,00	3 500,00	24 100,00	
65732	Régions					6 600,00		6 600,00		6 600,00	
65733	Départements					14 205,73		14 205,73		14 205,73	
657341	Communes membres du GFP					104 000,00		104 000,00		104 000,00	
657348	Autres communes					4 566 193,87	274 593,00	4 566 193,87	274 593,00	4 291 600,87	
65734	Sous Total compte 65734					4 670 193,87	274 593,00	4 670 193,87	274 593,00	4 395 600,87	
657351	GFP de rattachement					8 000,00		8 000,00		8 000,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
657358	Autres groupements					230 000,00		230 000,00		230 000,00	
65735	Sous Total compte 65735					238 000,00		238 000,00		238 000,00	
657362	CCAS					599 168,00		599 168,00		599 168,00	
65736	Sous Total compte 65736					599 168,00		599 168,00		599 168,00	
657381	Autres établissements publics locaux					180 000,00		180 000,00		180 000,00	
657382	Organismes publics divers					1 429 877,39		1 429 877,39		1 429 877,39	
65738	Sous Total compte 65738					1 609 877,39		1 609 877,39		1 609 877,39	
6573	Sous Total compte 6573					7 165 644,99	278 093,00	7 165 644,99	278 093,00	6 887 551,99	
65741	Ménages					120 282,08		120 282,08		120 282,08	
65748	Autres personnes de droit privé					26 169 753,19	397 134,00	26 169 753,19	397 134,00	25 772 619,19	
6574	Sous Total compte 6574					26 290 035,27	397 134,00	26 290 035,27	397 134,00	25 892 901,27	
6577	Remises gracieuses					28 715,05		28 715,05		28 715,05	
657	Sous Total compte 657					33 484 395,31	675 227,00	33 484 395,31	675 227,00	32 809 168,31	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					240 991,33	13 443,02	240 991,33	13 443,02	227 548,31	
6581	Sous Total compte 6581					240 991,33	13 443,02	240 991,33	13 443,02	227 548,31	
65821	Déficit des budgets annexes à caractère					1 109 684,24		1 109 684,24		1 109 684,24	
6582	Sous Total compte 6582					1 109 684,24		1 109 684,24		1 109 684,24	
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur mar					109 680,69	201,57	109 680,69	201,57	109 479,12	
6584	Amendes fiscales et pénales					225,80		225,80		225,80	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65862	Matériel, équipement et fournitures					30 757,34		30 757,34		30 757,34	
6586	Sous Total compte 6586					30 757,34		30 757,34		30 757,34	
65882	Mise en réserve - Surplus de DMT0					30 000 000,00		30 000 000,00		30 000 000,00	
65888	Autres					56 867,05	13 500,00	56 867,05	13 500,00	43 367,05	
6588	Sous Total compte 6588					30 056 867,05	13 500,00	30 056 867,05	13 500,00	30 043 367,05	
658	Sous Total compte 658					31 548 206,45	27 144,59	31 548 206,45	27 144,59	31 521 061,86	
65	Sous Total compte 65					743 213 702,96	1 254 177,74	743 213 702,96	1 254 177,74	741 959 525,22	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					12 216 937,52	99 806,32	12 216 937,52	99 806,32	12 117 131,20	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					1 085 571,84	1 052 176,65	1 085 571,84	1 052 176,65	33 395,19	
6611	Sous Total compte 6611					13 302 509,36	1 151 982,97	13 302 509,36	1 151 982,97	12 150 526,39	
6618	Intérêts des autres dettes					1 586 274,54		1 586 274,54		1 586 274,54	
661	Sous Total compte 661					14 888 783,90	1 151 982,97	14 888 783,90	1 151 982,97	13 736 800,93	
6688	Autres					2 550 374,36		2 550 374,36		2 550 374,36	
668	Sous Total compte 668					2 550 374,36		2 550 374,36		2 550 374,36	
66	Sous Total compte 66					17 439 158,26	1 151 982,97	17 439 158,26	1 151 982,97	16 287 175,29	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					151 107,29	5 720,30	151 107,29	5 720,30	145 386,99	
675	Valeurs comptables des immobilisations					2 009 973,16		2 009 973,16		2 009 973,16	
6761	Différences sur réalisations (positives)					227 900,12		227 900,12		227 900,12	

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
676	Sous Total compte 676					227 900,12		227 900,12		227 900,12	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
67	Sous Total compte 67					2 388 980,57	5 720,30	2 388 980,57	5 720,30	2 383 260,27	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					115 993 336,23		115 993 336,23		115 993 336,23	
68128	Dotations aux amortissements des charges					2 800 000,00		2 800 000,00		2 800 000,00	
6812	Sous Total compte 6812					2 800 000,00		2 800 000,00		2 800 000,00	
6815	Dotations aux provisions pour risques et					38 236 495,60		38 236 495,60		38 236 495,60	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c					400 000,00		400 000,00		400 000,00	
681	Sous Total compte 681					157 429 831,83		157 429 831,83		157 429 831,83	
6862	Dotations aux amortissements des charges					708 730,30		708 730,30		708 730,30	
6865	Dotations aux provisions pour risques et					62 800 000,00		62 800 000,00		62 800 000,00	
686	Sous Total compte 686					63 508 730,30		63 508 730,30		63 508 730,30	
68	Sous Total compte 68					220 938 562,13		220 938 562,13		220 938 562,13	
	Total classe 6			6 000,00	6 000,00	1 291 186 761,	4 944 756,44	1 291 192 761,	4 950 756,44	1 287 101 215,3	859 210,70
7011	Ventes d'eau			24 533,30	24 533,30			24 533,30	24 533,30		0,00
701	Sous Total compte 701			24 533,30	24 533,30			24 533,30	24 533,30		0,00
7022	Coupes de bois						7 193,21		7 193,21		7 193,21
702	Sous Total compte 702						7 193,21		7 193,21		7 193,21
70323	Redevance d'occupation du domaine public						502 075,59		502 075,59		502 075,59
7032	Sous Total compte 7032						502 075,59		502 075,59		502 075,59
703	Sous Total compte 703						502 075,59		502 075,59		502 075,59

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7062	Redevances et droits des services à cara						170 747,00		170 747,00		170 747,00
7066	Redevances et droits des services à cara					50,00	27 486,86	50,00	27 486,86		27 436,86
706	Sous Total compte 706					50,00	198 233,86	50,00	198 233,86		198 183,86
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)						150,93		150,93		150,93
70848	aux autres organismes						1 309 822,21		1 309 822,21		1 309 822,21
7084	Sous Total compte 7084						1 309 822,21		1 309 822,21		1 309 822,21
70878	par des tiers						121 633,45		121 633,45		121 633,45
7087	Sous Total compte 7087						121 633,45		121 633,45		121 633,45
7088	Autres produits d'activités annexes (abo					118 372,00	344 797,64	118 372,00	344 797,64		226 425,64
708	Sous Total compte 708					118 372,00	1 776 404,23	118 372,00	1 776 404,23		1 658 032,23
70	Sous Total compte 70			24 533,30	24 533,30	118 422,00	2 483 906,89	142 955,30	2 508 440,19		2 365 484,89
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des ent					13 494 363,00	57 882 139,00	13 494 363,00	57 882 139,00		44 387 776,00
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises					3 698 981,00	7 123 845,00	3 698 981,00	7 123 845,00		3 424 864,00
7311	Sous Total compte 7311					17 193 344,00	65 005 984,00	17 193 344,00	65 005 984,00		47 812 640,00
73121	Taxe départementale de publicité foncièr					1 966 413,00	615 913 740,18	1 966 413,00	615 913 740,18		613 947 327,18
73122	Taxe départementale					24 269,00	2 318 817,02	24 269,00	2 318 817,02		2 294 548,02

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7312	additionnelle à cert Sous Total compte 7312					1 990 682,00	618 232 557,20	1 990 682,00	618 232 557,20		616 241 875,20
73131	Taxe d'aménagement - part départementale					0,10	11 294 396,12	0,10	11 294 396,12		11 294 396,02
7313	Sous Total compte 7313					0,10	11 294 396,12	0,10	11 294 396,12		11 294 396,02



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73141	Taxe sur la consommation finale d'électr					264 233,27	19 470 949,91	264 233,27	19 470 949,91		19 206 716,64
731421	TICPE - LRL						110 861 870,72		110 861 870,72		110 861 870,72
73142	Sous Total compte 73142						110 861 870,72		110 861 870,72		110 861 870,72
7314	Sous Total compte 7314					264 233,27	130 332 820,63	264 233,27	130 332 820,63		130 068 587,36
73171	Taxe sur les conventions d'assurance						125 245 196,65		125 245 196,65		125 245 196,65
731722	Taxe additionnelle à la taxe de séjour						1 890 028,59		1 890 028,59		1 890 028,59
73172	Sous Total compte 73172						1 890 028,59		1 890 028,59		1 890 028,59
7317	Sous Total compte 7317						127 135 225,24		127 135 225,24		127 135 225,24
7318	Autres					7 422 278,00	7 575 015,00	7 422 278,00	7 575 015,00		152 737,00
731	Sous Total compte 731					26 870 537,37	959 575 998,19	26 870 537,37	959 575 998,19		932 705 460,82
73221	FNGIR						15 751 625,00		15 751 625,00		15 751 625,00
7322	Sous Total compte 7322						15 751 625,00		15 751 625,00		15 751 625,00
7324	Frais de gestion de la taxe foncière sur						13 498 417,00		13 498 417,00		13 498 417,00
732	Sous Total compte 732						29 250 042,00		29 250 042,00		29 250 042,00
7351	Fraction compensatoire de la TFPB et de					120 072,00	315 132 595,00	120 072,00	315 132 595,00		315 012 523,00
735	Sous Total compte 735					120 072,00	315 132 595,00	120 072,00	315 132 595,00		315 012 523,00
738	Autres impôts et taxes						58 093,00		58 093,00		58 093,00
73913	Reversements sur taxes liées à l'urbanis					1 727 282,00		1 727 282,00		1 727 282,00	

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73918	Autres reversements et restitutions sur					11 291 990,04		11 291 990,04		11 291 990,04	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7391	Sous Total compte 7391					13 019 272,04		13 019 272,04		13 019 272,04	
7392251	Prélèvements au titre du fonds national					94 447 322,00		94 447 322,00		94 447 322,00	
739225	Sous Total compte 739225					94 447 322,00		94 447 322,00		94 447 322,00	
73922	Sous Total compte 73922					94 447 322,00		94 447 322,00		94 447 322,00	
7392	Sous Total compte 7392					94 447 322,00		94 447 322,00		94 447 322,00	
7398	Reversements, restitutions et prélèvements					26 273,00		26 273,00		26 273,00	
739	Sous Total compte 739					107 492 867,04		107 492 867,04		107 492 867,04	
73	Sous Total compte 73					134 483 476,41	1 304 016 728,	134 483 476,41	1 304 016 728,		1 169 533 251,78
74121	Dotation forfaitaire des départements						16 083 153,00		16 083 153,00		16 083 153,00
741222	Dotation de péréquation urbaine des dépa						17 074 670,00		17 074 670,00		17 074 670,00
741223	Dotation de compensation des département						42 456 446,00		42 456 446,00		42 456 446,00
74122	Sous Total compte 74122						59 531 116,00		59 531 116,00		59 531 116,00
7412	Sous Total compte 7412						75 614 269,00		75 614 269,00		75 614 269,00
741	Sous Total compte 741						75 614 269,00		75 614 269,00		75 614 269,00
74621	DGD						3 015 602,00		3 015 602,00		3 015 602,00
7462	Sous Total compte 7462						3 015 602,00		3 015 602,00		3 015 602,00
746	Sous Total compte 746						3 015 602,00		3 015 602,00		3 015 602,00
74718	Autres						2 817 639,71		2 817 639,71		2 817 639,71
7471	Sous Total compte 7471						2 817 639,71		2 817 639,71		2 817 639,71

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7472	Régions						40 000,00		40 000,00		40 000,00
7473	Départements						104 185,20		104 185,20		104 185,20
74748	Autres communes						19 757,40		19 757,40		19 757,40
7474	Sous Total compte 7474						19 757,40		19 757,40		19 757,40
74758	Autres groupements						13 260,00		13 260,00		13 260,00
7475	Sous Total compte 7475						13 260,00		13 260,00		13 260,00
74771	Fonds social européen						5 799 953,81		5 799 953,81		5 799 953,81
74772	FEDER						651 428,68		651 428,68		651 428,68
7477	Sous Total compte 7477						6 451 382,49		6 451 382,49		6 451 382,49
747811	Dotations versées au titre de l'APA						55 423 921,07		55 423 921,07		55 423 921,07
747812	Dotations versées au titre de la PCH						13 181 854,68		13 181 854,68		13 181 854,68
7478141	Part autonomie						406 487,36		406 487,36		406 487,36
7478142	Part prévention						1 474 665,84		1 474 665,84		1 474 665,84
747814	Sous Total compte 747814						1 881 153,20		1 881 153,20		1 881 153,20
747818	Autres						14 100 087,29		14 100 087,29		14 100 087,29
74781	Sous Total compte 74781						84 587 016,24		84 587 016,24		84 587 016,24
74783	Fonds de mobilisation départemental pour						6 907 713,00		6 907 713,00		6 907 713,00
74788	Autres					37 200,00	744 699,89	37 200,00	744 699,89		707 499,89
7478	Sous Total compte 7478					37 200,00	92 239 429,13	37 200,00	92 239 429,13		92 202 229,13

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
747	Sous Total compte 747					37 200,00	101 685 653,93	37 200,00	101 685 653,93		101 648 453,93
7482	Compensation pour perte de taxe addition						141 540,00		141 540,00		141 540,00
748312	D.C.R.T.P.					1 393 775,00	18 119 075,00	1 393 775,00	18 119 075,00		16 725 300,00
74831	Sous Total compte 74831					1 393 775,00	18 119 075,00	1 393 775,00	18 119 075,00		16 725 300,00
74832	État - Compensation au titre de la Contr						52 849,00		52 849,00		52 849,00
74835	Dotation pour transfert de compensations						5 879 207,00		5 879 207,00		5 879 207,00
748388	Autres						2 424 662,00		2 424 662,00		2 424 662,00
74838	Sous Total compte 74838						2 424 662,00		2 424 662,00		2 424 662,00
7483	Sous Total compte 7483					1 393 775,00	26 475 793,00	1 393 775,00	26 475 793,00		25 082 018,00
74881	Participation des familles au titre de l						2 427 050,90		2 427 050,90		2 427 050,90
7488	Sous Total compte 7488						2 427 050,90		2 427 050,90		2 427 050,90
748	Sous Total compte 748					1 393 775,00	29 044 383,90	1 393 775,00	29 044 383,90		27 650 608,90
74	Sous Total compte 74					1 430 975,00	209 359 908,83	1 430 975,00	209 359 908,83		207 928 933,83
7511	Recouvrements sur départements et autres					75 206,85	865 756,40	75 206,85	865 756,40		790 549,55
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale et or					63 062,17	612 772,32	63 062,17	612 772,32		549 710,15
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa					280 409,70	13 882 063,76	280 409,70	13 882 063,76		13 601 654,06
7518	Recouvrements sur autres redevables					1 980,80	388 413,21	1 980,80	388 413,21		386 432,41
751	Sous Total compte 751					420 659,52	15 749 005,69	420 659,52	15 749 005,69		15 328 346,17

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
752	Revenus des immeubles					15 025,94	3 318 191,20	15 025,94	3 318 191,20		3 303 165,26

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7533	APA					16 238,18	765 701,47	16 238,18	765 701,47		749 463,29
75342	Allocations forfaitaires					39 120,52	2 807 511,33	39 120,52	2 807 511,33		2 768 390,81
75343	Allocations forfaitaires majorées					13 900,48	278 743,38	13 900,48	278 743,38		264 842,90
7534	Sous Total compte 7534					53 021,00	3 086 254,71	53 021,00	3 086 254,71		3 033 233,71
7535	PCH					4 917,12	327 541,92	4 917,12	327 541,92		322 624,80
7538	Autres					1 760,58	200 231,13	1 760,58	200 231,13		198 470,55
753	Sous Total compte 753					75 936,88	4 379 729,23	75 936,88	4 379 729,23		4 303 792,35
755	Dépôts et pénalités perçus						308 817,18		308 817,18		308 817,18
757	Subventions						915 461,00		915 461,00		915 461,00
7584	Recouvrement sur créances admises en non					49,00	88 983,73	49,00	88 983,73		88 934,73
75861	Régies dotées de la seule autonomie fina						15 189,38		15 189,38		15 189,38
7586	Sous Total compte 7586						15 189,38		15 189,38		15 189,38
75888	Autres					132 045,61	2 921 724,89	132 045,61	2 921 724,89		2 789 679,28
7588	Sous Total compte 7588					132 045,61	2 921 724,89	132 045,61	2 921 724,89		2 789 679,28
758	Sous Total compte 758					132 094,61	3 025 898,00	132 094,61	3 025 898,00		2 893 803,39
75	Sous Total compte 75					643 716,95	27 697 102,30	643 716,95	27 697 102,30		27 053 385,35
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						53 931,99		53 931,99		53 931,99
775	Produits des cessions d'immobilisati						1 909 059,28		1 909 059,28		1 909 059,28
7761	Différences sur réalisations (négatives)						328 814,00		328 814,00		328 814,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
776	Sous Total compte 776						328 814,00		328 814,00		328 814,00
777	Recettes et quote-part des subventions d						7 649 537,25		7 649 537,25		7 649 537,25
77	Sous Total compte 77						9 941 342,52		9 941 342,52		9 941 342,52
7815	Reprises sur provisions pour risques et						14 126 056,94		14 126 056,94		14 126 056,94
7817	Reprises sur dépréciations des actifs ci						550 000,00		550 000,00		550 000,00
781	Sous Total compte 781						14 676 056,94		14 676 056,94		14 676 056,94
78	Sous Total compte 78						14 676 056,94		14 676 056,94		14 676 056,94
796	Transferts de charges financières						2 555 043,00		2 555 043,00		2 555 043,00
79	Sous Total compte 79						2 555 043,00		2 555 043,00		2 555 043,00
	Total classe 7			24 533,30	24 533,30	136 676 590,36	1 570 730 088,	136 701 123,66	1 570 754 621,	107 492 867,04	1 541 546 365,85
	Total général	6 316 166 733,	6 316 166 733,	5 489 788 562,	5 378 937 570,	1 688 655 537,	1 799 506 529,	13 494 610 833	13 494 610 833	7 984 113 992,	7 984 113 992,8

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES		
	Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								0,00	0,00
Portefeuille									
CAP		3 600,00	387 890,00	391 490,00	0,00	391 490,00	391 490,00	0,00	0,00
AFFAIRES CULTURELLES ABBAYE LA		3 200,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00
CELLE									
SOUS-TOTAL COMPTE 861		6 800,00	387 890,00	394 690,00	0,00	391 490,00	391 490,00	3 200,00	0,00
862								0,00	0,00
Correspondant									
CAP		28 415,00	391 490,00	419 905,00	0,00	365 570,00	365 570,00	54 335,00	0,00
AFFAIRES CULTURELLES ABBAYE LA		4 819,00	0,00	4 819,00	0,00	0,00	0,00	4 819,00	0,00
CELLE									
SOUS-TOTAL COMPTE 862		33 234,00	391 490,00	424 724,00	0,00	365 570,00	365 570,00	59 154,00	0,00
863								0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur									
CAP		0,00	365 570,00	365 570,00	32 015,00	387 890,00	419 905,00	0,00	54 335,00
AFFAIRES CULTURELLES ABBAYE LA		0,00	0,00	0,00	8 019,00	0,00	8 019,00	0,00	8 019,00
CELLE									
SOUS-TOTAL COMPTE 863		0,00	365 570,00	365 570,00	40 034,00	387 890,00	427 924,00	0,00	62 354,00
TOTAUX		40 034,00	1 144 950,00	1 184 984,00	40 034,00	1 144 950,00	1 184 984,00	62 354,00	62 354,00

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : DEP VAR

Page des signatures

01100 - DEP VAR

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

CHAPPE Corinne (1018366673-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFIP DU VAR, le 24/05/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de DEP VAR pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

BLANC Nathalie (1003622772-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

A VAR, le 24/05/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 13/06/2023 par l'organe délibérant.

MASSON JEAN LOUIS (jmasson27-xt), PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

A TOULON, le 25/05/2023



TRÉSOR PUBLIC
P.DEP VAR
N° CODIQUE 083090
Date Edition : 20/03/2023

IDENTIFIANT BUDGET 01105
N° de SIRET 22830001800055

ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Nathalie BLANC

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 20/03/2023

Poste comptable de P.DEP VAR

Date Edition : 20/03/2023

Nomenclature 22

01105 ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE :

Bilan	Etat A1 Page 3 A Page 9
1. Bilan Actif	
2. Bilan Passif	
Compte de résultat	Etat A2 Page 10 A Page 13
Compte de résultat consolidé	Etat A2 Page 14 A Page 16
Résultats budgétaires de l'exercice	Etat B1 Page 17 A Page 17
Résultats d'exploitation consolidé	Etat B2 Page 18 A Page 18
Affectation des résultats	Etat C1 à C3 Page 19 A Page 21
Amortissements comptables excédentaires différés(cpt 116)	Etat C4 Page 22 A Page 22
Opérations budgétaires d'investissement	Etat D1 - D2 Page 23 A Page 24
Opérations budgétaires d'exploitation	Etat D3 - D4 Page 25 A Page 30
Consommation des crédits de la section d'investissement	Etat D5 Page 31 A Page 32
Consommation des crédits de la section d'exploitation	Etat D5 Page 33 A Page 34
Balance des comptes	Etat E1 Page 35 A Page 54
Renseignements annexes à la balance	Etat E2 Page 55 A Page 56
Situation des valeurs inactives	Etat F Page 57 A Page 57
Signature du compte	Page 58 A Page 58

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

BILAN (en Euros)

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de recherche et de dével	55 601,54		55 601,54	55 601,54
	Contributions aux investissements commun				
	Concessions et droits similaires, brevet	1 614,60	1 614,60		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains	128 068,82	28 089,34	99 979,48	99 979,48
	Constructions	11 797 151,63	5 999 178,80	5 797 972,83	6 469 840,94
	Instal, matériel et outillage technique	2 234 204,94	1 113 206,02	1 120 998,92	1 181 604,81
	Collections, oeuvres d'art ; autres immob	4 681 665,50	3 371 338,49	1 310 327,01	1 341 583,34
	Immobilisations reçues en affectation				
	Immobilisations corporelles en cours	1 781 827,44		1 781 827,44	1 781 827,44
	Immob affectées ou mises à dispo				
	Participations et créances rattachées				
	Titres immobilisés				
Prêts					
Autres					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	20 680 134,47	10 513 427,25	10 166 707,22	10 930 437,55	

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

BILAN (en Euros)

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	. Matières premières				
	. Autres approvisionnements				
	. En cours de production de biens				
	. Produits				
	. Marchandises				
	. Autres stocks				
	. Usagers	32 708,44		32 708,44	32 708,44
	. Caisse pivot				
	. Autres tiers payants	22 377 400,00		22 377 400,00	
	. Créances irrécouvrables admises en non				
	. Autres				
	. Avances de frais relatifs à la gestion				
	. Autres	84 641,95		84 641,95	3 882 507,59
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	20 126,67		20 126,67	42 659,60
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II	22 514 877,06		22 514 877,06	3 957 875,63	

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

BILAN (en Euros)

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exercic				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	2 678,05		2 678,05	
	Ecarts de conversion Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	2 678,05		2 678,05	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		43 197 689,58	10 513 427,25	32 684 262,33	14 888 313,18

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

BILAN (EN EUROS)

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Apports	13 570 704,20	13 570 704,20
	Excédents affectés à l'investissement	167 834,73	162 583,85
	Excédents affectés à la couverture du be		
	Réserve de compensation des déficits		
	Réserve de compensation des charges d'am		
	Report à nouveau excédentaire	582 848,94	889 034,28
	Excédents affectés au financement de mes		
	Report à nouveau déficitaire		
	Dépenses rejetées par l'autorité de tari		
	Dépenses non opposables aux tiers financ		
	Résultat de l'exercice (excédent ou défi	-241 734,80	-300 934,46
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées destinées à renf		
Autres provisions réglementées			
FONDS PROPRES TOTAL I	14 079 653,07	14 321 387,87	

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

BILAN (EN EUROS)

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		



État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

BILAN (EN EUROS)

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des établissements de cr		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances reçues		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	596 453,00	372 521,18
	Dettes fiscales et sociales	460,00	967,28
	Dettes sur immobilisations et comptes ra	12 556,50	176 326,23
	Fonds déposés par les usagers, les héber		
	Autres	17 984 728,86	
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	18 594 198,36	549 814,69	



État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

BILAN (EN EUROS)

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	10 410,90	17 110,62
	Ecart de conversion Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	10 410,90	17 110,62
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	32 684 262,33	14 888 313,18

État A2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

COMPTE DE RESULTAT 2022

COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Ventes de marchandises		
- prestations de services		
- divers		
Production stockée ou déstockage de prod		
Dotations et produits de la tarification	22 377 400,00	20 603 600,00
Production immobilisée		
Subventions d'exploitations et participa		
Reprises sur amortissements et provision		
Transferts de charges		
Autres produits	6 389,04	3 011,46
TOTAL I	22 383 789,04	20 606 611,46
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et fournitu		
Variation de stocks de matières première		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stocks d'autres approvision		
Achats non stockés de matières et fourni	1 471 395,19	1 277 341,17

État A2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

COMPTE DE RESULTAT 2022

COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Services extérieurs et autres	2 807 658,94	2 248 808,74
- sur rémunérations	569 804,29	535 318,84
- autres	11 821,03	6 075,90
- salaires et traitements	11 953 299,09	11 312 447,28
- charges sociales	4 570 684,45	4 315 726,92
- dotations aux amortissements, aux dépr	1 044 999,63	1 042 000,00
- dotations aux dépréciations sur actif		
- dotations aux amortissements, déprécia		
Autres charges	201 005,08	172 565,31
TOTAL II	22 630 667,70	20 910 284,16
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-246 878,66	-303 672,70
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations		
Revenus des valeurs mobilières de placem		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mo		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		

État A2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

COMPTE DE RESULTAT 2022

COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux amortissements, aux dépréc		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs m		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-246 878,66	-303 672,70
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- exercice courant	213,64	2 459,43
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	4 977,60	5 250,88
- reprises sur les provisions réglementé		
- reprises sur les dépréciations excepti		
Transferts de charges		
TOTAL V	5 191,24	7 710,31
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
- exercice courant		1 200,00
- exercices antérieurs	47,38	3 772,07
Sur opérations en capital		
- dotation aux provisions réglementées		

État A2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

COMPTE DE RESULTAT 2022

COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
- dotations aux amortissements et aux dé		
TOTAL VI	47,38	4 972,07
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	5 143,86	2 738,24
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	22 388 980,28	20 614 321,77
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	22 630 715,08	20 915 256,23
RESULTAT DE L'EXERCICE	-241 734,80	-300 934,46

État A2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues)

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Ventes de marchandises		
- prestations de services		
- divers		
Production stockée ou déstockage de prod		
Dotations et produits de la tarification	22 377 400,00	20 603 600,00
Production immobilisée		
Subventions d'exploitations et participa		
Reprises sur amortissements et provision		
Transferts de charges		
Autres produits	6 389,04	3 011,46
TOTAL PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS (I)	22 383 789,04	20 606 611,46
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et fournitu		
Variation de stocks de matières première		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stocks d'autres approvision		
Achats non stockés de matières et fourni	1 471 395,19	1 277 341,17
Services extérieurs et autres	2 807 658,94	2 248 808,74
- sur rémunérations	569 804,29	535 318,84
- autres	11 821,03	6 075,90
- salaires et traitements	11 953 299,09	11 312 447,28
- charges sociales	4 570 684,45	4 315 726,92
- dotations aux amortissements, aux dépr	1 044 999,63	1 042 000,00
- dotations aux dépréciations sur actif		
- dotations aux amortissements, déprécia		
Autres charges	201 005,08	172 565,31
TOTAL CHARGES COURANTES NON FINANCIERES (II)	22 630 667,70	20 910 284,16
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-246 878,66	-303 672,70

État A2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues)

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations		
Revenus des valeurs mobilières de placem		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mo		
TOTAL PRODUITS COURANTS FINANCIERS (III)		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréc		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs m		
TOTAL CHARGES COURANTES FINANCIERES (IV)		
2- RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		
3- RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)	-246 878,66	-303 672,70
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- exercice courant	213,64	2 459,43
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	4 977,60	5 250,88
- reprises sur les provisions réglementé		
- reprises sur les dépréciations excepti		
Transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	5 191,24	7 710,31
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
- exercice courant		1 200,00
- exercices antérieurs	47,38	3 772,07
Sur opérations en capital		
- dotation aux provisions réglementées		
- dotations aux amortissements et aux dé		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	47,38	4 972,07

État A2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues)

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	5 143,86	2 738,24
5- TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	22 388 980,28	20 614 321,77
6- TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	22 630 715,08	20 915 256,23
EXCEDENT OU DEFICIT (5-6)	-241 734,80	-300 934,46

État B1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Résultats budgétaires de l'exercice

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 153 101,38	22 979 767,38	27 132 868,76
Titres de recette émis (b)	1 050 250,51	22 487 674,21	23 537 924,72
Réductions de titres (c)	0,00	6 749,05	6 749,05
Recettes nettes (d = b - c)	1 050 250,51	22 480 925,16	23 531 175,67
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 153 101,38	22 979 767,38	27 132 868,76
Mandats émis (f)	281 269,30	22 726 557,22	23 007 826,52
Annulations de mandats (g)	0,00	3 897,26	3 897,26
Depenses nettes (h = f - g)	281 269,30	22 722 659,96	23 003 929,26
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	768 981,21	0,00	527 246,41
(h - d) Déficit	0,00	241 734,80	0,00

État B2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Résultats d'exploitation consolidés de l'exercice

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

INTITULE DES SUBDIVISIONS	MONTANT DU RESULTAT DE L'EXERCICE
BUDGET PRINCIPAL	-241 734,80
BUDGETS ANNEXES	0,00
TOTAL : BUDGET GENERAL + BUDGETS ANNEXES (A)	-241 734,80

(A) : Montant repris en Balance d'Entrée de l'exercice suivant au compte 12
"Résultat de l'exercice"

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 à affecter au cours de l'exercice 2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

N° ET INTITULE DES SUBDIVISIONS (1)	RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 (2)	RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 RETRAITE PAR L'ORDONNATEUR (3)	RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 RETENU PAR L'AUTORITE DE TARIFICATION (4)	RESULTAT INCORPORE AU BUDGET DE L'EXERCICE 2021 (5)	RESULTAT A AFFECTER AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 (6)
ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR					
TOTAL					

Colonne 1 : Pour les budgets annexes, une ligne par budget annexe.
 Colonne 3 : L'ordonnateur retraite le résultat en retirant les dépenses pour autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application de l'art. R.314-45 du CASF
 Colonne 4 : Article R.314-52 du CASF : "l'autorité de tarification peut, avant de procéder à l'affectation du résultat, en réformer d'office le montant en écartant les dépenses qui sont manifestement étrangères (.)".
 Colonnes 2-3-4-5-6 : Faire précéder du signe + ou - selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit.
 Colonne 6 : (6) = (2) + (5) ou si colonne (3) servie (6) = (3) + (5) ou si colonne (4) servie (6) = (4) + (5).
 Si les colonnes (3) et (4) sont servies, (6) = (4) + (5) : le résultat retenu par l'autorité de tarification prime.



Tableau général d'affectation des résultats de l'exercice 2021 au cours de l'exercice 2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Intitulé des subdivisions	Résultat comptable ou résultat retraité par l'ordonnateur ou résultat retenu par l'autorité de tarification de l'exercice 2021	Reprise des résultats antérieurs						Compte 1064 "Réserve des plus-values nettes"	Compte 1062 "Excédents affectés à l'investissement"	Compte 1065 "Réserve de trésorerie"	Compte 1066 "Réserve de compensation"	Compte 1067 "Réserve de compensation d'amortissement"	Excédent restant à reporter			Déficit restant à reporter			Compte 114 "Dépenses refusées par l'autorité de tarification de l'exercice 2021"	Compte 1163 "autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application de l'article R.314-45 du CASP"	
		Excédents 110...	Excédents 110...	Excédents 111...	Déficits 119...	Déficits 119...	Déficits 119...						Sur l'exercice ... Compte 110... "Report à nouveau (solde créditeur)"	Sur l'exercice ... Compte 111... "Report à nouveau (solde créditeur)"	Sur l'exercice ... Compte 110... "Report à nouveau (solde créditeur)"	Sur l'exercice ... Compte 119... "Report à nouveau (solde débiteur)"	Sur l'exercice ... Compte 119... "Report à nouveau (solde débiteur)"	Sur l'exercice ... Compte 119... "Report à nouveau (solde débiteur)"			Compte 114 "Dépenses refusées par l'autorité de tarification de l'exercice 2021"
Section / d'investissement													(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(17)	
Section d'exploitation ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR																					
Total section d'exploitation																					

Colonne 1 : Pour les budgets annexes, une ligne par budget annexe. Pour les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD), une ligne par section d'imputation tarifaire (tarif hébergement, tarif dépendance, tarif soins)

Colonne 2 : Pour la section d'investissement: résultat comptable. Pour la section d'exploitation: résultat comptable ou résultat retraité par l'ordonnateur (procédure visant à écarter les dépenses pour autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application de l'art. R.314-45 du CASP) ou résultat retenu par l'autorité de tarification en application de l'art. R.314-52 du CASP (le résultat retenu par l'autorité de tarification prime sur le résultat retraité par l'ordonnateur). Faire précéder du signe + ou - selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit.

Colonnes 3, 9, 10, 11, 12, 13, 14 : Les deux derniers chiffres des comptes 110, 111 et 119 correspondent au millésime.

Colonne 9 : L'excédent est ici affecté "à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté".

Colonne 10 : L'excédent est ici affecté "au financement de mesures d'exploitation[,] n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant celui auquel il a été affecté".

Colonne 11 : L'excédent est ici affecté "à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice en cours".

Colonne 12 : Le déficit "est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté".

Colonne 13 : Le déficit "est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice en cours".

Colonne 14 : "En cas de circonstances exceptionnelles et avec l'accord préalable de l'autorité de tarification concernée, la reprise du déficit peut être étalée sur trois exercices".

Colonne 15 : cf. état C1 : différence entre colonne (4) et colonne (2)

Colonne 16 : Part du résultat comptable de N-1 affectée à l'excédent d'amortissements comptables en N

Colonne 17 : cf. état C1 : différence entre colonne (3) et colonne (2)

Situation des comptes 110, 111 et 119 à la clôture de l'exercice 2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Intitulé des subdivisions (1)	Compte 110			Compte 111	Compte 119					
	"Report à nouveau (solde créditeur)" Excédent restant à reporter			"Excédent affecté à des mesures d'exploitation non reductibles" Excédent restant à reporter	"Report à nouveau (solde débiteur)" Déficit restant à reporter					
	Sur l'exercice... 110... (2)	Sur l'exercice... 110... (3)	Sur l'exercice... 110... (4)	Sur l'exercice... 111... (5)	Sur l'exercice... 119... (6)	Sur l'exercice... 119... (7)	Sur l'exercice... 119... (8)	Sur l'exercice... 119... (9)	Sur l'exercice... 119... (10)	Sur l'exercice... 119... (11)
ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR										
Total par compte(a)										

Colonne 1 : Pour les budgets annexes, une ligne par budget annexe. Pour les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD), une ligne par section d'imputation tarifaire (tarif hébergement, tarif dépendance, tarif soins)
 Colonne 2 et 4 : Il s'agit de l'excédent affecté "à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté".
 Colonne 3 : Il s'agit de l'excédent affecté "à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice en cours".
 Colonne 5 : Il s'agit de l'excédent affecté "au financement de mesures d'exploitation[.] n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant celui auquel il a été affecté".
 Colonne 6 et 7 : Le déficit "est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté".
 Colonne 8 : Le déficit "est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice en cours".
 Colonne 9, 10 et 11 : "En cas de circonstances exceptionnelles et avec l'accord préalable de l'autorité de tarification concernée, la reprise du déficit peut être étalée sur trois exercices".
 Colonne 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11. Les deux derniers chiffres des comptes 110, 111 et 119 correspondent au millésime.
 (a) : Comptes 110, 111 et 119 égal au montant du poste correspondant apparaissant au bilan.

Tableau de suivi des amortissements comptables excédentaires différés (compte 1161)

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

		Exercice de reprise de l'amortissement comptable excédentaire différé (= exercice de détermination du résultat) (2)									
	 (5) (5) (5) (5) (5) (5) (5) (5) (5) (5)
Exercice de constatation de l'amortissement comptable différé (= exercice de détermination du résultat) (1)	2022 (3)										
 (4)										
 (4)										
 (4)										
 (4)										
 (4)										
 (4)										
 (4)										
 (4)										
 (4)										
 (4)										

(1) : L'affectation au compte 1161 s'effectue en N+1 dans le cadre de l'affectation des résultats.

(2) : La reprise du compte 1161 s'effectue en N+1 dans le cadre de l'affectation des résultats.

(3) : Doivent apparaître sur la ligne "2022":

-la régularisation du différentiel entre les amortissements comptabilisés avant le 1er janvier 2022 et ceux qui auraient dû être comptabilisés au vu du nouveau plan d'amortissements (régularisation en balance d'entrée)

-les amortissements comptables excédentaires différés constatés au titre de l'exercice 2022 (qui seront enregistrés au compte 1161 en 2023).

(4) Préciser l'exercice de constatation de l'amortissement comptable excédentaire différé.

(5) Préciser l'exercice de reprise de l'amortissement comptable excédentaire différé.

État D1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Opérations budgétaires de dépenses - SECTION D'INVESTISSEMENT 2022

BUDGET ANNEXE ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
205	Concessions et droits similaires brevets licences marques procédés logiciels droits et v	5 000,00			5 000,00				5 000,00
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00			5 000,00				5 000,00
2135	Installations générales agencements et aménagements des constructions	360 000,00			360 000,00				360 000,00
2153	Installations à caractère spécifique					6 132,68		6 132,68	-6 132,68
2154	Matériel et outillage	20 000,00			20 000,00	18 801,77		18 801,77	1 198,23
2182	Matériel de transport	130 000,00			130 000,00	69 928,56		69 928,56	60 071,44
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	156 000,00			156 000,00	25 941,84		25 941,84	130 058,16
2184	Mobilier	87 500,00			87 500,00	94 957,94		94 957,94	-7 457,94
2188	Autres immobilisations corporelles	536 500,00	2 858 101,38		3 394 601,38	65 506,51		65 506,51	3 329 094,87
21	Immob corporelles	1 290 000,00	2 858 101,38		4 148 101,38	281 269,30		281 269,30	3 866 832,08
	Total des DEPENSES de la SECTION D'INVESTISSEMENT	1 295 000,00	2 858 101,38		4 153 101,38	281 269,30		281 269,30	3 871 832,08

État D2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Opérations budgétaires de recettes - SECTION D'INVESTISSEMENT 2022

BUDGET ANNEXE ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
001	Excédit ou déficit invest report		2 802 850,50		2 802 850,50				2 802 850,50
10682	Réserves affectées à l'investissement		5 250,88		5 250,88	5 250,88		5 250,88	
10	Apports, dotations et réserves		5 250,88		5 250,88	5 250,88		5 250,88	
2031	Frais d'études	200 000,00			200 000,00				200 000,00
2033	Frais d'insertion	100 000,00			100 000,00				100 000,00
20	Immobilisations incorporelles	300 000,00			300 000,00				300 000,00
28135	Amortissements installations générales agencements aménagements des constructions	700 000,00			700 000,00	671 868,11		671 868,11	28 131,89
28153	Amortissements installations à caractère spécifique					7 225,00		7 225,00	-7 225,00
28154	Amortissements matériel et outillage	85 000,00			85 000,00	78 315,34		78 315,34	6 684,66
28182	Amortissements matériel de transport	70 000,00			70 000,00	96 494,00		96 494,00	-26 494,00
28183	Amortissements matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00			20 000,00	36 171,67		36 171,67	-16 171,67
28184	Amortissements mobilier	70 000,00			70 000,00	85 857,01		85 857,01	-15 857,01
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	50 000,00	50 000,00		100 000,00	69 068,50		69 068,50	30 931,50
28	Amort des immobilisations	995 000,00	50 000,00		1 045 000,00	1 044 999,63		1 044 999,63	0,37
	Total des RECETTES de la SECTION D'INVESTISSEMENT	1 295 000,00	2 858 101,38		4 153 101,38	1 050 250,51		1 050 250,51	3 102 850,87

État D3

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Opérations budgétaires de dépenses - SECTION D'EXPLOITATION 2022

BUDGET ANNEXE ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

01105 ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
60611	Eau et assainissement	75 000,00	25 000,00		100 000,00	108 676,19		108 676,19	-8 676,19
60612	Energie - électricité	135 000,00	75 000,00		210 000,00	172 024,16		172 024,16	37 975,84
60613	Chauffage	86 000,00	45 000,00		131 000,00	102 831,22		102 831,22	28 168,78
60621	Combustibles et carburants	95 000,00	60 000,00		155 000,00	167 955,20		167 955,20	-12 955,20
60622	Produits d'entretien	70 000,00			70 000,00	48 628,87		48 628,87	21 371,13
60623	Fournitures d'atelier	65 000,00			65 000,00	67 142,20		67 142,20	-2 142,20
60624	Fournitures administratives	22 000,00			22 000,00	16 182,49		16 182,49	5 817,51
60625	Fournitures scolaires éducatives et de loisirs	55 000,00	-10 000,00		45 000,00	30 875,68		30 875,68	14 124,32
606261	Protections, produits absorbants	12 000,00			12 000,00	11 206,23		11 206,23	793,77
606268	Autres fournitures hôtelières	58 000,00	5 000,00		63 000,00	72 674,11		72 674,11	-9 674,11
60628	Autres fournitures non stockées	65 000,00			65 000,00	44 735,01		44 735,01	20 264,99
6063	Alimentation	508 000,00	100 000,00		608 000,00	588 444,45		588 444,45	19 555,55
6066	Fournitures médicales	35 000,00			35 000,00	39 352,55		39 352,55	-4 352,55
6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures	9 000,00	-5 000,00		4 000,00	666,83		666,83	3 333,17
61111	Examens de biologie	500,00			500,00	656,69		656,69	-156,69
61112	Examens de radiologie	300,00			300,00				300,00
61118	Autres	10 000,00			10 000,00	500,70		500,70	9 499,30

État D3

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Opérations budgétaires de dépenses - SECTION D'EXPLOITATION 2022

BUDGET ANNEXE ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

01105 ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
61121	Ergothérapie	500,00			500,00				500,00
61128	Autres prestations à caractère médico-social	107 000,00	10 000,00		117 000,00	131 438,87	1 101,36	130 337,51	-13 337,51
62428	Autres transports d'usagers	20 000,00	-3 000,00		17 000,00	23 285,35		23 285,35	-6 285,35
6248	Transports divers	20 000,00	-3 000,00		17 000,00	19 902,90		19 902,90	-2 902,90
6251	Voyages et déplacements	10 000,00			10 000,00	4 594,04		4 594,04	5 405,96
6261	Frais d'affranchissement	3 500,00			3 500,00	1 107,73		1 107,73	2 392,27
6262	Frais de télécommunications	35 000,00	-5 000,00		30 000,00	16 343,18		16 343,18	13 656,82
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	73 000,00	-8 000,00		65 000,00	62 930,81	81,34	62 849,47	2 150,53
6283	Prestation de nettoyage à l'extérieur	80 000,00			80 000,00	74 920,77		74 920,77	5 079,23
6288	Autres	35 000,00			35 000,00	34 951,57		34 951,57	48,43
011	Dépenses afférentes exploit courante	1 684 800,00	286 000,00		1 970 800,00	1 842 027,80	1 182,70	1 840 845,10	129 954,90
62118	Autres personnels	800 000,00	250 000,00		1 050 000,00	1 585 346,58		1 585 346,58	-535 346,58
6218	Autres personnels extérieurs	5 000,00			5 000,00	1 000,00		1 000,00	4 000,00
6221	Frais de recrutement du personnel					3 737,00		3 737,00	-3 737,00
6226	Honoraires	20 000,00			20 000,00	9 967,63		9 967,63	10 032,37
6331	Versement mobilité	140 000,00			140 000,00	157 164,74		157 164,74	-17 164,74
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	300 000,00			300 000,00	336 527,30		336 527,30	-36 527,30

État D3

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Opérations budgétaires de dépenses - SECTION D'EXPLOITATION 2022

BUDGET ANNEXE ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

01105 ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
6336	Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	70 000,00			70 000,00	76 112,25		76 112,25	-6 112,25
64111	Rémunération principale	6 850 000,00	1 495 694,25		8 345 694,25	7 246 238,89	1 727,75	7 244 511,14	1 101 183,11
64112	Nbi supplement familial de traitement et indemnité de residence	65 000,00			65 000,00	57 687,16		57 687,16	7 312,84
64113	Prime de service	600 000,00			600 000,00	535 416,32		535 416,32	64 583,68
641181	Gratifications des stagiaires	20 000,00			20 000,00				20 000,00
641188	Autres	1 100 000,00			1 100 000,00	1 566 859,27		1 566 859,27	-466 859,27
64131	Rémunération principale	2 000 000,00	395 694,25		2 395 694,25	2 155 559,06		2 155 559,06	240 135,19
641388	Autres	375 000,00			375 000,00	444 816,39		444 816,39	-69 816,39
64288	Autres	30 000,00			30 000,00	23 596,20		23 596,20	6 403,80
64511	Cotisations à l'URSSAF	1 800 000,00			1 800 000,00	1 895 349,74		1 895 349,74	-95 349,74
64513	Cotisations aux caisses de retraite	285 000,00			285 000,00	279 917,59		279 917,59	5 082,41
64515	Cotisations à la CNRACL	2 000 000,00			2 000 000,00	2 264 380,02		2 264 380,02	-264 380,02
6471	Prestations versees pour le compte du FNAL	50 000,00			50 000,00	48 735,08		48 735,08	1 264,92
6473	Allocations chômage	140 000,00			140 000,00	99 203,60	103,15	99 100,45	40 899,55
012	Dépenses afférentes au personnel	16 650 000,00	2 141 388,50		18 791 388,50	18 787 614,82	1 830,90	18 785 783,92	5 604,58
6132	Locations immobilières	75 000,00			75 000,00	61 544,08		61 544,08	13 455,92
61351	Informatique	11 000,00			11 000,00	4 421,59		4 421,59	6 578,41

État D3

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Opérations budgétaires de dépenses - SECTION D'EXPLOITATION 2022

BUDGET ANNEXE ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

01105 ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
61352	Équipements	10 000,00			10 000,00	22 345,28		22 345,28	-12 345,28
61358	Autres locations mobilières	5 000,00			5 000,00	13 506,08	883,66	12 622,42	-7 622,42
614	Charges locatives et de copropriété	14 000,00			14 000,00	9 608,20		9 608,20	4 391,80
61521	Bâtiments publics	130 000,00			130 000,00	49 211,17		49 211,17	80 788,83
61558	Services extérieurs - entretien autres matériels	57 000,00			57 000,00	36 286,37		36 286,37	20 713,63
61561	Maintenance - part non récupérable	50 000,00			50 000,00	20 154,31		20 154,31	29 845,69
61562	Maintenance du matériel médical					999,60		999,60	-999,60
61568	Maintenance - autres	420 500,00			420 500,00	491 873,86		491 873,86	-71 373,86
6167	Primes d'assurance - assurances capital-deces	3 500,00			3 500,00				3 500,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	45 978,88		65 978,88	47 940,00		47 940,00	18 038,88
6182	Documentation generale et technique	5 000,00			5 000,00	5 370,33		5 370,33	-370,33
6184	Concours divers -cotisations	50 000,00			50 000,00	65 206,44		65 206,44	-15 206,44
6185	Frais de colloques séminaires conférences congrés	2 000,00			2 000,00				2 000,00
6188	Autres frais divers	25 000,00			25 000,00	10 574,17		10 574,17	14 425,83
623	Publicite publications relations publiques	2 500,00			2 500,00				2 500,00
63513	Autres impôts locaux	1 200,00			1 200,00				1 200,00
6353	Impôts indirects	20 000,00			20 000,00	11 821,03		11 821,03	8 178,97

État D3

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Opérations budgétaires de dépenses - SECTION D'EXPLOITATION 2022

BUDGET ANNEXE ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

01105 ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
6541	Créances admises en non valeur	2 500,00	11 500,00		14 000,00	13 733,89		13 733,89	266,11
6578	Autres subventions	600,00			600,00				600,00
6582	Pécule	35 000,00			35 000,00	36 331,19		36 331,19	-1 331,19
6587	Participation aux frais de scolarité (Ecole des hautes études en santé publique -EHESP)	35 000,00			35 000,00				35 000,00
6588	Autres	125 000,00			125 000,00	150 940,00		150 940,00	-25 940,00
6711	Interets moratoires et penalites sur marches	1 600,00			1 600,00				1 600,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur operations de gestion	1 700,00			1 700,00				1 700,00
673	Titres annulés exercices antérieurs	2 000,00			2 000,00	47,38		47,38	1 952,62
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00			10 000,00				10 000,00
68112	Immobilisations corporelles	995 000,00	50 000,00		1 045 000,00	1 044 999,63		1 044 999,63	0,37
016	Dépenses afférentes à la structure	2 110 100,00	107 478,88		2 217 578,88	2 096 914,60	883,66	2 096 030,94	121 547,94
	Total des DEPENSES de la SECTION D'EXPLOITATION	20 444 900,00	2 534 867,38		22 979 767,38	22 726 557,22	3 897,26	22 722 659,96	257 107,42

État D4

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Opérations budgétaires de recettes - SECTION D'EXPLOITATION 2022

BUDGET ANNEXE ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

01105 ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
002	Résultat de fonctionnement reporté		587 367,38		587 367,38				587 367,38
73331	Dotation globale (y compris quote-part de dotation globalisée commune)	20 429 900,00	1 947 500,00		22 377 400,00	22 377 400,00		22 377 400,00	
017	Produits de la tarification	20 429 900,00	1 947 500,00		22 377 400,00	22 377 400,00		22 377 400,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical					75 147,45	1,00	75 146,45	-75 146,45
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance					18 568,88	1 770,45	16 798,43	-16 798,43
7588	Autres produits divers de gestion courante	10 000,00			10 000,00	11 366,64	4 977,60	6 389,04	3 610,96
018	Autres produits relatifs à exploitation	10 000,00			10 000,00	105 082,97	6 749,05	98 333,92	-88 333,92
7718	Autres	5 000,00			5 000,00	213,64		213,64	4 786,36
775	Produits des cessions d'éléments d'actif					4 977,60		4 977,60	-4 977,60
019	Prod finan et prod non encaissables	5 000,00			5 000,00	5 191,24		5 191,24	-191,24
	Total des RECETTES de la SECTION D'EXPLOITATION	20 444 900,00	2 534 867,38		22 979 767,38	22 487 674,21	6 749,05	22 480 925,16	498 842,22

État D5

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	Dépenses nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00		5 000,00				5 000,00
21	Immob corporelles	1 290 000,00	2 858 101,38	4 148 101,38	281 269,30		281 269,30	3 866 832,08
Total		1 295 000,00	2 858 101,38	4 153 101,38	281 269,30		281 269,30	3 871 832,08

État D5

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
				1	2	3	4 = 2 - 3	5 = 1 - 4
001	Excédit ou déficit invest report		2 802 850,50	2 802 850,50				2 802 850,50
10	Apports, dotations et réserves		5 250,88	5 250,88	5 250,88		5 250,88	
20	Immobilisations incorporelles	300 000,00		300 000,00				300 000,00
28	Amort des immobilisations	995 000,00	50 000,00	1 045 000,00	1 044 999,63		1 044 999,63	0,37
Total		1 295 000,00	2 858 101,38	4 153 101,38	1 050 250,51		1 050 250,51	3 102 850,87

État D5

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Etat Consommation des Crédits

Section D'EXPLOITATION
DEPENSES

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
				1	2	3	4 = 2 - 3	5 = 1 - 4
011	Dépenses afférentes exploit courante	1 684 800,00	286 000,00	1 970 800,00	1 842 027,80	1 182,70	1 840 845,10	129 954,90
012	Dépenses afférentes au personnel	16 650 000,00	2 141 388,50	18 791 388,50	18 787 614,82	1 830,90	18 785 783,92	5 604,58
016	Dépenses afférentes à la structure	2 110 100,00	107 478,88	2 217 578,88	2 096 914,60	883,66	2 096 030,94	121 547,94
Total		20 444 900,00	2 534 867,38	22 979 767,38	22 726 557,22	3 897,26	22 722 659,96	257 107,42

État D5

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Etat Consommation des Crédits

Section D'EXPLOITATION
RECETTES

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
				1	2	3	4 = 2 - 3	5 = 1 - 4
002	Résultat de fonctionnement reporté		587 367,38	587 367,38				587 367,38
017	Produits de la tarification	20 429 900,00	1 947 500,00	22 377 400,00	22 377 400,00		22 377 400,00	
018	Autres produits relatifs à exploitation	10 000,00		10 000,00	105 082,97	6 749,05	98 333,92	-88 333,92
019	Prod finan et prod non encaissables	5 000,00		5 000,00	5 191,24		5 191,24	-191,24
Total		20 444 900,00	2 534 867,38	22 979 767,38	22 487 674,21	6 749,05	22 480 925,16	498 842,22

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		441 323,00						441 323,00		441 323,00
	Sous Total compte 1022		441 323,00						441 323,00		441 323,00
1023	Complts dotation org autre que Etat		12 711 956,96						12 711 956,96		12 711 956,96
1025	Dons et legs en capital		417 424,24						417 424,24		417 424,24
	Sous Total compte 102		13 570 704,20						13 570 704,20		13 570 704,20
10682	Réserves affectées à l'investissement		162 583,85				5 250,88		167 834,73		167 834,73
	Sous Total compte 1068		162 583,85				5 250,88		167 834,73		167 834,73
	Sous Total compte 106		162 583,85				5 250,88		167 834,73		167 834,73
	Sous Total compte 10		13 733 288,05				5 250,88		13 738 538,93		13 738 538,93
1100	Activité principale		889 034,28	306 185,34				306 185,34	889 034,28		582 848,94
	Sous Total compte 110		889 034,28	306 185,34				306 185,34	889 034,28		582 848,94
	Sous Total compte 11		889 034,28	306 185,34				306 185,34	889 034,28		582 848,94
12	Résultat exercice excéd déficit	300 934,46			300 934,46			300 934,46	300 934,46		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 12	300 934,46			300 934,46			300 934,46	300 934,46		
	Total classe 1	300 934,46	14 622 322,33	306 185,34	300 934,46		5 250,88	607 119,80	14 928 507,67		14 321 387,87
2031	Frais d'études	42 719,18						42 719,18		42 719,18	
2033	Frais d'insertion	12 882,36						12 882,36		12 882,36	
	Sous Total compte 203	55 601,54						55 601,54		55 601,54	
205	Concessions droits similaires brevets	1 614,60						1 614,60		1 614,60	
	Sous Total compte 20	57 216,14						57 216,14		57 216,14	
211	Terrains	15 103,78						15 103,78		15 103,78	
212	Agencé amégat terrains plantations	112 965,04						112 965,04		112 965,04	
2131	Bâtiments	258 930,77						258 930,77		258 930,77	
2135	Instal gales agencé amégts const	11 363 740,02						11 363 740,02		11 363 740,02	
	Sous Total compte 213	11 622 670,79						11 622 670,79		11 622 670,79	
2145	Const sol autrui instal agencé amégat	174 480,84						174 480,84		174 480,84	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 214	174 480,84						174 480,84		174 480,84	
2153	Instal à caractère spécif	530 648,32				6 132,68		536 781,00		536 781,00	
2154	Mat et outillage	1 678 622,17				18 801,77		1 697 423,94		1 697 423,94	
	Sous Total compte 215	2 209 270,49				24 934,45		2 234 204,94		2 234 204,94	
2181	Instal gales agenc amngts divers	2 239,91						2 239,91		2 239,91	
2182	Mat de transport	2 125 634,09			52 652,12	69 928,56		2 195 562,65	52 652,12	2 142 910,53	
2183	Mat bureau mat informatique	490 517,22				25 941,84		516 459,06		516 459,06	
2184	Mobilier	1 492 815,63				94 957,94		1 587 773,57		1 587 773,57	
2188	Autres immobilisations corporelles	366 775,92				65 506,51		432 282,43		432 282,43	
	Sous Total compte 218	4 477 982,77			52 652,12	256 334,85		4 734 317,62	52 652,12	4 681 665,50	
	Sous Total compte 21	18 612 473,71			52 652,12	281 269,30		18 893 743,01	52 652,12	18 841 090,89	
2313	Constructions en cours sur sol propre	1 198 808,62						1 198 808,62		1 198 808,62	
2318	Autres immobilisat corporelles en cou	583 018,82						583 018,82		583 018,82	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 231	1 781 827,44						1 781 827,44		1 781 827,44	
	Sous Total compte 23	1 781 827,44						1 781 827,44		1 781 827,44	
2805	Concessions droits similaires brevets		1 614,60						1 614,60		1 614,60
	Sous Total compte 280		1 614,60						1 614,60		1 614,60
2812	Amort agent amégat terr plantations		28 089,34						28 089,34		28 089,34
28135	Amort instal gales agent amégat cons		5 308 751,79				671 868,11		5 980 619,90		5 980 619,90
	Sous Total compte 2813		5 308 751,79				671 868,11		5 980 619,90		5 980 619,90
28145	Amort instal gales agent amégat cons		18 558,90						18 558,90		18 558,90
	Sous Total compte 2814		18 558,90						18 558,90		18 558,90
28153	Amort instal à caractère spécifique		20 748,73				7 225,00		27 973,73		27 973,73
28154	Amort mat et outillage		1 006 916,95				78 315,34		1 085 232,29		1 085 232,29
	Sous Total compte 2815		1 027 665,68				85 540,34		1 113 206,02		1 113 206,02
28182	Amort mat transport		1 402 739,81	52 652,12			96 494,00		1 499 233,81		1 446 581,69

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28183	Amort mat bureau mat informatique		338 042,58				36 171,67		374 214,25		374 214,25
28184	Amort mobilier		1 213 066,91				85 857,01		1 298 923,92		1 298 923,92
28188	Amort autres immob corporelles		182 550,13				69 068,50		251 618,63		251 618,63
	Sous Total compte 2818		3 136 399,43	52 652,12			287 591,18	52 652,12	3 423 990,61		3 371 338,49
	Sous Total compte 281		9 519 465,14	52 652,12			1 044 999,63	52 652,12	10 564 464,77		10 511 812,65
	Sous Total compte 28		9 521 079,74	52 652,12			1 044 999,63	52 652,12	10 566 079,37		10 513 427,25
	Total classe 2	20 451 517,29	9 521 079,74	52 652,12	52 652,12	281 269,30	1 044 999,63	20 785 438,71	10 618 731,49	20 680 134,47	10 513 427,25
4011	Fournisseurs		352 984,05	4 065 593,24	4 280 484,14			4 065 593,24	4 633 468,19		567 874,95
40171	Fournisseurs - retenues de garantie		6 546,82	1 276,10	128,09			1 276,10	6 674,91		5 398,81
40172	Fournisseurs - oppositions		1 133,65	1 715,77	1 163,52			1 715,77	2 297,17		581,40
40173	Fournisseurs pénal retard exé march p		11 856,66	1 533,37	476,82			1 533,37	12 333,48		10 800,11
	Sous Total compte 4017		19 537,13	4 525,24	1 768,43			4 525,24	21 305,56		16 780,32
	Sous Total compte 401		372 521,18	4 070 118,48	4 282 252,57			4 070 118,48	4 654 773,75		584 655,27

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4041	Fournis achats immob		165 661,31	314 995,57	151 434,94			314 995,57	317 096,25		2 100,68
40471	Fournis immob - Retenues de garantie		432,58	209,10				209,10	432,58		223,48
40473	Fournis immob pénal retard exéc march		10 232,34						10 232,34		10 232,34
	Sous Total compte 4047		10 664,92	209,10				209,10	10 664,92		10 455,82
	Sous Total compte 404		176 326,23	315 204,67	151 434,94			315 204,67	327 761,17		12 556,50
408	Fournis factures non parvenues				11 797,73				11 797,73		11 797,73
	Sous Total compte 40		548 847,41	4 385 323,15	4 445 485,24			4 385 323,15	4 994 332,65		609 009,50
4114	Dépt - amiable			22 377 400,00				22 377 400,00		22 377 400,00	
	Sous Total compte 411			22 377 400,00				22 377 400,00		22 377 400,00	
4152	Créanc irrecouv anv par cons admin			13 733,89	13 733,89			13 733,89	13 733,89		
	Sous Total compte 415			13 733,89	13 733,89			13 733,89	13 733,89		
4161	Usagers - contentieux	32 708,44						32 708,44		32 708,44	
	Sous Total compte 416	32 708,44						32 708,44		32 708,44	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 41	32 708,44		22 391 133,89	13 733,89			22 423 842,33	13 733,89	22 410 108,44	
421	Personnel - rémunérations dues			10 090 235,81	10 090 235,81			10 090 235,81	10 090 235,81		
427	Personnel - oppositions			27 101,95	27 101,95			27 101,95	27 101,95		
429	Deficit débet comptables et régisseeu	183,65						183,65		183,65	
	Sous Total compte 42	183,65		10 117 337,76	10 117 337,76			10 117 521,41	10 117 337,76	183,65	
431	Sécurité sociale			5 865 591,29	5 865 591,29			5 865 591,29	5 865 591,29		
437	Autres organismes sociaux			382 028,78	382 028,78			382 028,78	382 028,78		
	Sous Total compte 43			6 247 620,07	6 247 620,07			6 247 620,07	6 247 620,07		
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur			312 019,33	312 019,33			312 019,33	312 019,33		
4428	Autres			1 624,67	1 624,67			1 624,67	1 624,67		
	Sous Total compte 442			313 644,00	313 644,00			313 644,00	313 644,00		
44321	Etat - dépenses			1 103,52	1 103,52			1 103,52	1 103,52		
	Sous Total compte 4432			1 103,52	1 103,52			1 103,52	1 103,52		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44381	Autr coll pub organ internat - dépens			280,00	280,00			280,00	280,00		
	Sous Total compte 4438			280,00	280,00			280,00	280,00		
	Sous Total compte 443			1 383,52	1 383,52			1 383,52	1 383,52		
4478	Autres impôts et taxes		967,28	581 835,43	581 328,15			581 835,43	582 295,43		460,00
	Sous Total compte 447		967,28	581 835,43	581 328,15			581 835,43	582 295,43		460,00
	Sous Total compte 44		967,28	896 862,95	896 355,67			896 862,95	897 322,95		460,00
451005	Cpte rattach avec le budget principal	3 839 151,32		319 521,30	22 143 401,48			4 158 672,62	22 143 401,48		17 984 728,86
	Sous Total compte 451	3 839 151,32		319 521,30	22 143 401,48			4 158 672,62	22 143 401,48		17 984 728,86
	Sous Total compte 45	3 839 151,32		319 521,30	22 143 401,48			4 158 672,62	22 143 401,48		17 984 728,86
4621	Créances cess immob - amiable	5 250,88		4 977,60	5 250,88			10 228,48	5 250,88	4 977,60	
	Sous Total compte 462	5 250,88		4 977,60	5 250,88			10 228,48	5 250,88	4 977,60	
4671	Autr cptes créditeurs - créditeurs dive			1 277,02	1 277,02			1 277,02	1 277,02		
46721	Débiteurs divers - amiable	15 293,73		82 134,40	28 608,52			97 428,13	28 608,52	68 819,61	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46726	Débiteurs divers - contentieux	22 628,01		2 735,97	14 702,89			25 363,98	14 702,89	10 661,09	
	Sous Total compte 4672	37 921,74		84 870,37	43 311,41			122 792,11	43 311,41	79 480,70	
	Sous Total compte 467	37 921,74		86 147,39	44 588,43			124 069,13	44 588,43	79 480,70	
	Sous Total compte 46	43 172,62		91 124,99	49 839,31			134 297,61	49 839,31	84 458,30	
4711	Verst des régisseurs		8 073,94	3 748,45	2 152,50			3 748,45	10 226,44		6 477,99
4712	Viremts réimputés		3 245,25	1 184,79	1 173,65			1 184,79	4 418,90		3 234,11
4713	Recettes perçues avant émission titre		4 437,23	283 068,51	277 327,42			283 068,51	281 764,65	1 303,86	
4718	Autres recettes à régulariser		1 354,20	22 584,39	23 232,85			22 584,39	24 587,05		2 002,66
	Sous Total compte 471		17 110,62	310 586,14	303 886,42			310 586,14	320 997,04		10 410,90
4721	Dép sans mandatement préalable			207 830,87	205 231,45			207 830,87	205 231,45	2 599,42	
4728	DACR - autres dépenses à régul			528 331,96	528 253,33			528 331,96	528 253,33	78,63	
	Sous Total compte 472			736 162,83	733 484,78			736 162,83	733 484,78	2 678,05	
	Sous Total compte 47		17 110,62	1 046 748,97	1 037 371,20			1 046 748,97	1 054 481,82		7 732,85

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 4	3 915 216,03	566 925,31	45 495 673,08	44 951 144,62			49 410 889,11	45 518 069,93	22 498 732,30	18 605 913,12
5118	Autres valeurs à l'encaissement	168,18		1 995,00	2 163,18			2 163,18	2 163,18		
	Sous Total compte 511	168,18		1 995,00	2 163,18			2 163,18	2 163,18		
	Sous Total compte 51	168,18		1 995,00	2 163,18			2 163,18	2 163,18		
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avant	42 491,42		266 155,49	288 520,24			308 646,91	288 520,24	20 126,67	
	Sous Total compte 541	42 491,42		266 155,49	288 520,24			308 646,91	288 520,24	20 126,67	
	Sous Total compte 54	42 491,42		266 155,49	288 520,24			308 646,91	288 520,24	20 126,67	
580	Opérations d'ordre budgétaires			1 044 999,63	1 044 999,63			1 044 999,63	1 044 999,63		
	Sous Total compte 58			1 044 999,63	1 044 999,63			1 044 999,63	1 044 999,63		
	Total classe 5	42 659,60		1 313 150,12	1 335 683,05			1 355 809,72	1 335 683,05	20 126,67	
60611	Eau et assainissement					108 676,19		108 676,19		108 676,19	
60612	Energie - électricité					172 024,16		172 024,16		172 024,16	
60613	Chauffage					102 831,22		102 831,22		102 831,22	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6061					383 531,57		383 531,57		383 531,57	
60621	Combustibles et carburants					167 955,20		167 955,20		167 955,20	
60622	Produits d'entretien					48 628,87		48 628,87		48 628,87	
60623	Fournitures d'atelier					67 142,20		67 142,20		67 142,20	
60624	Fournitures administratives					16 182,49		16 182,49		16 182,49	
60625	Fournitures scol éduc et loisirs					30 875,68		30 875,68		30 875,68	
606261	Protections, produits absorbants					11 206,23		11 206,23		11 206,23	
606268	Autres fournitures hôtelières					72 674,11		72 674,11		72 674,11	
	Sous Total compte 60626					83 880,34		83 880,34		83 880,34	
60628	Autres fournitures non stckées					44 735,01		44 735,01		44 735,01	
	Sous Total compte 6062					459 399,79		459 399,79		459 399,79	
6063	Alimentation					588 444,45		588 444,45		588 444,45	
6066	Fournitures médicales					39 352,55		39 352,55		39 352,55	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6068	Autres achats non stockés matières four					666,83		666,83		666,83	
	Sous Total compte 606					1 471 395,19		1 471 395,19		1 471 395,19	
	Sous Total compte 60					1 471 395,19		1 471 395,19		1 471 395,19	
61111	Examens de biologie					656,69		656,69		656,69	
61118	Autres					500,70		500,70		500,70	
	Sous Total compte 6111					1 157,39		1 157,39		1 157,39	
61128	Autres prestations à caractère médico					131 438,87	1 101,36	131 438,87	1 101,36	130 337,51	
	Sous Total compte 6112					131 438,87	1 101,36	131 438,87	1 101,36	130 337,51	
	Sous Total compte 611					132 596,26	1 101,36	132 596,26	1 101,36	131 494,90	
6132	Locations immobilières					61 544,08		61 544,08		61 544,08	
61351	Informatique					4 421,59		4 421,59		4 421,59	
61352	Équipements					22 345,28		22 345,28		22 345,28	
61358	Autres locations mobilières					13 506,08	883,66	13 506,08	883,66	12 622,42	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6135					40 272,95	883,66	40 272,95	883,66	39 389,29	
	Sous Total compte 613					101 817,03	883,66	101 817,03	883,66	100 933,37	
614	Charges locatives et de copropriété					9 608,20		9 608,20		9 608,20	
61521	Bâtiments publics					49 211,17		49 211,17		49 211,17	
	Sous Total compte 6152					49 211,17		49 211,17		49 211,17	
61558	Entretien autres matériels					36 286,37		36 286,37		36 286,37	
	Sous Total compte 6155					36 286,37		36 286,37		36 286,37	
61561	Maintenance - part non récup					20 154,31		20 154,31		20 154,31	
61562	Maintenance du matériel médical					999,60		999,60		999,60	
61568	Maintenance-autres					491 873,86		491 873,86		491 873,86	
	Sous Total compte 6156					513 027,77		513 027,77		513 027,77	
	Sous Total compte 615					598 525,31		598 525,31		598 525,31	
617	Etudes et recherches					47 940,00		47 940,00		47 940,00	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6182	Documentation generale et technique					5 370,33		5 370,33		5 370,33	
6184	Concours divers - cotisations					65 206,44		65 206,44		65 206,44	
6188	Autres frais divers					10 574,17		10 574,17		10 574,17	
	Sous Total compte 618					81 150,94		81 150,94		81 150,94	
	Sous Total compte 61					971 637,74	1 985,02	971 637,74	1 985,02	969 652,72	
62118	Autres personnels					1 585 346,58		1 585 346,58		1 585 346,58	
	Sous Total compte 6211					1 585 346,58		1 585 346,58		1 585 346,58	
6218	Autres personnels extérieurs					1 000,00		1 000,00		1 000,00	
	Sous Total compte 621					1 586 346,58		1 586 346,58		1 586 346,58	
6221	Frais de recrutement du personnel					3 737,00		3 737,00		3 737,00	
6226	Honoraires					9 967,63		9 967,63		9 967,63	
	Sous Total compte 622					13 704,63		13 704,63		13 704,63	
62428	Autres transports d'usagers					23 285,35		23 285,35		23 285,35	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6242					23 285,35		23 285,35		23 285,35	
6248	Transports divers					19 902,90		19 902,90		19 902,90	
	Sous Total compte 624					43 188,25		43 188,25		43 188,25	
6251	Voyages et déplacements					4 594,04		4 594,04		4 594,04	
	Sous Total compte 625					4 594,04		4 594,04		4 594,04	
6261	Frais d'affranchissement					1 107,73		1 107,73		1 107,73	
6262	Frais de télécommunications					16 343,18		16 343,18		16 343,18	
	Sous Total compte 626					17 450,91		17 450,91		17 450,91	
6282	Prestations d'alimentation a l'exteri					62 930,81	81,34	62 930,81	81,34	62 849,47	
6283	Prestation de nettoyage a l'exterieur					74 920,77		74 920,77		74 920,77	
6288	Autres					34 951,57		34 951,57		34 951,57	
	Sous Total compte 628					172 803,15	81,34	172 803,15	81,34	172 721,81	
	Sous Total compte 62					1 838 087,56	81,34	1 838 087,56	81,34	1 838 006,22	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6331	Versement mobilité					157 164,74		157 164,74		157 164,74	
6333	Participation des employeurs a la for					336 527,30		336 527,30		336 527,30	
6336	Cotisation au fonds pour l'emploi hos					76 112,25		76 112,25		76 112,25	
	Sous Total compte 633					569 804,29		569 804,29		569 804,29	
6353	Impôts indirects					11 821,03		11 821,03		11 821,03	
	Sous Total compte 635					11 821,03		11 821,03		11 821,03	
	Sous Total compte 63					581 625,32		581 625,32		581 625,32	
64111	Rémunération principale					7 246 238,89	1 727,75	7 246 238,89	1 727,75	7 244 511,14	
64112	Nbi supplement familial de traitement					57 687,16		57 687,16		57 687,16	
64113	Prime de service					535 416,32		535 416,32		535 416,32	
641188	Autres					1 566 859,27		1 566 859,27		1 566 859,27	
	Sous Total compte 64118					1 566 859,27		1 566 859,27		1 566 859,27	
	Sous Total compte 6411					9 406 201,64	1 727,75	9 406 201,64	1 727,75	9 404 473,89	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64131	Rémunération principale					2 155 559,06		2 155 559,06		2 155 559,06	
641388	Autres					444 816,39		444 816,39		444 816,39	
	Sous Total compte 64138					444 816,39		444 816,39		444 816,39	
	Sous Total compte 6413					2 600 375,45		2 600 375,45		2 600 375,45	
6419	Rembst rémunérations du persel non mé					1,00	75 147,45	1,00	75 147,45		75 146,45
	Sous Total compte 641					12 006 578,09	76 875,20	12 006 578,09	76 875,20	11 929 702,89	
64288	Autres					23 596,20		23 596,20		23 596,20	
	Sous Total compte 6428					23 596,20		23 596,20		23 596,20	
	Sous Total compte 642					23 596,20		23 596,20		23 596,20	
64511	Cotisations à l'URSSAF					1 895 349,74		1 895 349,74		1 895 349,74	
64513	Cotisations aux caisses de retraite					279 917,59		279 917,59		279 917,59	
64515	Cotisations à la CNRACL					2 264 380,02		2 264 380,02		2 264 380,02	
	Sous Total compte 6451					4 439 647,35		4 439 647,35		4 439 647,35	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6459	Rembst charges de sécu soc					1 770,45	18 568,88	1 770,45	18 568,88		16 798,43
	Sous Total compte 645					4 441 417,80	18 568,88	4 441 417,80	18 568,88	4 422 848,92	
6471	Prestations versees pour le compte du					48 735,08		48 735,08		48 735,08	
6473	Alloc chômage					99 203,60	103,15	99 203,60	103,15	99 100,45	
	Sous Total compte 647					147 938,68	103,15	147 938,68	103,15	147 835,53	
	Sous Total compte 64					16 619 530,77	95 547,23	16 619 530,77	95 547,23	16 523 983,54	
6541	Créances admises en non valeur					13 733,89		13 733,89		13 733,89	
	Sous Total compte 654					13 733,89		13 733,89		13 733,89	
6582	Pécule					36 331,19		36 331,19		36 331,19	
6588	Autres					150 940,00		150 940,00		150 940,00	
	Sous Total compte 658					187 271,19		187 271,19		187 271,19	
	Sous Total compte 65					201 005,08		201 005,08		201 005,08	
673	Titres annulés exercices antérieurs					47,38		47,38		47,38	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 67					47,38		47,38		47,38	
68112	Immob corporelles					1 044 999,63		1 044 999,63		1 044 999,63	
	Sous Total compte 6811					1 044 999,63		1 044 999,63		1 044 999,63	
	Sous Total compte 681					1 044 999,63		1 044 999,63		1 044 999,63	
	Sous Total compte 68					1 044 999,63		1 044 999,63		1 044 999,63	
	Total classe 6					22 728 328,67	97 613,59	22 728 328,67	97 613,59	22 722 659,96	91 944,88
73331	dotation globale						22 377 400,00		22 377 400,00		22 377 400,00
	Sous Total compte 7333						22 377 400,00		22 377 400,00		22 377 400,00
	Sous Total compte 733						22 377 400,00		22 377 400,00		22 377 400,00
	Sous Total compte 73						22 377 400,00		22 377 400,00		22 377 400,00
7588	Autres produits divers de gestion cou					4 977,60	11 366,64	4 977,60	11 366,64		6 389,04
	Sous Total compte 758					4 977,60	11 366,64	4 977,60	11 366,64		6 389,04
	Sous Total compte 75					4 977,60	11 366,64	4 977,60	11 366,64		6 389,04

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7718	Autres						213,64		213,64		213,64
	Sous Total compte 771						213,64		213,64		213,64
775	Produits des cessions d'éléments d'ac						4 977,60		4 977,60		4 977,60
	Sous Total compte 77						5 191,24		5 191,24		5 191,24
	Total classe 7					4 977,60	22 393 957,88	4 977,60	22 393 957,88		22 388 980,28
	Total général	24 710 327,38	24 710 327,38	47 167 660,66	46 640 414,25	23 014 575,57	23 541 821,98	94 892 563,61	94 892 563,61	65 921 653,40	65 921 653,40

État E2/1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Renseignements annexes à la balance

SECTION D'INVESTISSEMENT : EXÉCUTION DU BUDGET

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

COMPTES - LIBELLES	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (1)		RESULTAT DE L'EXERCICE (2)		RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (3)	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
1-2-39-481-49-59 (BG)		2 802 850,50		768 981,21		3 571 831,71
TOTAL CONSOLIDE				768 981,21		

BG : Budget Général

BA : Budget Annexe

(1) [BE soldes créditeurs - BE soldes débiteurs des comptes 1-2-39-481-49-59 (BG)] - [BE soldes créditeurs - BE soldes débiteurs des comptes non budgétaires : 10685, 10686, 10687, 110 , 111, 114, 1163, 119, 12, 1412]

(2) Solde des opérations budgétaires de l'année

(3) Somme algébrique des colonnes (1) et (2)

État E2/1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Renseignements annexes à la balance

SECTION D'INVESTISSEMENT : EXÉCUTION DU BUDGET

RAPPROCHEMENT DE LA BALANCE ET DU RÉSULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

CLASSES 1, 2 COMPTES 39, 481, 49, 59 (4)		DIFFERENCE BRUTE (5)
SOLDES DEBITEURS	SOLDES CREDITEURS	
20 680 134,47	24 834 815,12	4 154 680,65

(4) Soldes débiteurs et soldes créditeurs de la balance de sortie des comptes CLASSES 1, 2 COMPTES 39, 481, 49, 59

(5) = Soldes créditeurs - Soldes débiteurs

10685	10686	10687	110	111	119	114	1163	1412	RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE
(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)
			582 848,94						3 571 831,71

(6) à (14) : Soldes créditeurs (+) ou débiteurs (-) des comptes à la balance de sortie

(15) : Identité du résultat : (15) = (3) = (5) - somme algébrique des colonnes (6) à (14)



État F

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Balance des valeurs inactives

Arrêté à la date du 31/12/2022

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Natures des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861							0,00	0,00
Portefeuille								
tickets repas	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
862							0,00	0,00
Correspondant								
tickets repas	1 887,00	0,00	1 887,00	0,00	0,00	0,00	1 887,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	1 887,00	0,00	1 887,00	0,00	0,00	0,00	1 887,00	0,00
863							0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur								
tickets repas	0,00	0,00	0,00	1 887,00	0,00	1 887,00	0,00	1 887,00
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	0,00	0,00	1 887,00	0,00	1 887,00	0,00	1 887,00
TOTAUX	1 887,00	0,00	1 887,00	1 887,00	0,00	1 887,00	1 887,00	1 887,00

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Page des signatures

01105 - ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

CHAPPE Corinne (1018366673-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFIP DU VAR, le 26/04/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **ENFANCE ESAT AUTRES - DEP VAR** pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

LEYDON Eric (1013462235-0), Inspecteur divisionnaire FIP classe normale

A VAR, le 26/04/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 13/06/2023 par l'organe délibérant.

MASSON JEAN LOUIS (jmasson27-xt), PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

A TOULON, le 28/04/2023

**LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR
BUDGET ANNEXE**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2022**

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme BLANC Nathalie

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 20/03/2023

083090 P.DEP VAR

Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 14</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 17</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 18</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 20</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 24</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	29
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 30</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 44</u>
4EME PARTIE : Page des signatures	45

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR
ETAT : I-1 -**BILAN SYNTHETIQUE**

(En Milliers d'Euros)

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	1 272,00
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	-46,59
Autres immobilisations incorporelles	76,95	Réserves	
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	617,62
Terrains		Résultat de l'exercice	251,87
Constructions	397,90	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	2 094,89
Réseaux divers	1,00	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	370,79	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	1,10	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	847,74	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47,75
Stocks		Autres dettes non financières	1 284,29
Créances	2 627,80	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	1 332,04
Trésorerie		TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	2 627,80	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	1 332,04
Comptes de régularisation (III)	11,35	Comptes de régularisation (III)	59,96
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	3 486,89	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	3 486,89

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

ACTIF	NOTE	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles		336 264,93	259 312,82	76 952,11	63 171,04
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions		508 750,53	110 851,05	397 899,48	427 873,48
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers		1 000,00		1 000,00	
Installations techniques, agencements et matériel		8 337,81	8 337,81		
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		1 865 763,56	1 494 976,31	370 787,25	321 780,30
Immobilisations corporelles en cours		1 097,43		1 097,43	1 097,43
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		2 721 214,26	1 873 477,99	847 736,27	813 922,25

BILAN (en Euros)

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

ACTIF	NOTE	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		80 757,56		80 757,56	52 609,04
Créances sur les redevables et comptes rattachés		1 300 420,90		1 300 420,90	1 268 935,70
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		1 246 625,23		1 246 625,23	138 360,32
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		2 627 803,69		2 627 803,69	1 459 905,06
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)					
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		11 347,15		11 347,15	10 609,52
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		5 360 365,10	1 873 477,99	3 486 887,11	2 284 436,83

BILAN (en Euros)

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		705 244,09	705 244,09
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable		566 755,15	566 755,15
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-46 591,58	-58 389,18
RÉSERVES			
REPORT A NOUVEAU		617 615,76	509 157,97
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		251 867,23	108 457,79
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		2 094 890,65	1 831 225,82

BILAN (en Euros)

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		47 746,15	79 509,67
Dettes fiscales et sociales		39 337,93	85 187,91
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		1 236 734,43	25 827,19
Autres dettes non financières		8 221,19	8 083,49
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		1 332 039,70	198 608,26
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		1 332 039,70	198 608,26
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		59 956,76	254 602,75
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		3 486 887,11	2 284 436,83

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2022

En Milliers d'Euros

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	2 489,49	
Produits des cessions d'actifs	11,80	
Autres produits de gestion	1 111,07	
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	3 612,36	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	1 010,35	
Charges de personnel	2 088,71	
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	29,22	
Impôts et taxes	32,90	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	187,50	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	11,80	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	3 360,49	

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2022

En Milliers d'Euros

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	251,87	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERS (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	251,87	



COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

POSTES	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		2 489 491,06		
Produits des cessions d'actifs		11 797,60		
Autres produits de gestion		1 111 072,13		
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		3 612 360,79		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		1 010 352,51		
Charges de personnel		2 088 712,97		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		1 568 356,10		
Dont charges sociales		520 356,87		
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		29 223,36		
Impôts et taxes		32 904,80		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		187 502,32		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession		11 797,60		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		3 360 493,56		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

POSTES	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)				
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		251 867,23		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		251 867,23		



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR
ETAT : I-5

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR
ETAT : I-5

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR
ETAT : II-1**Résultats budgétaires de l'exercice**

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	743 687,81	3 942 538,60	4 686 226,41
Titres de recette émis (b)	199 299,92	3 714 906,02	3 914 205,94
Réductions de titres (c)	0,00	101 156,08	101 156,08
Recettes nettes (d = b - c)	199 299,92	3 613 749,94	3 813 049,86
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	743 687,81	3 942 538,60	4 686 226,41
Mandats émis (f)	221 316,34	3 363 493,54	3 584 809,88
Annulations de mandats (g)	0,00	1 610,83	1 610,83
Dépenses nettes (h = f - g)	221 316,34	3 361 882,71	3 583 199,05
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		251 867,23	229 850,81
(h - d) Déficit	22 016,42		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR					
Investissement	399 687,81		-22 016,42		377 671,39
Fonctionnement	617 615,76		251 867,23		869 482,99
Sous-Total	1 017 303,57		229 850,81		1 247 154,38
TOTAL II	1 017 303,57		229 850,81		1 247 154,38
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 017 303,57		229 850,81		1 247 154,38

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR
ETAT : II-3 - Page gauche 19**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 000,00	119 000,00	169 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	144 000,00	280 687,81	424 687,81
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	194 000,00	399 687,81	593 687,81
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	194 000,00	399 687,81	593 687,81
041	Opérations patrimoniales	150 000,00		150 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	150 000,00		150 000,00
TOTAL GENERAL		344 000,00	399 687,81	743 687,81

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR
ETAT : II-3 - Page droite 19**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	169 000,00	41 300,00		41 300,00	127 700,00
21	424 687,81	180 016,34		180 016,34	244 671,47
SOUS-TOTAL	593 687,81	221 316,34		221 316,34	372 371,47
TOTAL	593 687,81	221 316,34		221 316,34	372 371,47
041	150 000,00				150 000,00
TOTAL	150 000,00				150 000,00
TOTAL GENERAL	743 687,81	221 316,34		221 316,34	522 371,47

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR
ETAT : II-3 - Page gauche 20**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
024	Produits de cessions (recettes)		-11 797,60	-11 797,60
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS		-11 797,60	-11 797,60
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		-11 797,60	-11 797,60
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	194 000,00	11 797,60	205 797,60
041	Opérations patrimoniales	150 000,00		150 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	344 000,00	11 797,60	355 797,60
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		399 687,81	399 687,81
TOTAL GENERAL		344 000,00	399 687,81	743 687,81

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR
 ETAT : II-3 - Page droite 20

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
024	-11 797,60				-11 797,60
SOUS-TOTAL	-11 797,60				-11 797,60
TOTAL	-11 797,60				-11 797,60
040	205 797,60	199 299,92		199 299,92	6 497,68
041	150 000,00				150 000,00
TOTAL	355 797,60	199 299,92		199 299,92	156 497,68
001	399 687,81				399 687,81
TOTAL GENERAL	743 687,81	199 299,92		199 299,92	544 387,89

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR
ETAT : II-3 - Page gauche 21**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	1 033 300,00	331 000,00	1 364 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 200 000,00	100 000,00	2 300 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 141,00	6 300,00	7 441,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	15 000,00	50 000,00	65 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 249 441,00	487 300,00	3 736 741,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	194 000,00	11 797,60	205 797,60
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	194 000,00	11 797,60	205 797,60
TOTAL GENERAL		3 443 441,00	499 097,60	3 942 538,60

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR
ETAT : II-3 - Page droite 21**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	1 364 300,00	1 011 599,39	1 246,88	1 010 352,51	353 947,49
012	2 300 000,00	2 123 006,92		2 123 006,92	176 993,08
65	7 441,00	7 300,20	363,95	6 936,25	504,75
67	65 000,00	22 287,11		22 287,11	42 712,89
TOTAL	3 736 741,00	3 164 193,62	1 610,83	3 162 582,79	574 158,21
042	205 797,60	199 299,92		199 299,92	6 497,68
TOTAL	205 797,60	199 299,92		199 299,92	6 497,68
TOTAL GENERAL	3 942 538,60	3 363 493,54	1 610,83	3 361 882,71	580 655,89

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 128 109,00	60 000,00	2 188 109,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 315 332,00	-190 315,76	1 125 016,24
77	PRODUITS SPECIFIQUES		11 797,60	11 797,60
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 443 441,00	-118 518,16	3 324 922,84
002	Résultat de fonctionnement reporté		617 615,76	617 615,76
TOTAL GENERAL		3 443 441,00	499 097,60	3 942 538,60

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR
ETAT : II-3 - Page droite 22**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013		1 389,15		1 389,15	-1 389,15
70	2 188 109,00	2 590 647,14	101 156,08	2 489 491,06	-301 382,06
75	1 125 016,24	1 110 956,24		1 110 956,24	14 060,00
77	11 797,60	11 913,49		11 913,49	-115,89
TOTAL	3 324 922,84	3 714 906,02	101 156,08	3 613 749,94	-288 827,10
002	617 615,76				617 615,76
TOTAL GENERAL	3 942 538,60	3 714 906,02	101 156,08	3 613 749,94	328 788,66

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR
ETAT : II-4 -**Etat de réalisation des opérations**

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2051	Concessions et droits similaires	41 300,00		41 300,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 300,00		41 300,00
21533	Réseaux câblés	1 000,00		1 000,00
21828	Autres matériels de transport	29 191,37		29 191,37
21838	Autre matériel informatique	1 846,73		1 846,73
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	756,94		756,94
2185	Matériel de téléphonie	10 506,60		10 506,60
2188	Autres	136 714,70		136 714,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	180 016,34		180 016,34
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	221 316,34		221 316,34
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	221 316,34		221 316,34
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	221 316,34		221 316,34

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR
ETAT : II-4 -**Etat de réalisation des opérations**

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	11 797,60		11 797,60
28031	Frais d'études	40,18		40,18
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaire	27 478,75		27 478,75
281351	Bâtiments publics	29 974,00		29 974,00
281828	Autres matériels de transport	40 400,00		40 400,00
281838	Autre matériel informatique	12 079,41		12 079,41
28188	Autres	77 529,98		77 529,98
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	199 299,92		199 299,92
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	199 299,92		199 299,92
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	199 299,92		199 299,92

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60612	Énergie - Électricité	28 788,86		28 788,86
60613	Chauffage urbain	2 069,96		2 069,96
60622	Carburants	24 441,50		24 441,50
60628	Autres fournitures non stockées	135,87		135,87
60632	Fournitures de petit équipement	114 330,33	663,00	113 667,33
60636	Habillement et Vêtements de travail	2 864,97		2 864,97
6064	Fournitures administratives	29 525,65		29 525,65
60668	Autres produits pharmaceutiques	191 060,99		191 060,99
6132	Locations immobilières	142 401,48		142 401,48
61351	Matériel roulant	7 827,00		7 827,00
61358	Autres	4 528,34		4 528,34
615221	Bâtiments publics	18 322,83		18 322,83
61551	Matériel roulant	9 091,79		9 091,79
6156	Maintenance	89 295,59		89 295,59
6182	Documentation générale et technique	1 107,97		1 107,97
6188	Autres frais divers	152,56		152,56
62268	Autres honoraires, conseils...	24 627,20	560,00	24 067,20
6241	Transports de biens	6 534,44		6 534,44
6248	Divers	6 618,19		6 618,19
6251	Voyages, déplacements et missions	27 945,22		27 945,22
6261	Frais d'affranchissement	5 301,45		5 301,45
6262	Frais de télécommunications	2 279,71		2 279,71
6281	Concours divers (cotisations...)	14 411,30		14 411,30
6283	Frais de nettoyage des locaux	26 862,78		26 862,78
62878	A des tiers	10 500,00		10 500,00
6288	Autres	220 549,53		220 549,53
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	23,88	23,88	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 011 599,39	1 246,88	1 010 352,51
6331	Versement mobilité	15 268,41		15 268,41
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 008,24		6 008,24
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territorial	11 628,15		11 628,15
64111	Rémunération principale	780 471,72		780 471,72
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	20 875,87		20 875,87
64113	NBI	20 405,92		20 405,92
64118	Autres indemnités.	313 133,82		313 133,82
64131	Rémunérations	434 857,92		434 857,92

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR
ETAT : II-4 -**Etat de réalisation des opérations**

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	248 375,02		248 375,02
6453	Cotisations aux caisses de retraite	271 981,85		271 981,85
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 123 006,92		2 123 006,92
6541	Créances admises en non-valeur	7 300,20	363,95	6 936,25
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 300,20	363,95	6 936,25
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	22 287,11		22 287,11
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES SPECIFIQUES	22 287,11		22 287,11
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 164 193,62	1 610,83	3 162 582,79
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	11 797,60		11 797,60
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	187 502,32		187 502,32
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	199 299,92		199 299,92
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	199 299,92		199 299,92
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 363 493,54	1 610,83	3 361 882,71

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR
ETAT : II-4 -**Etat de réalisation des opérations**

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	1 389,15		1 389,15
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	1 389,15		1 389,15
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	2 577 909,27	88 418,21	2 489 491,06
70878	par des tiers	12 737,87	12 737,87	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 590 647,14	101 156,08	2 489 491,06
755	Dédits et pénalités perçus	1 272,00		1 272,00
75822	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le bud	1 109 684,24		1 109 684,24
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 110 956,24		1 110 956,24
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadrien	115,89		115,89
775	Produits des cessions d'immobilisations	11 797,60		11 797,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS SPECIFIQUES	11 913,49		11 913,49
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 714 906,02	101 156,08	3 613 749,94
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 714 906,02	101 156,08	3 613 749,94

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		705 244,09						705 244,09		705 244,09
102	Sous Total compte 102		705 244,09						705 244,09		705 244,09
10	Sous Total compte 10		705 244,09						705 244,09		705 244,09
110	Report à nouveau (solde créditeur)		509 157,97		108 457,79				617 615,76		617 615,76
11	Sous Total compte 11		509 157,97		108 457,79				617 615,76		617 615,76
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		108 457,79	108 457,79				108 457,79	108 457,79		0,00
12	Sous Total compte 12		108 457,79	108 457,79				108 457,79	108 457,79		0,00
1323	Départements		566 755,15						566 755,15		566 755,15
132	Sous Total compte 132		566 755,15						566 755,15		566 755,15
13	Sous Total compte 13		566 755,15						566 755,15		566 755,15
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	27 721,66					11 797,60	27 721,66	11 797,60	15 924,06	
193	Autres neutralisations et régularisation	30 667,52						30 667,52		30 667,52	
19	Sous Total compte 19	58 389,18					11 797,60	58 389,18	11 797,60	46 591,58	
	Total classe 1	58 389,18	1 889 615,00	108 457,79	108 457,79		11 797,60	166 846,97	2 009 870,39	46 591,58	1 889 615,00
2031	Frais d'études	16 587,54						16 587,54		16 587,54	
203	Sous Total compte 203	16 587,54						16 587,54		16 587,54	
2051	Concessions et droits similaires	278 377,39				41 300,00		319 677,39		319 677,39	
205	Sous Total compte 205	278 377,39				41 300,00		319 677,39		319 677,39	
20	Sous Total compte 20	294 964,93				41 300,00		336 264,93		336 264,93	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21351	Bâtiments publics	508 750,53						508 750,53		508 750,53	
2135	Sous Total compte 2135	508 750,53						508 750,53		508 750,53	
213	Sous Total compte 213	508 750,53						508 750,53		508 750,53	
21533	Réseaux câblés					1 000,00		1 000,00		1 000,00	
2153	Sous Total compte 2153					1 000,00		1 000,00		1 000,00	
21578	Autre matériel technique	8 337,81						8 337,81		8 337,81	
2157	Sous Total compte 2157	8 337,81						8 337,81		8 337,81	
215	Sous Total compte 215	8 337,81				1 000,00		9 337,81		9 337,81	
21828	Autres matériels de transport	318 415,24			33 501,78	29 191,37		347 606,61	33 501,78	314 104,83	
2182	Sous Total compte 2182	318 415,24			33 501,78	29 191,37		347 606,61	33 501,78	314 104,83	
21838	Autre matériel informatique	96 405,62				1 846,73		98 252,35		98 252,35	
2183	Sous Total compte 2183	96 405,62				1 846,73		98 252,35		98 252,35	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	16 620,78				756,94		17 377,72		17 377,72	
2184	Sous Total compte 2184	16 620,78				756,94		17 377,72		17 377,72	
2185	Matériel de téléphonie					10 506,60		10 506,60		10 506,60	
2188	Autres	1 288 807,36				136 714,70		1 425 522,06		1 425 522,06	
218	Sous Total compte 218	1 720 249,00			33 501,78	179 016,34		1 899 265,34	33 501,78	1 865 763,56	
21	Sous Total compte 21	2 237 337,34			33 501,78	180 016,34		2 417 353,68	33 501,78	2 383 851,90	
2313	Constructions	1 097,43						1 097,43		1 097,43	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
231	Sous Total compte 231	1 097,43						1 097,43		1 097,43	
23	Sous Total compte 23	1 097,43						1 097,43		1 097,43	
28031	Frais d'études		64,00				40,18		104,18		104,18
2803	Sous Total compte 2803		64,00				40,18		104,18		104,18
2805	Concessions et droits similaires, brevet		231 729,89				27 478,75		259 208,64		259 208,64
280	Sous Total compte 280		231 793,89				27 518,93		259 312,82		259 312,82
281351	Bâtiments publics		80 877,05				29 974,00		110 851,05		110 851,05
28135	Sous Total compte 28135		80 877,05				29 974,00		110 851,05		110 851,05
2813	Sous Total compte 2813		80 877,05				29 974,00		110 851,05		110 851,05
281578	Autre matériel technique		8 337,81						8 337,81		8 337,81
28157	Sous Total compte 28157		8 337,81						8 337,81		8 337,81
2815	Sous Total compte 2815		8 337,81						8 337,81		8 337,81
281828	Autres matériels de transport		232 896,66	33 501,78			40 400,00	33 501,78	273 296,66		239 794,88
28182	Sous Total compte 28182		232 896,66	33 501,78			40 400,00	33 501,78	273 296,66		239 794,88
281838	Autre matériel informatique		82 326,21				12 079,41		94 405,62		94 405,62
28183	Sous Total compte 28183		82 326,21				12 079,41		94 405,62		94 405,62
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		16 620,78						16 620,78		16 620,78
28184	Sous Total compte 28184		16 620,78						16 620,78		16 620,78
28188	Autres		1 066 625,05				77 529,98		1 144 155,03		1 144 155,03

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2818	Sous Total compte 2818		1 398 468,70	33 501,78			130 009,39	33 501,78	1 528 478,09		1 494 976,31
281	Sous Total compte 281		1 487 683,56	33 501,78			159 983,39	33 501,78	1 647 666,95		1 614 165,17
28	Sous Total compte 28		1 719 477,45	33 501,78			187 502,32	33 501,78	1 906 979,77		1 873 477,99
	Total classe 2	2 533 399,70	1 719 477,45	33 501,78	33 501,78	221 316,34	187 502,32	2 788 217,82	1 940 481,55	2 721 214,26	1 873 477,99
4011	Fournisseurs		65 933,87	1 158 014,18	1 138 141,51			1 158 014,18	1 204 075,38		46 061,20
40173	Fournisseurs - pénalités de retard d'exé		575,69		283,39				859,08		859,08
4017	Sous Total compte 4017		575,69		283,39				859,08		859,08
401	Sous Total compte 401		66 509,56	1 158 014,18	1 138 424,90			1 158 014,18	1 204 934,46		46 920,28
4041	Fournisseurs d'immobilisati		12 878,40	277 753,86	265 579,62			277 753,86	278 458,02		704,16
40471	Fournisseurs d'immobilisati - Retenue		4,60						4,60		4,60
40473	Fournisseurs - pénalités de retard d'exé		117,11						117,11		117,11
4047	Sous Total compte 4047		121,71						121,71		121,71
404	Sous Total compte 404		13 000,11	277 753,86	265 579,62			277 753,86	278 579,73		825,87
40	Sous Total compte 40		79 509,67	1 435 768,04	1 404 004,52			1 435 768,04	1 483 514,19		47 746,15
411	Redevables	1 173 406,16		2 169 221,63	2 825 086,53			3 342 627,79	2 825 086,53	517 541,26	
414	Locataires-acquéreurs et locataires			794 184,12	193 670,50			794 184,12	193 670,50	600 513,62	
4161	Créances douteuses	95 529,54		135 272,61	48 436,13			230 802,15	48 436,13	182 366,02	
416	Sous Total compte 416	95 529,54		135 272,61	48 436,13			230 802,15	48 436,13	182 366,02	
41	Sous Total compte 41	1 268 935,70		3 098 678,36	3 067 193,16			4 367 614,06	3 067 193,16	1 300 420,90	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
421	Personnel - Rémunérations dues			1 255 167,33	1 255 167,33			1 255 167,33	1 255 167,33		0,00
427	Personnel - Oppositions			2 819,30	2 819,30			2 819,30	2 819,30		0,00
42	Sous Total compte 42			1 257 986,63	1 257 986,63			1 257 986,63	1 257 986,63		0,00
431	Sécurité sociale			433 706,13	433 706,13			433 706,13	433 706,13		0,00
437	Autres organismes sociaux			345 155,05	345 155,05			345 155,05	345 155,05		0,00
43	Sous Total compte 43			778 861,18	778 861,18			778 861,18	778 861,18		0,00
4416	Subventions à recevoir - Contentieux	19 669,70						19 669,70		19 669,70	
441	Sous Total compte 441	19 669,70						19 669,70		19 669,70	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			58 892,91	58 892,91			58 892,91	58 892,91		0,00
442	Sous Total compte 442			58 892,91	58 892,91			58 892,91	58 892,91		0,00
44311	Dépenses			54,56	54,56			54,56	54,56		0,00
4431	Sous Total compte 4431			54,56	54,56			54,56	54,56		0,00
44361	Dépenses			132,01	132,01			132,01	132,01		0,00
4436	Sous Total compte 4436			132,01	132,01			132,01	132,01		0,00
44382	Recettes - Amiable	8 300,90			8 300,90			8 300,90	8 300,90		0,00
44386	Recettes - Contentieux	2 923,34						2 923,34		2 923,34	
4438	Sous Total compte 4438	11 224,24			8 300,90			11 224,24	8 300,90	2 923,34	
443	Sous Total compte 443	11 224,24		186,57	8 487,47			11 410,81	8 487,47	2 923,34	
44551	T.V.A. à décaisser		85 724,00	299 268,00	241 837,00			299 268,00	327 561,00		28 293,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4455	Sous Total compte 4455		85 724,00	299 268,00	241 837,00			299 268,00	327 561,00		28 293,00
44562	T.V.A. sur immobilisations	2 145,98		44 263,28	46 291,90			46 409,26	46 291,90	117,36	
44566	T.V.A. sur autres biens et services	9 424,12		161 763,13	161 291,09			171 187,25	161 291,09	9 896,16	
44567	Crédit de T.V.A. à reporter			101 298,00	101 298,00			101 298,00	101 298,00		0,00
4456	Sous Total compte 4456	11 570,10		307 324,41	308 880,99			318 894,51	308 880,99	10 013,52	
44571	T.V.A. collectée	536,09		361 200,77	372 781,79			361 736,86	372 781,79		11 044,93
4457	Sous Total compte 4457	536,09		361 200,77	372 781,79			361 736,86	372 781,79		11 044,93
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'	10 145,00		99 557,00	61 551,00			109 702,00	61 551,00	48 151,00	
445888	Autres taxes sur le chiffre d'affaires à	10 557,00						10 557,00		10 557,00	
44588	Sous Total compte 44588	10 557,00						10 557,00		10 557,00	
4458	Sous Total compte 4458	20 702,00		99 557,00	61 551,00			120 259,00	61 551,00	58 708,00	
445	Sous Total compte 445	32 808,19	85 724,00	1 067 350,18	985 050,78			1 100 158,37	1 070 774,78	29 383,59	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			32 904,80	32 904,80			32 904,80	32 904,80		0,00
44	Sous Total compte 44	63 702,13	85 724,00	1 159 334,46	1 085 335,96			1 223 036,59	1 171 059,96	51 976,63	
451008	Compte de rattachement avec... (à subdiv		25 827,19	2 740 556,89	3 951 464,13			2 740 556,89	3 977 291,32		1 236 734,43
451	Sous Total compte 451		25 827,19	2 740 556,89	3 951 464,13			2 740 556,89	3 977 291,32		1 236 734,43
45	Sous Total compte 45		25 827,19	2 740 556,89	3 951 464,13			2 740 556,89	3 977 291,32		1 236 734,43
4621	Créances sur cessions d'immobilisati	2 928,00		11 797,60	14 628,00			14 725,60	14 628,00	97,60	

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
462	Sous Total compte 462	2 928,00		11 797,60	14 628,00			14 725,60	14 628,00	97,60	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
466	Excédents de versement		5 562,62	9 945,68	7 483,29			9 945,68	13 045,91		3 100,23
46711	Autres comptes créditeurs			24 737,17	27 291,17			24 737,17	27 291,17		2 554,00
4671	Sous Total compte 4671			24 737,17	27 291,17			24 737,17	27 291,17		2 554,00
46721	Débiteurs divers - Amiable	135 432,32		1 114 075,66	138 412,57			1 249 507,98	138 412,57	1 111 095,41	
46726	Débiteurs divers - Contentieux			135 432,22				135 432,22		135 432,22	
4672	Sous Total compte 4672	135 432,32		1 249 507,88	138 412,57			1 384 940,20	138 412,57	1 246 527,63	
467	Sous Total compte 467	135 432,32		1 274 245,05	165 703,74			1 409 677,37	165 703,74	1 243 973,63	
46	Sous Total compte 46	138 360,32	5 562,62	1 295 988,33	187 815,03			1 434 348,65	193 377,65	1 240 971,00	
4712	Virements réimputés		2 520,87	36 237,66	36 283,75			36 237,66	38 804,62		2 566,96
47131	Versements sur contributions directes			1 061,07	1 061,07			1 061,07	1 061,07		0,00
47138	Autres		224 076,81	326 732,46	113 718,21			326 732,46	337 795,02		11 062,56
4713	Sous Total compte 4713		224 076,81	327 793,53	114 779,28			327 793,53	338 856,09		11 062,56
471411	Excédent à réimputer - Personnes physique		843,52	1 512,69	672,04			1 512,69	1 515,56		2,87
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales	26 913,48		37 352,57	43 459,59			37 352,57	70 373,07		33 020,50
47141	Sous Total compte 47141		27 757,00	38 865,26	44 131,63			38 865,26	71 888,63		33 023,37
47143	Flux d'encaissement à réimputer			2 597,56	3 134,02			2 597,56	3 134,02		536,46
4714	Sous Total compte 4714		27 757,00	41 462,82	47 265,65			41 462,82	75 022,65		33 559,83
4718	Autres recettes à régulariser		2 768,94	39 177,65	51 743,08			39 177,65	54 512,02		15 334,37

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471	Sous Total compte 471		257 123,62	444 671,66	250 071,76			444 671,66	507 195,38		62 523,72

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47218	Autres dépenses			31 274,21	31 274,21			31 274,21	31 274,21		0,00
4721	Sous Total compte 4721			31 274,21	31 274,21			31 274,21	31 274,21		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			11 456,13	10 718,13			11 456,13	10 718,13	738,00	
472	Sous Total compte 472			42 730,34	41 992,34			42 730,34	41 992,34	738,00	
4781	Frais de poursuite rattachés	48,42						48,42		48,42	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	4,10		2,62	2,99			6,72	2,99	3,73	
478	Sous Total compte 478	52,52		2,62	2,99			55,14	2,99	52,15	
47	Sous Total compte 47	52,52	257 123,62	487 404,62	292 067,09			487 457,14	549 190,71		61 733,57
	Total classe 4	1 471 050,67	453 747,10	12 254 578,51	12 024 727,70			13 725 629,18	12 478 474,80	2 639 150,84	1 391 996,46
51172	Chèques impayés			176,58	176,58			176,58	176,58		0,00
5117	Sous Total compte 5117			176,58	176,58			176,58	176,58		0,00
511	Sous Total compte 511			176,58	176,58			176,58	176,58		0,00
51	Sous Total compte 51			176,58	176,58			176,58	176,58		0,00
580	Opérations d'ordre budgétaires			199 299,92	199 299,92			199 299,92	199 299,92		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur			7 300,20	7 300,20			7 300,20	7 300,20		0,00
587	Sous Total compte 587			7 300,20	7 300,20			7 300,20	7 300,20		0,00
588	Autres virements internes			1 766,00	1 766,00			1 766,00	1 766,00		0,00
58	Sous Total compte 58			208 366,12	208 366,12			208 366,12	208 366,12		0,00
	Total classe 5			208 542,70	208 542,70			208 542,70	208 542,70		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60612	Énergie - Électricité					28 788,86		28 788,86		28 788,86	
60613	Chauffage urbain					2 069,96		2 069,96		2 069,96	
6061	Sous Total compte 6061					30 858,82		30 858,82		30 858,82	
60622	Carburants					24 441,50		24 441,50		24 441,50	
60628	Autres fournitures non stockées					135,87		135,87		135,87	
6062	Sous Total compte 6062					24 577,37		24 577,37		24 577,37	
60632	Fournitures de petit équipement					114 330,33	663,00	114 330,33	663,00	113 667,33	
60636	Habillement et Vêtements de travail					2 864,97		2 864,97		2 864,97	
6063	Sous Total compte 6063					117 195,30	663,00	117 195,30	663,00	116 532,30	
6064	Fournitures administratives					29 525,65		29 525,65		29 525,65	
60668	Autres produits pharmaceutiques					191 060,99		191 060,99		191 060,99	
6066	Sous Total compte 6066					191 060,99		191 060,99		191 060,99	
606	Sous Total compte 606					393 218,13	663,00	393 218,13	663,00	392 555,13	
60	Sous Total compte 60					393 218,13	663,00	393 218,13	663,00	392 555,13	
6132	Locations immobilières					142 401,48		142 401,48		142 401,48	
61351	Matériel roulant					7 827,00		7 827,00		7 827,00	
61358	Autres					4 528,34		4 528,34		4 528,34	
6135	Sous Total compte 6135					12 355,34		12 355,34		12 355,34	
613	Sous Total compte 613					154 756,82		154 756,82		154 756,82	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615221	Bâtiments publics					18 322,83		18 322,83		18 322,83	
61522	Sous Total compte 61522					18 322,83		18 322,83		18 322,83	
6152	Sous Total compte 6152					18 322,83		18 322,83		18 322,83	
61551	Matériel roulant					9 091,79		9 091,79		9 091,79	
6155	Sous Total compte 6155					9 091,79		9 091,79		9 091,79	
6156	Maintenance					89 295,59		89 295,59		89 295,59	
615	Sous Total compte 615					116 710,21		116 710,21		116 710,21	
6182	Documentation générale et technique					1 107,97		1 107,97		1 107,97	
6188	Autres frais divers					152,56		152,56		152,56	
618	Sous Total compte 618					1 260,53		1 260,53		1 260,53	
61	Sous Total compte 61					272 727,56		272 727,56		272 727,56	
62268	Autres honoraires, conseils...					24 627,20	560,00	24 627,20	560,00	24 067,20	
6226	Sous Total compte 6226					24 627,20	560,00	24 627,20	560,00	24 067,20	
622	Sous Total compte 622					24 627,20	560,00	24 627,20	560,00	24 067,20	
6241	Transports de biens					6 534,44		6 534,44		6 534,44	
6248	Divers					6 618,19		6 618,19		6 618,19	
624	Sous Total compte 624					13 152,63		13 152,63		13 152,63	
6251	Voyages, déplacements et missions					27 945,22		27 945,22		27 945,22	
625	Sous Total compte 625					27 945,22		27 945,22		27 945,22	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6261	Frais d'affranchissement					5 301,45		5 301,45		5 301,45	
6262	Frais de télécommunication					2 279,71		2 279,71		2 279,71	
626	Sous Total compte 626					7 581,16		7 581,16		7 581,16	
6281	Concours divers (cotisations...)					14 411,30		14 411,30		14 411,30	
6283	Frais de nettoyage des locaux					26 862,78		26 862,78		26 862,78	
62878	A des tiers					10 500,00		10 500,00		10 500,00	
6287	Sous Total compte 6287					10 500,00		10 500,00		10 500,00	
6288	Autres					220 549,53		220 549,53		220 549,53	
628	Sous Total compte 628					272 323,61		272 323,61		272 323,61	
62	Sous Total compte 62					345 629,82	560,00	345 629,82	560,00	345 069,82	
6331	Versement mobilité					15 268,41		15 268,41		15 268,41	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					6 008,24		6 008,24		6 008,24	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					11 628,15		11 628,15		11 628,15	
633	Sous Total compte 633					32 904,80		32 904,80		32 904,80	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					23,88	23,88	23,88	23,88		0,00
635	Sous Total compte 635					23,88	23,88	23,88	23,88		0,00
63	Sous Total compte 63					32 928,68	23,88	32 928,68	23,88	32 904,80	
64111	Rémunération principale					780 471,72		780 471,72		780 471,72	
64112	Supplément familial de traitement et ind					20 875,87		20 875,87		20 875,87	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64113	NBI					20 405,92		20 405,92		20 405,92	
64118	Autres indemnités.					313 133,82		313 133,82		313 133,82	
6411	Sous Total compte 6411					1 134 887,33		1 134 887,33		1 134 887,33	
64131	Rémunérations					434 857,92		434 857,92		434 857,92	
6413	Sous Total compte 6413					434 857,92		434 857,92		434 857,92	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						1 389,15		1 389,15		1 389,15
641	Sous Total compte 641					1 569 745,25	1 389,15	1 569 745,25	1 389,15	1 568 356,10	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					248 375,02		248 375,02		248 375,02	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					271 981,85		271 981,85		271 981,85	
645	Sous Total compte 645					520 356,87		520 356,87		520 356,87	
64	Sous Total compte 64					2 090 102,12	1 389,15	2 090 102,12	1 389,15	2 088 712,97	
6541	Créances admises en non-valeur					7 300,20	363,95	7 300,20	363,95	6 936,25	
654	Sous Total compte 654					7 300,20	363,95	7 300,20	363,95	6 936,25	
65	Sous Total compte 65					7 300,20	363,95	7 300,20	363,95	6 936,25	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					22 287,11		22 287,11		22 287,11	
6761	Différences sur réalisations (positives)					11 797,60		11 797,60		11 797,60	
676	Sous Total compte 676					11 797,60		11 797,60		11 797,60	
67	Sous Total compte 67					34 084,71		34 084,71		34 084,71	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					187 502,32		187 502,32		187 502,32	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
681	Sous Total compte 681					187 502,32		187 502,32		187 502,32	
68	Sous Total compte 68					187 502,32		187 502,32		187 502,32	
	Total classe 6					3 363 493,54	2 999,98	3 363 493,54	2 999,98	3 361 882,71	1 389,15
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménag					88 418,21	2 577 909,27	88 418,21	2 577 909,27		2 489 491,06
7061	Sous Total compte 7061					88 418,21	2 577 909,27	88 418,21	2 577 909,27		2 489 491,06
706	Sous Total compte 706					88 418,21	2 577 909,27	88 418,21	2 577 909,27		2 489 491,06
70878	par des tiers					12 737,87	12 737,87	12 737,87	12 737,87		0,00
7087	Sous Total compte 7087					12 737,87	12 737,87	12 737,87	12 737,87		0,00
708	Sous Total compte 708					12 737,87	12 737,87	12 737,87	12 737,87		0,00
70	Sous Total compte 70					101 156,08	2 590 647,14	101 156,08	2 590 647,14		2 489 491,06
755	Dépôts et pénalités perçus						1 272,00		1 272,00		1 272,00
75822	Prise en charge du déficit du budget ann						1 109 684,24		1 109 684,24		1 109 684,24
7582	Sous Total compte 7582						1 109 684,24		1 109 684,24		1 109 684,24
758	Sous Total compte 758						1 109 684,24		1 109 684,24		1 109 684,24
75	Sous Total compte 75						1 110 956,24		1 110 956,24		1 110 956,24
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						115,89		115,89		115,89
775	Produits des cessions d'immobilisati						11 797,60		11 797,60		11 797,60
77	Sous Total compte 77						11 913,49		11 913,49		11 913,49
	Total classe 7					101 156,08	3 713 516,87	101 156,08	3 713 516,87		3 612 360,79

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total général	4 062 839,55	4 062 839,55	12 605 080,78	12 375 229,97	3 685 965,96	3 915 816,77	20 353 886,29	20 353 886,29	8 768 839,39	8 768 839,39



BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES		
	Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861									
Portefeuille									
NEANT									
Sous Total compte 861									
862									
Correspondant									
NEANT									
Sous Total compte 862									
863									
Prise en charge titre et valeur									
NEANT									
Sous Total compte 863									
TOTAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Page des signatures

01108 - LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

CHAPPE Corinne (1018366673-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFIP DU VAR, le 27/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de LABORATOIRE ANALYSES-DEP VAR pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

LEYDON Eric (1013462235-0), Inspecteur divisionnaire FIP classe normale

A VAR, le 27/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 13/06/2023 par l'organe délibérant.

MASSON JEAN LOUIS (jmasson27-xt), PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

A TOULON, le 28/04/2023

**LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP
BUDGET ANNEXE**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2022**

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Nathalie BLANC

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 11/04/2023

083090 P.DEP VAR

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 39
4EME PARTIE : Page des signatures	40

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total (En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	15,19
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	-4,25
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)		Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
		Autres fonds propres	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		TOTAL FONDS PROPRES	10,94
Stocks		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Créances	15,53	Dettes financières à long terme	
Valeurs mobilières de placement		Fournisseurs ⁽²⁾	4,02
Disponibilités	19,79	Autres dettes à court terme	20,12
Autres actifs circulant		Total dettes à court terme	24,14
TOTAL ACTIF CIRCULANT	35,32	TOTAL DETTES	24,14
Comptes de régularisations	0,24	Comptes de régularisations	0,48
TOTAL ACTIF	35,56	TOTAL PASSIF	35,56

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

BILAN (en Euros)

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd				
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop				
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Constructions mises à disposition				
Construction sur sol autrui mise à dispo					
	MONTANT A REPORTER				



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

BILAN (en Euros)

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT				
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçus au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prête				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I					

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

BILAN (en Euros)

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	15 525,44		15 525,44	1 920,00
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	19 789,83		19 789,83	21 570,73	
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II	35 315,27		35 315,27	23 490,73	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

BILAN (en Euros)

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser	240,00		240,00	
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	240,00		240,00	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		35 555,27		35 555,27	23 490,73

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

BILAN (en Euros)

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	15 189,38	5 464,77
	Résultat de l'exercice	-4 252,81	9 724,61
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	10 936,57	15 189,38	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

BILAN (en Euros)

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

BILAN (en Euros)

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 021,17	506,00
	Dettes fiscales et sociales	4 927,70	
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	15 189,38	7 794,90
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	24 138,25	8 300,90	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

BILAN (en Euros)

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	480,45	0,45
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	480,45	0,45
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	35 555,27	23 490,73

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	17,34	18,03
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	17,34	18,03
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	6,40	8,30
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières	6,40	8,30
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	10,94	9,72
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	10,94	9,72
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	15,19	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-15,19	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-4,25	9,72

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

COMPTE DE RESULTAT 2022

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de services	17 337,87	18 025,51
Divers		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
TOTAL I	17 337,87	18 025,51
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	6 401,30	8 300,90
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versem assimilés		
Salaires et traitements		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

COMPTE DE RESULTAT 2022

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges sociales		
Dotations amortissements sur immob		
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour risques et charges		
Autres charges		
TOTAL II	6 401,30	8 300,90
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	10 936,57	9 724,61
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

COMPTE DE RESULTAT 2022

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	10 936,57	9 724,61
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles	15 189,38	
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	15 189,38	
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-15 189,38	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

COMPTE DE RESULTAT 2022

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	17 337,87	18 025,51
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	21 590,68	8 300,90
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-4 252,81	9 724,61

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Opérations Compte de Tiers

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Opérations Compte de Tiers

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Résultats budgétaires de l'exercice

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		26 789,38	26 789,38
Titres de recette émis (b)		17 337,87	17 337,87
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		17 337,87	17 337,87
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		26 789,38	26 789,38
Mandats émis (f)		21 590,68	21 590,68
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		21 590,68	21 590,68
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		4 252,81	4 252,81

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
LABORATOIRE D INSPECTIONS- DEP					
Investissement					
Fonctionnement	15 189,38		-4 252,81		10 936,57
Sous-Total	15 189,38		-4 252,81		10 936,57
TOTAL III	15 189,38		-4 252,81		10 936,57
TOTAL I + II + III	15 189,38		-4 252,81		10 936,57

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Etat Consommation des CréditsSection DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	9 000,00		9 000,00	4 021,17		4 021,17	4 978,83
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 400,00		2 400,00	2 380,13		2 380,13	19,87
67	Charges exceptionnelles	200,00	15 189,38	15 389,38	15 189,38		15 189,38	200,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 600,00	15 189,38	26 789,38	21 590,68		21 590,68	5 198,70
TOTAL GENERAL		11 600,00	15 189,38	26 789,38	21 590,68		21 590,68	5 198,70

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Ventes de produits fabriques prestations de services marchandises	11 600,00		11 600,00	17 337,87		17 337,87	-5 737,87
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 600,00		11 600,00	17 337,87		17 337,87	-5 737,87
002	Résultat d'exploitation reporté		15 189,38	15 189,38				15 189,38
TOTAL GENERAL		11 600,00	15 189,38	26 789,38	17 337,87		17 337,87	9 451,51

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
--	----------	----------------	------------------	------------------------------



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
--	----------	----------------	------------------	------------------------------



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
618	Divers	4 021,17		4 021,17
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	4 021,17		4 021,17
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	2 380,13		2 380,13
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 380,13		2 380,13
672	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	15 189,38		15 189,38
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	15 189,38		15 189,38
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	21 590,68		21 590,68
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 590,68		21 590,68

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
706	Prestations de services	17 337,87		17 337,87
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriques	17 337,87		17 337,87
	prestations de services marchandises			
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 337,87		17 337,87
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 337,87		17 337,87

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau solde créditeur		5 464,77		9 724,61				15 189,38		15 189,38
11	Sous Total compte 11		5 464,77		9 724,61				15 189,38		15 189,38
12	Résultat exercice bénéf ou perte		9 724,61	9 724,61				9 724,61	9 724,61		0,00
12	Sous Total compte 12		9 724,61	9 724,61				9 724,61	9 724,61		0,00
	Total classe 1		15 189,38	9 724,61	9 724,61			9 724,61	24 913,99		15 189,38
4011	Fournisseurs		506,00	506,00				506,00	506,00		0,00
401	Sous Total compte 401		506,00	506,00				506,00	506,00		0,00
408	Fournis factures non parvenues				4 021,17				4 021,17		4 021,17
40	Sous Total compte 40		506,00	506,00	4 021,17			506,00	4 527,17		4 021,17
411	Clients	1 920,00		20 805,44	7 200,00			22 725,44	7 200,00	15 525,44	
4161	Créances douteuses			960,00	960,00			960,00	960,00		0,00
416	Sous Total compte 416			960,00	960,00			960,00	960,00		0,00
41	Sous Total compte 41	1 920,00		21 765,44	8 160,00			23 685,44	8 160,00	15 525,44	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4431	Opér particul avec Etat dépenses		7 794,90	22 984,28	30 378,76			22 984,28	38 173,66		15 189,38
443	Sous Total compte 443		7 794,90	22 984,28	30 378,76			22 984,28	38 173,66		15 189,38
44551	Etat - TVA à décaisser			920,00	920,00			920,00	920,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455			920,00	920,00			920,00	920,00		0,00
44571	Etat - TVA collectée			920,00	3 467,57			920,00	3 467,57		2 547,57
4457	Sous Total compte 4457			920,00	3 467,57			920,00	3 467,57		2 547,57
445	Sous Total compte 445			1 840,00	4 387,57			1 840,00	4 387,57		2 547,57
4486	Etat - autres charges à payer				2 380,13				2 380,13		2 380,13
448	Sous Total compte 448				2 380,13				2 380,13		2 380,13
44	Sous Total compte 44		7 794,90	24 824,28	37 146,46			24 824,28	44 941,36		20 117,08
471412	Excédent à réimputer - personnes morales				480,00				480,00		480,00
47141	Sous Total compte 47141				480,00				480,00		480,00
4714	Sous Total compte 4714				480,00				480,00		480,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4718	Autres recettes à régulariser			15 189,38	15 189,38			15 189,38	15 189,38		0,00
471	Sous Total compte 471			15 189,38	15 669,38			15 189,38	15 669,38		480,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		0,45						0,45		0,45
478	Sous Total compte 478		0,45						0,45		0,45
47	Sous Total compte 47		0,45	15 189,38	15 669,38			15 189,38	15 669,83		480,45
	Total classe 4	1 920,00	8 301,35	62 285,10	64 997,01			64 205,10	73 298,36	15 525,44	24 618,70
515	Compte au trésor	21 570,73		7 440,00	9 220,90			29 010,73	9 220,90	19 789,83	
51	Sous Total compte 51	21 570,73		7 440,00	9 220,90			29 010,73	9 220,90	19 789,83	
584	Encaissements chèques par lecture opt			3 360,00	3 120,00			3 360,00	3 120,00	240,00	
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			15 189,38	15 189,38			15 189,38	15 189,38		0,00
58	Sous Total compte 58			18 549,38	18 309,38			18 549,38	18 309,38	240,00	
	Total classe 5	21 570,73		25 989,38	27 530,28			47 560,11	27 530,28	20 029,83	
618	Divers					4 021,17		4 021,17		4 021,17	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61	Sous Total compte 61					4 021,17		4 021,17		4 021,17	
6215	Persel affecté par collectivité rattach					2 380,13		2 380,13		2 380,13	
621	Sous Total compte 621					2 380,13		2 380,13		2 380,13	
62	Sous Total compte 62					2 380,13		2 380,13		2 380,13	
672	Reverst excédent à collectivité rattach					15 189,38		15 189,38		15 189,38	
67	Sous Total compte 67					15 189,38		15 189,38		15 189,38	
	Total classe 6					21 590,68		21 590,68		21 590,68	
706	Prestations de services						17 337,87		17 337,87		17 337,87
70	Sous Total compte 70						17 337,87		17 337,87		17 337,87
	Total classe 7						17 337,87		17 337,87		17 337,87
	Total général	23 490,73	23 490,73	97 999,09	102 251,90	21 590,68	17 337,87	143 080,50	143 080,50	57 145,95	57 145,95

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 083090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP VAR

ETABLISSEMENT : LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Page des signatures

01112 - LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

FAGARD Juliette (1018750319-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFIP DU VAR, le 12/04/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de LABORATOIRE D INSPECTIONS-DEP pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

LEYDON Eric (1013462235-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

A VAR, le 13/04/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 13/06/2023 par l'organe délibérant.

MASSON JEAN LOUIS (jmasson27-xt), PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

A TOULON, le 28/04/2023



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

LBée 'aInc Ied ltu le l3j 3d

N° : A25

OBJET : IADI P2Û CIDTIOi MP2 NIADMOCOL2 EA20J IURTD- N2IPEOCOOPAFIUN' NEOON
3j 33I

FéICBée 'aInc Ied ltu le l3j 3dICaGIsaeca lte j` dj It IDhér c lr eéegG cGéIl hBGnae 'aInaIM, eGach
paéeUF, c IGMALLi CgPhBGnaesIncIO, eGaldnB éhsamaeséo

P, chl' aIn, GahcaIqc, hcmIaGléssa leslasléIl hBGnae 'aIaGléGchBil éhIM, eGachIDIn lahIRENMI CDgPham lahIb l' aU
l hBGnaesIncIO, eGaldnB éhsamaeséoIC, mxhInalImamxhIaGaela: ah l' aI46y

PhGaesG4 M. I2` lahYIAFRNE20CgIMma IMéhslea IAENCALgM. ILsB ` éeaIAECATDgM. IRhce, IAHOAEDg
MmaIb Bh e lqcaIRAOOCi gMmaICés` éolaIROA(LgM. IFéchaesRi CCN2gM. IDIn lahIRENMI CDg
M. IO' hIG, l` aIOç Û OOAgIMmaIOéh oleaIDNPAFFNCLgMmaIMée, eIJi E20ALgMmaIbaGaleé
- AENFFi gM. IpaéeUMéhsleI- TOL0ACi gMmaICés` éolaIpACN2gM. ID, m le lqcaIFAOCgM. IMéh'
FATEÛ FgIMmaIL, e léIFATbAEDgMmaIJ hée, , IGAIFN- EA0NCgMmaIb Bh e lqcaIFNCi (EgM.
P` lol l aIFNi CNFFgM. I- hB, hYIFi Nv gM. IC l', céGMAE2NFgMmaIp, GAIMALLgMmaIb éChla
Mi CDi CNgM. IO' hIG, l` aIMi ENCi gM. Ip, Gal` IMTFNgMmaIO' hIGleaIC00i FN22gMma
FYn la Ii C2NC0NC2NgIM. IOécna IP0ACN22gMma IMéhlaUFécha IPi COç i CgIM. IFcn, Ql'
Pi C2i CNgMmaIFéasléIXT0F00gM. IF, c IGENHC0NEgMmaIb éChlaIE0AFFACDgM. IJ hée' IG
Ei T' gMmaIaenhBaILAMA2gM. IO' hIGléelMmi C.

Ph` chésl, eG4 MmaIO' hIGleaIAEACNlt IM. ID, m le lqcaIFAOCgM. IE, xahsIRNCNb NC20lt IMmaIFéasléIXT0F00g
MmaIb Bh e lqcaIRNECAED0C0lt IM. IJ hée' IGEi T' gMmaIO' éeséoFALLi T2AC0Nlt IM. IDIn lah
RENMI CDgM. I- c kécmaIDNOAEDIt IM. I2` lahYIAFRNE20CgIMmaIJ hée, , IGAIDT Mi C2It IMma
MéhsleaIAENCALgM. IMI'` adRi CCTLlt IMmaIb éChlaIMi CDi CN.

N: 'cG4

AxGaesG4 M. IpaéeUF, c IGMALLi CgMmaICés` éolaIPNENZIFNEi T' .

FaIO, eGáldnBí éhsamaesédaGíel l adBt Ia: ém leahIdé99é lhaI' lsBaIaeI, xuasgleG hlsalt Id, hnhalncIy ch

b cIaI', naIr BeBédnaG', aa' sIQsBGsahhs, hléaGasle, sémmaesIG eIésl' aIF.dde3U g
b cIaI'héI l, hIncIPhBGnaesg

O, eGnBéesIóQICnaIéI', mm lGG, eI9leée' aGasIhaCG ch' aG' cméleaGncI3Iuc leI3j 3d
Al hGaeIéQ IhInBóxBhBg

DNOODNI4

Unfén, l sahIaI', ml saIénm le IGés9Inc Ixcnr asll hle' ll éogly, leslaeIéeea: agll, chlfa: ah' l' aI3j 33In, esIé
l hGaesésI, eIn, eealaaChBGoesCGe IQéesGII4

- nBí aeGáGs, séaaGII4eIy' eIèè7I677gdlach, Gg
- ha' assaGs, séaaGII4IleI7y3I7dèIôyôg6lach, Gg

U', ml saUaeInaIéIhal hIaInaChBGoesGéesEhachGIdfa: 'BnaesleasnaI' ô schalaGInaI294 741 463,79 euros.

Adopté à l'unanimité.

Lr eB4D In lahRENMi CD
Pham lahIb l' aU hBGnaesInc IO, eGáldnBí éhsamaeséo

EB' al sl, eIécI', esh' aaInaIcBr éolsB4e' Iuc leI3j 3dI
EBBhae' aIsa'` e lqcaI4j èdU3èdj j j eèU3j 3dj yedUm'ey7dôdURJ UeUeI

A' saI' ahs9IHa: B' cs, Iha
aaIey/j y/3j 3d

P, chlaaIPhBGnaesInc IO, eGáldnBí éhsamaeség
céIn Iha' shI' aIr BeBéaInaCGahQI' aGg
b Iir le laç AFDEOO

A' saImIcAeIor ealC hIaIGsaIle saeasInc IDB éhsamaesIncIb éhIaaI4ey/j y/3j 3d

**Présentation
synthétique
annexée
au compte
administratif
2022**

1. ELÉMENTS DE CONTEXTE :

1-1 Economiques :

Après la crise sanitaire, l'année 2022 s'est inscrite dans un contexte inflationniste avec les conséquences importantes induites par la guerre en Ukraine sur les prix de l'énergie et de l'alimentation,

En % Annonce Projet de loi de finances	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public par rapport au PIB	3,3 %	3 %	2,6 %	2,8 %	9,1 %	8,4 %	5 %
Taux de croissance du PIB	1,5%	2,2 %	1,7 %	1,7%	-7,9 %	6,3 %	4 %
Inflation	0,9 %	1 %	1,6 %	1,3 %	0,5 %	0,7 %	5,2 %

Evolution du taux de chômage	Taux varois 2017	Taux varois 2018	Taux varois 2019	Taux varois 2020	Taux varois 2021	Taux varois 2022
	10,7 %	10,1 %	8,9 %	8,2 %	8,5 %	7,6 %

*source INSEE au quatrième trimestre

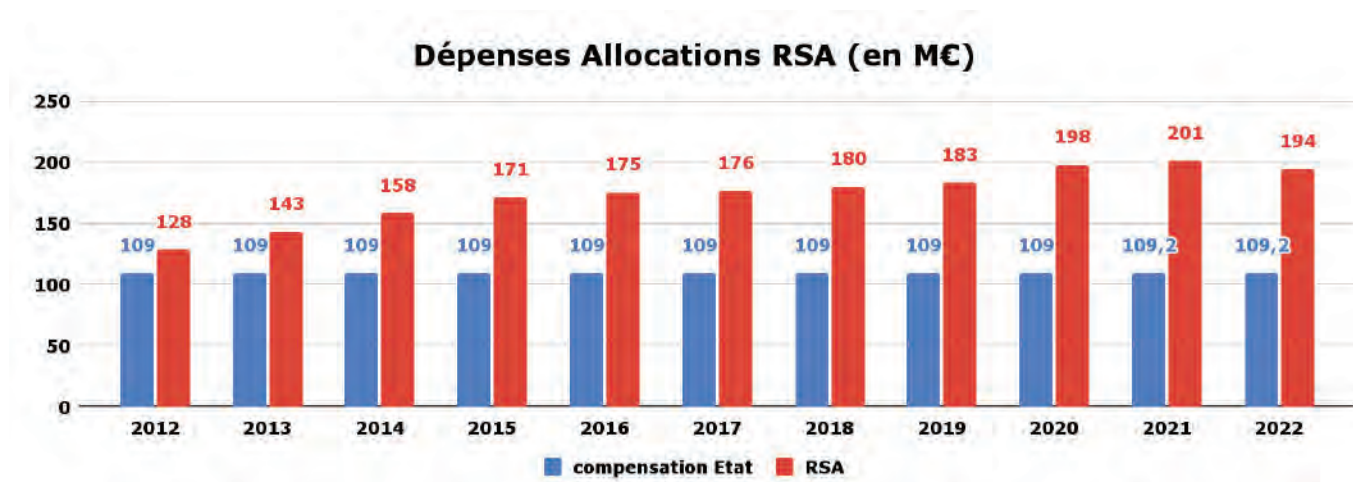
Population varoise :

Population varoise (INSEE)	
2022	1 093 822
2021	1 084 899
2020	1 073 201
2019	1 062 939
2018	1 038 212
2017	1 038 212
2016	1 028 583
2015	1 021 669

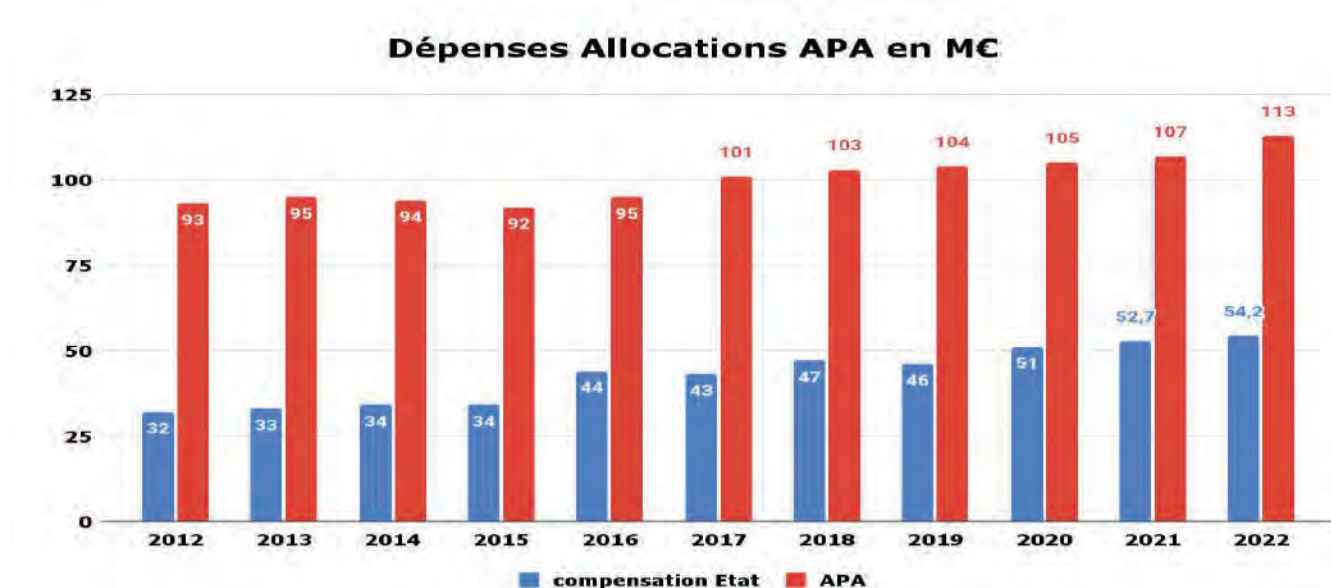
+ 7 % en 8 ans

1-2 Sociaux : Focus sur les allocations individuelles de solidarité :

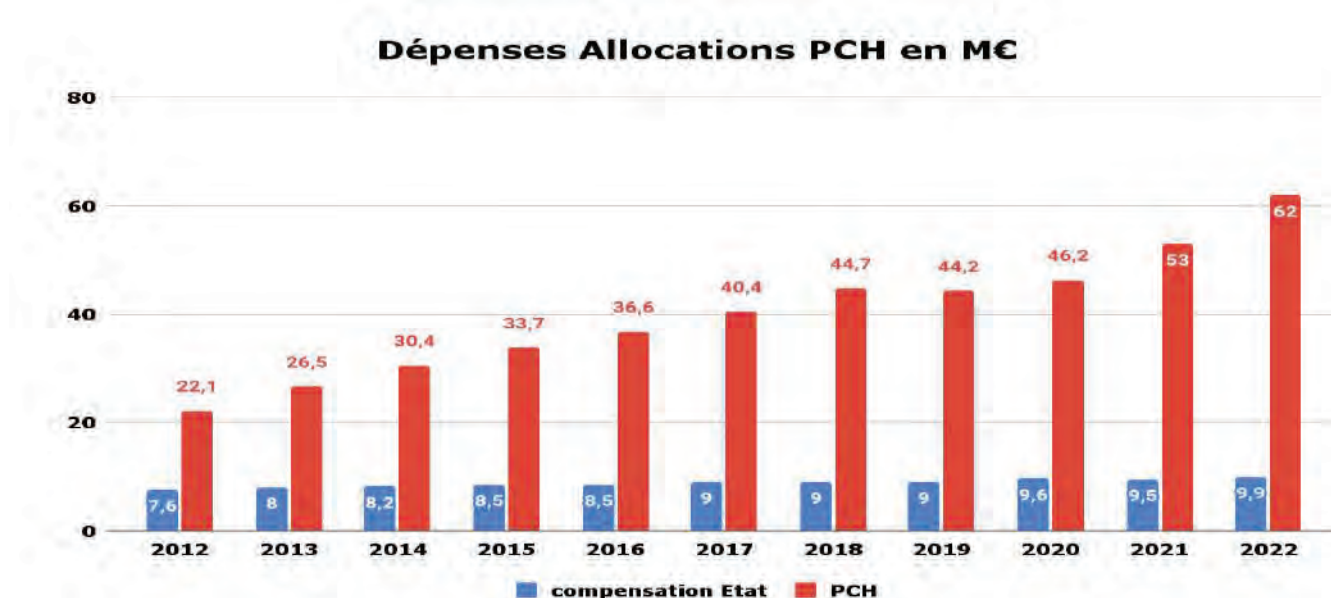
* Dépenses allocations RSA :



* Dépenses allocations APA :



* Dépenses allocations PCH :



2. SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT DU VAR

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
CA 2022 1273 M€	dépenses sociales AIS	CA 2022 1532 M€	fiscalité locale
	369,1 M€		831 M€
	prélèvement DMTO		<i>dont DMTO 616 M€</i>
	94,4 M€		recettes sociales
	frais de personnel		225 M€
	245 M€		dotation globale de fonctionnement
	SDIS 51 M€		75,6 M€
	Autofinancement / épargne brute		
	259 M€		

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
CA 2022 236,9 M€	dépenses d'équipement	CA 2022 50 M€	dotations et subventions
	141,4 M€		9,7 M€
	dont subventions		
	46,2 M€		
	remboursement de la dette		
	95,5 M€		

3. MONTANT DU BUDGET CONSOLIDÉ (ET DES BUDGETS ANNEXES) :

	Dépenses	Recettes	Reprise des résultats antérieurs	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Budget Principal					
Investissement	257 293 894,80 €	220 333 393,19 €	-38 678 669,22 €	-36 960 501,61 €	-75 639 170,83 €
Fonctionnement	1 394 594 082,43 €	1 542 405 576,05 €	222 569 141,00 €	147 811 493,62 €	370 380 634,62 €
TOTAL	1 651 887 977,23 €	1 762 738 969,24 €	183 890 471,78 €	110 850 992,01 €	294 741 463,79 €
Budgets annexes					
Centre Départemental de l'Enfance					
Investissement	281 269,30 €	1 050 250,51 €	2 802 850,50 €	768 981,21 €	3 571 831,71 €
Fonctionnement	22 722 659,96 €	22 480 925,16 €	582 848,94 €	-241 734,80 €	336 136,54 €
Laboratoire d'analyses et d'ingénierie					
Investissement	221 316,34 €	199 299,92 €	399 687,81 €	-22 016,42 €	377 671,39 €
Fonctionnement	3 361 882,71 €	3 613 749,94 €	617 615,76 €	251 867,23 €	869 482,99 €
Organisme d'inspection					
Fonctionnement	21 590,68 €	17 337,87 €	15 189,38 €	-4 252,81 €	10 936,57 €
TOTAL DES BA	26 608 718,99 €	27 361 563,40 €	4 418 192,39 €	752 844,41 €	5 166 059,20 €
Consolidation					
Investissement	257 796 480,44 €	221 582 943,62 €	-35 476 130,91 €	-36 213 536,82 €	-71 689 667,73 €
Fonctionnement	1 420 700 215,78 €	1 568 517 589,02 €	223 784 795,08 €	147 817 373,24 €	371 597 190,72 €
Total	1 678 496 696,22 €	1 790 100 532,64 €	188 308 664,17 €	111 603 836,42 €	299 907 522,99 €

4. NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE ET DE L'EPARGNE NETTE :

	Epargne brute	Epargne nette	Taux épargne brute
COMPTE ADMINISTRATIF 2022	259 M€	163,6 M€	17 %
COMPTE ADMINISTRATIF 2021	255 M€	195 M€	18 %
COMPTE ADMINISTRATIF 2020	171 M€	115 M€	14 %

5. STRUCTURE D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITÉ :

Selon la charte de bonne conduite, les emprunts sont classés de 1A (emprunt sans risque) à 6F (emprunt très risqué). Les emprunts conclus par le Département du Var sont classés :



6. CAPACITE DE DESENDETTEMENT :

Ce ratio mesure la capacité de rembourser la collectivité, si celle-ci y consacrait toute l'épargne : en considération de l'encours de dette au 31/12/2022 (449,3 M€) et de l'épargne brute 2022 (259 M€), la capacité de désendettement se situe à 1,7 ans.

7. PRINCIPAUX RATIOS UTILISÉS EN M57 :

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement / population : 1164 € par habitant

Ratio 2 = Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 400 € par habitant

Ratio 3 = Dépenses d'équipement / population : 129 € par habitant

Ratio 4 = En-cours de dette / population : 411 € par habitant

Ratio 5 = Dotation globale de fonctionnement / population : 69 € par habitant

Ratio 6 = Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 19,25 %

Ratio 7 = Marge d'autofinancement courant (dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement) : 89,32 %

Ratio 8 = Taux d'équipement (dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement) : 9,23 %

Ratio 9 = Taux d'endettement (en-cours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) : 29,33 %



LE DÉPARTEMENT

**COMPTES
CERTIFIÉS
CONFORMES**
2022

**PUBLICITÉ ANNUELLE DES COMPTES DES SOCIÉTÉS DANS
LESQUELLES LE DÉPARTEMENT DU VAR EST ACTIONNAIRE, DES
ORGANISMES GARANTIS ET DES STRUCTURES
SUBVENTIONNÉES.**

ENGAGEMENTS CONSTATÉS AU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Président du Conseil Départemental soussigné, certifie la conformité des présents comptes avec les documents présentés et certifiés, soit par les présidents d'organismes, soit par leurs Commissaires aux comptes, conformément à la réglementation.

Toulon, le 09/05/2023

**Pour le Président du conseil départemental du Var
et par délégation
La directrice des Finances**


Pascale FAFOURNOUX

TRANSMISSION DES BILANS CERTIFIÉS A M. LE PREFET ET M. LE PAYEUR DEPARTEMENTAL
Article I 2313-1-1 du CGCT

NATURE DE L'ENGAGEMENT : Détention d'une part de capital au 31/12/2022

RAISON SOCIALE DE L'ORGANISME	DATE DE LA DÉCISION	NATURE JURIDIQUE DE L'ORGANISME	MONTANT DU DERNIER ENGAGEMENT CONNU (EN EUROS)*	OBSERVATIONS
E2S LA SIAGNOLE	1993	SEM	78 000	Comptes 2021 non produits par la structure malgré nos relances
ID 83 – INGENIERIE DEPARTEMENTALE	2011	SPL	78 800	Derniers comptes reçus 2021
SAFER	1982	SAFER	114 534	Derniers comptes reçus 2021
LOGIS FAMILIAL VARIOIS	1965	SA d'HLM	170 625	Derniers comptes reçus 2021
BGO FIRST	1987	SEM	208 093	Derniers comptes reçus 2021
SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE	1957	SEM	686 301	Derniers comptes reçus 2021
VAR AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT	1985	SEM	1 740 000	Derniers comptes reçus 2021



LE DÉPARTEMENT

INGENIERIE DEPARTEMENTALE 83

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 09/06/2022

Tiers : 179663

SIRET : 537594202

en Euros

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

	Net 2020	Net 2021	AMT / PRO	Brut
ACTIF	1 427 280	1 542 407	93 401	1 635 808
Actif immobilisé	492 058	468 104	93 401	561 505
Actif circulant	935 222	1 074 303	0	1 074 303
Stocks et en-cours	157 586	312 687	0	312 687
Créances clients	56 542	21 308	0	21 308
Autres créances	61 145	109 567	0	109 567
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	649 179	629 961	0	629 961
Comptes transitoires & régularisations	10 770	780	780	780

PASSIF

Capitaux propres	918 599	1 012 369	0	1 012 369
Autres fonds propres	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0
Dettes	482 720	455 781	455 781	455 781
Comptes transitoires & régularisations	25 961	74 257	74 257	74 257
Net 2020	1 427 280	1 542 407		

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	764 694	881 529
dont subvention de la collectivité	0	0
dont subvention FSE avancée	0	0
Charges d'exploitation	-605 435	-751 675
Résultat d'exploitation	159 259	129 854
Résultat financier	8 005	-1 528
Résultat exceptionnel	0	0
Participation des salariés	0	0
Impôts bénéfices & assimilés	-47 415	-34 556
Résultat de l'exercice	119 849	93 770

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Participation dans le capital

- Participation supérieure à 33% du capital

**LE DÉPARTEMENT****SAFER**

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par Le commissaire aux comptes le 25/05/2022
en Euros

Tiers : 2199
SIRET : 70735011200017

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	47 574 336	3 553 875	44 020 461	31 961 008
Actif immobilisé	5 119 325	2 624 123	2 495 202	2 388 679
Actif circulant	42 455 011	929 752	41 525 259	29 572 329
Stocks et en-cours	33 992 790	927 063	33 065 727	25 773 571
Créances clients	5 419 474	2 689	5 416 785	2 099 836
Autres créances	2 101 441	0	2 101 441	1 445 054
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	891 792		891 792	165 977
Comptes transitoires & régularisations	49 514		49 514	87 891
PASSIF	44 020 461		44 020 461	31 961 008
Capitaux propres	15 994 790		15 994 790	14 445 832
Autres fonds propres	0		0	0
Provisions pour risques et charges	636 616		636 616	737 796
Dettes	27 088 555		27 088 555	16 777 380
Comptes transitoires & régularisations	300 500		300 500	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	45 163 645		45 163 645	35 482 226
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-42 871 352		-42 871 352	-33 588 403
Résultat d'exploitation	2 292 293		2 292 293	1 893 823
Résultat financier	-169 417		-169 417	-181 559
Résultat exceptionnel	203 315		203 315	18 088
Participation des salariés	-182 785		-182 785	-94 665
Impôts bénéfiques & assimilés	-594 451		-594 451	-533 083
Résultat de l'exercice	1 548 955		1 548 955	1 102 604

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Participation dans le capital



LE DÉPARTEMENT

LOGIS FAMILIAL VAROIS (SA HLM)

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 30/09/2022

Tiers : 14642

SIRET : 61950079600021

	en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF		804 474 965	174 154 144	630 320 821	592 609 803
Actif immobilisé		749 800 361	171 508 638	578 291 723	545 418 371
Actif circulant		54 674 604	2 645 506	52 029 098	47 191 432
Stocks et en-cours		2 188 948	0	2 188 948	2 296 136
Créances clients		8 095 450	2 645 506	5 449 944	5 321 524
Autres créances		19 961 184	0	19 961 184	19 372 263
VMP		0	0	0	0
Disponibilités		24 360 021		24 360 021	20 180 767
Comptes transitoires & régularisations		69 001		69 001	20 742
PASSIF		630 320 821		630 320 821	592 609 803
Capitaux propres		92 403 987		92 403 987	86 039 352
Autres fonds propres		82 926 661		82 926 661	83 383 143
Provisions pour risques et charges		781 030		781 030	1 053 026
Dettes		453 574 643		453 574 643	421 452 782
Comptes transitoires & régularisations		634 500		634 500	681 500
COMPTE DE RESULTAT					
Produits d'exploitation		47 381 502		47 381 502	45 439 267
dont subvention de la collectivité		0		0	0
dont subvention FSE avancée		0		0	0
Charges d'exploitation		-40 101 119		-40 101 119	-37 250 729
Résultat d'exploitation		7 280 383		7 280 383	8 188 538
Résultat financier		-4 167 110		-4 167 110	-4 517 073
Résultat exceptionnel		3 270 862		3 270 862	2 380 947
Participation des salariés		0		0	0
Impôts bénéfiques & assimilés		0		0	0
Résultat de l'exercice		6 384 135		6 384 135	6 052 412

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Participation dans le capital

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

BGO FIRST

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/05/2022
en Euros

Tiers : 58190
SIRET : 34943303700018

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	12 464 129	8 008 767	4 455 362	4 629 654
Actif immobilisé	11 954 503	8 008 767	3 945 736	4 115 449
Actif circulant	509 626	0	509 626	514 205
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances clients	0	0	0	70 707
Autres créances	7 142	0	7 142	6 555
VMP	351 582	0	351 582	350 980
Disponibilités	150 902	0	150 902	85 963
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
PASSIF			4 455 362	4 629 654
Capitaux propres			532 833	526 720
Autres fonds propres			3 890 386	4 049 816
Provisions pour risques et charges			0	0
Dettes			32 143	53 118
Comptes transitoires & régularisations			0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation			242 896	240 030
dont subvention de la collectivité			0	0
dont subvention FSE avancée			0	0
Charges d'exploitation			-394 607	-377 201
Résultat d'exploitation			-151 711	-137 171
Résultat financier			601	276
Résultat exceptionnel			159 429	159 430
Participation des salariés			0	0
Impôts bénéfiques & assimilés			-2 205	-6 310
Résultat de l'exercice			6 114	16 225

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Participation dans le capital
- Participation supérieure à 33% du capital



LE DÉPARTEMENT

SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 03/06/2022

Tiers : 8666
SIRET : 057813131

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 524 161 229	14 589 221	1 509 572 008	1 471 617 542
Actif immobilisé	1 344 907 629	13 547 866	1 331 359 763	1 305 100 727
Actif circulant	179 253 600	1 041 355	178 212 245	166 516 815
Stocks et en-cours	6 953 787	2 638	6 951 149	6 623 824
Créances clients	21 297 525	478 786	20 818 739	18 750 734
Autres créances	21 424 612	277 000	21 147 612	16 956 234
VMP	121 408 266	282 931	121 125 335	107 028 065
Disponibilités	7 911 651		7 911 651	16 801 053
Comptes transitoires & régularisations	257 759		257 759	356 905
PASSIF	1 509 572 008		1 509 572 008	1 471 617 542
Capitaux propres	25 115 016		25 115 016	22 272 906
Autres fonds propres	1 239 938 803		1 239 938 803	1 208 329 099
Provisions pour risques et charges	97 604 461		97 604 461	95 218 913
Dettes	144 337 076		144 337 076	144 206 199
Comptes transitoires & régularisations	2 576 652		2 576 652	1 590 425
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	150 826 106		150 826 106	145 813 794
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-126 581 290		-126 581 290	-124 954 054
Résultat d'exploitation	24 244 816		24 244 816	20 859 740
Résultat financier	-19 842 350		-19 842 350	-13 307 192
Résultat exceptionnel	-935 367		-935 367	-1 785 104
Participation des salariés	-147 300		-147 300	-461 300
Impôts bénéfices & assimilés	-482 466		-482 466	-1 053 945
Résultat de l'exercice	2 637 333		2 637 333	4 252 199

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Participation dans le capital

VAD - VAR AMENAGEMENT DEVELOPEMENT (S.E.M.)



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 29/06/2022

Tiers : 55785

SIRET : 32915276300028

	en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF		85 625 708	1 452 168	84 173 540	64 671 819
Actif immobilisé		10 346 291	1 153 133	9 193 158	2 653 133
Actif circulant		75 279 417	299 035	74 980 382	62 018 686
Stocks et en-cours		39 219 430	0	39 219 430	30 857 902
Créances clients		5 920 220	299 035	5 621 185	6 373 064
Autres créances		2 326 241	0	2 326 241	1 544 687
VMP		0	0	0	0
Disponibilités		27 800 332	0	27 800 332	23 227 303
Comptes transitoires & régularisations		13 194	0	13 194	15 730
PASSIF		84 173 540		84 173 540	64 671 819
Capitaux propres		7 248 825		7 248 825	6 933 476
Autres fonds propres		0		0	0
Provisions pour risques et charges		0		0	16 860
Dettes		52 381 460		52 381 460	45 474 768
Comptes transitoires & régularisations		24 543 255		24 543 255	12 246 715
COMPTE DE RESULTAT					
Produits d'exploitation				23 108 694	21 620 336
dont subvention de la collectivité				0	0
dont subvention FSE avancée				0	0
Charges d'exploitation				-22 715 884	-21 523 137
Résultat d'exploitation				392 810	97 199
Résultat financier				62 036	56 681
Résultat exceptionnel				4 327	54 701
Participation des salariés				-144 765	-65 133
Impôts bénéfiques & assimilés				0	0
Résultat de l'exercice				315 349	155 207

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Participation dans le capital

TRANSMISSION DES BILANS CERTIFIES A M. LE PREFET ET M. LE PAYEUR DEPARTEMENTAL
Article l 2313-1-1 du CGCT

NATURE DE L'ENGAGEMENT : Subventions supérieures à 23 000 €

RAISON SOCIALE DE L'ORGANISME	DATE DE LA DECISION	NATURE JURIDIQUE DE L'ORGANISME (*)	MONTANT DE L'ENGAGEMENT VERSE EN 2022 (EN EUROS)	OBSERVATIONS
ASSOCIATION BAYAMO	2022	Association	24 000	Structure rentrant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION DU COLLEGE ASSOMPTION MEDITERRANEE DE COGOLIN	2022	Association	24 426	Structure rentrant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION VELO SPORT HYEROIS	2022	Association	25 000	Structure rentrant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION LE JOUR D'APRES	2022	Association	25 000	Derniers comptes reçus 2021 -- Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION CLUB ATHLETIQUE RAPHAELOIS FREJUSIEN	2022	Association	25 000	Derniers comptes reçus 2021 -- Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION CINEMA LE ROYAL	2022	Association	25 000	Derniers comptes reçus 2021 -- Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION CELLO FAN	2022	Association	25 000	Derniers comptes reçus 2021 -- Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION ATTENTION FRAGILE	2022	Association	25 000	Derniers comptes reçus 2021 -- Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION HYERES HORTIPOLE	2022	Association	26 000	Derniers comptes reçus 2021 -- Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION RESINE - RESEAU SOLIDAIRE D'INITIATIVES NUMERIQUES	2022	Association	27 000	Derniers comptes reçus 2021 -- Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION NOUVEL HORIZON	2022	Association	27 720	Derniers comptes reçus 2021 -- Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION CRIGE PACA - Centre Régional de l'Information Géographique de Provence-Alpes-Côte d'Azur	2022	Association	29 180	Derniers comptes reçus 2021 -- Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE	2022	Association	30 000	Derniers comptes reçus 2021 -- Publiable au regard du mandaté 2021

ASSOCIATION INITIATIVE SOLIDAIRES AZURENNES ISA UDV	2022	Association	30 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION COMMISSION DU FILM DU VAR SOUTH OF FRANCE FILM COMMISSION	2022	Association	30 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION L'AVIE - LE PETIT PRINCE	2022	Association	30 400	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU COEUR DU VAR	2022	Association	30 588	Structure reentrant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
MISSION LOCALE GOLFE ST TROPEZ ET PAYS DES MAURES	2022	Association	31 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
MISSION LOCALE DU COUDON AU GAPEAU	2022	Association	31 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
MISSION LOCALE CORAIL	2022	Association	31 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORETS ET RESERVES COMMUNALES DE SECURITE CIVILE DU VAR	2022	Association	31 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ZOE ENGAGEMENT SOLIDAIRE AUX FAMILLES	2022	Association	31 000	Structure reentrant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL SAINT RAPHAEL	2022	Association	31 500	Structure liquidée au 22/07/2022 - comptes non reçus
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'AGACHON	2022	Association	34 500	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
KUBLAI KHAN INVESTIGATION	2022	Association	34 529	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS DU VAR / AAVIV	2022	Association	35 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION AERIA	2022	Association	35 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION JAZZ A PORQUEROLLES	2022	Association	35 800	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION LA COURTOISE RESSOURCERIE	2022	Association	36 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA PASSERELLE DU VAL D'ISSOLE	2022	Association	36 500	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021

ASSOCIATION MAISON REGIONALE DE L'EAU	2022	Association	39 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION OLBIA VAR APPARTEMENTS	2022	Association	39 260	Structure retenant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - ADESS	2022	Association	39 400	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION VIVRE EN FAMILLE	2022	Association	40 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION VERDON OXYGENE	2022	Association	40 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION THEATRE MEDITERRANEE	2022	Association	40 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION PROMO SOINS	2022	Association	40 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION ALADIN	2022	Association	40 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
AMERICAN BOXING CLUB BRIGNOLAIS	2022	Association	40 000	Structure retenant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION VARSEF SERVICE EMPLOIS FAMILIAUX	2022	Association	41 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION HYERES TOULON VAR BASKET - HTVB	2022	Association	41 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION MOUVEMENT MEDIATION	2022	Association	42 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION CRECHE PARENTALE L'ILE AUX ENFANTS	2022	Association	42 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION ENVIE VAR	2022	Association	42 600	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION XV DU COUDON	2022	Association	45 000	Structure retenant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION SPORTING CLUB DE TOULON	2022	Association	45 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION HYERES FOOTBALL CLUB	2022	Association	45 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021

ASSOCIATION ETOILE FOOTBALL CLUB FREJUS ST RAPHAEL	2022	Association	45 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION ASL SUBERATE VAROISE	2022	Association	45 133	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS PACA	2022	Association	45 500	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
FONDATION LA NAVARRE	2022	Association	45 580	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
MISSION LOCALE EST VAR	2022	Association	47 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
MISSION LOCALE ACTIONS JEUNES - MIAJ	2022	Association	47 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION VAR AZUR LINGE	2022	Association	48 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION MUNIPIQUE FORMATION MULTIMEDIA	2022	Association	48 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION SOLINUM	2022	Association	48 000	Structure rentrant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION ARCHAOS	2022	Association	48 100	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE TRANSITION	2022	Association	48 500	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION FAMILIALE EXTERNAT ST JOSEPH	2022	Association	49 513	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DU VAR	2022	Association	50 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION TOULON ELITE FUTSAL	2022	Association	50 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION Avenir COMPETENCES TRAVAIL INSERTION FORMATION - ACTIF	2022	Association	50 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
SAOS SAINT-RAPHAEL VAR HANDBALL	2022	SAOS	50 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
RUGBY CLUB TOULONNAIS	2022	SASP	50 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	2022	Association	50 600	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL MAISON DES INITIATIVES SOCIALES	2022	Association	52 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION LOGE TOIT	2022	Association	52 850	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION LOGIVAR SAINT LOUIS	2022	Association	53 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL MARTIN BIDOURE	2022	Association	55 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION LE PORT DES CREATEURS	2022	Association	55 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
UNION SPORTIVE SEYNOISE	2022	Association	58 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION CORAIL	2022	Association	59 850	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION POLE TOURISTIQUE ESTEREL COTE D'AZUR	2022	Association	60 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLISME ADDICTOLOGIE - ANPAA 83	2022	Association	60 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION FOIRE EXPOSITION des VINS DU VAR - FOIRE DE BRIGNOLES	2022	Association	60 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION BANQUE ALIMENTAIRE DU VAR	2022	Association	60 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION AMITIES CITE UDV	2022	Association	60 195	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL NELSON MANDELA	2022	Association	60 400	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU VAR - UDAF	2022	Association	60 900	Structure reentrant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
MISSION LOCALE OUEST HAUT VAR (GIP)	2022	Association	62 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
MISSION LOCALE JEUNES TOULONNAIS	2022	Association	62 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021

MISSION LOCALE DRACENIE COEUR DU VAR	2022	Association	62 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
OGEC NOTRE DAME LYCEE NOTRE DAME	2022	Association	62 120	Structure reentrant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION AEP BON ACCUEIL	2022	Association	65 433	Structure reentrant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION CENTRE ARCHEOLOGIQUE DU VAR	2022	Association	65 598	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION VIVRE ENSEMBLE EN PROVENCE	2022	Association	68 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION FESTIVAL DE MUSIQUE DE TOULON ET SA REGION	2022	Association	70 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION FRATELLI UDV	2022	Association	70 500	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION FAIRE ROUTE AVEC TOI - FRAT	2022	Association	75 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION DE SERVICES POUR L'INCLUSION ASPT	2022	Association	80 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION ITINOVA	2022	Association	85 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION ASTREDHOR (ex SCRADH)	2022	Association	85 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION CEDIS - CENTRE DEPARTEMENTAL POUR L'INSERTION SOCIALE	2022	Association	85 540	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION COMPAGNONS BATISSEURS PROVENCE	2022	Association	91 719	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION TOULON METROPOLE VAR HANDBALL	2022	Association	100 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION POUR LE FESTIVAL DE RAMATUELLE	2022	Association	100 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION DES MAIRES DU VAR	2022	Association	100 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION ADEPAPE DU VAR	2022	Association	101 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021

ASSOCIATION SAINT RAPHAEL VAR HAND BALL - SRVHB	2022	Association	105 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION AMIS DU MUSEE TROUPES DE MARINE	2022	Association	110 000	Structure retenant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE AUDAT	2022	Association	110 000	Structure retenant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION MAISON DES ADOLESCENTS DU VAR	2022	Association	117 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER - SNSM	2022	Association	117 730	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION DU DOMAINE DU RAYOL - ADORA	2022	Association	120 240	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION PLEIN SOLEIL	2022	Association	124 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT RAPHAEL DE VOLLEY BALL	2022	Association	130 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION RUGBY CLUB TOULONNAIS	2022	Association	135 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION RUGBY CLUB HYERES CARQUETRAINNE LA CRAU	2022	Association	135 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ADO ET ADULTES EN DIFFICULTES du VAR - ADSEAAV	2022	Association	137 850	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION OGEF FENELON	2022	Association	138 362	Structure retenant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION INSTITUT SUPERIEUR ELECTRONIQUE NUMERIQUE TOULON - YNCREA	2022	Association	142 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION CLARISSE ENVIRONNEMENT	2022	Association	154 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION COMMUNES FORESTIERES DU VAR - AGCE	2022	Association	154 680	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION LOGIVAR EST UDV	2022	Association	169 100	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION SAUVEGARDE DES FORETS VAROISES - ASDFV	2022	Association	171 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021

ASSOCIATION VAROISE POUR LE RESPECT DE L'ENFANT - AVRE	2022	Association	175 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION PARIS 2024 COJOP	2022	Association	180 000	Structure retenant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION MAISON D'ACCUEIL MULTIS INTERGENERATIONNELLE - MAMI	2022	Association	180 442	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION LE POLE (ex PIJ POLE JEUNE PUBLIC)	2022	Association	182 500	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
UNION DIACONALE DU VAR - UDV	2022	Association	189 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE SPORTIF DU VAR	2022	Association	200 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION TREMPLIN BRIGADES NATURE	2022	Association	204 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION VAROISE POUR L'ENVIRONNEMENT, LA GESTION et L'AMENAGEMENT - VEGA	2022	Association	210 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION AIVS - AGENCE IMMOBILIERE À VOCATION SOCIALE LE TOIT	2022	Association	215 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION THEATRES EN DRACENIE	2022	Association	220 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION LES AMIS DE JERICHO	2022	Association	226 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION AXIS	2022	Association	226 019	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION API - ACCOMPAGNEMENT PROMOTION INSERTION PROVENCE	2022	Association	228 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ADAPEI	2022	Association	240 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
LES CENTRES SOCIAUX DE TOULON	2022	Association	242 600	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION IFAPE - INITIATION FORMATION ET APPUI PEDAGOGIQUE A L'EMPLOI	2022	Association	313 324	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION TOULON VAR TECHNOLOGIES	2022	Association	335 030	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021

AGENCE DEPARTEMENTALE d'INFORMATION LOGEMENT - ADIL	2022	Association	340 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION DE FORMATION POUR LA COOPERATION ET LA PROMOTION PROFESSIONNELLE MEDITERRANEENNE - ACPM	2022	Association	391 118	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION TANDEM	2022	Association	432 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL	2022	Association	452 268	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION GARRIGUES	2022	Association	460 220	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION VILLA NOAILLES - FESTIVAL DE LA MODE HYERES - FIAMH	2022	Association	474 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION CENTRE NATIONAL CREATION DIFFUSION CULTURELLE - CHATEAUVALLON	2022	Association	516 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION FACE VAR	2022	Association	517 335	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION EN CHEMIN	2022	Association	574 531	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION VAROISE D'ACCUEIL FAMILIAL AVAF	2022	Association	614 050	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION THEATRE LIBERTE	2022	Association	640 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION AVIE CAP EMPLOI	2022	Association	648 862	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION CIDFF DU VAR - Centre national d'Information des Droits Des Femmes et de la Famille	2022	Association	666 095	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION SOLIHA VAR	2022	Association	964 498	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION ARIANE MEDITERRANEE	2022	Association	1 019 495	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOVAR - ASSOCIATION SOCIALE DES PERSONNELLS DU DEPARTEMENT DU VAR	2022	Association	1 061 345	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - MDE TPM	2022	Association	1 110 358	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021

ASSOCIATION DE PREVENTION ET D'AIDE A L'INSERTION - APEA	2022	Association	1 229 805	Derniers comptes reçus 2021 - Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION LIGUE VAROISE DE PREVENTION - LVP	2022	Association	1 811 270	Derniers comptes reçus 2021 - Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE - CLUB DES JEUNES	2022	Association	1 880 724	Derniers comptes reçus 2021 - Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - ADT	2022	Association	2 607 000	Derniers comptes reçus 2021 - Publiable au regard du mandaté 2021



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION LE JOUR D'APRES

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Président le 21/04/2022
en Euros

Tiers : 228841

SIRET : 88810787700019

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	19 546	0	19 546	373
Actif immobilisé	0	0	0	0
Actif circulant	19 546	0	19 546	373
Stocks et créances	3 045	0	3 045	0
VMP et Disponibilités	16 501	0	16 501	373
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0

PASSIF

Fonds associatifs	19 546		19 546	373
dont report à nouveau	5 894		5 894	373
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	13 652		13 652	0
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	58 485		58 485	500
dont subvention de la collectivité	25 000	43%	25 000	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-52 964		-52 964	-127
dont masse salariale chargée	0		0	0
Résultat d'exploitation	5 521		5 521	373
Résultat financier	0		0	0
Résultat exceptionnel	0		0	0
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéficiaires & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	5 521		5 521	373

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (25 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

CLUB ATHLETIQUE RAPHAELOIS FREJUSIEN

Exercice clos le 30/06/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 29/10/2021

Tiers : 86474

SIRET : 42118659400014

en Euros

Brut

AMT / PRO

Net 2021

Net 2020

ACTIF

Actif immobilisé
 Actif circulant
 Stocks et créances
 VMP et Disponibilités
 Comptes transitoires & régularisations

	252 309	128 331	123 978	102 934
	162 567	117 885	44 682	37 100
	89 742	10 446	79 296	65 834
	42 520	10 446	32 074	57 614
	46 424	0	46 424	712
	798	798	798	7 508

PASSIF

Fonds associatifs
 dont report à nouveau
 dont provisions réglementées
 Autres fonds associatifs
 dont subventions d'investissement
 Provisions pour risques et charges
 Fonds dédiés
 Dettes
 dont emprunts
 dont CBC
 Comptes transitoires & régularisations

	123 978			102 934
	69 939			1 425
	1 425			586
	0			0
	0			0
	0			0
	0			0
	0			0
	46 477			93 967
	20 209			26 752
	0			0
	7 562			7 542

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation
 dont subvention de la collectivité
 dont subvention FSE avancée
 Charges d'exploitation
 dont masse salariale chargée
 Résultat d'exploitation
 Résultat financier
 Résultat exceptionnel
 Autres
 dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés
 Résultat de l'exercice

	483 400	536 448
	25 000	25 000
	0	5%
	-415 379	-515 871
	-127 419	-174 614
	68 021	20 577
	-605	-662
	1 098	-19 076
	0	0
	0	0
	68 514	839

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (25 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION CINEMA LE ROYAL

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par la Présidente le 01/10/2022
en Euros

Tiers : 54048
SIRET : 40360120600010

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 745 878	1 185 559	560 319	488 999
Actif immobilisé	1 312 660	1 185 559	127 101	154 938
Actif circulant	433 218	0	433 218	334 061
Stocks et créances	14 306	0	14 306	46 927
VMP et Disponibilités	415 884	0	415 884	285 312
Comptes transitoires & régularisations	3 028	0	3 028	1 822
PASSIF	560 319		560 319	488 999
Fonds associatifs	278 424		278 424	199 284
dont report à nouveau	199 284	0	199 284	96 318
dont provisions réglementées	0	0	0	0
Autres fonds associatifs	61 661		61 661	84 214
dont subventions d'investissement	61 661	0	61 661	84 214
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	74 475		74 475	50 304
dont emprunts	0	0	0	0
dont CBC	0	0	0	0
Comptes transitoires & régularisations	145 759		145 759	155 197
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	467 276		467 276	476 821
dont subvention de la collectivité	25 000	5%	25 000	25 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-410 192		-410 192	-399 187
dont masse salariale chargée	-170 621		-170 621	-167 947
Résultat d'exploitation	57 084		57 084	77 634
Résultat financier	0		0	1 451
Résultat exceptionnel	22 553		22 553	23 881
Autres	-497		-497	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	79 140		79 140	102 966

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (25 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION CELLO FAN

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par la Présidente le 10/02/2022

Tiers : 96740

SIRET : 42042864100021

en Euros

Brut AMT / PRO Net 2021 Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	27 077	1 215	25 862	32 545
Actif immobilisé	3 508	1 215	2 293	309
Actif circulant	23 569	0	23 569	32 236
Stocks et créances	15 400	0	15 400	6 683
VMP et Disponibilités	7 971	0	7 971	25 439
Comptes transitoires & régularisations	198		198	114
PASSIF	25 862		25 862	32 545
Fonds associatifs	11 298		11 298	15 000
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	3 338
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	3 338
Dettes	14 564		14 564	7 207
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	7 000
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	210 970		210 970	129 829
dont subvention de la collectivité	25 000	12%	25 000	20 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-216 571		-216 571	-129 829
dont masse salariale chargée	-114 564		-114 564	-72 298
Résultat d'exploitation	-5 601		-5 601	0
Résultat financier	0		0	0
Résultat exceptionnel	1 899		1 899	0
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-3 702		-3 702	0

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (25 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION ATTENTION FRAGILE



Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par Le Président le 01/07/2022

Tiers : 178521
SIRET : 42330720600064

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	645 443	381 163	264 280	209 092
Actif immobilisé	404 122	381 163	22 959	33 212
Actif circulant	241 321	0	241 321	175 880
Stocks et créances	24 085	0	24 085	62 822
VMP et Disponibilités	217 161	0	217 161	112 812
Comptes transitoires & régularisations	75		75	246
PASSIF	264 280		264 280	209 092
Fonds associatifs	185 468		185 468	138 596
dont report à nouveau	138 596		138 596	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	48 752		48 752	8 388
dont subventions d'investissement	6 752		6 752	8 388
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	42 000		42 000	0
Dettes	18 060		18 060	30 239
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	12 000		12 000	31 869
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	339 048		339 048	288 827
dont subvention de la collectivité	25 000	7%	25 000	25 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-293 812		-293 812	-254 734
dont masse salariale chargée	-154 360		-154 360	-141 520
Résultat d'exploitation	45 236		45 236	34 093
Résultat financier	0		0	0
Résultat exceptionnel	1 636		1 636	3 716
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	46 872		46 872	37 809

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (25 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION HYERES HORTIPOLE

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Président le 23/06/2022

Tiers : 77066
SIRET : 41839548900010

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

Net 2021

AMT / PRO

Brut

Net 2021

AMT / PRO

Brut

Net 2021

	Net 2020	Net 2021	AMT / PRO	Brut	AMT / PRO	Brut	Net 2021	Net 2020
ACTIF								
Actif immobilisé	263 061	301 558	7 614	309 172	7 614	309 172	263 061	
Actif circulant	1 186	462	7 614	8 076	7 614	8 076	1 186	
Stocks et créances	261 875	301 096	0	301 096	0	301 096	261 875	
VMP et Disponibilités	66 562	36 047	0	36 047	0	36 047	66 562	
Comptes transitoires & régularisations	195 313	263 765	0	263 765	0	263 765	195 313	
	0	1 284		1 284		1 284	0	

PASSIF								
Fonds associatifs	263 061	301 558		301 172		301 172	263 061	
dont report à nouveau	189 054	192 252		192 252		192 252	189 054	
dont provisions réglementées	0	0		0		0	0	
Autres fonds associatifs	0	0		0		0	0	
dont subventions d'investissement	0	0		0		0	0	
Provisions pour risques et charges	0	0		0		0	0	
Fonds dédiés	0	0		0		0	0	
Dettes	74 007	109 306		109 306		109 306	74 007	
dont emprunts	0	0		0		0	0	
dont CBC	0	0		0		0	0	
Comptes transitoires & régularisations	0	0		0		0	0	

COMPTE DE RESULTAT								
Produits d'exploitation	206 184	187 931		187 931		187 931	206 184	
dont subvention de la collectivité	26 000	26 000	14%	26 000	14%	26 000	26 000	13%
dont subvention FSE avancée	0	0		0		0	0	
Charges d'exploitation	-201 088	-187 296		-187 296		-187 296	-201 088	
dont masse salariale chargée	-134 520	-69 164		-69 164		-69 164	-134 520	
Résultat d'exploitation	5 096	635		635		635	5 096	
Résultat financier	1 441	1 684		1 684		1 684	1 441	
Résultat exceptionnel	258	878		878		878	258	
Autres	0	0		0		0	0	
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0	0		0		0	0	
Résultat de l'exercice	6 795	3 197		3 197		3 197	6 795	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (26 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION RESINE Réseau Solidaire d'Initiatives Numériques

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 28/06/2022

Tiers : 164715

SIRET : 51456255200034

Net 2020

AMT / PRO

Brut

Net 2021

en Euros

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	527 566	128 400	399 166	242 521
Actif Immobilisé	191 350	128 400	62 950	24 472
Actif circulant	336 216	0	336 216	218 049
Stocks et créances	206 696	0	206 696	108 454
VMP et Disponibilités	129 520	0	129 520	106 239
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	3 356

PASSIF	399 166			242 521
Fonds associatifs	68 117			62 660
dont report à nouveau	0			0
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	125 363			59 228
dont subventions d'investissement	114 787			46 271
Provisions pour risques et charges	0			0
Fonds dédiés	10 576			12 957
Dettes	127 688			97 583
dont emprunts	20 050			20 000
dont CBC	0			0
Comptes transitoires & régularisations	77 998			23 050

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	812 277			500 895
dont subvention de la collectivité	27 000	3%		25 000
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-822 710			-480 270
dont masse salariale chargée	-655 419			-366 010
Résultat d'exploitation	-10 433			20 625
Résultat financier	-165			-7
Résultat exceptionnel	16 055			9 237
Autres	0			0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	5 457			29 855

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (27 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

NOUVEL HORIZON LA SEYNE

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 13/06/2022

Tiers : 66983

SIRET : 41374565400041

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 506 867	311 910	1 194 957	825 643
Actif immobilisé	509 275	311 910	197 365	214 434
Actif circulant	997 592	0	997 592	611 209
Stocks et créances	826 043	0	826 043	277 951
VMP et Disponibilités	164 515	0	164 515	322 721
Comptes transitoires & régularisations	7 034	0	7 034	10 537
PASSIF	1 194 957		1 194 957	825 643
Fonds associatifs	267 688		267 688	268 037
dont report à nouveau	268 037		0	272 641
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	172 128		172 128	322 065
dont subventions d'investissement	105 542		105 542	113 844
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	66 586		66 586	208 221
Dettes	755 141		755 141	234 913
dont emprunts	18 984		18 984	28 452
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	628
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 441 860		1 441 860	1 312 707
dont subvention de la collectivité	27 720	2%	27 720	9 720
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 446 039		-1 446 039	-1 329 151
dont masse salariale chargée	-869 997		-869 997	-822 226
Résultat d'exploitation	-4 179		-4 179	-16 444
Résultat financier	436		436	-13
Résultat exceptionnel	3 394		3 394	11 853
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et Impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-349		-349	-4 604

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (27 720 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

CRIGE PACA - Centre Régional de l'Information Géographique de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 07/06/2022

Tiers : 158989

SIRET : 4506757200039

en Euros

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	360 358	83 790	276 568	564 679
Actif immobilisé	122 480	83 790	38 690	254 980
Actif circulant	237 878	0	237 878	309 699
Stocks et créances	112 677	0	112 677	159 899
VMP et Disponibilités	119 045	0	119 045	139 522
Comptes transitoires & régularisations	6 156	0	6 156	10 278
PASSIF	276 568		276 568	564 679
Fonds associatifs	146 132		146 132	179 893
dont report à nouveau	179 893		179 893	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	355		355	205 904
dont subventions d'investissement	355		355	205 904
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	75 331		75 331	163 382
dont emprunts	0		0	25 000
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	54 750		54 750	15 500
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	433 317		433 317	745 634
dont subvention de la collectivité	33 430	8%	33 430	33 430
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-469 001		-469 001	-688 046
dont masse salariale chargée	-291 807		-291 807	-417 519
Résultat d'exploitation	-35 684		-35 684	57 588
Résultat financier	-227		-227	-1 005
Résultat exceptionnel	2 150		2 150	8 141
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-33 761		-33 761	64 724

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (33 430 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 23/05/2022

Tiers : 89297

SIRET : 77567565501117

en Euros

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	71 022	0	71 022	61 978
Actif immobilisé	0	0	0	0
Actif circulant	71 022	0	71 022	61 978
Stocks et créances	0	0	0	0
VMP et Disponibilités	71 022	0	71 022	61 978
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
PASSIF	71 022	0	71 022	61 978
Fonds associatifs	67 670	0	67 670	60 310
dont report à nouveau	60 310	0	60 310	49 482
dont provisions réglementées	0	0	0	0
Autres fonds associatifs	0	0	0	0
dont subventions d'investissement	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0
Fonds dédiés	0	0	0	0
Dettes	3 352	0	3 352	1 668
dont emprunts	0	0	0	0
dont CBC	0	0	0	0
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
COMPTE DE RESULTAT	97 555	30 000	31%	83 932
Produits d'exploitation	30 000	0	30 000	36%
dont subvention de la collectivité	-90 195	0	-90 195	-73 104
dont subvention FSE avancée	-4 770	0	-4 770	-4 618
Charges d'exploitation	7 360	0	7 360	10 828
dont masse salariale chargée	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	0	0	0	0
Résultat financier	0	0	0	0
Résultat exceptionnel	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	7 360	0	7 360	10 828

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (30 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION ISA UDV Initiative Solidaires Azuréennes



Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 14/06/2022

Tiers : 211750

SIRET : 83124319100028

en Euros

AMT / PRO

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	211 399	12 828	198 571	219 111
Actif immobilisé	37 308	12 828	24 480	30 107
Actif circulant	174 091	0	174 091	189 004
Stocks et créances	95 951	0	95 951	68 506
VMP et Disponibilités	78 140	0	78 140	0
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	120 498

PASSIF	198 571		219 111	
Fonds associatifs	122 808		132 706	
dont report à nouveau	132 706		107 071	
dont provisions réglementées	0		0	
Autres fonds associatifs	5 393		14 170	
dont subventions d'investissement	5 393		11 170	
Provisions pour risques et charges	4 389		2 995	
Fonds dédiés	0		3 000	
Dettes	62 277		56 787	
dont emprunts	12 294		14 587	
dont CBC	0		0	
Comptes transitoires & régularisations	3 704		12 453	

COMPTE DE RESULTAT			
Produits d'exploitation	387 568		367 757
dont subvention de la collectivité	30 000	8%	30 000
dont subvention FSE avancée	0		0
Charges d'exploitation	-407 486		-347 641
dont masse salariale chargée	-309 006		-253 109
Résultat d'exploitation	-19 918		20 116
Résultat financier	32		74
Résultat exceptionnel	9 988		5 445
Autres	0		0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0
Résultat de l'exercice	-9 898		25 635

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (30 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

COMMISSION DU FILM DU VAR SOUTH OF FRANCE FILM COMMISSION

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Président le 17/05/2022

Tiers : 86262

SIRET : 40812994800019

Net 2021 Net 2020

Brut AMT / PRO

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	131 647	25 405	106 242	82 481
Actif immobilisé	25 405	25 405	0	-1
Actif circulant	106 242	0	106 242	82 482
Stocks et créances	28 710	0	28 710	17 041
VMP et Disponibilités	76 838	0	76 838	65 441
Comptes transitoires & régularisations	694	0	694	0

PASSIF	106 242			82 481
Fonds associatifs	68 514			63 688
dont report à nouveau	48 076			37 176
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	13 345			0
dont subventions d'investissement	0			0
Provisions pour risques et charges	0			0
Fonds dédiés	13 345			0
Dettes	24 383			18 793
dont emprunts	0			0
dont CBC	0			0
Comptes transitoires & régularisations	0			0

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	88 112			67 509
dont subvention de la collectivité	30 000	34%		30 000
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-78 357			-54 887
dont masse salariale chargée	-42 166			-41 875
Résultat d'exploitation	9 755			12 622
Résultat financier	34			32
Résultat exceptionnel	-1 757			168
Autres	-3 207			-1 923
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	4 825			10 899

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (30 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION L'AVIE - LE PETIT PRINCE

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 27/06/2022

Tiers : 105204

SIRET : 43341415800025

en Euros

Net 2021 Net 2020

Brut AMT / PRO

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 109 172	198 108	911 064	796 390
Actif immobilisé	694 320	198 108	496 212	404 190
Actif circulant	414 852	0	414 852	392 200
Stocks et créances	82 507	0	82 507	73 515
VMP et Disponibilités	332 345	0	332 345	318 685
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0

PASSIF

Fonds associatifs	911 064		796 390	
dont report à nouveau	425 813		340 023	
dont provisions réglementées	165 271		-268 534	
dont fonds associatifs	0		0	
Autres fonds associatifs	43 102		25 277	
dont subventions d'investissement	23 102		5 277	
dont subventions pour risques et charges	0		0	
Fonds dédiés	20 000		20 000	
Dettes	442 149		408 590	
dont emprunts	281 327		220 092	
dont CBC	0		0	
Comptes transitoires & régularisations	0		22 500	

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	1 001 431		958 405	
dont subvention de la collectivité	27 450	3%	24 400	3%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-898 711		-685 923	
dont masse salariale chargée	-475 943		-354 816	
Résultat d'exploitation	102 720		272 482	
Résultat financier	-1 629		-1 869	
Résultat exceptionnel	9 664		2 231	
Autres	-24 966		-8 232	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	85 789		264 612	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (27 450 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

MISSION LOCALE GOLFE SAINT TROPEZ

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 11/07/2022

Tiers : 63873

SIRET : 41033116900038

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	378 157	32 656	345 501	347 688
Actif immobilisé	57 536	32 656	24 880	17 631
Actif circulant	320 621	0	320 621	330 057
Stocks et créances	24 117	0	24 117	23 821
VMP et Disponibilités	293 356	0	293 356	301 474
Comptes transitoires & régularisations	3 148		3 148	4 762
PASSIF	345 501		345 501	347 688
Fonds associatifs	205 696		205 696	171 589
dont report à nouveau	171 588		171 588	133 320
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	65 441		65 441	99 126
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	73 364		73 364	76 973
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT	653 875		31 000	5%
Produits d'exploitation	31 000		31 000	5%
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	-650 397		-650 397	-550 399
Charges d'exploitation	-521 654		-521 654	-426 544
dont masse salariale chargée	3 478		3 478	43 441
Résultat d'exploitation	361		361	375
Résultat financier	31 269		31 269	-5 547
Résultat exceptionnel	0		0	0
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	35 108		35 108	38 269

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (31 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

MISSION LOCALE DU COUDON AU GAPEAU

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 05/05/2022

Tiers : 40440

SIRET : 38883957300028

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 263 385	64 767	1 198 618	896 797
Actif immobilisé	100 987	64 767	36 220	23 578
Actif circulant	1 162 398	0	1 162 398	873 219
Stocks et créances	171 848	0	171 848	108 900
VMP et Disponibilités	964 936	0	964 936	728 717
Comptes transitoires & régularisations	25 614		25 614	35 602
PASSIF	1 198 618		1 198 618	896 797
Fonds associatifs	818 596		818 596	661 926
dont report à nouveau	516 593		516 593	481 442
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	285 533		285 533	59 071
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	14 416
Fonds dédiés	285 533		285 533	59 071
Dettes	91 514		91 514	128 622
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	2 975		2 975	32 762
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 582 022		1 582 022	1 274 069
dont subvention de la collectivité	31 000	2%	31 000	31 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 442 042		-1 442 042	-1 224 893
dont masse salariale chargée	-943 319		-943 319	-963 883
Résultat d'exploitation	139 980		139 980	49 176
Résultat financier	726		726	696
Résultat exceptionnel	15 964		15 964	-14 721
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	156 670		156 670	35 151

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (31 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****MISSION LOCALE CORAIL**Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 11/05/2022
en EurosTiers : 63878
SIRET : 40225330600011

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 454 709	200 550	1 254 159	990 910
Actif immobilisé	257 068	200 550	56 518	43 228
Actif circulant	1 197 641	0	1 197 641	947 682
Stocks et créances	188 966	0	188 966	113 951
VMP et Disponibilités	968 203	0	968 203	815 924
Comptes transitoires & régularisations	40 472		40 472	17 807
PASSIF	1 254 159		1 254 159	990 910
Fonds associatifs	771 241		771 241	526 262
dont report à nouveau	314 654		314 654	276 782
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	228 472		228 472	233 650
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	59 823		59 823	59 643
Fonds dédiés	228 472		228 472	233 650
Dettes	194 623		194 623	171 355
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	309		309	54
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTÉ DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 738 184		1 738 184	1 368 594
dont subvention de la collectivité	31 000		31 000	31 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 494 650		-1 494 650	-1 331 239
dont masse salariale chargée	-897 774		-897 774	-820 047
Résultat d'exploitation	243 534		243 534	37 355
Résultat financier	992		992	1 021
Résultat exceptionnel	451		451	-506
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	244 977		244 977	37 870

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (31 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORETS ET RESERVES COMMUNALES DE SECURITE CIVILE DU VAR



LE DEPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Président le 01/07/2022

Tiers : 18535
SIRET : 39780407100017

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	187 911	31 888	156 023	154 276
Actif immobilisé	44 791	31 888	12 903	18 640
Actif circulant	143 120	0	143 120	135 636
Stocks et créances	21 620	0	21 620	19 601
VMP et Disponibilités	115 407	0	115 407	108 167
Comptes transitoires & régularisations	6 093		6 093	7 868
PASSIF	156 023		156 023	154 276
Fonds associatifs	134 333		134 333	139 237
dont report à nouveau	139 237		139 237	133 723
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	16 691		16 691	15 039
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	4 999		4 999	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	113 317		113 317	100 731
dont subvention de la collectivité	30 000	26%	30 000	30 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-119 654		-119 654	-105 457
dont masse salariale chargée	-56 305		-56 305	-59 414
Résultat d'exploitation	-6 337		-6 337	-4 726
Résultat financier	233		233	240
Résultat exceptionnel	1 200		1 200	10 000
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-4 904		-4 904	5 514

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (30 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	275 928	116 821	159 107	381 351
Actif immobilisé	133 136	116 821	16 315	21 845
Actif circulant	142 792	0	142 792	359 506
Stocks et créances	81 751	0	81 751	84 420
VMP et Disponibilités	53 128	0	53 128	267 409
Comptes transitoires & régularisations	7 913		7 913	7 677
PASSIF	159 107		159 107	381 351
Fonds associatifs	72 630		72 630	221 789
dont report à nouveau	-159 102		-159 102	-91 700
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	19 569		19 569	77 376
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	59 078		59 078	62 260
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	7 830		7 830	19 926
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	469 993		469 993	503 312
dont subvention de la collectivité	37 500	8%	37 500	37 500
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-596 611		-596 611	-565 516
dont masse salariale chargée	-445 710		-445 710	-402 614
Résultat d'exploitation	-126 618		-126 618	-62 204
Résultat financier	92		92	95
Résultat exceptionnel	-22 634		-22 634	-5 293
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-149 160		-149 160	-67 402

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (37 500 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION KUBILAI KHAN INVESTIGATION



Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 13/06/2022

Tiers : 82509

SIRET : 41067981500051

Net 2021 Net 2020

en Euros

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	147 318	18 689	128 629	107 685
Actif immobilisé	19 926	18 689	1 237	3 197
Actif circulant	127 392	0	127 392	104 488
Stocks et créances	39 012	0	39 012	28 832
VMP et Disponibilités	88 380	0	88 380	75 656
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0

PASSIF	128 629	107 685
Fonds associatifs	81 470	43 051
dont report à nouveau	43 051	25 195
dont provisions réglementées	0	0
Autres fonds associatifs	0	315
dont subventions d'investissement	0	315
Provisions pour risques et charges	0	0
Fonds dédiés	0	0
Dettes	33 359	46 480
dont emprunts	0	0
dont CBC	0	0
Comptes transitoires & régularisations	13 800	17 839

COMPTE DE RESULTAT			
Produits d'exploitation	372 743		323 482
dont subvention de la collectivité	30 332	8%	30 332
dont subvention FSE avancée	0		0
Charges d'exploitation	-332 756		-307 206
dont masse salariale chargée	-179 808		-196 370
Résultat d'exploitation	39 987		16 276
Résultat financier	13		11
Résultat exceptionnel	-1 581		1 569
Autres	0		0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0
Résultat de l'exercice	38 419		17 856

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (30 332 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION AAVIV Aide Aux Victimes d'Infractions du Var

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 18/05/2022

Tiers : 6490

SIRET : 33891736200059

Net 2021 Net 2020

Brut AMT / PRO

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	641 061	78 280	562 781	590 006
Actif immobilisé	357 005	78 280	278 725	291 169
Actif circulant	284 056	0	284 056	298 837
Stocks et créances	121 845	0	121 845	79 118
VMP et Disponibilités	161 756	0	161 756	218 838
Comptes transitoires & régularisations	455		455	881

PASSIF	562 781	590 006
Fonds associatifs	226 789	201 978
dont report à nouveau	0	0
dont provisions réglementées	0	0
Autres fonds associatifs	0	0
dont subventions d'investissement	0	0
Provisions pour risques et charges	0	0
Fonds dédiés	0	0
Dettes	321 616	355 787
dont emprunts	219 211	232 105
dont CBC	0	0
Comptes transitoires & régularisations	14 376	32 241

COMPTE DE RESULTAT			
Produits d'exploitation	740 279		578 059
dont subvention de la collectivité	30 833	4%	25 000
dont subvention FSE avancée	0		0
Charges d'exploitation	-711 394		-573 807
dont masse salariale chargée	-567 918		-466 120
Résultat d'exploitation	28 885		4 252
Résultat financier	-4 075		-4 335
Résultat exceptionnel	0		24 492
Autres	0		0
dont participation des salariés et Impôts bénéficiaires & assimilés	0		0
Résultat de l'exercice	24 810		24 409

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (30 833 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION AERIA

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Président le 26/06/2022
en Euros

Tiers : 35047
SIRET : 39471754000022

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	54 638	4 200	50 438	57 640
Actif immobilisé	10 000	4 200	5 800	7 800
Actif circulant	44 638	0	44 638	49 840
Stocks et créances	0	0	0	7 473
VMP et Disponibilités	44 638	0	44 638	28 632
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	13 735
PASSIF	50 438			57 640
Fonds associatifs	48 414			23 349
dont report à nouveau	23 348			20 793
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	0			0
dont subventions d'investissement	0			0
Provisions pour risques et charges	0			0
Fonds dédiés	0			0
Dettes	2 024		2 024	23 455
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	10 836
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	98 581		92 283	92 283
dont subvention de la collectivité	36 500	37%	35 500	35 500
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-78 976		-91 644	-91 644
dont masse salariale chargée	0		0	0
Résultat d'exploitation	19 605		639	639
Résultat financier	5 000		1 917	1 917
Résultat exceptionnel	461		0	0
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	25 066		2 556	2 556

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (36 500 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

JAZZ A PORQUEROLLES

Exercice clos le 30/09/2021.

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 14/03/2022

Tiers : 108494

SIRET : 44841178500042

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	89 754	16 927	72 827	55 118
Actif immobilisé	17 291	16 927	364	365
Actif circulant	72 463	0	72 463	54 753
Stocks et créances	56 927	0	56 927	46 074
VMP et Disponibilités	12 715	0	12 715	8 679
Comptes transitoires & régularisations	2 821	0	2 821	0
PASSIF	72 827		72 827	55 118
Fonds associatifs	46 414		46 414	11 776
dont report à nouveau	11 776		11 776	-24 153
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	26 413		26 413	43 342
Dettes	0		0	0
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	1 270		1 270	137
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	280 493		280 493	172 737
dont subvention de la collectivité	35 000	12%	35 000	20 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-246 721		-246 721	-137 562
dont masse salariale chargée	-77 001		-77 001	-83 610
Résultat d'exploitation	33 772		33 772	35 175
Résultat financier	0		0	-47
Résultat exceptionnel	856		856	801
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	34 638		34 638	35 929

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (35 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION LA COURTOISE RESSOURCERIE

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/03/2022
en Euros

Tiers : 189089
SIRET : 78956112300

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	520 751	57 013	463 738	307 126
Actif immobilisé	111 412	55 562	55 850	55 162
Actif circulant	409 339	1 451	407 888	251 964
Stocks et créances	179 313	1 451	177 862	50 013
VMP et Disponibilités	230 026	0	230 026	201 951
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
PASSIF	463 738		463 738	307 126
Fonds associatifs	132 234		132 234	183 268
dont report à nouveau	183 268		183 268	136 765
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	65 180		65 180	17 950
dont subventions d'investissement	47 020		47 020	17 950
dont provisions pour risques et charges	0		0	10 841
Fonds dédiés	18 160		18 160	0
Dettes	266 324		266 324	95 067
dont emprunts	156 555		156 555	22 976
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 070 589		1 070 589	735 914
dont subvention de la collectivité	36 000	3%	36 000	85 605
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 129 922		-1 129 922	-702 207
dont masse salariale chargée	-953 323		-953 323	-567 095
Résultat d'exploitation	-59 333		-59 333	33 707
Résultat financier	-91		-91	1 117
Résultat exceptionnel	8 390		8 390	11 679
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-51 034		-51 034	46 503

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (36 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

CENTRE SOCIO CULTUREL INTERCOMMUNAL VAL D'ISSOLE LOUIS FLANDIN

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 04/03/2022

Tiers : 194462

SIRET : 80462070600023

en Euros

Net 2021 Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	292 231	58 051	234 180	245 053
Actif immobilisé	91 390	58 051	33 339	37 303
Actif circulant	200 841	0	200 841	207 750
Stocks et créances	120 942	0	120 942	116 880
VMP et Disponibilités	79 899	0	79 899	90 870
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0

PASSIF	234 180		245 053
Fonds associatifs	160 527		137 981
dont report à nouveau	101 197		60 068
dont provisions réglementées	0		0
Autres fonds associatifs	15 681		24 316
dont subventions d'investissement	13 459		19 871
Provisions pour risques et charges	0		0
Fonds dédiés	2 222		4 445
Dettes	57 972		75 131
dont emprunts	0		0
dont CBC	0		0
Comptes transitoires & régularisations	0		7 625

COMPTE DE RESULTAT			
Produits d'exploitation	450 844		467 544
dont subvention de la collectivité	40 200	9%	37 700
dont subvention FSE avancée	0		0
Charges d'exploitation	-456 723		-425 892
dont masse salariale chargée	-311 049		-276 723
Résultat d'exploitation	-5 879		41 652
Résultat financier	317		297
Résultat exceptionnel	28 108		-820
Autres	0		0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0
Résultat de l'exercice	22 546		41 129

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (40 200 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION MAISON REGIONALE DE L'EAU

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/05/2022

Tiers : 24094

SIRET : 38402148100013

en Euros

AMT / PRO

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 365 998	567 508	798 490	797 945
Actif immobilisé	728 017	567 508	160 509	112 553
Actif circulant	637 981	0	637 981	685 392
Stocks et créances	622 028	0	622 028	651 167
VMP et Disponibilités	14 359	0	14 359	32 662
Comptes transitoires & régularisations	1 594	0	1 594	1 563

PASSIF

Fonds associatifs	798 490		798 490	797 945
dont report à nouveau	212 681		160 509	188 067
dont provisions réglementées	188 067		188 067	176 197
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	18 690		18 690	25 399
Provisions pour risques et charges	18 690		18 690	25 399
Fonds dédiés	48 350		48 350	24 175
Dettes	0		0	0
dont emprunts	321 364		321 364	321 891
dont CBC	78 593		78 593	109 841
Comptes transitoires & régularisations	33 432		33 432	0
	197 405		197 405	238 413

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	1 106 146		920 097	
dont subvention de la collectivité	39 000	4%	30 000	3%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-1 096 826		-915 420	
dont masse salariale chargée	-788 013		-636 077	
Résultat d'exploitation	9 320		4 677	
Résultat financier	-2 739		-6 409	
Résultat exceptionnel	18 033		13 602	
Autres	0		0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	24 614		11 870	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (39 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ADESS-ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/06/2022

Tiers : 175963
SIRET : 53342977500026

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	292 465	128 979	163 486	144 431
Actif immobilisé	137 756	84 741	53 015	22 973
Actif circulant	154 709	44 238	110 471	121 458
Stocks et créances	94 026	44 238	49 788	62 938
VMP et Disponibilités	60 683	0	60 683	58 520
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
PASSIF	163 486	144 431	144 431	144 431
Fonds associatifs	-45 014	-47 723	-47 723	-47 723
dont report à nouveau	-47 722	0	-47 722	-77 930
dont provisions réglementées	0	0	0	0
Autres fonds associatifs	21 023	16 371	21 023	16 371
dont subventions d'investissement	21 023	16 371	21 023	16 371
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0
Fonds dédiés	0	0	0	0
Dettes	187 477	175 783	187 477	175 783
dont emprunts	0	0	0	0
dont CBC	0	0	0	0
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
COMPTE DE RESULTAT	671 652	482 444	671 652	482 444
Produits d'exploitation	33 800	5%	33 800	65 646
dont subvention de la collectivité	0	0	0	0
dont subvention FSE avancée	0	0	0	0
Charges d'exploitation	-674 641	-456 791	-674 641	-456 791
dont masse salariale chargée	-546 804	-345 883	-546 804	-345 883
Résultat d'exploitation	-2 989	25 653	-2 989	25 653
Résultat financier	-1 197	-413	-1 197	-413
Résultat exceptionnel	6 894	4 967	6 894	4 967
Autres	0	0	0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	2 708	30 207	2 708	30 207

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (33 800 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION VIVRE EN FAMILLE

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 27/04/2022

Tiers : 112782
SIRET : 44935792000015

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	649 487	25 412	624 075	506 583
Actif immobilisé	30 050	25 412	4 638	4 062
Actif circulant	619 437	0	619 437	502 521
Stocks et créances	91 378	0	91 378	50 154
VMP et Disponibilités	527 568	0	527 568	451 937
Comptes transitoires & régularisations	491		491	430
PASSIF	624 075		624 075	506 583
Fonds associatifs	266 954		266 954	255 696
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	36 370		36 370	24 000
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	159 360		159 360	144 171
Fonds dédiés	36 370		36 370	24 000
Dettes	97 880		97 880	53 048
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	63 511		63 511	29 668
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	566 696		566 696	526 178
dont subvention de la collectivité	40 000	7%	40 000	40 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-556 573		-556 573	-506 017
dont masse salariale chargée	-390 731		-390 731	-325 478
Résultat d'exploitation	10 123		10 123	20 161
Résultat financier	655		655	861
Résultat exceptionnel	480		480	1 339
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	11 258		11 258	22 361

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (40 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION VERDON OXYGENE

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Président le 04/04/2022

Tiers : 177410

SIRET : 5327287300017

Net 2020

AMT / PRO

Brut

Net 2021

	Net 2021	Net 2020
ACTIF	186 515	88 342
Actif immobilisé	214 574	28 059
Actif circulant	38 833	28 059
Stocks et créances	175 741	0
VMP et Disponibilités	81 398	0
Comptes transitoires & régularisations	82 929	0
	11 414	11 414

PASSIF	186 515	88 342
Fonds associatifs	49 263	66 067
dont report à nouveau	66 066	40 092
dont provisions réglementées	0	0
Autres fonds associatifs	0	0
dont subventions d'investissement	0	0
Provisions pour risques et charges	0	0
Fonds dédiés	0	0
Dettes	64 275	22 275
dont emprunts	0	0
dont CBC	0	0
Comptes transitoires & régularisations	72 977	0

COMPTE DE RESULTAT			
Produits d'exploitation	80 674		301 103
dont subvention de la collectivité	40 000	50%	38 000
dont subvention FSE avancée	0		0
Charges d'exploitation	-96 881		-271 088
dont masse salariale chargée	0		0
Résultat d'exploitation	-16 207		30 015
Résultat financier	10		2
Résultat exceptionnel	-606		542
Autres	0		-4 584
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0
Résultat de l'exercice	-16 803		25 975

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (40 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****ASSOCIATION THEATRE DE LA MEDITERRANEE**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 28/06/2022

Tiers : 27591

SIRET : 33441667400029

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

	Net 2020	Net 2021	AMT / PRO	Brut
ACTIF	241 569	251 518	309 742	561 260
Actif immobilisé	17 991	14 213	309 742	323 955
Actif circulant	223 578	237 305	0	237 305
Stocks et créances	30 050	40 920	0	40 920
VMP et Disponibilités	193 528	196 385	0	196 385
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0

PASSIF

Fonds associatifs	241 569	251 518		
dont report à nouveau	192 343	196 211		
dont provisions réglementées	185 261	192 343		
Autres fonds associatifs	0	0		
dont subventions d'investissement	1 453	952		
Provisions pour risques et charges	0	9 352		
Fonds dédiés	0	0		
Dettes	46 418	45 003		
dont emprunts	0	0		
dont CBC	0	0		
Comptes transitoires & régularisations	1 355	0		

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	208 501			
dont subvention de la collectivité	40 000	17%	40 000	19%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-203 018		-225 621	
dont masse salariale chargée	-113 670		-94 616	
Résultat d'exploitation	5 483		4 703	
Résultat financier	1 307		31	
Résultat exceptionnel	292		-866	
Autres	0		0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	7 082		3 868	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (40 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION PROMO SOINS

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 02/05/2022

Tiers : 57406
SIRET : 39481918900017

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 411 341	220 267	1 191 074	1 060 156
Actif immobilisé	321 753	220 267	101 486	86 717
Actif circulant	1 089 588	0	1 089 588	973 439
Stocks et créances	619 574	0	619 574	401 928
VMP et Disponibilités	470 014	0	470 014	565 723
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	5 788
PASSIF	1 191 074		1 191 074	1 060 156
Fonds associatifs	441 074		441 074	488 672
dont report à nouveau	193 894		193 894	77 899
dont provisions réglementées	41 028		41 028	41 028
Autres fonds associatifs	247 430		247 430	162 462
dont subventions d'investissement	75 984		75 984	73 350
Provisions pour risques et charges	41 378		41 378	41 378
Fonds dédiés	130 418		130 418	48 084
Dettes	413 085		413 085	355 014
dont emprunts	320		320	560
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	48 107		48 107	12 630
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 663 607		1 663 607	1 289 406
dont subvention de la collectivité	40 000	2%	40 000	40 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 716 598		-1 716 598	-1 176 613
dont masse salariale chargée	-1 045 674		-1 045 674	-736 105
Résultat d'exploitation	-52 991		-52 991	112 793
Résultat financier	876		876	30 019
Résultat exceptionnel	4 638		4 638	20 231
Autres	-123		-123	-25
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-47 600		-47 600	163 018

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (40 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION ALADIN

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 22/04/2022
en Euros

Tiers : 32815
SIRET : 38993996800035

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	304 624	69 314	235 310	218 016
Actif immobilisé	105 972	69 314	36 658	16 297
Actif circulant	198 652	0	198 652	201 719
Stocks et créances	40 143	0	40 143	40 419
VMP et Disponibilités	158 273	0	158 273	160 879
Comptes transitoires & régularisations	236		236	421
PASSIF			235 310	218 016
Fonds associatifs			150 448	141 996
dont report à nouveau			31 688	24 263
dont provisions réglementées			0	0
Autres fonds associatifs			28 742	13 997
dont subventions d'investissement			28 742	8 997
Provisions pour risques et charges			25 638	29 981
Fonds dédiés			0	5 000
Dettes			29 362	31 642
dont emprunts			0	0
dont CBC			0	0
Comptes transitoires & régularisations		1 120		400
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	432 124			380 770
dont subvention de la collectivité	40 000		9%	40 000
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-430 387			-379 450
dont masse salariale chargée	-294 085			-266 861
Résultat d'exploitation	1 737			1 320
Résultat financier	382			396
Résultat exceptionnel	6 333			5 709
Autres	0			0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	8 452			7 425

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (40 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION VARSEF SERVICE EMPLOIS FAMILIAUX

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 20/06/2022

Tiers : 100424

SIRET : 41381026800057

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	3 444 640	290 210	3 154 430	1 739 793
Actif immobilisé	716 216	281 036	435 180	346 526
Actif circulant	2 728 424	9 174	2 719 250	1 393 267
Stocks et créances	644 585	9 174	635 411	598 667
VMP et Disponibilités	2 068 063	0	2 068 063	764 948
Comptes transitoires & régularisations	15 776		15 776	29 652
PASSIF	3 154 430		3 154 430	1 739 793
Fonds associatifs			279 961	304 704
dont report à nouveau			0	-327 131
dont provisions réglementées			0	0
Autres fonds associatifs	108 849		108 849	71 304
dont subventions d'investissement	46 607		46 607	9 062
Provisions pour risques et charges	90 300		90 300	90 300
Fonds dédriés	62 242		62 242	62 242
Dettes	2 675 320		2 675 320	1 273 485
dont emprunts			1 251 931	61 099
dont CBC			0	0
Comptes transitoires & régularisations			0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	7 092 669		7 092 669	6 748 272
dont subvention de la collectivité	41 000	1%	41 000	41 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-7 151 601		-7 151 601	-6 671 424
dont masse salariale chargée	-6 183 964		-6 183 964	-5 713 376
Résultat d'exploitation	-58 932		-58 932	76 848
Résultat financier	-2 346		-2 346	-1 089
Résultat exceptionnel	36 535		36 535	-50 895
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéficiaires & assimilés			0	0
Résultat de l'exercice	-24 743		-24 743	24 864

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (41 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

HTVB - HYERES TOULON VAR BASKET

Exercice clos le 30/06/2022

Tiers : 18453

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 30/09/2022

SIRET : 38022360200026

en Euros

	Brut	AMT / PRO	Net 2022	Net 2021
--	------	-----------	----------	----------

ACTIF	585 544	35 923	549 621	279 614
Actif immobilisé	55 390	33 568	21 822	20 486
Actif circulant	530 154	2 355	527 799	259 128
Stocks et créances	435 429	2 355	433 074	101 322
VMP et Disponibilités	94 725	0	94 725	150 850
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	6 956

PASSIF

Fonds associatifs	549 621		279 614	
dont report à nouveau	116 163		1 372	
dont provisions réglementées	-130 128		-192 084	
Autres fonds associatifs	0	0	0	0
dont subventions d'investissement	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0
Fonds dédiés	0	0	0	0
Dettes	433 458		278 242	
dont emprunts	33 561		35 000	
dont CBC	99		448	
Comptes transitoires & régularisations	0		0	

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	1 170 706		694 382	
dont subvention de la collectivité	41 000	4%	37 000	5%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-1 239 576		-616 383	
dont masse salariale chargée	-670 371		-158 322	
Résultat d'exploitation	-68 870		77 999	
Résultat financier	-392		-875	
Résultat exceptionnel	205 553		6 332	
Autres	0		0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	136 291		83 456	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (41 000 € dont subvention d'investissement ; 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION MOUVEMENT MEDIATION

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 25/04/2022
en Euros

Tiers : 62666
SIRET : 39119909800024

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	517 443	315 514	201 929	175 206
Actif immobilisé	389 292	315 514	73 778	60 223
Actif circulant	128 151	0	128 151	114 983
Stocks et créances	1 908	0	1 908	2 149
VMP et Disponibilités	126 243	0	126 243	112 834
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
PASSIF	201 929		201 929	175 206
Fonds associatifs	87 387		87 387	70 574
dont report à nouveau	70 573		70 573	6 034
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	43 738		43 738	59 493
dont subventions d'investissement	43 738		43 738	59 493
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	70 804		70 804	45 139
dont emprunts	18 374		18 374	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	539 647		539 647	535 275
dont subvention de la collectivité	42 000		42 000	42 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-538 830		-538 830	-535 488
dont masse salariale chargée	-228 266		-228 266	-234 194
Résultat d'exploitation	817		817	-213
Résultat financier	242		242	386
Résultat exceptionnel	15 755		15 755	15 433
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	16 814		16 814	15 606

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (42 000 € dont subvention d'investissement ; 0 €)



LE DÉPARTEMENT

Crèche Ile aux Enfants

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/06/2022

en Euros

Tiers : 95726

SIRET : 434455895

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	8 324 795	1 657 622	6 667 173	5 623 711
Actif immobilisé	6 723 533	1 657 622	5 065 911	4 436 988
Actif circulant	1 601 262	0	1 601 262	1 186 723
Stocks et créances	1 387 553	0	1 387 553	946 098
VMP et Disponibilités	213 222	0	213 222	240 625
Comptes transitoires & régularisations	487		487	0
PASSIF	6 667 173		6 667 173	5 623 711
Fonds associatifs	209 076		209 076	219 123
dont report à nouveau	219 123		219 123	227 260
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	2 055 374		2 055 374	1 543 853
dont subventions d'investissement	2 055 374		2 055 374	1 543 853
dont subventions pour risques et charges	1 928		1 928	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	4 397 788		4 397 788	3 847 010
dont emprunts	3 522 166		3 522 166	3 523 092
dont CBC	199 710		199 710	0
Comptes transitoires & régularisations	3 007		3 007	13 725
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 448 236		2 448 236	2 255 641
dont subvention de la collectivité	46 543	2%	46 543	6 253
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-2 503 649		-2 503 649	-2 324 550
dont masse salariale chargée	-1 278 581		-1 278 581	-1 210 798
Résultat d'exploitation	-55 413		-55 413	-68 909
Résultat financier	-65 801		-65 801	-84 000
Résultat exceptionnel	111 167		111 167	144 772
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-10 047		-10 047	-8 137

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (46 543 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION ENVIE VAR

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 03/06/2022
en Euros

Tiers : 49944
SIRET : 40213970300019

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	827 897	286 153	541 744	476 415
Actif immobilisé	412 833	286 153	126 680	108 654
Actif circulant	415 064	0	415 064	367 761
Stocks et créances	114 823	0	114 823	114 774
VMP et Disponibilités	298 473	0	298 473	251 334
Comptes transitoires & régularisations	1 768		1 768	1 653
PASSIF	541 744		541 744	476 415
Fonds associatifs	303 905		303 905	250 970
dont report à nouveau	250 970		250 970	67 610
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	64 285		64 285	81 721
dont subventions d'investissement	64 285		64 285	41 215
Provisions pour risques et charges	51 779		51 779	39 083
Fonds dédiés	0		0	40 506
Dettes	121 775		121 775	104 641
dont emprunts	0		0	726
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT	1 002 354		42 600	943 317
Produits d'exploitation	42 600	4%	42 600	42 600
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	-958 801		-958 801	-780 787
Charges d'exploitation	-524 002		-524 002	-449 804
dont masse salariale chargée	43 553		43 553	162 530
Résultat d'exploitation	713		713	261
Résultat financier	8 750		8 750	20 576
Résultat exceptionnel	-81		-81	-7
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	52 935		52 935	183 360

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (42 600 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION SPORTING CLUB DE TOULON



Exercice clos le 30/06/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/04/2022

Tiers : 205226
SIRET : 82093152500019

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	525 875	69 467	456 408	473 082
Actif immobilisé	117 486	69 467	48 019	63 622
Actif circulant	408 389	0	408 389	409 460
Stocks et créances	38 068	0	38 068	114 771
VMP et Disponibilités	346 125	0	346 125	271 981
Comptes transitoires & régularisations	24 196		24 196	22 708
PASSIF	456 408		456 408	473 082
Fonds associatifs	182 124		182 124	199 334
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	16 148		16 148	9 148
dont subventions d'investissement	16 148		16 148	9 148
Provisions pour risques et charges	92 262		92 262	92 262
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	165 874		165 874	172 338
dont emprunts	82 083		82 083	93 849
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	701 488		701 488	849 656
dont subvention de la collectivité	45 000	6%	45 000	90 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-715 866		-715 866	-798 802
dont masse salariale chargée	-203 970		-203 970	-217 350
Résultat d'exploitation	-14 378		-14 378	50 854
Résultat financier	-610		-610	-552
Résultat exceptionnel	-2 222		-2 222	3 000
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-17 210		-17 210	53 302

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (45 000 € dont subvention d'investissement, 0 €)

ASSOCIATION HYERES FOOTBAL CLUB



Exercice clos le 30/06/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 29/09/2021
en Euros

Tiers : 24147
SIRET : 33122316400012

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF			412 973	311 727
Actif immobilisé	108 590	14 404	94 186	3 027
Actif circulant	318 787	0	318 787	308 700
Stocks et créances	72 050	0	72 050	133 694
VMP et Disponibilités	246 737	0	246 737	174 767
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	239
PASSIF			412 973	311 727
Fonds associatifs	233 158		233 158	39 435
dont report à nouveau	39 435		39 435	1 780
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	47 893		47 893	0
dont subventions d'investissement	47 893		47 893	0
Provisions pour risques et charges	38 141		38 141	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	93 681		93 681	249 692
dont emprunts	4 558		4 558	16 862
dont CBC	0		0	102 626
Comptes transitoires & régularisations	100		100	22 600
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	959 305		959 305	830 499
dont subvention de la collectivité	45 000	5%	45 000	45 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-758 873		-758 873	-792 974
dont masse salariale chargée	-300 730		-300 730	-281 710
Résultat d'exploitation	200 432		200 432	37 525
Résultat financier	-1 324		-1 324	-2 943
Résultat exceptionnel	-5 385		-5 385	3 073
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	193 723		193 723	37 655

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (45 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ETOILE FOOTBALL CLUB FREJUS-SAINT RAPHAEL

Exercice clos le 30/06/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 12/04/2022

Tiers : 162055

SIRET : 51378088200017

en Euros

Net 2021 Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	397 695	5 289	392 406	284 438
Actif immobilisé	84 149	5 289	78 860	19 915
Actif circulant	313 546	0	313 546	264 523
Stocks et créances	74 185	0	74 185	72 721
VMP et Disponibilités	234 996	0	234 996	191 802
Comptes transitoires & régularisations	4 365		4 365	0

PASSIF

Fonds associatifs	392 406		284 438	
dont report à nouveau	60 069		49 498	
dont provisions réglementées	49 498		39 696	
Autres fonds associatifs	0		0	
dont subventions d'investissement	0		0	
Provisions pour risques et charges	0		0	
Fonds dédiés	0		0	
Dettes	104 337		227 065	
dont emprunts	0		0	
dont CBC	0		0	
Comptes transitoires & régularisations	228 000		7 875	

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	677 894		710 952	
dont subvention de la collectivité	45 000	7%	0	
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-667 300		-704 928	
dont masse salariale chargée	-297 746		-190 571	
Résultat d'exploitation	10 594		6 024	
Résultat financier	0		0	
Résultat exceptionnel	-23		3 778	
Autres	0		0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	10 571		9 802	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (45 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASL SUBERAIÉ VAROISE

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/04/2022

Tiers : 32480

SIRET : 39325642500017

en Euros

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	467 252	0	467 252	554 271
Actif immobilisé	9 470	0	9 470	11 176
Actif circulant	457 782	0	457 782	543 095
Stocks et créances	250 075	0	250 075	409 670
VMP et Disponibilités	204 779	0	204 779	129 931
Comptes transitoires & régularisations	2 928		2 928	3 494
PASSIF	467 252		467 252	554 271
Fonds associatifs	169 857		169 857	184 776
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	4 200		4 200	5 400
dont subventions d'investissement	4 200		4 200	5 400
Provisions pour risques et charges	1 535		1 535	1 535
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	291 660		291 660	358 560
dont emprunts	50 000		50 000	50 000
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	4 000
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	662 215		662 215	714 380
dont subvention de la collectivité	45 659	7%	45 659	35 689
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-671 755		-671 755	-686 255
dont masse salariale chargée	-175 539		-175 539	-149 429
Résultat d'exploitation	-9 540		-9 540	28 125
Résultat financier	-4		-4	110
Résultat exceptionnel	-5 375		-5 375	-23 220
Autres	0		0	-2
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-14 919		-14 919	5 013

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (45 659 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****CEN PACA - Conservatoire des Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 16/06/2022

Tiers : 5162

SIRET : 34074704700033

en Euros**Net 2021****Net 2020**

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	12 857 807	616 665	12 241 142	10 798 637
Actif immobilisé	4 915 883	616 665	4 299 218	4 262 932
Actif circulant	7 941 924	0	7 941 924	6 535 705
Stocks et créances	6 678 864	0	6 678 864	5 544 721
VMP et Disponibilités	1 245 399	0	1 245 399	973 954
Comptes transitoires & régularisations	17 661		17 661	17 030

PASSIF	12 241 142	10 798 637
Fonds associatifs	2 700 324	2 680 324
dont report à nouveau	484 147	441 703
dont provisions réglementées	0	0
Autres fonds associatifs	2 877 396	2 635 407
dont subventions d'investissement	1 792 480	1 690 914
Provisions pour risques et charges	62 531	69 400
Fonds dédiés	1 084 916	944 493
Dettes	659 421	349 473
dont emprunts	0	0
dont CBC	0	0
Comptes transitoires & régularisations	5 941 470	5 064 033

COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation	3 379 092	3 003 753
dont subvention de la collectivité	47 500	45 500
dont subvention FSE avancée	0	0
Charges d'exploitation	-3 389 996	-3 039 449
dont masse salariale chargée	-1 942 827	-1 734 230
Résultat d'exploitation	-10 904	-35 696
Résultat financier	611	37 025
Résultat exceptionnel	30 293	41 115
Autres	0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0	0
Résultat de l'exercice	20 000	42 444

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (47 500 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****INSTITUTION LA NAVARRE**

Exercice clos le 31/08/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 13/01/2022

Tiers : 4226

SIRET : 78306023900010

en Euros**Net 2021****AMT / PRO****Brut****Net 2020**

	5 699 923	4 402 131	1 297 792	985 465
ACTIF				
Actif immobilisé	5 384 961	4 389 823	995 138	755 137
Actif circulant	314 962	12 308	302 654	230 328
Stocks et créances	250 793	12 308	238 485	160 014
VMP et Disponibilités	45 945	0	45 945	55 054
Comptes transitoires & régularisations	18 224		18 224	15 260

PASSIF

Fonds associatifs	1 297 792		1 297 792	985 465
dont report à nouveau	-3 913 789		-3 913 789	-3 463 876
dont provisions réglementées	-3 463 876		-3 463 876	-3 213 016
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	4 752 398		4 752 398	4 070 532
Provisions pour risques et charges	200 189		200 189	244 760
Fonds dédiés	82 380		82 380	88 086
Dettes	0		0	0
dont emprunts	376 803		376 803	282 923
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
				7 800

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	1 305 625		1 305 625	1 111 514
dont subvention de la collectivité	8 174	1%	8 174	7 965
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 835 186		-1 835 186	-1 440 147
dont masse salariale chargée	-398 997		-398 997	-329 970
Résultat d'exploitation	-529 561		-529 561	-328 633
Résultat financier	0		0	0
Résultat exceptionnel	79 648		79 648	77 773
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-449 913		-449 913	-250 860

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (24 782 € dont subvention d'investissement : 16 608 €)

**LE DÉPARTEMENT****MISSION LOCALE EST VAR**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 09/05/2022

Tiers : 48926

SIRET : 39939698500025

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 440 337	300 920	1 139 417	950 886
Actif immobilisé	474 188	300 920	173 268	115 237
Actif circulant	966 149	0	966 149	835 649
Stocks et créances	135 387	0	135 387	190 474
VMP et Disponibilités	828 632	0	828 632	642 754
Comptes transitoires & régularisations	2 130		2 130	2 421

PASSIF	1 139 417		950 886
Fonds associatifs	258 852		242 687
dont report à nouveau	-9 503		936
dont provisions réglementées	197 057		197 057
Autres fonds associatifs	339 037		253 120
dont subventions d'investissement	0		0
Provisions pour risques et charges	138 865		114 646
Fonds dédiés	141 980		56 063
Dettes	402 663		340 433
dont emprunts	0		0
dont CBC	0		0
Comptes transitoires & régularisations	0		0

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	2 175 054		1 830 040
dont subvention de la collectivité	31 000	1%	31 000
dont subvention FSE avancée	0		0
Charges d'exploitation	-2 146 744		-1 837 161
dont masse salariale chargée	-1 579 020		-1 417 742
Résultat d'exploitation	28 310		-7 121
Résultat financier	1 125		2 478
Résultat exceptionnel	-6 771		-5 306
Autres	-180		-490
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0
Résultat de l'exercice	22 484		-10 439

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (31 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

MISSION LOCALE ACTIONS JEUNES - MIAJ

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 03/06/2022

Tiers : 4559

SIRET : 32603755300053

en Euros

AMT / PRO

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 061 773	426 722	1 635 051	1 310 216
Actif immobilisé	517 070	426 722	90 348	78 872
Actif circulant	1 544 703	0	1 544 703	1 231 344
Stocks et créances	722 145	0	722 145	639 581
VMP et Disponibilités	821 467	0	821 467	590 981
Comptes transitoires & régularisations	1 091		1 091	782

PASSIF

Fonds associatifs	1 635 051		1 635 051	1 310 216
dont report à nouveau	607 825		607 825	560 567
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	171 900		171 900	133 229
Fonds dédiés	362 665		362 665	226 103
Dettes	171 900		171 900	133 229
dont emprunts	492 661		492 661	390 317
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	2 141 385		2 031 940	
dont subvention de la collectivité	31 000	1%	31 000	2%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-2 045 823		-1 873 792	
dont masse salariale chargée	-1 506 248		-1 422 653	
Résultat d'exploitation	95 562		158 148	
Résultat financier	641		652	
Résultat exceptionnel	-48 945		-72 437	
Autres	0		0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	47 258		86 363	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (31 000 € dont subvention d'investissement - 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION VAR AZUR LINGE

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 23/05/2022
en Euros

Tiers : 28319
SIRET : 38200372100042

	Brut	AMT / PRO.	Net 2021	Net 2020
ACTIF	700 130	290 359	409 771	447 582
Actif immobilisé	418 145	290 359	127 786	84 610
Actif circulant	281 985	0	281 985	362 972
Stocks et créances	107 047	0	107 047	60 178
VMP et Disponibilités	174 776	0	174 776	302 794
Comptes transitoires & régularisations	162		162	0
PASSIF	409 771	409 771	409 771	447 582
Fonds associatifs	-45 044		-45 044	170 915
dont report à nouveau	-71 461		-71 461	-91 899
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	242 414		242 414	197
dont subventions d'investissement	242 414		242 414	197
Provisions pour risques et charges	32 562		32 562	28 481
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	179 839		179 839	247 989
dont emprunts	57 194		57 194	60 000
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 260 965		1 260 965	1 177 870
dont subvention de la collectivité	48 000	4%	48 000	45 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 236 849		-1 236 849	-1 153 212
dont masse salariale chargée	-944 527		-944 527	-861 742
Résultat d'exploitation	24 116		24 116	24 658
Résultat financier	384		384	488
Résultat exceptionnel	1 917		1 917	-4 708
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	26 417		26 417	20 438

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (48 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION MUNIITIQUE FORMATION MULTIMEDIA

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Président le 24/06/2022

Tiers : 88614

SIRET : 33285499100020

en Euros

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	265 368	122 795	142 573	75 839
Actif immobilisé	133 938	122 795	11 143	13 224
Actif circulant	131 430	0	131 430	62 615
Stocks et créances	13 302	0	13 302	5 684
VMP et Disponibilités	117 775	0	117 775	56 837
Comptes transitoires & régularisations	353		353	94

PASSIF	142 573			75 839
Fonds associatifs	77 292			20 054
dont report à nouveau	0			5 189
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	11 082			11 082
dont subventions d'investissement	11 082			11 082
Provisions pour risques et charges	13 654			12 615
Fonds dédiés	0			0
Dettes	40 545			25 088
dont emprunts	0			0
dont CBC	0			0
Comptes transitoires & régularisations	0			7 000

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	164 116			118 631
dont subvention de la collectivité	48 000	29%		49 200
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-106 460			-99 455
dont masse salariale chargée	-81 940			-58 927
Résultat d'exploitation	57 656			19 176
Résultat financier	267			39
Résultat exceptionnel	-685			-78
Autres	0			0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	57 238			19 137

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (48 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION ARCHAOS

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 04/05/2022

Tiers : 64455

SIRET : 39919062800046

en Euros

Net 2021

AMT / PRO

Brut

Net 2020

	143 178	13 837	129 341	63 764
ACTIF				
Actif immobilisé	29 229	13 837	15 392	8 173
Actif circulant	113 949	0	113 949	55 591
Stocks et créances	27 899	0	27 899	11 229
VMP et Disponibilités	82 543	0	82 543	39 697
Comptes transitoires & régularisations	3 507		3 507	4 665

PASSIF	129 341		63 764	
Fonds associatifs	12 417		-25 601	
dont report à nouveau	-36 507		-60 863	
dont provisions réglementées	0		0	
Autres fonds associatifs	44 402		26 619	
dont subventions d'investissement	44 402		0	
Provisions pour risques et charges	18 197		0	
Fonds dédiés	0		26 619	
Dettes	54 325		62 746	
dont emprunts	0		0	
dont CBC	0		0	
Comptes transitoires & régularisations	0		0	

COMPTE DE RESULTAT	380 830		364 482	
Produits d'exploitation	48 100	13%	48 100	13%
dont subvention de la collectivité	0		0	
dont subvention FSE avancée	-341 690		-328 224	
Charges d'exploitation	-180 017		-192 336	
dont masse salariale chargée	39 140		36 258	
Résultat d'exploitation	-170		-1 770	
Résultat financier	-952		-10 132	
Résultat exceptionnel	0		0	
Autres	0		0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	38 018		24 356	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (48 100 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE TRANSITION

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 08/06/2022

Tiers : 106597

SIRET : 43036390300021

en Euros

AMT / PRO

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	786 616	195 914	590 702	656 119
Actif immobilisé	583 556	195 914	387 642	425 638
Actif circulant	203 060	0	203 060	230 481
Stocks et créances	135 458	0	135 458	96 556
VMP et Disponibilités	67 602	0	67 602	133 925
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0

PASSIF	590 702		590 702	656 119
Fonds associatifs	-103 982		-103 982	-121 901
dont report à nouveau	-218 884		-218 884	-201 045
dont provisions réglementées	29 300		29 300	29 300
Autres fonds associatifs	48 893		48 893	50 646
dont subventions d'investissement	19 593		19 593	21 346
Provisions pour risques et charges	18 500		18 500	18 500
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	615 291		615 291	673 657
dont emprunts	477 049		477 049	514 605
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	12 000		12 000	35 217

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	611 604		611 604	556 230
dont subvention de la collectivité	49 800	8%	49 800	51 800
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-589 272		-589 272	-575 827
dont masse salariale chargée	-405 083		-405 083	-404 156
Résultat d'exploitation	22 332		22 332	-19 597
Résultat financier	-6 017		-6 017	-2 984
Résultat exceptionnel	1 603		1 603	4 741
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	17 918		17 918	-17 840

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (49 800 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION FAMILIALE EXTERNAT SAINT-JOSEPH



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/08/2021
Comptes certifiés par Le Commissaire aux Comptes le 06/12/2021
en Euros

Tiers : 4543
SIRET : 78310067000018

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	25 898 481	18 274 323	7 624 158	7 793 863
Actif immobilisé	23 060 187	18 236 641	4 823 546	4 970 276
Actif circulant	2 838 294	37 682	2 800 612	2 823 587
Stocks et créances	487 451	37 682	449 769	442 636
VMP et Disponibilités	2 239 252	0	2 239 252	2 283 356
Comptes transitoires & régularisations	111 591		111 591	97 595
PASSIF	7 624 158		7 624 158	7 793 863
Fonds associatifs	2 465 828		2 465 828	2 457 420
dont report à nouveau	2 024 631		2 024 631	2 019 894
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	1 623 375		1 623 375	1 615 348
dont subventions d'investissement	1 623 375		1 623 375	1 615 348
Provisions pour risques et charges	473 683		473 683	516 758
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	2 731 530		2 731 530	2 854 362
dont emprunts	1 844 719		1 844 719	2 115 153
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	329 742		329 742	349 975
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	7 491 290		7 491 290	7 114 844
dont subvention de la collectivité	13 905		13 905	9 132
dont subvention FSE avancée	0		0	0%
Charges d'exploitation	-7 524 432		-7 524 432	-7 142 152
dont masse salariale chargée	-2 887 777		-2 887 777	-2 624 247
Résultat d'exploitation	-33 142		-33 142	-27 308
Résultat financier	-13 353		-13 353	-11 689
Résultat exceptionnel	58 901		58 901	43 734
Autres	-3 998		-3 998	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	8 408		8 408	4 737

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :



LE DÉPARTEMENT

UNION DEPARTEMENTALE des SAPEURS POMPIERS VAR

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/10/2022

Tiers : 4887

SIRET : 41929316200030

en Euros

Net 2021

AMT / PRO

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 663 172	716 393	946 779	927 822
Actif immobilisé	1 182 434	716 393	466 041	501 780
Actif circulant	480 738	0	480 738	426 042
Stocks et créances	144 819	0	144 819	159 750
VMP et Disponibilités	328 134	0	328 134	261 054
Comptes transitoires & régularisations	7 785	0	7 785	5 238

PASSIF	946 779		927 822
Fonds associatifs	630 702		613 336
dont report à nouveau	613 336		570 896
dont provisions réglementées	0		0
Autres fonds associatifs	142 279		150 787
dont subventions d'investissement	142 279		150 787
Provisions pour risques et charges	0		0
Fonds dédiés	0		0
Dettes	165 798		163 699
dont emprunts	13 640		16 293
dont CBC	0		0
Comptes transitoires & régularisations	8 000		0

COMPTE DE RESULTAT			
Produits d'exploitation	826 480		721 029
dont subvention de la collectivité	50 000	6%	45 000
dont subvention FSE avancée	0		0
Charges d'exploitation	-817 356		-686 298
dont masse salariale chargée	-298 954		-263 309
Résultat d'exploitation	9 124		34 731
Résultat financier	106		61
Résultat exceptionnel	8 136		7 648
Autres	0		0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0
Résultat de l'exercice	17 366		42 440

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (50 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION TOULON ELITE FUTSAL



Exercice clos le 30/06/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 25/11/2021

Tiers : 205950
SIRET : 82114025800012

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	291 724	43 226	248 498	258 448
Actif immobilisé	89 096	43 226	45 870	58 629
Actif circulant	202 628	0	202 628	199 819
Stocks et créances	28 406	0	28 406	17 670
VMP et Disponibilités	174 222	0	174 222	182 149
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0

PASSIF	248 498		258 448
Fonds associatifs	204 802		184 457
dont report à nouveau	125 028		59 743
dont provisions réglementées	0		0
Autres fonds associatifs	11 640		16 440
dont subventions d'investissement	11 640		16 440
Provisions pour risques et charges	0		0
Fonds dédiés	0		0
Dettes	32 056		37 551
dont emprunts	0		0
dont CBC	0		0
Comptes transitoires & régularisations	0		20 000

	336 373	50 000	15%	409 447	50 000	12%
COMPTE DE RESULTAT						
Produits d'exploitation	336 373	50 000	15%	409 447	50 000	12%
dont subvention de la collectivité	0			0		
dont subvention FSE avancée						
Charges d'exploitation	-320 223			-347 698		
dont masse salariale chargée	-93 897			-176 835		
Résultat d'exploitation	16 150			61 749		
Résultat financier	1			0		
Résultat exceptionnel	4 195			3 537		
Autres	0			0		
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0		
Résultat de l'exercice	20 346			65 286		

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (50 000 € dont subvention d'investissement ; 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION ACTIF Avenir Compétences Travail Insertion Formation

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 11/07/2022

Tiers : 126251

SIRET : 42899343000019

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	3 260 488	108 441	3 152 047	2 110 358
Actif immobilisé	167 498	101 978	65 520	70 909
Actif circulant	3 092 990	6 463	3 086 527	2 039 449
Stocks et créances	2 887 827	6 463	2 881 364	1 731 428
VMP et Disponibilités	165 603	0	165 603	266 070
Comptes transitoires & régularisations	39 560		39 560	41 951
PASSIF	3 152 047		3 152 047	2 110 358
Fonds associatifs			-28 352	-165 508
dont report à nouveau			-301 509	-172 848
dont provisions réglementées			0	0
Autres fonds associatifs	54 000		54 000	54 000
dont subventions d'investissement	54 000		54 000	54 000
Provisions pour risques et charges	210 865		210 865	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	2 915 534		2 915 534	2 221 866
dont emprunts	53 132		53 132	53 000
dont CBC	0		0	164 622
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	3 009 110		3 009 110	2 543 151
dont subvention de la collectivité	50 000		50 000	50 000
dont subvention FSE avancée	0		0	2%
Charges d'exploitation	-2 653 761		-2 653 761	-2 654 655
dont masse salariale chargée	-1 505 338		-1 505 338	-1 518 011
Résultat d'exploitation	355 349		355 349	-111 504
Résultat financier	-6 362		-6 362	-11 369
Résultat exceptionnel	-211 830		-211 830	-5 787
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	137 157		137 157	-128 660

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (50 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

SAOS Saint-Raphael Var Handball

Exercice clos le 30/06/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 29/10/2021

Tiers : 161400

SIRET : 51331714900013

en Euros

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 152 428	309 626	1 842 802	1 553 454
Actif immobilisé	166 477	136 640	29 837	54 899
Actif circulant	1 985 951	172 986	1 812 965	1 498 555
Stocks et en-cours	4 058	0	4 058	3 050
Créances clients	821 530	172 986	648 544	823 509
Autres créances	623 454	0	623 454	121 548
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	536 075	0	536 075	541 944
Comptes transitoires & régularisations	834	834	834	8 504

PASSIF

Capitaux propres	1 842 802		1 553 454
Autres fonds propres	405 148		183 002
Provisions pour risques et charges	0		0
Dettes	0		0
Comptes transitoires & régularisations	1 425 404		1 270 119
	12 250		100 333

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	2 936 959		3 459 439
dont subvention de la collectivité	50 000	2%	165 000
dont subvention FSE avancée	0		0
Charges d'exploitation	-2 580 009		-3 279 038
Résultat d'exploitation	356 950		180 401
Résultat financier	-544		-129
Résultat exceptionnel	-51 037		-4 472
Participation des salariés	0		0
Impôts bénéfices & assimilés	-83 223		0
Résultat de l'exercice	222 146		175 800

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (50 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

RUGBY CLUB TOULONNAIS SASP

Exercice clos le 30/06/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 13/10/2021

Tiers : 233633

SIRET : 41871600700103

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	34 432 047	4 010 394	30 421 653	19 688 096
Actif immobilisé	19 593 666	3 813 620	15 780 046	11 490 169
Actif circulant	14 838 381	196 774	14 641 607	8 197 927
Stocks et en-cours	368 366	180 608	187 758	370 342
Créances clients	1 106 027	16 166	1 089 861	1 275 400
Autres créances	7 725 067	0	7 725 067	3 858 453
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	5 351 301	0	5 351 301	2 527 710
Comptes transitoires & régularisations	287 620	287 620	287 620	166 022
PASSIF	30 421 653		30 421 653	19 688 096
Capitaux propres	-1 862 629		-1 862 629	859 372
Autres fonds propres	1 890 144		1 890 144	790 326
Provisions pour risques et charges	1 011 157		1 011 157	736 737
Dettes	29 382 981		29 382 981	17 241 887
Comptes transitoires & régularisations	0		0	59 774
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	17 176 143		17 176 143	22 703 050
dont subvention de la collectivité	-61 200		-61 200	139 000
dont subvention FSE avancée	0		0	1%
Charges d'exploitation	-29 225 640		-29 225 640	-29 869 062
Résultat d'exploitation	-12 049 497		-12 049 497	-7 166 012
Résultat financier	-176 932		-176 932	-569 806
Résultat exceptionnel	-1 737 759		-1 737 759	-2 331 868
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfiques & assimilés	3 942 187		3 942 187	30 000
Résultat de l'exercice	-10 022 001		-10 022 001	-10 037 686

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (188 800 € dont subvention d'investissement : 250 000 €)



LE DÉPARTEMENT

CENTRE SOCIAL CULTUREL DE DRAGUIGNAN

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/06/2022

Tiers : 121334

SIRET : 45343912700029

en Euros

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	479 620	160 937	318 683	371 802
Actif immobilisé	198 436	160 937	37 499	23 470
Actif circulant	281 184	0	281 184	348 332
Stocks et créances	63 138	0	63 138	67 724
VMP et Disponibilités	210 317	0	210 317	273 628
Comptes transitoires & régularisations	7 729		7 729	6 980
PASSIF	318 683			371 802
Fonds associatifs	234 783			263 832
dont report à nouveau	249 556			200 873
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	7 945		7 945	8 475
dont subventions d'investissement	7 945		7 945	8 475
Provisions pour risques et charges	14 412		14 412	18 291
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	48 068		48 068	55 204
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	13 475		13 475	26 000

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	357 945			380 265
dont subvention de la collectivité	51 140	14%		50 600
dont subvention FSE avancée	1 140			0
Charges d'exploitation	-391 955			-314 392
dont masse salariale chargée	-267 557			-230 362
Résultat d'exploitation	-34 010			-65 873
Résultat financier	673			892
Résultat exceptionnel	4 288			-18 082
Autres	0			0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	-29 049			48 683

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (51 140 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

CENTRE SOCIAL MAISON DES INITIATIVES SOCIALES

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/06/2022

Tiers : 113933

SIRET : 44993384500017

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	257 728	29 919	227 809	223 936
Actif immobilisé	60 941	29 919	31 022	42 962
Actif circulant	196 787	0	196 787	180 974
Stocks et créances	78 981	0	78 981	77 363
VMP et Disponibilités	117 806	0	117 806	101 515
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	2 096
PASSIF	227 809		227 809	223 936
Fonds associatifs	154 859		154 859	156 048
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	12 722		12 722	18 369
dont subventions d'investissement	12 722		12 722	18 369
Provisions pour risques et charges	18 212		18 212	12 975
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	42 016		42 016	36 544
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	433 027		433 027	411 583
dont subvention de la collectivité	53 000	12%	53 000	77 150
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-435 730		-435 730	-367 321
dont masse salariale chargée	-302 320		-302 320	-274 001
Résultat d'exploitation	-2 703		-2 703	44 262
Résultat financier	330		330	339
Résultat exceptionnel	1 185		1 185	8 455
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-1 188		-1 188	53 056

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (53 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****ASSOCIATION LOGE TOIT**

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Président le 11/07/2022
en Euros

Tiers : 115103
SIRET : 45230868700014

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	100 800	5 999	94 801	100 373
Actif immobilisé	7 111	5 999	1 112	0
Actif circulant	93 689	0	93 689	100 373
Stocks et créances	27 014	0	27 014	20 757
VMP et Disponibilités	66 675	0	66 675	79 616
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
PASSIF	94 801		94 801	100 373
Fonds associatifs	25 816		25 816	23 761
dont report à nouveau	23 761		23 761	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	13 639		13 639	20 000
dont subventions d'investissement	0		0	0
dont provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	13 639		13 639	20 000
Dettes	55 346		55 346	56 612
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	242 044		242 044	275 562
dont subvention de la collectivité	52 850		52 850	52 850
dont subvention FSE avancée	0		0	19%
Charges d'exploitation	-246 504		-246 504	-265 273
dont masse salariale chargée	-113 279		-113 279	-117 744
Résultat d'exploitation	-4 460		-4 460	10 289
Résultat financier	0		0	0
Résultat exceptionnel	6 515		6 515	-231
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	2 055		2 055	10 058

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (52 850 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

LOGIVAR

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 08/06/2022

Tiers : 24072

SIRET : 38029740800029

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 095 533	936 797	1 158 736	1 107 465
Actif immobilisé	1 829 770	936 797	892 973	970 156
Actif circulant	265 763	0	265 763	137 309
Stocks et créances	23 523	0	23 523	92 807
VMP et Disponibilités	240 904	0	240 904	41 643
Comptes transitoires & régularisations	1 336		1 336	2 859

PASSIF	1 158 736		1 107 465	
Fonds associatifs	-69 582		-94 750	
dont report à nouveau	-94 750		-80 574	
dont provisions réglementées	109 772		29 772	
Autres fonds associatifs	695 678		677 031	
dont subventions d'investissement	585 906		647 259	
Provisions pour risques et charges	0		0	
Fonds dédiés	0		0	
Dettes	532 640		525 184	
dont emprunts	287 415		299 562	
dont CBC	50 000		0	
Comptes transitoires & régularisations	0		0	

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 445 192		1 297 645	
dont subvention de la collectivité	53 000	4%	50 000	4%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-1 426 580		-1 367 268	
dont masse salariale chargée	-960 660		-914 188	
Résultat d'exploitation	18 612		-69 623	
Résultat financier	-797		-1 628	
Résultat exceptionnel	7 353		57 076	
Autres	0		0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	25 168		-14 175	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (53 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

- Garantie d'emprunt

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL MARTIN BIDOURE



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/03/2022

Tiers : 61251

SIRET : 40896020100023

en Euros

Net 2020

AMT / PRO

Brut

Net 2021

ACTIF

Actif immobilisé	561 835	69 789	492 046	545 576
Actif circulant	231 950	74 182	157 768	173 891
Stocks et créances	329 885	-4 393	334 278	371 685
VMP et Disponibilités	158 796	-4 393	163 189	170 312
Comptes transitoires & régularisations	171 089	0	171 089	201 373
	0	0	0	0

PASSIF

Fonds associatifs	492 046			545 576
dont report à nouveau	222 899			254 503
dont provisions réglementées	81 301			80 965
Autres fonds associatifs	0			0
dont subventions d'investissement	21 042			41 461
Provisions pour risques et charges	10 542			15 961
Fonds dédiés	13 369			11 400
Dettes	10 500			25 500
dont emprunts	221 621			225 244
dont CBC	142 753			150 803
Comptes transitoires & régularisations	13 115			12 968

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	863 092			814 158	
dont subvention de la collectivité	55 000	6%		55 000	7%
dont subvention FSE avancée	0			0	
Charges d'exploitation	-889 138			-818 241	
dont masse salariale chargée	-500 401			-447 178	
Résultat d'exploitation	-26 046			-4 083	
Résultat financier	-1 935			-2 004	
Résultat exceptionnel	-3 623			6 423	
Autres	0			0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0	
Résultat de l'exercice	-31 604			336	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (55 000 € dont subvention d'investissement ; 0 €)

LE PORT DES CREATEURS



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 20/09/2022

Tiers : 199193

SIRET : 81312130800023

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

ACTIF

Actif immobilisé	210 152	56 153	153 999	95 891
Actif circulant	92 881	51 511	41 370	48 544
Stocks et créances	117 271	4 642	112 629	47 347
VMP et Disponibilités	17 775	4 642	13 133	36 432
Comptes transitoires & régularisations	98 020	0	98 020	9 464
	1 476		1 476	1 451

PASSIF

Fonds associatifs	153 999			95 891
dont report à nouveau	1 784			6 598
dont provisions réglementées	6 598			-13 793
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	17 648			27 329
dont subventions d'investissement	9 648			7 329
dont subventions d'investissement	0			0
Provisions pour risques et charges	8 000			20 000
Fonds dédiés	59 374			61 964
Dettes	7 750			10 000
dont emprunts	0			0
dont CBC	0			0
Comptes transitoires & régularisations	75 193			0

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	273 734	254 006		
dont subvention de la collectivité	65 000	60 000	24%	
dont subvention FSE avancée	0	0		
Charges d'exploitation	-281 094	-236 943		
dont masse salariale chargée	-110 731	-85 910		
Résultat d'exploitation	-7 360	17 063		
Résultat financier	9	5		
Résultat exceptionnel	2 537	3 323		
Autres	0	0		
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0	0		
Résultat de l'exercice	-4 814	20 391		

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (65 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

UNION SPORTIVE SEYNOISE



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 30/06/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/10/2021

Tiers : 5009

SIRET : 40112573700023

en Euros

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	731 483	228 623	502 860	499 178
Actif immobilisé	325 606	228 623	96 983	64 410
Actif circulant	405 877	0	405 877	434 768
Stocks et créances	312 251	0	312 251	260 793
VMP et Disponibilités	69 228	0	69 228	159 672
Comptes transitoires & régularisations	24 398		24 398	14 303
PASSIF	502 860		502 860	499 178
Fonds associatifs	102 259		102 259	97 462
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	12 542		12 542	30 200
dont subventions d'investissement	3 220		3 220	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	9 322		9 322	30 200
Dettes	229 949		229 949	230 336
dont emprunts	106 462		106 462	110 404
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	158 110		158 110	141 180
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 069 920		1 069 920	1 058 840
dont subvention de la collectivité	40 000		40 000	25 000
dont subvention FSE avancée	0	4%	0	2%
Charges d'exploitation	-1 060 705		-1 060 705	-994 720
dont masse salariale chargée	-526 214		-526 214	-492 171
Résultat d'exploitation	9 215		9 215	64 120
Résultat financier	-863		-863	-4 369
Résultat exceptionnel	-3 555		-3 555	-1 227
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	4 797		4 797	58 524

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (40 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION CORAIL

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/03/2022
en Euros

Tiers : 141292
SIRET : 49492110900018

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	447 135	125 349	321 786	278 250
Actif immobilisé	166 461	125 349	41 112	21 901
Actif circulant	280 674	0	280 674	256 349
Stocks et créances	196 167	0	196 167	157 355
VMP et Disponibilités	77 550	0	77 550	89 613
Comptes transitoires & régularisations	6 957		6 957	9 381
PASSIF	321 786		321 786	278 250
Fonds associatifs	145 759		145 759	140 394
dont report à nouveau	140 394		140 394	126 870
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	176 027		176 027	137 856
dont emprunts	90 002		90 002	13 314
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 497 276		1 497 276	1 461 215
dont subvention de la collectivité	59 850	4%	59 850	59 850
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 491 680		-1 491 680	-1 438 758
dont masse salariale chargée	-1 233 947		-1 233 947	-1 203 213
Résultat d'exploitation	5 596		5 596	22 457
Résultat financier	-193		-193	-218
Résultat exceptionnel	-38		-38	-8 715
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	5 365		5 365	13 524

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (59 850 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION POLE TOURISTIQUE ESTEREL COTE D'AZUR

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 116316

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 07/06/2022

SIRET : 45255861200019

en Euros

Net 2020

Net 2021

Brut

AMT / PRO

AMT / PRO

	Brut	AMT / PRO	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	667 455	198 737	198 737	468 718	411 162
Actif immobilisé	362 190	195 557	195 557	166 633	107 454
Actif circulant	305 265	3 180	3 180	302 085	303 708
Stocks et créances	111 629	3 180	3 180	108 449	192 273
VMP et Disponibilités	165 366	0	0	165 366	104 708
Comptes transitoires & régularisations	28 270			28 270	6 727
PASSIF	468 718	468 718	468 718	411 162	411 162
Fonds associatifs	115 777	106 154	106 154	106 154	106 154
dont report à nouveau	0	0	0	0	0
dont provisions réglementées	84 134	84 134	84 134	84 134	81 611
Autres fonds associatifs	84 134	84 134	84 134	84 134	81 611
dont subventions d'investissement	0	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0	0
Fonds dédiés	258 307	258 307	258 307	258 307	223 397
Dettes	0	0	0	0	2 053
dont emprunts	0	0	0	0	0
dont CBC	0	0	0	0	0
Comptes transitoires & régularisations	10 500	10 500	10 500	10 500	0
COMPTE DE RESULTAT	950 062	60 000	60 000	832 367	832 367
Produits d'exploitation	60 000	6%	6%	60 000	7%
dont subvention de la collectivité	0	0	0	0	0
dont subvention FSE avancée	-976 727			-976 727	-781 589
Charges d'exploitation	-353 172			-353 172	-307 259
dont masse salariale chargée	-26 665			-26 665	50 778
Résultat d'exploitation	-4			-4	-13
Résultat financier	37 704			37 704	30 640
Résultat exceptionnel	-1 412			-1 412	0
Autres	0			0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0	0
Résultat de l'exercice	9 623			9 623	81 405

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (60 000 € dont subvention d'investissement : 0 €.)



LE DÉPARTEMENT

ANPAA 83 - Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/06/2022

Tiers : 100731

SIRET : 77566008700013

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	3 973 327	646 385	3 326 942	2 051 149
Actif immobilisé	661 658	645 385	16 273	22 937
Actif circulant	3 311 669	1 000	3 310 669	2 028 212
Stocks et créances	84 399	1 000	83 399	56 871
VMP et Disponibilités	3 224 366	0	3 224 366	1 959 127
Comptes transitoires & régularisations	2 904		2 904	12 214
PASSIF	3 326 942		3 326 942	2 051 149
Fonds associatifs	667 214		667 214	697 915
dont report à nouveau	58 522		58 522	26 585
dont provisions réglementées	236 937		236 937	236 937
Autres fonds associatifs	271 767		271 767	246 781
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	47 697
Fonds dédiés	3 035		3 035	9 844
Dettes	2 387 961		2 387 961	1 058 756
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	2 170 819		2 170 819	0
	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 557 019		1 557 019	1 463 993
dont subvention de la collectivité	60 000		60 000	60 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 521 907		-1 521 907	-1 524 706
dont masse salariale chargée	-1 092 209		-1 092 209	-831 910
Résultat d'exploitation	35 112		35 112	-60 713
Résultat financier	2 292		2 292	1 966
Résultat exceptionnel	-68 105		-68 105	8 483
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-30 701		-30 701	-50 264
				4%

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (60 000 € dont subvention d'investissement ; 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION FOIRE DE BRIGNOLES

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 14/02/2022

Tiers : 4085

SIRET : 78304889500024

Net 2020

AMT / PRO

Brut

Net 2021

en Euros

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	939 988	496 254	443 734	476 876
Actif immobilisé	537 221	496 254	40 967	37 110
Actif circulant	402 767	0	402 767	439 766
Stocks et créances	270 165	0	270 165	108 703
VMP et Disponibilités	132 272	0	132 272	329 974
Comptes transitoires & régularisations	330		330	1 089

PASSIF	443 734		443 734	476 876
Fonds associatifs	225 422		225 422	264 455
dont report à nouveau	48 607		48 607	151 821
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	214 062		214 062	205 371
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	25 510		25 510	0
Comptes transitoires & régularisations	4 250		4 250	7 050

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	884 671		884 671	134 099
dont subvention de la collectivité	60 000	7%	60 000	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-926 261		-926 261	-220 361
dont masse salariale chargée	-108 605		-108 605	-50 895
Résultat d'exploitation	-41 590		-41 590	-86 262
Résultat financier	534		534	818
Résultat exceptionnel	2 023		2 023	-17 770
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et Impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-39 033		-39 033	-103 214

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (60 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION BANQUE ALIMENTAIRE DU VAR

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/06/2022

Tiers : 6658

SIRET : 38866614100030

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

	Net 2020	Net 2021	AMT / PRO	Brut
ACTIF	712 883	861 623	472 023	1 333 646
Actif immobilisé	187 881	244 261	438 156	682 417
Actif circulant	525 002	617 362	33 867	651 229
Stocks et créances	123 722	205 734	33 867	239 601
VMP et Disponibilités	398 663	408 650	0	408 650
Comptes transitoires & régularisations	2 617	2 978		2 978

PASSIF	712 883	861 623		
Fonds associatifs	234 189	253 901		
dont report à nouveau	226 230	234 189		
dont provisions réglementées	0	0		
Autres fonds associatifs	304 762	454 157		
dont subventions d'investissement	168 725	362 990		
Provisions pour risques et charges	0	0		
Fonds dédiés	136 037	91 167		
Dettes	93 932	82 065		
dont emprunts	5 225	1 071		
dont CBC	31	24		
Comptes transitoires & régularisations	80 000	71 500		

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	587 066	859 364		
dont subvention de la collectivité	30 000	70 000	8%	5%
dont subvention FSE avancée	0	0		
Charges d'exploitation	-579 071	-821 280		
dont masse salariale chargée	-115 157	-151 381		
Résultat d'exploitation	7 995	38 084		
Résultat financier	138	337		
Résultat exceptionnel	-174	-16 709		
Autres	0	0		
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0	0		
Résultat de l'exercice	7 959	19 712		

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (70 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****ASSOCIATION AMITIES CITE UDV**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 13/07/2022

Tiers : 201689

SIRET : 81795721000021

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	381 183	111 537	269 646	209 965
Actif immobilisé	153 584	111 537	42 047	5 784
Actif circulant	227 599	0	227 599	204 181
Stocks et créances	66 306	0	66 306	36 372
VMP et Disponibilités	159 190	0	159 190	166 491
Comptes transitoires & régularisations	2 103		2 103	1 318

PASSIF

Fonds associatifs	269 646			209 965
dont report à nouveau	115 632			94 350
dont provisions réglementées	94 349			81 225
Autres fonds associatifs	0			0
dont subventions d'investissement	82 971			49 140
Provisions pour risques et charges	53 797			20 140
Fonds dédiés	2 500			4 600
Dettes	29 174			29 000
dont emprunts	40 170			46 719
dont CBC	0			0
Comptes transitoires & régularisations	0			0
	28 373			15 156

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	484 618			349 541
dont subvention de la collectivité	36 300	7%		35 300
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-479 062			-344 847
dont masse salariale chargée	-340 825			-229 439
Résultat d'exploitation	5 556			4 694
Résultat financier	396			257
Résultat exceptionnel	15 331			8 174
Autres	0			0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	21 283			13 125

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (36 300 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****CENTRE SOCIAL ET CULTUREL NELSON MANDELA**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 04/05/2022

Tiers : 4058

SIRET : 31397657300011

en Euros**Net 2021****Net 2020**

	Bruit	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 113 227	289 608	823 619	796 514
Actif immobilisé	291 699	289 608	2 091	3 076
Actif circulant	821 528	0	821 528	793 438
Stocks et créances	120 752	0	120 752	95 270
VMP et Disponibilités	695 829	0	695 829	693 397
Comptes transitoires & régularisations	4 947	0	4 947	4 771
PASSIF	823 619	481 189	796 514	417 967
Fonds associatifs	84 146	0	2 028	0
dont report à nouveau	141 583	141 583	145 946	145 946
dont provisions réglementées	141 583	141 583	145 946	145 946
Autres fonds associatifs	67 429	67 429	82 726	82 726
dont subventions d'investissement	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	88 253	88 253	109 686	109 686
Fonds dédiés	0	0	0	0
Dettes	0	0	0	0
dont emprunts	0	0	0	0
dont CBC	0	0	0	0
Comptes transitoires & régularisations	45 165	45 165	40 189	40 189
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	954 142	954 142	961 973	961 973
dont subvention de la collectivité	60 400	60 400	60 400	60 400
dont subvention FSE avancée	0	0	0	0
Charges d'exploitation	-915 988	-915 988	-859 790	-859 790
dont masse salariale chargée	-715 800	-715 800	-662 508	-662 508
Résultat d'exploitation	38 154	38 154	102 183	102 183
Résultat financier	391	391	438	438
Résultat exceptionnel	20 315	20 315	17 613	17 613
Autres	0	0	0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	58 860	58 860	120 234	120 234

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (60 400 € dont subvention d'investissement : 0 €)

GIP MISSION LOCALE OUEST HAUT VAR



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux Comptes le 20/05/2022

Tiers : 91364

SIRET : 43196288500023

en Euros

Brut **AMT / PRO** **Net 2021** **Net 2020**

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 453 510	138 207	1 315 303	971 741
Actif immobilisé	224 873	138 207	86 666	21 271
Actif circulant	1 228 637	0	1 228 637	950 470
Stocks et créances	132 551	0	132 551	132 781
VMP et Disponibilités	1 081 222	0	1 081 222	812 004
Comptes transitoires & régularisations	14 864		14 864	5 685

PASSIF

Fonds associatifs	1 315 303		971 741	
dont report à nouveau	803 701		628 742	
dont provisions réglementées	0		0	
Autres fonds associatifs	0		0	
dont subventions d'investissement	0		0	
Provisions pour risques et charges	99 652		86 654	
Fonds dédiés	0		0	
Dettes	222 996		226 670	
dont emprunts	0		0	
dont CBC	148		0	
Comptes transitoires & régularisations	188 954		188 954	29 675

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	1 820 455		1 675 000	
dont subvention de la collectivité	66 000	4%	66 000	4%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-1 644 030		-1 465 218	
dont masse salariale chargée	-1 162 701		-1 062 290	
Résultat d'exploitation	176 425		209 782	
Résultat financier	747		593	
Résultat exceptionnel	-2 126		-2 042	
Autres	-87		-47	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	174 959		208 286	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (66 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

MISSION LOCALE JEUNES TOULONNAIS - MLJT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 20/06/2022

Tiers : 29242

SIRET : 38746479500013

en Euros

Net 2021

Net 2020

ACTIF	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
Actif immobilisé	2 705 295	906 757	1 798 538	1 462 333
Actif circulant	1 026 110	809 597	216 513	247 870
Stocks et créances	1 679 185	97 160	1 582 025	1 214 463
VMP et Disponibilités	1 76 342	97 160	79 182	143 704
Comptes transitoires & régularisations	1 498 017	0	1 498 017	1 059 572
	4 826	4 826	4 826	11 187

PASSIF	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
Fonds associatifs	1 798 538		1 798 538	1 462 333
dont report à nouveau	1 028 010		1 028 010	738 516
dont provisions réglementées	604 210		604 210	541 024
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	81 330		81 330	109 600
Provisions pour risques et charges	67 830		67 830	109 600
Fonds dédiés	217 907		217 907	152 409
Dettes	13 500		13 500	0
dont emprunts	471 291		471 291	450 413
dont CBC	42 903		42 903	72 198
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
	0		0	11 395

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	2 710 664		2 286 441	
dont subvention de la collectivité	62 000	2%	62 000	3%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-2 461 247		-2 250 811	
dont masse salariale chargée	-1 710 246		-1 698 808	
Résultat d'exploitation	249 417		35 630	
Résultat financier	-320		-719	
Résultat exceptionnel	40 397		28 274	
Autres	0		0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	289 494		63 185	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (62 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

MISSION LOCALE DRACENIE COEUR DU VAR

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 11/06/2022

Tiers : 63870

SIRET : 41078420100031

en Euros

Brut

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 409 801	230 574	1 179 227	915 840
Actif immobilisé	315 774	230 574	85 200	26 992
Actif circulant	1 094 027	0	1 094 027	888 848
Stocks et créances	406 470	0	406 470	297 114
VMP et Disponibilités	679 907	0	679 907	587 989
Comptes transitoires & régularisations	7 650		7 650	3 745

PASSIF

Fonds associatifs	1 179 227		1 179 227	915 840
dont report à nouveau	400 985		400 985	259 470
dont provisions réglementées	104 807		104 807	65 473
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	195 680		195 680	80 000
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	141 616		141 616	129 202
Dettes	195 680		195 680	80 000
dont emprunts	313 720		313 720	298 350
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
	127 226		127 226	148 818

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	2 495 270		2 495 270	2 015 651
dont subvention de la collectivité	62 000	2%	62 000	52 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-2 351 823		-2 351 823	-1 974 224
dont masse salariale chargée	-1 662 396		-1 662 396	-1 437 402
Résultat d'exploitation	143 447		143 447	41 427
Résultat financier	337		337	-662
Résultat exceptionnel	-2 268		-2 268	-1 430
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	141 516		141 516	39 335

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (62 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION CENTRE ARCHEOLOGIQUE DU VAR

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Président le 08/07/2022
en Euros

Tiers : 28129
SIRET : 31086466500024

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	196 724	29 409	167 315	155 778
Actif immobilisé	51 599	29 409	22 190	19 620
Actif circulant	145 125	0	145 125	136 158
Stocks et créances	6 485	0	6 485	5 378
VMP et Disponibilités	138 640	0	138 640	130 780
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
PASSIF	196 724	29 409	167 315	155 778
Fonds associatifs	117 334	0	117 334	129 199
dont report à nouveau	0	0	0	0
dont provisions réglementées	0	0	0	0
Autres fonds associatifs	564	564	564	843
dont subventions d'investissement	564	564	564	843
dont subventions pour risques et charges	0	0	0	0
Fonds dédiés	0	0	0	0
Dettes	49 417	0	49 417	25 736
dont emprunts	11 092	0	11 092	15 275
dont CBC	0	0	0	0
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
COMPTE DE RESULTAT	112 715	60 000	53%	85 677
Produits d'exploitation	60 000	0	53%	60 000
dont subvention de la collectivité	0	0		0
dont subvention FSE avancée	-124 751			-104 528
Charges d'exploitation	-85 875			-79 055
dont masse salariale chargée	-12 036			-18 851
Résultat d'exploitation	-108			-19
Résultat financier	279			114
Résultat exceptionnel	0			0
Autres	0			0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	-11 865			-18 756

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
 - Subventions > 50% des produits d'exploitation
 - Subventions > 50% des produits d'exploitation et > 23 000 €



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION VIVRE ENSEMBLE EN PROVENCE

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Président le 12/07/2022

Tiers : 164292
SIRET : 51894579500012

en Euros

Net 2021

AMT / PRO

Brut

Net 2020

	Net 2021	Net 2020
ACTIF		
Actif immobilisé	101 314	116 139
Actif circulant	24 304	4 005
Stocks et créances	77 010	112 134
VMP et Disponibilités	563	9 006
Comptes transitoires & régularisations	76 447	101 928
	0	1 200

PASSIF		
Fonds associatifs	79 562	116 139
dont report à nouveau	49 192	77 843
dont provisions réglementées	47 514	7 165
Autres fonds associatifs	0	0
dont subventions d'investissement	0	0
Provisions pour risques et charges	0	0
Fonds dédiés	0	0
Dettes	30 370	38 296
dont emprunts	0	0
dont CBC	620	0
Comptes transitoires & régularisations	0	0

COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation	161 610	210 402
dont subvention de la collectivité	68 000	84 000
dont subvention FSE avancée	0	0
Charges d'exploitation	-189 293	-167 204
dont masse salariale chargée	-137 058	-122 086
Résultat d'exploitation	-27 683	43 198
Résultat financier	303	176
Résultat exceptionnel	-1 271	-3 025
Autres	0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0	0
Résultat de l'exercice	-28 651	40 349

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (68 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION FESTIVAL DE MUSIQUE DE TOULON ET SA REGION



Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 22/08/2022

Tiers : 5538

SIRET : 39118665700022

en Euros

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	234 079	17 109	216 970	260 754
Actif immobilisé	30 257	17 109	13 148	7 558
Actif circulant	203 822	0	203 822	253 196
Stocks et créances	10 077	0	10 077	9 606
VMP et Disponibilités	189 776	0	189 776	238 381
Comptes transitoires & régularisations	3 969		3 969	5 209
PASSIF	216 970		216 970	260 754
Fonds associatifs	168 088		168 088	218 249
dont report à nouveau	218 249		218 249	208 768
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	48 882		48 882	41 552
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	953
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	337 396		337 396	336 618
dont subvention de la collectivité	68 560		68 560	68 560
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-385 881		-385 881	-328 929
dont masse salariale chargée	-228 083		-228 083	-182 702
Résultat d'exploitation	-48 485		-48 485	7 689
Résultat financier	519		519	618
Résultat exceptionnel	-2 195		-2 195	1 174
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-50 161		-50 161	9 481
Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :				
- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (68 560 € dont subvention d'investissement : 0 €)				

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
 - Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (68 560 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****ASSOCIATION FRATELLI UDV**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 25/05/2022

Tiers : 142170

SIRET : 49334757900010

en Euros**Net 2021****Net 2020**

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	556 958	125 516	431 442	418 559
Actif immobilisé	368 273	125 516	242 757	242 057
Actif circulant	188 685	0	188 685	176 502
Stocks et créances	40 581	0	40 581	29 032
VMP et Disponibilités	147 571	0	147 571	146 254
Comptes transitoires & régularisations	533		533	1 216
PASSIF	431 442		431 442	418 559
Fonds associatifs	122 311		122 311	123 002
dont report à nouveau	123 003		123 003	82 420
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	286 746		286 746	267 263
dont subventions d'investissement	247 942		247 942	232 263
Provisions pour risques et charges	218		218	218
Fonds dédiés	38 804		38 804	35 000
Dettes	18 167		18 167	24 847
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	4 000		4 000	3 229
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	211 623		211 623	259 958
dont subvention de la collectivité	70 500	33%	70 500	74 150
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-234 051		-234 051	-249 708
dont masse salariale chargée	-106 743		-106 743	-101 817
Résultat d'exploitation	-22 428		-22 428	10 250
Résultat financier	384		384	321
Résultat exceptionnel	21 352		21 352	30 011
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts-bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-692		-692	40 582

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (70 500 € dont subvention d'investissement : 0 €)



Le DÉPARTEMENT

FRAT - FAIRE ROUTE AVEC TOI

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 12/06/2022

Tiers : 75172

SIRET : 41015324100022

en Euros

Brut **AMT / PRO** **Net 2021** **Net 2020**

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	886 201	358 805	527 396	375 889
Actif immobilisé	573 839	358 805	215 034	68 286
Actif circulant	312 362	0	312 362	307 603
Stocks et créances	100 735	0	100 735	57 178
VMP et Disponibilités	206 566	0	206 566	245 311
Comptes transitoires & régularisations	5 061	0	5 061	5 114
PASSIF	527 396		527 396	375 889
Fonds associatifs	265 058		265 058	193 580
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	144 197		144 197	49 981
dont subventions d'investissement	144 197		144 197	26 082
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	23 899
Dettes	111 891		111 891	131 692
dont emprunts	33 681		33 681	38 100
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	6 250		6 250	636
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	690 086		690 086	593 777
dont subvention de la collectivité	73 000		73 000	123 061
dont subvention FSE avancée	0		0	21%
Charges d'exploitation	-660 959		-660 959	-584 745
dont masse salariale chargée	-501 502		-501 502	-428 007
Résultat d'exploitation	29 127		29 127	9 032
Résultat financier	116		116	388
Résultat exceptionnel	42 234		42 234	48 323
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	71 477		71 477	57 743

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (73 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****ASPI ASSOCIATION SEYNOISE POUR L'INSERTION**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/09/2022

Tiers : 33338

SIRET : 38973016900015

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 332 764	141 725	1 191 039	1 176 383
Actif immobilisé	209 520	141 725	67 795	22 215
Actif circulant	1 123 244	0	1 123 244	1 154 168
Stocks et créances	248 570	0	248 570	569 869
VMP et Disponibilités	562 321	0	562 321	580 351
Comptes transitoires & régularisations	312 353	0	312 353	3 948
PASSIF	1 191 039			1 176 383
Fonds associatifs	684 104		684 104	682 084
dont report à nouveau	657 083		657 083	513 790
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	58 000		58 000	137 200
dont subventions d'investissement	12 250		12 250	16 450
dont subventions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	45 750		45 750	120 750
Dettes	390 532		390 532	357 099
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	58 403		58 403	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 270 318		2 270 318	2 240 671
dont subvention de la collectivité	80 000		80 000	80 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-2 248 962		-2 248 962	-2 117 554
dont masse salariale chargée	-1 748 190		-1 748 190	-1 602 537
Résultat d'exploitation	21 356		21 356	123 117
Résultat financier	930		930	16 035
Résultat exceptionnel	-20 265		-20 265	4 142
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	2 021		2 021	143 294
				4%
				4%

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (80 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ITINOVA

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux Comptes le 07/06/2022

Tiers : 232755

SIRET : 77564661500465

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	338 003 465	136 673 338	201 330 127	193 646 871
Actif immobilisé	261 899 992	136 077 011	125 822 981	122 776 267
Actif circulant	76 103 473	596 327	75 507 146	70 870 604
Stocks et créances	17 230 135	596 327	16 633 808	13 779 306
VMP et Disponibilités	57 919 431	0	57 919 431	56 367 028
Comptes transitoires & régularisations	953 907		953 907	724 270
			201 330 127	193 646 871
PASSIF				
Fonds associatifs			76 352 424	70 389 859
dont report à nouveau			2 137 634	6 125 169
dont provisions réglementées			5 453 610	5 432 099
Autres fonds associatifs			22 490 228	23 484 640
dont subventions d'investissement			12 747 595	13 205 581
dont subventions pour risques et charges			10 734 146	10 774 360
Fonds dédiés			4 289 023	4 846 960
Dettes			90 942 725	88 812 105
dont emprunts			58 537 174	55 556 832
dont CBC			360 947	273 089
Comptes transitoires & régularisations			810 504	185 907
			172 708 211	166 060 812
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation			157 500	72 500
dont subvention de la collectivité			0	0
dont subvention FSE avancée			-169 034	-161 566
Charges d'exploitation			274	899
dont masse salariale chargée			-104 526	-100 900
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés			275	372
Résultat d'exploitation			3 673 937	4 493 913
Résultat financier			-472 498	-755 389
Résultat exceptionnel			2 029 982	1 797 473
Autres			-11 650	-763
Résultat de l'exercice			0	0
			5 219 771	5 535 234

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (157 500 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASTREDHOR (ex SCRADH)

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 223686

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 12/07/2022

SIRET : 38994226900017

en Euros

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 868 913	1 573 645	1 295 268	1 419 101
Actif immobilisé	1 668 829	1 573 645	95 184	60 732
Actif circulant	1 200 084	0	1 200 084	1 358 369
Stocks et créances	1 048 111	0	1 048 111	1 175 464
VMP et Disponibilités	149 930	0	149 930	181 884
Comptes transitoires & régularisations	2 043	0	2 043	1 021
PASSIF	1 295 268		1 295 268	1 419 101
Fonds associatifs	405 177		405 177	404 341
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	1 696
Autres fonds associatifs	234 837		234 837	235 820
dont subventions d'investissement	234 837		234 837	234 124
Provisions pour risques et charges	23 500		23 500	43 200
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	550 095		550 095	642 053
dont emprunts	45 061		45 061	6 823
dont CBC	201 706		201 706	300 072
Comptes transitoires & régularisations	81 659		81 659	93 687
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	826 793		826 793	796 795
dont subvention de la collectivité	85 000	10%	85 000	85 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-837 137		-837 137	-798 239
dont masse salariale chargée	-465 941		-465 941	-461 280
Résultat d'exploitation	-10 344		-10 344	-1 444
Résultat financier	-4 803		-4 803	-2 350
Résultat exceptionnel	15 983		15 983	6 260
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	836		836	2 466

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (85 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

CEDIS - Centre Départemental pour l'Insertion Sociale

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/05/2022

Tiers : 9009

SIRET : 35091639100104

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF				
Actif immobilisé	5 919 989	2 473 509	3 446 480	3 554 185
Actif circulant	4 394 271	2 473 509	1 920 762	2 085 369
Stocks et créances	1 525 718	0	1 525 718	1 468 816
VMP et Disponibilités	746 866	0	746 866	863 882
Comptes transitoires & régularisations	762 515	0	762 515	558 007
	16 337		16 337	46 927
PASSIF				
Fonds associatifs	3 446 480		3 446 480	3 554 185
dont report à nouveau	95 342		95 342	79 784
dont provisions réglementées	-1 154 659		-1 154 659	-1 150 917
Autres fonds associatifs	103 610		103 610	103 610
dont subventions d'investissement	1 047 749		1 047 749	1 120 259
Provisions pour risques et charges	944 139		944 139	1 016 649
Fonds dédiés	888 884		888 884	777 967
Dettes	0		0	0
dont emprunts	1 414 505		1 414 505	1 565 800
dont CBC	640 308		640 308	725 967
Comptes transitoires & régularisations	0		0	26 944
	0		0	10 375
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	7 363 251		7 363 251	7 189 715
dont subvention de la collectivité	83 740		83 740	91 740
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-7 418 707		-7 418 707	-7 386 819
dont masse salariale chargée	-4 998 470		-4 998 470	-5 022 103
Résultat d'exploitation	-55 456		-55 456	-197 104
Résultat financier	-10 485		-10 485	-4 478
Résultat exceptionnel	81 497		81 497	68 580
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	15 556		15 556	26 088

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (83 740 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

Compagnons Bâtisseurs Provence

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 17/06/2022

Tiers : 119119

SIRET : 31905016700083

Net 2021

AMT / PRO

Brut

Net 2021

Net 2020

ACTIF

Actif immobilisé	2 492 846	336 850	2 155 996	2 073 202
Actif circulant	802 922	336 850	466 072	492 911
Stocks et créances	1 689 924	0	1 689 924	1 580 291
VMP et Disponibilités	865 847	0	865 847	1 067 128
Comptes transitoires & régularisations	819 901	0	819 901	502 841
	4 176	4 176	4 176	10 322

PASSIF

Fonds associatifs	2 155 996		2 155 996	2 073 202
dont report à nouveau	641 101		641 101	579 471
dont provisions réglementées	414 511		414 511	377 423
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	342 823		342 823	207 709
dont subventions pour risques et charges	114 618		114 618	81 699
Fonds dédiés	73 106		73 106	61 121
Dettes	228 205		228 205	126 010
dont emprunts	946 781		946 781	953 548
dont CBC	497 142		497 142	597 171
Comptes transitoires & régularisations	1 372		1 372	0
	152 185		152 185	271 353

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	2 469 205		2 469 205	2 131 097
dont subvention de la collectivité	76 000	3%	76 000	76 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-2 341 614		-2 341 614	-2 100 042
dont masse salariale chargée	-1 417 457		-1 417 457	-1 399 340
Résultat d'exploitation	127 591		127 591	31 055
Résultat financier	-7 350		-7 350	-8 319
Résultat exceptionnel	-58 611		-58 611	-26 830
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	61 630		61 630	37 088

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (76 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION TOULON METROPOLE VAR HANDBALL

Exercice clos le 30/06/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 29/10/2021

Tiers : 234382

SIRET : 49968101300011

en Euros

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	736 650	43 569	693 081	1 345 811
Actif immobilisé	42 948	34 769	8 179	7 847
Actif circulant	693 702	8 800	684 902	1 337 964
Stocks et créances	680 007	8 800	671 207	1 226 525
VMP et Disponibilités	2 406	0	2 406	80 759
Comptes transitoires & régularisations	11 289		11 289	30 680
PASSIF	693 081		693 081	1 345 811
Fonds associatifs	192 326		192 326	127 692
dont report à nouveau	127 692		127 692	13 848
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	297 554
dont subventions d'investissement	0		0	54
Provisions pour risques et charges	389 500		389 500	9 000
Fonds dédiés	0		0	297 500
Dettes	104 255		104 255	647 811
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	9 411		9 411	0
Comptes transitoires & régularisations	7 000		7 000	263 754
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	764 674		764 674	1 778 372
dont subvention de la collectivité	120 000	16%	120 000	230 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-614 053		-614 053	-1 649 653
dont masse salariale chargée	-311 292		-311 292	-580 129
Résultat d'exploitation	150 621		150 621	128 719
Résultat financier	-3 020		-3 020	-7 881
Résultat exceptionnel	-82 967		-82 967	-6 994
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	64 634		64 634	113 844

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (120 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION POUR LE FESTIVAL DE RAMATUELLE

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Président le 11/07/2022

Tiers : 34510
SIRET : 34331344100010

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	237 098	58 028	179 070	151 500
Actif immobilisé	78 147	58 028	20 119	27 159
Actif circulant	158 951	0	158 951	124 341
Stocks et créances	46 693	0	46 693	77 388
VMP et Disponibilités	112 258	0	112 258	46 953
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
PASSIF	179 070			151 500
Fonds associatifs	11 130			11 772
dont report à nouveau	0			-9 867
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	52 667			76 000
dont subventions d'investissement	0			0
Provisions pour risques et charges	0			0
Fonds dédiés	52 667			76 000
Dettes	115 273			63 728
dont emprunts	0			0
dont CBC	2			0
Comptes transitoires & régularisations	0			0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 301 757			981 753
dont subvention de la collectivité	100 000			80 000
dont subvention FSE avancée				8%
Charges d'exploitation	-1 301 466			-993 376
dont masse salariale chargée	-276 233			-223 851
Résultat d'exploitation	291			-11 623
Résultat financier	-85			-493
Résultat exceptionnel	-848			34 198
Autres	0			-443
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	-642			21 639

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (100 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

Association des MAIRES DU VAR

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 5004

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/10/2022

SIRET : 39288368200016

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	718 943	21 183	697 760	601 661
Actif immobilisé	42 521	21 183	21 338	671
Actif circulant	676 422	0	676 422	600 990
Stocks et créances	22 788	0	22 788	15 306
VMP et Disponibilités	644 242	0	644 242	579 431
Comptes transitoires & régularisations	9 392	0	9 392	6 253
PASSIF	697 760		697 760	601 661
Fonds associatifs	193 163		193 163	114 425
dont report à nouveau	112 987		112 987	51 971
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	199 164		199 164	272 262
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	305 433		305 433	214 974
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	475 472		475 472	470 866
dont subvention de la collectivité	100 000	21%	100 000	100 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-425 363		-425 363	-410 458
dont masse salariale chargée	-153 670		-153 670	-140 206
Résultat d'exploitation	50 109		50 109	60 408
Résultat financier	518		518	607
Résultat exceptionnel	28 111		28 111	0
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	78 738		78 738	61 015

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (100 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ADEPAPE VAR Association D'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance du Var

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Président le 01/10/2022

Tiers : 13774

SIRET : 39042881100025

en Euros

Net 2021

AMT / PRO

Brut

Net 2020

	Net 2021	Net 2020
ACTIF	238 508	174 258
Actif immobilisé	118 024	53 774
Actif circulant	120 484	120 484
Stocks et créances	0	0
VMP et Disponibilités	120 484	120 484
Comptes transitoires & régularisations	0	0

PASSIF	174 258	167 703
Fonds associatifs	150 085	149 297
dont report à nouveau	149 296	164 966
dont provisions réglementées	0	0
Autres fonds associatifs	1 731	2 500
dont subventions d'investissement	1 731	2 500
Provisions pour risques et charges	0	0
Fonds dédiés	0	0
Dettes	10 482	13 596
dont emprunts	0	0
dont CBC	0	0
Comptes transitoires & régularisations	11 960	2 310

	70%	70%
COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation	129 455	101 794
dont subvention de la collectivité	91 000	71 000
dont subvention FSE avancée	0	0
Charges d'exploitation	-129 589	-117 423
dont masse salariale chargée	-51 208	-49 747
Résultat d'exploitation	-134	-15 629
Résultat financier	154	280
Résultat exceptionnel	769	-320
Autres	0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0	0
Résultat de l'exercice	789	-15 669

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (91 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

- Subventions > 50% des produits d'exploitation

- Subventions > 50% des produits d'exploitation et > 23 000 €

**LE DÉPARTEMENT****SAINT RAPHAEL VAR HANDBALL**

Exercice clos le 30/06/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 11/04/2022

Tiers : 30942

SIRET : 38846168300012

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	324 514	8 215	316 299	216 160
Actif immobilisé	53 213	8 215	44 998	45 027
Actif circulant	271 301	0	271 301	171 133
Stocks et créances	213 879	0	213 879	102 203
VMP et Disponibilités	54 590	0	54 590	64 850
Comptes transitoires & régularisations	2 832		2 832	4 080
PASSIF	316 299		316 299	216 160
Fonds associatifs	165 328		165 328	57 455
dont report à nouveau	57 455		57 455	3 416
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	144 571		144 571	157 305
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	33		33	24
Comptes transitoires & régularisations	6 400		6 400	1 400
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	495 835		495 835	471 399
dont subvention de la collectivité	100 000	20%	100 000	100 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-387 963		-387 963	-416 340
dont masse salariale chargée	-204 781		-204 781	-218 511
Résultat d'exploitation	107 872		107 872	55 059
Résultat financier	1		1	0
Résultat exceptionnel	0		0	-1 020
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	107 873		107 873	54 039

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (100 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****ASSOCIATION MAISON DES ADOLESCENTS DU VAR**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 08/06/2022

Tiers : 207485

SIRET : 82406225100015

Net 2020**Net 2021****AMT / PRO****Brut**

	Net 2020	Net 2021	AMT / PRO	Brut
ACTIF	667 848	607 408	69 488	676 896
Actif immobilisé	63 598	86 497	69 488	155 985
Actif circulant	604 250	520 911	0	520 911
Stocks et créances	111 086	60 438	0	60 438
VMP et Disponibilités	491 287	456 301	0	456 301
Comptes transitoires & régularisations	1 877	4 172	0	4 172

PASSIF	667 848	607 408		
Fonds associatifs	83 205	97 679		
dont report à nouveau	0	0		
dont provisions réglementées	0	0		
Autres fonds associatifs	226 444	167 434		
dont subventions d'investissement	101 573	80 648		
dont subventions pour risques et charges	0	2 452		
Fonds dédiés	124 871	86 786		
Dettes	171 055	164 881		
dont emprunts	0	0		
dont CBC	0	0		
Comptes transitoires & régularisations	187 144	174 962		

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	709 294			674 237
dont subvention de la collectivité	117 000	16%		117 000
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-705 513			-661 050
dont masse salariale chargée	-339 373			-232 946
Résultat d'exploitation	3 781			13 187
Résultat financier	0			0
Résultat exceptionnel	10 693			-5 923
Autres	0			0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	14 474			7 264

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (117 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 01/06/2022

Tiers : 1937

SIRET : 77566502900184

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	223 420 242	83 872 802	139 547 440	119 643 925
Actif immobilisé	151 488 051	83 345 686	68 142 365	66 247 430
Actif circulant	71 932 191	527 116	71 405 075	53 396 495
Stocks et créances	24 779 267	527 116	24 252 151	19 048 239
VMP et Disponibilités	47 010 600	0	47 010 600	34 218 110
Comptes transitoires & régularisations	142 324		142 324	130 146
PASSIF	139 547 440		139 547 440	119 643 925
Fonds associatifs	72 688 181		72 688 181	63 409 479
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	54 817 225		54 817 225	46 171 461
dont subventions d'investissement	34 217 616		34 217 616	29 294 620
Provisions pour risques et charges	595 853		595 853	293 533
Fonds dédiés	20 599 609		20 599 609	16 876 841
Dettes	11 446 181		11 446 181	9 769 452
dont emprunts	3 319 939		3 319 939	3 564 490
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	64 053 250		64 053 250	58 434 204
dont subvention de la collectivité	25 000		25 000	24 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-54 491 300		-54 491 300	-37 911 279
dont masse salariale chargée	-7 321 555		-7 321 555	-6 377 202
Résultat d'exploitation	9 561 950		9 561 950	20 522 925
Résultat financier	-42 360		-42 360	-76 538
Résultat exceptionnel	-240 868		-240 868	-6 341 719
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	9 278 702		9 278 702	14 104 668

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (98 305 € dont subvention d'investissement : 73 305 €)

**LE DÉPARTEMENT****ASSOCIATION DU DOMAINE DU RAYOL - ADORA**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 07/07/2022

Tiers : 28970

SIRET : 35226265300012

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	3 189 616	1 269 195	1 920 421	1 689 858
Actif Immobilisé	1 991 163	1 269 195	721 968	740 023
Actif circulant	1 198 453	0	1 198 453	949 835
Stocks et créances	211 936	0	211 936	294 365
VMP et Disponibilités	978 581	0	978 581	643 224
Comptes transitoires & régularisations	7 936	0	7 936	12 246

PASSIF	1 920 421	1 689 858
Fonds associatifs	422 919	186 867
dont report à nouveau	134 275	-64 235
dont provisions réglementées	0	0
Autres fonds associatifs	426 399	428 924
dont subventions d'investissement	383 526	428 924
Provisions pour risques et charges	0	0
Fonds dédiés	42 873	0
Dettes	1 071 103	1 064 067
dont emprunts	766 079	821 566
dont CBC	0	0
Comptes transitoires & régularisations	0	10 000

COMPTE DE RESULTAT			
Produits d'exploitation	2 241 682		1 819 121
dont subvention de la collectivité	78 000	3%	68 000
dont subvention FSE avancée	0		0
Charges d'exploitation	-2 035 682		-1 652 057
dont masse salariale chargée	-1 036 684		-812 253
Résultat d'exploitation	206 000		167 064
Résultat financier	-15 346		-14 480
Résultat exceptionnel	45 397		45 925
Autres	0		0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0
Résultat de l'exercice	236 051		198 509

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (78 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****Association PLEIN SOLEIL**Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Président le 28/06/2022
en EurosTiers : 42852
SIRET : 77564262200291**Net 2020****Net 2021****AMT / PRO****Brut**

	11 812 400	3 011 882	8 800 518	9 032 645
ACTIF				
Actif immobilisé	8 725 624	3 011 882	5 713 742	5 063 617
Actif circulant	3 086 776	0	3 086 776	3 969 028
Stocks et créances	742 516	0	742 516	1 159 356
VMP et Disponibilités	2 338 668	0	2 338 668	2 789 908
Comptes transitoires & régularisations	5 572		5 572	19 764
			8 800 518	9 032 645

PASSIF	8 800 518			9 032 645
Fonds associatifs	1 814 746			1 739 864
dont report à nouveau	0			-145 011
dont provisions réglementées	791 010			920 260
Autres fonds associatifs	3 330 595			3 580 931
dont subventions d'investissement	2 158 502			2 234 631
Provisions pour risques et charges	280 623			246 875
Fonds dédiés	381 083			426 040
Dettes	3 374 554			3 464 975
dont emprunts	1 724 634			1 837 613
dont CBC	0			0
Comptes transitoires & régularisations	0			0

	8 904 288	119 930	1%	8 177 932
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	119 930		1%	112 000
dont subvention de la collectivité	0			0
dont subvention FSE avancée	-8 956 099			-8 109 102
Charges d'exploitation	-4 969 584			-4 993 950
dont masse salariale chargée	-51 811			68 830
Résultat d'exploitation	-53 227			-56 678
Résultat financier	94 269			-21 222
Résultat exceptionnel	0			0
Autres	0			0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	-10 769			-9 070

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (565 930 € dont subvention d'investissement : 446 000 €)

**LE DÉPARTEMENT****Association Sportive Saint Raphael Volley ball**

Exercice clos le 30/06/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 22/03/2022

Tiers : 17198

SIRET : 38338908700016

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	257 851	69 811	188 040	122 919
Actif immobilisé	97 864	69 811	28 053	33 360
Actif circulant	159 987	0	159 987	89 559
Stocks et créances	90 577	0	90 577	54 468
VMP et Disponibilités	65 930	0	65 930	31 890
Comptes transitoires & régularisations	3 480	0	3 480	3 201
PASSIF	188 040		188 040	122 919
Fonds associatifs	62 060		62 060	-40 465
dont report à nouveau	-40 465		-40 465	-22 702
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	125 980		125 980	160 884
dont emprunts	0		0	18 239
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	2 500
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	731 012		731 012	630 847
dont subvention de la collectivité	151 472		151 472	130 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-610 233		-610 233	-628 808
dont masse salariale chargée	-264 002		-264 002	-240 117
Résultat d'exploitation	120 779		120 779	2 039
Résultat financier	-255		-255	-859
Résultat exceptionnel	-17 999		-17 999	-18 943
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	102 525		102 525	-17 763

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (151 472 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

RCT - Rugby Club Toulonnais association

Exercice clos le 30/06/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 09/11/2021

Tiers : 4538
SIRET : 33414805300021

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	987 611	157 607	830 004	742 134
Actif immobilisé	339 898	155 430	184 468	191 710
Actif circulant	647 713	2 177	645 536	550 424
Stocks et créances	110 990	2 177	108 813	113 784
VMP et Disponibilités	519 791	0	519 791	433 624
Comptes transitoires & régularisations	16 932		16 932	3 016
PASSIF	830 004		830 004	742 134
Fonds associatifs	372 550		372 550	316 324
dont report à nouveau	271 523		271 523	176 162
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	65 477		65 477	70 768
dont subventions d'investissement	4 443		4 443	9 479
Provisions pour risques et charges	116 821		116 821	129 679
Fonds dédiés	61 034		61 034	61 289
Dettes	275 156		275 156	225 363
dont emprunts	11 570		11 570	62 172
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 077 651		1 077 651	1 225 088
dont subvention de la collectivité	135 000	13%	135 000	136 500
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 022 245		-1 022 245	-1 128 444
dont masse salariale chargée	-344 897		-344 897	-270 347
Résultat d'exploitation	55 406		55 406	96 644
Résultat financier	778		778	445
Résultat exceptionnel	6 330		6 330	-1 124
Autres	-6 288		-6 288	-604
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	56 226		56 226	95 361

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (1.355.000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****RUGBY CLUB HYERES CARQUEIRANNE LA CRAU (RCHCC)**

Exercice clos le 30/06/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 14/10/2021

Tiers : 92248

SIRET : 43266016500023

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

Net 2021

Net 2020

	Net 2021	Net 2020
ACTIF	330 546	404 868
Actif immobilisé	10 426	18 726
Actif circulant	320 120	386 142
Stocks et créances	62 653	241 388
VMP et Disponibilités	250 282	108 151
Comptes transitoires & régularisations	7 185	36 603

PASSIF	330 546	404 868
Fonds associatifs	66 649	33 716
dont report à nouveau	-17 958	0
dont provisions réglementées	0	0
Autres fonds associatifs	66 000	0
dont subventions d'investissement	12 000	0
Provisions pour risques et charges	0	0
Fonds dédiés	54 000	0
Dettes	158 177	349 488
dont emprunts	0	3 620
dont CBC	0	0
Comptes transitoires & régularisations	39 720	21 664

COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation	1 134 966	1 379 413
dont subvention de la collectivité	101 000	100 000
dont subvention FSE avancée	0	7%
Charges d'exploitation	-1 101 176	-1 387 342
dont masse salariale chargée	-419 587	0
Résultat d'exploitation	33 790	-7 929
Résultat financier	-476	0
Résultat exceptionnel	-381	9 294
Autres	0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0	0
Résultat de l'exercice	32 933	1 365

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (101 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ADSEAAV - Asso.Départ.de Sauvegarde Enfance Adolescence Adultes en Difficulté du Var



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 20/06/2022

Tiers : 73937

SIRET : 77571368800122

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	16 001 273	1 986 972	14 014 301	13 276 083
Actif immobilisé	3 097 226	1 664 416	1 432 810	1 577 185
Actif circulant	12 904 047	322 556	12 581 491	11 698 898
Stocks et créances	3 662 990	322 556	3 340 434	2 939 267
VMP et Disponibilités	9 094 207	0	9 094 207	8 524 812
Comptes transitoires & régularisations	146 850		146 850	234 819
PASSIF	14 014 301		14 014 301	13 276 083
Fonds associatifs	358 793		358 793	-448 715
dont report à nouveau	-3 135 392		-3 135 392	-2 446 035
dont provisions réglementées	1 077 453		1 077 453	1 141 371
Autres fonds associatifs	1 466 699		1 466 699	1 898 091
dont subventions d'investissement	64 272		64 272	63 826
Provisions pour risques et charges	2 225 949		2 225 949	2 640 527
Fonds dédiés	324 974		324 974	692 894
Dettes	9 962 860		9 962 860	9 186 180
dont emprunts	100		100	0
dont CBC	4 240 025		4 240 025	4 000 715
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	31 478 695		31 478 695	30 445 751
dont subvention de la collectivité	137 850	0%	137 850	137 850
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-30 935 605		-30 935 605	-30 742 949
dont masse salariale chargée	-16 379 961		-16 379 961	-16 291 388
Résultat d'exploitation	543 090		543 090	-297 198
Résultat financier	407		407	142
Résultat exceptionnel	-85 200		-85 200	-182 165
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	458 297		458 297	-572 953

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (137 850 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

YNCREA MEDITERRANEE ISEN

Exercice clos le 31/08/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 04/02/2022

Tiers : 22676

SIRET : 38338687700039

en Euros

Brut AMT / PRO Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	9 081 580	4 175 948	4 905 632	4 625 717
Actif immobilisé	5 554 142	4 146 859	1 407 283	1 549 410
Actif circulant	3 527 438	29 089	3 498 349	3 076 307
Stocks et créances	2 049 966	29 089	2 020 877	1 983 794
VMP et Disponibilités	1 387 665	0	1 387 665	1 029 191
Comptes transitoires & régularisations	89 807		89 807	63 322

PASSIF	4 905 632		4 625 717	
Fonds associatifs	1 231 768		958 551	
dont report à nouveau	958 551		519 253	
dont provisions réglementées	0		0	
Autres fonds associatifs	504 335		559 660	
dont subventions d'investissement	504 335		559 660	
Provisions pour risques et charges	251 501		250 008	
Fonds dédiés	0		0	
Dettes	2 126 177		2 216 080	
dont emprunts	145 145		-148 646	
dont CBC	0		0	
Comptes transitoires & régularisations	791 851		641 418	

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	6 844 396		6 588 550	
dont subvention de la collectivité	110 000	2%	113 333	2%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-6 910 172		-6 436 328	
dont masse salariale chargée	-4 171 438		-3 960 486	
Résultat d'exploitation	-65 776		152 222	
Résultat financier	-10 892		-43 227	
Résultat exceptionnel	86 719		93 586	
Autres	263 166		236 717	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	273 217		439 298	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (182 000 € dont subvention d'investissement : 72 000 €)



LE DÉPARTEMENT

CLARISSE ENVIRONNEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 18/05/2022

Tiers : 44901

SIRET : 39119963500023

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 108 888	286 454	822 434	807 240
Actif immobilisé	375 323	285 381	89 942	78 040
Actif circulant	733 565	1 073	732 492	729 200
Stocks et créances	287 448	1 073	286 375	230 013
VMP et Disponibilités	440 386	0	440 386	496 925
Comptes transitoires & régularisations	5 731		5 731	2 262
PASSIF	822 434		822 434	807 240
Fonds associatifs	433 597		433 597	359 155
dont report à nouveau	253 310		253 310	168 002
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	34 114		34 114	58 119
dont subventions d'investissement	34 114		34 114	58 119
Provisions pour risques et charges	56 927		56 927	53 972
Fonds déduits	0		0	0
Dettes	297 796		297 796	335 994
dont emprunts	136 477		136 477	142 150
dont CBC	412		412	406
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 813 918		2 813 918	2 575 000
dont subvention de la collectivité	154 000	5%	154 000	154 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-2 786 347		-2 786 347	-2 514 514
dont masse salariale chargée	-2 349 959		-2 349 959	-2 030 816
Résultat d'exploitation	27 571		27 571	60 486
Résultat financier	-333		-333	-116
Résultat exceptionnel	47 204		47 204	61 499
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	74 442		74 442	121 869

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (154 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU VAR



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 23/06/2022

Tiers : 60612

SIRET : 41421275300027

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	439 948	160 801	279 147	283 755
Actif immobilisé	174 274	160 301	13 973	23 696
Actif circulant	265 674	500	265 174	260 059
Stocks et créances	152 516	500	152 016	132 826
VMP et Disponibilités	110 751	0	110 751	122 761
Comptes transitoires & régularisations	2 407		2 407	4 472
PASSIF			279 147	283 755
Fonds associatifs			155 016	141 735
dont report à nouveau			134 055	146 101
dont provisions réglementées			0	0
Autres fonds associatifs			11 497	20 880
dont subventions d'investissement			11 497	20 880
Provisions pour risques et charges			0	0
Fonds dédiés			0	0
Dettes			109 859	117 300
dont emprunts			0	0
dont CBC			0	0
Comptes transitoires & régularisations			2 775	3 840
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	427 609		427 609	376 498
dont subvention de la collectivité	148 245		148 245	77 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-426 019		-426 019	-400 938
dont masse salariale chargée	-335 682		-335 682	-271 819
Résultat d'exploitation	1 590		1 590	-24 440
Résultat financier	304		304	260
Résultat exceptionnel	11 386		11 386	12 133
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	13 280		13 280	-12 047

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (148 245 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

LOGIVAR ESTEREL UDV

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 09/06/2022

Tiers : 87441

SIRET : 42914949500013

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
PASSIF				
Actif immobilisé	919 514	160 377	759 137	641 863
Actif circulant	299 095	157 177	141 918	77 550
Stocks et créances	620 419	3 200	617 219	564 313
VMP et Disponibilités	138 306	3 200	135 106	84 771
Comptes transitoires & régularisations	476 952	0	476 952	475 028
	5 161		5 161	4 514
PASSIF				
Fonds associatifs	759 137		759 137	641 863
dont report à nouveau	440 996		440 996	407 638
dont provisions réglementées	407 639		407 639	351 232
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	76 585		76 585	0
Fonds dédiés	52 594		52 594	0
Dettes	70 487		70 487	70 487
dont emprunts	23 991		23 991	0
dont CBC	171 069		171 069	160 503
Comptes transitoires & régularisations	72		72	0
	0		0	0
	0		0	3 235
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 417 523		1 417 523	1 171 858
dont subvention de la collectivité	159 100	11%	159 100	159 100
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 387 618		-1 387 618	-1 123 909
dont masse salariale chargée	-607 559		-607 559	-519 969
Résultat d'exploitation	29 905		29 905	47 949
Résultat financier	34		34	308
Résultat exceptionnel	3 418		3 418	8 149
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	33 357		33 357	56 406

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (159 100 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

Association SAUVEGARDE DES FORETS VAROISES

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 29/03/2022

Tiers : 28699

SIRET : 38380929000018

en Euros

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 082 233	377 438	704 795	697 924
Actif immobilisé	523 281	360 972	162 309	104 934
Actif circulant	558 952	16 466	542 486	592 990
Stocks et créances	125 724	16 466	109 258	149 153
VMP et Disponibilités	431 076	0	431 076	443 837
Comptes transitoires & régularisations	2 152		2 152	0
PASSIF	704 795		704 795	697 924
Fonds associatifs	499 756		499 756	244 449
dont report à nouveau	234 675		234 675	0
dont provisions réglementées	-956		-956	0
Autres fonds associatifs	89 303		89 303	250 406
dont subventions d'investissement	70 712		70 712	247 906
Provisions pour risques et charges	24 143		24 143	18 622
Fonds dédiés	19 547		19 547	2 500
Dettes	91 593		91 593	103 733
dont emprunts	0		0	1 209
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	80 714
COMPTE DE RESULTAT	1 142 124		1 142 124	1 072 022
Produits d'exploitation	171 000	15%	171 000	171 000
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	-1 163 614		-1 163 614	-1 046 492
Charges d'exploitation	-945 779		-945 779	-891 101
dont masse salariale chargée	-21 490		-21 490	25 530
Résultat d'exploitation	340		340	277
Résultat financier	41 782		41 782	9 181
Résultat exceptionnel	0		0	0
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	20 632		20 632	34 988

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (171 000 € dont subvention d'investissement ; 0 €)



LE DÉPARTEMENT

Association Varoise pour le Respect de l'Enfant - AVRE

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 25/03/2022

Tiers : 27754

SIRET : 38761020700012

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	208 568	51 480	157 088	179 080
Actif immobilisé	52 478	51 480	998	1 657
Actif circulant	156 090	0	156 090	177 423
Stocks et créances	11 052	0	11 052	26 001
VMP et Disponibilités	144 806	0	144 806	151 191
Comptes transitoires & régularisations	232		232	231
PASSIF	157 088		157 088	179 080
Fonds associatifs	40 522		40 522	29 431
dont report à nouveau	19 535		19 535	27 872
dont provisions réglementées	25 259		25 259	25 258
Autres fonds associatifs	25 259		25 259	50 179
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	29 138		29 138	51 116
Fonds dédiés	0		0	24 921
Dettes	41 502		41 502	48 354
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	20 667		20 667	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	430 673		430 673	376 534
dont subvention de la collectivité	175 000		175 000	175 000
dont subvention FSE avancée	0		0	46%
Charges d'exploitation	-419 979		-419 979	-385 301
dont masse salariale chargée	-343 077		-343 077	-299 804
Résultat d'exploitation	10 694		10 694	-8 767
Résultat financier	444		444	406
Résultat exceptionnel	-46		-46	28
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	11 092		11 092	-8 333

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (175 000 € dont subvention d'investissement ; 0 €)

MAMI - MAISON D'ACCUEIL MULTISERVICE INTERGENERATIONNELLE



Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 20/06/2022

Tiers : 111926

SIRET : 44993588100028

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	4 874 342	2 445 592	2 428 750	2 744 485
Actif immobilisé	3 066 797	2 442 265	624 532	642 183
Actif circulant	1 807 545	3 327	1 804 218	2 102 302
Stocks et créances	665 755	3 327	662 428	574 686
VMP et Disponibilités	1 129 194	0	1 129 194	1 516 607
Comptes transitoires & régularisations	12 596		12 596	11 009
PASSIF	2 428 750		2 428 750	2 744 485
Fonds associatifs	400 135		400 135	392 330
dont report à nouveau	356 155		356 155	334 934
dont provisions réglementées	179 070		179 070	0
Autres fonds associatifs	633 746		633 746	497 240
dont subventions d'investissement	454 676		454 676	497 240
Provisions pour risques et charges	501 594		501 594	612 630
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	893 275		893 275	1 240 618
dont emprunts	309 302		309 302	619 960
dont CBC	16 174		16 174	17 166
Comptes transitoires & régularisations	0		0	1 567
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	4 212 500		4 212 500	3 594 129
dont subvention de la collectivité	180 442		180 442	180 442
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-4 191 148		-4 191 148	-3 592 521
dont masse salariale chargée	-3 074 151		-3 074 151	-2 611 431
Résultat d'exploitation	21 352		21 352	1 608
Résultat financier	-1 610		-1 610	-1 970
Résultat exceptionnel	24 371		24 371	57 959
Autres	-133		-133	-201
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	43 980		43 980	57 396

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (180 442 € dont subvention d'investissement : 0 €)

Le Pôle (ex- PJP)



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 21/06/2022

Tiers : 170287

SIRET : 52191605600018

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	838 552	89 642	748 910	600 595
Actif immobilisé	240 210	89 642	150 568	87 651
Actif circulant	598 342	0	598 342	512 944
Stocks et créances	129 874	0	129 874	165 198
VMP et Disponibilités	466 251	0	466 251	344 282
Comptes transitoires & régularisations	2 217		2 217	3 464

PASSIF	748 910			600 595
Fonds associatifs	92 912			82 229
dont report à nouveau	82 229			19 187
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	341 619			260 114
dont subventions d'investissement	82 511			30 564
dont subventions pour risques et charges	9 918			0
Fonds dédiés	259 108			229 550
Dettes	274 197			248 047
dont emprunts	25 019			43 388
dont CBC	0			0
Comptes transitoires & régularisations	30 264			10 205

	Net 2021	13%	Net 2020
COMPTE DE RESULTAT	1 411 217		1 371 669
Produits d'exploitation	178 000	13%	178 000
dont subvention de la collectivité	0		0
dont subvention FSE avancée	-1 370 951		-1 185 624
Charges d'exploitation	-428 208		-351 343
dont masse salariale chargée	40 266		186 045
Résultat d'exploitation	258		250
Résultat financier	-27 007		-48 362
Résultat exceptionnel	-2 834		-18 541
Autres	0		0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0
Résultat de l'exercice	10 683		63 042

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (178 000 € dont subvention d'investissement ; 0 €)



LE DÉPARTEMENT

UDV - UNION DIACONALE DU VAR

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/05/2022

Tiers : 36913

SIRET : 353229032000035

en Euros

Brut AMT / PRO Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 242 913	257 854	985 059	985 059
Actif immobilisé	605 077	257 854	347 223	347 223
Actif circulant	637 836	0	637 836	637 836
Stocks et créances	158 110	0	158 110	158 110
VMP et Disponibilités	473 379	0	473 379	473 379
Comptes transitoires & régularisations	6 347		6 347	6 347

PASSIF

Fonds associatifs	985 059	985 059
dont report à nouveau	151 722	151 722
dont provisions réglementées	194 010	194 010
Autres fonds associatifs	0	0
dont subventions d'investissement	352 709	352 709
Provisions pour risques et charges	86 617	86 617
Fonds dédiés	39 272	39 272
Dettes	266 092	266 092
dont emprunts	433 895	433 895
dont CBC	450	450
Comptes transitoires & régularisations	0	0
	7 461	7 461

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	712 579	712 579
dont subvention de la collectivité	189 000	189 000
dont subvention FSE avancée	0	0
Charges d'exploitation	-800 111	-800 111
dont masse salariale chargée	-495 668	-495 668
Résultat d'exploitation	-87 532	-87 532
Résultat financier	1	1
Résultat exceptionnel	30 936	30 936
Autres	0	0
dont participation des salariés et impôts bénéficiaires & assimilés	0	0
Résultat de l'exercice	-56 595	-56 595

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (189 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAR



LE DEPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 13/07/2022

Tiers : 4899

SIRET : 34381298800024

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 805 831	417 483	1 388 348	1 387 490
Actif immobilisé	1 021 174	417 483	603 691	642 227
Actif circulant	784 657	0	784 657	745 263
Stocks et créances	80 814	0	80 814	79 421
VMP et Disponibilités	700 084	0	700 084	664 183
Comptes transitoires & régularisations	3 759		3 759	1 659

PASSIF	1 388 348		1 387 490
Fonds associatifs	531 665		481 989
dont report à nouveau	317 204		240 630
dont provisions réglementées	0		0
Autres fonds associatifs	62 882		105 417
dont subventions d'investissement	0		0
Provisions pour risques et charges	50 308		52 052
Fonds dédiés	62 882		105 417
Dettes	739 493		748 032
dont emprunts	434 840		472 959
dont CBC	0		0
Comptes transitoires & régularisations	4 000		0

	769 216	190 000	25%	719 039
COMPTE DE RESULTAT	190 000	25%	190 000	26%
Produits d'exploitation	0		0	
dont subvention de la collectivité				
dont subvention FSE avancée				
Charges d'exploitation	-722 996		-652 202	
dont masse salariale chargée	-327 403		-270 399	
Résultat d'exploitation	46 220		66 837	
Résultat financier	-4 991		-5 273	
Résultat exceptionnel	8 512		15 075	
Autres	-65		-65	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	49 676		76 574	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (190 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

TREMPLIN - Travail emploi insertion

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 30/05/2022

Tiers : 4490

SIRET : 33250924900022

en Euros

Net 2021

AMT / PRO

Brut

Net 2020

	Net 2021	AMT / PRO	Brut	Net 2020
ACTIF	535 300	174 323	709 623	265 315
Actif immobilisé	188 723	174 323	363 046	60 013
Actif circulant	346 577	0	346 577	205 302
Stocks et créances	341 908	0	341 908	202 895
VMP et Disponibilités	3 605	0	3 605	245
Comptes transitoires & régularisations	1 064	0	1 064	2 162

PASSIF	535 300			265 315
Fonds associatifs	-437 201			-226 560
dont report à nouveau	-186 861			-187 344
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	125 855			67 024
dont subventions d'investissement	120 855			67 024
Provisions pour risques et charges	0			0
Fonds dédiés	5 000			0
Dettes	831 491			392 240
dont emprunts	0			0
dont CBC	133 810			22 963
Comptes transitoires & régularisations	15 155			32 611

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	1 699 008			1 083 290
dont subvention de la collectivité	204 000	12%		204 000
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-1 906 146			-1 198 683
dont masse salariale chargée	-1 579 515			-967 245
Résultat d'exploitation	-207 138			-115 393
Résultat financier	-3 858			-1 585
Résultat exceptionnel	355			117 460
Autres	0			0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	-210 641			482

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (239 000 € dont subvention d'investissement : 35 000 €)



LE DÉPARTEMENT

VEGA - Association Varoise pour l'Environnement et la Gestion de l'Aménagement

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 24261

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 25/05/2022

SIRET : 38151530300034

en Euros

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	875 595	229 483	646 112	598 595
Actif immobilisé	324 525	229 483	95 042	71 546
Actif circulant	551 070	0	551 070	527 049
Stocks et créances	119 054	0	119 054	116 784
VMP et Disponibilités	421 774	0	421 774	400 318
Comptes transitoires & régularisations	10 242		10 242	9 947

PASSIF	646 112			598 595
Fonds associatifs	458 352			434 795
dont report à nouveau	402 795			369 840
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	78 745			42 750
dont subventions d'investissement	41 245			42 750
Fonds dédiés	5 567			4 674
Fonds pour risques et charges	37 500			0
Dettes	92 766			104 615
dont emprunts	0			0
dont CBC	0			0
Comptes transitoires & régularisations	10 682			11 761

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	635 337			643 453
dont subvention de la collectivité	250 000		39%	250 000
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-613 535			-609 605
dont masse salariale chargée	-437 530			-434 899
Résultat d'exploitation	21 802			33 848
Résultat financier	677			696
Résultat exceptionnel	1 171			-1 493
Autres	-93			-96
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	23 557			32 955

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (250000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

Association Immobilière à Vocation Sociale LE TOIT

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 57410

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 27/05/2022

SIRET : 39780423800038

en Euros

Brut AMT / PRO Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	496 616	33 913	462 703	453 051
Actif immobilisé	49 102	33 913	15 189	17 778
Actif circulant	447 514	0	447 514	435 273
Stocks et créances	4 772	0	4 772	4 222
VMP et Disponibilités	438 114	0	438 114	426 266
Comptes transitoires & régularisations	4 628		4 628	4 785

PASSIF

Fonds associatifs	462 703		453 051	
dont report à nouveau	272 971		224 031	
dont provisions réglementées	79 236		44 116	
Autres fonds associatifs	0		0	
dont subventions d'investissement	0		0	
Provisions pour risques et charges	25 516		36 173	
Fonds dédiés	0		0	
Dettes	164 216		192 847	
dont emprunts	5 594		8 904	
dont CBC	0		0	
Comptes transitoires & régularisations	0		0	

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	485 013		463 292	
dont subvention de la collectivité	215 000	44%	215 000	46%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-436 487		-418 415	
dont masse salariale chargée	-332 258		-314 803	
Résultat d'exploitation	48 526		44 877	
Résultat financier	433		488	
Résultat exceptionnel	-20		680	
Autres	0		0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	48 939		46 045	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (215 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

THEATRES EN DRACENIE

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 09/06/2022

Tiers : 57936

SIRET : 40856240300019

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	847 014	170 912	676 102	577 152
Actif immobilisé	265 934	170 912	95 022	34 079
Actif circulant	581 080	0	581 080	543 073
Stocks et créances	167 476	0	167 476	58 649
VMP et Disponibilités	405 555	0	405 555	483 576
Comptes transitoires & régularisations	8 049	0	8 049	848
PASSIF	676 102		676 102	577 152
Fonds associatifs	8 355		8 355	7 866
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	110 211		110 211	119 137
dont subventions d'investissement	79 816		79 816	38 137
Provisions pour risques et charges	2 000		2 000	1 999
Fonds dédiés	30 395		30 395	81 000
Dettes	530 922		530 922	365 441
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	24 614		24 614	82 709
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 726 226		1 726 226	1 553 552
dont subvention de la collectivité	186 092	11%	186 092	178 257
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 737 186		-1 737 186	-1 564 831
dont masse salariale chargée	-661 839		-661 839	-692 277
Résultat d'exploitation	-10 960		-10 960	-11 279
Résultat financier	261		261	335
Résultat exceptionnel	11 188		11 188	26 935
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	489		489	15 991

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (186 092 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

LES AMIS DE JERICHO

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 31/05/2022

Tiers : 10853

SIRET : 33463190000019

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF				
Actif immobilisé	1 147 056	305 254	841 802	725 528
Actif circulant	501 827	303 676	198 151	194 319
Stocks et créances	645 229	1 578	643 651	531 209
VMP et Disponibilités	61 111	1 578	59 533	74 463
Comptes transitoires & régularisations	571 262	0	571 262	453 116
	12 856		12 856	3 630
PASSIF				
Fonds associatifs	841 802		841 802	725 528
dont report à nouveau	359 986		359 986	335 184
dont provisions réglementées	335 185		335 185	310 138
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	176 405		176 405	158 757
Provisions pour risques et charges	167 146		167 146	151 048
Fonds dédiés	56 873		56 873	95 873
Dettes	9 259		9 259	7 709
dont emprunts	172 227		172 227	135 714
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
	76 311		76 311	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	961 219		961 219	930 748
dont subvention de la collectivité	216 000		216 000	216 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-972 743		-972 743	-940 291
dont masse salariale chargée	-582 551		-582 551	-534 165
Résultat d'exploitation	-11 524		-11 524	-9 543
Résultat financier	130		130	157
Résultat exceptionnel	36 195		36 195	27 475
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéficiaires & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	24 801		24 801	18 089

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (216000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

Association AXIS

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/06/2022
en Euros

Tiers : 85227
SIRET : 42422814600033

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF				
Actif immobilisé	234 081	4 901	229 180	252 460
Actif circulant	10 555	4 901	5 654	1 797
Stocks et créances	223 526	0	223 526	250 663
VMP et Disponibilités	97 888	0	97 888	138 991
Comptes transitoires & régularisations	124 393	0	124 393	110 443
	1 245		1 245	1 229
PASSIF				
Fonds associatifs	229 180		229 180	252 460
dont report à nouveau	114 798		114 798	107 227
dont provisions réglementées	-45 173		-45 173	-60 300
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	3 000		3 000	39 618
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	23 498		23 498	11 975
Dettes	3 000		3 000	39 618
dont emprunts	87 884		87 884	75 440
dont CBC	14 900		14 900	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
	0		0	18 200
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	627 528		627 528	574 641
dont subvention de la collectivité	219 868		219 868	204 852
dont subvention FSE avancée	95 470		95 470	86 352
Charges d'exploitation	-612 867		-612 867	-537 069
dont masse salariale chargée	-454 892		-454 892	-363 266
Résultat d'exploitation	14 661		14 661	37 572
Résultat financier	265		265	262
Résultat exceptionnel	-7 356		-7 356	-22 708
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	7 570		7 570	15 126

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (219868 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

API - Accompagnement Promotion Insertion Provence

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 29/04/2022

Tiers : 30036

SIRET : 37933347900093

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	26 653 592	8 293 745	18 359 847	18 408 993
Actif immobilisé	16 922 302	7 743 345	9 178 957	6 747 434
Actif circulant	9 731 290	550 400	9 180 890	11 661 559
Stocks et créances	5 321 365	550 400	4 770 966	4 781 947
VMP et Disponibilités	4 337 230	0	4 337 230	6 800 574
Comptes transitoires & régularisations	72 694		72 694	79 038
PASSIF	18 359 847		18 359 847	18 408 993
Fonds associatifs	6 543 097		6 543 097	6 420 964
dont report à nouveau	2 935 750		2 935 750	2 670 158
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	1 413 809		1 413 809	1 177 024
dont subventions d'investissement	1 413 809		1 413 809	1 070 869
Provisions pour risques et charges	2 949 260		2 949 260	3 190 400
Fonds dédiés	0		0	106 155
Dettes	7 218 632		7 218 632	7 054 410
dont emprunts	3 486 440		3 486 440	2 834 724
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	235 049		235 049	566 195
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	22 891 220		22 891 220	21 344 290
dont subvention de la collectivité	228 000		228 000	228 000
dont subvention FSE avancée	0		0	1%
Charges d'exploitation	-22 872 184		-22 872 184	-20 946 595
dont masse salariale chargée	-8 812 748		-8 812 748	-8 060 125
Résultat d'exploitation	19 036		19 036	397 695
Résultat financier	12 063		12 063	15 348
Résultat exceptionnel	95 578		95 578	-142 450
Autres	-4 543		-4 543	-5 000
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	122 134		122 134	265 593

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (228 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ADAPEI DU VAR

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 08/06/2022

Tiers : 82522

SIRET : 30058617900248

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	162 859 440	55 941 127	106 918 313	98 612 245
Actif immobilisé	145 916 717	55 922 323	89 994 394	83 339 936
Actif circulant	16 942 723	18 804	16 923 919	15 272 309
Stocks et créances	9 710 319	18 804	9 691 515	5 535 180
VMP et Disponibilités	6 955 331	0	6 955 331	9 452 521
Comptes transitoires & régularisations	277 073		277 073	284 608
PASSIF	106 918 313		106 918 313	98 612 245
Fonds associatifs	19 549 890		19 549 890	20 675 535
dont report à nouveau	-1 895 781		-1 895 781	-2 401 948
dont provisions réglementées	6 458 888		6 458 888	6 607 073
Autres fonds associatifs	18 829 138		18 829 138	17 491 850
dont subventions d'investissement	9 046 130		9 046 130	8 880 248
Provisions pour risques et charges	1 882 235		1 882 235	3 330 422
Fonds dédiés	3 324 120		3 324 120	2 004 529
Dettes	66 621 809		66 621 809	57 066 052
dont emprunts	54 097 406		54 097 406	45 048 178
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	35 241		35 241	48 386
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	83 175 423		83 175 423	79 508 807
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-84 284 178		-84 284 178	-78 608 656
dont masse salariale chargée	-39 160 963		-39 160 963	-34 743 454
Résultat d'exploitation	-1 108 755		-1 108 755	900 151
Résultat financier	-859 708		-859 708	-780 308
Résultat exceptionnel	601 785		601 785	793 566
Autres	-6 423		-6 423	-11 860
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-1 373 101		-1 373 101	901 549

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt

**LE DÉPARTEMENT****CENTRES SOCIAUX DE TOULON**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 02/06/2022

Tiers : 178162

SIRET : 53793490300056

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

	Net 2020	Net 2021	AMT / PRO	Brut
ACTIF	694 462	660 158	116 852	777 010
Actif immobilisé	82 344	60 445	116 852	177 297
Actif circulant	612 118	599 713	0	599 713
Stocks et créances	319 390	305 428	0	305 428
VMP et Disponibilités	289 149	288 533	0	288 533
Comptes transitoires & régularisations	3 579	5 752	0	5 752

PASSIF	694 462	660 158		
Fonds associatifs	171 414	179 755		
dont report à nouveau	-49 743	-40 375		
dont provisions réglementées	0	0		
Autres fonds associatifs	83 590	67 422		
dont subventions d'investissement	83 590	67 422		
Fonds dédiés	15 285	36 805		
Dettes	0	0		
dont emprunts	269 676	265 854		
dont CBC	0	0		
Comptes transitoires & régularisations	154 497	110 322		

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 022 316	2 252 996	12%	2 022 316
dont subvention de la collectivité	266 500	269 000	13%	266 500
dont subvention FSE avancée	0	0		0
Charges d'exploitation	-2 036 168	-2 288 125		-2 036 168
dont masse salariale chargée	-1 439 098	-1 572 771		-1 439 098
Résultat d'exploitation	-13 852	-35 129		-13 852
Résultat financier	1 046	488		1 046
Résultat exceptionnel	22 174	42 982		22 174
Autres	0	0		0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0	0		0
Résultat de l'exercice	9 368	8 341		9 368

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (269 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

IFAPE - INITIATION FORMATION APPUI PEDAGOGIE EMPLOI

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par Le commissaire aux comptes le 18/05/2022

Tiers : 29944

SIRET : 38531301000014

en Euros

Brut

AMT / PRO

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 390 127	219 227	1 170 900	1 115 161
Actif immobilisé	261 664	219 227	42 437	59 090
Actif circulant	1 128 463	0	1 128 463	1 056 071
Stocks et créances	282 563	0	282 563	499 702
VMP et Disponibilités	842 888	0	842 888	549 771
Comptes transitoires & régularisations	3 012		3 012	6 598

PASSIF

Fonds associatifs	1 170 900		1 115 161	
dont report à nouveau	376 638		310 204	
dont provisions réglementées	-260 029		-228 829	
Autres fonds associatifs	0		0	
dont subventions d'investissement	19 072		50 342	
dont participations	0		2 441	
Provisions pour risques et charges	58 996		33 996	
Fonds dédiés	19 072		47 901	
Dettes	705 141		694 826	
dont emprunts	218 467		246 050	
dont CBC	0		0	
Comptes transitoires & régularisations	11 053		25 793	

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	1 227 510		937 884	
dont subvention de la collectivité	350 412	29%	311 765	33%
dont subvention FSE avancée	223 842		151 765	
Charges d'exploitation	-1 176 471		-930 952	
dont masse salariale chargée	-755 202		-637 255	
Résultat d'exploitation	51 039		6 932	
Résultat financier	-589		0	
Résultat exceptionnel	15 984		-38 131	
Autres	0		0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	66 434		-31 199	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (350412 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

TVT - Toulon Var Technologies

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 03/06/2022

Tiers : 6409
SIRET : 34524526000038

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	7 850 824	1 840 749	6 010 075	6 656 124
Actif immobilisé	1 581 614	1 222 778	358 836	473 569
Actif circulant	6 269 210	617 971	5 651 239	6 182 555
Stocks et créances	4 221 027	617 971	3 603 056	3 203 421
VMP et Disponibilités	1 923 066	0	1 923 066	2 934 670
Comptes transitoires & régularisations	125 117		125 117	44 464
PASSIF	6 010 075		6 010 075	6 656 124
Fonds associatifs	630 773		630 773	766 118
dont report à nouveau	733 875		733 875	754 119
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	157 402		157 402	238 664
dont subventions d'investissement	126 902		126 902	164 664
Provisions pour risques et charges	271 417		271 417	284 648
Fonds dédiés	30 500		30 500	74 000
Dettes	4 636 612		4 636 612	4 877 334
dont emprunts	499 971		499 971	566 001
dont CBC	1 429		1 429	0
Comptes transitoires & régularisations	313 871		313 871	489 360
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	7 015 844		7 015 844	7 088 226
dont subvention de la collectivité	250 000	4%	250 000	282 523
dont subvention FSE avancée	0		0	32 523
Charges d'exploitation	-7 060 008		-7 060 008	-7 149 375
dont masse salariale chargée	-3 098 426		-3 098 426	-2 983 345
Résultat d'exploitation	-44 164		-44 164	-61 149
Résultat financier	-62 957		-62 957	-20 428
Résultat exceptionnel	-28 224		-28 224	12 837
Autres	0		0	48 496
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-135 345		-135 345	-20 244

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (250 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****ADIL - Association Départementale d'Information sur le Logement**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 20/05/2022

Tiers : 4447

SIRET : 31455934500025

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 042 738	134 522	908 216	681 258
Actif immobilisé	153 070	134 522	18 548	1 848
Actif circulant	889 668	0	889 668	679 410
Stocks et créances	124 468	0	124 468	151 737
VMP et Disponibilités	757 698	0	757 698	521 312
Comptes transitoires & régularisations	7 502	0	7 502	6 361
PASSIF	908 216			681 258
Fonds associatifs	357 493			251 165
dont report à nouveau	15 200			15 200
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	108 800			50 000
dont subventions d'investissement	0			0
Provisions pour risques et charges	156 721			130 190
Fonds dédiés	108 800			50 000
Dettes	247 702			249 903
dont emprunts	0			0
dont CBC	0			0
Comptes transitoires & régularisations	37 500			0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 342 246		1 045 502	1 045 502
dont subvention de la collectivité	340 000	25%	340 000	340 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 105 838		-903 094	-903 094
dont masse salariale chargée	-670 356		-635 994	-635 994
Résultat d'exploitation	236 408		142 408	142 408
Résultat financier	0		0	-11
Résultat exceptionnel	-130 080		-130 080	2 116
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	106 328		106 328	144 513

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (340 000 € dont subvention d'investissement ; 0 €)



LE DÉPARTEMENT

Association de formation pour la Coopération et la Promotion professionnelle Méditerranéenne

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 24/05/2022

Tiers : 194061

SIRET : 30238239500010

en Euros

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	16 916 895	7 793 272	9 123 623	9 509 555
Actif immobilisé	10 961 715	7 752 486	3 209 229	3 362 318
Actif circulant	5 955 180	40 786	5 914 394	6 147 237
Stocks et créances	4 303 375	40 786	4 262 589	5 196 319
VMP et Disponibilités	1 623 574	0	1 623 574	932 158
Comptes transitoires & régularisations	28 231		28 231	18 760

PASSIF	9 123 623	4 406 366	4 184 497	0	0	193 306	21 590	506 963	171 716	4 368 309	1 455 667	0	236 663
Fonds associatifs													
dont report à nouveau													
dont provisions réglementées													
Autres fonds associatifs	186 484	14 768											
dont subventions d'investissement													
Provisions pour risques et charges	462 513												
Fonds dédiés	171 716												
Dettes	3 950 036												
dont emprunts	1 571 855												
dont CBC	0												
Comptes transitoires & régularisations	118 224												

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	10 456 727					8 461 842							
dont subvention de la collectivité	410 699					282 550							3%
dont subvention FSE avancée	227 362					141 275							
Charges d'exploitation	-10 062 300					-8 199 370							
dont masse salariale chargée	-5 772 425					-4 668 942							
Résultat d'exploitation	394 427					262 472							
Résultat financier	-4 477					-6 815							
Résultat exceptionnel	-187 795					-438 911							
Autres	-104					-1 109							
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0					0							
Résultat de l'exercice	202 051					-184 363							

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (410 699 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

TANDEM 83

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 18/03/2022

Tiers : 97751
SIRET : 43852775600011

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	687 684	327 239	360 445	394 558
Actif immobilisé	378 100	324 339	53 761	70 695
Actif circulant	309 584	2 900	306 684	323 863
Stocks et créances	77 400	2 900	74 500	82 638
VMP et Disponibilités	210 750	0	210 750	220 280
Comptes transitoires & régularisations	21 434		21 434	20 945
PASSIF	360 445		360 445	394 558
Fonds associatifs	144 859		144 859	128 250
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	47 444		47 444	57 079
dont subventions d'investissement	21 060		21 060	30 194
Provisions pour risques et charges	29 539		29 539	47 208
Fonds décaisés	26 384		26 384	26 885
Dettes	125 603		125 603	126 583
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	631		631	0
Comptes transitoires & régularisations	13 000		13 000	35 438
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 127 330		1 127 330	900 152
dont subvention de la collectivité	432 000	38%	432 000	432 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 123 493		-1 123 493	-908 173
dont masse salariale chargée	-582 387		-582 387	-525 952
Résultat d'exploitation	3 837		3 837	-8 021
Résultat financier	326		326	404
Résultat exceptionnel	12 946		12 946	21 393
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	17 109		17 109	13 776

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (441 600 € dont subvention d'investissement : 9 600 €)



LE DÉPARTEMENT

FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 24/05/2022

Tiers : 187764
SIRET : 77568879900631

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 244 570 303	497 341 036	747 229 267	713 770 853
Actif immobilisé	1 000 341 078	488 921 982	511 419 096	495 155 496
Actif circulant	244 229 225	8 419 054	235 810 171	218 615 357
Stocks et créances	150 100 961	8 419 054	141 681 907	133 025 739
VMP et Disponibilités	93 002 977	0	93 002 977	84 590 352
Comptes transitoires & régularisations	1 125 287		1 125 287	999 266
PASSIF	747 229 267		747 229 267	713 770 853
Fonds associatifs	298 618 392		298 618 392	273 312 378
dont report à nouveau	62 956 122		62 956 122	136 951 476
dont provisions réglementées	964 234		964 234	964 234
Autres fonds associatifs	240 782 563		240 782 563	231 756 601
dont subventions d'investissement	32 427 365		32 427 365	33 356 396
Provisions pour risques et charges	32 795 276		32 795 276	34 542 377
Fonds dédiés	207 390 964		207 390 964	197 435 971
Dettes	162 452 570		162 452 570	163 798 305
dont emprunts	77 128 450		77 128 450	82 463 682
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	12 580 466		12 580 466	10 361 192
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	457 470 259		457 470 259	406 122 366
dont subvention de la collectivité	363 816		363 816	133 660
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-436 260 989		-436 260 989	-400 779 642
dont masse salariale chargée	-233 709 195		-233 709 195	-216 892 466
Résultat d'exploitation	21 209 270		21 209 270	5 342 724
Résultat financier	861 556		861 556	-372 128
Résultat exceptionnel	2 081 873		2 081 873	1 097 797
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	24 152 699		24 152 699	10 811 149

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (363 816 € dont subvention d'investissement ; 0 €)

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

GARRIGUES

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 11/07/2022
en Euros

Tiers : 113865
SIRET : 44836216000013

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 016 427	135 262	881 165	593 527
Actif immobilisé	200 099	135 262	64 837	52 631
Actif circulant	816 328	0	816 328	540 896
Stocks et créances	708 109	0	708 109	406 001
VMP et Disponibilités	99 074	0	99 074	125 858
Comptes transitoires & régularisations	9 145		9 145	9 037
PASSIF	881 165		881 165	593 527
Fonds associatifs	336 422		336 422	302 906
dont report à nouveau	302 906		302 906	271 097
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	315 273		315 273	38 055
dont subventions d'investissement	310 375		310 375	19 578
Provisions pour risques et charges	40 112		40 112	28 362
Fonds dédiés	4 898		4 898	18 477
Dettes	167 358		167 358	180 204
dont emprunts	27 298		27 298	31 063
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	22 000		22 000	44 000
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	782 470		782 470	750 426
dont subvention de la collectivité	281 300	36%	281 300	401 860
dont subvention FSE avancée	123 600		123 600	146 160
Charges d'exploitation	-748 023		-748 023	-706 946
dont masse salariale chargée	-419 570		-419 570	-420 825
Résultat d'exploitation	34 447		34 447	43 480
Résultat financier	270		270	275
Résultat exceptionnel	-1 201		-1 201	-11 947
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	33 516		33 516	31 808

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (281 300 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

FESTIVAL des ARTS et de la MODE - VILLA NOAILLES - HYERES

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/11/2022

Tiers : 72207

SIRET : 42237472800018

en Euros

Brut

AMT / PRO

Net 2021

Net 2020

	3 416 021	961 961	2 454 060	2 311 897
ACTIF				
Actif Immobilisé	1 707 340	640 769	1 066 571	1 112 638
Actif circulant	1 708 681	321 192	1 387 489	1 199 259
Stocks et créances	1 492 563	321 192	1 171 371	769 988
VMP et Disponibilités	178 360	0	178 360	415 326
Comptes transitoires & régularisations	37 758		37 758	13 945

PASSIF

Fonds associatifs			2 454 060	2 311 897
dont report à nouveau		-311 798	-311 798	-335 754
dont provisions réglementées		-744 190	-744 190	-1 392 940
Autres fonds associatifs		0	0	0
dont subventions d'investissement		186 575	186 575	514 545
Provisions pour risques et charges		186 575	186 575	194 545
Fonds dédiés		23 485	23 485	0
Dettes		0	0	320 000
dont emprunts		0	0	2 003 106
dont CBC		4 875	4 875	0
Comptes transitoires & régularisations		0	0	130 000

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation				
dont subvention de la collectivité				
dont subvention FSE avancée				
Charges d'exploitation				
dont masse salariale chargée				
Résultat d'exploitation				
Résultat financier				
Résultat exceptionnel				
Autres				
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés				
Résultat de l'exercice				
	5 625 954	4 804 284	4 804 284	4 804 284
	474 000	474 000	474 000	474 000
				10%
	0	0	0	0
	-5 508 069	-4 116 156	-4 116 156	-4 116 156
	-804 013	-492 385	-492 385	-492 385
	117 885	688 128	688 128	688 128
	-4 761	-9 371	-9 371	-9 371
	-89 169	-30 008	-30 008	-30 008
	0	0	0	0
	0	0	0	0
	23 955	648 749	648 749	648 749

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (474 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

CNDC de CHATEAUVAILLON

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 28/06/2022
en Euros

Tiers : 73577
SIRET : 41971362300017

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	3 259 488	1 306 121	1 953 367	1 906 576
Actif immobilisé	1 569 461	1 306 121	263 340	150 988
Actif circulant	1 690 027	0	1 690 027	1 755 588
Stocks et créances	744 367	0	744 367	837 626
VMP et Disponibilités	869 314	0	869 314	892 098
Comptes transitoires & régularisations	76 346	0	76 346	25 864

PASSIF	1 953 367		1 906 576
Fonds associatifs	875 319		729 245
dont report à nouveau	0		0
dont provisions réglementées	0		0
Autres fonds associatifs	384 433		560 824
dont subventions d'investissement	131 586		45 127
dont subventions pour risques et charges	0		0
Fonds dédiés	252 847		515 697
Dettes	640 741		576 908
dont emprunts	0		0
dont CBC	1 330		0
Comptes transitoires & régularisations	52 874		39 599

COMPTE DE RESULTAT			
Produits d'exploitation	3 833 485		3 058 251
dont subvention de la collectivité	495 797	1.3%	496 000
dont subvention FSE avancée	0		16%
Charges d'exploitation	-3 701 307		-3 064 873
dont masse salariale chargée	-1 229 336		-1 167 256
Résultat d'exploitation	132 178		-6 622
Résultat financier	356		-610
Résultat exceptionnel	13 541		16 034
Autres	0		0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0
Résultat de l'exercice	146 075		8 802

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (495 797 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

FACE VAR

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 25/01/2022

Tiers : 121387
SIRET : 45186293200022

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 766 220	66 001	1 700 219	1 711 579
Actif immobilisé	126 498	25 084	101 414	79 864
Actif circulant	1 639 722	40 917	1 598 805	1 631 715
Stocks et créances	574 632	40 917	533 715	576 479
VMP et Disponibilités	1 064 688	0	1 064 688	1 055 236
Comptes transitoires & régularisations	402		402	0
PASSIF	1 700 219		1 700 219	1 711 579
Fonds associatifs	845 772		845 772	698 442
dont report à nouveau	611		611	611
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	180 190		180 190	213 217
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	55 771		55 771	82 771
Fonds dédiés	180 190		180 190	213 217
Dettes	383 182		383 182	275 801
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	235 304		235 304	441 348
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 025 735		2 025 735	1 642 914
dont subvention de la collectivité	117 995	6%	117 995	364 813
dont subvention FSE avancée	0		0	193 042
Charges d'exploitation	-1 875 022		-1 875 022	-1 505 442
dont masse salariale chargée	-1 274 542		-1 274 542	-992 081
Résultat d'exploitation	150 713		150 713	137 472
Résultat financier	834		834	959
Résultat exceptionnel	-3 841		-3 841	17 892
Autres	-376		-376	-25
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	147 330		147 330	156 298

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (117 995 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

EN CHEMIN

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/06/2022
en Euros

Tiers : 129501
SIRET : 45346019800014

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	5 369 799	642 804	4 726 995	4 909 380
Actif immobilisé	3 062 858	642 804	2 420 054	2 335 981
Actif circulant	2 306 941	0	2 306 941	2 573 399
Stocks et créances	890 882	0	890 882	832 841
VMP et Disponibilités	1 405 001	0	1 405 001	1 728 485
Comptes transitoires & régularisations	11 058		11 058	12 073

PASSIF	4 726 995		4 909 380
Fonds associatifs	252 897		206 722
dont report à nouveau	96 924		73 498
dont provisions réglementées	0		0
Autres fonds associatifs	2 492 304		2 661 365
dont subventions d'investissement	241 892		249 537
Provisions pour risques et charges	317 735		337 885
Fonds dédiés	2 250 412		2 411 828
Dettes	1 630 339		1 669 688
dont emprunts	53 263		48 956
dont CBC	790 852		0
Comptes transitoires & régularisations	33 720		33 720

COMPTE DE RESULTAT			
Produits d'exploitation	7 259 888		3 870 696
dont subvention de la collectivité	345 172	5%	516 545
dont subvention FSE avancée	0		297 834
Charges d'exploitation	-7 186 379		-3 854 775
dont masse salariale chargée	-3 578 213		-1 627 752
Résultat d'exploitation	73 509		15 921
Résultat financier	-4 182		-1 598
Résultat exceptionnel	-23 152		9 103
Autres	0		0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0
Résultat de l'exercice	46 175		23 426

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (345 172 € dont subvention d'investissement : 0 €)

AVAF - Association Varoise d'Accueil Familial



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 20/05/2022

Tiers : 11505

SIRET : 30480091500080

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	12 067 378	4 734 183	7 333 195	7 275 625
Actif immobilisé	9 865 423	4 727 798	5 137 625	4 988 867
Actif circulant	2 201 955	6 385	2 195 570	2 286 758
Stocks et créances	575 818	6 385	569 433	750 196
VMP et Disponibilités	1 615 610	0	1 615 610	1 516 080
Comptes transitoires & régularisations	10 527		10 527	20 482
PASSIF	7 333 195		7 333 195	7 275 625
Fonds associatifs	876 170		876 170	873 086
dont report à nouveau	-982 208		-982 208	-1 030 381
dont provisions réglementées	101 539		101 539	101 272
Autres fonds associatifs	1 782 145		1 782 145	1 519 205
dont subventions d'investissement	1 586 667		1 586 667	1 405 533
Provisions pour risques et charges	558 721		558 721	516 625
Fonds dédiés	93 939		93 939	12 400
Dettes	3 997 036		3 997 036	4 327 831
dont emprunts	3 230 186		3 230 186	3 143 209
dont CBC			0	281 153
Comptes transitoires & régularisations	119 123		119 123	38 878
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	9 549 765		9 549 765	8 852 362
dont subvention de la collectivité	904 050		904 050	1 007 555
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-9 417 030		-9 417 030	-8 838 495
dont masse salariale chargée	-5 334 642		-5 334 642	-5 022 749
Résultat d'exploitation	132 735		132 735	13 867
Résultat financier	-37 367		-37 367	-41 909
Résultat exceptionnel	134 820		134 820	79 444
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéficiaires & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	230 188		230 188	51 402

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (904050 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

THEATRE LIBERTE

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 28/06/2022

Tiers : 168771
SIRET : 52460210900018

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 715 130	573 436	2 141 694	1 920 759
Actif immobilisé	738 529	573 436	165 093	152 943
Actif circulant	1 976 601	0	1 976 601	1 767 816
Stocks et créances	591 489	0	591 489	646 693
VMP et Disponibilités	1 321 921	0	1 321 921	1 053 817
Comptes transitoires & régularisations	63 191		63 191	67 306
PASSIF	2 141 694		2 141 694	1 920 759
Fonds associatifs	286 828		286 828	255 056
dont report à nouveau	244 673		244 673	132 792
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	480 282		480 282	638 725
dont subventions d'investissement	60 919		60 919	23 124
Provisions pour risques et charges	40 261		40 261	40 261
Fonds dédiés	419 363		419 363	615 601
Dettes	1 235 212		1 235 212	920 157
dont emprunts	0		0	3 407
dont CPC	53		53	0
Comptes transitoires & régularisations	99 111		99 111	66 560
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	4 340 281		4 340 281	4 063 257
dont subvention de la collectivité	634 000	15%	634 000	634 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-4 329 277		-4 329 277	-3 993 132
dont masse salariale chargée	-1 876 381		-1 876 381	-1 671 007
Résultat d'exploitation	11 004		11 004	70 125
Résultat financier	-1 076		-1 076	2 126
Résultat exceptionnel	21 842		21 842	39 630
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	31 770		31 770	111 881

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (634 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

AVIE - Association VAROISE POUR L'INTEGRATION PAR L'EMPLOI

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 11/05/2022

Tiers : 22210

SIRET : 38150502300014

en Euros

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	3 668 169	1 283 213	2 384 956	2 368 276
Actif immobilisé	2 167 166	1 254 830	912 336	993 865
Actif circulant	1 501 003	28 383	1 472 620	1 374 411
Stocks et créances	295 569	28 383	267 186	400 286
VMP et Disponibilités	1 190 534	0	1 190 534	943 910
Comptes transitoires & régularisations	14 900		14 900	30 215
PASSIF	2 384 956		2 384 956	2 368 276
Fonds associatifs	777 321		777 321	765 897
dont report à nouveau	507 073		507 073	469 755
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	367 883		367 883	343 114
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	1 239 752		1 239 752	1 244 144
dont emprunts	307 131		307 131	349 137
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	15 121
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	3 396 972		3 396 972	3 271 356
dont subvention de la collectivité	784 222		784 222	749 568
dont subvention FSE avancée	392 111		392 111	374 784
Charges d'exploitation	-3 367 798		-3 367 798	-3 224 735
dont masse salariale chargée	-2 502 073		-2 502 073	-2 341 366
Résultat d'exploitation	29 174		29 174	46 621
Résultat financier	-2 228		-2 228	-3 949
Résultat exceptionnel	-15 198		-15 198	-4 501
Autres	-323		-323	-852
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	11 425		11 425	37 319
Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :				
- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (784222 € dont subvention d'investissement : 0 €)				23%



LE DÉPARTEMENT

CIDFF - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 18087

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 25/05/2022

SIRET : 33409868800057

en Euros

Net 2021 Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 061 926	266 583	815 343	480 699
Actif immobilisé	298 329	266 583	31 746	27 042
Actif circulant	783 597	0	783 597	453 657
Stocks et créances	342 856	0	342 856	402 591
VMP et Disponibilités	440 712	0	440 712	49 060
Comptes transitoires & régularisations	29		29	2 006
PASSIF	815 343		815 343	480 699
Fonds associatifs	220 348		220 348	224 057
dont report à nouveau	10 396		10 396	6 166
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	23 045		23 045	20 388
dont subventions d'investissement	23 045		23 045	20 388
Provisions pour risques et charges	34 961		34 961	41 804
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	451 906		451 906	140 423
dont emprunts	34 547		34 547	22 000
dont CBC	286 089		286 089	0
Comptes transitoires & régularisations	85 083		85 083	54 027
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 002 584		1 002 584	942 343
dont subvention de la collectivité	541 621		541 621	560 178
dont subvention FSE avancée	273 211		273 211	286 089
Charges d'exploitation	-1 021 464		-1 021 464	-926 970
dont masse salariale chargée	-746 335		-746 335	-713 363
Résultat d'exploitation	-18 880		-18 880	15 373
Résultat financier	8 664		8 664	-14 250
Résultat exceptionnel	6 507		6 507	3 107
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-3 709		-3 709	4 230

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (541 621 € dont subvention d'investissement : 0 €)

- Subventions > 50% des produits d'exploitation

- Subventions > 50% des produits d'exploitation et > 23 000 €



LE DÉPARTEMENT

SOLIHA VAR (ex PACT du VAR)

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 23/05/2022

Tiers : 4896

SIRET : 78316980800053

en Euros

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 359 247	137 027	2 222 220	1 724 577
Actif immobilisé	144 516	128 232	16 284	12 200
Actif circulant	2 214 731	8 795	2 205 936	1 712 377
Stocks et créances	822 261	8 795	813 466	742 321
VMP et Disponibilités	1 378 396	0	1 378 396	965 425
Comptes transitoires & régularisations	14 074		14 074	4 631
PASSIF	2 222 220		2 222 220	1 724 577
Fonds associatifs	535 283		535 283	400 218
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	147 000		147 000	139 250
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	131 083		131 083	178 307
Fonds dédiés	147 000		147 000	139 250
Dettes	1 400 027		1 400 027	901 594
dont emprunts	807 845		807 845	432 181
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	8 827		8 827	105 208
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 820 440		1 820 440	1 423 653
dont subvention de la collectivité	709 000	39%	709 000	709 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 700 878		-1 700 878	-1 300 645
dont masse salariale chargée	-966 051		-966 051	-702 299
Résultat d'exploitation	119 562		119 562	123 008
Résultat financier	-1 068		-1 068	-725
Résultat exceptionnel	16 571		16 571	-5 034
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	135 065		135 065	117 249

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (947 619 € dont subvention d'investissement : 238 619 €)

- Subventions > 50% des produits d'exploitation

- Subventions > 50% des produits d'exploitation et > 23 000 €



LE DÉPARTEMENT

ARIANE MEDITERRANEE

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 16/06/2022

Tiers : 68493

SIRET : 38823462700023

en Euros

Brut

AMT / PRO

Net 2021

Net 2020

ACTIF

Actif immobilisé	2 020 824	1 823 365	1 518 560
Actif circulant	510 620	313 161	125 436
Stocks et créances	1 510 204	1 510 204	1 393 124
VMP et Disponibilités	594 780	594 780	947 761
Comptes transitoires & régularisations	907 431	907 431	443 093
	7 993	7 993	2 270

PASSIF

Fonds associatifs	1 823 365	1 518 560
dont report à nouveau	28 322	58 666
dont provisions réglementées	-777 016	0
Autres fonds associatifs	0	0
dont subventions d'investissement	41 571	2 404
Provisions pour risques et charges	41 571	2 404
Fonds dédiés	0	0
Dettes	0	0
dont emprunts	1 753 472	1 457 490
dont CBC	597 086	513 106
Comptes transitoires & régularisations	238 821	0
	0	0

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	2 800 177	2 497 775	
dont subvention de la collectivité	1 300 571	1 290 670	52%
dont subvention FSE avancée	689 821	679 300	
Charges d'exploitation	-2 773 831	-2 648 054	
dont masse salariale chargée	-1 721 654	-1 769 270	
Résultat d'exploitation	26 346	-150 279	
Résultat financier	352	2 191	
Résultat exceptionnel	-7 042	17 289	
Autres	0	0	
dont: participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0	0	
Résultat de l'exercice	19 656	-130 799	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (1 300 571 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOVAR - Association Sociale des Personnels du Département du Var



Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 09/06/2022

Tiers : 5400

SIRET : 40532141500011

en Euros

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 071 219	90 692	1 980 527	1 307 457
Actif immobilisé	90 966	90 692	274	857
Actif circulant	1 980 253	0	1 980 253	1 306 600
Stocks et créances	40 551	0	40 551	61 807
VMP et Disponibilités	1 927 935	0	1 927 935	1 233 779
Comptes transitoires & régularisations	11 767		11 767	11 014

PASSIF	1 980 527	1 307 457
Fonds associatifs	1 064 924	844 023
dont report à nouveau	74 776	79 442
dont provisions réglementées	0	0
Autres fonds associatifs	0	0
dont subventions d'investissement	0	0
Provisions pour risques et charges	0	0
Fonds dédiés	0	0
Dettes	909 323	463 434
dont emprunts	0	0
dont CBC	500	0
Comptes transitoires & régularisations	6 280	0

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	1 560 434	1 636 261
dont subvention de la collectivité	1 168 216	1 168 216
dont subvention FSE avancée	0	71%
Charges d'exploitation	-1 349 064	-1 418 966
dont masse salariale chargée	-9 550	-7 271
Résultat d'exploitation	211 370	217 295
Résultat financier	1 462	1 912
Résultat exceptionnel	8 063	10 979
Autres	0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0	0
Résultat de l'exercice	220 895	230 186

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (1 168 216 € dont subvention d'investissement : 0 €)

- Subventions > 50% des produits d'exploitation

- Subventions > 50% des produits d'exploitation et > 23 000 €



LE DÉPARTEMENT

MDE TPM MAISON DE L'EMPLOI TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/06/2022

Tiers : 158475

SIRET : 49975901700027

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	964 292	41 221	923 071	1 555 419
Actif immobilisé	58 335	41 221	17 114	20 694
Actif circulant	905 957	0	905 957	1 534 725
Stocks et créances	905 181	0	905 181	1 511 669
VMP et Disponibilités	481	0	481	21 880
Comptes transitoires & régularisations	295	0	295	1 176

PASSIF	923 071		1 555 419	
Fonds associatifs	6 914		46 885	
dont report à nouveau	-49 575		-63 038	
dont provisions réglementées	0		0	
Autres fonds associatifs	381		481	
dont subventions d'investissement	381		481	
Provisions pour risques et charges	0		0	
Fonds dédiés	0		0	
Dettes	886 609		1 073 537	
dont emprunts	0		0	
dont CBC	504 997		671 827	
Comptes transitoires & régularisations	29 167		434 516	

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	1 227 765		1 269 999	
dont subvention de la collectivité	684 595	56%	736 615	58%
dont subvention FSE avancée	434 595		486 615	
Charges d'exploitation	-1 255 911		-1 239 454	
dont masse salariale chargée	-801 783		-797 865	
Résultat d'exploitation	-28 146		30 545	
Résultat financier	-11 925		-17 182	
Résultat exceptionnel	99		99	
Autres	0		0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	-39 972		13 462	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (684 595 € dont subvention d'investissement : 0 €)

- Subventions > 50% des produits d'exploitation

- Subventions > 50% des produits d'exploitation et > 23 000 €

**LE DÉPARTEMENT****APEA - Association de Prévention et d'Aide à l'Insertion**

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 21037

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 25/04/2022

SIRET : 38115917700033

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	3 031 172	796 784	2 234 388	2 186 455
Actif immobilisé	1 003 658	796 784	206 874	247 212
Actif circulant	2 027 514	0	2 027 514	1 939 243
Stocks et créances	235 236	0	235 236	85 129
VMP et Disponibilités	1 790 750	0	1 790 750	1 850 502
Comptes transitoires & régularisations	1 528		1 528	3 612
PASSIF	2 234 388		2 234 388	2 186 455
Fonds associatifs	1 278 493		1 278 493	1 214 863
dont report à nouveau	24 157		24 157	12 916
dont provisions réglementées	11 100		11 100	11 100
Autres fonds associatifs	234 989		234 989	265 969
dont subventions d'investissement	34 378		34 378	44 630
Provisions pour risques et charges	375 016		375 016	341 183
Fonds dédiés	189 511		189 511	210 239
Dettes	286 982		286 982	303 847
dont emprunts	6 070		6 070	17 832
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	58 908		58 908	60 593
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 289 688		2 289 688	2 152 386
dont subvention de la collectivité	1 151 596	50%	1 151 596	1 129 472
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-2 239 783		-2 239 783	-2 100 185
dont masse salariale chargée	-1 603 523		-1 603 523	-1 450 784
Résultat d'exploitation	49 905		49 905	52 201
Résultat financier	4 642		4 642	7 211
Résultat exceptionnel	10 227		10 227	15 017
Autres	-1 145		-1 145	-1 875
dont participation des salariés et impôts bénéficiaires & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	63 629		63 629	72 554

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (1 151 596 € dont subvention d'investissement : 0 €)

- Subventions > 50% des produits d'exploitation

- Subventions > 50% des produits d'exploitation et > 23 000 €

**LE DÉPARTEMENT****LVP - Ligue Varoise de Prévention - Club de Prévention**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 29/04/2022

Tiers : 4651

SIRET : 30112570400033

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	3 143 788	588 468	2 555 320	2 784 359
Actif immobilisé	673 205	495 654	177 551	88 059
Actif circulant	2 470 583	92 814	2 377 769	2 696 300
Stocks et créances	788 029	92 814	695 215	922 434
VMP et Disponibilités	1 674 603	0	1 674 603	1 769 508
Comptes transitoires & régularisations	7 951		7 951	4 358
PASSIF	2 555 320		2 555 320	2 784 359
Fonds associatifs			-1 184 597	952 910
dont report à nouveau			703 828	511 303
dont provisions réglementées			0	0
Autres fonds associatifs			90 922	88 118
dont subventions d'investissement			0	0
Provisions pour risques et charges			219 049	239 681
Fonds dédiés			90 922	88 118
Dettes			765 204	894 883
dont emprunts			10 732	15 685
dont CBC			0	0
Comptes transitoires & régularisations			295 548	608 767
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation			3 839 609	3 571 683
dont subvention de la collectivité			1 782 602	1 640 728
dont subvention FSE avancée			0	0
Charges d'exploitation			-3 641 024	-3 570 049
dont masse salariale chargée			-2 478 869	-2 362 985
Résultat d'exploitation			198 585	1 634
Résultat financier			-118	71
Résultat exceptionnel			33 220	554
Autres			0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés			0	0
Résultat de l'exercice			231 687	2 259

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (1782602 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

Association de Prévention Spécialisée-Club des jeunes

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 31/05/2022

Tiers : 4648

SIRET : 78309079800027

en Euros

Brut

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 412 732	1 050 429	1 362 303	1 437 665
Actif immobilisé	1 410 868	1 050 429	360 439	295 834
Actif circulant	1 001 864	0	1 001 864	1 141 831
Stocks et créances	574 689	0	574 689	520 727
VMP et Disponibilités	405 485	0	405 485	598 730
Comptes transitoires & régularisations	21 690	0	21 690	22 374

PASSIF

Fonds associatifs	1 362 303	1 437 665
dont report à nouveau	702 132	702 059
dont provisions réglementées	171 432	0
Autres fonds associatifs	2 668	1 583
dont subventions d'investissement	128 486	111 039
dont subventions pour risques et charges	4 876	0
Fonds dédiés	56 363	37 942
Dettes	120 942	109 456
dont emprunts	460 441	508 278
dont CBC	0	0
Comptes transitoires & régularisations	0	0
	14 881	78 347

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	3 074 306	3 138 033
dont subvention de la collectivité	1 752 365	1 727 541
dont subvention FSE avancée	0	0
Charges d'exploitation	-3 004 380	-3 117 387
dont masse salariale chargée	-2 269 461	-2 447 327
Résultat d'exploitation	69 926	20 646
Résultat financier	-17 343	9 147
Résultat exceptionnel	-52 342	-21 488
Autres	-168	-284
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0	0
Résultat de l'exercice	73	8 021

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (1752365 € dont subvention d'investissement : 0 €)

- Subventions > 50% des produits d'exploitation

- Subventions > 50% des produits d'exploitation et > 23 000 €



LE DÉPARTEMENT

ADT - Agence de Développement Touristique

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 01/08/2022

Tiers : 4781

SIRET : 783066533000036

en Euros

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 608 004	597 526	2 010 478	1 763 945
Actif immobilisé	968 592	594 718	373 874	251 235
Actif circulant	1 639 412	2 808	1 636 604	1 512 710
Stocks et créances	149 107	2 808	146 299	165 992
VMP et Disponibilités	1 289 941	0	1 289 941	1 292 541
Comptes transitoires & régularisations	200 364		200 364	54 177

PASSIF

Fonds associatifs			2 010 478	1 763 945
dont report à nouveau		665 730		643 862
dont provisions réglementées		371 615		358 020
Autres fonds associatifs		0		0
dont subventions d'investissement		441 344		303 747
Provisions pour risques et charges		312 429		274 962
Fonds dédiés		397 512		452 532
Dettes		128 915		28 785
dont emprunts		392 525		323 069
dont CBC		0		0
Comptes transitoires & régularisations		113 367		40 735

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	2 390 796			2 235 096
dont subvention de la collectivité	2 162 000	90%		2 122 000
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-2 566 756			-2 292 394
dont masse salariale chargée	-1 263 938			-1 099 644
Résultat d'exploitation	-175 960			-57 298
Résultat financier	67 370			2 553
Résultat exceptionnel	131 050			91 404
Autres	-592			-646
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	21 868			36 013

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (2 429 000 € dont subvention d'investissement : 267 000 €)

- Subventions > 50% des produits d'exploitation - Subventions > 50% des produits d'exploitation et > 23 000 €

TRANSMISSION DES BILANS CERTIFIES A M. LE PREFET ET M. LE PAYEUR DEPARTEMENTAL
Article I 2313-1-1 du CGCT

NATURE DE L'ENGAGEMENT : Garantie ou cautionnement d'un emprunt au 31/12/2022

RAISON SOCIALE DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE DE L'ORGANISME	OBSERVATIONS
3 F SUD	SA HLM	Derniers comptes reçus 2021
ADAPEI DU VAR	Association	Derniers comptes reçus 2021
ADOMA	SAEM HLM	Derniers comptes reçus 2021
AEP LE PRELUDE - ENFANTS PROBLÈMES PARENTS EN DIFFICULTÉ	Association	Derniers comptes reçus 2021
ASSOCIATION OECUMENIQUE ACCOMPAGNEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES ET RÉFUGIÉES	Association	Derniers comptes reçus 2021
AVATH-ERMITAGE	Association	Derniers comptes reçus 2021
AVEFETH	Association (ESAT)	Derniers comptes reçus 2021
CAISSE D'ENCOURAGEMENT MISSIONNAIRE MIR L'ESPERANCE	Association	Derniers comptes reçus 2021
CDC HABITAT	Société Anonyme d'Economie Mixte	Derniers comptes reçus 2021
CDC HABITAT SOCIAL	SA HLM	Derniers comptes reçus 2021
EHPAD COGOLIN (PEIRIN)	Etablissement public	Derniers comptes reçus 2021
EHPAD FLASSANS (LESCANDIHADO)	Etablissement public	Derniers comptes reçus 2021
EHPAD LE BEAUSSET (MANON DES SOURCES)	Etablissement public	Derniers comptes reçus 2021
EHPAD PIERREFEU (ANDRE BLANC)	Etablissement public	Derniers comptes reçus 2021
EHPAD PIGNANS (PINS ET SOLEIL)	Etablissement public	Derniers comptes reçus 2021
EHPAD SALERNES(LA SOURCE)	Etablissement public	Derniers comptes reçus 2021
EHPAD SEILLANS (RIOU BLANC)	Etablissement public	Derniers comptes reçus 2021

EHPAD VIDAUBAN (LES CLEMATITES)	Etablissement public	Derniers comptes reçus 2021
ENFANTS DE LA BAIE	Association	Derniers comptes reçus 2021
ERILIA	SA HLM	Derniers comptes reçus 2021
FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL	Fondation reconnue d'utilité publique (Décret du 19/06/1929)	Derniers comptes reçus 2021
FONDATION L'ARMEE DU SALUT	Fondation reconnue d'utilité publique (Décret du 11/04/2000)	Derniers comptes reçus 2021
GRAND DELTA HABITAT	SA HLM	Derniers comptes reçus 2021
HABITAT PLUS	Association	Derniers comptes reçus 2021
HAUTS DE L'ARC	Association	Derniers comptes reçus 2021
HOPITAL LEON BERARD	Association	Derniers comptes reçus 2021
ICF HABITAT SUD EST MEDITERRANEE	SA HLM	Derniers comptes reçus 2021
LOGIREM	SA HLM	Derniers comptes reçus 2021
LOGIS FAMILIAL VAROIS	SA HLM (Actionnariat)	Derniers comptes reçus 2021
LOGIVAR - UDV	Association	Derniers comptes reçus 2021
MOISSONS NOUVELLES	Association	Derniers comptes reçus 2021
PHAR 83	Association	Derniers comptes reçus 2021
PROLETAZUR	SA HLM	Derniers comptes reçus 2021
SAGEM	SEM	Derniers comptes reçus 2021
SAIEM de CONSTRUCTION de DRAGUIGNAN	SEM	Derniers comptes reçus 2021
SAINT MAUR ASSOCIATION	Association	Derniers comptes reçus 2021
SFHE	SA HLM	Derniers comptes reçus 2021
SOCIETE FONCIERE HABITAT HUMANISME	Société en Commandite par Actions	Derniers comptes reçus 2021

TOULON HABITAT MEDITERRANNEE	Office public	Derniers comptes reçus 2021
UNICIL	SA HLM	Derniers comptes reçus 2021
VAR HABITAT	Office public	Derniers comptes reçus 2021
VILOGIA	SA HLM	Derniers comptes reçus 2021
VYV 3 SUD EST	Union mutualiste	Derniers comptes reçus 2021



LE DÉPARTEMENT

3F SUD

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 07/06/2022

Tiers : 14643
SIRET : 41575086800044

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 338 397 716	239 973 011	1 098 424 705	1 050 852 806
Actif immobilisé	1 252 698 843	234 183 812	1 018 515 031	980 364 007
Actif circulant	85 698 873	5 789 199	79 909 674	70 488 799
Stocks et en-cours	17 187 534	0	17 187 534	13 930 686
Créances clients	15 475 624	5 621 082	9 854 542	7 399 728
Autres créances	43 967 841	168 117	43 799 724	41 338 766
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	8 059 723		8 059 723	6 779 184
Comptes transitoires & régularisations	1 008 151		1 008 151	1 040 435
PASSIF	1 098 424 705		1 098 424 705	1 050 852 806
Capitaux propres	133 470 976		133 470 976	96 808 898
Autres fonds propres	107 361 345		107 361 345	107 068 277
Provisions pour risques et charges	3 844 966		3 844 966	3 821 897
Dettes	851 039 129		851 039 129	839 628 322
Comptes transitoires & régularisations	2 708 289		2 708 289	3 525 412
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	79 572 585		79 572 585	74 503 129
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-73 101 056		-73 101 056	-69 748 617
Résultat d'exploitation	6 471 529		6 471 529	4 754 512
Résultat financier	-8 241 279		-8 241 279	-9 287 221
Résultat exceptionnel	9 121 446		9 121 446	3 987 503
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfices & assimilés	-708		-708	0
Résultat de l'exercice	7 350 988		7 350 988	-560 556

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

ADAPEI DU VAR

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 08/06/2022
en Euros

Tiers : 82522
SIRET : 30058617900248

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	162 859 440	55 941 127	106 918 313	98 612 245
Actif immobilisé	145 916 717	55 922 323	89 994 394	83 339 936
Actif circulant	16 942 723	18 804	16 923 919	15 272 309
Stocks et créances	9 710 319	18 804	9 691 515	5 535 180
VMP et Disponibilités	6 955 331	0	6 955 331	9 452 521
Comptes transitoires & régularisations	277 073		277 073	284 608
PASSIF	106 918 313		106 918 313	98 612 245
Fonds associatifs	19 549 890		19 549 890	20 675 535
dont report à nouveau	-1 895 781		-1 895 781	-2 401 948
dont provisions réglementées	6 458 888		6 458 888	6 607 073
Autres fonds associatifs	18 829 138		18 829 138	17 491 850
dont subventions d'investissement	9 046 130		9 046 130	8 880 248
Provisions pour risques et charges	1 882 235		1 882 235	3 330 422
Fonds dédiés	3 324 120		3 324 120	2 004 529
Dettes	66 621 809		66 621 809	57 066 052
dont emprunts	54 097 406		54 097 406	45 048 178
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	35 241		35 241	48 386
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	83 175 423		83 175 423	79 508 807
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-84 284 178		-84 284 178	-78 608 656
dont masse salariale chargée	-39 160 963		-39 160 963	-34 743 454
Résultat d'exploitation	-1 108 755		-1 108 755	900 151
Résultat financier	-859 708		-859 708	-780 308
Résultat exceptionnel	601 785		601 785	793 566
Autres	-6 423		-6 423	-11 860
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-1 373 101		-1 373 101	901 549

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt

ADOMA

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 22/04/2022

Tiers : 142397
SIRET : 788058030

en Euros

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	3 217 305 375	956 389 432	2 260 915 943	2 144 624 000
Actif immobilisé	2 864 073 026	941 967 239	1 922 105 787	1 814 580 000
Actif circulant	353 232 349	14 422 193	338 810 156	330 044 000
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances clients	34 186 490	14 344 290	19 842 200	18 003 000
Autres créances	140 118 222	77 903	140 040 319	151 298 000
VMP	115 000 100	0	115 000 100	115 000 000
Disponibilités	54 064 757	54 064 757	54 064 757	36 933 000
Comptes transitoires & régularisations	9 862 780	9 862 780	9 862 780	8 810 000

PASSIF	2 260 915 943	2 144 624 000
Capitaux propres	513 316 655	488 506 000
Autres fonds propres	543 925 580	513 609 000
Provisions pour risques et charges	44 751 120	41 847 000
Dettes	1 152 888 205	1 095 065 000
Comptes transitoires & régularisations	6 034 383	5 597 000

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	533 912 650	523 539 000
dont subvention de la collectivité	0	0
dont subvention FSE avancée	0	0
Charges d'exploitation	-505 342 292	-488 106 000
Résultat d'exploitation	28 570 358	35 433 000
Résultat financier	-9 683 269	-9 722 000
Résultat exceptionnel	12 125 392	22 940 000
Participation des salariés	-6 297 765	-6 487 000
Impôts bénéfiques & assimilés	0	0
Résultat de l'exercice	24 714 716	42 164 000

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt

**LE DÉPARTEMENT****AEP Le PRELUDE - ENFANTS PROBLEMES PARENTS EN DIFFICULTE**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par Le Président le 20/07/2022

Tiers : 156384

SIRET : 39171739400012

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	5 279 736	1 149 827	4 129 909	4 150 149
Actif immobilisé	4 007 161	1 147 206	2 859 955	2 958 453
Actif circulant	1 272 575	2 621	1 269 954	1 191 696
Stocks et créances	146 460	2 621	143 839	18 534
VMP et Disponibilités	1 125 581	0	1 125 581	1 169 375
Comptes transitoires & régularisations	534		534	3 787
PASSIF	4 129 909		4 129 909	4 150 149
Fonds associatifs	815 973		815 973	780 265
dont report à nouveau	-27 385		-27 385	-19 660
dont provisions réglementées	607 887		607 887	616 601
Autres fonds associatifs	608 040		608 040	616 754
dont subventions d'investissement	153		153	153
Provisions pour risques et charges	283 844		283 844	283 844
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	2 414 842		2 414 842	2 462 076
dont emprunts	2 156 170		2 156 170	1 735 695
dont CDC	4		4	0
Comptes transitoires & régularisations	7 210		7 210	7 210
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 557 516		1 557 516	1 550 151
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 489 152		-1 489 152	-1 493 096
dont masse salariale chargée	-1 062 156		-1 062 156	-1 068 054
Résultat d'exploitation	68 364		68 364	57 055
Résultat financier	-25 742		-25 742	-27 227
Résultat exceptionnel	-5 963		-5 963	-4 319
Autres	-913		-913	-783
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	35 746		35 746	25 826

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

ASSO. OECUMENIQUE D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNES AGEES ET REFUGIES

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 07/06/2022

Tiers : 110067

SIRET : 77567541600074

Net 2020

AMT / PRO

Brut

Net 2021

	Net 2020	AMT / PRO	Brut	Net 2021
ACTIF	64 361 628	20 971 323	83 896 108	62 924 785
Actif immobilisé	52 185 092		71 985 962	51 014 539
Actif circulant	12 176 536	0	11 910 146	11 910 146
Stocks et créances	808 819	0	1 119 363	1 119 363
VMP et Disponibilités	11 185 072	0	10 634 170	10 634 170
Comptes transitoires & régularisations	182 645		156 613	156 613

PASSIF	64 361 628			62 924 785
Fonds associatifs	26 128 495			26 070 407
dont report à nouveau	-1 515 394			-186 950
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	3 168 493			2 995 951
dont subventions d'investissement	2 468 083			2 155 715
Provisions pour risques et charges	1 438 179			1 597 208
Fonds dédiés	700 410			840 236
Dettes	33 618 054			32 256 419
dont emprunts	30 338 531			29 004 996
dont CBC	0			0
Comptes transitoires & régularisations	8 407			4 800

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	22 420 792			23 192 667
dont subvention de la collectivité	0			0
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-22 170 327			-22 877 662
dont masse salariale chargée	-12 394 473			-13 144 909
Résultat d'exploitation	250 465			315 005
Résultat financier	-591 986			-560 569
Résultat exceptionnel	311 726			187 477
Autres	0			0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	-29 795			-58 087

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

Association AVATH ERMITAGE

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 23/06/2022

Tiers : 192886

SIRET : 31340223200026

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	29 737 683	10 615 370	19 122 313	19 123 667
Actif immobilisé	21 648 124	10 497 559	11 150 565	11 114 088
Actif circulant	8 089 559	117 811	7 971 748	8 009 579
Stocks et créances	1 394 724	117 811	1 276 913	1 419 356
VMP et Disponibilités	6 590 230	0	6 590 230	6 480 139
Comptes transitoires & régularisations	104 605		104 605	110 084
PASSIF	19 122 313		19 122 313	19 123 667
Fonds associatifs	10 320 933		10 320 933	10 007 678
dont report à nouveau	1 660 280		1 660 280	1 334 618
dont provisions réglementées	88 073		88 073	92 426
Autres fonds associatifs	695 167		695 167	698 614
dont subventions d'investissement	607 094		607 094	606 188
Provisions pour risques et charges	991 330		991 330	973 967
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	7 066 326		7 066 326	7 384 304
dont emprunts	5 514 245		5 514 245	5 845 354
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	48 557		48 557	59 104
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	13 001 371		13 001 371	12 733 336
dont subvention de la collectivité	0		0	120 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-12 647 685		-12 647 685	-12 148 880
dont masse salariale chargée	-8 971 241		-8 971 241	-8 824 128
Résultat d'exploitation	353 686		353 686	584 456
Résultat financier	-62 326		-62 326	-68 684
Résultat exceptionnel	23 731		23 731	-3 885
Autres	-1 834		-1 834	-2 668
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	313 257		313 257	509 219
				1%

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

AVEFETH

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 20/06/2022
en Euros

Tiers : 11260
SIRET : 31314094900013

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	51 578 043	20 347 258	31 230 785	31 753 771
Actif immobilisé	37 850 620	20 302 048	17 548 572	18 783 370
Actif circulant	13 727 423	45 210	13 682 213	12 970 401
Stocks et créances	2 738 047	45 210	2 692 837	3 358 944
VMP et Disponibilités	10 839 938	0	10 839 938	9 528 975
Comptes transitoires & régularisations	149 438	149 438	149 438	82 482
PASSIF	31 230 785		31 230 785	31 753 771
Fonds associatifs	7 355 067		7 355 067	8 616 812
dont report à nouveau	-597 573		-597 573	-397 041
dont provisions réglementées	252 983		252 983	252 983
Autres fonds associatifs	3 427 492		3 427 492	3 621 514
dont subventions d'investissement	2 813 469		2 813 469	2 991 088
Provisions pour risques et charges	1 904 222		1 904 222	1 732 887
Fonds dédiés	361 040		361 040	377 443
Dettes	18 544 004		18 544 004	17 766 608
dont emprunts	12 267 037		12 267 037	13 097 747
dont CBC	2 519 090		2 519 090	1 648 236
Comptes transitoires & régularisations	0		0	15 950
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	26 204 309		26 204 309	26 268 536
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-27 099 092		-27 099 092	-26 817 985
dont masse salariale chargée	-13 415 464		-13 415 464	-14 083 412
Résultat d'exploitation	-894 783		-894 783	-549 449
Résultat financier	-408 421		-408 421	-359 985
Résultat exceptionnel	45 969		45 969	263 904
Autres	-4 510		-4 510	-6 099
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-1 261 745		-1 261 745	616 863

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

CAISSE D'ENCOURAGEMENT MISSIONNAIRE MR ESPERANCE

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 25/05/2022

Tiers : 119425

SIRET : 78182039400018

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	75 985 429	21 565 778	54 419 651	51 006 231
Actif immobilisé	41 727 739	21 565 778	20 161 961	21 420 502
Actif circulant	34 257 690	0	34 257 690	29 585 729
Stocks et créances	268 220	0	268 220	357 217
VMP et Disponibilités	33 944 470	0	33 944 470	29 228 512
Comptes transitoires & régularisations	45 000		45 000	0

PASSIF	54 419 651			51 006 231
Fonds associatifs	43 509 506			39 270 881
dont report à nouveau	33 386 208			39 270 305
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	2 681 533			2 911 161
dont subventions d'investissement	2 681 533			2 911 161
Provisions pour risques et charges	113 850			113 850
Fonds dédiés	0			0
Dettes	8 114 762			8 710 339
dont emprunts	7 966 964			8 531 911
dont CBC	80			0
Comptes transitoires & régularisations	0			0

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 098 940			2 089 828
dont subvention de la collectivité	0			0
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-1 955 085			-2 317 471
dont masse salariale chargée	-101 266			-160 170
Résultat d'exploitation	143 855			-227 643
Résultat financier	4 171 392			-2 104 491
Résultat exceptionnel	29 629			-3 551 962
Autres	-106 250			0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	4 238 626			-5 884 096

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DEPARTEMENT

CDC Habitat

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 25/04/2022
en Euros

Tiers : 14668
SIRET : 47080116802296

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	13 120 595 953	2 230 239 798	10 890 356 155	9 571 432 897
Actif immobilisé	11 703 572 280	2 204 360 584	9 499 211 696	7 482 490 053
Actif circulant	1 417 023 673	25 879 214	1 391 144 459	2 088 942 844
Stocks et en-cours	50 605 238	479 205	50 126 033	19 596 717
Créances clients	89 149 007	22 909 622	66 239 385	66 167 514
Autres créances	367 368 652	2 490 387	364 878 265	359 168 468
VMP	623 562 290	0	623 562 290	671 664 036
Disponibilités	277 794 534		277 794 534	216 485 357
Comptes transitoires & régularisations	8 543 952		8 543 952	755 760 752
PASSIF	10 890 356 155		10 890 356 155	9 571 432 897
Capitaux propres			3 650 010 771	3 568 726 337
Autres fonds propres			156 164 339	162 848 258
Provisions pour risques et charges			79 835 133	85 667 822
Dettes			6 932 096 498	5 696 314 671
Comptes transitoires & régularisations			72 249 414	57 875 809
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation			808 631 202	733 283 312
dont subvention de la collectivité			0	0
dont subvention FSE avancée			0	0
Charges d'exploitation			-761 077 141	-688 030 265
Résultat d'exploitation			47 554 061	45 253 047
Résultat financier			-64 165 576	-86 227 371
Résultat exceptionnel			201 566 097	119 244 048
Participation des salariés			-4 893 997	-3 374 245
Impôts bénéfices & assimilés			-48 896 896	-21 513 823
Résultat de l'exercice			131 163 689	53 381 856

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

CDC HABITAT SOCIAL

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 08/06/2022

Tiers : 155874

SIRET : 33088181400074

en Euros

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF			13 152 922	12 834 683
Actif immobilisé	18 589 502 989	5 436 580 618	13 152 922 371	12 834 683 484
Actif circulant	17 451 187 571	5 372 829 504	12 078 358 067	11 619 120 019
Stocks et en-cours	1 138 315 418	63 751 114	1 074 564 304	1 215 563 465
Créances clients	67 856 566	11 567	67 844 999	47 695 779
Autres créances	206 131 791	63 609 498	142 522 293	130 176 068
VMP	411 013 622	130 049	410 883 573	361 896 098
Disponibilités	203 000 000	0	203 000 000	273 000 000
Comptes transitoires & régularisations	242 949 232		242 949 232	396 256 152
	7 364 207		7 364 207	6 539 368
PASSIF			13 152 922	12 834 683
Capitaux propres			3 210 768 323	3 103 357 639
Autres fonds propres			1 197 639 331	1 211 522 737
Provisions pour risques et charges			99 365 767	92 698 786
Dettes			8 620 926 615	8 411 832 728
Comptes transitoires & régularisations			24 222 335	15 271 594
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation			1 315 836 703	1 284 913 014
dont subvention de la collectivité			0	0
dont subvention FSE avancée			0	0
Charges d'exploitation			-1 240 991 698	-1 175 558 169
Résultat d'exploitation			74 845 005	109 354 845
Résultat financier			-140 098 859	-150 574 274
Résultat exceptionnel			182 550 223	181 192 719
Participation des salariés			-6 606 887	-7 246 391
Impôts bénéfiques & assimilés			0	0
Résultat de l'exercice			110 689 482	132 726 899

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

EHPAD COGOLIN (PEIRIN)

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Conseil d'administration le 15/04/2022
en Euros

Tiers : 3691
SIRET : 26830030800015

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	16 554 045	1 913 557	14 640 488	14 242 128
Actif immobilisé	11 847 277	1 913 491	9 933 786	10 127 562
Actif circulant	4 706 768	66	4 706 702	4 114 566
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances clients	600 431	66	600 365	463 915
Autres créances	415 631	0	415 631	54 113
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	3 690 706	0	3 690 706	3 587 954
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	8 584
PASSIF	14 640 488		14 640 488	14 242 128
Capitaux propres	5 059 975		5 059 975	4 521 808
Autres fonds propres	3 036 198		3 036 198	3 104 198
Provisions pour risques et charges	831 072		831 072	917 277
Dettes	5 333 446		5 333 446	5 508 327
Comptes transitoires & régularisations	379 797		379 797	190 518
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	4 266 271		4 266 271	3 493 615
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-3 738 209		-3 738 209	-3 674 741
Résultat d'exploitation	528 062		528 062	-181 126
Résultat financier	-100 606		-100 606	-104 435
Résultat exceptionnel	110 712		110 712	194 194
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	538 168		538 168	-91 367

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

EHPAD FLASSANS (L'ESCANDIHADO)

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Directeur le 30/11/2022

Tiers : 107645

SIRET : 26830355900010

en Euros

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

	Net 2020	Net 2021	AMT / PRO	Brut
ACTIF	4 804 152	4 491 005	3 214 330	7 705 335
Actif immobilisé	3 974 710	3 818 753	3 186 283	7 005 036
Actif circulant	829 442	672 252	28 047	700 299
Stocks et créances	526 134	315 836	28 047	343 883
VMP et Disponibilités	303 308	351 833	0	351 833
Comptes transitoires & régularisations	0	4 583	0	4 583

PASSIF

Fonds associatifs	4 804 152	4 491 005		
dont report à nouveau	385 801	99 510		
dont provisions réglementées	-124 797	199 086		
Autres fonds associatifs	0	0		
dont subventions d'investissement	1 038 139	993 139		
dont subventions pour risques et charges	1 038 139	993 139		
Fonds dédiés	127 416	127 416		
Dettes	0	0		
dont emprunts	3 245 443	3 103 268		
dont CBC	2 957 182	2 785 105		
Comptes transitoires & régularisations	0	0		
	7 353	167 672		

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	4 029 293	3 700 292
dont subvention de la collectivité	0	0
dont subvention FSE avancée	0	0
Charges d'exploitation	-4 000 392	-4 025 237
dont masse salariale chargée	-2 850 892	-3 065 846
Résultat d'exploitation	28 901	-324 945
Résultat financier	-57 878	-52 143
Résultat exceptionnel	123 406	90 796
Autres	0	0
dont participation des salariés et Impôts bénéfiques & assimilés	0	0
Résultat de l'exercice	94 429	-286 292

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

EHPAD LE BEAUSSET (MANON DES SOURCES)

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Président du Conseil d'administration
en Euros

Tiers : 830101242
SIRET : 26830001900026

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF				
Actif immobilisé	11 462 179	3 683 282	7 778 897	7 796 904
Actif circulant	10 227 203	3 683 282	6 543 921	6 674 789
Stocks et en-cours	1 234 976	0	1 234 976	1 122 115
Créances clients	0	0	0	0
Autres créances	571 125	0	571 125	412 273
VMP	19 311	0	19 311	8 896
Disponibilités	0	0	0	0
Comptes transitoires & régularisations	644 540	0	644 540	700 946
	0	0	0	0

PASSIF

Capitaux propres	3 242 389		7 778 897	7 796 906
Autres fonds propres	2 705 484		3 242 389	3 252 810
Provisions pour risques et charges	22 240		2 705 484	2 715 004
Dettes	1 698 964		22 240	31 777
Comptes transitoires & régularisations	109 820		1 698 964	1 735 134
			109 820	62 181

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	4 087 430		4 087 430	3 912 602
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-4 066 894		-4 066 894	-3 802 344
Résultat d'exploitation	20 536		20 536	110 258
Résultat financier	-50 011		-50 011	-51 273
Résultat exceptionnel	9 518		9 518	-1 331
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-19 957		-19 957	57 654

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

EHPAD PIERREFEU (ANDRE BLANC)

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Président du Conseil d'administration le 11/05/2022

Tiers : 3393

SIRET : 26830356700013

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	7 235 895	2 793 834	4 442 061	4 592 248
Actif immobilisé	6 514 185	2 793 834	3 720 351	3 887 258
Actif circulant	721 710	0	721 710	704 990
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances clients	462 220	0	462 220	398 134
Autres créances	53 513	0	53 513	54 679
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	202 956	0	202 956	251 161
Comptes transitoires & régularisations	3 021	0	3 021	1 016
PASSIF	4 442 061		4 442 061	4 592 248
Capitaux propres	344 097		344 097	695 397
Autres fonds propres	1 196 301		1 196 301	1 181 861
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Dettes	2 668 278		2 668 278	2 677 376
Comptes transitoires & régularisations	231 385		231 385	37 614
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	3 172 292		3 172 292	3 259 165
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-3 199 509		-3 199 509	-3 055 907
Résultat d'exploitation	-27 217		-27 217	203 258
Résultat financier	-312 590		-312 590	-120 326
Résultat exceptionnel	-11 493		-11 493	-73 736
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-351 300		-351 300	9 196

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

EHPAD PIGNANS

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Directeur le 31/03/2022
en Euros

Tiers :
SIRET : 26830033200023

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF				
Actif immobilisé	12 072 044	4 923 143	7 148 901	7 015 325
Actif circulant	7 629 135	4 923 143	2 705 992	2 657 994
Stocks et créances	4 442 909	0	4 442 909	4 357 331
VMP et Disponibilités	722 381	0	722 381	389 055
Comptes transitoires & régularisations	3 652 983	0	3 652 983	3 968 185
	67 545		67 545	91
PASSIF				
Fonds associatifs	7 148 901		7 148 901	7 015 328
dont report à nouveau	6 245 161		6 245 161	6 158 982
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	132 837		132 837	14 184
dont subventions d'investissement	132 837		132 837	14 184
Provisions pour risques et charges	199 548		199 548	255 148
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	571 355		571 355	546 054
dont emprunts	235 672		235 672	121 092
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	40 960
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	4 996 460		4 996 460	5 107 160
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-5 024 520		-5 024 520	-4 622 248
dont masse salariale chargée	-3 633 654		-3 633 654	-3 409 303
Résultat d'exploitation	-28 060		-28 060	484 912
Résultat financier	0		0	0
Résultat exceptionnel	114 242		114 242	46 787
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et Impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	86 182		86 182	531 699

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

EHPAD SALERNES (LA SOURCE)

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Conseil d'administration le 14/06/2022

Tiers : 3714
SIRET : 2683003200012

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

Net 2020

	AMT / PRO	Brut	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 924 953	17 567 745	14 642 792	9 970 375
Actif immobilisé		15 919 342	12 994 389	6 548 559
Actif circulant		1 648 403	1 648 403	3 421 816
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances clients	0	981 243	981 243	792 066
Autres créances	0	259 417	259 417	468 480
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	0	407 743	407 743	2 153 334
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	7 936

PASSIF

Capitaux propres	2 316 412	14 642 792	9 970 375
Autres fonds propres	2 887 635	2 887 635	1 325 943
Provisions pour risques et charges	1 002 073	1 002 073	1 002 073
Dettes	8 436 672	8 436 672	4 944 764
Comptes transitoires & régularisations	0	0	28 058

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	4 056 903	4 787 875
dont subvention de la collectivité	0	0
dont subvention FSE avancée	0	0
Charges d'exploitation	-4 410 618	-4 756 605
Résultat d'exploitation	-353 715	31 270
Résultat financier	-13 364	-15 904
Résultat exceptionnel	13 956	114 238
Participation des salariés	0	0
Impôts bénéfices & assimilés	0	0
Résultat de l'exercice	-353 123	129 604

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

EHPAD SEILLANS (RIOU BLANC-CHATEAU MAUNIER)

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Président du Conseil d'administration le 22/06/2022

Tiers : 3727

SIRET : 26830022500029

en Euros

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	16 363 119	6 724 419	9 638 700	9 540 131
Actif immobilisé	12 520 880	6 666 929	5 853 951	5 841 048
Actif circulant	3 842 239	57 490	3 784 749	3 699 083
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances clients	1 247 305	46 508	1 200 797	612 048
Autres créances	305 658	10 982	294 676	106 266
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	2 288 342		2 288 342	2 979 934
Comptes transitoires & régularisations	934	934		835
PASSIF	9 638 700		9 638 700	9 540 131
Capitaux propres	4 905 463		4 905 463	4 919 613
Autres fonds propres	1 278 604		1 278 604	1 335 961
Provisions pour risques et charges	1 028 046		1 028 046	1 193 046
Dettes	2 270 380		2 270 380	1 949 207
Comptes transitoires & régularisations	156 207		156 207	142 304
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	5 843 933		5 843 933	5 159 467
dont subvention de la collectivité	0		0	43 366
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-5 962 888		-5 962 888	-5 327 508
Résultat d'exploitation	-118 955		-118 955	-168 041
Résultat financier	-23 347		-23 347	-25 505
Résultat exceptionnel	107 113		107 113	74 065
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-35 189		-35 189	-119 481

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

EHPAD VIDAUBAN (LES CLEMATITES)

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Conseil d'administration le 26/07/2022
en Euros

Tiers : 118084
SIRET : 26830357500016

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	9 112 354	1 506 213	7 606 141	7 901 191
Actif immobilisé	8 195 048	1 506 213	6 688 835	6 809 678
Actif circulant	917 306	0	917 306	1 091 513
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances clients	448 696	0	448 696	579 673
Autres créances	156 027	0	156 027	117 321
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	165 319		165 319	246 807
Comptes transitoires & régularisations	147 264		147 264	147 712
PASSIF	7 606 141		7 606 141	7 901 191
Capitaux propres	648 861		648 861	419 741
Autres fonds propres	2 104 664		2 104 664	2 159 664
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Dettes	4 583 289		4 583 289	4 926 877
Comptes transitoires & régularisations	269 327		269 327	394 909
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	3 627 170		3 627 170	3 170 017
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-3 386 739		-3 386 739	-3 386 664
Résultat d'exploitation	240 431		240 431	-216 647
Résultat financier	-91 727		-91 727	-95 608
Résultat exceptionnel	80 415		80 415	325 426
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	229 119		229 119	13 171

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

ENFANTS DE LA BAIE

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/06/2022
en Euros

Tiers : 2466
SIRET : 33215081200011

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF			3 089 907	1 610 147
Actif immobilisé	4 230 601	1 140 694	3 089 907	1 610 147
Actif circulant	3 360 577	1 140 694	2 219 883	363 410
Stocks et créances	870 024	0	870 024	1 246 737
VMP et Disponibilités	68 790	0	68 790	0
Comptes transitaires & régularisations	801 234	0	801 234	1 246 481
	0	0	0	256
PASSIF			3 089 907	1 610 147
Fonds associatifs	4 709		4 709	-9 724
dont report à nouveau				-386 783
dont provisions réglementées	-364 095		-364 095	564 063
Autres fonds associatifs	566 335		566 335	944 591
dont subventions d'investissement	1 053 563		1 053 563	80 528
dont subventions pour risques et charges	80 528		80 528	179 440
Fonds dédiés	187 830		187 830	300 000
Dettes	406 700		406 700	495 840
dont emprunts	1 843 805		1 843 805	0
dont CBC	1 315 753		1 315 753	0
Comptes transitaires & régularisations	0		0	0
	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 834 202		2 834 202	2 736 684
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-2 834 062		-2 834 062	-2 713 612
dont masse salariale chargée	-2 028 909		-2 028 909	-1 754 502
Résultat d'exploitation	140		140	23 072
Résultat financier	-4 928		-4 928	6 282
Résultat exceptionnel	19 434		19 434	-6 453
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	14 646		14 646	22 901

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

ERILIA

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 09/06/2022
en Euros

Tiers : 14641
SIRET : 05881167000015

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	6 891 383 213	1 981 086 194	4 910 297 019	4 543 739 735
Actif immobilisé	6 475 643 660	1 958 679 169	4 516 964 491	4 119 796 744
Actif circulant	415 739 553	22 407 025	393 332 528	423 942 991
Stocks et en-cours	29 010 004	0	29 010 004	20 937 641
Créances clients	55 512 091	21 652 711	33 859 380	31 757 376
Autres créances	88 481 114	263 810	88 217 304	107 175 158
VMP	11 497 167	490 504	11 006 663	10 977 413
Disponibilités	203 426 226		203 426 226	224 171 952
Comptes transitoires & régularisations	27 812 951		27 812 951	28 923 451
PASSIF			4 910 297 019	4 543 739 735
Capitaux propres			633 220 249	614 176 455
Autres fonds propres			564 917 002	530 197 619
Provisions pour risques et charges			72 500 275	74 100 577
Dettes			3 633 378 045	3 320 407 419
Comptes transitoires & régularisations			6 281 448	4 857 665
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation			480 220 948	445 007 292
dont subvention de la collectivité			0	0
dont subvention FSE avancée			0	0
Charges d'exploitation			-421 945 066	-402 305 836
Résultat d'exploitation			58 275 882	42 701 456
Résultat financier			-48 310 169	-45 244 585
Résultat exceptionnel			40 635 412	42 820 702
Participation des salariés			-681 684	-546 895
Impôts bénéfices & assimilés			0	0
Résultat de l'exercice			49 919 441	39 730 678

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 24/05/2022

Tiers : 187764

SIRET : 77568879900631

	en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF					
Actif immobilisé	1 244 570 303	497 341 036		747 229 267	713 770 853
Actif circulant	1 000 341 078	488 921 982		511 419 096	495 155 496
Stocks et créances	244 229 225	8 419 054		235 810 171	218 615 357
VMP et Disponibilités	150 100 961	8 419 054		141 681 907	133 025 739
Comptes transitoires & régularisations	93 002 977	0		93 002 977	84 590 352
	1 125 287	1 125 287		1 125 287	999 266
PASSIF					
Fonds associatifs	747 229 267			747 229 267	713 770 853
dont report à nouveau	298 618 392			298 618 392	273 312 378
dont provisions réglementées	62 956 122			62 956 122	136 951 476
Autres fonds associatifs	964 234			964 234	964 234
dont subventions d'investissement	240 782 563			240 782 563	231 756 601
Provisions pour risques et charges	32 427 365			32 427 365	33 356 396
Fonds dédiés	32 795 276			32 795 276	34 542 377
Dettes	207 390 964			207 390 964	197 435 971
dont emprunts	162 452 570			162 452 570	163 798 305
dont CBC	77 128 450			77 128 450	82 463 682
Comptes transitoires & régularisations	0			0	0
	12 580 466			12 580 466	10 361 192
COMPTE DE RESULTAT					
Produits d'exploitation	457 470 259			457 470 259	406 122 366
dont subvention de la collectivité	363 816			363 816	133 660
dont subvention FSE avancée	0			0	0
Charges d'exploitation	-436 260 989			-436 260 989	-400 779 642
dont masse salariale chargée	-233 709 195			-233 709 195	-216 892 466
Résultat d'exploitation	21 209 270			21 209 270	5 342 724
Résultat financier	861 556			861 556	-372 128
Résultat exceptionnel	2 081 873			2 081 873	1 097 797
Autres	0			0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0			0	0
Résultat de l'exercice	24 152 699			24 152 699	10 811 149

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (363 816 € dont subvention d'investissement : 0 €)

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

Fondation L'ARMEE DU SALUT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 24/06/2022

Tiers : 107631

SIRET : 43196860100010

en Euros

Brut

AMT / PRO

Net 2021

Net 2020

ACTIF	484 722 297	153 346 608	331 375 689	325 673 112
Actif Immobilisé	373 588 116	151 927 850	221 660 266	217 685 344
Actif circulant	111 134 181	1 418 758	109 715 423	107 987 768
Stocks et créances	26 449 604	1 178 076	25 271 528	31 475 064
VMP et Disponibilités	84 214 126	240 682	83 973 444	75 746 315
Comptes transitoires & régularisations	470 451		470 451	766 389

PASSIF	331 375 689	325 520 732
Fonds associatifs	164 995 222	163 026 444
dont report à nouveau	14 919 213	13 134 135
dont provisions réglementées	6 532 735	6 240 168
Autres fonds associatifs	56 852 789	52 697 101
dont subventions d'investissement	22 398 670	22 118 352
Provisions pour risques et charges	2 307 835	2 354 689
Fonds dédiés	27 921 384	24 338 581
Dettes	103 841 009	104 737 554
dont emprunts	67 867 045	71 331 188
dont CBC	0	0
Comptes transitoires & régularisations	3 378 834	2 704 944

COMPTE DE RESULTAT	207 163 868	200 075 168
Produits d'exploitation	0	0
dont subvention de la collectivité	0	0
dont subvention FSE avancée		
Charges d'exploitation	-206 001 925	-194 923 790
dont masse salariale chargée	-99 177 132	-93 205 887
Résultat d'exploitation	1 161 943	5 151 398
Résultat financier	-1 137 902	-370 134
Résultat exceptionnel	1 765 561	1 412 504
Autres	-14 923	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0	0
Résultat de l'exercice	1 774 679	6 193 768

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

GRAND DELTA HABITAT

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 09/05/2022
en Euros

Tiers : 199082
SIRET : 66262007900043

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 349 054 098	523 164 264	1 825 889 834	1 678 665 688
Actif Immobilisé	2 089 553 704	518 690 155	1 570 863 549	1 497 708 155
Actif circulant	259 500 394	4 474 109	255 026 285	180 957 533
Stocks et en-cours	19 386 910	80 902	19 306 008	16 391 286
Créances clients	14 387 294	4 393 207	9 994 087	8 545 626
Autres créances	25 758 779	0	25 758 779	23 090 620
VMP	1 300 146	0	1 300 146	1 300 146
Disponibilités	194 115 978		194 115 978	127 607 984
Comptes transitoires & régularisations	4 551 287		4 551 287	4 021 871
PASSIF	1 825 889 834		1 825 889 834	1 678 665 688
Capitaux propres	273 719 861		273 719 861	250 644 084
Autres fonds propres	98 608 947		98 608 947	93 882 020
Provisions pour risques et charges	10 795 243		10 795 243	9 670 576
Dettes	1 441 426 144		1 441 426 144	1 324 360 508
Comptes transitoires & régularisations	1 339 639		1 339 639	108 500
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	142 767 653		142 767 653	133 214 626
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-121 862 468		-121 862 468	-112 442 662
Résultat d'exploitation	20 905 185		20 905 185	20 771 964
Résultat financier	-14 398 968		-14 398 968	-14 288 923
Résultat exceptionnel	16 566 725		16 566 725	14 260 623
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	23 072 942		23 072 942	20 743 664

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

HABITAT PLUS

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Président le 17/07/2022

Tiers : 128965
SIRET : 39038002000011

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	812 663	468 158	344 505	273 222
Actif immobilisé	706 258	468 158	238 100	251 743
Actif circulant	106 405	0	106 405	21 479
Stocks et créances	5 529	0	5 529	19 965
VMP et Disponibilités	99 212	0	99 212	1 435
Comptes transitoires & régularisations	1 664		1 664	79
PASSIF	344 505			273 222
Fonds associatifs	157 945			60 593
dont report à nouveau	60 593			90 155
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	56 389			73 085
dont subventions d'investissement	56 389			73 085
Provisions pour risques et charges	0			0
Fonds dédiés	0			0
Dettes	130 171			139 544
dont emprunts	51 533			75 935
dont CBC	0			0
Comptes transitoires & régularisations	0			0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	37 560			44 577
dont subvention de la collectivité	0			0
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-64 556			-98 441
dont masse salariale chargée	0			0
Résultat d'exploitation	-26 996			-53 864
Résultat financier	-899			-1 322
Résultat exceptionnel	125 247			25 624
Autres	0			0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	97 352			-29 562

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

HAUTS DE L'ARC

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 09/06/2022

Tiers : 14754

SIRET : 32078812800025

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF				
Actif immobilisé	21 622 875	8 153 793	13 469 082	14 230 089
Actif circulant	19 327 857	8 153 793	11 174 064	11 177 222
Stocks et créances	2 295 018	0	2 295 018	3 052 867
VMP et Disponibilités	685 678	0	685 678	1 237 626
Comptes transitoires & régularisations	1 609 340	0	1 609 340	1 815 241
	0	0	0	0
PASSIF				
Fonds associatifs	13 469 082		13 469 082	24 551 347
dont report à nouveau	2 006 088		2 006 088	2 082 257
dont provisions réglementées	-378 695		-378 695	105 567
Autres fonds associatifs	113 814		113 814	113 814
dont subventions d'investissement	397 706		397 706	433 376
Provisions pour risques et charges	246 812		246 812	319 562
Fonds dédiés	537 384		537 384	499 701
Dettes	37 080		37 080	0
dont emprunts	10 527 904		10 527 904	20 655 249
dont CBC	8 784 240		8 784 240	9 270 230
Comptes transitoires & régularisations	521 616		521 616	726 376
	0		0	880 764
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	9 228 619		9 228 619	9 121 822
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-9 161 963		-9 161 963	-9 156 933
dont masse salariale chargée	-5 285 087		-5 285 087	-5 547 900
Résultat d'exploitation	66 656		66 656	-35 111
Résultat financier	-215 315		-215 315	-225 065
Résultat exceptionnel	72 490		72 490	58 482
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-76 169		-76 169	-201 694

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt

**LE DÉPARTEMENT****HOPITAL Léon BERARD**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 02/06/2022

Tiers : 149356

SIRET : 77564746400038

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	48 778 884	20 582 216	28 196 668	26 532 562
Actif immobilisé	43 442 126	20 582 216	22 859 910	20 888 678
Actif circulant	5 336 758	0	5 336 758	5 643 884
Stocks et créances	3 585 052	0	3 585 052	3 652 297
VMP et Disponibilités	1 677 007	0	1 677 007	1 980 914
Comptes transitoires & régularisations	74 699		74 699	10 673
PASSIF	28 196 668		28 196 668	26 532 562
Fonds associatifs	17 233 159		17 233 159	16 930 801
dont report à nouveau	0		0	1 914
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	638 000		638 000	798 000
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	10 325 509		10 325 509	8 755 135
dont emprunts	7 642 184		7 642 184	5 385 371
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	48 626
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	28 761 409		28 761 409	26 682 404
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-28 627 129		-28 627 129	-26 728 982
dont masse salariale chargée	-18 466 487		-18 466 487	-17 217 252
Résultat d'exploitation	134 280		134 280	-46 578
Résultat financier	-99 975		-99 975	-60 212
Résultat exceptionnel	-31 947		-31 947	108 706
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	2 358		2 358	1 916

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

ICF HABITAT SUD EST MEDITERRANEE

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 01/04/2022

Tiers : 105652

SIRET : 77569094400118

en Euros

Net 2020

Net 2021

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 577 655 833	424 859 824	1 152 796 009	1 138 305 096
Actif immobilisé	1 464 807 474	420 091 262	1 044 716 212	1 017 774 477
Actif circulant	112 848 359	4 768 562	108 079 797	120 530 619
Stocks et en-cours	2 415 792	0	2 415 792	1 484 232
Créances clients	14 298 335	4 768 562	9 529 773	9 319 664
Autres créances	19 606 100	0	19 606 100	20 846 719
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	76 110 505		76 110 505	88 474 787
Comptes transitoires & régularisations	417 627		417 627	405 217

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
PASSIF	1 152 796 009		1 152 796 009	1 138 305 096
Capitaux propres	406 827 060		406 827 060	390 872 649
Autres fonds propres	123 059 099		123 059 099	123 924 700
Provisions pour risques et charges	6 051 100		6 051 100	6 771 582
Dettes	615 744 686		615 744 686	611 681 995
Comptes transitoires & régularisations	1 114 064		1 114 064	5 054 170

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	116 073 827		116 073 827	110 266 236
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-103 429 729		-103 429 729	-100 267 977
Résultat d'exploitation	12 644 098		12 644 098	9 998 259
Résultat financier	-7 898 410		-7 898 410	-7 644 343
Résultat exceptionnel	12 190 778		12 190 778	6 280 163
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfices & assimilés	-657 632		-657 632	-239 000
Résultat de l'exercice	16 278 834		16 278 834	8 395 079

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

LOGIREM SA d'HLM

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 03/06/2022

Tiers : 88545
SIRET : 06080477000075

	en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF					
Actif immobilisé		1 961 952 555	530 535 988	1 431 416 567	1 346 757 005
Actif circulant		1 716 117 850	522 757 475	1 193 360 375	1 141 163 263
Stocks et en-cours		245 834 705	7 778 513	238 056 192	205 593 742
Créances clients		3 665 828	0	3 665 828	6 133 853
Autres créances		22 614 399	7 778 513	14 835 886	14 631 652
VMP		58 937 220	0	58 937 220	55 238 113
Disponibilités		0	0	0	0
Comptes transitoires & régularisations		158 431 428		158 431 428	127 398 807
		2 185 830		2 185 830	2 191 317
PASSIF					
Capitaux propres				1 431 416 567	1 346 757 005
Autres fonds propres				276 103 473	257 988 560
Provisions pour risques et charges				206 802 888	200 257 089
Dettes				15 348 521	20 414 379
Comptes transitoires & régularisations				921 684 557	861 147 270
				11 477 128	6 949 707
COMPTE DE RESULTAT					
Produits d'exploitation				160 330 385	157 945 200
dont subvention de la collectivité				0	0
dont subvention FSE avancée				0	0
Charges d'exploitation				-153 224 376	-150 843 152
Résultat d'exploitation				7 106 009	7 102 048
Résultat financier				-10 146 870	-12 293 698
Résultat exceptionnel				21 339 847	8 525 259
Participation des salariés				0	0
Impôts bénéfices & assimilés				-118 487	0
Résultat de l'exercice				18 180 499	3 333 609

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

LOGIS FAMILIAL VAROIS (SA HLM)

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 30/09/2022

Tiers : 14642

SIRET : 61950079600021

en Euros

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	804 474 965	174 154 144	630 320 821	592 609 803
Actif immobilisé	749 800 361	171 508 638	578 291 723	545 418 371
Actif circulant	54 674 604	2 645 506	52 029 098	47 191 432
Stocks et en-cours	2 188 948	0	2 188 948	2 296 136
Créances clients	8 095 450	2 645 506	5 449 944	5 321 524
Autres créances	19 961 184	0	19 961 184	19 372 263
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	24 360 021	0	24 360 021	20 180 767
Comptes transitoires & régularisations	69 001	0	69 001	20 742

PASSIF	630 320 821		592 609 803	
Capitaux propres	92 403 987		86 039 352	
Autres fonds propres	82 926 661		83 383 143	
Provisions pour risques et charges	781 030		1 053 026	
Dettes	453 574 643		421 452 782	
Comptes transitoires & régularisations	634 500		681 500	

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	47 381 502	45 439 267
dont subvention de la collectivité	0	0
dont subvention FSE avancée	0	0
Charges d'exploitation	-40 101 119	-37 250 729
Résultat d'exploitation	7 280 383	8 188 538
Résultat financier	-4 167 110	-4 517 073
Résultat exceptionnel	3 270 862	2 380 947
Participation des salariés	0	0
Impôts bénéfices & assimilés	0	0
Résultat de l'exercice	6 384 135	6 052 412

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Participation dans le capital

- Garantie d'emprunt

**LE DÉPARTEMENT****LOGIVAR**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 08/06/2022

Tiers : 24072

SIRET : 38029740800029

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 095 533	936 797	1 158 736	1 107 465
Actif immobilisé	1 829 770	936 797	892 973	970 156
Actif circulant	265 763	0	265 763	137 309
Stocks et créances	23 523	0	23 523	92 807
VMP et Disponibilités	240 904	0	240 904	41 643
Comptes transitoires & régularisations	1 336	0	1 336	2 859

PASSIF	1 158 736		1 107 465	
Fonds associatifs	-69 582		-94 750	
dont report à nouveau	-94 750		-80 574	
dont provisions réglementées	109 772		29 772	
Autres fonds associatifs	695 678		677 031	
dont subventions d'investissement	585 906		647 259	
Provisions pour risques et charges	0		0	
Fonds dédiés	0		0	
Dettes	532 640		525 184	
dont emprunts	287 415		299 562	
dont CBC	50 000		0	
Comptes transitoires & régularisations	0		0	

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	1 445 192	1 297 645	
dont subvention de la collectivité	53 000	50 000	4%
dont subvention FSE avancée	0	0	
Charges d'exploitation	-1 426 580	-1 367 268	
dont masse salariale chargée	-960 660	-914 188	
Résultat d'exploitation	18 612	-69 623	
Résultat financier	-797	-1 628	
Résultat exceptionnel	7 353	57 076	
Autres	0	0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0	0	
Résultat de l'exercice	25 168	-14 175	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (53 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

MOISSONS NOUVELLES

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 29/04/2022

Tiers : 154806

SIRET : 77567243900129

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	95 529 318	42 728 030	52 801 288	50 483 267
Actif immobilisé	66 013 426	42 718 269	23 295 157	23 256 128
Actif circulant	29 515 892	9 761	29 506 131	27 227 139
Stocks et créances	3 634 039	9 761	3 624 278	4 281 292
VMP et Disponibilités	25 736 114	0	25 736 114	22 821 633
Comptes transitoires & régularisations	145 739		145 739	124 214
PASSIF	52 801 288		52 801 288	50 483 267
Fonds associatifs	22 163 990		22 163 990	20 817 379
dont report à nouveau	-475 347		-475 347	-4 542 003
dont provisions réglementées	1 474 523		1 474 523	1 012 270
Autres fonds associatifs	6 487 392		6 487 392	5 974 697
dont subventions d'investissement	3 210 418		3 210 418	3 468 010
Provisions pour risques et charges	2 728 018		2 728 018	2 175 969
Fonds dédiés	1 802 451		1 802 451	1 494 417
Dettes	21 409 976		21 409 976	21 503 268
dont emprunts	9 057 117		9 057 117	10 015 910
dont CBC	4 237 959		4 237 959	4 740 125
Comptes transitoires & régularisations	11 912		11 912	11 954
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	52 482 179		52 482 179	50 536 855
dont subvention de la collectivité	0		0	85 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-51 319 841		-51 319 841	-49 028 189
dont masse salariale chargée	-33 050 608		-33 050 608	-31 446 125
Résultat d'exploitation	1 162 338		1 162 338	1 508 666
Résultat financier	-97 198		-97 198	-129 762
Résultat exceptionnel	424 614		424 614	383 246
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	1 489 754		1 489 754	1 762 150
				0%

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt

**LE DÉPARTEMENT****PHAR83**

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/06/2022
en Euros

Tiers : 154960
SIRET : 63950077600070

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	73 744 966	32 741 549	41 003 417	41 339 095
Actif immobilisé	56 572 207	32 741 549	23 830 658	22 715 121
Actif circulant	17 172 759	0	17 172 759	18 623 974
Stocks et créances	1 892 083	0	1 892 083	2 766 732
VMP et Disponibilités	15 156 444	0	15 156 444	15 796 447
Comptes transitoires & régularisations	124 232		124 232	60 795
PASSIF	41 003 417		41 003 417	41 339 095
Fonds associatifs	6 973 744		6 973 744	6 715 082
dont report à nouveau	733 669		733 669	-476 915
dont provisions réglementées	2 536 624		2 536 624	2 499 934
Autres fonds associatifs	9 590 393		9 590 393	9 498 757
dont subventions d'investissement	4 559 182		4 559 182	5 047 330
Provisions pour risques et charges	4 052 395		4 052 395	3 697 580
Fonds décaillés	2 494 587		2 494 587	1 951 493
Dettes	20 383 973		20 383 973	21 307 862
dont emprunts	11 560 869		11 560 869	12 551 585
dont CBC	3 231 092		3 231 092	3 285 262
Comptes transitoires & régularisations	2 912		2 912	119 814
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	32 837 334		32 837 334	32 852 585
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-32 612 855		-32 612 855	-32 182 248
dont masse salariale chargée	-16 956 432		-16 956 432	-17 666 498
Résultat d'exploitation	224 479		224 479	670 337
Résultat financier	-250 527		-250 527	-282 801
Résultat exceptionnel	322 874		322 874	283 703
Autres	-890		-890	-1 070
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	295 936		295 936	670 169

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

PROLETAZUR

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 12/06/2022

Tiers : 13711

SIRET : 30324233300019

en Euros

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	45 840 592	11 397 383	34 443 209	34 896 070
Actif immobilisé	42 312 894	11 178 917	31 133 977	31 481 952
Actif circulant	3 527 698	218 466	3 309 232	3 414 118
Stocks et en-cours	339	0	339	295
Créances clients	514 019	218 466	295 553	284 528
Autres créances	372 574	0	372 574	662 541
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	2 537 682	0	2 537 682	2 370 603
Comptes transitoires & régularisations	103 084	0	103 084	96 151
PASSIF	34 443 209		34 443 209	34 896 070
Capitaux propres	9 113 862		9 113 862	9 114 164
Autres fonds propres	4 100 324		4 100 324	4 203 666
Provisions pour risques et charges	261 619		261 619	260 357
Dettes	20 954 343		20 954 343	21 294 817
Comptes transitoires & régularisations	13 061		13 061	23 066
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 910 778		2 910 778	2 844 038
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-2 821 677		-2 821 677	-2 431 073
Résultat d'exploitation	89 101		89 101	412 965
Résultat financier	-208 546		-208 546	-269 768
Résultat exceptionnel	121 907		121 907	-1 303
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfiques & assimilés	0		0	-13 359
Résultat de l'exercice	2 462		2 462	128 852

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

SAGEM

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 31/05/2022
en Euros

Tiers : 132057
SIRET : 31196302900013

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	167 708 381	64 618 739	103 089 642	107 683 208
Actif immobilisé	154 082 470	64 053 016	90 029 454	88 345 568
Actif circulant	13 625 911	555 723	13 060 188	19 337 640
Stocks et en-cours	898 160	0	898 160	1 839 074
Créances clients	2 949 395	565 723	2 383 672	1 627 329
Autres créances	1 689 767	0	1 689 767	2 698 280
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	6 110 054	0	6 110 054	11 291 092
Comptes transitoires & régularisations	1 978 535	0	1 978 535	1 881 865
PASSIF	103 089 642		103 089 642	107 683 208
Capitaux propres	25 901 413		25 901 413	25 867 762
Autres fonds propres	8 434 557		8 434 557	8 788 722
Provisions pour risques et charges	5 488 735		5 488 735	5 982 848
Dettes	63 264 904		63 264 904	66 967 943
Comptes transitoires & régularisations	33		33	75 933
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	17 077 187		17 077 187	18 307 211
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-17 309 234		-17 309 234	-16 674 388
Résultat d'exploitation	-232 047		-232 047	1 632 823
Résultat financier	-564 614		-564 614	-695 524
Résultat exceptionnel	851 961		851 961	789 703
Participation des salariés	-33 650		-33 650	-56 769
Impôts bénéfices & assimilés	12 000		12 000	13 800
Résultat de l'exercice	33 650		33 650	1 300 701

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DEPARTEMENT

SAIEM de CONSTRUCTION de DRAGUIGNAN

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 03/06/2022

Tiers : 64878

SIRET : 72285022900013

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

	Net 2020	Net 2021	AMT / PRO	Brut
ACTIF	73 213 599	75 131 661	28 371 380	103 503 041
Actif immobilisé	64 088 143	64 185 063	28 082 113	92 267 176
Actif circulant	9 125 456	10 946 598	289 267	11 235 865
Stocks et en-cours	5 268 861	5 059 157	54 349	5 113 506
Créances clients	376 967	419 070	234 918	653 988
Autres créances	1 847 218	2 381 383	0	2 381 383
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	1 541 013	3 008 992		3 008 992
Comptes transitoires & régularisations	91 397	77 996		77 996

PASSIF	73 213 599	75 131 661		
Capitaux propres	15 246 566	15 905 245		
Autres fonds propres	12 436 941	13 035 579		
Provisions pour risques et charges	2 002 102	2 077 619		
Dettes	42 978 247	43 482 227		
Comptes transitoires & régularisations	549 743	630 991		

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	7 622 900	7 960 131
dont subvention de la collectivité	0	0
dont subvention FSE avancée	0	0
Charges d'exploitation	-6 876 691	-7 367 028
Résultat d'exploitation	746 209	593 103
Résultat financier	-424 914	-368 405
Résultat exceptionnel	178 137	435 626
Participation des salariés	0	0
Impôts bénéfices & assimilés	-1 913	-1 645
Résultat de l'exercice	497 519	658 679

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

SAINT MAUR ASSOCIATION

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 04/04/2022

Tiers : 3639

SIRET : 78315182200013

Net 2021 Net 2020

10 985 013 11 336 098

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	19 158 559	8 173 546	10 985 013	11 336 098
Actif immobilisé	16 452 019	8 173 546	8 278 473	8 524 928
Actif circulant	2 706 540	0	2 706 540	2 811 170
Stocks et créances	515 889	0	515 889	309 169
VMP et Disponibilités	2 184 811	0	2 184 811	2 484 311
Comptes transitoires & régularisations	5 840	5 840	5 840	17 690

PASSIF	10 985 013			11 336 098
Fonds associatifs	2 590 696			2 697 696
dont report à nouveau	0			969 090
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	2 847 543			2 954 722
dont subventions d'investissement	2 843 093			2 950 272
Provisions pour risques et charges	250 272			184 599
Fonds dédiés	4 450			4 450
Dettes	5 296 502			5 499 081
dont emprunts	4 506 759			4 790 801
dont CBC	0			0
Comptes transitoires & régularisations	0			0

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	6 118 599			5 732 252
dont subvention de la collectivité	0			0
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-6 182 211			-5 571 217
dont masse salariale chargée	-3 256 388			-2 779 709
Résultat d'exploitation	-63 612			161 035
Résultat financier	-170 263			-173 778
Résultat exceptionnel	128 249			162 153
Autres	-1 373			-2 086
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	-106 999			147 324

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

SFHE

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 05/05/2022

Tiers : 132874
SIRET : 642016703

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 534 405 138	293 090 411	1 241 314 727	1 153 237 823
Actif immobilisé	1 443 029 966	287 463 109	1 155 566 857	1 045 147 887
Actif circulant	91 375 172	5 627 302	85 747 870	108 089 936
Stocks et en-cours	9 980 298	213 000	9 767 298	8 615 980
Créances clients	13 857 765	5 347 746	8 510 019	7 141 152
Autres créances	34 982 893	66 556	34 916 337	38 644 714
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	31 345 168		31 345 168	52 516 994
Comptes transitoires & régularisations	1 209 048		1 209 048	1 171 096
PASSIF			1 241 314 727	1 153 237 823
Capitaux propres			214 851 412	204 371 607
Autres fonds propres			73 377 783	71 969 171
Provisions pour risques et charges			9 442 854	7 930 239
Dettes			941 684 135	868 667 914
Comptes transitoires & régularisations			1 958 543	298 892
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	90 209 296			81 544 846
dont subvention de la collectivité	0			0
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-77 813 825			-70 733 721
Résultat d'exploitation	12 395 471			10 811 125
Résultat financier	-9 002 293			-10 258 806
Résultat exceptionnel	7 119 938			9 747 468
Participation des salariés	0			0
Impôts bénéfices & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	10 513 116			10 530 268

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

SOCIÉTÉ FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 13/05/2022

Tiers : 14644

SIRET : 339804858

en Euros

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	681 984 571	103 055 034	578 929 537	524 524 214
Actif immobilisé	566 520 710	101 211 039	465 309 671	430 117 287
Actif circulant	115 463 861	1 843 995	113 619 866	94 406 927
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances clients	3 690 764	1 679 817	2 010 947	2 615 379
Autres créances	51 700 800	0	51 700 800	34 738 677
VMP	16 760 300	164 178	16 596 122	6 803 793
Disponibilités	43 271 206		43 271 206	50 085 998
Comptes transitoires & régularisations	40 791		40 791	163 080
PASSIF	578 929 537		578 929 537	524 524 214
Capitaux propres	301 577 065		301 577 065	274 010 872
Autres fonds propres	129 267 351		129 267 351	121 296 155
Provisions pour risques et charges	1 105 735		1 105 735	786 974
Dettes	146 979 386		146 979 386	128 340 260
Comptes transitoires & régularisations	0		0	89 953
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	26 548 227		26 548 227	25 818 951
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-25 589 091		-25 589 091	-25 190 387
Résultat d'exploitation	959 136		959 136	628 564
Résultat financier	-454 266		-454 266	-313 325
Résultat exceptionnel	137 392		137 392	-341 617
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfiques & assimilés	-22 500		-22 500	-23 500
Résultat de l'exercice	619 762		619 762	-49 878

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

TOULON HABITAT MEDITERRANEE

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 14639
SIRET : 27830001700029

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/06/2022

en Euros

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	756 824 773	330 224 213	426 600 560	273 058 185
Actif immobilisé	695 251 820	322 391 959	372 859 861	227 059 939
Actif circulant	61 572 953	7 832 254	53 740 699	45 998 246
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances clients	11 908 225	7 391 865	4 516 360	2 946 758
Autres créances	8 962 505	440 389	8 522 116	6 519 947
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	40 702 223	0	40 702 223	36 528 544
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	2 997
PASSIF	426 600 560		426 600 560	273 058 185
Capitaux propres	106 548 056		106 548 056	98 982 979
Autres fonds propres	108 205 576		108 205 576	57 311 180
Provisions pour risques et charges	4 928 709		4 928 709	2 594 923
Dettes	205 923 754		205 923 754	113 326 320
Comptes transitoires & régularisations	994 465		994 465	842 783
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	77 660 126		77 660 126	45 925 946
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-84 013 447		-84 013 447	-44 499 120
Résultat d'exploitation	-6 353 321		-6 353 321	1 426 826
Résultat financier	-1 854 111		-1 854 111	-1 027 110
Résultat exceptionnel	11 742 624		11 742 624	4 723 848
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	3 535 192		3 535 192	5 123 564

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

UNICIL

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 16/06/2022

Tiers : 143558

SIRET : 57362075400032

en Euros

Brut **AMT / PRO** **Net 2021** **Net 2020**

ACTIF	2 697 492 511	732 748 309	1 964 744 202	1 760 552 806
Actif immobilisé	2 508 829 019	725 021 312	1 783 807 707	1 615 894 361
Actif circulant	188 663 492	7 726 997	180 936 495	144 658 445
Stocks et en-cours	19 798 407	0	19 798 407	16 699 632
Créances clients	25 384 499	7 726 997	17 657 502	14 797 280
Autres créances	63 624 910	0	63 624 910	54 863 271
VMP	109 530	0	109 530	111 135
Disponibilités	78 609 909	0	78 609 909	58 046 318
Comptes transitoires & régularisations	1 136 237	0	1 136 237	140 809

PASSIF

Capitaux propres	1 964 744 202			1 760 552 806
Autres fonds propres	382 785 624			347 179 658
Provisions pour risques et charges	163 951 069			156 802 398
Dettes	14 893 851			8 345 170
Comptes transitoires & régularisations	1 402 628 658			1 246 955 545
	485 000			1 270 035

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	187 454 836			187 415 905
dont subvention de la collectivité	0			0
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-184 725 037			-173 254 791
Résultat d'exploitation	12 729 799			14 161 114
Résultat financier	-18 336 667			-14 267 965
Résultat exceptionnel	28 562 571			29 320 736
Participation des salariés	0			0
Impôts bénéfiques & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	24 267 893			29 213 885

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

VAR HABITAT

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/06/2022

Tiers : 6702
SIRET : 78315441200010

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 046 395 388	329 351 872	717 043 516	694 022 893
Actif immobilisé	990 217 960	327 015 447	663 202 513	642 092 079
Actif circulant	56 177 428	2 336 425	53 841 003	51 930 814
Stocks et en-cours	1 024 382	5 875	1 018 507	1 130 991
Créances clients	8 646 858	2 330 550	6 316 308	5 397 898
Autres créances	7 698 051	0	7 698 051	12 205 339
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	36 950 914	0	36 950 914	31 473 179
Comptes transitoires & régularisations	1 857 223	0	1 857 223	1 723 407
PASSIF	717 043 516		717 043 516	694 022 893
Capitaux propres	177 446 047		177 446 047	165 646 285
Autres fonds propres	93 500 174		93 500 174	92 979 056
Provisions pour risques et charges	2 548 555		2 548 555	2 744 877
Dettes	442 220 881		442 220 881	432 295 077
Comptes transitoires & régularisations	1 327 859		1 327 859	357 598
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	77 636 698		77 636 698	77 799 209
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-68 258 356		-68 258 356	-65 296 720
Résultat d'exploitation	9 378 342		9 378 342	12 502 489
Résultat financier	-4 127 254		-4 127 254	-4 746 866
Résultat exceptionnel	4 720 500		4 720 500	3 106 911
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	11 799 767		11 799 767	11 763 322

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt

**LE DÉPARTEMENT****VILOGIA**Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 04/05/2022
en EurosTiers :
SIRET : 475680815

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	8 038 109 413	1 811 415 559	6 226 693 854	5 692 983 473
Actif immobilisé	6 858 671 755	1 761 014 847	5 097 656 908	4 591 853 869
Actif circulant	1 179 437 658	50 400 712	1 129 036 946	1 101 129 604
Stocks et en-cours	190 048 218	8 938 205	181 110 013	168 646 999
Créances clients	102 832 717	40 377 989	62 454 728	57 775 913
Autres créances	327 098 991	287 479	326 811 512	162 249 631
VMP	184 758 677	797 039	183 961 638	148 312 934
Disponibilités	361 211 716		361 211 716	554 198 062
Comptes transitoires & régularisations	13 487 339		13 487 339	9 946 065
PASSIF	8 038 109 413	1 811 415 559	6 226 693 854	5 692 983 473
Capitaux propres	892 838 243		892 838 243	879 473 002
Autres fonds propres	326 993 137		326 993 137	311 383 911
Provisions pour risques et charges	45 972 588		45 972 588	42 372 128
Dettes	4 934 934 208		4 934 934 208	4 438 638 893
Comptes transitoires & régularisations	25 955 678		25 955 678	21 115 539
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	505 237 626		505 237 626	472 539 258
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-465 707 465		-465 707 465	-446 118 262
Résultat d'exploitation	39 530 161		39 530 161	26 420 996
Résultat financier	-43 148 050		-43 148 050	-43 956 209
Résultat exceptionnel	18 305 834		18 305 834	32 092 796
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfices & assimilés	-1 279 152		-1 279 152	-1 993 638
Résultat de l'exercice	13 365 241		13 365 241	20 053 778

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

VVV 3 Sud Est (ex HARMONIE SANTE)

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 23/05/2022

Tiers : 181172

SIRET : 51261178100299

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	76 917 867	21 350 814	55 567 053	60 282 539
Actif immobilisé	50 333 924	20 772 323	29 561 601	31 103 323
Actif circulant	26 583 943	578 491	26 005 452	29 179 216
Stocks et en-cours	2 852 422	257 495	2 594 927	2 478 681
Créances clients	2 985 409	320 996	2 664 413	2 930 572
Autres créances	4 024 514	0	4 024 514	3 392 584
VMP	4 254 941	0	4 254 941	3 992 091
Disponibilités	12 303 013		12 303 013	16 245 344
Comptes transitoires & régularisations	163 644		163 644	139 944
PASSIF	60 282 539		55 567 053	60 282 539
Capitaux propres	30 287 643		30 287 643	29 537 519
Autres fonds propres	1 190 912		1 190 912	1 261 034
Provisions pour risques et charges	4 027 471		4 027 471	3 025 040
Dettes	19 923 244		19 923 244	26 332 051
Comptes transitoires & régularisations	137 783		137 783	126 895
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	52 195 355		52 195 355	44 001 389
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-50 091 044		-50 091 044	-45 474 367
Résultat d'exploitation	2 104 311		2 104 311	-1 472 978
Résultat financier	-353 664		-353 664	-96 901
Résultat exceptionnel	-1 000 523		-1 000 523	-412 487
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	750 124		750 124	-1 982 366

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt

A25
A26
A27
A28

IV - ANNEXES
E2 - ARRETE ET SIGNATURES

CONSEIL DEPARTEMENTAL - séance du 13 juin 2023

Vote du compte administratif 2022

Résultats des votes :	BP	LABO	CDE	OI
Membres en exercice	46	46	46	46
Présents	37	37	37	37
Pouvoirs	7	7	7	7
Volants	44	44	44	44
Suffrages exprimés	44	44	44	44
Pour	44	44	44	44
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0




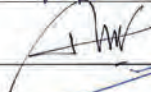


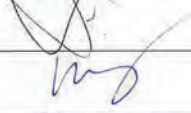
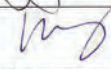

présenté par
M. Didier BACCINO
Premier Vice-président
du Conseil départemental du Var



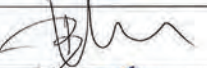
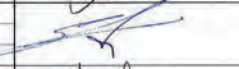


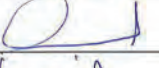





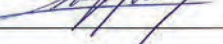
M. le Président Jean-Louis MASSON ayant
quitté la salle conformément à la loi


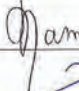
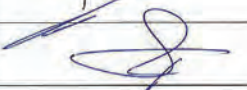

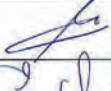

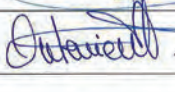
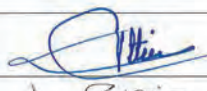

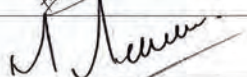
À Draguignan le 13 juin 2023



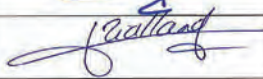

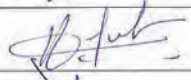

Date de convocation : 30 mai 2023
Délibéré par le Conseil départemental du Var réuni en assemblée plénière

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Thierry ALBERTINI	représenté par D. DECAUD	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Christine AMRANE	représentée par D. LAIN	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Marine ARENAS	représentée par Mme DUMONT	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Stéphane ARNAUD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Bruno AYCARD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique BACCINO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Robert BÉNÉVENTI	<i>représenté par M. Guillet</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique BERNARDINI	<i>représentée par M. ROUX</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie BICAIS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Laurent BONNET		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Michel BONNUS	<i>représenté par M. RONDONE</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Didier BREMOND	<i>représenté par M. LASSOUTANIE</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christophe CHIOCCA		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Guillaume DECARD	<i>représenté par M. ALBERTINI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Caroline DEPALLENS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
Mme Françoise DUMONT	<i>représentée par Mme ARENAS</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Manon FORTIAS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Vesselina GARELLO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Jean-Martin GUISIANO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie JANET		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Dominique LAIN	<i>représenté par M. ARRAME</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Chantal LASSOUTANIE	<i>représentée par M. BREMOND</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Marc LAURIOL		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Sonia LAUVARD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Françoise LEGRAIEN		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique LENOIR		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Philippe LEONELLI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Grégory LOEW		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Nicolas MARTEL		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Josée MASSI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Valérie MONDONE	<i>représente M. BONMUS</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christophe MORENO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Joseph MULÉ		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Christine NICCOLETTI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Lydie ONTENIENTE		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie PEREZ-LEROUX	<i>Absente</i>	pour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Claude PIANETTI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Marie-Laure PONCHON		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Ludovic PONTONE		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
Mme Laetitia QUILICI	<i>représente M. BENEVENTI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Louis REYNIER		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Valérie RIALLAND		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Francis ROUX	<i>représente M. BEARNARDINI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Andrée SAMAT		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christian SIMON		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Transmission au représentant de l'État le <i>15/06/2023</i>							
Publication sur le site internet du Département du Var							



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Clée ' ar e ndunle 3e nj i j u

N° : A26

OBJET : n2 0 MPET r ADMIOICENAEIJ nj i j j r R UDXTE r AOOT' Tr DU r AF 0 NAE 0 INT n
DTPANETMTOEA- r DAOA- VCTCh r Er DCOXTOITNIT r DU r s AN n

- é r t Lée ' ar e ndunle 3e nj i j u r t G t à r a e e a n' n d i r u i n' n D g é , e 3 e e e a t l e t r e m p l t 3 e a e ' a n c a n M l e t 3 a e g
. a e e R l e 3 r n M A C C 0 O a P g l t 3 e a e a r e n 2 l e t a 3 r n L n e g a q a e a e p b

P l e g n' a r l t t 3 a g r a n k e l g e q m a t a r e a a 3 e a n a r e m p l t 3 e a e ' a m a t a r e t t e g l a m e g r n M l e t 3 a e g r D 3 e 3 a g r F N T M 0 O D a P g a q 3 a g r s 3 a R
n p l t 3 e a e a r e n 2 l e t a 3 r n L n e g a q a e a e p b O l q : g a r a n q a q : g a t m e m 4 a g 3 a r n y B

P g l t a e à r 6 M b r E r 3 a g g Y n A - F T N E I O i a m q a n M é g a e a n A N T O A C o m M b r C à L n r é e a n A N O A U D o m M b r F g e l n A V 2 A N D o
M q a r s L g l e 3 e a n F A 2 2 I O 0 a m q a r O é a r é p a r F I 2 A I C a m M b r é e g a e à F 0 O O T E a m M b r D 3 e 3 a g r F N T M 0 O D o
M b r 2 r g t à l n r a n 2 H I 0 2 2 A a m q a n 2 é g l p e a n D T P A - - T O C a m q a n M é e l e n J 0 N E I A C a m q a r s a t t a p e e
X A N T - - 0 a m M b r a e e R M é g a e n X U I C I A O 0 a m q a r O é a r é p a n A O T E a m M b r D l q 3 e 3 e a n - A I O a m M b r M é g '
- A U N I 0 - a m q a r C l e 3 e n - A U s A N D a m q a n l g e e ç l 3 a n - T X N A I T O a m q a r s L g l e 3 e a n - T O 0 I N a m M b
P r 3 a m a n - T 0 O T - - I a m M b r X g l , l g Y n 0 T W a m M b r O 3 l p e t r M A N E T - a m q a n l t L a n M A C C i a m q a r s é p l g a
M 0 O D 0 O T a m M b r 2 r g t à l n r a n M 0 N T O 0 a m M b r l t a n r n M U - T a m q a n 2 r g t à e a n O I 2 2 0 - T E E I a m q a
- Y e 3 a n 0 O E T O I T O E T o n M b n 2 p e c a n P I A O T E E I a m q a n M é g a R é e g a n P 0 O 2 H 0 O o n M b n - e c l v 3
P 0 O E 0 O T a m q a n - é a a 3 e r Q U I - I 2 I a m M b r - l e 3 r n N T V O I T N a m q a r s é p l g a n N I A - - A O D a m M b r l g e e ' 3
N 0 U ' a m q a n A e c g L a r C A M A E a m M b r 2 r g t à e e r C I M 0 O b

P g l ' e g e à l e t r 6 M q a n 2 r g t à e a n A M N A O T n' n M b r D l q 3 e 3 e a n - A I O a m M b r N l : a g r F T O T s T O E I n' n M q a n - é a a 3 e r Q U I - I 2 I o
M q a r s L g l e 3 e a n F T N O A N D I O I n' n M b r l g e e ' 3 r N 0 U ' a m q a n 2 r e e a e p r - A C C 0 U E A O I T n' n M b r D 3 e 3 a g
F N T M 0 O D a m M b r X e 3 p e e q a r D T 2 A N D n' n M b r E r 3 a g g Y n A - F T N E I O i a m q a n l g e e ç l 3 a r D U M 0 O E n' n M q a
M é g a e a n A N T O A C o m M b r 3 r a p F 0 O O U C n' n M q a r s é p l g a n M 0 O D 0 O T b

T 4 ' e t I t r 6

A : t a e à r 6 M b n a e e R l e 3 r n M A C C 0 O a m q a r O é a r é p a r P T N T Z r T N 0 U ' b

- an2 l et a3pc Lnégàq aeàèpat àrèmapLn m4éq àèagp'èffé3an 3Lamerl : laànet' g3an n'p' ggarènl egh

s epa n l can LeLgèparat n l pa' àv3al nàgg3al g3èpat màrel àèq q aeàt l eré33 pan buudj R9o
s epèrèp3 Lgèàl emèr2 l et a3pc Lnégàq aeàèpA5ncendagnLv3agnj i j j ml g3èààq 3an' nll egrengè, paq aeà
: ec, Làè3amàf3èè' 3agr Lnégàq aeàèp
s epangéml g3arèp3l 3aeàò
2 l et 3Lgèàp3v3ncapè n l q q 3t3 erf3èè' at màgatt l eg' atrèq é3èat rèrj nle3èrj i j u
Amètmèrèvl 3gr Lp3 LglO

DT2 IDTrn

Rnc'ècl nàgnpa n l q mà nécq 3è3 àgèàf nce n: ec, aànéea4a nce rpe: l géà 3gr Lnégàq aeàèpnc'èèép3t naà
c'3è, Le3ag3a nce ns égnll 3èàae néèea4aoml egnp'a4ag' 3 anj i j j ncl èànpè m3l aeàèàl e ncl eea rpat ngl epèàt
te3vèèàt6

RcLnàet at nàl àèpat n6ur98urd55ci 9rfo

Rga' aàat nàl àèpat n6ur8dun y58Bfo

2 l q mà Ràee ncapèngant am at ngl epèàt néèàlgàeg' op'a4' Lcaeàn p l : ép n' eq epLnrcan' p'3ègaréva' m3t amè
' l q màrc at rpat g3at àrcardij y^ nlyou8rme g l tb

Adopté à l'unanimité.

C3 eLrfd3è3agFNTM0 OD
Pgaq 3ags 3 ar3gl 3aeàrèr2 l et a3pc Lnégàq aeàèp

NL' anà3 erèè n l eàg' par arL, ép3Lrfd9nle3èrj i j un
NLfLgae' anà' r e3èarfi 8uRj 8ui i i d8R i j ui BduRq' dB' y8^ FJ RIRn

A' àan ag33Lm4L' èàl 3gr
parB/i B/ j i j u

Pl egparP3l 3aeàrèr2 l et a3pc Lnégàq aeàèp
pèr 3gr' àg' an LeLgèparat it agy3 at on
s 3g 3è3arHA- DNI2

A' àan 3mèr3 èart egpar 3anè àgèàrèrDLnégàq aeàèrèns égnanrfd/i B/ j i j u

A25
A26
A27
A28

IV - ANNEXES
E2 - ARRETE ET SIGNATURES

CONSEIL DEPARTEMENTAL - séance du 13 juin 2023

Vote du compte administratif 2022

Résultats des votes :	BP	LABO	CDE	OI
Membres en exercice	46	46	46	46
Présents	37	37	37	37
Pouvoirs	7	7	7	7
Volants	44	44	44	44
Suffrages exprimés	44	44	44	44
Pour	44	44	44	44
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0




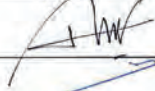



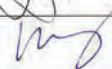

présenté par
M. Didier BACCINO
Premier Vice-président
du Conseil départemental du Var



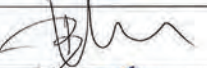
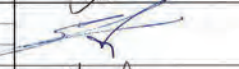


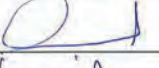





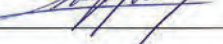
M. le Président Jean-Louis MASSON ayant
quitté la salle conformément à la loi

À Draguignan le 13 juin 2023



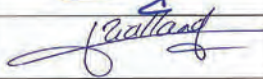

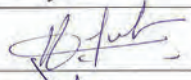

Date de convocation : 30 mai 2023
Délibéré par le Conseil départemental du Var réuni en assemblée plénière

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Thierry ALBERTINI	représenté par D. DECAUD	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Christine AMRANE	représentée par D. LAIN	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Marine ARENAS	représentée par Mme DUMONT	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Stéphane ARNAUD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Bruno AYCARD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique BACCINO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Robert BÉNÉVENTI	<i>représenté par M. Guillet</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique BERNARDINI	<i>représentée par M. ROUX</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie BICAIS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Laurent BONNET		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Michel BONNUS	<i>représenté par M. RONDONE</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Didier BREMOND	<i>représenté par M. LASSOUTANIE</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christophe CHIOCCA		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Guillaume DECARD	<i>représenté par M. ALBERTINI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Caroline DEPALLENS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
Mme Françoise DUMONT	<i>représentée par Mme ARENAS</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Manon FORTIAS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Vesselina GARELLO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Jean-Martin GUISIANO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie JANET		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Dominique LAIN	<i>représenté par M. ARRAME</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Chantal LASSOUTANIE	<i>représentée par M. BREMOND</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Marc LAURIOL		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Sonia LAUVARD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Françoise LEGRAIEN		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique LENOIR		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Philippe LEONELLI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Grégory LOEW		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Nicolas MARTEL		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Josée MASSI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Valérie MONDONE	représente M. BONMUS	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christophe MORENO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Joseph MULÉ		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Christine NICCOLETTI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Lydie ONTENIENTE		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie PEREZ-LEROUX	Absente	pour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Claude PIANETTI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Marie-Laure PONCHON		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Ludovic PONTONE		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
Mme Laetitia QUILICI	<i>représente M. BENEVENTI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Louis REYNIER		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Valérie RIALLAND		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Francis ROUX	<i>représente M. BEARNARDINI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Andrée SAMAT		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christian SIMON		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Transmission au représentant de l'État le <i>15/06/2023</i>							
Publication sur le site internet du Département du Var							



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A27

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE
DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Didier BREMOND, Premier Vice-président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : M. Jean-Louis MASSON, Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3312-5,
Vu la délibération du Conseil départemental A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,
Vu le rapport du Président,
Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe du centre départemental de l'enfance, joint en annexe, pour l'exercice 2022 dont la présentation donne les résultats suivants:

- dépenses totales : 23 003 929,26€,

- recettes totales : 23 531 175,67€,

Compte-tenu de la reprise des résultats antérieurs, l'excédent global cumulé de clôture est de 3 912 213,41€.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Didier BREMOND
Premier Vice-président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc167462-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

N° FINESS / Nom de l'établissement ou service	830103008	Conseil départemental du Var
Adresse	390 AVENUE DES LICES CS 41303 83076 TOULON CEDEX	
Nom du directeur ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement		
Date de la dernière habilitation		Département
Organisme gestionnaire		
Téléphone / FAX / Email		
Catégorie d'établissement ou de service	000 - Autres	
Autorité en charge de la tarification		
Convention collective majoritaire de travail		
Capacité autorisée		
Capacité installée		
Date d'arrivée des documents	43.571	

Eléments du Budget exécutoire	
Effectifs en nb d'ETP prévus au BE	
Déficit incorporé N-2 (chiffre positif)	
Exédent incorporé N-2	

Amplitude d'ouverture de l'ESMS sur l'année (en jours)	
Prévue :	BE
Réalisée :	CA

1. Activité de l'Etablissement ou du Service (hors services mandataires à la protection juridique des majeurs et services délégués aux prestations familiales)

Nature (mode d'accueil)	Nombre théorique au BP N (*)	Nombre prévisionnel	Nombre réalisé N	Taux d'occupation réalisé	Ecart prévu / réalisé	
					Nombre	%
Activité réalisée	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)/(1)	(5) = (3)-(2)	(6) = (5)/(2)
Externat					0	
Semi Internat					0	
Internat					0	
Nbr séances					0	
Autre (à préciser)					0	
Autre (à préciser)					0	
TOTAL	0	0	0		0	

(*) : Capacité financée x amplitude d'ouverture par mode d'accueil

1. Activité des services mandataires à la protection juridique des majeurs et services délégués aux prestations familiales

	Exercice -3	Exercice -2	Exercice -1	Activité prévisionnelle - Budget exécutoire de l'exercice -1	Taux de l'exécution (%)	Activité prévisionnelle - Budget proposé au titre de l'exercice	Taux de l'exécution (%)	Activité prévisionnelle - Budget retenu au titre de l'exercice	Taux de l'exécution (%)
	(1)	(2)	(2)-(1)/(1)	(3)	(3)-(2)/(2)	(4)	(4)-(3)/(3)		
Nombre de mesures au 31/12									
Nombre de point									
Nombre d'ETP au 31/12									
Poids moyen de la mesure									
Valeur du point service									
Nombre de points par ETP									
Nombre de mesures en moyenne par ETP									

2 . Accueil des plus de 20 ans au titre de l'art. L242-4 du CASF

Nombre de journées réalisées	Activité prévisionnelle N actualisée au 31 Janvier N					Activité réalisée N											
	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH		+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS		Autres (1)	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH		+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS		Autres (1)	
	(de 1 à 5)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(de 6 à 10)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)					
Externat	0						0										
Semi internat	0						0										
Internat	0						0										
Autre (à préciser)	0						0										
Autre (à préciser)	0						0										
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1): Dont doubles orientations et orientations ne précisant pas la catégorie d'ESSMS pour adultes handicapés

Montant total des tarifs facturés aux conseils départementaux au titre de l'année N

0

3. Tableaux récapitulatif de l'exécution budgétaire

Totaux	Dépenses - Charges		Recettes - Produits		Ecart
	Budget exécutoire N	Réel N	Budget exécutoire N	Réel N	
Total (1)		1,050,250.51		1,050,250.51	
SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ÉTABLISSEMENT					
Total (2)	22,979,767.38	22,722,659.96	22,392,400.00	22,480,925.16	88,525.16
SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL					
BUDGETS ANNEXES					
Total (3)					0.00
					0.00
					0.00
					0.00
Reprise de résultats (4)	0.00	0.00	587,367.38	587,367.38	0.00
Total général (2) + (3) + (4)	22,979,767.38	22,722,659.96	22,979,767.38	23,068,292.54	88,525.16

4.1. Plan de financement: opérations d'investissement réalisées dans l'année

Nature de l'opération :	Autorisé dans le cadre du plan de financement		Réalisé en N	
	Coût	Date de réalisation	Coût	Date de réalisation
TOTAL			0.00	

Autorisé dans le cadre du plan	Plan de financement (tranche annuelle réalisée)		
	Autofinancement	Subvention	Emprunt
Réalisé			
Ecart	0.00	0.00	0.00

(1) compte de liaison investissements, cessions d'actifs...

4.2.1 Section d'investissement : Emplois

	Budget initial (1)	Crédits complétaires ou virements (2)	Total (3) = (1)+(2)	Réal (4)	Ecart	
					Montant (5) = (4)-(3)	% (6) = (5)/(3)
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports						
10 Fonds associatifs, apports, dotations et réserves	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
1161 publics/ 115921 privés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
13 Subventions d'investissement affectés à des biens non renouvelables	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Reprises						
14 Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
15 Provisions pour risques et charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Remboursement des dettes financières						
16 Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
17 Dettes rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Compte de liaison investissement						
18 Comptes de liaison investissements (1)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Fonds dédiés (établissements privés)						
19 Fonds dédiés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé						
20 Immobilisations incorporelles	5,000.00	0.00	5,000.00	0.00	-5,000.00	-100.00%
21 Immobilisations corporelles	1,290,000.00	2,858,101.38	4,148,101.38	281,269.30	-3,866,832.08	-93.22%
22 Immobilisations reçues en affectation (1)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
23 Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
26 Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
27 Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Autres						
28 Amortissements des immobilisations (reprises)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
29 Dépréciation des immobilisations (reprises)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
39 Dépréciation de stocks et en-cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
481 Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
49 Dépréciation des comptes de tiers (reprises)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
59 Dépréciation des comptes financiers (reprises)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Résultat d'investissement cumulé reporté (déficit)						
001	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
004 Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
003 Excédent prévisionnel d'investissement	0.00	0.00	0.00	768,981.21	768,981.21	
TOTAL GENERAL	1,295,000.00	2,858,101.38	4,153,101.38	1,050,250.51	-3,102,850.87	-74.71%

4.2.2 Section d'investissement : Ressources

	Budget initial	Crédits complétaires ou virements	Total	Réal	Ecart	
					Montant	%
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5) = (4)-(3)	(6) = (5)/(3)
Augmentation des fonds propres						
10	0.00	5,250.88	5,250.88	5,250.88	0.00	0.00%
1161 publics/ 115921 privés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
13	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Dotations aux provisions						
14	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
15	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Augmentation des dettes financières						
16	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
17	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Compte de liaison						
18	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Fonds dédiés (établissements privés)						
19	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Immobilisations (sorties)						
20	300,000.00	0.00	300,000.00	0.00	-300,000.00	-100.00%
21	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
22	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
23	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
26	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
27	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Autres						
28	995,000.00	50,000.00	1,045,000.00	1,044,999.63	-0.37	0.00%
29	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
39	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
481	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
49	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
59	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Résultat d'investissement cumulé reporté (excédent)						
001	0.00	2,802,850.50	2,802,850.50	0.00	-2,802,850.50	-100.00%
004	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
007	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Déficit prévisionnel d'investissement						
TOTAL GENERAL						
	1,295,000.00	2,858,101.38	4,153,101.38	1,050,250.51	-3,102,850.87	-74.71%

4.2.1.1. Section d'investissement : tableau des emplois

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annuité ion (ESSMS publics)	Net		Ecart	
						(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)	Montant
Réduction des fonds propres ou repris sur apports									
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)	
101	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
102	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
103	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
104	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
105	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
106	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
107	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
108	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
109	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL									
1161 / 115927	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL									
131	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
138	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
139	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
13	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Reprises									
1411	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
142	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
143	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
144	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
145	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
146	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
147	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
148	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
1483	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
14861	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
14862	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
14	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL									
151	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
152	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
153	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
154	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
155	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
156	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
157	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
158	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
15	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL									

(*) Hors réserve de trésorerie et réserves de compensation

4.2.1.2. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

	Budget initial (1)	DM ou virements de crédits (2)	Total (3) = (1)+(2)	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés) (4)	Mandats en annulation (ESSMS publics) (5)	Net (6) = (4)-(5)	Ecart	
							Montant (7) = (6)-(3)	% (8) = (7)/(3)
Remboursements des dettes financières								
161	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Emprunts obligataires convertibles (ESSMS privés)							
162	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Obligations représentatives de passifs nets remis en fiducie (ESSMS privés)							
163	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Autres emprunts obligataires (ESSMS privés) / Emprunts obligataires (ESSMS publics)							
164	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Emprunts auprès des établissements de crédit							
165	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Dépôts et cautionnements reçus							
166	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Participation des salariés aux résultats (ESSMS privés) / Refinancement de la dette (ESSMS publics)							
167	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières							
168	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Autres emprunts et dettes assimilées							
169	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Primes de remboursement des obligations							
16	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	TOTAL							
Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)								
171	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Dettes rattachées à des participations (groupe)							
174	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Dettes rattachées à des participations (hors groupe)							
178	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Dettes rattachées à des sociétés en participation							
17	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	TOTAL							
Comptes de liaison (en emplois) (1)								
18	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Comptes de liaison affectés à l'investissement (uniquement)							
18	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	TOTAL							
Fonds dédiés (ESSMS privés)								
191	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Fonds reportés liés aux legs ou donations							
192	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS							
194	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Fonds dédiés sur subvention d'exploitation							
195	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes							
196	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public							
19	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	TOTAL							
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé								
201	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Frais d'établissement							
203	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Frais d'étude, de recherche, de développement et frais d'insertion							
204	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Contribution aux investissements communs des GHT							
205	5,000.00	0.00	5,000.00	0.00	0.00	0.00	-5,000.00	-100.00%
	Procédés, droits et valeurs similaires							
208	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Autres immobilisations incorporelles							
20	5,000.00	0.00	5,000.00	0.00	0.00	0.00	-5,000.00	-100.00%
	TOTAL							

4.2.1.3. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

	Budget initial (1)	DM ou virements de crédits (2)	Total (3) = (1)+(2)	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés) (4)	Mandats en annulation (ESSMS publics) (5)	Net (6) = (4)-(5)	Ecart		
							Montant (7) = (6)-(3)	% (8) = (7)/(3)	
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé (suite)									
211	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
212	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
213	360,000.00	0.00	360,000.00	0.00	0.00	0.00	-360,000.00	-100.00%	
214	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
215	20,000.00	0.00	20,000.00	24,934.45	0.00	24,934.45	4,934.45	24.67%	
216	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
2181	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
2182	130,000.00	0.00	130,000.00	69,928.56	0.00	69,928.56	-60,071.44	-46.21%	
2183	156,000.00	0.00	156,000.00	25,941.84	0.00	25,941.84	-130,058.16	-83.37%	
2184	87,500.00	0.00	87,500.00	94,957.94	0.00	94,957.94	7,457.94	8.52%	
2185	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
2188	536,500.00	2,858,101.38	3,394,601.38	65,506.51	0.00	65,506.51	-3,329,094.87	-98.07%	
21	1,290,000.00	2,858,101.38	4,148,101.38	281,269.30	0.00	281,269.30	-3,866,832.08	-93.22%	
221	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
222	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
223	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
224	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
225	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
226	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
22	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
2312	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
2313	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
2314	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
2315	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
2318	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
232	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
235	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
237	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
238	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
23	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	0	0	0	0	0	0	0	0	

4.2.1.4. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

	Budget initial (1)	DM ou virements de crédits (2)	Total (3) = (1)+(2)	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés) (4)	Mandats en annulation (ESSMS publics) (5)	Net (6) = (4)-(5)	Ecart	
							Montant (7) = (6)-(3)	% (8) = (7)/(3)
Remboursements des dettes financières								
26	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
26	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
271	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
272	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
273	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
274	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
275	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2761	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2768	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
27	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Amortissements des immobilisations (reprises)								
280	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2811	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2812	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2813	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2814	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2815	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2818	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
282	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
28	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

4.2.1.5. Section d'investissement : tableau des emplois (suite et fin)

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3) %
Autres dépréciation des immobilisations (reprises)								
290	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
291	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
292	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
293	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
296	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
297	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
29	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL								
39	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
481	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
49	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
59	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
001	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
004	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
003	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	768,981.21	768,981.21	
TOTAL GENERAL	1,295,000.00	2,858,101.38	4,153,101.38	281,269.30	0.00	1,050,250.51	-3,102,850.87	-74.71%

4.2.2.1. Section d'investissement : tableau des ressources

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total (3) = (1)+(2)	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net (6) = (4)-(5)	Ecart	
							Montant (7) = (6)-(3)	% (8) = (7)/(3)
Augmentation des fonds propres								
101	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
102	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
103	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
104	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
105	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
106	0,00	5.250,88	5.250,88	5.250,88	0,00	5.250,88	0,00	0,00%
107	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
108	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
109	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
10	0,00	5.250,88	5.250,88	5.250,88	0,00	5.250,88	0,00	0,00%
1161 / 115921	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
1161 / 115921	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
131	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
138	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
139	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Provisions								
1411	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
142	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
143	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
144	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
145	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
146	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
147	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
148	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
1483	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
14861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
14862	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
151	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
152	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
153	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
154	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
155	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
156	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
157	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
158	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%

4.2.2.2. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
							(1)	(2)
Augmentation des dettes financières								
161	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
162	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
163	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
164	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
165	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
166	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
167	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
168	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
169	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
16	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)								
171	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
174	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
178	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
17	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Comptes de liaison (en ressources) (1)								
18	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
18	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonds dédiés (ESSMS privés)								
191	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
192	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
194	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
195	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
196	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
19	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations (sorties)								
201	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
203	300,000.00	0.00	300,000.00	0.00	0.00	0.00	-300,000.00	-100.00%
204	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
205	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
208	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20	300,000.00	0.00	300,000.00	0.00	0.00	0.00	-300,000.00	-100.00%

4.2.2.3.Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
							Montant	%
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Immobilisations (sorties) - suite								
211	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
212	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
213	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
214	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
215	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
216	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2181	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2182	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2183	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2184	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2185	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2188	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
21	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
221	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
222	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
223	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
224	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
225	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
226	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
22	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	0	0	0	0	0	0	0	

4.2.2.4. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

	Budget initial (1)	DM ou virements de crédits (2)	Total (3) = (1)+(2)	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés) (4)	Titres en réduction (ESSMS publics) (5)	Net (6) = (4)-(5)	Ecart	
							Montant (7) = (6)-(3)	% (8) = (7)/(3)
Immobilisations (sorties) - suite								
2312	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2313	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2314	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2315	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2318	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
232	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
235	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
237	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
238	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
23	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
26	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
26	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
271	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
272	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
273	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
274	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
275	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2761	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2768	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
27	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

4.2.2.5.Section d'investissement : tableau des ressources (suite et fin)

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
							Montant	%
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Amortissements des immobilisations (dotations)								
280	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2811	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2812	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2813	700,000.00	0.00	700,000.00	671,868.11	0.00	671,868.11	-28,131.89	-4.02%
2814	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2815	85,000.00	0.00	85,000.00	85,540.34	0.00	85,540.34	540.34	0.64%
2818	210,000.00	50,000.00	260,000.00	287,591.18	0.00	287,591.18	27,591.18	10.61%
282	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
28	995,000.00	50,000.00	1,045,000.00	1,044,999.63	0.00	1,044,999.63	-0.37	0.00%
Dépréciation des immobilisations (dotations)								
290	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
291	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
292	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
293	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
296	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
297	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
29	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
39	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
481	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
49	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
59	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
001	0.00	2,802,850.50	2,802,850.50	0.00	0.00	0.00	-2,802,850.50	-100.00%
004	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
007	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL GENERAL	1,295,000.00	2,858,101.38	4,153,101.38	1,050,250.51	0.00	1,050,250.51	-3,102,850.87	-74.71%

4.3.1 Tableau des amortissements

	(1) Amortissements cumulés au 31 décembre N-1	(2) Dotations de l'exercice	(3) Diminutions résultant des sorties de l'exercice	(4) = (1) + (2) - (3) Amortissements cumulés au 31 décembre N
Amortissements des immobilisations incorporelles				
2801	Frais d'établissement			0.00
2803	Frais d'études, de recherche et de développement, et frais d'insertion			0.00
2804	Contribution aux investissements communs des GHT			0.00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires			0.00
2808	Autres immobilisations incorporelles			0.00
Amortissements des immobilisations corporelles				
2811	Amortissement des terrains de gisement			0.00
2812	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			0.00
2813	Constructions sur sol propre			0.00
2814	Constructions sur sol d'autrui			0.00
2815	Installations, matériel et outillage technique			0.00
2818	Autres immobilisations corporelles			0.00
	dont : <i>Matériel de transport</i>			0.00
	<i>Matériel de bureau</i>			0.00
	<i>Matériel informatique</i>			0.00
282	Amortissement des immobilisations reçues en affectation			0.00
TOTAL GENERAL				0.00

4.3.2 Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation

		(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
		Montant au 31 décembre N-1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31 décembre N
Réserves de compensation					
106856 /	Réserve de compensation des déficits d'exploitation				0.00
10686					
106857 /	Réserve de compensation des charges d'amortissement				0.00
10687					
Provisions réglementées					
141	Provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement		0.00	0.00	0.00
142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		0.00	0.00	0.00
143	Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)				0.00
144	Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif (établissements privés)				0.00
145	Amortissements dérogatoires		0.00	0.00	0.00
146	Provision spéciale de réévaluation (ESSMS privés)				0.00
147	Plus-values réinvesties (ESSMS privés)				0.00
148	Autres provisions réglementées				0.00
1483	dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)				0.00
14861	dont réserves des plus values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)		0.00	0.00	0.00
14862	dont réserves des plus values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)		0.00	0.00	0.00
Provisions					
151	Provisions pour risques		0.00		0.00
152	Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)/Provisions pour risques et charges sur emprunts (ESSMS publics)				0.00
153	Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)				0.00
154	Provisions pour restructurations (ESSMS privés)				0.00
155	Provisions pour impôts (ESSMS privés)				0.00
156	Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires) (ESSMS privés)				0.00
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				0.00
158	Autres provisions pour charges				0.00
Dépréciations					
29	Dépréciation des immobilisations		0.00		0.00
39	Dépréciation des stocks et en-cours				0.00
49	Dépréciation des comptes de tiers				0.00
59	Dépréciation des comptes financiers				0.00
Fonds dédiés (établissements privés uniquement)					
191	Fonds reportés liés aux legs ou donations				0.00
192	Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS				0.00
194	Fonds dédiés sur subvention d'exploitation		0.00		0.00
195	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		0.00		0.00
196	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public				0.00
TOTAL GENERAL		0.00	0.00	0.00	0.00

4.3.3.2.1. Information générale sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) - ESSMS publics

N° Compte	Dette en fin d'exercice N-1 (1)	Exercice N		Dette en fin d'exercice N (4)
		Nouveaux emprunts (2)	Remboursements en capital (3)	
C/163 Emprunts obligataires				0.00
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit				0.00
C/1641 Emprunts en euros				0.00
C/1643 Emprunts en devises				0.00
C/1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie				0.00
C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières				0.00
C/1675 Dettes Partenariats public-privé				0.00
C/1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières				0.00
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE*)				0.00
C/1681 Autres emprunts				0.00
C/1687 Autres dettes				0.00
TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00

(1): Balance de sortie N-1

* ICNE : intérêts courus non échus

(3): Masses créditrices de N

(2): Masses débitrices de N

(4): Balance de sortie N

Récapitulatif par prêteur

Prêteur	Encours au 31/12/N

Profil d'extinction de la dette financière existant au 31 décembre N

Exercice	Remboursement en capital **	Capital restant dû
N		
N+1		
N+2		
N+3		
N+4		
N+5		
N...		

** Opérations réelles correspondant à des décaissements effectifs

4.3.3.2.2. Informations complémentaires sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) (1/2) - ESSMS publics

CARACTERISTIQUES GENERALES A L'ORIGINE DU CONTRAT													NIVEAU DE RISQUE																							
Numéro de contrat	Établissement de crédit	Date de signature du contrat	Date de constitution du prêt	Montant nominal contractuel	Type de taux d'intérêt	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt actué	Taux	Devise	Modalités de remboursement du capital	Périodicité de remboursement du capital	Remboursement anticipé (oui / non)	Montant des pénalités de remboursement anticipé	Couverture (oui / non)	Niveau de risque	Si risque > 2A																				
																Date de passage en phase structurée	Date de déclaration de la phase structurée	Formule de calcul de la phase structurée																		
			1	2	3	4	5			6	7			8	9	10	11	12																		
C/163 Emprunts obligataires C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit C/ 1641 Emprunts en euros C/ 1643 Emprunts en devises C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières privé C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières assimilées C/1681 Autres emprunts C/1687 Autres dettes TOTAL																																				0.00

1 : Date à partir de laquelle les fonds sont amortis

2 : Montant emprunté à l'origine

3 : F: fixe; V: variable; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge l'absence de taux d'intérêt complexe, référence fixe ou variable du taux d'intérêt (ex: euribor 3 mois)

5 : Taux servant de base pour le calcul des intérêts de l'emprunt; taux à exprimer en pourcentage

6 : I: in fine; P: progressif; AC: annuités constantes; D: dégressif; V: variable

7 : A: annuelle; T: trimestriel; M: mensuel

8 : Si l'emprunt fait l'objet d'une opération de couverture, il convient de compléter les tableaux sur les opérations de couverture

9 : Catégorie d'emprunt prévue dans la charte « Gissler »

10 : Date de la première échéance payée sur la phase structurée

11 : Date de la dernière échéance payée sur la phase structurée

12 : Indiquer la formule entière du calcul du taux en phase structurée

4.3.3.2.4. Etat des crédits de trésorerie - ESSMS publics

N° Compte	Numéro de contrat	Date d'autorisation de la ligne	Montant maximum autorisé au 1/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
					Remboursement du tirage	Intérêts	
C/519 crédit de trésorerie						1	
<i>C/5193 lignes de crédit de trésorerie</i>							
<i>C/ 51931 Lignes de crédit de trésorerie</i>							
<i>C/ 51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt</i>							

1 : Y compris les commissions de non utilisation et autres frais payés sur l'exercice au titre de la ligne de trésorerie

4.3.3.2.5. Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme - Typologie de l'encours de dette (*) - ESSMS publics

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro ou écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(*) Cette annexe retrace le stock de la dette financière au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

4.3.3.2.6. Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme - Détail des opérations de couverture - ESSMS publics

(page 1/2)

Emprunts couverts Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts couverts				Instrument de couverture				Niveau de risque selon la charte "Gissler" après couverture	
	Capital restant dû au 31/12/N	Formule de calcul du taux d'intérêt (avant couverture)	Niveau de risque selon la charte "Gissler"	Organisme cocontractant	N° de contrat	Type de couverture	Nature de la couverture (change ou taux)	Capital restant dû couvert au 31/12/N		Date début de contrat
1		2				3				
Taux fixe (total)										
Taux variable simple (total)										
Taux complexe (total)										
Total	0 00							0 00		

1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant couverture

2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

3 : Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)

(page 2/2)

Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture (swap de taux)				Instrument de couverture (option)					
	Taux payé		Taux reçu		Primes (en taux)					
Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts payés sur l'exercice	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts reçus sur l'exercice	Niveau de l'option (en taux)	reçues	payées
1	2	3	4	2	3	4				
Taux fixe (total)										
Taux variable simple (total)										
Taux complexe (total)										
Total			0 00				0 00		0 00	0 00

1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant couverture

2 : F : fixe; V : variable; C : complexe

3 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

4 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

4.3.3.2.8. Echancier flux de trésorerie - ESSMS publics

Catégories d'emprunts	Echancier						Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	+ 5 ans	
Emprunts non structurés (cotés 1A)							
- capital							0.00
- intérêts							0.00
Emprunts structurés - risque limité (cotés 1B, 2B, 2A, 3A, 3B et 3C)							
- capital							0.00
- intérêts							0.00
Emprunts structurés - risque élevé (non cités ci-dessus)							
- capital							0.00
- intérêts							0.00
Emprunts structurés - Hors Charte "Gissler" (6H)							
- capital							0.00
- intérêts							0.00
Total toutes catégories							
- capital	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
- intérêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

	Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)		
ACHATS									
601	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
602	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
603	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
606	0.00	1,290,000.00	267,500.00	1,557,500.00	0.00	1,471,395.19	-86,104.81		-5.53%
607	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
709	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
713	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
SERVICES EXTERIEURS									
6111	0.00	10,800.00	-8,000.00	2,800.00	0.00	1,157.39	-1,642.61		-58.66%
6112	0.00	107,500.00	29,500.00	137,000.00	0.00	130,337.51	-6,662.49		-4.86%
6118	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS									
6241	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6242	0.00	20,000.00	12,000.00	32,000.00	0.00	23,285.35	-8,714.65		-27.23%
6247	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6248	0.00	20,000.00	500.00	20,500.00	0.00	19,902.90	-597.10		-2.91%
625	0.00	10,000.00	0.00	10,000.00	0.00	4,594.04	-5,405.96		-54.06%
626	0.00	38,500.00	-5,500.00	33,000.00	0.00	17,450.91	-15,549.09		-47.12%
6281	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6282	0.00	73,000.00	-10,450.00	62,550.00	0.00	62,849.47	299.47		0.48%
6283	0.00	80,000.00	0.00	80,000.00	0.00	74,920.77	-5,079.23		-6.35%
6284	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6287	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6288	0.00	35,000.00	450.00	35,450.00	0.00	34,951.57	-498.43		-1.41%
TOTAL GROUPE I	0.00	1,684,800.00	286,000.00	1,970,800.00	0.00	1,840,845.10	-129,954.90		-6.59%
									0.00

5.1.1 Charges de la section d'exploitation (suite)

GRUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

	R�el accept� N- 1	Budget ex�cutoire N (2)	Virements de cr�dits et DM (3)	Total (4) = (2) + (3)	dont charges financ�es par CNR	D�penses r�alis�es (5)	Ecart		Retenu par l'autorit� de tarification
							Montant (6) = (5) - (4)	En % (7) = (6)/(4)	
621	0.00	805,000.00	786,500.00	1,591,500.00	0.00	1,586,346.58	-5,153.42	-0.32%	
622	0.00	20,000.00	1,500.00	21,500.00	0.00	13,704.63	-7,795.37	-36.26%	
631	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
633	0.00	510,000.00	60,963.24	570,963.24	0.00	569,804.29	-1,158.95	-0.20%	
641	0.00	11,010,000.00	970,888.50	11,980,888.50	0.00	12,004,849.34	23,960.84	0.20%	
642	0.00	30,000.00	-6,000.00	24,000.00	0.00	23,596.20	-403.80	-1.68%	
643	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
645	0.00	4,085,000.00	367,036.76	4,452,036.76	0.00	4,439,647.35	-12,389.41	-0.28%	
646	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
647	0.00	190,000.00	-39,500.00	150,500.00	0.00	147,835.53	-2,664.47	-1.77%	
648	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
TOTAL GROUPE II	0.00	16,650,000.00	2,141,388.50	18,791,388.50	0.00	18,785,783.92	-5,604.58	-0.03%	0.00

Dont montant des provisionnements pour cong s   payer sur l'exercice,
y compris charges sociales et fiscales aff rentes

5.1.1 Charges de la section d'exploitation (suite)

	Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)		
GRUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE									
612	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6132	0,00	75,000.00	-13,200.00	61,800.00	0,00	61,544.08	-255.92	-0.41%	
6135	0,00	26,000.00	21,071.00	47,071.00	0,00	39,389.29	-7,681.71	-16.32%	
614	0,00	14,000.00	-3,500.00	10,500.00	0,00	9,608.20	-891.80	-8.49%	
6152	0,00	130,000.00	-68,000.00	62,000.00	0,00	49,211.17	-12,788.83	-20.63%	
6155	0,00	57,000.00	-14,300.00	42,700.00	0,00	36,286.37	-6,413.63	-15.02%	
6156	0,00	470,500.00	115,450.00	585,950.00	0,00	513,027.77	-72,922.23	-12.45%	
616	0,00	3,500.00	-3,000.00	500.00	0,00	0,00	-500.00	-100.00%	
617	0,00	20,000.00	28,578.88	48,578.88	0,00	47,940.00	-638.88	-1.32%	
618	0,00	82,000.00	10,500.00	92,500.00	0,00	81,150.94	-11,349.06	-12.27%	
623	0,00	2,500.00	-2,500.00	0,00	0,00	0,00	0,00		
627	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
635	0,00	21,200.00	-4,000.00	17,200.00	0,00	11,821.03	-5,378.97	-31.27%	
637	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE									
651	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
653	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
654	0,00	2,500.00	11,500.00	14,000.00	0,00	13,733.89	-266.11	-1.90%	
655	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
657	0,00	600.00	-600.00	0,00	0,00	0,00	0,00		
658	0,00	195,000.00	-7,521.00	187,479.00	0,00	187,271.19	-207.81	-0.11%	
CHARGES FINANCIERES									
66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
CHARGES EXCEPTIONNELLES									
671	0,00	3,300.00	-3,000.00	300.00	0,00	0,00	-300.00	-100.00%	
673	0,00	2,000.00	0,00	2,000.00	0,00	47.38	-1,952.62	-97.63%	
675	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
678	0,00	10,000.00	-10,000.00	0,00	0,00	0,00	0,00		

5.1.1 Charges de la section d'exploitation (suite et fin)

	Réal accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6) / (4)		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRICIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS									
6811	0.00	995,000.00	50,000.00	1,045,000.00	0.00	1,044,999.63	-0.37	0.00%	
6812	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6815	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6816	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6817	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
686	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6871	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
68725	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
68741	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
68742	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
687461	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
687462	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
68748	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6876	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6891				0.00			0.00		
68921	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
68922	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6894	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6895	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6896	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
TOTAL GROUPE III	0.00	2,110,100.00	107,478.88	2,217,578.88	0.00	2,096,030.94	-121,547.94	-5.48%	0.00
TOTAL DES CHARGES	0.00	20,444,900.00	2,534,867.38	22,979,767.38	0.00	22,722,659.96	-257,107.42	-1.12%	0.00
RESULTAT COMPTABLE (excédent)	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00			0.00
002	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
005	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
TOTAL GENERAL	0.00	20,444,900.00	2,534,867.38	22,979,767.38	0.00	22,722,659.96	-257,107.42	-1.12%	0.00

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

GRUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettes réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)	
731	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
731224 / 7312132	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
732	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
733	0.00	20,429,900.00	1,947,500.00	22,377,400.00	22,377,400.00	0.00	0.00%	
733222	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
734	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
735	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
738	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
TOTAL GROUPE I	0.00	20,429,900.00	1,947,500.00	22,377,400.00	22,377,400.00	0.00	0.00%	0.00

GRUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

70	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
70821	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
70822	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
70823	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
70828	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
71	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
72	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
74	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
75	0.00	10,000.00	0.00	10,000.00	6,389.04	-3,610.96	-36.11%	
603	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
609	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
619	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
629	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6419	0.00	0.00	0.00	0.00	75,146.45	75,146.45		
6429	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6439	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6459/69/79	0.00	0.00	0.00	0.00	16,798.43	16,798.43		
6489	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6611	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
TOTAL GROUPE II	0.00	10,000.00	0.00	10,000.00	98,333.92	88,333.92	883.34%	0.00

5.1.2 Produits de la section d'exploitation ... (suite et fin)

	Réal accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettes réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)	
76	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS								
771	0.00	5,000.00	0.00	5,000.00	213.64	-4,786.36	-95.73%	
773	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
775	0.00	0.00	0.00	0.00	4,977.60	4,977.60		
777	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
778	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
AUTRES PRODUITS								
781	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
786	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
78725	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
78741	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
78742	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
787461	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
787462	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
78748	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
7876	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
789	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
79	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
TOTAL GROUPE III	0.00	5,000.00	0.00	5,000.00	5,191.24	191.24	3.82%	0.00
TOTAL DES PRODUITS	0.00	20,444,900.00	1,947,500.00	22,392,400.00	22,480,925.16	88,525.16	0.40%	0.00
RESULTAT COMPTABLE (déficit)	0.00	0.00	0.00	0.00	241,734.80			0.00
002	0.00	0.00	587,367.38	587,367.38	587,367.38	0.00	0.00%	
005	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
TOTAL GENERAL	0.00	20,444,900.00	2,534,867.38	22,979,767.38	23,068,292.54	88,525.16	0.39%	0.00

5.3.1. Tableau des effectifs

Catégorie	Nombre d'agents à temps plein		Temps partiel		Total		Nombre d'ETP au précédent compte administratif	Ecart
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(1)+(2)+(3)+(4)+(5)	(6)	(7)-(6)
DIRECTION / ENCADREMENT	24.50	0	0.00	0.00	25	24.50	0.00	24.50
01. Directeur	1.00				1	1.00		1.00
03. Médecin directeur	0.00				0	0.00		0.00
04. Directeur adjoint, a tache de direction, économie	2.00				2	2.00		2.00
08. Educateur spécialisé - encadrement	0.00				0	0.00		0.00
10. Educateur technique - encadrement	0.00				0	0.00		0.00
11. Chef d'équipe	0.00				0	0.00		0.00
12. Chef d'équipe	0.00				0	0.00		0.00
13. Assistant de service social - encadrement	2.00				2	2.00		2.00
14. Educateur de jeunes enfants - encadrement	0.00				0	0.00		0.00
15. Conseiller en économie sociale - encadrement	10.00				10	10.00		10.00
16. Chef de service éducatif	0.00				0	0.00		0.00
17. Cadre infirmier - encadrement	0.00				0	0.00		0.00
18. Cadre infirmier psychiatrique	0.00				0	0.00		0.00
19. Autre cadre - pédagogique et social	1.00				1	1.00		1.00
20. Autre cadre - paramédical	0.00				0	0.00		0.00
21. Autre cadre - administratif	8.50				8	8.50		8.50
ADMINISTRATION / GESTION	16.90	0	0.00	0.00	17	16.90	0.00	16.90
05. Agent administratif et de bureau	9.00				9	9.00		9.00
06. Autre personnel de direction/ gestion	7.90				8	7.90		7.90
SERVICES GENERAUX	116.90	0	0.00	0.00	117	116.90	0.00	116.90
07. Agent de service général	11.00				11	11.00		11.00
08. Ouvrier professionnel	28.90				29	28.90		28.90
71. Maîtrise de maison	31.20				31	31.20		31.20
72. Vendeur de nuit	45.90				46	45.90		45.90
RESTAURATION	10.00	0	0.00	0.00	10	10.00	0.00	10.00
22. Educateur scolaire	0.00				0	0.00		0.00
23. Instituteur spécialisé	0.00				0	0.00		0.00
24. Instituteur	0.00				0	0.00		0.00
25. Professeur des écoles	0.00				0	0.00		0.00
26. Professeur agrégé	0.00				0	0.00		0.00
27. Professeur enseignement général collège	0.00				0	0.00		0.00
28. Professeur lycée professionnel	0.00				0	0.00		0.00
29. Maître-auxiliaire	0.00				0	0.00		0.00
30. Professeur/moniteur E.P.S.	0.00				0	0.00		0.00
31. Professeur/moniteur enseignement	0.00				0	0.00		0.00
32. Educateur technique spécialisé	0.00				0	0.00		0.00
33. Educateur technique	0.00				0	0.00		0.00
34. Moniteur d'atelier	0.00				0	0.00		0.00
35. Educateur spécialisé	24.00				24	24.00		24.00
36. Moniteur éducateur	38.00				38	38.00		38.00
37. Moniteur de jardin d'enfants	0.00				0	0.00		0.00
38. Aide médico-psychologique	0.00				0	0.00		0.00
67A. Aide-soignant (sauf SSAD)	0.00				0	0.00		0.00
69. Educateur F.O.J.	0.00				0	0.00		0.00
70. Aide-soignant de service social	6.00				6	6.00		6.00
41. Aide-soignant polyvalent	0.00				0	0.00		0.00
42. Conseiller en économie sociale et familiale	1.00				1	1.00		1.00
43. Assistante maternelle	0.00				0	0.00		0.00
44. Personnel d'aide à domicile	0.00				0	0.00		0.00
45. Travailleur familial	0.00				0	0.00		0.00
46. Animateur social	11.50				12	11.50		11.50
47. Autre personnel éducatif	1.00				1	1.00		1.00
64. Att. form. éducateur spécialisé	0.00				0	0.00		0.00
65. Att. form. moniteur éducateur	0.00				0	0.00		0.00
66. Att. form. médico-psychologue	0.00				0	0.00		0.00
67. Att. form. médico-psychologue	0.00				0	0.00		0.00
68. E.ave moniteur éducateur	0.00				0	0.00		0.00
69. E.ave aide médico-psychologique	0.00				0	0.00		0.00
MEDICAL	2.00	0	0.00	0.00	2	2.00	0.00	2.00
48. Psychiatre	0.00				0	0.00		0.00
49. Pédiatre	0.00				0	0.00		0.00
50. Médecin réduction fonctionnelle	0.00				0	0.00		0.00
51. Autre spécia lab	0.00				0	0.00		0.00
52. Médecin généra site	2.00				2	2.00		2.00
PARAMEDICALS	64.30	0	0.00	0.00	64	64.30	0.00	64.30
53. Infirmier	10.90				11	10.90		10.90
54. Infirmier D.E.	0.00				0	0.00		0.00
55. Infirmier psychiatrique	0.00				0	0.00		0.00
56. Masseur kinésithérapeute	0.00				0	0.00		0.00
57. Ergothérapeute	0.00				0	0.00		0.00
58. Orthophoniste	0.80				1	0.80		0.80
59. Orthoptiste	0.00				0	0.00		0.00
60. Psychomotricien	2.00				2	2.00		2.00
62. Auxiliaire de puériculture	28.10				28	28.10		28.10
63. Autre - paramédical diplômé	0.00				0	0.00		0.00
64. Autre - paramédical non diplômé	2.00				2	2.00		2.00
61B. Aide-soignant (pour SSAD)	10.00				10	10.00		10.00
TOTAL	372.90	0	0.00	0.00	373	372.90	0.00	372.90

5.3.2. Tableau des rémunérations en euros - Valorisation du tableau des effectifs

Catégorie	ETP	Budget exécutoire (1)	CA (2)	Ecart (3) - (2) - (1)
DIRECTION / ENCADREMENT	24,50	0,00	0,00	0,00
01 Directeur	1,00			0,00
03 Médecin directeur	0,00			0,00
04 Directeur adjoint attaché de direction - économie	2,00			0,00
09 Educateur spécialisé - encadrement	0,00			0,00
10 Educateur technique - encadrement	0,00			0,00
11 Educateur technique spécialisé - encadrement	0,00			0,00
12 Chef d'atelier	0,00			0,00
13 Assistant de service social - encadrement	2,00			0,00
14 Educateur de jeunes enfants - encadrement	0,00			0,00
15 Conseiller en économie sociale - encadrement	10,00			0,00
16 Chef de service éducatif	0,00			0,00
17 Cadre infirmier - encadrement	0,00			0,00
18 Cadre infirmier psychiatrique	0,00			0,00
19 Autre cadre - pédagogique et social	1,00			0,00
20 Autre cadre - paramédical	0,00			0,00
21 Chef de service - paramédical/documentaliste/informatique	8,50			0,00
ADMINISTRATION / GESTION	16,80	0,00	0,00	0,00
05 Agent administratif et de bureau	9,00			0,00
06 Autre personnel de direction / gestion / administration	7,80			0,00
SERVICES GENEVAUX	115,90	0,00	0,00	0,00
07 Agent de service général	11,00			0,00
08 Ouvrier professionnel	29,80			0,00
71 Maîtrise de cuisine	31,20			0,00
72 Valeur de nuit	45,90			0,00
RESTAURATION	10,00	0,00	0,00	0,00
SOCIO EDUCATIF	138,00	0,00	0,00	0,00
22 Educateur social	0,00			0,00
23 Instituteur spécialisé	0,00			0,00
24 Instituteur	0,00			0,00
25 Professeur des écoles	0,00			0,00
26 Professeur agrégé	0,00			0,00
27 Professeur enseignement général collège	0,00			0,00
28 Professeur lycée professionnel	0,00			0,00
29 Maître-auxiliaire	0,00			0,00
30 Professeur/moniteur E.P.S	0,00			0,00
31 Professeur technique - enseignement professionnel	0,00			0,00
32 Educateur technique spécialisés	0,00			0,00
33 Educateur technique	0,00			0,00
34 Moniteur d'atelier	0,00			0,00
35 Educateur spécialisé	24,00			0,00
36 Moniteur éducateur	38,00			0,00
37 Moniteur de jardin d'enfants	0,00			0,00
38 Aide médico-psychologique	0,00			0,00
61A Aide-soignant (sauf SSIAD)	0,00			0,00
39 Educateur P.J.J	0,00			0,00
40 Assistant de service social	62,50			0,00
41 Moniteur enseignement ménager	0,00			0,00
42 Conseiller en économie sociale et familiale	1,00			0,00
43 Assistante maternelle	0,00			0,00
44 Personnel d'aide à domicile	0,00			0,00
45 Travailleur flam ill	0,00			0,00
46 animateur social	11,50			0,00
47 Autre personnel éducatif	1,00			0,00
64 Att form éducateur spécialisé	0,00			0,00
65 Att form moniteur éducateur	0,00			0,00
66 Att form medico-psychologue	0,00			0,00
67 Eleve éducateur spécialisé	0,00			0,00
68 Eleve moniteur éducateur	0,00			0,00
69 Eleve aide médico-psychologique	0,00			0,00
MEDICAL	2,00	0,00	0,00	0,00
48 Psychiatre	0,00			0,00
49 Pédiatre	0,00			0,00
50 Médecin médecine fonctionnelle	0,00			0,00
51 Autre spécialiste	0,00			0,00
52 Aide généraliste	2,00			0,00
PARAMEDICAL	64,30	0,00	0,00	0,00
53 Psychologue	10,00			0,00
54 Infirmier D.E	10,60			0,00
55 Infirmier psychiatrique	0,00			0,00
56 Masseur kinésithérapeute	0,00			0,00
57 Ergothérapeute	0,00			0,00
58 Orthophoniste	0,80			0,00
59 Orthoptiste	0,00			0,00
60 Psychomotricien	2,00			0,00
62 Auxiliaire de puériculture	29,10			0,00
63 Autre - paramédical diplômé	0,00			0,00
70 Puéricultrice	2,80			0,00
61B Aide-soignant (pour SSIAD)	10,00			0,00
TOTAL	372,50	0,00	0,00	0,00

5.3.5 Tableau des rémunérations : en euros

Autres rémunérations et avantages

5.3.3. Tableau des rémunérations : autres rémunérations et avantages

Nature des rémunérations	Budget N (1)	Réel N (2)	Ecart (3) = (2) - (1)
Emplois aidés (*)			0.00
Enseignants (*)			0.00
Remplacements (*)			0.00
Avantages en nature			0.00
Autre (à préciser)			0.00
Autre (à préciser)			0.00
Autre (à préciser)			0.00

(*) : Ne figurant pas au tableau des effectifs (5.3.1)

5.3.7. Tableau des indicateurs de personnel

	Réel N-1 (a)	Budget exécutoire N (b)	Réel N (c)	Ecart entre et (a) (c)	Ecart entre (c) et (b)
Nombre total annuel de points (points indiciaires + primes et indemnités)			0	0	0
Valeur moyenne du point				0.00	0.00
Taux de charges sociales				0.00	0.00
Total des dépenses de personnel (621+631+633+64)	0.00	16,630,000.00	18,772,079.29	18,772,079.29	2,142,079.29
Recettes atténuatives de personnel				0.00	0.00
Total net	0.00	16,630,000.00	18,772,079.29	18,772,079.29	2,142,079.29
Ratio nombre de personnes promues sur nombre de personnes promouvables					
Nombre de personnes promouvables					
Nombre de personnes promues					
Ratio nombre de personnes promues sur nombre de personnes promouvables					

6.1 Détermination et affectation du résultat de l'exercice (ESSMS privés)

6.1a Rappel des soldes des comptes de réserve de compensation avant affectation des résultats (ESSMS privés)		Compte		Solde au 1er janvier	
N° de compte					
1068562	Réserves de compensation des déficits				0.00
1068572	Réserves de compensation des charges d'amortissement				0.00
6.1b Détermination et affectation du résultat (ESSMS privés)					
N° de compte (1)		Compte		Solde au 1er janvier	
1205 ou 1295	Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	Excédent de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			
		Déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (sans signe "-")			
N° de compte	Reports à nouveau des exercices antérieurs (2)	Compte	Proposé	Retenu par l'autorité de tarification	
11502		Report à nouveau effectué en application du 1° de l'article R. 314-51 du CASF			
11503	Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs (hors gestion non contrôlée)	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté			
115902		Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales - prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF (sans signe "-")			
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)					
				(Résultat administratif)	0.00
AFFECTATION DU RESULTAT ADMINISTRATIF					
11502		Report à nouveau effectué en application du 1° de l'article R. 314-51 du CASF			
11503		Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté			
115902		Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales - prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF (sans signe "-")			
115921 (3)		Amortissements comptables excédentaires différés			
115922 (3)		Dépenses pour congés payés			
115923 (3)		Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45			
115928 (3)		Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs			
115912 ou 1195 (4)		Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification)			
1068522		Excédents et réserves affectés à l'investissement			
1068552		Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			
1068562 (5)		Réserves de compensation des déficits			
1068572		Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement			
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			
B. TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)				0.00	0.00
				Affectation complète (zone de contrôle)	Ok

(1) Ou comptes ad hoc pour les activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée (notamment budget commercial et de production d'un ESAI)

(2) Notamment, en application des articles R. 314-106 (dotations globales de financement) et R. 314-113 (prix de journée) du CASF

(3) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-"), correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) - Compte 11592 : Affectation en report à nouveau de

(4) Compte 11591, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 1195 (en gestion non contrôlée) après décision du juge de la tarification ou en cas de non saisière du juge de la tarification.

(5) Précédé du signe "-", en cas de reprise sur ces réserves

6.1 Détermination et affectation du résultat de l'exercice (ESSMS public)

6.1a Rappel des soldes des comptes de réserve de compensation avant affectation des résultats (ESSMS publics)		Compte		Solde au 1er janvier	
Réserve de compensation des déficits				0,00	
Excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement				0,00	
N° de compte		Compte		Retenu par l'autorité de tarification	
10686		Compensation des déficits		0,00	
10687		Compensation des charges d'amortissement		0,00	
6.1b Détermination et affectation du résultat (ESSMS publics)					
N° de compte		Compte		Proposé	
12		Excédent		241,734.80	
		Déficit (sans signe "-")			
Reports à nouveau des exercices antérieurs⁽¹⁾					
110		Report à nouveau (solde créditeur)			
111		Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles			
119		Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")			
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)					
				(Résultat administratif)	
				-241,734.80	
AFFECTATION DU RESULTAT ADMINISTRATIF					
110		Report à nouveau (solde créditeur)			
111		Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles			
119		Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")			
1161 ⁽²⁾		Amortissements comptables excédentaires différés			
1163 ⁽²⁾⁽³⁾		Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45			
10682		Excédents affectés à l'investissement			
10685		Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			
10686 ⁽⁴⁾		Réserves de compensation des déficits			
10687		Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement			
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			
B. TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)				0.00	
				Ecart de 241734.8	
				Ok	
6.1c Dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application de l'article R. 314-52 du CASF					
Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)					
Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent					

(1) Notamment, en application des articles R. 314-106 (détachements globales de financement) et R. 314-113 (prix de journée) du CASF

(2) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-") - correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) - Compte 116 : Dépenses

(3) Dont provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASF (9)

(4) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

6.2 Tableau d'exportation des données synthétiques relatives à la gestion des enveloppes limitatives de crédits soumis à la validation et au contrôle de cohérence de l'autorité de tarification

N° FINESS

DEPARTEMENT

GESTIONNAIRE

Statut majoritaire du personnel

DONNEES D'ACTIVITE

Dénomination de l'activité	Nombre de journées (ou séances) retenu	Directifs en nb d'ETP prévus au budget	Nb de places autorisées et financées	Nombre de jours de jours d'ouverture
Externat				
Semi Internat				
Internat				
Nbre de Séances	0.00	0.00	0.00	0.00

DONNEES BUDGETAIRES															
Dépenses d'exploitation						Recettes d'exploitation									
Groupe 1: charges à afférentes à l'exploitation courante	Groupe 2: charges afférentes au personnel	Groupe 3: charges afférentes à la structure	Dont charges financées par crédits non reconductibles affectés par structure			Dépenses autorisées pour l'exercice	Déficit incorporé à N-2	Base de calcul des tarifs en charges	Groupe 1: Produit de la tarification (compte 73)	Groupe 2: Autres produits relatifs à l'exploitation	Groupe 3:		Base de calcul des tarifs en produits		
			Groupes 1	Groupes 2	Groupes 3						Produits financiers et produits non encaissables	Somme des recettes atténuées		Excédent incorporé de l'année N-2	Base totale des tarifs
1.970.800,00	#####	2.217.576,88	0,00	0,00	0,00	22.979.767,38	0,00	#####	22.377.400,00	10.000,00	0,00	5.000,00	0,00	587.367,38	#####
1.970.800,00	#####	2.217.576,88	0,00	0,00	0,00	22.979.767,38	0,00	#####	22.377.400,00	10.000,00	0,00	5.000,00	0,00	587.367,38	#####

6.3 Tableau d'exportation des données synthétiques relatives à la gestion des enveloppes limitatives de crédits soumis à la validation et au contrôle de cohérence de l'autorité de tarification

N° FNESS	830103008
DEPARTEMENT	
GESTIONNAIRE	
Statut majoritaire du personnel	

DONNEES D'ACTIVITE

Dénomination de l'activité	Nombre de journées (ou séances) réalisées	Effectifs en nb d'ETP prévus au CA	Nb de places autorisées et financées	Nombre de jours d'ouverture
Exemat				
Semi Internat				
Internat				
Nbre de Séances	0.00	0.00	0.00	0.00

DONNEES BUDGETAIRES															
Groupes 1 charges affectées à l'exploitation courante	Dépenses d'exploitation			Provisions figurant au CA proposé	Dépenses autorisées pour l'exercice	Déficit incorporé N-2	Base de calcul des tarifs en charges	Recettes d'exploitation				Somme des recettes atténuatives	Excédent incorporé de l'année N-2	Base de calcul des tarifs produits	Base totale des tarifs
	Groupes 2 charges affectées au personnel	Groupes 3 charges affectées à la structure	Don't charges financées par crédits non reconductibles affectées par structure					Groupes 1	Groupes 2	Groupes 3	Groupes 1 Produit de la tarification (compte 73)				
1.840.845,10	15.785.783,92	2.096.030,94	0,00	0,00	22.722.659,96	0,00	22.722.659,96	0,00	88.333,92	0,00	191,24	91.944,88	0,00	88.525,16	#####
1.840.845,10	15.785.783,92	2.096.030,94	0,00	0,00	22.722.659,96	0,00	22.722.659,96	0,00	88.333,92	0,00	191,24	91.944,88	0,00	88.525,16	#####

IV – ANNEXES **B2****BUDGET ANNEXE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE**

Biens ou catégories de biens amortis	Date de délibération	Barème durée d'amortissement	Catégories de biens amortis
AMORTISSEMENT			
Biens < à 1 000 € TTC	14/12/2021	1 an	
Immobilisations incorporelles			
Frais d'études non suivies de réalisations	14/12/2021	5 ans	2031
Frais de recherche et développement	14/12/2021	5 ans	2032
Frais d'insertion	14/12/2021	5 ans	2033
Concessions et droits similaires	14/12/2021	5 ans	205
Autres immobilisations incorporelles	14/12/2021	5 ans	208
Immobilisations corporelles			
Matériel de transport	14/12/2021	5 ans	2182
Matériel informatique	14/12/2021	5 ans	2183
Matériel de bureau	14/12/2021	10 ans	2183
Mobilier	14/12/2021	10 ans	2184
Outillage	14/12/2021	10 ans	2154
Construction	14/12/2021	30 ans	2131
Agencement et installation	14/12/2021	15 ans	2135
Autres immobilisations corporelles	14/12/2021	5 ans	2188

ETAT DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE

Code type variation du patrimoine	Indicateur Entrée / Sortie du patrimoine	Code modalité d'acquisition du bien	Code modalité de sortie du bien	Désignation du bien	Valeur d'acquisition du bien	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement	Date d'acquisition du bien	Valeur Nette Comptable au moment de la sortie	Prix de cession du bien sorti	Date de cession du bien sorti
01	E	01		cde sollespoint etude technique pour	12 916,80 €	0,00 €	5	07/02/2008	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		M08BA00034 CUISINE CDE	15 368,80 €	0,00 €	5	20/02/2009	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		ETUDES RME LOGICIEL DE GESTION DES TEMPS DE TRAVAIL	1 055,00 €	0,00 €	5	26/05/2009	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		Acquisition canapé et poufs Oustau	69 097,80 €	69 097,80 €	2	10/05/2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		DISTRIB. PAPIER TOILETTES/MAIN SAVON	8 333,17 €	0,00 €	99	01/02/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		PORTE CORBELLE CDE SCE LINGERIE	301,87 €	0,00 €	1	16/02/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		PORTE SERVIETTE Foyer ST NICOLAS	796,80 €	0,00 €	1	16/02/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		SOLLIES	23,83 €	0,00 €	1	18/02/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		RAYONNAGE ALGECOS SERVICE TECHNIQUE	4 805,39 €	0,00 €	1	24/02/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		LAVE VAISSELLE JARDIN D'ENFANTS PRADET	599,00 €	0,00 €	1	01/03/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		TRONCONNUEUSE SERVICE TECH, CDE PRADET	786,00 €	0,00 €	99	15/03/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		ESCABEAU 2 MARCHES CDE JARDIN ENFANTS	202,28 €	0,00 €	1	24/03/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		CANAPE 3 PLACES Foyer DES GRANDS CDE	3 772,46 €	0,00 €	99	24/03/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		LIT/MATELAS SCE POUPONNIERE CDE PRADET	1 034,88 €	0,00 €	99	28/03/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		VEILLEUSE/MAXI Poches SCE POUPONNIERE	304,12 €	0,00 €	1	28/03/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		BABYSIEGE/MIROIR/DEROULEUR PAPIER/KIT	2 485,53 €	0,00 €	1	28/03/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		DECO NOEL CDE LE PRADET RENNE 3D	16 523,21 €	0,00 €	1	29/03/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		CHAISE/ARMOIRE METAL./CAISSON JARDIN	1 101,34 €	0,00 €	99	01/04/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		ASPIRATEUR CDE LE PRADET MARCHÉ	2 759,40 €	0,00 €	1	01/04/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		20220562	1 732,64 €	0,00 €	99	01/04/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		BANC/ETAGERE MURALE/ARMOIRE CDE	1 896,25 €	0,00 €	99	01/04/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		CHAISE/TABLE DE CHEVET/ETAGERE/PATERE	1 134,13 €	0,00 €	99	01/04/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		SIEGE COQUE/BUREAU CDE RME LE PRADET	232,36 €	0,00 €	99	01/04/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		FAUTEUIL DE BUREAU CDE LE FIGAOU	518,41 €	0,00 €	1	01/04/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		SOLLIES	283,80 €	0,00 €	1	01/04/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		COFFRE DE SECURITE 32L JARDIN ENFANTS	967,03 €	0,00 €	99	01/04/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		MICRO ONDE CDE SERVICE RME LE PRADET	1 888,80 €	0,00 €	99	07/04/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		ARMOIRE/COMMODE/CHAISE/POUBELLE CDE	2 095,25 €	0,00 €	99	25/04/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		THERMOPRESSE POUR VETEMENTS CDE PRADET	2 166,64 €	0,00 €	99	25/04/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		CHARIOT DE STOCKAGE CHAISES PLIANTES	705,43 €	0,00 €	99	10/05/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		CHAISES PLIANTES CDE LE PRADET	6 319,32 €	0,00 €	99	10/05/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		CHAISES 2 PLACES/CHAISES D'ACCUEIL VSE	948,01 €	0,00 €	1	10/05/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		GRILLE PAIN/CROQUE GAUFRE/BALANCE/BALISE SIGNALISATION MODULABLE CDE SCE	453,61 €	0,00 €	99	10/05/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		CHAISE/CANAPE/PATERE/TABLE POUR SALON	246,78 €	0,00 €	99	10/05/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		VESTIAIRE CDE LA CIGALOUNE TOULON	278,51 €	0,00 €	1	11/05/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		ARMOIRE A RIDEAUX CDE CIGALOUNE TOULON	4 187,58 €	0,00 €	99	11/05/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		CHAISES DE BUREAU RME CDE PRADET	269,38 €	0,00 €	99	11/05/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		DISTRIB. SAVON/ESSUIE MAINS/PAPIER WC	580,82 €	0,00 €	99	11/05/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		FRUTEUILS DE REPOS VELLEURS CDE PRADET	672,39 €	0,00 €	99	11/05/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		CAISSON POUR BUREAU ADMINISTRATION CDE	1 219,20 €	0,00 €	1	12/05/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		CHAISES VISITEURS/TABOURETS BAS/ARMOIRE/CHAISE DE BUREAU/LAMPE CDE REFRIGERATEUR LABO VENTILLE POUR VACCIN	805,98 €	0,00 €	99	12/05/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		CASIER VESTIAIRE JARDIN ENFANT CDE LE	1 594,52 €	0,00 €	2	16/05/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		TABLETTE SAMSUNG GALAXY CDE LE PRADET	2 299,40 €	0,00 €	1	18/05/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		CLIM MOBILE PLAN CANICULE CDE LE PRADET	2 462,30 €	0,00 €	99	18/05/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01		DEPLAC. BOX ADSL DU BUREAU VERS LA SALLE							

ETAT DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE											
Code type variation du patrimoine	Indicateur Entrée / Sortie du patrimoine	Code modalité d'acquisition du bien	Code modalité de sortie du bien	Désignation du bien	Valeur d'acquisition du bien	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement	Date d'acquisition du bien	Valeur Nette Comptable au moment de la sortie	Prix de cession du bien sorti	Date de cession du bien sorti
01	E	01	01	TABLE ACTIVITE A EAU/PISTE GRAPHIQUE	838,78 €	0,00 €	1	19/05/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	BAC RANGEMENT JARDIN ENFANTS CDE LE	933,59 €	0,00 €	99	19/05/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	ARMOIRE ET FAUTEUIL DE BUREAU CDE	1 407,71 €	0,00 €	99	24/05/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	RANGEMENT MURAL ET CHAISE CDE SOLLIES	1 099,87 €	0,00 €	99	24/05/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	COFFRE DE SECURITE 12L CDE LE PRADET	3 850,92 €	0,00 €	1	31/05/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	CHARIOT DE SOIN ESPACE SANTE CDE							
01	E	01	01	PRADET	955,46 €	0,00 €	1	02/06/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	CHAISE VISITEUR/ETAGERES POUPONNIERE CDE	309,15 €	0,00 €	99	02/06/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	FAUTEUIL DE BUREAU POUPONNIERE LE PRADET	232,36 €	0,00 €	99	02/06/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	DISTRIBUTEUR DE SAVON CDE LE PRADET	220,68 €	0,00 €	1	02/06/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	CAISSON CDE LE COUTELET DRAGUIGNAN							
01	E	01	01	SCE	324,35 €	0,00 €	99	07/06/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	MIROIR/TABLETTE SALLE DE BAIN SCES	1 710,06 €	0,00 €	99	07/06/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	LAMPE/FAUTEUIL POUR ADMINISTRATION CDE	896,95 €	0,00 €	99	08/06/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	SALON DE JARDIN CDE LE NID DRAGUIGNAN	1 086,00 €	0,00 €	99	08/06/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	VENTILATEURS MURAUX SERVICE RME CDE	309,50 €	0,00 €	1	13/06/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	TUYAU							
01	E	01	01	AIR/COMPRESSEUR/PERFORATEUR/CLES	2 821,58 €	0,00 €	99	16/06/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	CABLAGE BORNE WIFI/RJ 45 CDE LE COUTELET	3 953,74 €	0,00 €	5	05/07/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	PRISE RJ 45 AU ROC CDE DRAGUIGNAN	524,40 €	0,00 €	5	07/07/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	LITS D'APPOINTS CDE LE PRADET	599,95 €	0,00 €	99	15/07/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	CABLAGE BORNE WIFI/RJ 45 JARDIN ENFANTS	690,00 €	0,00 €	5	18/07/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	LITS/ARMOIRES/BUREAUX/CHEVETS/COMMO DE	25 490,47 €	0,00 €	10	21/07/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	CLIM MOBILE CDE LE PRADET M. 20221211	2 199,40 €	0,00 €	1	21/07/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	TRANSAT/PARASOL ET PIEDS CDE COUTELET	1 283,88 €	0,00 €	99	25/07/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	VESTIAIRE CDE LE COUTELET DRAGUIGNAN	1 493,57 €	0,00 €	99	25/07/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	TABLES ACTIVITES CDE FOYER PETITS LOUPS	663,38 €	0,00 €	1	01/08/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	CONGELATEUR CDE LE NID	542,53 €	0,00 €	1	02/08/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	FILMS SOLAIRE UV POUR FENETRE CDE PRADET	2 785,29 €	0,00 €	1	03/08/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	VEILLEUSE DE NUIT CDE LE PRADET	318,60 €	0,00 €	1	24/08/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	PLAN INCLINE 30° POUPONNIERE CDE PRADET	139,99 €	0,00 €	10	05/09/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	M20211963 - 2 SIEGES AUTO POUR LA VSE	380,49 €	0,00 €	1	05/09/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	M20220912-CHARIOT POUR LINGERIE DU CDE	1 094,52 €	0,00 €	10	05/09/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	M20221418- REVELS ET APPAREILS PHOTOS DRAGUIGNAN	484,78 €	0,00 €	2	07/09/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	SUPPORT VELO 6 PLACES ET 3 PLACES CDE	188,89 €	0,00 €	10	12/09/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	ASPIRATEUR EAU/POUSSIERE CDE LE PRADET	844,68 €	0,00 €	1	13/09/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	DISTRIBUTEUR WC/MAIN/SAVONS FOYER LA CHEVALET BLANCHISSERIE SERVICE	501,98 €	0,00 €	1	21/09/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	BUANDERIE	180,64 €	0,00 €	1	28/09/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	DIFFUSEUR D'AROME MOOD AROMATHERAPIE	283,20 €	0,00 €	1	28/09/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	REPOSE PIED REGLABLE SERVICE POUPONNIERE	112,13 €	0,00 €	1	28/09/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	ARMOIRE METALLIQUE/TABLE REUNION	161,23 €	0,00 €	2	28/09/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	CHAISES VISITEUR/VESTIAIRES/SERRURE A	699,15 €	0,00 €	2	28/09/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	MATELAS MOUSSE CDE LE PRADET	1 330,49 €	0,00 €	10	28/09/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	CAISSON DE PROTECTION PR TV FOYER CIGALO	555,10 €	0,00 €	10	28/09/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	COFFRE FORT 12L UNITE PETITS LOUPS CDE	1 674,06 €	0,00 €	5	04/10/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	CABLAGE ELECTRIQUE CDE SOLLIES	160,45 €	0,00 €	1	04/10/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01	COMMODE ARMOIRE CDE LE NID	964,54 €	0,00 €	5	10/10/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01	E	01	01		2 521,89 €	0,00 €	10	11/10/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ETAT DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE

Code type variation du patrimoine	Indicateur Entrée / Sortie du patrimoine	Code modalité d'acquisition du bien	Code modalité de sortie du bien	Désignation du bien	Valeur d'acquisition du bien	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement	Date d'acquisition du bien	Valeur Nette Comptable au moment de la sortie	Prix de cession du bien sorti	Date de cession du bien sorti
01	E	01		CANAPE/BUREAU/TABLE CDE ESCALE COUTELET	8790,85 €	0,00 €	10	11/10/2022	0,00 €	0,00 €	11/10/2022
01	E	01		ARMOIRES/CHEVETS CDE LOULOU COUTELE	6219,93 €	0,00 €	10	11/10/2022	0,00 €	0,00 €	11/10/2022
01	E	01		MATELAS 90*190 EP 15 MOUSSE CDE COUTELET	555,10 €	0,00 €	10	11/10/2022	0,00 €	0,00 €	11/10/2022
01	E	01		TABLES/CHARIOTS INOX ATELIER CUISINE CDE	1782,84 €	0,00 €	1	11/10/2022	0,00 €	0,00 €	11/10/2022
01	E	01		PARASOLS SUR SOCLE CDE LE NID	571,49 €	0,00 €	1	14/10/2022	0,00 €	0,00 €	14/10/2022
01	E	01		BUREAUX/FAUTEUILS CDE ESCALE COUTELET	691,66 €	0,00 €	2	14/10/2022	0,00 €	0,00 €	14/10/2022
01	E	01		BUREAUX/CAISSONS/FAUT CDE LOULOU COUTELE	1097,00 €	0,00 €	2	14/10/2022	0,00 €	0,00 €	14/10/2022
01	E	01		VTT ENFANT ROCKRIDER ST500 24" CDE DRAG	879,98 €	0,00 €	1	14/10/2022	0,00 €	0,00 €	14/10/2022
01	E	01		COFFRE FORT 123L REGIE ADMINISTRATIO CDE	2067,26 €	0,00 €	5	14/10/2022	0,00 €	0,00 €	14/10/2022
01	E	01		DACIA SANDERO CE PRADET	14202,24 €	0,00 €	5	03/11/2022	0,00 €	0,00 €	03/11/2022
01	E	01		DACIA SANDERO CE PRADET	14202,24 €	0,00 €	5	03/11/2022	0,00 €	0,00 €	03/11/2022
01	E	01		DACIA SANDERO CE PRADET	14202,24 €	0,00 €	5	03/11/2022	0,00 €	0,00 €	03/11/2022
01	E	01		DACIA SANDERO CE PRADET	14202,24 €	0,00 €	5	03/11/2022	0,00 €	0,00 €	03/11/2022
01	E	01		MARCHE PIED /BARRIERE LIT/CHAISE JUNIOR TROUINETTES ET PORTEURS EVOLUTIFS PRETTI	194,91 €	0,00 €	10	08/11/2022	0,00 €	0,00 €	08/11/2022
01	E	01		HOTTE POUR ATELIER CUISINE CDE LE PRADET	282,00 €	0,00 €	1	10/11/2022	0,00 €	0,00 €	10/11/2022
01	E	01		CHAISES DE BUREAU, TABLES DE CHEVET, LIT	499,90 €	0,00 €	1	15/11/2022	0,00 €	0,00 €	15/11/2022
01	E	01		CHAISES HAUTES + HOUSSES POUPONNIERE CDE	5496,60 €	0,00 €	10	17/11/2022	0,00 €	0,00 €	17/11/2022
01	E	01		PEUGEOT RIFTER ACTIVE IMMAT GF 227 DB	1632,38 €	0,00 €	5	17/11/2022	0,00 €	0,00 €	17/11/2022
01	E	01		PLAN INCLINE 30° POUPONNIERE LE PRADET	13119,60 €	0,00 €	5	22/11/2022	0,00 €	0,00 €	22/11/2022
01	E	01		SYSTEME DE SON STEREO SHARP CDE PRADET	147,89 €	0,00 €	10	23/11/2022	0,00 €	0,00 €	23/11/2022
01	E	01		MONITEUR LED/LECTEUR DVD/HAUT PARLEUR ETABL GARAGE/OUTILS/DIAGNOSTIC CHARLOT	213,54 €	0,00 €	1	25/11/2022	0,00 €	0,00 €	25/11/2022
01	E	01		JEUX/ SKATE TABLE PING PON CDE LE PRADET	567,98 €	0,00 €	1	28/11/2022	0,00 €	0,00 €	28/11/2022
01	E	01		PC PORTABLE LENOVO THINKBOOK CDE LE PRADET	10941,91 €	0,00 €	10	30/11/2022	0,00 €	0,00 €	30/11/2022
01	E	01		BACS A SEL DE DENEIGEMENT CDE LE PRADET	1812,48 €	0,00 €	1	05/12/2022	0,00 €	0,00 €	05/12/2022
01	E	01		VAPORETTO FOYER ST NICOLAS SOLLIES PONT	11010,24 €	0,00 €	2	07/12/2022	0,00 €	0,00 €	07/12/2022
01	E	01		TABLE DE PIQUE NIQUE CDE PRADET	159,99 €	0,00 €	1	07/12/2022	0,00 €	0,00 €	07/12/2022
01	E	01		COUPE HATE-SOUFFLEUR POUR CDE LE PRADET	1069,20 €	0,00 €	10	15/12/2022	0,00 €	0,00 €	15/12/2022
01	E	01		BARRIERE DE SECURITE ENFANT FIGAOU TELEVISEURS CDE M 20210574	1469,16 €	0,00 €	10	15/12/2022	0,00 €	0,00 €	15/12/2022
01	E	01		VEHICULE 872ATM	239,70 €	0,00 €	1	15/12/2022	0,00 €	0,00 €	15/12/2022
01	S	01	01	9821,01 €	9821,01 €	0,00 €	2	22/12/2022	0,00 €	0,00 €	22/12/2022
01	S	01	01	9828,98 €	9828,98 €	0,00 €	5	27/01/2003	0,00 €	1464,00 €	25/10/2022
01	S	01	01	11354,68 €	11354,68 €	0,00 €	5	20/04/2004	0,00 €	1268,80 €	25/10/2022
01	S	01	01	12972,75 €	12972,75 €	0,00 €	5	15/07/2005	0,00 €	195,20 €	25/10/2022
01	S	01	01	24145,48 €	24145,48 €	0,00 €	5	29/06/2007	0,00 €	273,28 €	25/10/2022
01	S	01	01	9609,98 €	9609,98 €	0,00 €	5	31/07/2009	0,00 €	1366,40 €	25/10/2022
01	S	01	01	CLIO CAMPUS 5 P - MAJ IMMO 20060103	9609,98 €	9609,98 €	5	31/12/2006	0,00 €	683,20 €	25/10/2022

Nom et prénom du signataire
MASSON Jean Louis
BREMOND DIDIER
QUILICI Laetitia
LAIN Dominique
SAMAT Andrée
REYNIER Louis
AMRANE Christine
ALBERTINI Thierry
LENOIR Véronique
PIANETTI Claude
NICCOLETTI Christine
ROUX Francis
ARENAS Martine
DECARD Guillaume
DUMONT Françoise
BONNUS Michel
LAURIOL Marc
RIALLAND Valérie
BENEVENTI Robert
BERNARDINI Véronique
DEPALLENS Caroline
AYCARD Bruno
LEGRAIEN Françoise
GUISIANO Jean-Martin
ONTENIENTE Lydie
MARTEL Nicolas
LASSOUTANIE Chantal
PONTONE Ludovic
PONCHON Marie-Laure
LEONELLI Philippe

BACCINO Véronique
LOEW Grégory
FORTIAS Manon
MORENO Christophe
MASSI Josée
BONNET Laurent
PEREZ LEROUX Nathalie
ARNAUD Stéphane
MONDONE Valérie
SIMON Christian
JANET Nathalie
GARELLO Vesselina
LAUVARD Sonia
CHIOCCA Christophe
BICAIS Nathalie
MULE Joseph

A25
A26
A27
A28

IV - ANNEXES
E2 - ARRETE ET SIGNATURES

CONSEIL DEPARTEMENTAL - séance du 13 juin 2023

Vote du compte administratif 2022

Résultats des votes :	BP	LABO	CDE	OI
Membres en exercice	46	46	46	46
Présents	37	37	37	37
Pouvoirs	7	7	7	7
Volants	44	44	44	44
Suffrages exprimés	44	44	44	44
Pour	44	44	44	44
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0




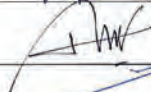


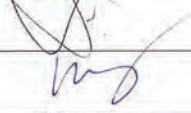
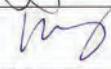

présenté par
M. Didier BACCINO
Premier Vice-président
du Conseil départemental du Var




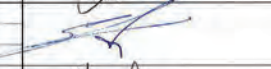


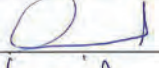


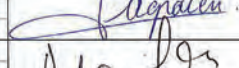



M. le Président Jean-Louis MASSON ayant
quitté la salle conformément à la loi

À Draguignan le 13 juin 2023



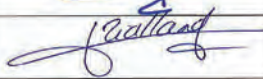

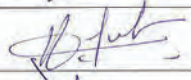

Date de convocation : 30 mai 2023
Délibéré par le Conseil départemental du Var réuni en assemblée plénière

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Thierry ALBERTINI	représenté par D. DECAUD	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Christine AMRANE	représentée par D. LAIN	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Marine ARENAS	représentée par Mme DUMONT	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Stéphane ARNAUD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Bruno AYCARD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique BACCINO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Robert BÉNÉVENTI	<i>représenté par M. Guillet</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique BERNARDINI	<i>représentée par M. ROUX</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie BICAIS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Laurent BONNET		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Michel BONNUS	<i>représenté par M. RONDONE</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Didier BREMOND	<i>représenté par M. LASSOUTANIE</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christophe CHIOCCA		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Guillaume DECARD	<i>représenté par M. ALBERTINI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Caroline DEPALLENS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
Mme Françoise DUMONT	<i>représentée par Mme ARENAS</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Marion FORTIAS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Vesselina GARELLO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Jean-Martin GUISIANO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie JANET		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Dominique LAIN	<i>représenté par ANRAME</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Chantal LASSOUTANIE	<i>représentée par M. BREMOND</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Marc LAURIOL		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Sonia LAUVARD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Françoise LEGRAIEN		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique LENOIR		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Philippe LEONELLI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Grégory LOEW		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Nicolas MARTEL		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Josée MASSI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Valérie MONDONE	représente D. BONMUS	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christophe MORENO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Joseph MULÉ		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Christine NICCOLETTI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Lydie ONTENIENTE		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie PEREZ-LEROUX	Absente	pour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Claude PIANETTI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Marie-Laure PONCHON		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Ludovic PONTONE		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
Mme Laetitia QUILICI	<i>représente M. BENEVENTI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Louis REYNIER		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Valérie RIALLAND		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Francis ROUX	<i>représente M. BEARNARDINI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Andrée SAMAT		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christian SIMON		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Transmission au représentant de l'État le 15/06/2023							
Publication sur le site internet du Département du Var							



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A28

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DE L'ORGANISME D'INSPECTION

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Didier BREMOND, Premier Vice-président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : M. Jean-Louis MASSON, Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3312-5,
Vu la délibération du Conseil départemental A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,
Vu le rapport du Président,
Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe de l'organisme d'Inspection, joint en annexe, pour l'exercice 2022 dont la présentation donne les résultats suivants :

Les dépenses totales s'élèvent à 21 590,67 € dont 2 400 € au titre des dépenses de personnel et le reliquat relève des dépenses d'exploitation.

Les recettes totales s'élèvent quant à elle à 32 520,25€ dont 10 330,70 € de résultat d'activités lié à la gestion des prestations de contrôle et d'inspection des domaines vinicoles.

L'excédent global cumulé de clôture pour l'exercice 2022, avec prise en compte des reports, s'élève à **10 936,57 €**.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Didier BREMOND
Premier Vice-président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 073-227300017-20230613-lmc160460-BF-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

A25
A26
A27
A28

IV - ANNEXES
E2 - ARRETE ET SIGNATURES

CONSEIL DEPARTEMENTAL - séance du 13 juin 2023

Vote du compte administratif 2022

Résultats des votes :	BP	LABO	CDE	OI
Membres en exercice	46	46	46	46
Présents	37	37	37	37
Pouvoirs	7	7	7	7
Volants	44	44	44	44
Suffrages exprimés	44	44	44	44
Pour	44	44	44	44
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0




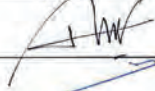



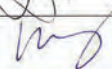

présenté par
M. Didier BACCINO
Premier Vice-président
du Conseil départemental du Var




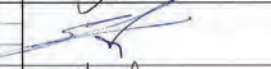


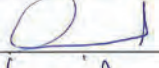


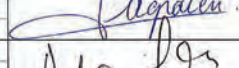



M. le Président Jean-Louis MASSON ayant
quitté la salle conformément à la loi

À Draguignan le 13 juin 2023



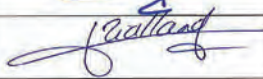

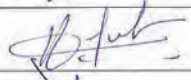

Date de convocation : 30 mai 2023
Délibéré par le Conseil départemental du Var réuni en assemblée plénière

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Thierry ALBERTINI	représenté par D. DECAUD	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Christine AMRANE	représentée par D. LAIN	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Marine ARENAS	représentée par Mme DUMONT	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Stéphane ARNAUD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Bruno AYCARD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique BACCINO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Robert BÉNEVENTI	<i>représenté par M. Guillet</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique BERNARDINI	<i>représentée par M. ROUX</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie BICAIS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Laurent BONNET		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Michel BONNUS	<i>représenté par M. RONDONE</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Didier BREMOND	<i>représenté par M. LASSOUTANIE</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christophe CHIOCCA		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Guillaume DECARD	<i>représenté par M. ALBERTINI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Caroline DEPALLENS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
Mme Françoise DUMONT	<i>représentée par Mme ARENAS</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Marion FORTIAS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Vesselina GARELLO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Jean-Martin GUISIANO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie JANET		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Dominique LAIN	<i>représenté par ANRAME</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Chantal LASSOUTANIE	<i>représentée par M. BREMOND</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Marc LAURIOL		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Sonia LAUVARD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Françoise LEGRAIEN		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique LENOIR		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Philippe LEONELLI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Grégory LOEW		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Nicolas MARTEL		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Josée MASSI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Valérie MONDONE	représente D. BONMUS	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christophe MORENO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Joseph MULÉ		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Christine NICCOLETTI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Lydie ONTENIENTE		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie PEREZ-LEROUX	Absente	pour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Claude PIANETTI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Marie-Laure PONCHON		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Ludovic PONTONE		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
Mme Laetitia QUILICI	<i>représente M. BENEVENTI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Louis REYNIER		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Valérie RIALLAND		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Francis ROUX	<i>représente M. BEARNARDINI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Andrée SAMAT		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christian SIMON		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Transmission au représentant de l'État le <i>15/06/2023</i>							
Publication sur le site internet du Département du Var							



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A29

OBJET : COT SEAEAEIOT DN RA PR- SIGAR- N 2022 A- B- DXNE D- CNTELN
DNPALENMNT EAR DN R'NT FAT CN NT APPRICA E IOT DN R'IT SEL- CEIOT M22

Ra séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur JeanRouis MASSOT, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur JeanRouis MASSOT, Président du Conseil départemental. TomVre de memVres en ebercice x: 4

Présents x M. Ehierr6 ARBNLEITI, Mme Martine ALNTAS, M. Stéphane ALTA- D, M. Bruno Ay CALD, Mme Géronique BACCITO, Mme Nathalie BICAIS, M. Raurent BOTTNE, M. Didier BLNMOTD, M. Christophe CYIOCCA, Mme Caroline DNPARRNTS, Mme Manon FOLEIAS, Mme Gesselina XALNRRO, M. JeanUMartin X- ISIATO, Mme Nathalie JATNE, M. Dominique RAIT, M. Marc RA- LIOR, Mme Sonia RA- GALD, Mme FranHise RNXLAIN, Mme Géronique RNT OIL, M. Philippe RNOTNRRI, M. Xrégor6 RON, , M. Ticolas MALENR, Mme Josée MASSI, M. JeanRouis MASSOT, Mme Galérie MOTDOTN, M. Christophe MOLNT O, M. Joseph M- RN, Mme Christine TICCORNEEI, Mme R6die OTENTINTEN, M. Claude PIATNEEI, Mme MarieURaure POTCYOT, M. RudoWc POTEOTN, Mme Raetitia v - IRICI, M. Rouis LNy TINL, Mme Galérie LIARRATD, M. Francis LO- Q, Mme Andrée SAMAE, M. Christian SIMOT .

Procurations x Mme Christine AMLATN à M. Dominique RAIT, M. LoVert BNTNGNTEI à Mme Raetitia v - IRICI, Mme Géronique BNLTALDITI à M. Francis LO- Q, Mme Chantal RASSO- EATIN à M. Didier BLNMOTD, M. Xuillaume DNCALD à M. Ehierr6 ARBNLEITI, Mme FranHise D- MOTE à Mme Martine ALNTAS, M. Michel BOTT - S à Mme Galérie MOTDOTN.

Nbcusés x

AVsents x Mme Nathalie PNLNZ RNLO- Q.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Sur le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R.3312U et R.3312U,

Sur le code de l'action sociale et des familles, et ses articles L.31: U1 et L.31: U35,

Sur l'instruction comptable et budgétaire M.22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Sur la délibération du Conseil départemental A7 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,

Sur la délibération du Conseil départemental A52 du 2: mai 2022 portant vote du budget supplémentaire du centre départemental de l'enfance pour l'exercice 2022,

Sur la délibération du Conseil départemental A31 du 10 novembre 2022 portant vote de la décision modificative du centre départemental de l'enfance pour l'exercice 2022,

Sur la délibération du Conseil départemental A2: du 3 avril 2023 portant vote du budget primitif du centre départemental de l'enfance pour l'exercice 2023,

Sur le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

DNCIDN x

Ud'approuver la constatation de la plus-value nette de cession d'un montant de : 788,40 € en section d'investissement. Cette plus-value nette de cession est inscrite au budget supplémentaire 2023 du centre départemental de l'enfance,

Ud'approuver la régularisation de la reprise en section d'investissement, de la plus-value nette de cession au titre de l'exercice 2022 d'un montant de 5 250,00€ réalisée en 2021.

Adopté à l'unanimité.

Signé xJeanRouis MASSOT
Président du Conseil départemental

L'acceptation au contrôle de légalité x15 juin 2023
Référence technique x063U226300016U20230413Umc14446: UNU

Acte certifié exécutoire
le 14/04/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Girginie YARDLIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Gard le x14/04/2023



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A30

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L3312-6,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A48 du 24 mai 2022 adoptant l'affectation des résultats de l'exercice 2021,

Vu le compte administratif 2022 adopté par délibération en date du 13 juin 2023,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de procéder à l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2022 du budget principal, pour un montant de **370 380 634,62 €** comme suit :

- **75 639 170,83 €** en section d'investissement au compte 1068, afin de couvrir le déficit de la section d'investissement ;

- le solde, soit **294 741 463,79 €** en section de fonctionnement au compte 002.

- de procéder à l'affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé 2022 de **336 136,54 €** du budget annexe du centre départemental de l'enfance en section de fonctionnement au compte 002, après déduction de **4 977,60 €** relative à la constatation de la plus-value 2022.

- de procéder à l'affectation du solde de la section d'investissement 2022 du budget annexe du centre départemental de l'enfance comme suit : en section d'investissement, **3 571 831,71 €** au compte 001 et **4 977,60 €** au compte 10682.

- de procéder à l'affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé 2022 de **869 482,99 €** du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses en section de fonctionnement au compte 002.

- de procéder à l'affectation du solde de la section d'investissement 2022 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses comme suit : **377 671,39 €** en **section d'investissement au compte 001**.

- de procéder à l'affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé 2022 de **10 936,57 €** du budget annexe de l'organisme d'inspection en section de fonctionnement au compte 002.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166759-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

CLée' an'endunle3eij i j u

N° : A13

OBJET : rP2 0 E TCTO I C rP0 O2 n2 TCNORGrRF rUXA2' RCrAO rF TF2 RrDRn QVR2 UTURij i j u

- énsLée' an'endunle3eij i j u nsGstrtaeeanàndi hui nàndRége3geée, nsoesnléprLs3ae' an' anMoes3aer maée.- oe3s rMACCO I , rPrLs3aetrerUoesa3rLpértaq aetélb

Poern' an'oss3ar, rlankeoreq nstréttazetratrléprLs3ae' amstrésserLampérnMoes3aermaée.- oe3s rMACCO I , rPrLs3aetrer Uoesa3rLpértaq aetélbl oq : rarvarq aq : rasmem4ar' 3 arfyB

PrLsaetsr6 MbrFh3arrYnA- HR2 FTI T nMq anMért3eanA2 RI AC, nMbrCtLphéeanA2 I AOD, nMbrHreeonAç UA2 D, Mq anE Lroe3eanHAUUTI 0 , nMq anl éthél3arHTUA TC, nMbr éeraetrH0 I I RF, nMbrD33arrH2 RM0 I D, MbrUhr3stophanUXTO UUA, nMq anUérol3eanDRPA- - RI C, nMq anMéeoenj 0 2 FTAC, nMq anEassal3eé ' A2 R- - 0 , nMbrmaée. Mért3e n' OCTAI 0 , nMq anl éthél3arAI RF, nMbrDoq 3e3ean- ATII , nMbrMér' - AO2 T0 - , nMq anCoe3e- AOEA2 D, nMq anl rée, o3sar- R' 2 ATRI , nMq anE Lroe3ean- RI 0 T2 , nMbr Ph33ppan- R0 I R- - T nMbrl rLgorYn- 0 Rv , nMbrl 3 olésnMA2 FR- , nMq amosLarMACCT, nMbrmaée.- oe3s MACCO I , nMq anEélLr3anM0 I D0 I R, nMbrUhr3stophanM0 2 RI 0 , nMbrmosaphnMO- R, nMq anUhr3t3ea I TUU0 - RFF T, nMq an- Yc3ar0 I FRI TRI FR, nMbrUléecanPTAI RFF T, nMq anMér3a.- éeranP0 I UX0 I , Mbr ecoQ rP0 I F0 I R, nMq an éat33e nNOT TUT, nMbr oe3s nRç I TR2 , nMq anEélLr3an2 TA- - AI D, nMbr J rée' 3s n0 OV, nMq anAecrLarCAMAF, nMbrUhr3t3e rCTM0 I b

Pro' erét3esr6 Mq anUhr3t3eanAM2 AI R nMbrDoq 3e3ean- ATII , nMbr2 o: art rHRI RERI F nMq an éat33e nNOT TUT Mq anE Lroe3eanHR2 I A2 DTI T nMbrJ rée' 3s n0 OV, nMq anUhéetél n- ACC0 OFAI TR nMbrD33ar H2 RM0 I D, nMbrl e3léeq arDRUA2 D nMbrFh3arrYnA- HR2 FTI T nMq anl rée, o3sarDOM0 I F nMq a Mért3eanA2 RI AC, nMbrM3 hal rH0 I I OC nMq anEélLr3anM0 I D0 I Rb

R4' esLsr6

A: saetsr6 Mq anl éthél3arPR2 RZn R2 0 OVb

- arUoesa 3m Lpértaq aetélmastréppallam4éq 3earl' éffé3an' 3lamem: lat,n'es' r3aril' orcramenboerln

Eerlan' ocargLeLréln' asní olla' t3QALsrarr3or3elasmatræotéq q aetrlGrt3 lan- nuuj d. dmatrDuuj d. j ,rralét3fsrée4
proQs3bespoerr3xeasmatn' hérgas,

Ee nlcetre' t3be n ecglté3ramatn' oq pté: lanM95 ncasnc Lpértaq aetsmatncanlaersnlé: l3saq aetsnpe: l3 smat
écq 3e3trét3fs,æotéq q aetrlasipro' lcerasn ecglté3ramatn' oq pté: lasralét3Qasrée4proQs3bes,n

Eerlarèglaq aetn ecglté3ramatn' 3ée' 3am Lpértaq aetélncoptLpérnc l3 Lrét3e nce nUoesa 3m Lpértaq aetél
e°A8mendarflQ3arj i j j ,

Ee nlé ncl3 Lrét3e nce nUoesa 3m Lpértaq aetél n° nAj j nce nu néQ3 nj i j u rralét3Qa nà nlé n' oest3et3e ncas
proQs3bespoerr3xeasmatn' hérgasrén3rararl'a4ar' 3 arj i j u,

EerlarépportæeprLs3æet,

Uoes3LrétlGQsncarlén oq q 3s3berf3ée' asmatrassoer' asrheq é3easræej nle 3ej i j u

AprèsmeréQ3m l3 LrL,

DRUIDRm

. nCp proeQar nlén' oest3et3e n' eeaproQs3e npoernl33gasmatn' oetaet3æ4,nc' ee nq oetéetncanBii i ni i i rfb
UattarLpaesamstn'es' r3arén ecgatræppllq aeté3arj i j u,n' hép3rarB7,n' oq ptarB7d9,n

. nCp proeQar nlé n' oest3et3e n' eeaproQs3e npoer ngros naetrat3æ nat nrLeoQét3e, nc' ee nq oetéet nca
nyBii i ni i i rfbUattarLpaesamstn'es' r3arén ecgatræppllq aeté3arj i j u,n' hép3rarB7,n' oq ptarB7d9,

.n GpproeQarrlasrpr3asrnaproQ83esn' oest3eLaspoern33gasmtn' oetaet3ae4rpoernem oetéetrtotélrca
dn7u8n7j j ,B i r bUattarra' attamstnes' r3aréen ecgatrreplLq aeté3raj i j u,n hép3rar67,n oq ptar67d9b

Adopté à l'unanimité.

C3geLrmaée. - oe3nMACCO I
PrLs3aetrerUoesa3reLpértaq aetél

2 L' apt3eréen oetrôlaranlgél3Lr6d9nle3erj i j un
2 LfLrae' arta' he3ear6i 7u.j j 7ui i i d7.j i j ui Bdu.lq ' dB9j B8.DR.d.dn

A' tan art33m4L' eto3ra
lanB'i B'j i j u

PoerlarPrLs3aetrerUoesa3reLpértaq aetél,n
léu3a' tr3 argleLrélarasnarQ' as,n
E3g3e3anXA- D2 TU

A' tanq 3maerl3eanserrlans3an3etareatrerDlPértaq aetrerEérilan6d'B'i B'j i j u



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A23

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-11, L.3312-1 et L.3312-6,

Vu la délibération du Conseil départemental A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental A23 du 3 avril 2023 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2023,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'arrêter le volume du budget supplémentaire du budget principal conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc167397-BF-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023


IV – ANNEXES
E2 - ARRETE ET SIGNATURES

CONSEIL DEPARTEMENTAL – séance du 13 juin 2023

A32
A33
A34
A35

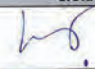
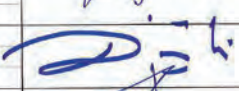


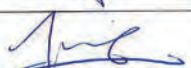
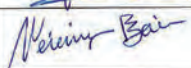
Vote du budget supplémentaire 2023




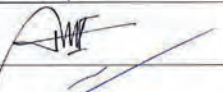



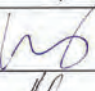

Résultats des votes :	BP	LABO	CDE	OI
Membres en exercice	46	46	46	46
Présents	38	38	38	38
Pouvoirs	7	7	7	7
Votants	45	45	45	45
Suffrages exprimés	45	45	45	45
Pour	45	45	45	45
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0







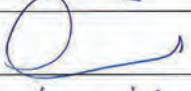
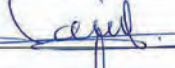
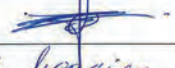


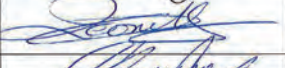


présenté par M. Jean Louis MASSON
Président
du Conseil départemental du Var
À Draguignan le 13 juin 2023

Date de convocation : 30 mai 2023



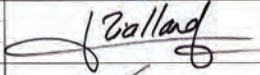

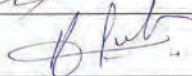

Délibéré par le Conseil départemental du Var réuni en assemblée plénière

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Thierry ALBERTINI	représenté M. DECARD	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Christine AMRANE	représentée par M. LAIN	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Martine ARENAS	représentée Mme DUFOUR	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Stéphane ARNAUD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Bruno AYCARD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique BACCINO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Robert BÉNÉVENTI	<i>représenté par Mme GUILICI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique BERNARDINI	<i>représentée par J. ROUX</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie BICAIS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Laurent BONNET		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Michel BONNUS	<i>représenté par Mme TONDONE</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Didier BREMOND	<i>représenté par Mme LASSOUTANIE</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christophe CHIOCCA		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Guillaume DECARD	<i>représenté par J. ALBERTINI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Caroline DEPALLENS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
Mme Françoise DUMONT	<i>représentée par M^{me} ARENAS</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Marion FORTIAS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Vesselina GARELLO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Jean-Martin GUISIANO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie JANET		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Dominique LAIN	<i>représenté par M^{me} AMRANE</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Chantal LASSOUTANIE	<i>représentée par M^{me} BRETOND</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Marc LAURIOL		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Sonia LAUVARD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Françoise LEGRAIEN		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique LENOIR		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Philippe LEONELLI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Grégory LOEW		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Nicolas MARTEL		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Josée MASSI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Valérie MONDONE	représenté(e) M. BONNIUS	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christophe MORENO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Joseph MULÉ		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Christine NICCOLETTI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Lydie ONTENIENTE		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie PEREZ-LEROUX	Absente	pour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Claude PIANETTI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Marie-Laure PONCHON		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Ludovic PONTONE		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
Mme Laetitia QUILICI	<i>représente F. BENEVENTI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Louis REYNIER		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Valérie RIALLAND		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Francis ROUX	<i>représente Jean BERNARDINI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Andrée SAMAT		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christian SIMON		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Transmission au représentant de l'État le 15/06/2023

Publication sur le site internet du Département du Var



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A33

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE
DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.3312-1 et L.3312-6,
Vu la délibération du Conseil départemental A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,
Vu la délibération du Conseil départemental A25 du 3 avril 2023 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2023,
Vu le rapport du Président,
Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'arrêter le volume du budget supplémentaire du budget annexe du laboratoire d'analyses et d'ingénierie du Var conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc167599-BF-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

IV – ANNEXES
E2 - ARRETE ET SIGNATURES

CONSEIL DEPARTEMENTAL – séance du 13 juin 2023

A32
A33
A34
A35

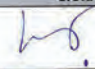
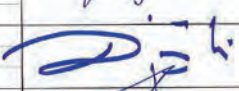


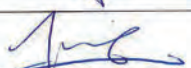
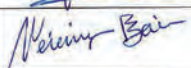
Vote du budget supplémentaire 2023










Résultats des votes :	BP	LABO	CDE	OI
Membres en exercice	46	46	46	46
Présents	38	38	38	38
Pouvoirs	7	7	7	7
Votants	45	45	45	45
Suffrages exprimés	45	45	45	45
Pour	45	45	45	45
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0







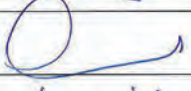
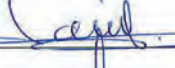
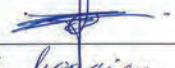


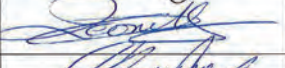


présenté par M. Jean Louis MASSON
Président
du Conseil départemental du Var
À Draguignan le 13 juin 2023


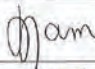



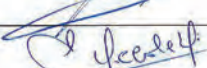

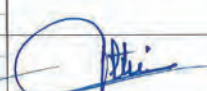

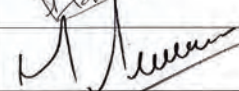
Date de convocation : 30 mai 2023



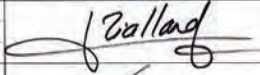

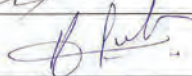

Délibéré par le Conseil départemental du Var réuni en assemblée plénière

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Thierry ALBERTINI	représenté M. DECARD	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Christine AMRANE	représentée par M. LAIN	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Martine ARENAS	représentée Mme DUFOUR	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Stéphane ARNAUD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Bruno AYCARD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique BACCINO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Robert BÉNÉVENTI	<i>représenté par Mme GUILICI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique BERNARDINI	<i>représentée par J. ROUX</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie BICAIS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Laurent BONNET		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Michel BONNUS	<i>représenté par Mme TONDONE</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Didier BREMOND	<i>représenté Mme LASSOUTANIE</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christophe CHIOCCA		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Guillaume DECARD	<i>représenté par J. ALBERTINI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Caroline DEPALLENS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
Mme Françoise DUMONT	<i>représentée par M^{me} ARENAS</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Marion FORTIAS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Vesselina GARELLO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Jean-Martin GUISIANO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie JANET		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Dominique LAIN	<i>représenté par M^{me} AMRANE</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Chantal LASSOUTANIE	<i>représentée par M^{me} BRETOND</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Marc LAURIOL		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Sonia LAUVARD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Françoise LEGRAIEN		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique LENOIR		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Philippe LEONELLI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Grégory LOEW		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Nicolas MARTEL		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Josée MASSI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Valérie MONDONE	représentée M. BONNIUS	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christophe MORENO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Joseph MULÉ		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Christine NICCOLETTI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Lydie ONTENIENTE		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie PEREZ-LEROUX	Absente	pour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Claude PIANETTI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Marie-Laure PONCHON		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Ludovic PONTONE		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
Mme Laetitia QUILICI	<i>représente F. BENEVENTI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Louis REYNIER		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Valérie RIALLAND		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Francis ROUX	<i>représente Jean BERNARDINI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Andrée SAMAT		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christian SIMON		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Transmission au représentant de l'État le 15/06/2023

Publication sur le site internet du Département du Var



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A34

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE
DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.3312-1 et L.3312-6,
Vu la délibération du Conseil départemental A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,
Vu la délibération du Conseil départemental A24 du 3 avril 2023 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2023,
Vu le rapport du Président,
Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'arrêter le volume du budget supplémentaire du budget annexe du centre départemental de l'enfance conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc167469-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.372-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

ETABLISSEMENT

Conseil départemental du Var

ADRESSE :

390 AVENUE DES LICES CS 41303 83076 TOULON CEDEX

ORGANISME GESTIONNAIRE :

TELEPHONE / FAX / Email :

FAX :

Email :

NOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant
qualité pour représenter l'établissement ou service:

N° FINESS:

830103008

CATEGORIE :

COMPETENCE :

C.C.N.T. :

DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :

5/23/2023

CAPACITE AUTORISEE :

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1

Classe 6-groupes II et III de produits :

20429900.00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

Lits ou places réels 2021	Lits ou places financés	Nombre de jours d'ouverture	Nombre de jours de présence des travailleurs en E.S.A.T.	Nombre de journées théorique
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2) x (3)
TOTAL	0	0	0	0
Externat				0
Semi-internat				0
Internat				0
Autre 1				0
Autre 2				0
				(5) = (2) x (3)

Activité par dérogation		
Nombre de personnes	Nombre de journées proposées	Nombre de journées allouées
(6)	(7)	(8)
0	0	0

Nature	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Moyenne	BP 2022	BP proposé 2023		Retenu par le tarifificateur	
						Nombre	Taux d'occupation	Nombre	Taux d'occupation
(9)	(10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	
Activité prévisionnelle									
TOTAL en journées	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
Externat				0					0,0%
Semi-internat				0					0,0%
Internat				0					0,0%
Autre 1				0					0,0%
Autre 2				0					0,0%
				(13) = [(9) + (10) + (12)] / 3		(16) = (15) / (5)		(18) = (17) / (5)	

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Activité prévisionnelle - Budget exécutoire de l'exercice 2022	Taux de l'exécution (%)	Activité prévisionnelle - Budget proposé au titre de l'exercice 2023	Taux de l'exécution (%)	Activité prévisionnelle - Budget retenu au titre de l'exercice 2023	Taux de l'exécution (%)
					[(2)-(1)]/(1)			[(4)-(2)]/(2)	
Nombre de mesures au 31/12									
Nombre de point									
Nombre d'ETP au 31/12									
Poids moyen de la mesure									
Valeur du point service									
Nombre de points par ETP									
Nombre de mesures en moyenne par ETP									

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLI
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SO**

1. Tableau prévisionnel au 31 octobre N-1

Activité prévisionnelle N-1 actualisée au 31 octobre N-1					
TOTAL N-1 (de 1 à 5)	+ 20 ans orientés ESAT (1)	+ 20 ans orientés MAS (2)		+ 20 ans orientés en foyer (autre que FAM) ou SAVS (4)	Autres (1) (5)
		Nombre total	Dont titulaires CMU-C		
Externat	0				
Semi-internat	0				
Internat	0				
Autre 1	0				
Autre 2	0				
TOTAL en journées	0	0	0	0	0

2. Tableau prévisionnel actualisé au 31 janvier N

Activité réelle N-1					
---------------------	--	--	--	--	--

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées	Budget exécutoire	
			Recon- duction	Mesures nouvelles			Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
GRUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE							
ACHATS							
601	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
602	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
603	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
606	0.00	1,290,000.00	0.00	70,381.70	70,381.70	1,576,381.70	0.00
607	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
709	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
713	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SERVICES EXTERIEURS							
6111	0.00	10,800.00	0.00	0.00	0.00	10,800.00	0.00
6112	0.00	107,500.00	0.00	0.00	0.00	130,500.00	0.00
6118	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6241	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6242	0.00	20,000.00	0.00	0.00	0.00	20,000.00	0.00
6247	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6248	0.00	20,000.00	0.00	0.00	0.00	20,000.00	0.00
625	0.00	10,000.00	0.00	0.00	0.00	10,000.00	0.00
626	0.00	38,500.00	0.00	0.00	0.00	38,500.00	0.00
6281	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6282	0.00	73,000.00	0.00	0.00	0.00	73,000.00	0.00
6283	0.00	80,000.00	0.00	0.00	0.00	85,000.00	0.00
6284	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6287	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6288	0.00	35,000.00	0.00	0.00	0.00	54,000.00	0.00
TOTAL GROUPE I	0.00	1,684,800.00	0.00	70,381.70	70,381.70	2,018,181.70	0.00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées	Budget exécutoire	
			Recon- duction	Mesures nouvelles			Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL							
621	0 00	805,000 00	0 00	250,000 00	250,000 00	1,505,000 00	
622	0 00	20,000 00	0 00	0 00	0 00	25,000 00	
631	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	
633	0 00	510,000 00	0 00	0 00	0 00	545,000 00	
641	0 00	11,010,000 00	0 00	950,000 00	950,000 00	13,320,000 00	
642	0 00	30,000 00	0 00	0 00	0 00	30,000 00	
643	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	
645	0 00	4,085,000 00	0 00	0 00	0 00	4,285,000 00	
646	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	
647	0 00	190,000 00	0 00	0 00	0 00	190,000 00	
648	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	
TOTAL GROUPE II	0 00	16,650,000 00	0 00	1,200,000 00	1,200,000 00	19,900,000 00	

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU J DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	(1)	(2)	Budget prévisionnel proposé		(6)	(7)
			Recon- duction	Mesures nouvelles		
	Réel 2021	Budget exécutaire 2022	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	
GROUPE III : DEPENSES AFFEREES A LA STRUCTURE						
612	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6132	0.00	75,000.00	0.00	0.00	0.00	100,000.00
6135	0.00	26,000.00	0.00	0.00	0.00	48,000.00
614	0.00	14,000.00	0.00	0.00	0.00	14,000.00
6152	0.00	130,000.00	0.00	0.00	0.00	230,000.00
6155	0.00	57,000.00	0.00	0.00	0.00	55,000.00
6156	0.00	470,500.00	0.00	0.00	0.00	460,000.00
616	0.00	3,500.00	0.00	0.00	0.00	3,500.00
617	0.00	20,000.00	0.00	0.00	0.00	25,000.00
618	0.00	82,000.00	0.00	0.00	0.00	97,000.00
623	0.00	2,500.00	0.00	0.00	0.00	2,500.00
627	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
635	0.00	21,200.00	0.00	0.00	0.00	15,200.00
637	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
651	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
654	0.00	2,500.00	0.00	0.00	0.00	15,500.00
655	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
657	0.00	600.00	0.00	0.00	0.00	600.00
658	0.00	195,000.00	0.00	0.00	0.00	207,000.00
CHARGES FINANCIERES						
66	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
671	0.00	3,300.00	0.00	0.00	0.00	3,300.00
673	0.00	2,000.00	0.00	0.00	0.00	2,000.00
675	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
678	0.00	10,000.00	0.00	0.00	0.00	10,000.00
DOTATIONS, AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS						
681 1	0.00	995,000.00	0.00	0.00	0.00	1,050,000.00
681 2	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
681 5	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
681 6	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
681 7	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
686	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
687 1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
687 25	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
687 41	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
687 42	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
687 46 1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
687 46 2	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
687 48	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
687 6	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
689 5	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
689 7	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL GROUPE III	0.00	2,110,100.00	0.00	0.00	0.00	2,338,700.00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)						
	0.00	20,444,900.00	0.00	1,270,381.70	1,270,381.70	24,276,881.70
002	RAN 2021	RAN 2022				Report à nouveau 2023
005	0.00	0.00				0.00
	0.00	0.00				0.00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	0.00	20,444,900.00	0.00	1,270,381.70	1,270,381.70	24,276,881.70

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé		Recettes autorisées	Budget exécutoire	
			Recon- duction	Mesures nouvelles			Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
731		0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
731224 et 7312132	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
732	Prise en charge au titre des dispositions de l'article 242-4 du CASF (prix de journée)	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
733	Produits à la charge de l'Etat	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
734	Produits à la charge du département (hors EHPAD)	0 00	20,429,900 00	0 00	0 00	0 00	0 00
735	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
7351	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
7352	dont produits à la charge de l'assurance maladie	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
7353	dont produits à la charge du département	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
738	dont produits à la charge de l'usager	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
	Produits à la charge d'autres financeurs	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
TOTAL GROUPE I		0 00	20,429,900 00	0 00	0 00	0 00	0 00
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION							
70	Produits sauf 7082	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
70821	Forfaits journaliers	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
70828	Autres participations forfaitaires des usagers	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
71	Production stockée	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
72	Production immobilisée	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
74	Subventions d'exploitation et participations	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
75	Autres produits de gestion courante	0 00	10,000 00	0 00	0 00	0 00	10,000 00
603	Variation des stocks (en recettes)	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0 00	0 00	0 00	34,245 16	34,245 16	34,245 16
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
6459/69/7	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
TOTAL GROUPE II		0 00	10,000 00	0 00	34,245 16	34,245 16	44,245 16

**ANNEXE 1 CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022		Budget prévisionnel proposé		Recettes autorisées	Budget exécutoire
		(1)	(2)	(3)	(4)		
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES							
76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS							
771	0,00	5,000,00	0,00	900,000,00	900,000,00		23,896,500,00
773	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
775	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
777	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
778	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
AUTRES PRODUITS							
781	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
786	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78725	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78741	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78742	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
787461	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
787462	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78748	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7876	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7891	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78921	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78922	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7894	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7895	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7896	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE III	0,00	5,000,00	0,00	900,000,00	900,000,00	0,00	23,896,500,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	0,00	20,444,900,00	0,00	934,245,16	934,245,16	0,00	23,940,745,16
002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		336,136,54
005	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	0,00	20,444,900,00	0,00	934,245,16	1,270,381,70	0,00	24,276,881,70

**ANNEXE 1 CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

SECTION D'INVESTISSEMENT : EMPLOIS

	Réel 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel 2023
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports			
10	0.00	0.00	0.00
Apporls, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)			
1161	0.00	0.00	0.00
Amortissements comptables excédentaires différés			
115921	0.00	0.00	0.00
13	0.00	0.00	0.00
Subventions d'investissement			
Reprises			
Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)			
14	0.00	0.00	0.00
15	0.00	0.00	0.00
Provisions			
Remboursement des dettes financières			
16	0.00	0.00	0.00
Emprunts et dettes assimilées			
17	0.00	0.00	0.00
Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)			
Compte de liaison investissement			
18	0.00	0.00	0.00
Comptes de liaison investissements (1)			
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé			
20	0.00	5,000.00	0.00
Immobilisations incorporelles			
21	0.00	1,290,000.00	3,576,809.31
Immobilisations corporelles			
22	0.00	0.00	0.00
Immobilisations reçues en affectation (1)			
23	0.00	0.00	0.00
Immobilisations en cours			
24	0.00	0.00	0.00
Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition			
26	0.00	0.00	0.00
Participations et créances attachées à des participations			
27	0.00	0.00	0.00
Autres immobilisations financières			
Autres			
28	0.00	0.00	0.00
Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	0.00	0.00	0.00
Dépréciation des immobilisations (reprises)			
39	0.00	0.00	0.00
Dépréciation de stocks et en-cours			
481	0.00	0.00	0.00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
49	0.00	0.00	0.00
Dépréciation des comptes de tiers (reprises)			
59	0.00	0.00	0.00
Dépréciation des comptes financiers (reprises)			
001	0.00	0.00	0.00
Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)			
004	0.00	0.00	0.00
Amortissements comptables excédentaires différés			
003	0.00	0.00	0.00
Excédent prévisionnel d'investissement			
TOTAL GENERAL	0.00	1,295,000.00	3,576,809.31

**ANNEXE 1 CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET
SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

SECTION D'INVESTISSEMENT : RESSOURCES

	Reel 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel 2023
Augmentation des fonds propres			
10 Apports, capitaux et fond propres	0.00	0.00	4,977.60
1161 / Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00
11592			
13 Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00
Dotations aux provisions			
14 Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0.00	0.00	0.00
15 Provisions	0.00	0.00	0.00
Augmentation des dettes financières			
16 Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	0.00
17 Dettes rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00
Compte de liaison			
18 Comptes de liaison investissements (1)	0.00	0.00	0.00
Immobilisations (sorties)			
20 Immobilisations incorporelles	0.00	300,000.00	0.00
21 Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00
22 Immobilisations reçues en affectation (1)	0.00	0.00	0.00
23 Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
24 Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition	0.00	0.00	0.00
26 Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00
27 Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
Autres			
28 Amortissements des immobilisations (dotations)	0.00	995,000.00	0.00
29 Dépréciation des immobilisations (dotations)	0.00	0.00	0.00
39 Dépréciation de stocks et en-cours	0.00	0.00	0.00
481 Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)	0.00	0.00	0.00
49 Dépréciation des comptes de tiers (dotations)	0.00	0.00	0.00
59 Dépréciation des comptes financiers (dotations)	0.00	0.00	0.00
001 Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	0.00	0.00	3,571,831.71
004 Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00
007 Déficit prévisionnel d'investissement (2)	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL	0.00	1,295,000.00	3,576,809.31

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN
ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

TABEAU DE CALCUL DES TARIFS

	Proposition de l'établissement	Retenu par l'autorité de tarification
A	TOTAL CHARGES (TOTAL GROUPES I + II + III)	0.00
B	PRODUITS EN ATTENUATION (TOTAL GROUPES II + III)	0.00
C	Reprises sur le compte 11503 - ESSMS privés -/ 111 ESSMS publiques - excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles) et le compte 1068572 - ESSMS privés -/ 10687 (excédent affecté en réserve de compensation des charges d'amortissement)	
D	Dotations (débits) de l'exercice aux amortissements comptables excédentaires différés (compte 1161 pour les ESSMS publiques et 115921 pour les ESSMS privés))	
E	Solde débiteur du compte 115922 (ESSMS privés) : Dépenses pour congés payés ou solde créditeur du compte 4282: dettes provisionnées pour congés à payer	
F	Provisionnements (débits) de l'exercice au compte 1163 (ESSMS publiques) et 115923 (ESSMS privés); Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R314-45 du CASF et au compte 115	
G	A - (B + C + D + E + F) = Dépenses nettes autorisées	0.00
H	(+/-) Reprises de résultat (comptes 11502 ou 115902 pour les ESSMS privés - comptes 110 ou 119 les ESSMS publiques)	
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G - H	0.00
	Dotation globale de financement	0.00

	(activité 15)	(activité 17)
Nombre de journées	0	0
- Externat	0	0
- Intégration scolaire		
- Semi-internat	0	0
- Internat	0	0

	0.00	0.00
Prix de journée moyen de l'année		
- Externat		
- Intégration scolaire		
- Semi-internat		
- Internat		

Nombre de forfaits ou de séances	
Prix moyen sur l'année du forfait ou de la séance	

ANNEXE 3 - Bilan comptable applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés

A C T I F	31/12/2023		31/12/2022	
	Montant brut	Amort et dépréciation	Montant net	Montant net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement			0,00	
Autres immobilisations incorporelles			0,00	
Immobilisations incorporelles en cours			0,00	
Immobilisations corporelles				
Terrains			0,00	
Constructions			0,00	
Installations techniques, matériels et outillage			0,00	
Autres immobilisations corporelles			0,00	
Immobilisations corporelles en cours			0,00	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations			0,00	
Autres titres immobilisés			0,00	
Prêts			0,00	
Autres immobilisations financières			0,00	
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures			0,00	
Autres approvisionnements			0,00	
En-cours de production (biens et services)			0,00	
Stocks de produits et marchandises			0,00	
Autres stocks			0,00	
Fournisseurs débiteurs				
Avances et acomptes versés sur commandes			0,00	
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)			0,00	
Autres créances			0,00	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités			0,00	
Charges constatées d'avance			0,00	
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV			0,00	
Primes de remboursement des obligations V			0,00	
Ecart de conversion (actif) VI			0,00	
TOTAL GENERAL (I +II+III+V+VI)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement ou service et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an :
Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du code de l'action sociale et des familles

ANNEXE 3 - Bilan comptable applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés

P A S S I F		31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Ecart de réévaluation			
Dont écarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise			
Réserves			
Réserves (hors réserves des ESSMS sous gestion contrôlée)			
Excédents et réserves affectés à l'investissement			
Réserves de compensation des déficits			
Réserves de compensation des charges d'amortissement			
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Report à nouveau hors activités sociales ou médico-sociales			
Report à nouveau hors activités sociales ou médico-sociales non contrôlées			
Report à nouveau hors activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée (hors charges réjetées ou neutralisées)			
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou imposables aux financeurs			
Charges des activités sociales et médico-sociales dont la prise en compte est différée			
Résultat hors activités sociales ou médico-sociales			
Résultat hors activités sociales ou médico-sociales non contrôlées			
Résultat hors activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement			
Provisions réglementées relatives aux immobilisations			
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif			
Amortissements dérogatoires			
Autres provisions réglementées			
Droits de rattachement ou de remanant			
TOTAL I		0.00	0.00
Comptes de liaison			
TOTAL II		0.00	0.00
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Fonds déduits			
TOTAL III		0.00	0.00
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Redevables créditeurs			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)			
Dettes sociales et fiscales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (5)			
Produits constatés d'avance			
TOTAL IV		0.00	0.00
Ecart de conversion (passif)			
TOTAL IV		0.00	0.00
TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V)			
		0.00	0.00

(1) Dont compte 1201 et compte résultat sous contrôle de tiers financeurs.

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.

(3) En particulier, cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.

(4) Dont à plus d'un an.

(5) Dont fonds des meilleurs protégés.

ANNEXE 4 Bilan Financier

		2021	Reel 2022	FINANCEMENTS		2021	Reel 2022
BIENS							
Biens stables				Financements stables			
Immobilisations incorporelles brutes				Apports, dotations, réserves et fonds propres			
Immobilisations corporelles brutes		0.00 €	0.00 €	Excédents affectés à l'investissement			
- Terrains				Subventions d'investissement			
- Agencements de terrain				Réserve de compensation des charges d'amortissement			
- Constructions				Provisions pour renouvellement des immobilisations			
- Installations techniques, matériel et outillage				Fonds dédiés à l'investissement (2)			
- Autres immobilisations corporelles				Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif			
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours				Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)			
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (1)				Dépôts et cautionnements reçus			
				Amortissements des immobilisations corporelles		0.00 €	0.00 €
				- Agencements de terrain			
				- Constructions			
				- Installations techniques, matériel et outillage			
				- Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations financières				Amortissement des immobilisations incorporelles			
Amortissements comptables excédentaires différés (2)				Depenses refusées par l'autorité de tarification (2) (5)			
Charges à répartir sur plusieurs exercices				Autres (6)			
Autres				Compte de liaison investissement (2) (7)			
Comptes de liaison investissement (2)				Total I	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total II		0.00 €	0.00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)		0.00 €	0.00 €	Financements stables d'exploitation			
Actifs stables d'exploitation				Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR			
Report à nouveau déficitaire (3)				Réserves de compensation des déficits			
Résultat déficitaire (3)				Résultat excédentaire (3)			
Créances glissantes				Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (3)			
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (2)				Provisions pour risques et charges			
				Fonds dédiés à l'exploitation (2)			
				Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers			
				Autres			
Compte de liaison trésorerie (stable)				Compte de liaison trésorerie (stable)			
Total IV		0.00 €	0.00 €	Total III	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)		0.00 €	0.00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonds de roulement net global négatif		0.00 €	0.00 €	Fonds de roulement net global positif	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Valeurs d'exploitation				Dettes d'exploitation			
Stocks et en-cours				Avances reçues			
Avances et acomptes versés				Fournisseurs			
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients				Dettes sociales et fiscales			
Créances diverses d'exploitation				Dettes diverses d'exploitation			
Créances irrécouvrables admises en non valeur (4)				Produits constatés d'avance			
Charges constatées d'avance				Ressources à reverser à l'aide sociale			
Dépenses pour congés payés				Fonds déposés par les résidents			
Autres				Autres			
Compte de liaison d'exploitation				Compte de liaison d'exploitation			
Total VI		0.00 €	0.00 €	Total V	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)		0.00 €	0.00 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Liquidités				Financements à court terme			
Valeurs mobilières de placement				Fournisseurs d'immobilisations			
Disponibilités				Fonds des majeurs protégés			
Autres				Concours bancaires courants			
Compte de liaison trésorerie				Ligne de trésorerie			
Total VIII		0.00 €	0.00 €	Autres (dont emprunts à un an au plus)			
Trésorerie positive (VIII-VII)		0.00 €	0.00 €	Compte de liaison trésorerie			
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)		0.00 €	0.00 €	Total VII	0.00 €	0.00 €	0.00 €
				Trésorerie négative (VIII-VII)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
				TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) : PPP = partenariat public privé

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : Sous contrôle de tiers financeurs

(4) : ESSMS publics seulement

(5) : Montant précédé du signe "-"

(6) : Dont résultats non contrôlés, par des tiers financeurs

(7) Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

Nom et prénom du signataire
MASSON Jean Louis
BREMOND DIDIER
QUILICI Laetitia
LAIN Dominique
SAMAT Andrée
REYNIER Louis
AMRANE Christine
ALBERTINI Thierry
LENOIR Véronique
PIANETTI Claude
NICCOLETTI Christine
ROUX Francis
ARENAS Martine
DECARD Guillaume
DUMONT Françoise
BONNUS Michel
LAURIOL Marc
RIALLAND Valérie
BENEVENTI Robert
BERNARDINI Véronique
DEPALLENS Caroline
AYCARD Bruno
LEGRAIEN Françoise
GUISIANO Jean-Martin
ONTENIENTE Lydie
MARTEL Nicolas
LASSOUTANIE Chantal
PONTONE Ludovic
PONCHON Marie-Laure
LEONELLI Philippe

BACCINO Véronique
LOEW Grégory
FORTIAS Manon
MORENO Christophe
MASSI Josée
BONNET Laurent
PEREZ LEROUX Nathalie
ARNAUD Stéphane
MONDONE Valérie
SIMON Christian
JANET Nathalie
GARELLO Vesselina
LAUVARD Sonia
CHIOCCA Christophe
BICAIS Nathalie
MULE Joseph


IV – ANNEXES
E2 - ARRETE ET SIGNATURES

CONSEIL DEPARTEMENTAL – séance du 13 juin 2023

A32
A33
A34
A35

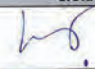
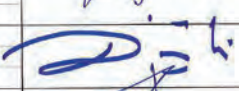


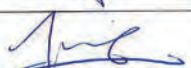
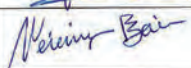
Vote du budget supplémentaire 2023








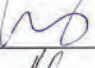

Résultats des votes :	BP	LABO	CDE	OI
Membres en exercice	46	46	46	46
Présents	38	38	38	38
Pouvoirs	7	7	7	7
Votants	45	45	45	45
Suffrages exprimés	45	45	45	45
Pour	45	45	45	45
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0







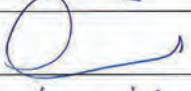
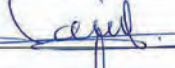
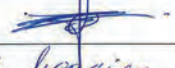


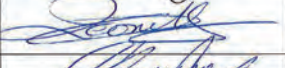


présenté par M. Jean Louis MASSON
Président
du Conseil départemental du Var
À Draguignan le 13 juin 2023

Date de convocation : 30 mai 2023



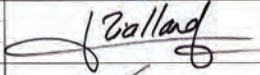

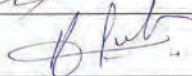

Délibéré par le Conseil départemental du Var réuni en assemblée plénière

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Thierry ALBERTINI	représenté M. DECARD	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Christine AMRANE	représentée par M. LAIN	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Martine ARENAS	représentée Mme DUFOUR	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Stéphane ARNAUD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Bruno AYCARD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique BACCINO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Robert BÉNÉVENTI	<i>représenté par Mme GUILICI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique BERNARDINI	<i>représentée par J. ROUX</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie BICAIS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Laurent BONNET		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Michel BONNUS	<i>représenté par Mme TONDONE</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Didier BREMOND	<i>représenté par Mme LASSOUTANIE</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christophe CHIOCCA		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Guillaume DECARD	<i>représenté par J. ALBERTINI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Caroline DEPALLENS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
Mme Françoise DUMONT	<i>représentée par M^{me} ARENAS</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Marion FORTIAS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Vesselina GARELLO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Jean-Martin GUISIANO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie JANET		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Dominique LAIN	<i>représenté par M^{me} AMRANE</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Chantal LASSOUTANIE	<i>représentée par M^{me} BRETOND</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Marc LAURIOL		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Sonia LAUVARD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Françoise LEGRAIEN		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique LENOIR		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Philippe LEONELLI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Grégory LOEW		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Nicolas MARTEL		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Josée MASSI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Valérie MONDONE	représentée M. BONNIUS	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christophe MORENO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Joseph MULÉ		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Christine NICCOLETTI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Lydie ONTENIENTE		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie PEREZ-LEROUX	Absente	pour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Claude PIANETTI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Marie-Laure PONCHON		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Ludovic PONTONE		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
Mme Laetitia QUILICI	<i>représente F. BENEVENTI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Louis REYNIER		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Valérie RIALLAND		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Francis ROUX	<i>représente Jean BERNARDINI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Andrée SAMAT		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christian SIMON		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Transmission au représentant de l'État le 15/06/2023

Publication sur le site internet du Département du Var



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A35

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DE L'ORGANISME D'INSPECTION

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.3312-1 et L.3312-6,
Vu la délibération du Conseil départemental A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,
Vu la délibération du Conseil départemental A26 du 3 avril 2023 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2023,
Vu le rapport du Président,
Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'arrêter le volume du budget supplémentaire du budget annexe de l'organisme d'inspection pour un montant de 10 936,57 € conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération.

Ce montant, correspondant à l'excédent cumulé de la section de fonctionnement, sera intégré au chapitre 002 "excédent de la section de fonctionnement" pour les recettes.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc167585-BF-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

IV – ANNEXES
E2 - ARRETE ET SIGNATURES

CONSEIL DEPARTEMENTAL – séance du 13 juin 2023

A32
A33
A34
A35

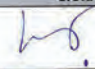
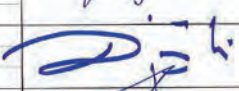


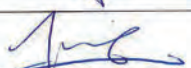
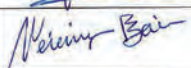
Vote du budget supplémentaire 2023








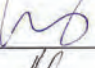

Résultats des votes :	BP	LABO	CDE	OI
Membres en exercice	46	46	46	46
Présents	38	38	38	38
Pouvoirs	7	7	7	7
Votants	45	45	45	45
Suffrages exprimés	45	45	45	45
Pour	45	45	45	45
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0







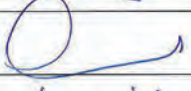
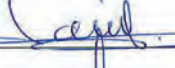
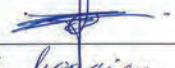


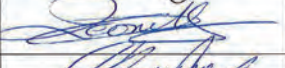


présenté par M. Jean Louis MASSON
Président
du Conseil départemental du Var
À Draguignan le 13 juin 2023

Date de convocation : 30 mai 2023



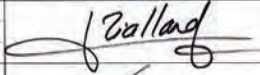

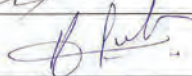

Délibéré par le Conseil départemental du Var réuni en assemblée plénière

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Thierry ALBERTINI	représenté M. DECARD	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Christine AMRANE	représentée par M. Lain	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Martine ARENAS	représentée Mme DUFOUR	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Stéphane ARNAUD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Bruno AYCARD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique BACCINO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Robert BÉNÉVENTI	<i>représenté par Mme GUILICI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique BERNARDINI	<i>représentée par J. ROUX</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie BICAIS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Laurent BONNET		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Michel BONNUS	<i>représenté par Mme TONDONE</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Didier BREMOND	<i>représenté par Mme LASSOUTANIE</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christophe CHIOCCA		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Guillaume DECARD	<i>représenté par J. ALBERTINI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Caroline DEPALLENS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
Mme Françoise DUMONT	<i>représentée par M^{me} ARENAS</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Marion FORTIAS		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Vesselina GARELLO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Jean-Martin GUISIANO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie JANET		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Dominique LAIN	<i>représenté par M^{me} AMRANE</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Chantal LASSOUTANIE	<i>représentée par M^{me} BRETOND</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Marc LAURIOL		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Sonia LAUVARD		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Françoise LEGRAIEN		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Véronique LENOIR		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Philippe LEONELLI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Grégory LOEW		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
M. Nicolas MARTEL		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Josée MASSI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Valérie MONDONE	représentée 17. BONIFAS	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christophe MORENO		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Joseph MULÉ		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Christine NICCOLETTI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Lydie ONTENIENTE		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Nathalie PEREZ-LEROUX	Absente	pour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Claude PIANETTI		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Marie-Laure PONCHON		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Ludovic PONTONE		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les membres du Conseil départemental :	Représente / Représenté(e) par	Vote	BP	BUDGETS ANNEXES			SIGNATURES
				LABO	CDE	OI	
Mme Laetitia QUILICI	<i>représente F. BENEVENTI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Louis REYNIER		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Valérie RIALLAND		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Francis ROUX	<i>représente Jean BERNARDINI</i>	pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Andrée SAMAT		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christian SIMON		pour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		abstention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Transmission au représentant de l'État le 15/06/2023
Publication sur le site internet du Département du Var



Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A36

OBJET : CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS POUR MENER A BIEN DES PROJETS DEPARTEMENTAUX

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE, Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI.

Excusés :

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24 à L.332-26,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le rapport du Président,

Considérant qu'il est nécessaire de créer deux emplois non permanents pour mener à bien les projets suivants :

- la réhabilitation du couvent royal, estimée à 20 millions d'euros, et du jardin de l'Enclos à Saint-Maximin, qui doivent permettre de faire de cet ensemble patrimonial un lieu de vie culturelle de premier ordre ;
- la création d'un musée médiéval au sein de cet ensemble ; afin de permettre des dépôts de longue durée de musées, il est nécessaire de rédiger un projet scientifique et culturel pour obtenir le label « musée de France » ;
- les opérations routières et cyclables, en cours ou à mener ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de créer un emploi non permanent de chargé de projet scientifique et culturel, issu de la filière culturelle, attaché territorial de conservation ou conservateur, et spécialisé en histoire et art médiéval, pour une durée minimale de trois ans et maximale de six ans ;
- de créer un emploi non permanent de chargé d'opérations expérimenté, de niveau ingénieur, en contrat de projet, pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

Les crédits nécessaires seront imputés au budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc168308-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

DISCUSSIONS

LORS DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 10h30, sous la présidence de M. Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental du Var.

M. le Président : mes chers collègues, je déclare la séance ouverte et je demande à Mme la directrice générale des services de procéder à l'appel.

Mme la Directrice générale des services : merci Monsieur le Président.

Appel nominal

Présents :

M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations :

Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND.

Absents :

Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Mouvements de séance :

- Sortie de M. Jean-Louis MASSON avant l'examen du dossier n° A25.
- Retour de M. Jean-Louis MASSON après l'examen du dossier n° A28.

M. le Président : merci Madame la directrice générale. Avant d'entamer l'ordre du jour proprement dit, qui est un peu étoffé aujourd'hui, je vous propose d'ajouter en séance la délibération A36 qui concerne la création de deux emplois non permanents pour mener à bien des projets départementaux.

Il s'agit d'un emploi non permanent qui relève du domaine scientifique et culturel et issu de la filière culturelle. Il contribuera à la réalisation du musée départemental médiéval qui nécessite le recrutement d'un chargé de projet scientifique et culturel, attaché territorial de conservation ou conservateur et spécialisé en histoire et art médiéval. Ce recrutement aura pour objectif de faire rédiger le projet scientifique et culturel du futur musée médiéval, de rechercher des oeuvres, d'organiser leur emprunt ou acquisition, de participer au suivi des différentes étapes de rénovation du futur établissement en lien avec la direction des bâtiments et équipements publics et également de préparer les démarches nécessaires à l'obtention de l'appellation "musée de France" concernant le couvent royal à Saint-Maximin. C'est un contrat de trois ans éventuellement renouvelable pour mener à bien cette mission.

Le deuxième poste qui est soumis à votre approbation concerne également un emploi non permanent de chargé d'opérations de niveau ingénieur, en contrat de projet pour faciliter un certain nombre de projets qui relèvent du pôle ingénierie sur le département tout entier avec l'intégration de contraintes environnementales auxquelles aujourd'hui on est soumis.

Donc, il est proposé d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour puisqu'elle ne vous a pas été transmise en même temps que les autres. Y aurait-il un vote contre ou une abstention ? Je vous en remercie.

N° : A36

CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS POUR MENER A BIEN DES PROJETS DEPARTEMENTAUX

M. le Président : nous pouvons donc voter la A36 que je viens de vous expliquer. Y a-t-il des questions ? Je vous demande de l'approuver : y a-t-il un vote contre, une abstention ? Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : je n'ai pas reçu d'observation sur le procès-verbal de la séance du 3 avril 2023 dont un exemplaire vous a été transmis avec la convocation à la présente réunion. Conformément à l'article L3121-13 du code général des collectivités territoriales, il est donc adopté si vous n'avez pas d'observation à formuler.

Je vous présente les délibérations de A1 à A6 : il s'agit de vous communiquer les différents dossiers qui relèvent des compétences déléguées au président par notre assemblée.

N° : A1

ACTES PRIS EN MATIERE DE CONCLUSION ET REVISION DU LOUAGE DE CHOSES - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 6° DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Il s'agit des actes inhérents à la conclusion et à la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. Ont ainsi été passés :

- 26 actes en qualité de locataire ou occupant de locaux, la majeure partie pour l'exercice des missions des services sociaux. Ils ont essentiellement fait l'objet de mise à disposition gratuite, à l'exception de trois actes qui représentent une dépense de fonctionnement de 28 024 € ;

- 30 actes en qualité de propriétaire ou bailleur de locaux qui se composent comme suit :

* 5 actes à titre gratuit correspondant à la mise à disposition de locaux au profit de partenaires essentiellement dans le secteur social ;

* 15 actes passés à titre onéreux représentant une recette de fonctionnement de 1 635 977,31 € ;

* 10 conventions d'occupation précaire de logement des collègues dont 8 passées à titre onéreux représentant une recette globale de 49 081,92 € perçue par les établissements.

Pas de vote

N° : A2

ACCEPTATION DES INDEMNITES DE SINISTRES AFFERENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Au titre de l'année 2022, des indemnités de sinistre ont été acceptées, en règlement des dommages subis par le département, pour un montant total de 269 118,93 € TTC.

Pas de vote

N° : A3

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AUX ASSOCIATIONS - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - EXERCICES 2021 ET 2022

Il s'agit du renouvellement des adhésions aux associations dont le Département est membre, d'un montant inférieur à 100 000 €.

En 2021, 24 adhésions ont été renouvelées contre 21 en 2022. Ces adhésions portent sur l'ensemble des domaines de compétence du Département. Cela représente une enveloppe d'environ 150 000 € par an dont 80 000 € pour l'Assemblée des départements de France.

Pas de vote

N° : A4

ACTIONS EN JUSTICE DU DEPARTEMENT - COMPTE-RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pour la période du 1^{er} février 2023 au 17 avril 2023, 54 actions en justice ont été intentées contre le Département.

Pour la période du 1^{er} février 2023 au 17 avril 2023, 3 actions ont été engagées par le Département.

Pas de vote

N° : A5

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - COMPTE-RENDU FAIT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3221-12-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pour 2022, 2 096 ménages ont bénéficié d'une aide au titre du FSL sur les 3 dispositifs (accès, maintien, énergie) pour un montant total de 1 004 089 €.

Il est à noter une diminution du nombre d'aides (-16,76%) par rapport à 2021. Les précédentes tendances faisaient état d'une diminution récurrente du nombre d'aides accordées depuis 2015 à l'exception de l'année 2021 (année post COVID). Cette tendance s'explique par le maintien à l'identique des seuils d'aide depuis l'année 2016.

Enfin, pour rappel, le Département finance les mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) et d'accompagnement pour la prévention des impayés d'énergie (APIE) pour un montant total de 474 640 €. Ainsi en 2022, 332 mesures d'accompagnement ont été financées et 697 ménages ont été accompagnés.

Pas de vote

N° : A6

DEMANDES D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU TITRE DE L'ANNEE 2022 - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En 2022, 12 dossiers ont été déposés auprès de l'État et de la région pour un montant total de 4 285 766,05 euros :

- 1 dossier concerne le domaine sportif et représente 40% du montant total sollicité,
- 2 dossiers concernent le domaine culturel et représentent 24 % du montant sollicité,
- 2 dossiers concernent les collèges et représentent 23% du montant sollicité,
- 7 dossiers concernent le domaine environnemental et représentent 13 % du montant total sollicité.

Pas de vote

M. le Président : y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de vote pour ces dossiers, nous prenons acte qu'ils vous ont été présentés.

Pour le dossier A7, la parole est à M. Francis Roux.

N° : A7

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICE PUBLICS LOCAUX - ETAT DES TRAVAUX REALISES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

M. Roux : merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, ce rapport propose, dans le cadre de l'article L.1413-3 du code général des collectivités territoriales de prendre acte des travaux effectués par la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2021.

L'information porte sur le rapport annuel de la société COLOGEN et sur la délégation de service public SMO THD (syndicat mixte ouvert très haut débit). Le rapport, mentionné à l'article L. 2234-1 du code de la commande publique est établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Le président de la commission consultative des services publics locaux, désigné conformément à la délibération A4 du 10 novembre 2022, présente à l'assemblée délibérante, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés au cours de l'année précédente.

L'information vous est donc transmise sur la présentation du rapport mentionné à l'article L. 2234-1 du code de la commande publique établi par la société EIFFAGE, titulaire du marché de partenariat COLOGEN, évoqué lors de la commission consultative des services publics locaux du 5 décembre 2022, ainsi que sur le rapport informatif relatif au transfert de la délégation de service public SMO THD (syndicat mixte ouvert très haut débit) à un groupement de collectivité par voie de convention de coopération.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en prendre acte.

M. le Président : merci mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de vote pour ce dossier dont il est pris acte.

Pas de vote

M. le Président : je laisse la parole à Marie-Laure Ponchon pour le dossier A8.

N° : A8

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Mme Ponchon : merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, en application des dispositions de l'article L 3213-2 du code général des collectivités territoriales, le Président du Conseil départemental informe l'assemblée plénière sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2022 qui est annexé au compte administratif.

Chaque acquisition amiable fait l'objet d'une délibération spécifique de la Commission permanente reprenant l'identité du propriétaire, l'objet de l'achat, ainsi que les conditions financières et de surface.

Le transfert de propriété peut également intervenir dans le cadre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique par voie d'ordonnance du juge de l'expropriation ou de jugement (mise en demeure d'acquiescer).

Toutes les acquisitions répondent à un besoin de terrains ou de locaux pour l'exercice des compétences du Département.

Par ailleurs, les cessions effectuées concernent des délaissés de voirie ou des terrains inutilisés ainsi que des biens devenus non nécessaires à l'exercice des missions du Département. Les cessions immobilières font également l'objet d'une délibération spécifique portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles et ont lieu moyennant un prix de vente conforme à l'estimation du service du Domaine rattaché à la direction départementale des finances publiques.

Je vous propose de bien vouloir en prendre acte.

M. le Président : merci ma chère collègue. Y a-t-il des questions ? Nous prenons acte de ce dossier.

Pas de vote

M. le Président : je laisse la parole à Thierry Albertini pour le dossier A9.

N° : A9

EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX - ANNEE 2022

M. Albertini : merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, il s'agit de vous présenter les droits à la formation adaptée aux membres du Conseil départemental.

Depuis le 1er janvier 2017, les conseillers départementaux souhaitant bénéficier d'une formation au titre de leur droit individuel à la formation doivent s'adresser au fonds de financement et de gestion à la formation des élus locaux, géré par la Caisse des dépôts et consignations.

Toutes les autres formations sollicitées en dehors du droit individuel de formation doivent être conformes aux orientations fixées par la délibération n° A9 du 20 juillet 2021 pour être financées par le Département et sont récapitulées en annexe du compte administratif.

Il vous est donc proposé de prendre acte des actions de formations, hors droit individuel de formation, suivies au titre de l'année 2022, telles que présentées dans le tableau qui vous a été envoyé.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en prendre acte.

M. le Président : merci mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Pas de vote pour ce dossier dont il est pris acte.

Pas de vote

M. le Président : Thierry Albertini pour le dossier A10 qui concerne le renouvellement de trois emplois non permanents.

N° : A10

RENOUVELLEMENT DE TROIS EMPLOIS NON PERMANENTS DE CONSEILLERS NUMERIQUES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "CONSEILLERS NUMERIQUES FRANCE SERVICES" SOUS FORME DE CONTRAT DE PROJET

M. Albertini : merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, afin d'accompagner la population vers plus d'autonomie dans les usages quotidiens des outils numériques, l'Etat a mandaté en 2021 la Banque des Territoires qui a déployé 4 000 conseillers numériques au sein de structures publiques, permettant ainsi de contribuer à la stratégie nationale qui consiste :

- à rendre plus accessible les usages quotidiens des outils numériques ;
- à favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi des publics fragilisés.

Dans le cadre de cet appel à projets, le Département a recruté en 2021 quatre conseillers numériques France services (délibération n° A7 du 20 juillet 2021) mais un conseiller a démissionné.

Afin de poursuivre les actions d'accompagnement des usagers vers plus d'autonomie dans l'utilisation des outils numériques, la collectivité souhaite renouveler les contrats des trois conseillers numériques toujours en poste.

Ainsi, il est proposé de renouveler les contrats de ces trois conseillers numériques, sous forme de contrat de projet, pour une durée de 36 mois chacun. Le renouvellement sera effectif à compter du 1er août 2023.

Le salaire de chaque conseiller sera versé par le Département et s'élèvera à 42 500 € pour les trois ans. Par la suite, l'Etat remboursera la collectivité après la déclaration obligatoire faite par le Département auprès de la préfecture.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président : merci mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il un vote contre, une abstention ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : la parole est à Mme Andrée Samat pour le rapport de performance 2022.

N° : A11

PRESENTATION DU RAPPORT DE PERFORMANCE 2022

Mme Samat : merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, conformément au code général des collectivités territoriales, le Président du Conseil départemental présente un rapport sur la situation du Département, de l'activité et du financement des services départementaux.

Ce rapport présente les actions du Département du Var sur l'année 2022, au cœur des territoires et dans toutes ses missions de service public. Il est composé :

- du bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire varois, dans le cadre de ses compétences : solidarité, collèges, sport/jeunesse, culture, routes, tourisme et environnement ;

- du bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Vous retrouverez donc dans ce rapport qui nous a été distribué, pour chacune des compétences départementales, aussi bien des éléments de bilan chiffrés que la mise en avant d'actions qui ont été conduites au cours de l'année écoulée, au prisme du développement durable. A ce stade, je voudrais remercier et féliciter toutes les directions et tous ceux qui ont réalisé ce merveilleux document.

Ainsi par exemple, en 2022, au cœur de sa compétence de solidarité, le Département renforce l'accompagnement des allocataires du RSA en partenariat avec Pôle emploi.

Pour l'accueil des collégiens varois, le Département a engagé 249 marchés pour un montant total de plus de 34 M€ en 2022, sur le plan pluriannuel de rénovation des collèges.

En matière de culture, l'Hôtel départemental des expositions, à Draguignan, a attiré plus de 50 000 visiteurs grâce aux expositions "Momies les chemins de l'éternité", suivie de "La fabuleuse histoire des jouets de la Préhistoire à nos jours".

En termes d'infrastructures, le Département maintient son engagement sur la qualité du réseau routier tout en mettant en œuvre des procédés techniques visant à réduire les déchets, économiser les ressources et les émissions de gaz à effet de serre.

Enfin le Département préserve et valorise son patrimoine naturel en aménageant et en gérant ses espaces naturels sensibles et en proposant des offres de sports de nature pour une découverte respectueuse de nos richesses naturelles.

La qualité de la gestion financière du Département permet de présenter une gestion saine d'extinction de ces emprunts et un résultat cumulé de 295 M€ au compte administratif.

Ce rapport de performance 2022 démontre la qualité de l'action départementale auprès des Varoises et des Varois et je pourrais dire que nous pouvons tous être fiers de l'ensemble des résultats.

Ce rapport ne faisant pas l'objet d'un vote, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en prendre acte. Merci.

M. le Président : merci ma chère collègue. Y a-t-il des questions ? Il est pris acte de la présentation de ce dossier.

Pas de vote

M. le Président : la parole est à Didier Brémont pour le dossier A12. C'est la modification très marginale du règlement intérieur qui avait été adoptée après l'élection de l'assemblée en juillet 2021.

N° : A12

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ADOpte PAR DELIBERATION A2 DU 20 JUILLET 2021

M. Brémont : merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, ce rapport a pour objet de modifier et compléter le règlement intérieur du Conseil départemental, adopté par délibération A2 du 20 juillet 2021, compte tenu des nouvelles dispositions législatives et réglementaires intervenues depuis son adoption. Il s'agit notamment des apports de la loi 3DS du 21 février 2022 ainsi que de l'ordonnance et du décret du 7 octobre 2021 entrés en vigueur le 1er juillet 2022. Les modifications portent sur les éléments suivants :

- ajout de la possibilité de réunir les organes délibérants par visioconférence,*
- clarification de la délégation du Président du Conseil départemental accordée aux vice-présidents et à d'autres membres du Conseil départemental,*

- actualisation de la composition et de la publication des procès-verbaux des réunions du Conseil départemental,

- ajout des éléments relatifs au référent déontologie des élus,

- complément des éléments relatifs aux conflits d'intérêts et à la mise à jour des déclarations des conseillers départementaux.

Il est donc proposé d'approuver ainsi la révision du règlement intérieur du Conseil départemental.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président : merci mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il un vote contre, une abstention ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : toujours Didier Brémond pour la A13.

N° : A13

VOTE ET AFFECTATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME CONCERNANT LE SYSTEME D'INFORMATION BATIMENTAIRE - DE VALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS"

M. Brémond : merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, le Département du Var a la compétence pour la construction des bâtiments de son périmètre d'intervention et pour le maintien à niveau de son patrimoine bâti.

Avec plus de 400 sites répartis sur l'ensemble du territoire varois, la fiabilisation et la gestion des données bâtimementaires sont indispensables pour maîtriser et planifier les plans d'investissements et les travaux d'entretiens courants.

Ainsi, dans cette logique de gestion des données et dans le cadre de la modernisation numérique de la collectivité, un nouveau système d'information bâtimementaire performant et adapté permettra au Département de répondre aux enjeux techniques et financiers liés à l'entretien de son patrimoine.

Ce rapport propose d'une part de voter l'autorisation de programme "déploiement d'un logiciel de gestion bâtimementaire" pour un montant de 785 000€. D'autre part, il est proposé de revoir à la baisse, pour ce même montant, l'autorisation de programme "rénovation et aménagement des bâtiments".

M. le Président : merci mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il un vote contre, une abstention ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : la parole est à Mme Valérie Rialland pour le dossier A14.

N° : A14

CRÉATION D'UN CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES

Mme Rialland : merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, il vous est proposé de créer un Conseil départemental des jeunes constitué de binômes de collégiens élus par canton, à compter de l'année scolaire 2023-2024.

Il s'agit notamment de promouvoir auprès des jeunes l'éducation active à la citoyenneté, la connaissance des missions du Département ainsi que du territoire varois, et la compréhension des politiques publiques.

Le Conseil départemental des jeunes est une instance participative et consultative. Il sera constitué de 46 conseillers départementaux des jeunes, et respectera le principe de parité : une fille / un garçon, soit un binôme paritaire par canton.

Les conseillers départementaux des jeunes seront élus au sein des collèges publics et privés par roulement entre les établissements. Pour être éligible, il faudra :

- être élu délégué de classe de 5ème,
- être domicilié(e) dans le Var,
- disposer d'une autorisation parentale de participation au Conseil départemental des jeunes.

Les élections suivront celles des délégués de classe qui ont lieu en octobre 2023.

Le Conseil départemental des jeunes se réunira en assemblée plénière a minima 4 fois par mandat et viendront aussi nous voir dans l'une de nos assemblées plénières.

Par ailleurs, deux commissions seront institués autour des axes :

- solidarité, citoyenneté, culture et sport d'une part,
- environnement, déplacements, équipements publics, tourisme d'autre part.

Leur réunion sera l'occasion de faire découvrir les sites départementaux, et les conseillers départementaux des jeunes pourront assister à l'une de nos assemblées plénières.

Ils pourront émettre des avis sur les sujets de la compétence départementale. Ils s'investiront également en proposant des actions ou des projets dont ils seront les ambassadeurs auprès des collégiens, de leurs parents et de leurs connaissances sur l'ensemble du territoire varois.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président : merci ma chère collègue d'avoir fait prospérer ce dossier pour qu'il aboutisse aujourd'hui à un vote de notre assemblée. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il un vote contre, une abstention ? Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : la parole est à Mme Arenas pour le dossier A15.

N° : A15

POLITIQUE DEPARTEMENTALE DEFINISSANT DE NOUVEAUX AXES D'ORIENTATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES MENEES PAR TROIS STRUCTURES DEPARTEMENTALES DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL VAROIS : ECOMUSEE DEPARTEMENTAL DES 4 FRERES AU BEAUSSET, ECOFERME DEPARTEMENTALE DE LA BARRE A TOULON, MAISON DEPARTEMENTALE DE LA NATURE DU PLAN A LA GARDE ET AU PRADET

Mme Arenas : merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, le Département souhaite définir de nouveaux axes d'orientation et de développement des activités menées par trois structures départementales de valorisation du patrimoine naturel varois : l'écomusée départemental des 4 Frères (Le Beausset), l'écoferme départementale de la Barre (Toulon) et la maison départementale de la nature du Plan (La Garde, le Pradet).

Toutes sont dotées d'une identité forte en matière environnementale mais également historique en ce qui concerne l'écomusée des 4 Frères. Elles constituent un atout majeur pour notre département qu'il convient d'exploiter pleinement et de renforcer tant pour l'enrichissement du public amené à les visiter que pour le rayonnement extérieur de notre territoire.

Ayant pour vocation de proposer des activités de découverte de leur site - animations, ateliers, sorties nature guidées ou libres - ces structures méritent un développement et une mise en valeur à la hauteur du potentiel patrimonial qu'elles détiennent.

Il est donc projeté la mise en œuvre dans le courant de l'année 2023 de nouvelles activités sur chacun de ces sites.

L'écomusée départemental des 4 Frères (ancienne maison départementale des 4 Frères) :

Cet établissement départemental dispose, outre l'attrait de ses paysages et de ses sentiers pédestres, d'un patrimoine vernaculaire riche : four à chaux, à cade, charbonnières, restanques, puits, fouloir à raisin, bergeries.

Cette ressource historique et naturelle doit être plus largement exploitée, ce qui implique une orientation de ses activités affirmant pleinement sa vocation première d'écomusée.

Il constituera le lieu privilégié de mise en valeur de la culture régionale, aussi bien à travers ses expositions et sa programmation artistique, que des liens construits avec les associations de ce domaine.

L'ouverture de ce nouvel écomusée est prévue fin 2023 et comprendra un parcours permanent en extérieur, une exposition temporaire à l'intérieur de la bâtisse et une programmation culturelle associée.

L'Ecoferme départementale de la Barre :

Ce site, de par sa situation géographique et ses ressources naturelles, s'inscrit au plus près du besoin de retour à la nature exprimé par le public urbain. Afin de répondre à cette aspiration, un recentrage de la vocation de l'écoferme vers des innovations en matière d'agriculture urbaine sera poursuivi.

La mise en œuvre de cet objectif débutera dès cette année 2023.

La Maison départementale de la nature du Plan :

Au regard des deux années de fonctionnement de ce site, qui a accueilli durant l'année 2022 42 000 visiteurs, de nouveaux axes de développement des actions actuellement menées sont émergents. Ils doivent donner lieu à la réalisation d'un plus grand nombre d'événements pour le grand public (conférences, projection de films, journée internationale de la biodiversité, journée mondiale des zones humides) destinés à faire de la maison du Plan un lieu de vie attractif en constant renouvellement.

Enfin, ces sites constituent un écrin paysager qui se prête parfaitement à l'organisation d'animations culturelles ; il convient donc d'intégrer dans ces nouvelles orientations l'organisation de manifestations culturelles à connotation artistique touchant notamment aux domaines de la lecture, de l'écriture, du théâtre, de la musique, certaines pouvant s'inscrire dans le cadre d'événements nationaux tels que les nuits de la lecture par exemple.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président : merci ma chère collègue. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il un vote contre, une abstention ? Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : toujours Madame Arenas pour le dossier A16.

N° : A16

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE SPORTS DE PLEINE NATURE -
ORIENTATIONS POUR UN DEVELOPPEMENT MAITRISE DES SPORTS DE PLEINE NATURE
SUR LA PÉRIODE 2023-2028**

Mme Arenas : mes chers collègues, les sports de plein nature sont un vecteur idéal de développement du territoire. L'ambition départementale s'articule autour des piliers du développement durable en inscrivant la promotion des sports de pleine nature dans la mise en valeur des richesses environnementales et patrimoniales de nos territoires.

La loi prévoit que les départements favorisent le développement maîtrisé des sports de nature par l'élaboration de deux plans : le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) et le plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

La commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) concourt également à l'élaboration de ces plans et constitue un espace de dialogue et de concertation. Les travaux de la CDESI 83 participent aussi à actualiser le plan départemental des espaces, sites et itinéraires du Var.

Il est proposé d'approuver la relance de la politique de sport de pleine nature dans le Var suivant trois axes :

- l'ouverture de l'offre à de nouvelles disciplines pour enrichir le plan existant en fonction des richesses et dynamiques locales par la diversification de l'offre des sports de pleine nature,*
- l'équilibre territorial de l'offre globale en faveur des usagers et de l'attractivité,*

- l'accessibilité au sens large, non seulement pour les personnes en situation de handicap, mais aussi pour le sport en famille ou encore les pratiques intergénérationnelles.

Il s'agit donc :

- de compléter et de diversifier l'offre de sports de pleine nature dans le respect et la préservation des richesses environnementales et patrimoniales de nos territoires,
- de valoriser la destination du territoire varois pour un tourisme sportif proche de la nature,
- d'améliorer la qualité de vie des résidents varois en développant certaines disciplines sportives de plein air en lien avec les politiques de promotion de la santé.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président : merci ma chère collègue. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il un vote contre, une abstention ? Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : la parole est à notre collègue Christine Niccoletti pour le dossier A17.

N° : A17

MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE REGLEMENTAIRE AUX COLLECTIVITES - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION-TYPE

Mme Niccoletti : merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, le Département poursuit sa politique de renforcement de soutien à l'échelon communal et de développement équilibré du territoire. Lors de l'Assemblée départementale du 3 avril 2023, le Conseil départemental a augmenté significativement son aide financière aux projets d'investissements des communes. Cette aide est désormais portée à 48 millions d'euros pour cette année.

En complément de cet élan, le Département souhaite soutenir les plus petites collectivités locales en ingénierie de projet, en assistance technique. Tout projet d'aménagement requiert aujourd'hui beaucoup d'expertise, qu'elle soit technique, juridique, ou réglementaire.

Un projet d'aménagement réussi ne peut se faire sans une bonne ingénierie. Et les collectivités n'ont pas toutes dans leurs rangs des personnels de haut niveau d'expertise dans tous les domaines. Le Département peut et doit les accompagner dans la réussite de leurs projets.

Depuis la loi MAPTAM de 2014 qui reconnaît l'échelon départemental compétent pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale, la réglementation est venue consolider le rôle de notre collectivité.

La loi NOTRe, en 2015, a donné compétence au Département de la mise en œuvre d'une assistance technique aux communes et EPCI qui ne bénéficient pas des moyens suffisants.

La plus récente loi 3DS demande d'établir un programme d'actions permettant, dans les domaines de compétence du Département, un développement équilibré du territoire départemental.

C'est de cela qu'il s'agit. Garantir l'équité territoriale !

Le projet proposé aujourd'hui consiste à mettre en œuvre une assistance technique départementale à l'attention des communes rurales et des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 40 000 habitants.

Dans le Var, 77 communes, 2 EPCI et un syndicat intercommunal sont éligibles à cette assistance technique réglementaire définie par le décret n°2020-751 du 18 juin 2020.

L'assistance technique mise à disposition par le Département consiste à aider les communes et établissements publics mentionnés à l'article R. 3232-1 du code général des collectivités territoriales à :

- identifier les intervenants et compétences nécessaires à la réalisation de leurs projets ;*
- organiser leurs projets sur les plans juridique, administratif et financier ;*
- rechercher les financements publics et présenter les demandes de financement nécessaires à la réalisation de leurs projets ;*
- organiser sur le plan technique la conduite de leurs projets et passer les contrats publics nécessaires à cet effet.*

Pour tous les domaines, la mission d'assistance technique propose différents niveaux d'intervention, depuis le conseil ponctuel et gratuit jusqu'à de l'expertise des équipements existants, pour s'adapter aux attentes de la collectivité.

Les domaines d'intervention possibles de la mission d'assistance technique sont les suivants :

- domaine de l'assainissement et de la protection des ressources en eau,*
- domaine de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations,*
- domaine de la voirie,*
- domaine de la mobilité,*
- domaine de l'aménagement et de l'habitat.*

Les engagements sont réciproques.

Le Département s'engage à :

- assurer l'assistance technique en mettant à disposition le personnel et/ou les moyens techniques adaptés, pour réaliser les prestations ;*
- communiquer à la collectivité, et à son ou ses exploitants, tout rapport de rendu et/ou de synthèse annuelle.*

La collectivité bénéficiaire s'engage à :

- mettre à disposition de la mission d'assistance technique toute information utile et nécessaire dont elle dispose, notamment les plans et descriptifs des ouvrages, les études et schémas directeurs antérieurs ;*
- donner accès au personnel de la mission d'assistance technique (ou aux prestataires qu'elle a désignés) à tous les ouvrages et équipements nécessaires à la réalisation de la mission, dans le cadre de rendez-vous préalablement fixés d'un commun accord ;*

- informer la mission d'assistance technique en cas de dysfonctionnement sur les ouvrages ;
- mettre en œuvre les préconisations des rapports de synthèse qu'elle aura préalablement validées. Leur réalisation devra être programmée dans un délai fixé par la collectivité et porté à la connaissance de la mission d'assistance technique.

Enfin des conditions financières sont prévues.

Après signature d'une convention, les prestations d'assistance technique réglementaire sont réalisées sous couvert de devis établis par les services départementaux et acceptés par la collectivité bénéficiaire. Les prestations simples de conseil sont proposées à titre gratuit.

Le rapport présenté propose d'approuver le projet de convention-type relatif à la mission d'assistance technique du Département avec les communes et leurs groupements éligibles.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer. Merci.

M. le Président : merci ma chère collègue. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il un vote contre, une abstention ? Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : la parole est à Francis Roux pour le dossier A18.

N° : A18

POLITIQUE HABITAT - MODIFICATION DES CRITERES D'AIDE EN FAVEUR DES BAILLEURS SOCIAUX

M. Roux : afin de répondre aux besoins de logements sociaux, dans le cadre de sa politique habitat, le Département finance les bailleurs sociaux publics et privés pour la construction neuve de logements. Le dispositif actuel permet de subventionner les logements produits en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) avec une aide maximum de 6 000 € par logement et en prêt locatif à usage social (PLUS) avec une aide maximum de 4 500 € par logement.

Nous vous proposons d'étendre cette aide à la construction en faveur des logements en prêt locatif social (PLS) qui sont des logements destinés aux classes moyennes, garants d'une certaine mixité au sein des opérations et qui entrent dans le décompte de l'article 55 de la loi SRU. L'aide maximum en faveur des logements en prêt locatif social est proposée à hauteur de 2 500 € maximum par logement.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer

M. le Président : merci mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il un vote contre, une abstention ? Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : avant de donner la parole à Philippe Leonelli, je voudrais lui adresser, de notre part à tous, nos compliments pour le lancement des "routes de la liberté" vendredi soir. L'impact a été extrêmement important, beaucoup de maires m'ont contacté, souhaitent être mis en relation avec notre ami Philippe Leonelli, les associations patriotiques aussi, les gens qui se mettent à disposition... Je crois que l'on crée là une véritable dynamique collective pour célébrer, comme il se doit, les "routes de la liberté", c'est-à-dire le débarquement en Provence et la libération de notre département et au-delà. Donc, merci pour ce travail qui a été réalisé et je suis convaincu que l'on aura un très bel impact, certes pour le 80^e anniversaire l'année prochaine, mais de manière beaucoup plus large, sur la mise en valeur de ce débarquement oublié trop souvent par l'histoire. La parole est à notre collègue Philippe Leonelli.

N° : A19

**VALORISATION DE LA ROUTE DU DEBARQUEMENT DE PROVENCE - VOTE DE DEUX
AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR LA PERIODE 2023 A 2026**

M. Leonelli : est-ce que je peux te répondre en quelques mots ? Je dirais que l'on ouvre la première page d'un livre dont on connaît le début mais dont on ne connaît pas la fin car effectivement, après avoir discuté et travaillé avec Mme Gelas et M. Bouisson, on a bien perçu la valeur, l'intérêt et la portée de cette action. Elle vient compléter le beau département, on est là pour le faire découvrir, et ton action, depuis que tu es là, le prouve. Je crois qu'on a véritablement vu la volonté pour que le département du Var soit mis en avant comme il se doit. On est le premier département visité. Donc, on ouvre une page qu'on ne refermera pas parce qu'elle est trop belle et on aura inventé plein de choses et je crois que le Département du Var en sera très très fier. Merci de m'avoir appelé un soir pour me demander de venir te voir le lendemain matin à 8h30 au café. Merci Jean-Louis.

Je vais maintenant vous parler du dossier A19. La politique touristique départementale a pour objectif de diversifier l'offre touristique et de mettre en valeur les potentiels varois. Le tourisme de mémoire s'impose comme un élément très fort de l'attractivité d'un territoire. La création d'un circuit touristique sur le débarquement en Provence s'inscrit dans cette démarche.

Cet itinéraire offrira la possibilité de découvrir les différents lieux du débarquement et notamment :

- les plages : Le Rayol, La Croix-Valmer, Cavalaire, Sainte-Maxime, Saint-Tropez, Ramatuelle et Saint-Raphaël,
- les lieux de parachutage : plateau du Mitan, Domaine Valbourgès,
- les nécropoles nationales du Rayol-Canadel et Boulouris, le cimetière américain de Draguignan ou encore le mémorial national du Faron consacré haut lieu de la mémoire nationale par l'Etat.

En outre, une aide en investissement en faveur des communes d'un montant total de 294 000 €, avec un taux moyen de 25% du coût du projet, permettra de valoriser le débarquement de Provence et la libération.

Je vous propose ainsi le vote de deux autorisations de programme :

- une autorisation de programme de 706 000 € pour financer, sur la période 2023 à 2026, les actions concourant à l'élaboration de la route sur le débarquement de Provence,
- une autorisation de programme de 294 000 € afin d'octroyer une aide aux communes inscrite dans le cadre de la valorisation du débarquement et de la libération.

Je rajouterais qu'il s'agit de lancer une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert. Le marché est passé pour une durée de 3 ans à compter de la notification du marché qui devrait se faire en juillet 2023 soit sur une période de 2023 à 2026. Le marché est à prix forfaitaire pour la narration et la réalisation de l'application et à bons de commande pour l'installation des panneaux/supports pour les balises, la maintenance, et l'ajout de contenu.

Il est également envisagé, comme je viens de le dire, une subvention de 294 000 € (25 % du coût de chaque projet qui sera proposé par les collectivités). J'ai d'ailleurs eu aussi beaucoup de demandes, Jean-Louis, à ce sujet. Les communes sont intéressées, que ce soit en investissement ou pour la programmation qui peut être effectuée pour les 80 ans. Je pense que c'est une date importante, il ne faut pas qu'on la loupe et nous avons dit que nous allions mettre en place un book qui permettrait de recenser tous les événements de toutes les communes, il faudra aussi que l'on pense à ce que le Département mette la petite cerise sur le gâteau pour faire quelque chose d'exceptionnelle ce jour-là ou autour de ces jours-là. Voilà.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer. Merci Jean-Louis.

M. le Président : merci mon cher collègue. Vous avez sur les écrans le logo de l'opération "Var 1944 - les routes varoises de la liberté". C'est un terme qui englobe le débarquement mais aussi toutes les autres opérations qui ont été menées. Sont inclus évidemment les soldats français, alliés mais aussi les résistants qui ont fait un travail important, lui aussi parfois un peu oublié dans ce département du Var. C'est vraiment une perception très globale dans un esprit d'union, dans un esprit collectif qui a présidé d'une part l'élaboration du logo et d'autre part cette appellation "les routes varoises de la liberté" et non pas "les routes du débarquement". C'est beaucoup plus global et beaucoup plus large. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il un vote contre, une abstention ? Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : la parole est à notre collègue Laetitia Quilici pour le dossier A20.

N° : A20

ENGAGEMENTS POUR UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES USAGES ET SERVICES NUMERIQUES DU VAR

Mme Quilici : merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, notre Département est une collectivité de proximité au service de l'ensemble des habitants et du territoire. Elle agit et met en œuvre quotidiennement des politiques concrètes pour construire l'avenir. Aujourd'hui, l'avenir passe par le numérique.

Cette stratégie qui vous est proposée aujourd'hui vise à développer les nouveaux usages et services pour exploiter au mieux les infrastructures que nous mettons en place notamment le très haut débit via notre réseau de fibre optique en partenariat avec la Région et les intercommunalités.

J'aime bien rappeler que le numérique ne se réduit pas au réseau de fibre optique et comme vous le savez tous, le numérique offre des opportunités de développement considérables. La distance et le temps ne sont plus des freins à l'échange, à la transmission de l'information ni au renforcement des liens entre les personnes, les institutions et les entreprises.

S'inscrire dans cette transformation de la société par le numérique est une ambition forte du Département mais si le numérique est un véritable accélérateur de développement du territoire et de réduction des inégalités entre territoires urbains et territoires ruraux, il peut aussi être générateur de fractures au sein de la population.

Par les articles L1425-1 et L1425-2 du code général des collectivités territoriales d'une part et par l'application du principe d'adaptabilité d'autre part, les collectivités sont des acteurs incontournables du développement numérique du territoire, avec un devoir d'exemplarité dans la mise œuvre d'outils efficaces, utiles, protecteurs des libertés et accessibles à tous.

Le Département du Var a fait le choix d'exercer ses compétences en matière de numérique et de solidarité des territoires pour favoriser l'équité notamment entre territoires varois.

Il est donc proposé d'approuver les engagements pour une stratégie des usages et services numériques du Conseil départemental du Var, qui seront ensuite bien sûr déclinés en actions concrètes. Ces engagements qui vous sont présentés sur le diaporama se déclinent autour de quatre axes qui sont les suivants :

1 - Garantir le développement numérique des territoires qui doit permettre aux territoires de créer des nouveaux services qui améliorent la qualité de vie des habitants mais aussi d'accroître leur attractivité. En résonance avec les besoins des territoires, le rôle du Département sera de continuer à créer les conditions de déploiement de ces nouveaux usages en apportant de nouvelles potentialités. Le Département développe une approche globale du numérique en travaillant conjointement sur la fin du déploiement de notre réseau de fibre optique qui arrive à sa fin, on l'espère tous, d'ici fin 2024, pour assurer vraiment la connectivité de tous les Varois mais aussi sur la mise en place d'outils numériques, pertinents, partagés, concertés et collaboratifs avec les collectivités. L'objectif est bien de faire du numérique un levier de développement et d'égalité territoriale : développement de nouveaux services concrets. On peut notamment penser aux domaines de la santé, de l'éducation, des solidarités et on peut le décliner sur beaucoup d'autres domaines également.

2 - Faciliter l'accès de tous aux services numériques : tout à l'heure, notre collègue Thierry Albertini a parlé du renouvellement de conseillers numériques. Donc, depuis 2021, la collectivité est engagée dans ce sens : rapprocher les services publics entre eux, les rendre plus accessibles. Le numérique offre de ce point de vue des possibilités immenses mais l'usage du numérique soulève de nouveaux enjeux d'accessibilité. Il est important de rappeler qu'aujourd'hui, en France, environ 20 % de la population des + 15 ans est en situation de fragilité face aux outils et services numérisés. A travers nos politiques dans l'insertion, l'autonomie, l'habitat, l'éducation, la culture, le tourisme et aussi en sa qualité de près de 5 000 agents, le Département est vraiment un acteur clé de détection de personnes vulnérables face au numérique puis de leur orientation vers les dispositifs d'inclusion numérique de proximité. Le Département contribuera donc dans le cadre de son travail collaboratif avec les intercommunalités à la consolidation d'une offre d'inclusion numérique de qualité sur chaque territoire.

3 - Mobiliser le numérique au service des missions départementales : en termes d'exemplarité, commençons par nos missions pour permettre de simplifier le quotidien, de créer de la plus value pour l'usager mais aussi de maintenir ou de créer du lien. Dans un premier temps, il est proposé un état des lieux des actions d'adaptation des services dans les différentes directions pour valoriser des actions déjà mises en place. On ne part pas de rien, des choses sont déjà faites. Il faut formaliser ce que nous avons fait. Dans un second temps, un travail collaboratif sera porté par direction pour identifier les pistes de digitalisation possibles en lien avec les besoins des services publics ou de services renouvelés en anticipation avec les attentes des usagers. Donc, l'objectif est bien de rendre le parcours des usagers plus fluide et facile dans notre beau millefeuilles territorial.

4 - Assurer la mutation numérique de l'administration départementale : la stratégie numérique s'adresse aussi aux agents de la collectivité pour une efficacité dans la réalisation de leurs missions. Une formation des agents au numérique sera nécessaire. L'objectif est une transformation vers l'e-administration. Aujourd'hui, la loi 3DS pour une république numérique d'octobre 2016, le RGPT (règlement général sur la protection du travail) entré en vigueur en 2018 ont placé la donnée au centre de la préoccupation publique et un accompagnement sera nécessaire pour progresser dans cette ouverture des données, le fameux open data et dans la protection à l'échelle locale, je veux parler aussi de tout ce qui est autour de la cybersécurité.

Voilà l'éventail des actions que nous pourrions développer et je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président : merci madame la Vice-présidente. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il un vote contre, une abstention ? Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : on revient à l'environnement avec Madame Arenas pour le dossier A21.

N° : A21

POLITIQUE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL DU DEPARTEMENT DU VAR - CREATION DE CIRCUITS DE DECOUVERTE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DEPARTEMENT "LES CHEMINS DES PAYSAGES"

Mme Arenas : mes chers collègues, riche d'un patrimoine naturel, vernaculaire et historique de très grande qualité, sur son territoire, le Département du Var s'appuie depuis plus de quarante ans sur les dispositions du code de l'urbanisme pour mener une politique ambitieuse d'acquisition et de gestion d'espaces naturels sensibles.

Dans ce cadre, le Département porte une politique de protection et de valorisation des patrimoines naturels de son territoire par la réalisation de circuits de découverte des espaces naturels sensibles " les chemins des paysages", objet du présent rapport.

Le Département mène une politique volontariste de valorisation et de protection de ses propriétés classées ENS par la création de circuits de découverte thématiques répartis sur l'ensemble du territoire "Les chemins des paysages" :

- en lien avec le développement d'un tourisme de qualité, pour faire découvrir les richesses et la diversité d'un patrimoine naturel et historique varois reconnu,
- en lien avec la volonté d'un développement équilibré de l'ensemble des territoires varois, pour agir sur la saisonnalité et la sur-fréquentation en incitant le public à circuler de site en site,
- pour accueillir le public sur des aires adaptées.

5 circuits sont en cours de déploiement : ENS de la Rade, d'Histoires en histoire, labeurs d'hier, jardins naturels sensibles et balades en préalpes varoises.

1 - “Balade en Préalpes varoises” : le nord-ouest du département offre des paysages qui contrastent avec l’image que l’on se fait du Var. Antichambre du massif alpin, l’air y est plus vif, les reliefs s’élèvent, les forêts sont singulières.

2 - “d’Histoires en histoire” : ce circuit permettra au public de découvrir les richesses historiques varoises, aussi bien archéologiques ou vernaculaires, que les anecdotes relatives à la grande ou petite histoire qui va du moyen-âge à la seconde guerre mondiale en passant par la présence de Napoléon Bonaparte.

3 - “ Les métiers d’antan” : fabrication de la glace, extraction de la bauxite, culture de la châtaigne, de l’osier; autant de métiers qui ont marqué l’histoire du Var et qui ont laissé des traces encore bien visibles : fours à cade, charbonnières, glacières.

4 - “Les jardins naturels sensibles” : cette thématique mettra en valeur aussi bien d’anciennes propriétés avec des jardins de collection que d’autres plus sauvages présentant la diversité du végétal.

5 - “ Paysages de la Rade” : ce circuit mettra en valeur les paysages exceptionnels sur la rade de Toulon et permettra de mieux appréhender la stratégie de défense de celle-ci à travers les vestiges militaires que l’on y trouve.

Les perspectives :

- un planning serré : il est prévu d’inaugurer un circuit par an. Une fois ces 5 circuits réalisés, d’autres circuits pourront être étudiés en lien avec les politiques tourisme, culture, Naturellement Var; le plan départemental des espaces, sites et itinéraires et avec le projet de Géoparc ;

- une communication dédiée ;

- la prise en compte des moyens nécessaires à la gestion et à l’entretien de ces circuits.

Les dépenses liées à la réalisation de ces circuits relèvent de la part de la taxe d’aménagement dédiée aux ENS. Elles sont imputées sur l’autorisation de programme “circuits de découverte thématiques”. La revalorisation de cette AP est inscrite à l’ordre du jour de la même assemblée à hauteur de 12,5 Millions d’€.

Ainsi, il vous est proposé :

- d’approuver les engagements pour une stratégie du Conseil départemental intitulée “Les chemins des paysages”, dont l’objet est de favoriser la découverte des espaces naturels sur l’ensemble du Var en veillant à l’équité territoriale, à l’équilibre entre valorisation et préservation des sites, et à l’articulation avec l’ensemble des politiques déjà engagées par le Département dans les domaines du tourisme, de la culture, de l’éducation, des sports de pleine nature, des mobilités douces et du développement durable ;

- d’approuver, sur la période 2023-2027, la mise en oeuvre des cinq itinéraires de découverte des espaces naturels sensibles que nous venons de voir ;

- d’approuver la mise à l’étude de circuits complémentaires centrés notamment sur l’eau, le littoral, ou la géologie en lien avec le projet de Géoparc “Maures Estérel” valorisant la richesse géologique des zones cristallines du département et en lien avec le plan vélo faisant valoir les ENS situés à proximité des itinéraires cyclables, Eurovélo 8 et le parcours cyclable du littoral.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président : merci ma chère collègue. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il un vote contre, une abstention ? Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : la parole est toujours à Madame Arenas pour le dossier A22.

N° : A22

REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DEDIEE A LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DEPARTEMENTAUX PAR LA MISE EN PLACE DE CIRCUITS DE DECOUVERTE THEMATIQUES ET REVISION DE SES ECHEANCIERS DE PAIEMENT

Mme Arenas : merci Président. Dans le cadre de sa politique environnementale, le Département du Var a mis en place les circuits de découverte thématiques, avec comme appui la valorisation de ses espaces naturels sensibles, patrimoines riches en biodiversité et à forte valeur historique.

Cinq circuits thématiques ont été imaginés pour offrir, par des aménagements ciblés et pertinents en matière de sensibilisation à l'environnement du public, des parcours bien définis, suscitant curiosité et découverte de la nature.

Pour rappel, les cinq thèmes sont :

- les espaces naturels sensibles de la rade,
- jardins naturels sensibles
- les espaces naturels sensibles d'histoire en histoires
- les espaces naturels sensibles et les labeurs d'hier
- balades en préalpes varoises.

Il est proposé de revaloriser l'autorisation de programme "circuits de découverte thématiques" de 600 000 €, passant alors de 11 900 000 € à 12 500 000 €, pour porter les différents projets s'inscrivant dans cette politique de revalorisation des ENS.

Des projets sont d'ores et déjà fort avancés voire même terminés, ce qui est le cas pour la sécurisation des ruines du barrage de Malpasset et l'aménagement de l'espace naturel sensible du château de Valbelle.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président : merci ma chère collègue. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il un vote contre, une abstention ? Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : la parole est à notre collègue, Thierry Albertini pour le dossier A23.

N° : A23

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT - REVISION DES ECHEANCIERS ET CLOTURE - EXERCICE 2023

M. Albertini : merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, le présent rapport a pour objet, conformément au règlement financier modifié par la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022, de proposer la révision des échéanciers ainsi que la clôture d'autorisations de programmes et d'engagements.

Il convient, en effet, de mettre à jour, annuellement, le niveau d'engagement hors bilan de la collectivité en procédant à la clôture des autorisations de programmes ou d'engagements qui sont terminées, abandonnées ou frappées de caducité, et, compte-tenu de l'avancement des opérations d'investissement, de réviser les échéanciers des autorisations de programme ou d'engagement.

Dans ce cadre, il est proposé, pour le budget supplémentaire 2023, de clôturer sept autorisations pluriannuelles, pour un montant réalisé de 13,5 millions d'euros, et d'ajuster les crédits de paiement de 2022 à 2027 conformément aux échéanciers prévisionnels des opérations inscrites au plan pluriannuel d'investissement du Département.

Cette révision représente, pour 2023, une baisse de 1,6 M€ pour les autorisations de programme et une augmentation de 0,6 M€ de crédits de paiement pour les autorisations d'engagement, en lien avec les crédits votés au titre du BS 2023.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président : merci mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il un vote contre, une abstention ? Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité

N° : A24

COMPTES DE GESTION - EXERCICE 2022

M. le Président : je vous propose de passer au vote à moins qu'il y ait une question ? Y a-t-il un vote contre, une abstention ? Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : concernant l'adoption du compte administratif du budget principal et des budgets annexes, comme vous le savez et conformément à la loi, je me déporte et je laisse volontiers la parole au 1er Vice-président, notre collègue Didier Brémond.

La séance est présidée par M. Didier Brémond, 1er Vice-président du Conseil départemental.

M. Brémond : merci Président et je donne la parole tout de suite à Thierry Albertini.

N° : A25

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022

M. Albertini : merci Monsieur le 1er Vice-président. Chers collègues, il s'agit donc de vous présenter le compte administratif 2022 du budget principal.

On commence par le contexte international, national et local bien sûr. Cette gestion financière de l'année 2022 aura été marquée par une hausse des recettes (+ 138 M€) qui s'établissent pour 2022 à hauteur de 1 532 M€ contre 1 394 M€ en 2021 principalement due à la hausse des droits de mutation à titre onéreux (+ 67 M€ c'est-à-dire 12,1 %), des dépenses de gestion hors provision (+ 58 M€) sachant que les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent pour 2022 à hauteur de 1 273 M€ contre 1 139 M€ en 2021.

Les mesures salariales réglementaires expliquent en grande partie l'augmentation des dépenses de fonctionnement : tout d'abord, la mise en place des mesures salariales du Ségur de la santé (10 M€), la revalorisation du prix plancher pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile (3,5 M€), l'application du RIFSEEP (8 M€) et la revalorisation du point d'indice (3,5 M€). De plus, une hausse des taux d'intérêts qui aura conduit à la renégociation d'une partie de la dette départementale, une inflation croissante qui est passée de 0,5 % en 2020 à 1,6 % en 2021 puis 5,2 % en 2022 (on est aujourd'hui autour de 6 %). En termes de méthode comptable, l'année 2022 a été marquée par le changement de normes comptables : c'est le passage de la M52 à la M57.

Ces changements, et notamment ce changement de normes comptables, ont rendu difficiles les comparaisons entre le CA 2021 et le CA 2022 puisqu'il y a eu pas mal de changements d'imputations.

Les **recettes de fonctionnement**, comme je vous l'ai dit, augmentent de 138 M€, soit + 10 % :

- une importante augmentation de la fiscalité locale qui progresse de 75 M€ (DMTO : + 67 M€ pour atteindre 616 M€ en 2022 contre 549 M€ en 2021 qui était déjà une année très haute) ;
- la forte évolution de la fraction nationale de TVA reversée qui progresse de 28 M€ en raison du taux d'inflation élevé en 2022 et d'une croissance du PIB de + 2,6 % pour 2022 ;
- la progression des recettes sociales : + 26 M€ en raison de la perception de nouvelles compensations et de l'augmentation du tarif plancher des services d'aides et d'accompagnement à domicile ;
- la hausse des autres recettes : + 10 M€ qui représentent des reprises sur provisions ;
- le seul domaine en baisse est celui de la dotation globale de fonctionnement (- 1,5 M€). Mais malheureusement, nous y sommes habitués.

Focus sur les droits de mutation à titre onéreux :

Vous voyez qu'il y a une progression assez régulière qui en 2021 et 2022 est devenue très élevée et qui a apporté des sommes conséquentes supplémentaires à titre de recettes, sachant que quand il y a une somme conséquente supplémentaire à titre de recette DMTO, il y a une somme conséquente de péréquation que l'on doit donner malheureusement (98 M€) qui nous a été retirée de nos recettes en 2022. Mais, vous apercevez aussi sur ce graphique qu'en 2023, il y a des signes de fragilité avec la hausse des taux d'intérêts sur le marché de l'immobilier; la frilosité des banques à donner des emprunts aux futurs propriétaires, il y a une baisse très sensible (- 31 % sur le premier quadrimestre au niveau des DMTO). Vous verrez tout à l'heure, au niveau du budget supplémentaire, que l'on a été obligé d'avoir une attitude beaucoup plus prudente, et même par rapport au budget principal, on avait déjà été prudent et on va redoubler de prudence. On va donc réduire, au budget supplémentaire, de 100 M€ la recette prévisionnelle des DMTO.

Au niveau des **dépenses de fonctionnement**, elles s'établissent à 1 273 M€, ce qui correspond à + 5 % (+ 58 M€ hors provisions, les provisions permettant une réserve budgétaire en vue de couvrir de futurs risques éventuels) :

- la progression des dépenses concerne principalement les dépenses d'administration (+ 45 M€) et la péréquation des DMTO (+ 18 M€) ;
- les dépenses sociales : + 19 M€
- les fluides : + 4 M€

Dans ces dépenses de fonctionnement, les principaux secteurs pour lesquels ces dépenses ont été significatives sont :

- le social :

* au niveau de l'autonomie et le reste à charge sur les allocations individuelles de solidarité qui est de 189 M€ pour le Département. Vous savez ces fameuses aides qui ont été transférées aux départements et qui devaient être remboursées par l'Etat à l'euro près ;

* au niveau de l'enfance avec le centre départemental de l'enfance,

* au niveau de l'insertion ;

- l'administration :

* + 13,5 M€ pour les ressources humaines avec beaucoup de revalorisations qui ont été proposées, notamment les revalorisations indiciaires des catégories C et la revalorisation du SMIC qui a permis une augmentation du point d'indice de 3,5 % et surtout la mise en place en année pleine du RIFSEEP et du CIA, ce qui n'avait pas été le cas lors du compte administratif de l'année précédente ;

* pour la gestion prudentielle, le Département a fait le choix en 2022 de doter les provisions pour 131 M€, ce qui correspond à une augmentation de 76 M€. Ce n'est pas pour rien vu la baisse en 2023 des DMTO ;

- les autres dépenses concernent :

* les fluides des collèges (+ 4 M€) avec l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité,

* les subventions au niveau du sport et la promotion du sport (+ 1 M€),

* les autres dépenses diminuent de 12 M€ en raison de la baisse des dépenses d'intervention 2022.

Optimisation de la dette :

L'encours de dette atteint 449,3 M€ à la fin de l'exercice 2022 contre 751,5 M€ en 2015 et on est passé de 9,7 ans en 2015 à 1,7 ans fin 2022. Donc, nous sommes vraiment très bons au niveau de la dette.

Sur la prochaine diapositive, nous allons suivre "le chemin vertueux" : les recettes de fonctionnement sont de 1 532 M€ auxquelles on soustrait les dépenses de fonctionnement de 1 273 M€, on obtient une épargne brute de 259 M€ à laquelle on soustrait le remboursement d'emprunt de 55,2 M€, on obtient une épargne nette de 203,8 M€. En ajoutant à cette épargne nette les recettes d'investissement de 9,7 M€, apparaît la capacité de financement de 213,5 M€ à laquelle on retranche les dépenses d'équipement au PPI pour l'année 2022 qui s'élèvent à 141,4 M€, on obtient ainsi le résultat de l'exercice 2022, soit de 72,1 M€. En ajoutant le résultat des années antérieures de 222,6 M€, on obtient le résultat cumulé du budget principal 2022 de 294,7 M€. Il reste à prendre en compte le résultat du budget annexe d'un montant de 5,2 M€ pour obtenir le résultat consolidé de l'année 2022 d'un montant de 299,9 M€. Ce très beau cru 2022 ne doit pas faire oublier l'incertitude qui pèse sur les finances départementales depuis la perte du pouvoir de taux des départements et surtout la chute des DMTO, le poids des dépenses de solidarité, la hausse des taux d'intérêts, les tendances inflationnistes persistantes et le risque d'une nouvelle augmentation du point d'indice. Ces éléments de contexte, les choix du Département qui en découlent, constituent la toile de fond du budget supplémentaire que je vous présenterai tout à l'heure. Je vais maintenant passer la parole à mon collègue, 1er Vice-président, Didier Brémont pour qu'il vous parle des principales réalisations d'investissement dans ce compte administratif.

M. Brémont : merci Thierry. Mes chers collègues, je vais vous parler du PPI et comme vous le voyez sur le camembert qui vous est présenté, les dépenses d'investissement pour l'année 2022 inscrites au plan pluriannuel d'investissement augmentent de plus de 15,1 M€ : 141,4 M€ en 2022 contre 126,3 M€ en 2021, soit 12 % d'augmentation. Le taux d'exécution de ces dépenses, comme vous le voyez dans vos communes, reste très bon. Ces dépenses se répartissent entre les domaines d'intervention suivants :

- 42 M€ pour la structuration du territoire, c'est-à-dire essentiellement l'aide aux communes,
- 1 M€ pour la culture,
- 42 M€ pour les collègues,
- 29 M€ pour le domaine routes et réseaux,
- 6 M€ pour l'environnement,
- 9 M€ pour le domaine social,
- 11 M€ pour les dépenses d'administration,
- 1 M€ pour le tourisme.

En ce qui concerne les compétences routes et réseaux, en 2022, les principales réalisations dans ce domaine sont :

- le Clos d'Ières sur la RD 562 à Draguignan,
- le talus de l'Escuelle du parcours cyclable au Rayol-Canadel,
- le giratoire Tamaris sur la RD 93 à Ramatuelle,
- le tourne à gauche au Paradis sud à Carqueiranne,
- l'avenue de la mer sur la RD 559 à Six-Fours-les-plages,
- la 2e voie en entrée et en sortie Bec de canard à La Farlède,
- le col des chênes sur la RD 46 à La Valette-du-Var,

- Perré plage Abel Ballif sur la RD 599 à Saint-Raphaël,
- la voie verte Pyrotechnie à La Seyne-sur-mer,
- la sécurisation d'accotements sur la RD 81 à Rocbaron,
- le giratoire la Désirade au Lavandou,
- l'îlot central sur la RD 554 au Val,
- le giratoire RD 71 sur la RD 554 à Tavernes,
- la sécurisation d'un virage sur la RD 558 à La Garde-Freinet,
- la modification du pluvial sur la RD 563 à Callian,
- la reprise du plateau surélevé sur la RD N7 à Saint-Maximin,
- la sécurisation d'accotements sur la RD 19 à Fayence.

En ce qui concerne les collèges, on notera :

- le ravalement de façade au collège Pierre Puget à Toulon,
- le relampage au collège moulin blanc à Saint-Tropez,
- la livraison du collège Raimu à Bandol,
- l'étanchéité de la terrasse du collège Général Ferrié à Draguignan,,
- la rénovation du portail du collège La Peyroua au Muy,
- l'étanchéité au collège Villeneuve à Fréjus,
- la remise en peinture de l'escalier au collège les chênes à Fréjus.

Dans le domaine sportif :

- des études et les premiers travaux ont été réalisés pour deux gymnases (André Cabasse à Roquebrune-sur-Argens et Jacques Prévert aux Arcs-sur-Argens),
- pour les bâtiments administratifs, l'avancée des travaux en 2022 de l'opération Chalucet, Allègre et Carnot permettra la livraison du bâtiment Carnot en 2023.

Dans le domaine de la culture, on notera :

- la restauration du mur d'enceinte fortifié en façade Est, incluant l'étude de diagnostic général du site "couvent royal de Saint-Maximin".

Dans le domaine de l'environnement :

- la réalisation de l'aménagement du seuil du Pont d'Argens aux Arcs,
- l'aménagement de l'ENS Château de Valbelle qui a été livré et inauguré récemment,
- opération de sécurisation du barrage de Malpasset.

Voilà en ce qui concerne le PPI. Je crois qu'au nom du Président, on peut être assez satisfait de ces réalisations. Et quand on voit que dans nos communes, on peut atteindre un taux de 75 %, on est content, et bien au Département, on arrive à 80 %. On peut dire que le travail a été réalisé à la fois par les services et par les élus, Madame la Directrice. Merci beaucoup. Je redonne la parole à Thierry Albertini.

M. Albertini : je remercie les services financiers aussi pour l'élaboration des documents et la gestion des deniers publics qui se fait de façon magistrale au Département.

M. Brémond : mes chers collègues, y a-t-il des questions ? Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie. Le compte administratif a été voté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. Brémond : je redonne la parole à Thierry Albertini.

N° : A26

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR

M. Albertini : Monsieur le 1er Vice-président, mes chers collègues, il s'agit du compte administratif 2022 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var.

La présentation du compte administratif de ce laboratoire implanté sur Toulon et Draguignan donne les résultats suivants :

- dépenses totales : 3,6 M€
- recettes totales : 3,8 M€

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs qui s'élevait à 1 M€, l'excédent global cumulé de clôture, avec prise en compte des reports, est de 1,25 M€.

En 2022, en recettes de fonctionnement, la contribution du Département s'élève à 1,1 M€. Les autres recettes s'élèvent à 2,5 M€.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, d'un montant de 3,4 M€, sont en augmentation de +16 % par rapport à 2021. Deux facteurs expliquent cette évolution :

- d'une part, les dépenses de personnel, qui s'élèvent à 2,1 M€, sont en hausse de + 10% ;
- d'autre part, les charges à caractère général s'élèvent à 1 M€, en hausse de + 25 % (augmentation des frais de déplacements, des frais de carburants et d'autoroutes...).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 221 000 € et sont en baisse de - 46 % par rapport à 2021. Elles concernent l'acquisition d'équipements et de matériel informatique.

Je vous propose, mes chers collègues, d'en délibérer.

M. Brémond : y a-t-il des questions ? Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. Brémond : Monsieur Albertini pour le dossier A27.

N° : A27

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

M. Albertini : il s'agit du compte administratif 2022 du budget annexe du centre départemental de l'enfance. La présentation donne les résultats suivants:

- dépenses totales : 23 M€
- recettes totales : 23,5 M€

Compte-tenu de la reprise des résultats antérieurs, l'excédent global cumulé de clôture est de 3,9 M€. Ce montant fera l'objet d'un ajustement lors de l'affectation du résultat afin d'être en conformité avec le solde comptable du compte de report à nouveau.

En 2022, en recette de fonctionnement, la contribution du Département s'élève à 22,4 M€, en progression de + 9 % par rapport à 2021. Elle représente l'essentiel des recettes.

Les dépenses, quant à elles, d'un montant de 22,7 M€, sont en augmentation de + 8 % par rapport à 2021. Trois facteurs expliquent cette évolution :

- d'une part, les dépenses de personnel, qui s'élèvent à 18,8 M€, sont en hausse de + 1,4 M€ ;
- d'autre part, les charges à caractère général, qui s'élèvent à 1,8 M€ sont en hausse de + 16 %. Cette hausse est liée au haut niveau d'inflation constaté en 2022 (5,2%).

Enfin, les charges liées à l'entretien de la structure, qui s'élèvent à 2,1 M€ sont en hausse de + 6 %. Cette hausse est liée notamment à la prise en compte des révisions de prix du marché de maintenance et réparations des bâtiments.

Les dépenses d'investissement, qui s'élèvent à 280 K€, sont en baisse de - 32 % par rapport à 2021. Elles concernent l'acquisition de matériel technique, informatique, pédagogique, et de mobilier.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. Brémond : y a-t-il des questions ? Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. Brémond : toujours Monsieur Albertini pour le dossier A28.

N° : A28

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DE L'ORGANISME D'INSPECTION

M. Albertini : merci Monsieur le 1er Vice-président, mes chers collègues, il s'agit d'examiner le dernier projet de compte administratif 2022 de budget annexe, celui de l'organisme d'inspection.

L'organisme d'inspection est un organisme accrédité par le comité français d'accréditation - COFRAC - pour assurer des missions d'inspection au sein du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var. Il assure notamment les missions d'inspection des vins varois au regard des dénominations d'indication géographique protégée.

La présentation du compte administratif donne les résultats suivants :

*- dépenses totales : 21 590,68 €
- recettes totales : 32 527,25 €*

En 2022, les recettes de fonctionnement proviennent du contrôle et de l'inspection des producteurs vinicoles. Elles sont stables d'une année sur l'autre car le nombre de producteurs n'augmente pas.

En 2022, les dépenses de fonctionnement sont réparties sur deux postes comprenant principalement, la refacturation par le laboratoire départemental d'analyse et d'ingénierie à l'organisme d'inspection des dépenses de personnel des agents départementaux mis à disposition ainsi que la redevance due au comité français d'accréditation.

L'excédent global cumulé de clôture de l'exercice 2022, avec prise en compte des reports, s'établit à 10 936,57 €.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. Brémond : y a-t-il des questions ? Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. Brémond : nous pouvons rappeler Monsieur le Président.

La séance est présidée par M. Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

M. Brémond : Président, tout a été voté à l'unanimité.

M. le Président : merci Monsieur le 1er Vice-président pour votre efficacité à faire voter. Et merci au Vice-président Thierry Albertini pour la célérité de sa présentation et les précisions fournies sans quoi le vote n'aurait pas été acquis.

La parole est à notre collègue, Vice-président, Thierry Albertini pour le dossier A29.

N° : A29

CONSTATATION DE LA PLUS-VALUE 2022 AU BUDGET DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE EN APPLICATION DE L'INSTRUCTION M22

M. Albertini : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'instruction comptable et budgétaire applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux nous impose de constater sur l'exercice N les plus-values nettes de cession réalisées en N-1, comme je vous l'ai dit tout à l'heure lors du compte administratif du CDE.

Ainsi, au titre de 2023, le Département inscrit cette plus-value nette de cession pour un montant de 4 977,60 € en section d'investissement. Par ailleurs, il convient de régulariser au titre de l'exercice 2022, la constatation d'une plus-value nette de cession réalisée en 2021 d'un montant de 5 250,88 € relative à la vente de véhicules en section d'investissement.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer

M. le Président : y a-t-il des questions ? Y a-t-il un vote contre, une abstention ? Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : toujours M. Albertini pour le dossier A30.

N° : A30

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

M. Albertini : Monsieur le Président, mes chers collègues, il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice de l'année 2022, pour le budget principal et les trois budgets annexes, de la manière suivante :

Budget principal :

Le compte administratif 2022 dégage un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 147,8 M€. En intégrant la reprise des résultats antérieurs, soit 222,6 M€, l'excédent à affecter s'élève à 370,4 M€. Ce résultat doit financer en premier lieu le besoin de financement de la section d'investissement, soit 75,6 M€.

Il est proposé d'affecter le solde, soit 294,7 M€ en section de fonctionnement, au compte de réserve 002.

Budget annexe du Centre départemental de l'enfance :

Le compte administratif 2022 fait apparaître un résultat déficitaire en section de fonctionnement de 241,7 K€. En intégrant la reprise des résultats antérieurs, soit 582,8 K€, l'excédent à affecter s'élève à 336,1 K€, après déduction des plus-values.

Il est proposé d'affecter cet excédent en report à nouveau de la section de fonctionnement, au compte 002. L'affectation du solde de la section d'investissement est ventilée comme suit : 3,6 M€ en section d'investissement, au compte 001, et 4,9 K€ au compte de réserve de la section d'investissement.

Budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses :

Le compte administratif 2022 dégage un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 251,9 K€. En intégrant la reprise des résultats antérieurs, l'excédent à affecter s'élève à 869,5 K€.

Il est proposé d'affecter cet excédent en report à nouveau au compte 002 de la section de fonctionnement et de procéder à l'affectation du solde de la section d'investissement soit 377,7 K€ € au compte 001 de la section d'investissement.

Budget annexe de l'Organisme d'inspection :

Le compte administratif 2022 dégage un résultat déficitaire en section de fonctionnement de 4 252,81 €. En intégrant la reprise des résultats antérieurs, l'excédent à affecter s'élève à 10 936,57 €.

Il est proposé d'affecter cet excédent en report à nouveau au compte 002 de la section de fonctionnement.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président : y a-t-il des questions ? Y a-t-il un vote contre, une abstention ? Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : on poursuit sur les provisions pour risques et charges.

N° : A31

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

M. Albertini : Monsieur le Président, mes chers collègues, la constitution de provision est obligatoire dès lors qu'il y a apparition d'un risque de charge à venir ou de dépréciation d'éléments d'actif.

Ainsi, à la suite de la suppression du Grand Prix de France de formule 1 pour 2023 sur le circuit du Castellet, le Département doit constituer une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement pour un montant de 6 M€, afin de couvrir le risque lié au déficit du GIP Grand Prix de France.

Par ailleurs, pour répondre aux nouvelles contraintes environnementales, inscrites dans le plan administration durable et le décret tertiaire, il convient de doter une provision complémentaire de 46 M€ pour les dépenses liées au gros entretien et rénovation, notamment thermique.

En termes de contentieux, à la suite de la condamnation du Département à régler des indemnités à la société Id Verde, il convient de reprendre la dotation en provision constituée, pour un montant de 39 823 €.

Enfin, l'aboutissement en mars 2023, de la médiation entre le Département et la société « hôtel du Couvent Royal », a donné lieu à un accord entre les deux parties. En conséquence, il convient de reprendre la dotation en provision constituée, pour un montant de 1 800 000 €.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président : merci mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il un vote contre, une abstention ? Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité.

M. le Président : on passe au budget supplémentaire 2023 du budget principal. La parole est toujours à notre collègue Thierry Albertini.

N° : A32

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

M. Albertini : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser et d'ajuster les prévisions budgétaires initialement inscrites lors du vote du budget primitif.

Comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, il y a eu un certain nombre d'éléments, notamment la hausse des dépenses sociales, les recettes attendues de DMTO qui ont baissé fortement, le constat d'une inflation persistante et la hausse des taux d'intérêts.

Concernant les **recettes de fonctionnement**, les principaux ajustements effectués sont les suivants :

- une baisse importante de - 100 M€ concernant les prévisions d'encaissement des DMTO, ce qui représente 31 % sur le premier quadrimestre. Donc, en projetant cette baisse sur la totalité de l'année, les DMTO prévisionnels s'élèveraient en fin d'année à 425 M€ contre une inscription budgétaire au budget primitif de 510 M€, ce qui fait - 85 M€. Dans le respect des principes budgétaires de prudence, il est proposé de réduire de - 100 M€ la recette prévisionnelle des DMTO ;

- + 5 M€ de produits de TVA ;

- + 9,9 M€ pour le financement de la prestation de compensation du handicap ;

- + 1,8 M€ de reprise sur provisions.

Ce qui fait - 82,7 M€ de recettes de fonctionnement.

Concernant les **dépenses de fonctionnement**, nous avons + 107,1 M€. Il s'agit :

- pour les dépenses de solidarité d'augmenter les crédits consacrés aux personnes âgées (+6 M€) en raison, en particulier, du relèvement du tarif plancher à 23 €,

- d'ajuster la hausse de + 9 M€ pour les personnes en situation de handicap,

- de réajuster à la hausse de + 1 M€ la contribution au centre départemental de l'enfance pour tenir compte du Ségur de la santé,

- pour les autres dépenses, d'anticiper une augmentation de la masse salariale (+ 4 M€) pour la revalorisation potentielle du point d'indice et d'augmenter de 10 M€ la péréquation sur les droits de mutation à titre onéreux pour tenir compte du montant des encaissements 2022 qui ont été exceptionnellement élevés,

- dans le cadre d'une gestion prudentielle, doter la réserve contra-cyclique de DMTO de 19 M€, de provisionner pour 46 M€ les risques liés aux dépenses dans le domaine de la rénovation thermique et une provision de 6 M€ pour couvrir le risque lié au déficit du grand prix de France. Les autres dépenses doivent être ajustées à + 6,1 M€ pour tenir compte des travaux supplémentaires dans les collèges et les bâtiments.

En **dépenses d'investissement**, nous avons + 4,9 M€. C'est un besoin d'investissement supplémentaire pour 2023 dans les domaines suivants :

- réseaux routiers : + 6,5 M€
- travaux des collèges : + 3,6 M€
- espaces naturels sensibles : 1 M€
- et certaines dépenses d'équipement sont, quant à elles, revues à la baisse : pour le collège Pins d'Alep (- 4 M€), pour le CDE suite à la révision du projet de restructuration (- 1 M€) et divers ajustements (- 1,2 M€).

Enfin, il y a une optimisation de la dette avec 10 M€ de gains sur les intérêts à venir qui est constituée par un remboursement grâce à une partie de l'excédent cumulé du compte administratif de rembourser 90 M€ de dettes par anticipation, ce qui correspond au rachat de tous les emprunts à taux variable. Nous n'aurons plus que des emprunts à taux fixe. Le gain potentiel de ce remboursement anticipé totalise 10 M€ et après rachat et opérations de l'année 2023, l'encours total de la dette ressortira à 297 M€ au 31 décembre et le ratio d'endettement sera de 1,5 ans. Ça baisse encore.

La synthèse de ce budget supplémentaire : l'excédent cumulé (294,7 M€) va permettre de financer les besoins en crédits supplémentaires en fonctionnement (189,8 M€) et en investissement (104,9 M€).

J'en ai terminé pour le budget supplémentaire Monsieur le Président.

M. le Président : merci mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il un vote contre, une abstention ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : on passe au budget supplémentaire pour le laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var. La parole est toujours à notre collègue Thierry Albertini.

N° : A33

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR

M. Albertini : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous propose à présent d'examiner le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2023 du budget annexe du laboratoire d'analyse et d'ingénierie du Var.

Au titre de l'exercice 2022, ce budget présente un excédent de fonctionnement cumulé de 870 K€. Cet excédent permet de financer les ajustements de crédits nécessaires pour les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses à caractère général seront revalorisées pour un montant de 645 K€.

- * 200 K€ pour financer les prestations déléguées aux sous-traitants ;*
- * 200 K€ pour financer le changement de logiciel de facturation ;*
- * 245 K€ pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et à l'augmentation des frais des contrats de maintenance sur les différents postes de téléphonie, fournitures administratives, affranchissement et nettoyage des locaux.*

Les charges à caractère spécifique seront augmentées de 40 K€ en raison de la régularisation de titres de recettes de 2021.

Pour financer ces nouveaux besoins, il est donc proposé d'utiliser l'excédent de fonctionnement, sachant par ailleurs que les recettes d'exploitation sont revues à la baisse de 185 K€.

Pour la section d'investissement, ce budget présente un excédent cumulé de 378 K€.

Il est proposé d'affecter cet excédent à l'étude et la réalisation de travaux sur les sites de Toulon et de Draguignan, à l'achat de trois véhicules, au développement du réseau informatique ainsi qu'à l'acquisition de nouveaux matériels.

Le volume du budget supplémentaire du budget annexe du laboratoire d'analyses et d'ingénierie du Var s'élève donc à 1,2 M€.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer

M. le Président : merci mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il un vote contre, une abstention ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : M. Albertini pour le CDE.

N° : A34

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

M. Albertini : mes chers collègues, le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles.

Au titre de l'exercice 2022, il y a un excédent de fonctionnement cumulé de 336 K€, après prise en compte des plus values constatées en 2022 (5 K€).

Des crédits supplémentaires sont nécessaires au titre des opérations nouvelles pour un montant de 1,3 M€.

Les dépenses de personnels connaissent une augmentation de + 1,2 M€, sous l'effet des revalorisations salariales et des dépenses d'intérim. Par ailleurs, 70 K€ seront nécessaires pour faire face à l'augmentation des dépenses à caractère général, induite par l'augmentation des prix des dépenses d'alimentation et de la facture d'eau.

Toujours au titre des opérations nouvelles, on constate une recette de fonctionnement supplémentaire de 34 K. Il s'agit de la compensation salariale pour un agent en formation au sein du centre départemental de l'enfance, versée par l'association nationale pour la formation permanente (ANFP).

En synthèse, le besoin de financement du budget supplémentaire du budget annexe du centre départemental de l'enfance s'élève à 1,2 M€.

Pour financer ces nouveaux besoins, il est proposé d'utiliser l'excédent de fonctionnement pour 336 K€ et de majorer la subvention d'équilibre du centre départemental de l'enfance de + 900 K€.

Pour la section d'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent constaté pour 2022 de 3,6 M€ à des acquisitions nouvelles de matériels et mobiliers pédagogiques.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président : merci mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il un vote contre, une abstention ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : toujours M. Albertini pour l'organisme d'inspection.

N° : A35

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DE L'ORGANISME D'INSPECTION

M. Albertini : il s'agit de vous présenter le projet de budget supplémentaire 2023 de l'organisme d'inspection qui présente un excédent de fonctionnement cumulé de 10 936,57 € qui doit être réintégré au budget supplémentaire dans la section de fonctionnement. Il permettra de financer les ajustements des crédits nécessaires pour les dépenses de fonctionnement :

- les dépenses de personnel seront revalorisées de +13 836,57 € en raison notamment de la refacturation du personnel mis à disposition de l'organisme d'inspection ainsi que de la revalorisation salariale ;

- les dépenses à caractère général seront diminuées de - 3 100 € afin de les affecter aux dépenses de personnel ;

- des charges exceptionnelles d'un montant de + 200 € permettront de pallier des annulations de titres de recettes.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président : merci mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il un vote contre, une abstention ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : avant de clore la séance, je vous rappelle que la prochaine réunion de l'assemblée plénière aura lieu à Toulon le 7 novembre 2023. La séance est levée. Merci à tout le monde.

(La séance est levée à 12h05)

Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental



Assemblée plénière 13 juin 2023

Compte administratif 2022 du budget principal

Agir aujourd'hui, penser à demain

SOCIAL

ROUTES

CULTURE

TOURISME

COLLÈGES

SPORT & JEUNESSE

ENVIRONNEMENT

Compte administratif 2022

du budget principal

Hausse
des recettes **+138 M€**

Hausse
des dépenses de gestion **+58 M€**
(hors provision)

Une année 2022 marquée

par le contexte international

Hausse
des taux d'intérêt

Inflation **+5,2%**



**Mesures
salariales**

Mise en place
du Ségur en 2022
10 M€

Revalorisation
du tarif des SAAD
de 20,5€ à 22 €
soit **3,5 M€**

RIFSEEP & CIA
8 M€

Revalorisation
du point d'indice
3,5 M€

Changement de la nomenclature
comptable / système d'informations finances


LE DÉPARTEMENT

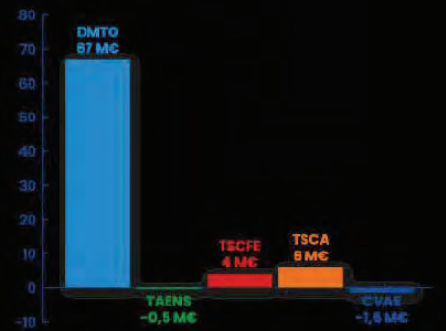
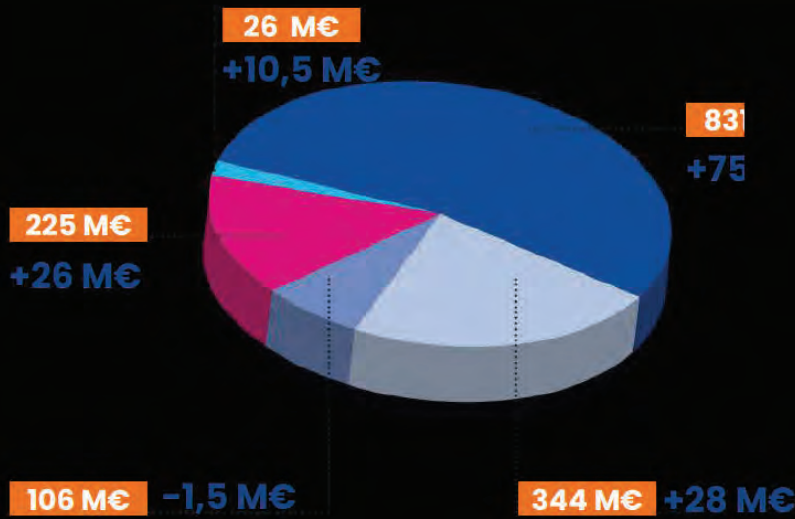


Compte administratif 2022
du budget principal

Recettes de fonctionnement 2022

Montant total 1 532 M€

soit + 10 %



Compte administratif 2022

du budget principal

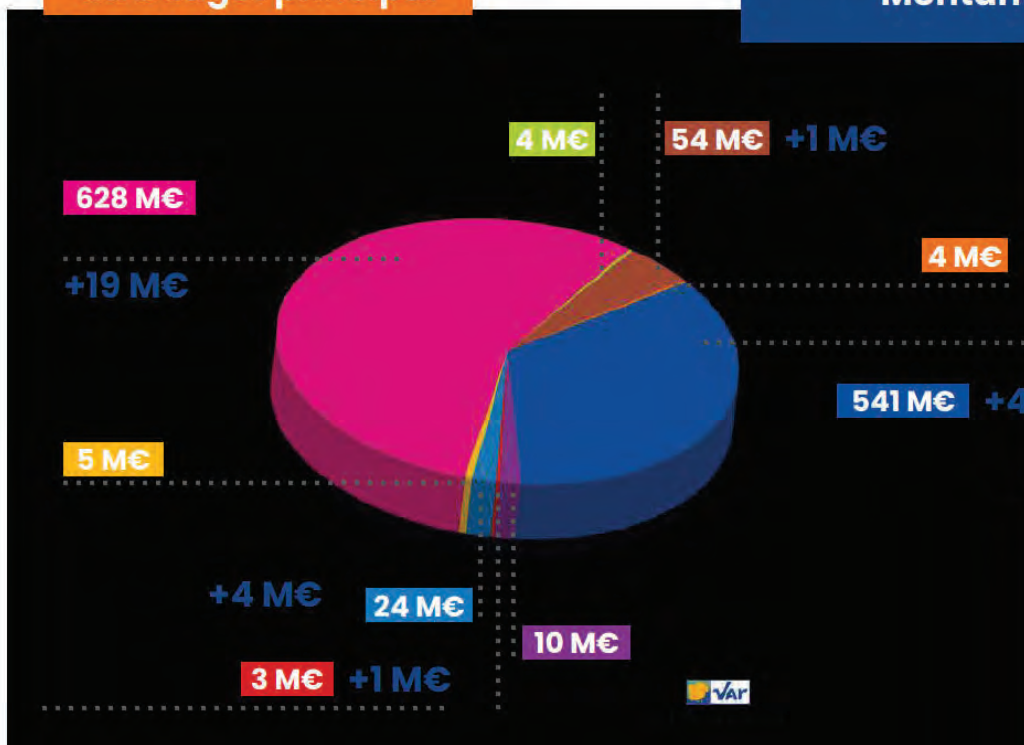
FOCUS

Droits de mutation à titre onéreux



Compte administratif 2022

du budget principal



Dépenses de fonctionnement 2022

Montant total **1 273 M€**

+58 M€
(hors provisions*)
soit **+ 5 %**

-12 M€
de réduction
de dépenses
tous domaines
confondus

* +76 M€
de provisions constituées
en 2022



Compte administratif 2022
du budget principal

Social

Autonomie



Aide personnalisée d'autonomie (AIS) +6 M€

Frais de séjour en EHPAD



+3 M€

La prestation de compensation du handicap (AISH) +9 M€



Reste à charge sur les allocations individuelles de solidarité de 189 M€

Autres dépenses sociales -1 M€



Dépenses de fonctionnement 2022

Centre Départemental de l'Enfance

+2 M€



+1 M€ Transport d'enfants en situation de handicap



Enfance +6 M€

Enfance

Revenu de solidarité active (AIS)

Insertion

-7 M€



Compte administratif 2022 du budget principal

Dépenses de fonctionnement 2022

Administration



Autres domaines

-12 M€

Collèges
+ 4 M€
pour les fluides

SDIS
+ 1 M€

Sport & jeunesse

+ 1 M€

* Gain net d'IRA de 4 M€ sur la période de la durée des emprunts

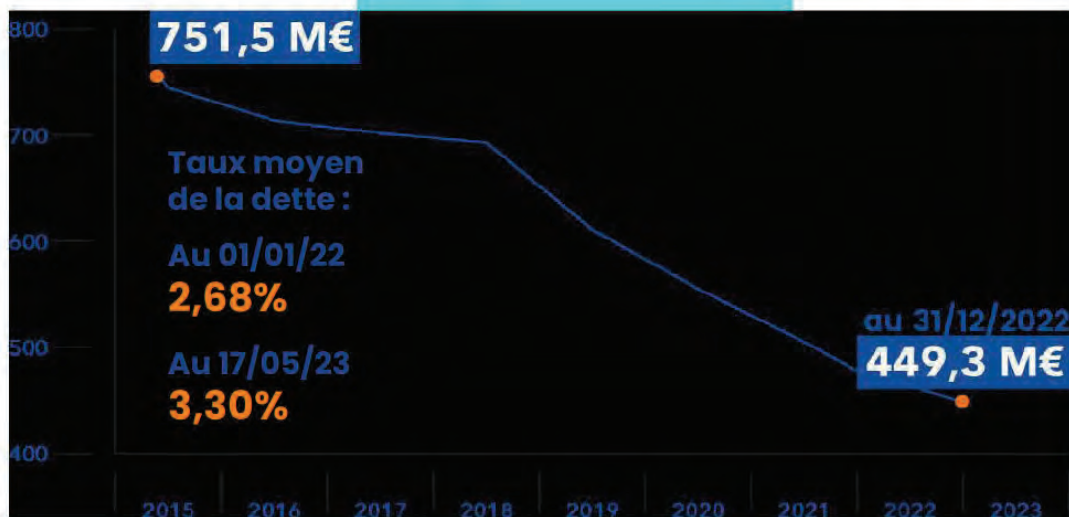
Compte administratif 2022

du budget principal

Optimisation de la dette

4 M€ de gains

Remboursement
des prêts indexés
sur le livret A
sur la durée totale
de ces prêts



ratio
endettement

de **9,7 ans**
en 2015

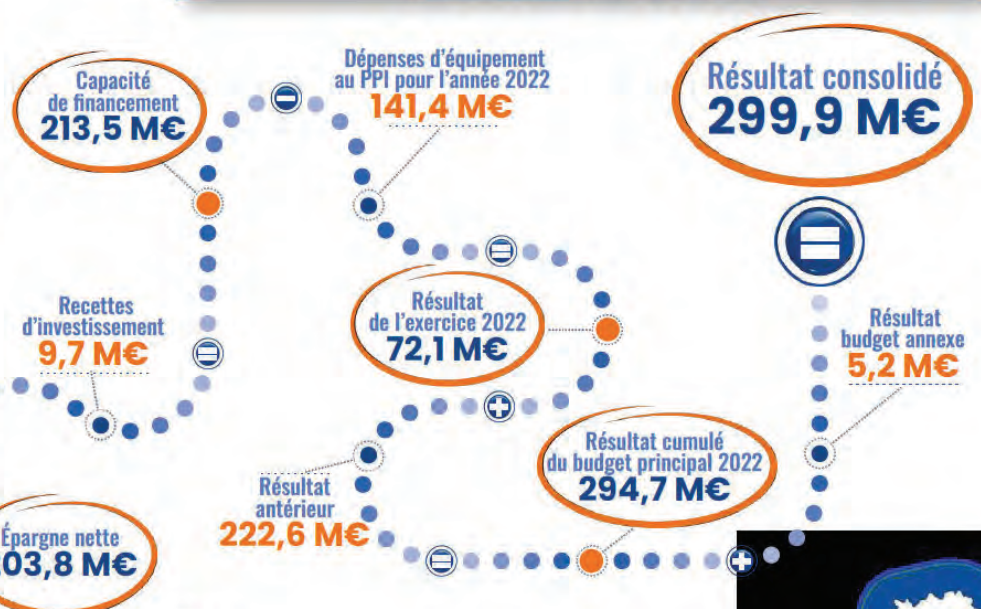
à **1,7 ans**
en 2022



Compte administratif 2022 du budget principal



Formation de l'excédent cumulé "un chemin vertueux"



* Hors 75,6 M€ de couverture des déficits d'investissement (1068)



Compte administratif 2022

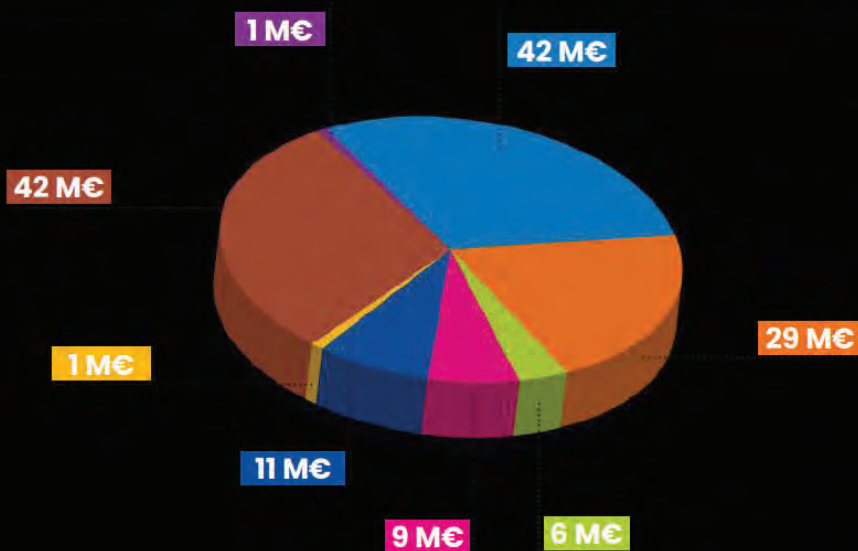
du budget principal

Investissement 2022

Montant total 141,4 M€

+15 M€
soit +12 %

Taux
d'exécution
80%



Compte administratif 2022
du budget principal

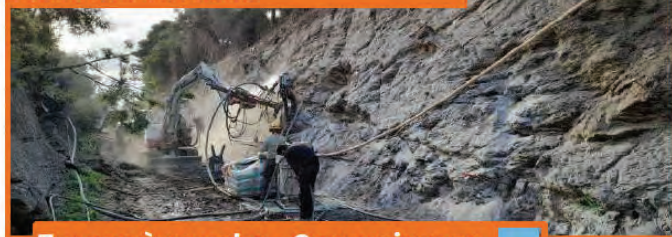
Investissement 2022
Principales réalisations

Routes
& réseaux

RD 562 • Draguignan
Clos d'ières



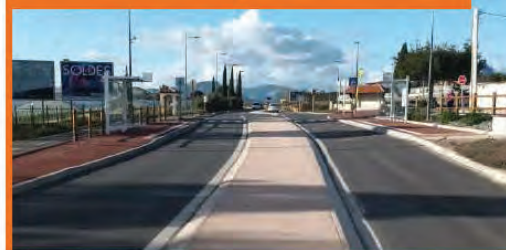
PCL • Le Rayol-Canadel-sur-Mer
Talus de l'escuelle



RD 93 • Ramatuelle
Giratoire Tamaris



Tourne à gauche • Carqueiranne
Paradis sud



Compte administratif 2022
du budget principal

Investissement 2022
Principales réalisations

RD 559 • Six-Fours-les-Plages
Avenue de la mer



Routes
& réseaux

2e voie en entrée et en sortie
La Farlède • Bec de canard



RD 599 • Saint-Raphaël
Perré plage Abel Ballif



RD 46 • La Valette-du-Var
Col des chênes



Compte administratif 2022

du budget principal

Investissement 2022

Principales réalisations

Voie verte • La Seyne-sur-mer
Pyrotechnie



Giratoire • Le Lavandou
Désirade



Routes
& réseaux

RD 81 • Rocbaron
Sécurisation accotements



RD 554 • Le Val
Îlot central



 LE DÉPARTEMENT



Compte administratif 2022

du budget principal

RD 554 • Tavernes
Giratoire RD71



RD 558 • La Garde-Freinet
Sécurisation virage



RD 563 • Callian
Modification du pluvial



RD N7 • Saint-Maximin
Reprise plateau surlevé



RD 19 • Fayence
Sécurisation accotements



Investissement 2022

Principales réalisations

Routes & réseaux



Compte administratif 2022
du budget principal

Investissement 2022
Principales réalisations

Ravalement de façade
"Pierre Puget" à Toulon



Livraison du collège
"Raimu" à Bandol



Collèges

Relampage au collège
"Moulin blanc" à Saint-Tropez



Étanchéité terrasse au collège
"Général Ferrié" à Draguignan



Compte administratif 2022
du budget principal



Investissement 2022

Principales réalisations



Remise en peinture escalier
au collège "Les Chênes" à Fréjus



Collèges



Compte administratif 2022
du budget principal

"André Cabasse"
à Roquebrune/Argens



"Jacques Prévert"
aux Arcs/Argens



Sport

Études et début
des travaux
sur 2 gymnases

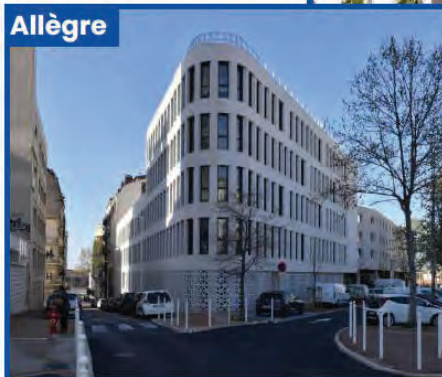
Investissement 2022

Principales réalisations

Chalucet



Allègre



Carnot



livraison 2023

Administration



Compte administratif 2022
du budget principal

Restauration du mur
d'enceinte fortifié
en façade Est, incluant l'
étude de diagnostic
général du site

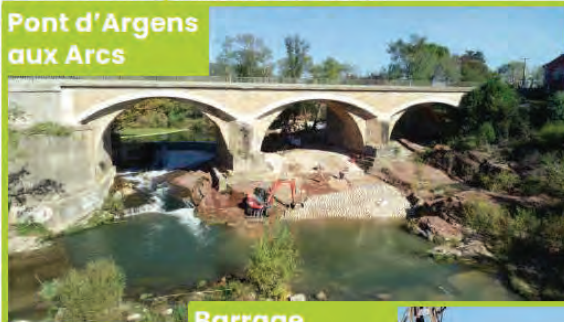
Culture

Couvent Royal
de Saint-Maximin



Réalisation
de l'aménagement du Seuil

Pont d'Argens
aux Arcs



Barrage
de Malpasset



Aménagement
de l'ENS

Livraison 2023

Château
de Valbelle



Environnement

Opération de sécurisation



Compte administratif 2022

Budgets annexes

- Laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var
- Centre départemental de l'enfance
- Organisme d'inspection





Constatation de la plus-value 2022

Centre départemental de l'enfance

Affectation

des résultats Exercice 2022

Provisions

pour risques et charges Exercice 2023





Assemblée plénière 13 juin 2023

Budget supplémentaire 2023 du budget principal

Agir aujourd'hui, penser à demain

SOCIAL

ROUTES

CULTURE

TOURISME

COLLÈGES

SPORT & JEUNESSE

ENVIRONNEMENT

Budget supplémentaire 2023

du budget principal

Facteurs de 2023



Crise
immobilière

Hausse
des dépenses
sociales



Inflation persistante
revalorisation attendue
du point d'indice



Hausse
des taux d'intérêt


LE DÉPARTEMENT



Budget supplémentaire 2023

du budget principal

recettes de fonctionnement

- 82,7 M€

(hors intégration
du résultat)

Principale
baisse

les
DMTO -100 M€

Principales
hausse

Hausse
TVA +5 M€

Divers
ajustements +0,6 M€

Compensation
des tarifs SAAD
PCH +9,9 M€

Reprise
provisions +1,8 M€



Budget supplémentaire 2023 du budget principal

Social

Personnes âgées

+6 M€



Centre
Départemental
de l'Enfance

+1 M€



Personnes en
situation de
handicap

+9 M€



Dépenses de fonctionnement

+107,1 M€

Ressources
humaines

+4 M€



Administration

Gestion prudentielle
(mise en réserve DMTD,
dotations aux provisions)

+71 M€



Péréquation
DMTD

+10 M€



Autres
dépenses
+ 6,1 M€



Budget supplémentaire 2023

du budget principal

Dépenses d'investissement

+ 4,9 M€

Routes
et réseaux **+6,5 M€**

Collège
provisoire **-4 M€**
Pins d'Alep
Toulon

Collège Henri
Nans à Aups **+3,6 M€**
décret tertiaire

Centre
départemental **-1 M€**
de l'enfance

Espaces
naturels
sensibles **+1 M€**

Divers
ajustements **-1,2 M€**

 **VAR**
LE DÉPARTEMENT



Budget supplémentaire 2023

du budget principal

M€




LE DÉPARTEMENT

Optimisation de la dette

10 M€ de gains sur les intérêts à venir

Remboursement anticipé de 90 M€

Encours de la dette au 01 janvier 2015 **752 M€**

ratio
endettement
**1,5 ans
fin 2023**

Encours de la dette au 31 décembre 2023 **297 M€**



**Budget supplémentaire 2023
du budget principal**

**Synthèse du BS 2023
Résultat cumulé 2022**

294,7 M€

Fonctionnement

Investissement

**Hausse
des
recettes**

**Besoin de
financement**

**Besoin de
financement**

18,2 M€

+ 189,8 M€

104,9 M€

208 M€

Gestion de la dette

Hausse des dépenses d'équipement

100 M€
dont 90 M€
d'optimisation
de la dette

4,9 M€

Gestion prudentielle
(Mise en réserve
DMTO)

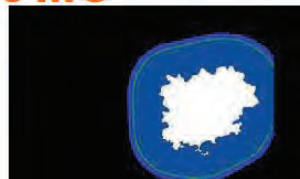
Perte
de recettes
DMTO

Hausse
des dépenses : social,
produits
énergétiques, point
d'indice...

71 M€

100,9 M€

36,1 M€





Budget supplémentaire 2023

Budgets annexes

- Laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var
- Centre départemental de l'enfance
- Organisme d'inspection



Assemblée plénière, 13 juin 2023

Draguignan



LE DÉPARTEMENT



var.fr

PARTOUT, POUR TOUS,
LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



390, avenue des lices • CS 41303 • 83076 Toulon cedex